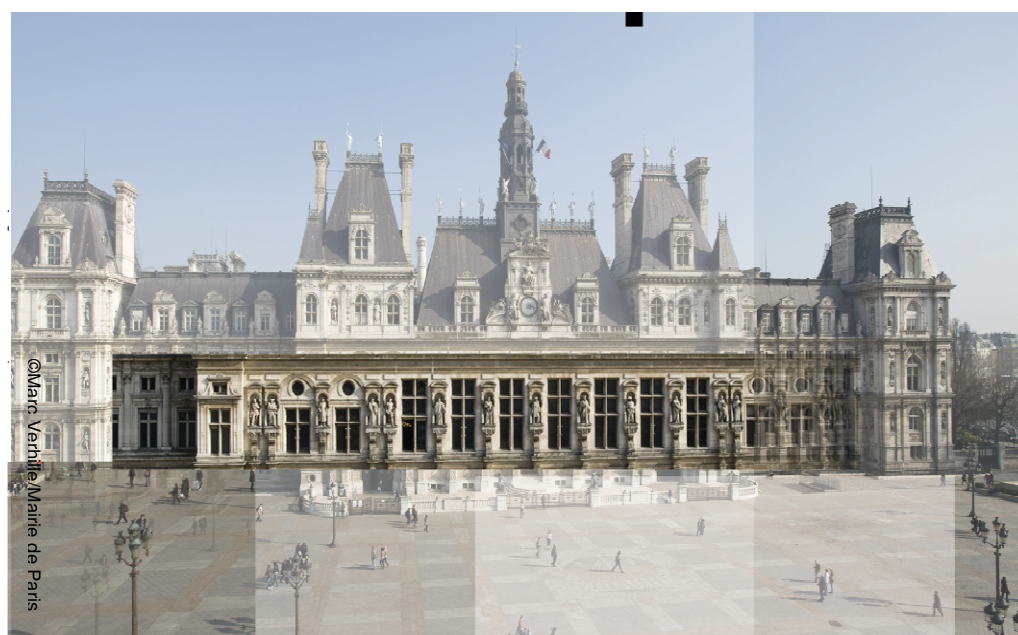


Conseil municipal et départemental



**Séance des lundi 7, mardi 8 et mercredi
9 novembre 2016**

<http://www.paris.fr>

Vendredi 9 décembre 2016

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Compte rendu de la 2e Commission.	40
Condoléances.....	3	2016 DAC 503 - Plaques commémoratives à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015.	40
Adoption de comptes rendus.....	4	2016 DAC 295 - Compléments tarifaires des établissements d'enseignement artistique, ateliers Beaux- Arts de la Ville de Paris.	46
2016 DAC 503 - Plaques commémoratives à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015.....	5	2016 DAC 298 - Modification des statuts de l'E.P.C.C. Maison des pratiques artistiques amateurs (M.P.A.A.).....	47
Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.....	5	2016 DAC 393 - Communication : présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.	48
2016 DFA 154 - Débat portant sur les orientations budgétaires.	5	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux avis et recommandations de la C.V.P.	48
2016 DFA 58 G - Débat portant sur les orientations budgétaires.	5	Suspension et reprise de la séance.	58
Vœu déposé par le GEP relatif à la dette de l'Etat.	5	2016 DAE 250 - Communication : le schéma de développement touristique.....	58
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux relations financières avec l'Etat.....	5	Vœu déposé par les groupes PCF-FG et SOCA relatif aux salariés de l'hôtel Pullman-Paris Montparnasse.	58
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création d'un observatoire du C.I.C.E.....	5	Vœu déposé par le groupe LR relatif au schéma de développement touristique.....	58
Vœu déposé par l'Exécutif.....	5	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'une police touristique.	58
Vœu déposé par le GEP relatif au budget participatif....	5	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un soutien exceptionnel pour la relance du tourisme à Paris.....	58
Vœu déposé par l'Exécutif.....	5	2016 DAE 40 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Vacances et Familles Ile de France" (93).....	58
Vœu déposé par le GEP relatif à une continuité piétonne et cyclable le long de la Seine.....	5	2016 DAE 83 G - Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association "Can I Welcome you" (C.I.W.Y.).	58
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux recettes immobilières.	5	2016 DAE 260 - Subvention (20.000 euros), adhésion (1.000 euros) et convention avec l'association "Acteurs du Tourisme Durable" (20e).....	58
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la lutte contre l'évasion fiscale.	5	2016 DAE 317 - Subvention à l'association "Technopol - Techno Parade" pour la création d'un pilote pass nuit.....	58
Vœu déposé par le GEP relatif au Code de l'environnement et au Règlement local de publicité.....	5	2016 DAE 361 - Subvention (19.500 euros) et convention avec l'Association de la Visite d'Entreprise (A.V.E.).....	58
Vœu déposé par le GEP relatif aux moyens des directions.	5	2016 DAE 363 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire (15e).....	58
Vœu déposé par le GEP relatif aux meublés touristiques.....	5		
Vœu déposé par l'Exécutif.....	6		
Suspension et reprise de la séance.....	27		
2016 DFA 154 - Débat portant sur les orientations budgétaires.	27		
2016 DFA 58 G - Débat portant sur les orientations budgétaires (suite).....	27		

Demande de suspension de séance relative à l'égalité hommes/femmes.....	82
Suspension et reprise de la séance.....	82
2016 DAC 394 - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.....	83
Vœu déposé par le GEP relatif au devenir du réseau des bibliothèques et médiathèques.....	83
2016 DICOM 25 - Convention de partenariat LEGO (animation Noël Espace "Paris Rendez-vous").....	86
Vœu déposé par le GEP relatif au soutien de la création artistique indépendante.....	87
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture d'une "Maison des médias libres".....	88
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'installation de la grande roue place de la Concorde.....	89
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la bibliothèque Marguerite Durand.....	91
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'une Cité du théâtre.....	92
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'édition 2017 de "Nuit Blanche".....	92
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la pose d'une plaque commémorative 168, rue de Tolbiac.....	94
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un hommage à Jules Riché.....	95
Compte rendu de la 3e Commission.....	97
2016 DEVE 141 - Rapport Développement durable. - Communication de la Maire de Paris.....	98
2016 DEVE 157 - Lancement de la révision du Plan Climat et candidature de Paris à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME "du Plan climat énergie territorial au Plan climat air énergie territorial".....	101
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'incident de la chaufferie de Grenelle.....	103
2016 DDCT 98 - Subventions (70.000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers "politique de la ville", pour le portage du Fonds de participation des habitants (F.P.H.).....	104
2016 DPP 8 - Subventions (149.295 euros) et conventions à 34 associations dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2016.....	106
2016 DPP 10 - Subventions (143.000 euros) et conventions avec 5 structures dans le cadre des actions en faveur de la citoyenneté, prévention de la récidive et de la radicalisation.....	107
Vœu déposé par le groupe LR relatif au quartier Château Rouge - Marcadet (18e).....	111

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux points école boulevard Saint-Germain.....	113
Vœu déposé par l'Exécutif.....	113
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la mise en fourrière.....	114
Vœu déposé par les groupes LR et UDI-MODEM relatif au fonctionnement de la Brigade des incivilités dans le 16e.....	116
2016 DEVE 143 - 100 hectares de végétalisation et d'agriculture urbaine.....	117
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une cartographie et à un plan de développement.....	117
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au mode de concertation avec la mairie d'arrondissement.....	117
2016 DEVE 145 - Labellisation de la Ville de Paris au label APicité de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF).....	122
2016 DEVE 150 - Proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris.....	124
Vœu déposé par le groupe LR relatif aux pieds d'arbre.....	127
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la préservation des buis.....	128
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture matinale des parcs et jardins parisiens.....	129
2016 DVD 30 - Parc de stationnement Haussmann Berri à Paris (8e). - Principe de délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation.....	130
2016 DVD 31 - Parc de stationnement George V à Paris (8e). - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation.....	130
2016 DVD 121 - Association "La Prévention Routière". - Subvention (27.000 euros).....	131
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au contrôle des conducteurs de voiture de sports de location.....	131
2016 DVD 162 - Extension du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières (17e et 18e). Convention de financement n° 2 avec l'Etat, la R.I.F., le S.T.I.F. et la R.A.T.P. relative à la phase travaux.....	133
2016 DVD 167 - Mise en place d'une zone à circulation restreinte. Convention de coopération avec la D.R.I.E.A. pour évaluation de son impact sur la circulation.....	134
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au bilan de l'interdiction des poids lourds polluants.....	134
Vœu déposé par l'Exécutif.....	134

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une étude d'impact.	134
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif au projet de restructuration du réseau de bus parisien (12e).....	136
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au nouveau réseau de bus (5e).	137
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au double sens des bus boulevard Saint-Germain.	139
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la circulation des deux-roues sur les trottoirs du 9e.	140
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au stationnement des véhicules basse émission.	141
Vœu déposé par le groupe LR relatif au stationnement des personnes en situation de handicap.	142
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la circulation autour de la gare du Nord.....	144
Vœu déposé par l'Exécutif.	144
Vœu déposé par le groupe LR relatif à la création d'un plan de circulation et de stationnement dans le 12e.....	146
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la piétonisation des voies sur berges.	148
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'aménagement piétonnier des voies sur berges.	148
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux riverains de la voie sur berges.	148
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au déploiement de radars pédagogiques.....	151
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création de parcs relais aux portes de Paris.....	152
Suspension et reprise de la séance.....	153
2016 DAE 409 - Communication de la Maire : la politique enseignement supérieur, recherche et vie étudiante de Paris.....	153
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne.	153
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux frais d'inscription à l'E.S.P.C.I.	153
Vœu déposé par l'Exécutif.	153
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux moyens alloués à la recherche publique.....	153
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux stationnements pour vélos sur les campus.	153
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux versements des bourses C.R.O.U.S.....	153
2016 DAE 190 - Lauréats "Emergence(s)" 2016.	154

2016 DAE 278 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers pour la réalisation d'une étude (13e).....	154
2016 DAE 306 - Subvention (10.000 euros) à l'Etablissement public autonome Plaine de France pour son étude de préfiguration du quartier universitaire international du Grand Paris.	154
2016 DAE 319 - Subvention (100.000 euros) et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris pour l'accueil de chercheurs étrangers.	154
2016 DAE 321 - Subvention (9.934 euros) à l'association "Chaire de Philosophie à l'Hôpital" pour la Chaire de philosophie à l'hôpital Hôtel-Dieu (4e).	154
2016 DAE 332 - Arc de l'Innovation. - Subvention avec convention (500.000 euros) à l'Institut des systèmes complexes de Paris Ile-de-France (13e).	154
2016 DAE 357 - Subvention (2.400.000 euros) et avenant à la convention-cadre 2015/2020 avec le C.R.O.U.S.....	154
2016 DAE 395 - I.U.T. Paris Descartes (16e). - Subvention (165.000 euros) et convention corrélatrice pour les travaux d'accessibilité du restaurant.	154
2016 DU 17 - Site "Dubois" (18e). - Acquisitions et cessions d'emprises complémentaires avec S.N.C.F. Réseau. - Déclassement d'une emprise sur le boulevard Ney.	154
2016 DVD 18 G - Forfaits Imagin'R. Convention avec le S.T.I.F., les opérateurs de transport d'I.D.F. et le G.I.E. "Comutitres".....	154
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un remboursement partiel du forfait Imagin'R.	154
2016 DAE 365 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Réseau français des étudiants pour le développement durable" (3e).....	154
2016 DAE 374 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association "Anima'Fac" (7e).	154
2016 DASES 114 G - Convention AS Fondation Santé étudiant de France.....	154
2016 DGRI 87 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Can DÜNDAR.....	178
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la solidarité de Paris avec les parlementaires et élus locaux arrêtés en Turquie.	178
2016 DVD 137 - DFA - DRH - Contrôle du stationnement payant de surface à Paris. - Marché de services. - Modalités de passation.	185
Vœu déposé par le GEP relatif aux clauses du cahier des charges.	185
Vœu déposé par le GEP relatif au stationnement des deux-roues motorisés.....	185
Vœu déposé par l'Exécutif.	185

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la politique du stationnement.....	185
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux modalités de verbalisation.....	185
Vœu de l'Exécutif.....	185
Suspension et reprise de la séance.....	200
Suspension et reprise de la séance.....	201
2016 DVD 137 - DFA - DRH - Contrôle du stationnement payant de surface à Paris. - Marché de services. - Modalités de passation (suite).....	201
Suspension et reprise de la séance.....	203
Suspension et reprise de la séance.....	203
Remise du diplôme de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à M. DÜNDAR.....	203
Dépôt de questions d'actualité.....	206
Suspension et reprise de la séance.....	206
Examen des questions d'actualité.....	206
I - Question d'actualité posée par Mme Fatoumata KONÉ, au nom du groupe Ecologiste de Paris, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au dispositif d'hébergement d'urgence à Paris pour l'hiver 2016/2017.	206
II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la création du guichet unique "Choose Paris Région / Welcome to greater Paris".	208
III - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la politique parisienne d'accueil des investisseurs étrangers.....	208
Souhaits de bienvenue.....	212
IV - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux voies sur berges.....	212
V - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'ouverture du centre d'accueil humanitaire de la porte de la Chapelle.....	215
VI - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'accueil des réfugiés sur le territoire parisien.	215
VII - Question d'actualité posée Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la souffrance au travail à l'A.P.-H.P.	219
2016 RGCI 2 - Paris capitale de la cuisine de rue. - Création d'un festival gastronomique.	222

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au bilan du règlement de voirie.....	228
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'application "Paris Taxi".	229
2016 DPP 15 - Convention cadre relative à la révision du Programme d'actions de prévention des inondations (P.A.P.I.) "Seine et Marnes franciliennes".	230
2016 DDCT 132 - Subventions (50.000 euros) à onze associations porteuses de projets d'accès aux services publics de l'emploi dans les quartiers "politique de la ville".	232
2016 DPE 23 - Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics des déchets pour l'exercice 2015.	234
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'équipement des immeubles en poubelles à tri.....	234
2016 DASES 34 - DPE - Convention avec Eau de Paris et le CASVP visant la mise en place d'une aide expérimentale à l'eau en 2016 et 2017 à destination des ménages parisiens en difficulté.	238
2016 DDCT 142 - Signature d'une convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.....	242
2016 DPA 58 - Communication : Partenariat de performance énergétique (CPPE1) - Présentation du rapport d'activités 2015.	243
2016 DPA 74 - Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes (CPPEE1) - Signature de l'avenant n° 2.....	243
Compte rendu de la 4e Commission.	245
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Benoîte Groult.....	246
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la semaine d'éducation et de sensibilisation contre le racisme et l'antisémitisme.	248
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au soutien des femmes polonaises, au droit et à l'accès à l'I.V.G.....	249
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes et à l'organisation d'un "Orange day".	251
2016 DASES 327 G - Conventions et subventions (5.806.864 euros) aux 30 centres sociaux associatifs parisiens.....	252
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux délais de versement du FSE aux associations.	255
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'occupation des locaux de l'ancienne halte-garderie, 20, rue Jacques Kellner.....	256

2016 DASES 295 G - Modification du Règlement Départemental d'Aide Sociale, personnes âgées et personnes handicapées. 258

2016 DASES 344 G - Subvention (6.010.765 euros) relative au financement par le Département de Paris des activités 2016 du G.I.P. Samu social de Paris (12e) et signature des avenants correspondants. 260

2016 DASES 389 G - Convention entre le Département de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques. 264

2016 DASES 393G - Subvention (60.000 euros) et convention avec "Logement francilien" pour la création d'un cabinet médical au 10, rue Morand (11e) dans le cadre de Paris Med'. 265

2016 DFPE 190 - Gestion et exploitation de deux établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans les 14e et 20e arrondissements. 267

2016 DASES 403 G - Participation (41.500 euros) et convention avec l'association France Terre d'Asile, pour sa permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers. 268

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge des migrants. 270

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des réfugiés. 270

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accueil des exilés. 270

2016 DASES 379 G - Caisses des écoles (10e, 15e, 20e). - Subventions (21.298 euros) et conventions pour la poursuite du programme "Paris Santé Nutrition". 274

2016 DASES 428 G - Subvention (783.592 euros) et convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour la réalisation de projets votés dans le cadre du budget participatif 2015. 276

Compte rendu de la 5e Commission. 278

2016 DLH 199 - Réalisation dans les 7e, 14e, 15e et 17e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements P.L.A.-I. et 22 logements PLUS par "Aximo". 279

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au lot du 61, avenue de Suffren (7e). 279

2016 DLH 206 - Réalisation, 211, avenue Gambetta et 64, rue Haxo (20e), d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par "Paris Habitat - OPH". 280

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la gestion des places de stationnement. 280

2016 DLH 255 - Élargissement du dispositif MULTILOC' dans le cadre des actions sur les chambres de service. 282

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'étude commandée à la SOREQA. 282

2016 DLH 295 - Signature d'un traité de concession d'aménagement avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne et de créer des logements sociaux. 282

2016 DLH 275 - Réalisation 9 rue de Capri (12e) d'un programme d'acquisition conventionnement de 24 logements sociaux par Paris Habitat OPH. 288

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux. 288

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la réforme des Aides personnalisées au logement (A.P.L.). 289

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif au centre d'hébergement du bois de Boulogne. 290

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux logements sociaux dans l'éco-quartier Saint-Vincent de Paul. 292

Vœu déposé par l'Exécutif. 292

2016 DAE 350 - Subvention (75.000 euros) et convention avec "SINGA France". 293

2016 DU 84 - Appel à projets urbains innovants sur le site 67-69, avenue Edison (13e). - Désignation du lauréat. - Déclassement et autorisation de cession. 293

2016 DU 205 - Cession de l'immeuble 14, rue Sthrau (13e). 294

2016 DU 206 - Cession des immeubles 8-10, rue Léon-Frot et 18, rue Neuve-des-Boulets (11e) au terme d'un appel à candidatures. 294

2016 DU 233 - Cession des droits de la Ville de Paris sur les lots de volume à usage commercial de l'immeuble du 118-120, rue Rambuteau (1er). 295

2016 DU 197 - Cession de trois locaux commerciaux du 103, avenue de France (13e). 295

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au domaine intercalaire de la Ville de Paris. 297

Vœu déposé par l'Exécutif. 297

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la publicité sur le service d'auto-partage autolib'. 298

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la publicité sur les Autolib'. 298

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Règlement local de publicité. 298

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au soutien à la journée internationale de lutte contre la publicité. 301

Suspension et reprise de la séance. 303

Vœu déposé par M. TIBERI relatif au devenir du bâtiment et des jardins de l'hôpital du Val de Grâce.....303

2016 DU 213 - Ventes à AXIMO de 133 lots de copropriété (50 logements, 16 chambres, 50 caves, 3 cuisines, 2 greniers, 9 débarras, 2 WC, 1 salle) (5e, 6e, 17e et 18e) en vue de réaliser des logements sociaux. 304

Suspension et reprise de la séance.....306

2016 DU 213 - Ventes à "Aximo" de 133 lots de copropriété (50 logements, 16 chambres, 50 caves, 3 cuisines, 2 greniers, 9 débarras, 2 WC, 1 salle) (5e, 6e, 17e et 18e) en vue de réaliser des logements sociaux. (Suite). 306

2016 DAE 348 - Subvention d'investissement (157.000 euros) et conventions avec plusieurs opérateurs dans le cadre du plan "Paris, Cité des Makers". 307

2016 DAE 324 - Subventions d'investissement dans le cadre de "Paris Code". 308

2016 DU 60 - APUI. - Site sous-station Voltaire, 14, avenue Parmentier (11e). - Désignation du lauréat. - Division en volumes. - Déclassement et signature de la promesse de BEA. 310

Compte rendu de la 6e Commission. 311

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au retrait de deux ouvrages du plan "Paris Lecture". 312

Vœu déposé par l'Exécutif. 312

Suspension et reprise de la séance.....313

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au retrait de deux ouvrages du plan "Paris Lecture". 314

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite). 314

2016 DPA 19 G - Communication : Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les opérations d'équipements publics - Année 2015. 314

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au lobbying de l'industrie de la viande dans les écoles. 316

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux mesures de sécurité dans les écoles. 318

Compte rendu de la 7e Commission. 319

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la déclaration de Barcelone. 320

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au CETA. 321

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au traité CETA. 321

Vœu déposé par l'Exécutif. 321

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au soutien des civils d'Alep. 324

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la condamnation de l'utilisation d'armes chimiques au Darfour. 325

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la résolution de l'UNESCO avec Jérusalem. 326

2016 DJS 284 - Modalités d'accueil à Paris des grands événements sportifs internationaux organisés en 2017. 329

2016 DJS 318 - Communication relative au bilan de l'accueil de l'Euro 2016. 329

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au plan "Nager à Paris". 337

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination Althéa Gibson du nouveau gymnase dans le 12e. 338

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux tournages sauvages sur le T.E.P. Duperré. 340

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au club de natation des Epinettes. 342

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réorganisation de la Direction de la Jeunesse et des Sports. 343

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à une campagne de communication pour l'inscription sur les listes électorales. 344

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'impact financier du budget participatif. 345

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de réforme des Maisons des Associations. 346

2016 DJS 305 - DVD - Plan Nager à Paris - Autorisation à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation d'une baignade publique dans le Bassin de la Villette (19e). 348

2016 DGRI 85 - DEVE - Adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'Humanité. 352

2016 DGRI 91 - DPE - Aide d'urgence (50.000 euros) avec convention à ACTED suite au passage de l'ouragan Matthew en Haïti. 355

2016 DJS 307 - DDCT - DAC - Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association "Paris 2018" pour l'organisation des Gay Games 2018 à Paris. 356

Compte rendu de la 1ère Commission. 359

2016 DFA 113 - Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris. 360

2016 DFA 130 - Résiliation de la convention d'occupation du domaine public - Concession de travaux de la Maison des Canaux (19e). 362

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile. 363

Suspension et reprise de la séance.....	365	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'extension des ouvertures dominicales.	375
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA.....	365	Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).	375
Souhaits de bienvenue.....	366	Suspension et reprise de la séance.	392
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris.....	367	2016 DAE 381 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2017 : avis du Conseil de Paris. (Suite).	392
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux lavatoires de la place de la Madeleine.	368	2016 DAE 31 - Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens - Attribution de délégations de service public.	393
2016 DRH 11 - Modification du statut particulier du corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris.	369	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la production de bilans et d'éléments financiers.	393
2016 DRH 71 - Approbation des projets de décret modifiant le statut particulier et l'échelonnement indiciaire applicables au corps d'attachés d'administrations parisiennes.	369	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux attributions de places sur les marchés couverts et découverts.	393
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la formation aux gestes de premier secours.....	370	2016 DAE 379 - C.N.R.S. - Subvention (4.000 euros) pour l'organisation d'un colloque sur le commerce à Paris.	395
2016 DAE 385 - Approbation du principe de création de l'association "Les Canaux, Maison des économies solidaires et innovantes", de ses statuts et de l'adhésion de la Ville de Paris comme membre fondateur.	371	2016 DAE 140 - Subvention (14.700 euros) à l'Association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (18e).	396
2016 DAE 381 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2017 : avis du Conseil de Paris.	373	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la structure de coopération inter-bailleurs pour les locaux commerciaux.....	397
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Mme FILOCHE relatif aux conséquences de la création des Z.T.I.....	373	2016 DAE 391 - Local du 99, rue Olivier-de-Serres (15e). - Convention d'occupation avec l'association "Mission Locale de Paris" et fixation de la redevance annuelle.	398
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la réunion du comité de suivi de la M.I.E. "Travail du dimanche".	373	Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la destination du local situé 99, rue Olivier-de-Serres (15e).	398
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'une zone touristique unique.....	373	Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la présence postale.....	401
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'extension des ouvertures dominicales.....	374	Vœu déposé par l'Exécutif.	401
Vœu déposé par l'Exécutif.....	374	2016 DAE 313 - Subventions (509.200 euros) et conventions avec dix-neuf associations oeuvrant à la lutte contre le gaspillage alimentaire.	403
Rappel au règlement.	374	2016 DDCT 157 - Conseil d'administration de la SOREQA. Rémunération annuelle de la Présidente, représentante du Conseil de Paris.....	404
Suspension et reprise de la séance.....	375	2016 DFA 145 - DLH - Fusion Elogie - SIEMP.....	406
2016 DAE 381 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2017 : avis du Conseil de Paris.	375	2016 DFA 54 - DLH G - Fusion Elogie - SIEMP.....	406
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Mme FILOCHE relatif aux conséquences de la création des Z.T.I.....	375	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.	412
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la réunion du comité de suivi de la M.I.E. "Travail du dimanche".	375	Suspension et reprise de la séance.	412
Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'une zone touristique unique.....	375	Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).....	412

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	413
Clôture de la séance.....	413
Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	414
QE 2016-23 Question de Mme Déborah PAWLIK et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'outil de dématérialisation de la séance.	414
QE 2016-24 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux montants des indemnisations versées en raison de la responsabilité de la Ville de Paris.	414
QE 2016-25 Question de M. Claude GOASGUEN à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir de l'ancien Musée des arts et traditions populaires.....	414
QE 2016-26 Question de MM. Frédéric PECHENARD, Philippe GOUJON et des élus du groupe les Républicains à M. le Préfet de police au sujet des effectifs de police.	415
Votes spécifiques.....	415
Votes spécifiés.	421
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	421
Comptes rendus des Commissions.....	439
Listes des membres présents.	449
Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le projet de délibération DVD 137 - DFA - DRH relatif au contrôle du stationnement payant de surface à Paris. - Marché de services. - Modalités de passation.....	454
Annexe n° 2 - Scrutin public concernant le projet de délibération DAE 381. - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2017 : avis du Conseil de Paris.	458
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	461
Tableau des votes des groupes politiques.....	466

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition survenue le 6 octobre 2016 de M. Gérard Lutier, ancien Conseiller de Paris. Je salue ici chaleureusement sa famille présente parmi nous.

Ingénieur, Secrétaire de section du Parti socialiste, Gérard Lutier a été élu au Conseil de Paris en 1983 sur la liste "Majorité pour Paris" dans le 10^e arrondissement. Il a siégé jusqu'en 1989 dans cet arrondissement.

Gérard Lutier s'était notamment mobilisé pour la démocratie participative et la vie associative, en créant le centre social "A.I.R.E.S. 10" défendant la voix des associations au sein notamment du C.I.C.A. ou en luttant pour la préservation du couvent des Récollets. Nous savons ce que nous lui devons en voyant aujourd'hui ce lieu extraordinaire de culture.

Après sa retraite, il a continué à s'investir pour les autres, en particulier au Comité de liaison pour l'alphabétisation et l'intégration des populations immigrées. Gérard Lutier laisse le souvenir d'un homme discret, d'une très grande bienveillance, passionné par la chose publique.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, et avec une pensée particulière pour Rémi FÉRAUD et toute l'équipe de la mairie du 10^e arrondissement, j'exprime à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée.

Je vous demande une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons également appris avec tristesse la disparition survenue le 18 octobre 2016 de M. Bernard Rocher, ancien Député, ancien Président du Conseil de Paris, ancien Adjoint au Maire de Paris, ancien Conseiller général de la Seine, ancien Conseiller de Paris.

Bernard Rocher s'est engagé, jeune, dans la Résistance au sein du mouvement Libération nord. Il est ensuite entré en politique en 1963, représentant le 15^e arrondissement à l'Assemblée nationale en qualité de suppléant de Jacques Marette devenu alors Ministre.

Elu pour la première fois au Conseil de Paris en 1965 sur la liste de Mme de Hauteclocque dans le 15^e arrondissement, il y a siégé jusqu'en 1995. Il a aussi présidé le Conseil de Paris de juillet 1968 à juin 1969. A partir de 1977 et jusqu'en 1995, Bernard Rocher a occupé la charge d'adjoint au Maire de Paris, successivement chargé de la voirie et du mobilier urbain, de l'aménagement urbain et de l'urbanisme et enfin, de l'architecture. Bernard Rocher a par ailleurs présidé la Société nouvelle d'exploitation de la Tour Eiffel de 1980 à 1995.

Il était également Officier de la Légion d'honneur et honoré de très nombreuses distinctions. Bernard Rocher a voué toute sa carrière à la chose publique et plus particulièrement aux questions urbaines et d'architecture, qui le passionnaient.

En mon nom, au nom du Conseil de Paris et à l'égard du maire du 15^e arrondissement, M. GOUJON, et de la municipalité du 15^e, j'exprime à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée.

Je vous demande de respecter une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Je crois que M. LAMOUR souhaitait prendre la parole. Vous avez la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, fin octobre dernier s'est éteint Bernard Rocher à l'âge de 96 ans. Je tiens tout d'abord à remercier notre collègue Philippe GOUJON, député-maire du 15^e arrondissement, qui lui a rendu un vibrant hommage au Conseil d'arrondissement du 24 octobre dernier, de m'avoir proposé de faire de même en cette enceinte, étant comme député de la désormais 13^e circonscription l'un de ses lointains successeurs.

Bernard Rocher fut en effet deux fois député de l'ancienne 17^e conscription de Paris, qui correspondait en gros au Sud-Est de l'arrondissement, c'est-à-dire au quartier administratif Saint-Lambert.

Suppléant de Jacques Marette, il le remplaça par deux fois. D'abord, de 1963 à 1967 lorsque celui-ci fut nommé Ministre des Postes et Télécommunications, sous Georges Pompidou, puis après sa mort entre 1984 et 1986.

Par-delà le temps, nous avons, je crois, en partage la même passion pour notre bel arrondissement. Bernard Rocher était un homme de terrain, proche des gens, à l'écoute de leurs difficultés et de leurs demandes, il aimait à parler avec eux, à échanger tout simplement et prenait le temps de le faire au cours de ses déambulations dans le 15^e arrondissement, seul ou, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, en compagnie de Jacques Marette ou encore de Jean Chérioux, lui aussi disparu cette année et qu'il connaissait bien.

Je crois que c'est vraiment une conception de la politique que nous partageons tous ici dans cet hémicycle, ce rôle, je dirais même cette responsabilité quand on est politique de faire le lien avec la population et qui prend, vous en conviendrez, une dimension particulière en ces temps difficiles.

C'est en connaisseur de la ville et de l'architecture que Bernard Rocher aimait Paris et ses quartiers dans l'extrême richesse de son patrimoine. De nombreuses années durant, il mit ses compétences dans ce domaine au service de l'urbanisme parisien, notamment comme adjoint de Jacques CHIRAC en charge de l'architecture entre 1977 et 1989.

Il a excellé dans son mandat grâce à sa compréhension très fine des problématiques urbaines et de la spécificité parisienne. Il l'a marqué par des réalisations concrètes ; on lui doit entre autres la transformation du Pavillon de l'Arsenal en lieu d'exposition et d'information consacré à l'urbanisme et à l'architecture de Paris.

Son implication l'a conduit à se consacrer non seulement aux travaux d'une ville en perpétuelle évolution, mais également à la mise en valeur de notre monument le plus emblématique comme Président de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel entre 1980 et 1995.

Bernard Rocher, qui a continué véritablement d'irriguer la pensée urbanistique jusqu'à un âge très avancé, a aussi et surtout été un homme, un homme aimant, et aujourd'hui regretté.

Le départ de son épouse, Anika, il y a de cela quelques mois, l'avait laissé inconsolable. Désormais, sa petite-fille Aurélie, et Francisco qu'il considérait comme son propre fils sont là pour perpétuer et transmettre sa mémoire. C'est bien sûr vers eux et vers leur famille que nos pensées se dirigent aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur LAMOUR.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons à présent passer à notre séance.

Le compte rendu sommaire de la séance des 26, 27 et 28 septembre 2016 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel publié.

Y a-t-il sur ces documents des observations ?

Il n'y en a pas. Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

2016 DAC 503 - Plaques commémoratives à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article premier du Règlement intérieur du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération DAC 503, concernant l'apposition de plaques commémoratives à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris, dans les 10e et 11e arrondissements.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ou ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence à l'ordre du jour du Conseil de Paris est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie. Ce projet de délibération DAC 503 sera donc inscrit en 2e Commission.

2016 DFA 154 - Débat portant sur les orientations budgétaires.

2016 DFA 58 G - Débat portant sur les orientations budgétaires.

Vœu déposé par le GEP relatif à la dette de l'Etat.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux relations financières avec l'Etat.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création d'un observatoire du C.I.C.E.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le GEP relatif au budget participatif.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le GEP relatif à une continuité piétonne et cyclable le long de la Seine.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux recettes immobilières.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la lutte contre l'évasion fiscale.

Vœu déposé par le GEP relatif au Code de l'environnement et au Règlement local de publicité.

Vœu déposé par le GEP relatif aux moyens des directions.

Vœu déposé par le GEP relatif aux meublés touristiques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons donc, suite à la conférence d'organisation, convenu d'un débat organisé sur le thème du débat d'orientations budgétaires 2017, qui concerne les projets de délibération DFA 154 et DFA 58 G. Ce débat va bien sûr inclure dans les temps de parole définis la présentation des vœux. Et je vais faire l'introduction à présent.

Mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires pour 2017 est l'occasion d'envisager l'avenir de notre Ville dans une conjoncture difficile, tout en réaffirmant avec force notre ambition.

C'est sur l'exigence démocratique d'une gestion sobre et saine que doivent reposer à la fois la consolidation de notre assise financière et le niveau très élevé de notre investissement.

Le budget, c'est l'acte politique majeur, qui permet de concrétiser nos engagements et notre vision pour l'avenir de notre Ville, ces orientations s'inscrivent, vous le savez, dans un contexte de contraintes accrues sur les ressources de la collectivité parisienne, sous l'effet de la poursuite du double mouvement de baisse des dotations et de hausse des péréquations.

Paris a en effet vu ses contributions aux différents fonds multipliées par cinq depuis 2010, ce qui fait d'elle la commune la plus solidaire de France. Nous contribuons, nous, les Parisiens, en effet, à plus de 50 % de la péréquation francilienne et à 20 % de la péréquation nationale.

Malgré ce mouvement et une perte de recettes de plus d'1 milliard d'euros, nous poursuivons toutefois avec détermination la mise en œuvre de nos priorités, et notamment notre programme d'investissement de la mandature, de 10 milliards d'euros. Il s'agit de bâtir une métropole toujours plus innovante, bienveillante et durable.

Notre action repose sur une stratégie financière constante, qui articule l'exigence de sérieux et le refus d'augmenter le taux de fiscalité locale. Je le redis : je respecte et je respecterai cet engagement pris devant les Parisiens jusqu'à la fin de ce mandat.

En 2017, d'une part, nous continuerons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, grâce notamment à la reconduction de la démarche des plans d'économies que nous avons déjà conduits en 2015 et en 2016 ; tout en poursuivant nos efforts en termes d'optimisation, de simplification de notre fonctionnement, nous menons aussi une politique de ressources humaines tournée vers les services publics, avec par exemple le déploiement de notre nouvelle organisation, en matière de lutte contre les incivilités.

D'autre part, nous souhaitons pouvoir mobiliser de nouvelles recettes. Nous tenons notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité des Parisiens. Nous espérons aussi pouvoir actionner de nouveaux leviers qui participent de notre politique du logement ; par exemple, ne plus faire bénéficier indûment les propriétaires de résidence secondaire du niveau bas résolument choisi ainsi, par nous, de notre fiscalité locale.

Nous poursuivons par ailleurs notre politique de dynamisation des recettes issues de l'exploitation du patrimoine de la Ville, avec des redevances renégociées à la hausse et la mise en œuvre de l'appel à idées, par exemple idées "Pavillons", visant à valoriser un patrimoine longtemps sous-exploité. Je remercie bien sûr, Julien BARGETON, qui a eu cette idée et qui la met en œuvre, au-delà du travail qu'il fait sur le budget.

Ces efforts nous permettront ainsi de consolider notre autofinancement. Le maintien à un niveau élevé de notre épargne brute en 2017, supérieur à 400 millions d'euros, nous permettra de contenir encore à un niveau modéré notre endettement, et d'asseoir la soutenabilité financière de notre programme de mandature. Malgré cet endettement modéré, nous avons à cœur de poursuivre la diversification de nos sources de financement, notamment par la recherche et la mobilisation croissante d'une épargne responsable, qui s'est traduite dès 2015 par l'émission innovante de "Climate Bonds", qui sera poursuivie en 2017 par l'émission de "Social Bonds".

Nous sommes la première ville à le faire et nous nous engageons de façon résolue dans la finance dédiée à la transition énergétique.

Paris s'attachera par ailleurs à consolider la qualité de la gestion en particulier en s'engageant dans la démarche expérimentale de certification.

Mes chers collègues, les efforts que nous faisons collectivement et collégialement ont un sens, et je veux remercier très sincèrement ma majorité, qui nous accompagne sur ce chemin qui est difficile, mais sur lequel nous avançons résolument sans rien perdre de nos convictions, de nos valeurs et de nos projets, mais ces efforts ont un sens. Ils jouent un rôle essentiel pour garantir la stabilité de nos finances, et donc notre capacité d'investissement à

court, moyen et long termes et, d'une certaine façon, l'autonomie de nos politiques et notre indépendance dans la définition de nos politiques.

De notre capacité à investir continûment et fortement tout au long de la mandature dépendent aussi bien l'attractivité de Paris que sa cohésion sociale, et d'ailleurs ces sujets sont liés.

Maintenant, en maintenant un objectif de 1,7 milliard d'euros d'investissement, nous choisissons de ne pas sacrifier l'avenir au présent, les solutions de demain aux problèmes d'aujourd'hui, ou là encore, la sortie de crise à la gestion de crise.

Le programme d'investissement de mandature traduit ainsi le volontarisme et la singularité de notre Municipalité, en matière d'investissement public, mais cette ambition ne nous exonère pas d'une recherche de sobriété de nos réalisations.

J'ai ainsi souhaité que les usages, matériaux, conception des projets fassent l'objet d'un examen systématique pour tous nos équipements et projets sur l'espace public.

Cette procédure est mise en place déjà depuis plusieurs mois en transparence, en lien avec les maires d'arrondissement, dans le respect bien sûr des concertations et je veux remercier le Secrétariat général et l'ensemble des Directions de la Ville, de la mobilisation qui est la leur. Je veux saluer tout particulièrement la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, qui est particulièrement investie et impliquée, et qui donne le ton aussi aux autres directions.

Ce débat d'orientations budgétaires est l'occasion de donner une image du déploiement de notre programme de mandature, en reprenant les grands axes qui le structurent. D'abord, nous agissons pour une ville bienveillante et solidaire, qui cherche à réduire les inégalités, le grand défi là aussi de ce siècle, et à faire grandir le vivre ensemble, aujourd'hui fragilisé.

C'est le sens de notre programme ambitieux en matière de logement qui est la grande priorité de la mandature. Nous actionnons tous les leviers : construction de nouveaux logements, mobilisation du parc privé, plan de transformation de 1.000 chambres de bonne, doublement du dispositif "Louez solidaire", "Multiloc". C'est le sens également de l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil et de solidarité, et en particulier dans un contexte d'urgence humanitaire, de nouveaux camps de réfugiés dans le 18^e arrondissement et à Ivry.

Paris continuera aussi, bien sûr, de déployer une attention particulière à l'égard des publics spécifiques, ainsi les personnes âgées en situation de handicap, ou encore les victimes de discriminations.

La clôture des Assises parisiennes de la Santé en 2017, animées par Bernard JOMIER, permettra d'orienter les actions de la Ville sur ce sujet crucial. Crucial dans la lutte contre les inégalités à partir de priorités partagées avec les professionnels du secteur, que ce soient les agents publics, les hôpitaux publics, mais aussi bien sûr avec toute l'offre de santé libérale, et enfin, bien sûr, avec les Parisiens.

Nous continuerons en parallèle de notre action de modernisation des établissements de santé à offrir aux Parisiens un accès à la santé, notamment dans les quartiers où il y a un déficit aujourd'hui en termes d'offre de santé.

Améliorer toujours davantage la vie des familles, des enfants et des jeunes, c'est également une priorité. L'ouverture de 650 places de crèches, d'équipements dédiés à la jeunesse, d'équipements dédiés au lien intergénérationnel ou encore la mise en œuvre de la clause "impact jeunesse" seront autant de gestes forts pour faire progresser l'égalité.

Ici encore, une attention particulière sera portée aux publics les plus vulnérables, ainsi les mineurs isolés étrangers, et les jeunes sortant de l'A.S.E. Permettez-moi de saluer le travail remarquable fait par Dominique VERSINI avec toutes les équipes qui se sont engagées dans une réforme qui est aujourd'hui saluée aussi par le Défenseur des droits. Je suis particulièrement heureuse puisqu'il y avait en début de cette mandature, quelques remarques du Défenseur des droits, et je crois qu'aujourd'hui nous sommes vraiment sur le bon chemin.

Lutter contre les inégalités sociales et territoriales, c'est aussi à cette priorité que répondent les politiques culturelles et sportives, via le développement des pratiques amateurs, la livraison de nouveaux équipements ou l'extension des horaires, je veux remercier bien sûr Bruno JULLIARD mais aussi l'ensemble des adjoints et Jean-François MARTINS, après avoir accueilli l'Euro 2016, Paris va vivre encore une intense année en matière de grands événements sportifs.

Hier nous étions un certain nombre à profiter de ce match exceptionnel dans ce Bercy rénové et cette belle finale qui a vu le couronnement d'Andy MURRAY, mais nous allons avoir d'autres moments tout aussi exceptionnels.

Les Championnats du monde de handball, de hockey sur glace, de lutte qui sont autant de temps de mobilisation en vue de l'attribution des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Dans cette perspective, la Ville mettra en œuvre bien évidemment les 43 mesures du plan d'accompagnement de la candidature, tournées vers le développement de la pratique sportive, l'inclusion sociale, la construction d'une ville durable, innovante et métropolitaine.

Notre second grand engagement est de faire de Paris le fer de lance de la transition écologique. Une ville respectueuse de la santé de ses habitants et de son environnement, je le redis ici, il n'y a pas de plus grand défi pour nos générations en responsabilité à l'égard des générations futures que le défi climatique.

Ce défi conditionne tout le reste, le social, la paix ; conditionne le développement économique, et Paris sera la ville qui marquera l'accélération de la transition écologique et énergétique.

L'année 2017 marquera une nouvelle étape importante avec l'adoption d'un nouveau Plan Climat-Air-Energie de Paris, et Célia BLAUDEL est à la tâche avec tous les adjoints sur ce sujet-là, de nombreuses actions seront menées dans ce cadre, qu'il s'agisse de la rénovation de 4.500 logements sociaux, du dispositif "Eco-rénovons Paris", l'objectif 1.000 immeubles mené conjointement avec Ian BROSSAT, ou encore la signature du contrat de performance énergétique des écoles, Alexandra CORDEBARD est aussi mobilisée.

Mais je le redis puisque nous avons parlé à l'instant des Jeux olympiques et du sport, cet enjeu climatique est le moteur de notre candidature. Paris est l'endroit où l'on peut accélérer la transition énergétique. Paris est l'endroit où le moteur des jeux sera un moteur puissant pour faciliter cette accélération et pour faire en sorte que nous arrivions aussi à mobiliser et à orienter toute une finance qui existe aujourd'hui à l'échelle de la planète, et qui est prête à se mobiliser sur ce défi énergétique.

Paris est non seulement un accélérateur, mais aussi une porte ouverte sur l'Afrique, qui permettra aussi à ce continent stratégique pour l'avenir de l'humanité d'avoir non seulement sa place, mais aussi d'être leader dans la transition énergétique que nous devons accompagner. Je le dis à un moment où s'ouvre la COP 22. Après la réussite de la COP 21, nous sommes toujours mobilisés et toujours à la tâche.

Nous continuerons de développer la nature au cœur de la ville, chère Pénélope KOMITÉS, avec l'ouverture aussi de baignades urbaines, le déploiement de la végétalisation, comme nous l'avons vu encore avec le très beau concours des "Parisculteurs", où nous donnerons la priorité aux alternatives aux transports polluants, cher Christophe NAJDOVSKI, avec notamment le vélo, la marche à pied, et la stratégie innovante "Paris piétons". D'ailleurs, les Parisiens sont d'abord des piétons avant tout autre moyen de locomotion, c'est le plus utilisé et aussi le plus agréable.

Nous allons ainsi récupérer la maîtrise complète de notre politique de stationnement, qui est aussi un élément important de la politique de déplacement.

Enfin, notre Ville continuera à investir pour développer l'offre de transports collectifs, j'espère d'ailleurs que la Région dont j'attends les réponses, accompagnera cet effort dans lequel nous nous inscrivons.

Ces efforts s'inscrivent dans un mouvement plus large de reconquête d'un espace public apaisé et sain, incarné également par les premiers travaux de réaménagement des places, des opérations de piétonisation, ou encore la mise en œuvre de la deuxième phase du Plan de lutte contre la pollution.

Alors que la crise suscite une concurrence accrue des grandes métropoles, la compétitivité de Paris fait l'objet d'une attention particulière au travers du soutien à l'innovation, d'ailleurs que cette innovation soit sociale, environnementale, architecturale, urbaine, mais aussi à la recherche et au commerce.

Pour cela, nous voulons nous appuyer toujours plus sur la participation citoyenne et après "Réinventer Paris", cher Jean-Louis MISSIKA, "Réinventer la Seine", nous sommes aussi impliqués fortement auprès du Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, dans "Inventons la métropole du Grand Paris", mais aussi dans "Paris fait Paris".

Accompagner les acteurs de l'innovation, poursuivre nos grands projets urbains, déployer l'économie sociale solidaire et l'économie circulaire, lancer le premier schéma de développement touristique, nous en parlerons tout à l'heure, autant de chantiers différents mais qui ont pour objectif commun de soutenir l'emploi et de renforcer l'attractivité de notre ville.

Parce qu'aucun progrès ne peut prendre racine dans un quotidien dégradé, la propreté et la sécurité sont essentielles, et dans un contexte de menaces terroristes persistantes, la Ville reconduira l'essentiel des dispositifs post attentats mis en œuvre début 2016 et s'attachera à poursuivre la sécurisation des équipements municipaux.

Je veux remercier M. le Préfet de police pour le travail que nous faisons ensemble pour la coopération, et je veux bien sûr saluer les forces de l'ordre pour la sécurité qu'elles apportent au quotidien aux Parisiens. Ils y sont sensibles et sont à leur côté.

Depuis décembre 2015, 950 équipements ont été identifiés, en coopération avec les mairies d'arrondissement. Je remercie Colombe BROSSEL de ce travail qui est fait et qui lie aussi cette question à la question des quartiers "politique de la ville".

Vous le savez, bien que la Ville ait sollicité un financement de l'État auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour certaines de ces mesures, les moyens accordés ne seront pas à la hauteur des dépenses engagées par la Ville, mais parce que le volet sécurité est indissociable du volet prévention, l'année 2017 permettra de consolider le dispositif dédié à la prévention, notamment en direction des jeunes, des familles et des quartiers populaires, et Colombe BROSSEL anime ce travail avec beaucoup d'énergie, de constance et de tempérament.

En outre, Paris poursuivra aussi ses objectifs de renforcement de la propreté, de prévention de la valorisation des déchets, avec la montée en puissance de la collecte des biodéchets, l'ouverture de nouvelles recycleries-ressourceries. Là aussi, permettez-moi de remercier Mao PENINOU et Antoinette GUHL du travail qui est engagé. Mais aussi les maires d'arrondissement volontaires sur la collecte des biodéchets. Je pense au Maire du 2e arrondissement et à la Maire du 12e arrondissement qui se sont engagés.

Le déploiement du plan de renforcement de la propreté sera lui aussi poursuivi.

Le budget 2017, mes chers collègues, continuera de traduire concrètement, en dépit des fortes contraintes que j'ai évoquées et qui pèsent sur nous, les engagements que nous avons pris face aux Parisiens.

C'est la raison pour laquelle il repose sur une stratégie constante : stabilité fiscale, sobriété, maintien d'un fort niveau d'investissement et d'un endettement maîtrisé.

Le chemin que nous empruntons est exigeant. Il nous impose de discuter, de débattre, de prendre un certain nombre de décisions ambitieuses. J'assume ces décisions, parce que je suis persuadée qu'elles nous permettront de faire avancer Paris dans le respect de ce que nous avons promis aux Parisiens.

Je sais pouvoir compter pour cela sur la compétence, l'engagement de toutes nos équipes, et particulièrement de Julien BARGETON. Je veux bien sûr saluer autour de lui la Direction des Finances, saluer Emmanuel GRÉGOIRE sur la question notamment de l'emploi, l'emploi public parisien et le service public rendu aux Parisiens, mais je veux remercier l'ensemble de l'Exécutif, les maires d'arrondissement et l'ensemble de nos collaborateurs et l'administration.

Je veux dire que ce que nous faisons est courageux. Cela n'est pas toujours simple, c'est une situation inédite que la Ville n'avait pas connue. La Ville n'avait pas connu une situation de telles contraintes pour élaborer un budget, mais la compétence et la détermination de chacun sont là et je veux vraiment vous remercier très chaleureusement pour cet esprit de responsabilité.

Esprit de responsabilité ne veut pas dire renoncement à ce que nous sommes, bien au contraire, et c'est ce que nous essayons de prouver tous les jours en nous fondant sur la concertation, en particulier au sein de notre Assemblée.

Nous serons donc ensemble garants de l'équilibre financier de notre Ville, mais également de son dynamisme, ainsi que de la cohésion que nous appelons de nos vœux à l'heure où nous avons été durement éprouvés mais où, nous pouvons le dire, nous sommes debout.

Je vous remercie.

Les temps de parole ont été définis par la Conférence d'organisation et le tour de parole également. Le premier orateur est Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

Vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Cher Julien, chers collègues, une nouvelle fois nous pouvons féliciter l'adjoint, son cabinet et les services pour la qualité et la clarté des documents budgétaires qui nous sont communiqués à l'occasion de ce débat budgétaire. En plus de la communication, il nous est proposé un rapport d'orientation budgétaire - ce qui est la première fois - qui explicite clairement toutes les dimensions qui entourent la préparation du budget 2017 de la Ville.

Cela étant dit, les débats d'orientations budgétaires se succèdent et toujours la même critique qui ne concerne pas la Ville mais l'Etat : pourquoi l'Etat, que cela soit sous la présidence de M. SARKOZY ou de M. HOLLANDE, met en difficulté les collectivités territoriales françaises ? Le choc budgétaire imposé est irrationnel ou il repose sur des erreurs d'analyse dramatiques pour la France. "Errare humanum est, perseverare diabolicum".

En effet, comme cela est souligné dans la communication, il y a certes encore des incertitudes, et ce ne sont que des grandes orientations de ce que sera le budget primitif de la Ville de Paris pour 2017. A ce stade, tout cela est tout à fait normal. Tous les arbitrages n'ont pas encore été rendus sur le volet recettes. Notamment la loi de finances est en cours de discussion et nous n'avons pas encore la connaissance de tous les éléments de ce choc budgétaire.

Cependant, sur cette erreur qui continue, il y a une constante alarmante : la baisse des dotations de l'Etat et la hausse des péréquations provoquent un violent effet ciseau qui fait peser de lourdes contraintes sur l'équilibre du budget de notre collectivité. En effet, comme vous le soulignez dans votre communication, Madame la Maire, la dotation de l'Etat à la Ville a été divisée par deux depuis 2010 et les péréquations ont été multipliées par cinq sur la même période.

Ainsi, sur cinq ans, la Ville de Paris a perdu en recettes près de 1 milliard d'euros. Cela n'est pas tenable et nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. La Chambre régionale des comptes, dans son dernier rapport sur les finances de la Ville de Paris, a elle-même parlé de véritable choc budgétaire imposé à notre collectivité. C'est donc une véritable faute politique de la part du Gouvernement et une aberration d'un point de vue économique.

Nous le savons, premièrement, les budgets des collectivités en France sont mis à mal par ces coups de rabot et cela contraint certaines collectivités à faire des économies sur certains services publics, pourtant essentiels, ou à augmenter la fiscalité locale directe. A Paris, la réduction des subventions aux associations commence à avoir des effets économiques diffus, délétères avec une réduction des activités et une baisse des effectifs.

Deuxièmement, les collectivités investissent beaucoup, et à commencer par la Ville de Paris, comme cela a été dit, qui a voté un programme d'investissement sur la mandature, ambitieux, de 10 milliards d'euros et qui investira en 2017 près de 1,7 milliard d'euros, ce qui est un record.

Sur ce point, soulignons l'effort exceptionnel de la Ville de Paris. Par comparaison, des villes comme Lyon, Bordeaux ou Marseille investissent respectivement 100 millions, 93,9 millions et 457 millions. On voit bien que Paris est largement au-dessus.

La Ville de Paris a clairement fait un choix politique volontariste très keynésien. Cela est particulièrement important dans le contexte économique et social de crise que nous connaissons. Paris crée plus d'emplois et de richesses, et par ricochet réduit le chômage parisien et aussi francilien, puisque la population active occupée à Paris est supérieure à la population active résidente.

Année après année, le Gouvernement continue donc une politique irresponsable visant à casser la dynamique des investissements des collectivités territoriales. Paris s'en sort mieux grâce à la diversité de ses ressources et le sérieux de sa gestion.

Depuis 2013, les investissements des collectivités territoriales ont baissé de 17,5 % en France, ce qui est énorme. Paris représente 4 % de l'investissement national et sa part augmente année par année. Par contre, la péréquation représente 20 % du national, comme cela a été dit dans l'intervention de la Maire. C'est irresponsable, car ce sont des investissements de proximité, des écoles, des gymnases, de l'aménagement de voirie. C'est de l'activité locale, créatrice d'emplois. C'est irresponsable que l'argent prélevé aux collectivités territoriales ait été donné aux entreprises à travers le Crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi.

Le comité de suivi du C.I.C.E. a estimé que 50.000 à 100.000 postes ont été créés ou sauvegardés sur la période 2013-2015 et aucun impact sur l'investissement pour un montant de plus de 28 milliards. Cela fait cher de l'emploi !

De plus, on nous dit souvent qu'il faut réduire l'incertitude de l'environnement économique des entreprises, mais il faut aussi le faire pour les collectivités territoriales qui sont des acteurs économiques importants que l'Etat déstabilise par ses décisions.

La situation reste donc préoccupante car, à un moment, Paris sera obligé d'augmenter les impôts ou de faire une politique d'austérité, de coupe, dans les budgets ou de vendre des actifs. C'est pourquoi nous avons déposé un vœu à propos de la dette de l'Etat vis-à-vis de Paris, pour demander un état précis et pour interpeller une nouvelle

fois le Gouvernement pour effacer cette dette. Si l'Etat remboursait sa dette, le ratio d'endettement de la Ville passerait de 59 % à 46 %. Il reste donc des marges de manœuvre avant de faire une politique d'austérité à Paris.

Un autre point sur lequel nous souhaitons revenir : la Ville de Paris parvient à maintenir, malgré ce contexte difficile, de solides fondamentaux budgétaires, contrairement à ce que la droite de cet hémicycle tente de dire à longueur de Conseil.

Le premier indicateur de cette solidité est l'écart de taux d'emprunt entre Ville de Paris et celui de l'Etat qui a encore baissé lors de la dernière émission du 27 octobre. Ceci dit, avons-nous des leçons de gestion budgétaires à recevoir de la part d'un groupe politique qui, lorsqu'il était au Gouvernement il y a quelques années, a plus que doublé le déficit national à coup de cadeaux fiscaux aux plus aisés ? Je ne le pense pas.

Ainsi la Ville de Paris parvient à maintenir une épargne brute conséquente, plus de 400 millions d'euros encore.

Un point de vigilance cependant que nous avons déjà pointé auparavant : notre collectivité se doit d'être vigilante et exemplaire avec ses partenaires bancaires et financiers dans l'exigence de transparence et d'éthique par rapport aux paradis fiscaux. Nous avons déjà alerté sur cette question à plusieurs reprises sans résultats tangibles pour l'heure. Lorsqu'on voit, dans le rapport d'orientations budgétaires 2017 qui nous est proposé, que HSBC et Goldman Sachs figurent parmi les principaux prêteurs arrangeurs de la Ville, la route reste encore longue. Même les "social bonds" sont faits par ces arrangeurs, ce qui pose un problème d'éthique.

Pour conclure, je souhaite souligner un dernier point.

Nous nous réjouissons que la Ville de Paris, lors de la réunion du Conseil de l'immobilier, ait décidé d'engager un processus pluriannuel susceptible d'aider l'Exécutif à élaborer une doctrine pour la gestion de son patrimoine immobilier. Car la Ville possède un patrimoine conséquent, évalué dans le dernier rapport de la C.R.C. à environ 23 milliards d'euros.

La gestion de ce patrimoine est absolument cruciale. Nous le voyons avec les loyers capitalisés que l'opposition municipale a tant de mal à comprendre. C'est au contraire une très bonne gestion et stratégique de la Ville car, plutôt que de vendre, cela prouve qu'il est possible de valoriser le patrimoine de la Ville. En effet, je rappelle que cette capitalisation permet de mettre en recettes de fonctionnement ce qui était mis auparavant en recettes d'investissement à travers la vente des actifs. Il vaut mieux toujours garder les actifs que les vendre. Mais nous aurons l'occasion d'en parler, je l'espère.

David BELLARD complètera mon intervention sur l'aspect qualitatif de ce D.O.B. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, avant d'évoquer le débat d'orientation budgétaire, je voudrais interpellier notre Assemblée sur un événement grave qui vient de se passer dans le monde. Je pense aux parlementaires du H.D.P. qui viennent d'être arrêtés par le régime d'ERDOGAN. Certains d'entre eux sont en prison. Je pense que notre Assemblée s'honorerait, durant ces deux jours de travaux, de présenter un vœu de l'Exécutif de soutien à l'ensemble de ces parlementaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est une bonne suggestion, mais je vous donne rendez-vous demain puisque nous avons un moment particulier.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Tout à fait.

J'en reviens au débat d'orientation budgétaire. Il y a quelques jours, avec mon collègue Jean-Noël AQUA, nous étions devant l'Apple Store, place de l'Opéra, pour dénoncer l'un des faits majeurs des 5 ans du Président HOLLANDE. Je pense à l'évasion, l'optimisation et la fraude fiscales qui s'élèvent, chaque année, entre 70 et 100 milliards d'euros. Autant dire que l'évasion fiscale est plus importante que le déficit public. Le renoncement d'une grande réforme fiscale a conduit le gouvernement à trancher dans le budget de l'Etat pour économiser 50 milliards d'euros en 3 ans. Pour atteindre cet objectif, il a fallu, d'une part, réduire toutes les dépenses de fonctionnement des grands services publics. Je pense aux hôpitaux, à la Sécurité Sociale et, d'autre part, imposer le même régime aux collectivités locales en réduisant de 11 milliards d'euros les dotations de fonctionnement.

A l'échelle nationale, le résultat de cette politique est désastreux. Je cite : "Toute baisse de la dépense publique est récessive, il n'est pas besoin d'avoir suivi des études d'économie très poussées pour le savoir". Ce n'est pas moi

qui le dis, mais l'ancienne Ministre Marylise LEBRANCHU lorsqu'elle a été auditionnée par le Parlement et Nicolas SANSU dans le cadre de la rédaction d'un rapport parlementaire sur l'impasse de la baisse des dotations.

Malheureusement, pour faire face au choc budgétaire du pacte d'austérité, 6 collectivités territoriales sur 10 ont été obligées de répercuter la baisse des dotations sur l'investissement. Entre 2014 et 2020, il est prévu que l'investissement des communes diminue de 15 % à 25 % par rapport à la précédente mandature.

A Paris, nous avons la chance d'être dans une situation différente. Nous pouvons compter sur l'attractivité de la Capitale et nous avons encore d'importantes ressources. Nous avons aussi fait le choix d'une politique qui mène une vraie politique en faveur de l'investissement public, de la création de logements sociaux et d'équipements publics pour répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Nous mettons en œuvre un plan d'investissement de mandature de 10 milliards d'euros. Nous consacrons 25 % de cet investissement à la création d'équipements publics dans les quartiers populaires. Mais cette politique est sans cesse menacée. Depuis 2003, l'Etat a accumulé une dette énorme envers le Département de Paris. Nous versons chaque année plus de 1,5 milliard d'euros d'aides sociales et l'Etat compense à peine à hauteur de 350 millions. A cela s'ajoute la baisse de 50 % de la dotation globale de fonctionnement.

Lorsque le budget de la Ville est fragilisé de la sorte, ce sont, au final, les Parisiennes et les Parisiens qui en payent le prix et ce n'est pas acceptable. Nous devons renverser la table et mettre l'Etat face à ses responsabilités. C'est le sens du vœu que nous proposons, dans lequel nous demandons un moratoire national sur la baisse des dotations. Nous exigeons de l'Etat qu'il rembourse sa dette vis-à-vis de la Ville de Paris.

Madame la Maire, c'est en s'inscrivant dans une mobilisation collective avec les autres collectivités territoriales que nous pouvons tenir tête à l'Etat et que nous serons, par la suite, en mesure de porter des propositions d'amélioration concrète pour la vie des Parisiennes et des Parisiens. A ce titre, nous restons convaincus que le principal enjeu de cette mandature est la lutte contre la spéculation immobilière. Le prix de l'immobilier a explosé à Paris en 15 ans : plus de 150 % d'augmentation du prix de vente au mètre carré. Les répercussions sont terribles pour la population qui n'arrive plus à se loger.

Comme le montre le rapport de la Fondation Abbé Pierre, 20 % des ménages d'Ile-de-France vivent en surpeuplement dans leur logement. Plus de 20.000 personnes passent leurs nuits dans des centres d'hébergement. D'ailleurs, je me félicite de l'ouverture, ce week-end, du centre d'hébergement dans le 16e arrondissement. Une bataille que l'Exécutif a menée face à l'égoïsme du maire du 16e arrondissement. En 2015, à Paris, plus de 6.700 expulsions locatives et la majeure partie en raison d'impayés.

Nous n'acceptons pas cette situation quand, dans le même temps, des centaines de milliers de logements à Paris sont vides, sous-occupés ou loués à prix d'or à des touristes. Nous ne pouvons plus tolérer qu'il y ait plus de 100.000 logements vacants. C'est d'ailleurs le sens du vœu que nous avons déposé sur les recettes immobilières. Quand des familles dorment dehors, il n'est pas acceptable que les spéculateurs laissent pourrir des logements en attendant de pouvoir réaliser d'éventuels profits. Il n'est plus acceptable de laisser les propriétaires occuper une résidence secondaire quelques semaines par an pendant que des familles entières s'entassent dans des studios. On ne peut pas non plus accepter que Paris devienne la capitale "Airbnb" dans laquelle seuls les touristes ont le droit d'habiter.

Voilà pourquoi nous proposons d'augmenter de manière significative la taxe sur les logements vacants et les résidences secondaires. Voilà pourquoi nous voulons également mettre fin aux abus des loueurs professionnels sur "Airbnb", en augmentant le montant de l'amende en cas d'infraction à la législation en vigueur pour les meublés touristiques. L'objectif de ces trois mesures est clair : nous devons inciter les propriétaires à mettre leurs biens en vente ou en location pour rééquilibrer l'offre de la demande de logements et, ainsi, contribuer à la baisse du prix de l'immobilier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les orientations budgétaires pour la troisième année de la mandature sont importantes. Elles marquent la confirmation de la politique décidée par la majorité municipale. Il convient, tout d'abord, il est vrai, de souligner le contexte financier particulier dans lequel se trouve notre collectivité. Dans la perspective de redressement des comptes publics, la Ville de Paris, et c'est normal, a contribué à l'effort national.

Cependant, l'effort demandé est considérable, au point où le niveau des dotations de l'Etat viendra bientôt rejoindre celui des péréquations. Paris est une ville solidaire, mais tout de même. Il faudrait que l'Etat regarde ses ponctions financières avec plus de raison. Cela reste un espoir, car le ralentissement annoncé de la baisse des dotations ne concernera pas notre collectivité.

Face à cette situation, il faut d'autant plus saluer la poursuite des objectifs de l'Exécutif. La Ville fait les efforts nécessaires pour concrétiser les engagements pris par la majorité devant les Parisiennes et les Parisiens. Les mesures sont ambitieuses et leur concrétisation s'applique depuis plus de deux ans maintenant. La création de nouveaux services publics, dans le domaine de la petite enfance et du sport par exemple, sont des éléments importants de notre politique municipale. Ils ont un effet direct sur la vie de nos concitoyens. C'est cette garantie d'un service public de qualité, ambitieux, qui doit guider notre majorité.

Notre politique pour l'aménagement urbain est également ambitieuse. Nous voyons ainsi l'arc de l'innovation se construire. C'est un engagement durable qui agit sur une dimension structurelle. Pour notre ville, et particulièrement pour les quartiers concernés, ce sont des perspectives positives de changement du cadre de vie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande que les conversations se poursuivent à l'extérieur de cette salle, que les collaborateurs des groupes rejoignent les sièges.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous en prie.

M. Jean-Bernard BROS. - Paris a dû aussi faire face à des imprévus et a su agir dans l'urgence. Je pense, bien sûr, aux mesures de sécurité renforcées après les attentats. Je pense également à l'investissement de l'Exécutif pour l'accueil des réfugiés. Face aux difficultés de prises de décisions au niveau européen et au niveau national, notre Ville a eu un comportement exemplaire. C'est pourquoi, dans ce contexte, nous pouvons saluer la solidarité budgétaire de Paris, comme cela a été fait à plusieurs reprises.

La majorité porte un budget équilibré et ambitieux. L'opposition manque, une fois de plus, de vision et de sérieux en la matière. D'un côté, la demande d'économies encore plus drastiques et les conséquences qu'elles auraient pour les Parisiens. De l'autre, la demande continue, conseil après conseil, pour de nouveaux équipements, de nouveaux dispositifs, de nouveaux projets. Les Parisiens méritent mieux. Ils méritent une majorité défendant notre bonne gestion, notre capacité d'autofinancement et d'endettement restreint de la Ville.

Enfin, il me semble important de souligner que Paris bénéficie de rentrées fiscales dont le niveau dépend de la bonne santé économique de notre ville. Il convient de mettre en place un environnement qui donne confiance aux investisseurs. Je crois que l'accompagnement du dynamisme commercial dominical est, à ce titre, une bonne décision. Ainsi, les grands axes présentés par l'Exécutif démontrent le choix politique d'une gestion saine, équilibrée, respectant nos engagements de campagne et l'exigence de notre justice sociale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Nous revoilà donc à ce moment tant attendu du débat d'orientations budgétaires.

L'an dernier, vous aviez tenté d'escamoter le débat, puis vous l'aviez finalement organisé en même temps que le budget. Cette année, il y a du progrès même si, à un mois de la présentation du budget primitif, cela reste trop tardif pour être utile et pour appréhender et préparer, dans des conditions décentes et transparentes, le budget primitif 2017. Ce débat aurait dû se tenir au plus tard à la séance d'octobre, comme c'est d'ailleurs prévu par le droit.

Et puis, il y a les documents remis qui sont répétitifs et incomplets. Nous ne disposons ni des outils ni des données indispensables pour aborder, dans des conditions sérieuses, la stratégie financière de Paris.

Madame la Maire, comment justifier l'opacité qui règne à Paris dès qu'on aborde le pilotage budgétaire et que voulez-vous cacher aux Parisiens ?

Est-ce qu'il est si compliqué, insurmontable d'appliquer la recommandation numéro 1 de la Chambre régionale des comptes qui est, je la cite, "d'annexer aux documents d'orientations budgétaires une synthèse pluriannuelle actualisée de la programmation et des plans d'action de la maîtrise budgétaire" ?

Est-ce que c'est si difficile d'appliquer aussi la recommandation numéro 2 qui consisterait, je la cite encore, "à présenter un échéancier pluriannuel des crédits de paiement afférents aux autorisations de programme en cours" en même temps que les documents budgétaires ?

Au lieu de cela, on n'a que des documents avec des manifestes auto-satisfaits voire militants à l'appui de tableaux sommaires sans précision exhaustive. Vous êtes décidément fâchée avec la transparence.

Il y a un sujet sur lequel votre communication est plus prolixe, c'est la course aux recettes, et on le comprend car cela demeure finalement la seule priorité. Par exemple, c'est votre seul objectif, dans le dossier du stationnement que nous aborderons ce soir, qui pourrait pourtant être l'occasion de créer une police municipale, mais je suis sûre qu'on en reparlera. Les Parisiens en tout cas apprécieront de payer encore et toujours plus d'impôts, de taxes, de redevances diverses et variées. Votre créativité est sans limites !

Pour vous justifier, vous dénoncez avec une certaine véhémence le désengagement financier de l'Etat, un double choc estimé à plus d'1 milliard depuis 2010. Enfin, pour l'essentiel, il a été décidé par vos amis politiques. On a compris cet été à l'occasion du statut de Paris que vous aviez certaines entrées auprès du Président de la République : que ne les utilisez-vous pas pour préserver les finances de Paris plutôt que pour accroître votre pouvoir personnel ?

Et puis il y a les économies de gestion, elles ne dépendent que de vous !

Mais si, elle écoute, elle fait semblant, parce que ça la gêne !

Elles ne sont pas au rendez-vous. Par exemple, la masse salariale augmente de près de 3 % plus de 100 millions, en arrivant à 2,335 milliards d'euros.

Pour financer ces nouvelles dépenses, vous affirmez sans complexe...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Elle n'écoute rien !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Poursuivez, Madame, je suis toute ouïe.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Elle n'a pas écouté un mot. Quel mépris !

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - On vous demandait précisément...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On vous connaît très bien pour ça, c'est vrai ! Allez-y, Madame...

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - On vous renvoie le compliment !

Vous nous répondrez notamment sur ce que vous faisiez cet été en négociant le statut de Paris et la possibilité que vous auriez eue, à cette occasion, peut-être de négocier un peu mieux les finances de la Ville plutôt que de faire payer de nouvelles augmentations aux Parisiens.

J'aurais pu parler des recettes des loyers capitalisées. Je ne suis pas sûre que cela vous intéresse plus, vous vous en moquez, les Parisiens paieront comme le reste. J'aurais pu parler de la gestion de la dette pour vous faire remarquer que, depuis votre arrivée au pouvoir, elle a été multipliée par 5 et demi depuis 2001, vous la qualifiez pourtant de soutenable et de responsable. Quand il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir. Pourquoi se gêner donc !

Et encore si l'argent était bien dépensé, mais vous mettez ces déficits au service de priorités déséquilibrées et coûteuses.

Il y a d'abord le tout-social dans le logement avec l'accélération de l'éviction des classes moyennes, la préemption sous toutes ses formes, le conventionnement à marche forcée ; il n'y a pas une ligne dans les documents pour le logement intermédiaire et l'accession sociale à la propriété, d'ailleurs il n'y a pas une mesure dans vos politiques non plus, donc c'est finalement assez cohérent.

Et puis c'est le cas aussi dans d'autres grands dossiers de l'action municipale, il n'y a pas d'annonce forte en matière de travaux de voirie, aucune inflexion en matière de logements étudiants, un énième plan pour la propreté qui produira probablement les mêmes effets formidables que les précédents. Les Parisiennes et Parisiens comme les visiteurs étrangers peuvent en juger tous les jours : grâce à vous, Paris est dégoûtant. Merci, Madame la Maire !

Au final, et c'est sans doute le pire, l'évaluation des politiques menées et des priorités choisies est totalement absente de la stratégie proposée. On est quasiment à mi-mandature, vous ne proposez strictement rien en matière d'audit général ou spécifique de la gestion de la Ville par un organisme indépendant. Cela nous ramène à ce que je

vous disais au début, manifestement la transparence en matière financière, ce n'est pas pour demain et sans doute, cela gêne. En tout cas, ces orientations budgétaires ne remplissent pas le cahier des charges d'un débat dynamique, ouvert, prospectif.

Au contraire, vous appliquez votre méthode préférée avec un certain dogmatisme et tout autant d'autoritarisme, celle du fait accompli en habillant complaisamment votre gestion d'omerta budgétaire. Nous craignons fort au groupe les Républicains que ce débat faussé augure d'un budget primitif 2017 opaque, contraint, dépensier, au détriment, encore une fois, et de la qualité de vie des Parisiennes et Parisiens et, par ailleurs, de leur portefeuille, mais cela ne vous intéresse manifestement pas beaucoup.

Merci à mes camarades de m'avoir écoutée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Bravo à ma collègue sur tout ce qu'elle a dit, j'adhère à tout ce qu'elle a dit. Et je rajoute certaines choses.

Ce débat s'inscrit sous ce flot d'une montée en puissance des contraintes exogènes qui, faute d'une volonté réelle de l'Exécutif parisien de dégager des économies structurelles, menace la soutenabilité budgétaire de la collectivité.

Ces trois derniers exercices budgétaires se caractérisent ainsi par une érosion des recettes au titre de la dotation globale de fonctionnement, une dynamique inédite de l'effort de solidarité, ce qui n'est pas négligeable, et des dépenses de péréquation dont la progression spectaculaire obère les marges de manœuvre budgétaire de la collectivité.

Un demi-milliard, c'est ce que débourse Paris au titre de la péréquation ; un demi-milliard, c'est aussi la dotation globale de fonctionnement en moins. Et merci à votre Président François HOLLANDE qui a réduit de près de 700 millions cette DGF entre 2012 et 2017.

Ce que l'Etat lui verse d'une main, Paris le consacre de l'autre à la solidarité nationale. Un jeu à somme nulle où le grand perdant demeure Paris. Et pourtant le trou budgétaire n'est plus évoqué, contrairement à l'élaboration des budgets primitifs 2015 et 2016.

Evidemment, vous avez vos amis parlementaires qui, cette année encore, devraient faire adopter un certain nombre de mesures fiscales spécialement calibrées pour l'exception parisienne. Vous avez aussi vos amis au Gouvernement, des décrets gouvernementaux qui vont permettre des artifices d'écritures comptables dénoncées par la Cour régionale des Comptes dans son rapport de mai dernier.

Et c'est la chance, mais vous avez aussi des droits de mutation qui explosent tous les records auquel la hausse de 0,7 point du taux applicable n'est pas totalement étrangère, et qui devrait atteindre plus de 1,3 milliard en 2017.

Un peu des trois, Madame la Maire, mais ces petits arrangements, ne révèlent que davantage la persistance d'un trou qui se reforme, année après année, identique, opiniâtre et tenace.

Un trou que vous comblez à grands coups de lois et de décrets par vos amis. L'exceptionnel devient la règle, le dérogatoire, le droit commun et le régime spécial le quotidien de Paris. Quand le vent de l'alternance politique semble souffler, voilà que vous vous empressiez de réclamer la dette sociale de l'Etat à l'égard de Paris au titre des dépenses sociales obligatoires du département, tels que R.S.A., aide personnalisée à l'autonomie ou encore la prestation de compensation du handicap.

Les mêmes maux conduisant aux mêmes remèdes, vous déployez un plan d'action strictement similaire à celui de 2015 et 2016, pour combler un besoin de financement équivalent, et respecter la règle d'or de l'équilibre budgétaire des collectivités. Activation de recettes supplémentaires, de même nature que pour le budget 2016, cela en est troublant. Plan d'économies conjoncturelles reconduit à l'identique. Nouvelle hausse des taxes sur les meublés touristiques. L'année dernière, il s'était agi d'introduire une taxe de séjour pour les meublés touristiques, l'enjeu est, cette fois-ci, de l'augmenter pour l'aligner sur les montants exigés de l'hôtellerie étoilée. Nouvelle hausse des taxes sur les résidences secondaires. L'année dernière encore, les modifications des règles d'abattement par l'entremise bienvenue du P.L.F. avaient dégagé 50 à 60 millions d'euros de recettes supplémentaires pour le budget primitif. Seule la taxe foncière avait été épargnée. Mais cette remise de peine aura été de courte durée et le couperet semble sur le point de tomber.

Nouvelles cessions immobilières. Comme l'année dernière et la précédente, une grande braderie des bijoux de famille sera organisée à hauteur de 200 millions d'euros sous couvert d'une analyse stratégique du parc - quel grand mot pour cacher en fait une sorte d'escroquerie - et d'une révision du patrimoine cessible. Tout doit disparaître !

Ajoutons à cela la martingale des loyers capitalisés, qui, par une astuce comptable désormais familière, viendront grossir les recettes de fonctionnement de plus de 300 millions d'euros. C'est la deuxième année consécutive que la Ville encaisse en une seule fois les loyers issus des campagnes de conventionnement du parc privé des bailleurs sociaux des 50 prochaines années. Après la Maire, le déluge. Peu importe de tarir cette manne précieuse et d'entamer ainsi le capital de 50 ans.

Je sais que cela ne vous intéresse pas, Madame la Maire, et si voulez, on peut partir. C'est comme vous voulez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela va, non !

M. Yves POZZO di BORGO. - Cela va, attendez, excusez-nous, Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, cela va !

M. Yves POZZO di BORGO. - Vous n'écoutez jamais l'opposition ! Vous êtes là, murée dans votre silence, murée dans votre certitude et vous n'écoutez pas ce qu'on dit. Cette fuite en avant...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez, faites votre travail et écoutez les autres comme je vous écoute, moi, d'habitude et cela ira mieux.

M. Yves POZZO di BORGO. - Cette fuite en avant ne saurait masquer l'incapacité de l'Exécutif parisien à se réformer suffisamment en profondeur pour générer les économies structurelles nécessaires afin de ne plus faire peser sur les épaules des générations futures les conséquences d'une gestion dispendieuse.

Ce que le groupe UDI-MODEM dénonce depuis des années est toujours d'actualité. On ne peut élaborer un budget sérieux par une succession de mesures qui ont un coût. Ce ne sont pas les baisses des contributions de la collectivité, ni la diminution des charges de fonctionnement courant des services tels que les dépenses de chauffage ou autres fluides, qui permettront de dégager des marges de manœuvre suffisante.

Madame la Maire, la soutenabilité budgétaire ne se décrète pas, elle s'éprouve. Au regard du gonflement de la dette de la collectivité, qui est actuellement de 5,7 milliards et qui sera de 8,8 milliards à la fin de votre mandat - 86 % du budget parisien. Eric AZIÈRE va développer ce point.

Voilà, puisque vous avez écouté en partie, mon intervention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais essayer d'intervenir avec un peu plus de modération et d'esprit de réalité. Comme l'an dernier, le débat d'orientations budgétaires est un moment qui témoigne du sérieux de notre collectivité et du respect de la parole donnée, celle de nos engagements de campagne.

Le document d'orientations budgétaires que vous nous présentez montre bien d'abord que les finances de la Ville ont été bien gérées et reposent sur des fondations solides. Cette qualité de gestion et cette exigence nous permettent de dégager des marges de manœuvre pour mettre en œuvre nos priorités politiques et je voudrais pour cela remercier tout particulièrement vos deux adjoints, Julien BARGETON et Emmanuel GRÉGOIRE.

Nous savons qu'il y a encore des inconnues puisque le projet de loi de finances pour 2017 n'est pas adopté et que ses conséquences seront importantes pour notre collectivité, et nous l'assumons complètement, Monsieur POZZO di BORGO.

Néanmoins, il faut saluer dans ce contexte l'orientation très claire et très constante qui a été choisie par notre Municipalité pour construire un budget qui soit à la fois maîtrisé mais qui, en même temps, soit le témoignage de nos ambitions politiques.

Ce qui d'abord caractérise ce budget, il faut le rappeler, c'est la stabilité fiscale, qui doit préserver le pouvoir d'achat des Parisiens. Conformément à nos engagements pendant la campagne, les taux des impôts des Parisiens n'augmenteront pas cette année, contrairement à la plupart des autres grandes collectivités, en particulier dirigées par la droite. S'il ne s'agit que des départements, pensons aux Yvelines, dont la taxe foncière a bondi en 2016 de plus de 60 % ou à l'Essonne qui l'a augmentée de près de 30 %. Nous ne parlons pas ici des communes notamment dirigées par la droite.

Ce budget a également fait de la solidarité une de ses toutes premières priorités grâce à des dépenses sociales à un niveau élevé, à la priorité à l'investissement dans les quartiers populaires. Il traduit aussi notre priorité au soutien à l'économie, à l'emploi, à l'activité des entreprises avec un investissement très important, contrairement là aussi à beaucoup de collectivités de droite qui ont massivement stoppé la construction de logements sociaux ou l'aménagement urbain.

Ce budget souligne aussi notre attachement très profond à un service public de proximité et de qualité que nous voulons toujours plus moderne et en phase avec les attentes des Parisiens.

Ces priorités sont évidemment mises en œuvre dans un contexte très contraint pour nos ressources. En effet, malgré l'atténuation de la baisse des dotations pour les communes annoncée par le Président de la République, la perte de ressources pour la collectivité parisienne va se poursuivre en 2017.

Nous pouvons en effet estimer d'ores et déjà une perte de dotations de plus de 100 millions d'euros et une hausse de nos contributions aux différents fonds de péréquation de 24 millions d'euros, atteignant 524 millions d'euros au total. C'est considérable et cela correspond à une perte de plus d'1 milliard d'euros depuis 2010, soit 12 % de nos ressources de fonctionnement.

Que nous trouvions des solutions face à cette situation, si cela n'est pas salué par l'opposition municipale, cela pourrait au moins leur éviter leurs critiques et la violence de leurs critiques.

Il faut le répéter, contrairement à la petite musique de fond que l'on entend souvent et qui est fausse, Paris est plus que jamais la collectivité la plus solidaire de France puisqu'elle finance plus de la moitié de la péréquation francilienne et 20 % de la solidarité financière nationale entre collectivités. A cela s'ajoutent des dispositifs parisiens dont bénéficient les non-Parisiens. Cet effort indirect, qui concerte notamment les secteurs des transports, du social, du tourisme, de l'entretien d'espaces publics et de l'éducation, représente 700 millions d'euros.

Malgré cette pression forte sur nos ressources, qualifiée d'ailleurs par la Chambre régionale des comptes dans son rapport de "choc financier majeur", nous respectons notre engagement de stabilité des taux de fiscalité directe locale. La situation de Paris est à ce titre exceptionnelle avec une fiscalité qui reste nettement inférieure aux taux moyens nationaux.

Dans ce contexte, il faut donc aussi poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement sans altérer la qualité du service public rendu aux Parisiens. Ainsi, en 2017, les dépenses réelles de fonctionnement seront à un niveau très proche de celles de cette année.

En ce qui concerne la masse salariale, 2017 sera en effet marquée par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, la mise en œuvre de la réforme "parcours professionnels", carrières et rémunérations et l'ouverture de nouveaux équipements qui nécessitent des agents adéquats.

Cependant, grâce à des efforts de simplification et de modernisation de l'administration, le taux d'évolution de la masse salariale sera de 2,9 % dont plus de la moitié est due en effet à des facteurs extérieurs ; cela ne mérite pas à mon avis un excès d'opprobre là non plus.

La combinaison de tous ces efforts et la poursuite de notre objectif de recherche de nouvelles recettes permettent le maintien en 2017 de notre épargne brute à un niveau de 400 millions d'euros. C'est une nouvelle rassurante pour les marges de manœuvre de la Ville.

Notre groupe est d'ailleurs très favorable à la possibilité d'augmentation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires à Paris, qui ne touche pas les Parisiens. Nous en avons voté le principe à l'occasion d'un vœu l'an dernier ; nous espérons que les parlementaires le rendront possible car nous sommes convaincus que ces nouvelles recettes qui ne pèsent pas sur les Parisiens sont justes, utiles et efficaces pour Paris.

Le niveau important d'autofinancement que nous connaissons encore permet donc de poursuivre notre stratégie d'investissement tout en garantissant un endettement soutenable, prudent. Je rappelle que Paris reste une collectivité nettement moins endettée que la moyenne avec 59 % contre 74 % de moyenne pour les autres collectivités françaises, même si nous devons tous rester vigilants sur ce point.

De même, conformément à la déclinaison du plan d'investissement de la mandature, 1,7 milliard d'euros sont prévus en 2017 pour réaliser notre ambition sur les politiques du logement, du développement durable, de la solidarité et de l'accès au service public. C'est pour nous la boussole, à chaque budget, qui nous permet de pouvoir réaliser nos engagements de campagne.

1,7 milliard d'euros, c'est d'ailleurs un engagement considérable, et que nous puissions respecter nos engagements de mandature dans un contexte où tant de collectivités renoncent ou augmentent la fiscalité est un point qui mérite d'être salué.

Pour terminer, je voudrais donc saluer un projet d'orientations budgétaires qui démontre que nos fondamentaux financiers sont solides et que notre stratégie financière est saine. Contrairement aux interventions précédentes tout en modération, en subtilité - omerta, escroquerie, la droite parisienne est un monde toujours modéré -, je rappelle que l'agence de notation "Standard & Poor's" a salué dans sa dernière notation notre stratégie budgétaire.

Pour nous, l'essentiel est de garantir que notre collectivité ait les moyens de respecter ses engagements et puisse mener à bien, en 2017 comme depuis le début de ce mandat, ses ambitions au service des Parisiennes et des Parisiens. C'est pourquoi nous nous réjouissons des perspectives budgétaires annoncées aujourd'hui et dont nous débattons à l'occasion du budget plus largement le mois prochain.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez 3 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci. Chers collègues, vous dénoncez la baisse des dotations de l'État, mais vous n'envisagez aucune initiative pour créer un réel rapport de force. Paris est une ville très riche, résultat : l'impact des politiques d'austérité est bien moins fort qu'ailleurs où l'État va jusqu'à faire du chantage parfois à la mise sous tutelle. Raison de plus pour résister. En ne résistant pas, vous vous faites complices de l'asphyxie de l'ensemble des collectivités de France.

La contribution de la Ville au Fonds de péréquation atteignant quasi l'équivalent du montant des dotations de l'État, la Ville doit donc dorénavant autofinancer seule ses politiques publiques. Résultat, la Ville court vers de nouvelles recettes : poursuite de la vente du patrimoine, hausse des tarifs du stationnement, course à la publicité sur les édifices religieux, que vous déniez auparavant sur les monuments historiques, fermeture d'établissements et de services publics, et bientôt la privatisation de la verbalisation du stationnement.

Mais vous restez des pros de la "com", du tout va bien. L'Exécutif en vient même à se féliciter d'une baisse constatée des dépenses sociales et d'une hausse enregistrée des recettes liées à la fiscalité immobilière. Les deux sont liées, mais de la pire façon. La cherté de la vie parisienne avec ses loyers élevés continue d'aggraver l'exode hors de Paris des couches populaires et moyennes du salariat. La spéculation immobilière chasse de Paris les plus pauvres et renfloue en même temps les caisses de la Ville, il n'y a pas de quoi s'enorgueillir, à moins que vous pensiez qu'il faille féliciter Neuilly de son faible taux de chômage. Vous savez très bien qu'il n'en est rien.

Concernant les investissements dont vous êtes si fiers, je maintiens que la Ville de Paris pourrait faire bien plus. Paris est une des villes qui a le moins recours à l'emprunt, très en deçà des villes de Lille et de Marseille. Résultat, vous n'ambitionnez hélas qu'à appliquer le minimum exigé par la loi lorsque vous voulez porter l'objectif de 30 % de logements sociaux en 2030.

Pour l'heure, l'ensemble des services publics et administrations craque sous les effectifs, sous les stratégies dites de redéploiement de postes, une précarité très loin d'être résorbée. La souffrance au travail progresse terriblement dans l'ensemble des services publics de la Ville de Paris.

Quant aux collègues du groupe les Républicains, quel crédit accorder à vos critiques ? Quel bal des hypocrites ! Vos sept candidats à la primaire défendent tous peu ou prou une baisse d'au moins 20 % des dotations de l'État aux collectivités locales. Imaginez les conséquences pour la Capitale, totalement contradictoires avec les besoins sans cesse réaffirmés par les Parisiennes et les Parisiens d'avoir accès, au contraire, à plus de services publics.

Chers collègues de la majorité, vous qui ne cessez de vanter qu'Anne HIDALGO incarnerait une gauche bien différente de celle du Gouvernement, prenez conscience de la réalité. Ne voyez-vous pas la pente libérale qui hélas, en ce moment, est en train d'être prise ? Au moment où votre majorité décide d'accentuer le matraquage publicitaire, des églises aux autolib', privatise le stationnement et veut farouchement imposer les 12 dimanches ouverts maximums prévus par la loi Macron.

En décembre prochain, je voterai de nouveau contre le budget et vous feriez bien de faire de même. Vivement 2017 que nos bulletins de vote nous permettent l'insoumission à l'austérité et aux réformes structurelles que nous impose Bruxelles et auxquelles le Gouvernement et la Municipalité parisienne se soumettent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

M. BELLIARD pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en préliminaire de mon intervention, je voulais rappeler la satisfaction de mon groupe sur la qualité des documents budgétaires qui nous ont été transmis et sur lesquels nous travaillons en bonne intelligence avec nos interlocuteurs de l'Exécutif. On est très loin de l'omerta dont nous a fait part l'opposition municipale dans une intervention pour le moins très caricaturale.

Dans la droite ligne de l'analyse développée par mon collègue Jérôme GLEIZES, je tenais à redire que notre groupe s'inscrit dans la logique volontariste que traduisent les orientations budgétaires. Elles sont l'expression du travail engagé par notre majorité, qui a trouvé un point décisif avec l'adoption en début de mandat d'un plan d'investissement de la mandature ambitieux, de 10 milliards d'euros.

Bien sûr, et c'est je crois la caractéristique générale du fonctionnement de la Ville depuis le début de cette mandature, cela doit s'accompagner d'une gestion rigoureuse des finances publiques et nous restons attentifs à ce que les fondamentaux budgétaires de la Ville restent solides. Au travers tout autant de la recherche de nouveaux financements par exemple, avec une fiscalité accrue sur les résidences secondaires que notre groupe soutient, que d'une sobriété dans les dépenses engagées qui doivent être utiles aux Parisiennes et aux Parisiens.

Ce qu'il faut aujourd'hui retenir, à mon sens, c'est que notre collectivité ne subit pas les profondes transformations que, comme toutes les grandes métropoles elle connaît, mais elle est actrice de sa propre transformation et s'est engagée dans sa transition dans un contexte, et cela a été rappelé par plusieurs de mes collègues, particulièrement difficile pour notre collectivité.

C'est tout l'enjeu de ce travail que nous menons au sein de la majorité. Les dérèglements climatiques dont tous les indicateurs nous montrent une inquiétante accélération, l'arrivée des réfugiés sur notre territoire, la pollution qui tue chaque année des dizaines de milliers de personnes, des attentats qui nous ont touchés de plein fouet, sont autant de signes qui marquent la fragilité de notre modèle et la nécessité absolue d'en changer.

Pour Paris, il s'agit de repenser notre organisation en sortant de l'ultra spécialisation des territoires, de mettre définitivement un terme au tout voiture, de prendre le tournant de la révolution énergétique, ou encore de chaque jour s'évertuer à donner corps à la solidarité et à l'attention que nous portons à celles et ceux qui sont les moins armés face à la concurrence et à la compétition qu'entraîne une société libéralisée.

C'est parce que nous voulons répondre efficacement à ces enjeux que nous nous engageons dans une politique volontariste d'investissement et de transformation de notre ville. Ainsi, nous nous réjouissons de la création de centres d'accueil pour les réfugiés, même si nous savons qu'ils ne sont qu'un maillon d'une stratégie plus globale qui inclut l'État, tout comme nous soutenons la poursuite du Plan contre la grande exclusion ou encore le travail effectué pour la modernisation des établissements de santé.

Je note avec satisfaction que nous amplifions nos efforts pour la transition écologique de la Ville, par exemple avec la mise en chantier du nouveau Plan Climat Air Energie, qui sera adopté en 2017, l'amélioration de l'offre de transports en commun avec le prolongement de la ligne 14 du métro ou le bouclage du tramway T3, la mise en œuvre des plans piétons et vélos, ou le lancement de la maison de l'E.S.S.

Nous continuons nos efforts pour transformer la ville et l'ancrer dans un nouveau modèle plus sobre et plus écologique. En cette semaine de COP 22, notre ville s'honore de continuer son travail vers un nouveau modèle plus sobre et plus écologique.

La question des moyens affectés pour la mise en œuvre de cette politique est pour nous essentielle. Ainsi, en garantissant le financement des structures et agences qui œuvrent chaque jour en ce domaine et, en outre, nous proposons dans une série de vœux des mesures pour mieux accompagner et suivre un point important de notre mandature : le budget participatif qui, suite à son lancement il y a désormais deux exercices budgétaires, remporte auprès des Parisiennes et des Parisiens un succès qui semble se confirmer.

Pour répondre aux attentes suscitées par ces nouveaux projets, il est crucial que notre ville renforce les moyens afin d'accompagner les porteurs de projets et permette un suivi plus efficace de ceux qui ont été retenus dans ce cadre.

Concernant la mobilité et les modes de déplacement doux, la piétonisation des berges de Seine rive droite est pour nous l'occasion de mettre l'accent sur l'importance des continuités cyclables à Paris et notamment la continuité

piétonne et cyclable le long de la Seine reliant les bois de Boulogne et de Vincennes. C'est pourquoi nous avons déposé un vœu pour demander le financement des études et travaux.

Cela est très important à nos yeux, nous avons déposé une série de vœux pour demander que dès le budget 2017, des moyens supplémentaires soient dégagés dans certaines Directions de la Ville, les DU, DVD et DEVE, qui sont très sollicitées par les objectifs et politiques ambitieuses que nous nous sommes fixés, ainsi que pour certains domaines comme le contrôle de la publicité et des meublés touristiques dont l'usage excessif est hors-la-loi via des plates-formes de location de type "Airbnb", et participe à la spéculation immobilière et aux difficultés des Parisiennes et Parisiens pour se loger.

Ces propositions ont pour objectif de permettre une bonne mise en œuvre des projets que nous menons sur le terrain, et je ne doute pas qu'elles trouveront un accueil sinon enthousiaste, du moins favorable chez nos interlocuteurs de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A vous, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. AQUA pour le groupe Ecologiste...

M. Jean-Noël AQUA. - Pour le groupe Communiste...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, il y a Jérôme derrière vous.

M. Jean-Noël AQUA. - Pour le groupe Communiste, mais ce n'est pas grave, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires nous permet de prendre de la hauteur et d'analyser en profondeur les tenants et aboutissants du budget de la Ville. Une nouvelle fois, la principale contrainte du budget de la Ville de Paris est la réduction du soutien financier de l'Etat. En trois ans, la D.G.F. aura quasiment été réduite de moitié, de 1,2 milliard à 600 millions d'euros.

Depuis 2010, nous avons perdu 12 % de nos ressources de fonctionnement. Il est assez paradoxal de voir que c'est la crise financière de 2008 qui est à l'origine des politiques d'austérité menées par les gouvernements qui se sont succédé depuis. La crise de 2008 est une crise des marchés financiers. Elle a été causée par des banques, qui ont pris des risques considérables pour réaliser toujours plus de profits. Et ce sont les Etats qui ont dû éviter la faillite de ces banques en les renflouant à coup d'argent public. On aurait pu s'attendre qu'en conséquence, les Etats s'accordent pour mieux encadrer les activités bancaires et s'organisent pour récupérer tout ou partie de l'argent public qui avait sauvé le système économique, mais c'est mal connaître les logiques des néo-libéraux.

Depuis 2008, les gouvernements ont fait payer les erreurs des banquiers à la population toute entière.

Nous vivons dans un monde absurde où le libéralisme provoque une crise sans précédent, et où l'antidote prescrit est encore plus de libéralisme. Cela prouve si besoin était que l'économie n'est définitivement pas une science au sens des sciences réfutables. Les banques ont failli nous ruiner ? Réduisons les dépenses de santé. Les banquiers ont été irresponsables ? Multiplions les contrôles sur les bénéficiaires des aides sociales.

Cette démonstration par l'absurde malheureusement bien réelle nous montre qu'il faut redonner du sens aux questions financières. Nous ne pouvons pas accepter sans réaction les baisses budgétaires pour l'Etat et les collectivités qui vont se répercuter sur les services publics et sur la population, quand le nombre de milliardaires et les profits des grandes entreprises ne cessent d'augmenter.

Dans la logique du Gouvernement, la réduction des dépenses publiques est une fatalité. Nous pensons que cela n'a pas de sens et nous voulons œuvrer, par la parole, mais aussi par l'acte, à une alternative de gauche qui garantisse la solidarité et la justice sociale dans l'intérêt du peuple.

C'est le sens des deux vœux du groupe Communiste.

Le premier concerne le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'Emploi, le C.I.C.E., dispositif qui a coûté 20 milliards d'euros en 2015. L'objectif du C.I.C.E. était de relever l'industrie, de soutenir les T.P.E./P.M.E. exposées à la concurrence internationale, pour créer des emplois, en augmentant leur "compétitivité".

Toutefois, le rapport de la Sénatrice Marie-France BEAUFILS a clairement montré que c'est avant tout les grandes entreprises qui en ont profité, notamment celles du commerce et de la distribution ; deux secteurs sans risque de délocalisation.

Ce rapport nous apprend que le C.I.C.E. a permis de sauvegarder 125.000 emplois. Si l'on rapporte ce chiffre aux 20 milliards d'euros dépensés, on se rend compte que la dépense par emploi est de 160.000 euros. C'est un scandale. A ce prix-là, nous pourrions créer des postes de fonctionnaires dans l'éducation, la santé ou la recherche. Vu le coût du dispositif, la moindre des choses serait de pouvoir juger de son efficacité.

Combien d'entreprises parisiennes en ont bénéficié ? Pour quelle somme ? Et surtout pour quels résultats ? Ce sont autant de questions que nous sommes nombreux à nous poser.

D'autant plus qu'entre 2013 et 2015, le chômage a augmenté à Paris de 8,7 à 8,9 %. Nous nous proposons donc d'adopter un vœu pour que la Ville et l'Etat créent un observatoire du C.I.C.E. à Paris.

Notre deuxième vœu concerne l'évasion fiscale ; sujet qui peut sembler éloigné des compétences de la Ville, mais qui a des répercussions bien concrètes sur notre budget. Le Gouvernement justifie la réduction des moyens des collectivités par la réduction du déficit public. Pour 2016, le déficit prévisionnel du budget de l'Etat s'élève à 72 milliards d'euros. A titre de comparaison, l'Etat perd entre 60 et 100 milliards d'euros, selon les estimations, à cause de l'évasion fiscale chaque année.

L'évasion fiscale est, entre autres, responsable du déficit qui nous force à réduire les dépenses sociales et l'action publique. L'évasion fiscale permet aux grandes fortunes ou aux plus grosses sociétés d'éviter l'impôt. Pour des raisons de justice sociale et d'efficacité économique, il nous paraît urgent de lutter contre elle au niveau des villes.

Madame la Maire, la Ville de Paris et vous-même êtes engagées dans plusieurs institutions internationales qui regroupent les grandes métropoles. Ces organisations devraient et pourraient inscrire la lutte contre l'évasion fiscale au cœur de leurs préoccupations. Cela pourrait passer, premièrement par l'expertise sur nos liens avec les institutions qui pratiquent ou favorisent l'évasion fiscale ; deuxièmement, par la pénalisation des multinationales coupables dans l'évaluation des marchés publics.

Dernière proposition, le contournement des institutions financières condamnées ou mises en examen, comme HSBC ou UBS, dans notre recours aux banques. En particulier, nous serons vigilants à ce que les "Social Bonds" ne passent pas par les voyous de l'évasion fiscale.

Nous proposons donc que la Ville impulse une réflexion dans les différents groupes internationaux auxquels elle participe, sur le sujet de l'évasion fiscale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Jean-Noël AQUA.

Pierre GABORIAU, pour le groupe les Républicains.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai une proposition honnête à vous faire : revenez aux fondamentaux qui conditionnent un débat de qualité pour les orientations budgétaires.

Dois-je rappeler que les orientations budgétaires ont d'abord vocation à instaurer une discussion au sein de notre Conseil, sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité ?

Dans cet esprit, ce débat devrait précisément améliorer l'information générale, en donnant aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de Paris. Le D.O.B. pourra ainsi redevenir un outil pédagogique associant la majorité et l'opposition. C'est ce que notre groupe réclame avec insistance depuis plusieurs années.

Nous ne vous demandons pas tous les ratios de l'analyse financière, mais au moins des objectifs clairs et quantifiés. J'entends par là une véritable programmation pluriannuelle des investissements, ce que n'est pas le P.I.M., les différents projets et leur avancement, les masses financières et leur échelonnement, l'actualisation des affectations par compétence, avec une totale lisibilité sur la mise en place de la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Vous devez renouer avec la prospective budgétaire, c'est-à-dire l'évaluation à moyen terme des ressources de la collectivité.

Madame la Maire, ces quelques propos que je viens de prononcer depuis le début de mon intervention ne sont pas du tout nouveaux, mais restent bien d'actualité. Ils sont ceux que j'avais adressés à votre prédécesseur et nos

collègues lors de la séance du Conseil de Paris d'octobre 2012, pour le D.O.B., alors que je venais d'être nommé à la présidence de la Commission des Finances.

Malheureusement, force est de constater que la lecture de cette communication s'avère particulièrement fastidieuse et frustrante, et ne présente toujours pas avec clarté et précision les éléments évoqués dans mon propos, même si je dois le reconnaître, quelques efforts et progrès ont été faits depuis le début de votre mandature par votre adjoint aux Finances et la Direction des Finances.

Cette légère évolution a d'ailleurs été rendue nécessaire par la loi NOTRe et ses textes d'application, article L. 2312-1 du C.G.C.T., contraignant notre collectivité à faire que le D.O.B. soit structuré au travers d'un rapport complété des engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, et la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, les rémunérations des avantages en nature et du temps de travail.

Le respect de la loi nous permet donc désormais d'avoir plus d'informations, mais dans une présentation de catalogue sans vision, sans clarté, ne permettant pas aux lecteurs de se faire une juste opinion.

Je souhaiterais maintenant évoquer la stratégie financière et budgétaire de notre collectivité. Vous rappelez, Madame la Maire, que Paris, comme toutes les collectivités françaises, subit la baisse des dotations et doit en outre faire face à des dépenses nouvelles croissantes de péréquation, un double choc, dites-vous, dû à cet effet ciseau.

Mais cet argument, s'il est vrai, est utilisé par votre majorité depuis plusieurs années. La défausse sur le désengagement financier de l'Etat revient trop en force dans votre communication. Le Président de la République est cité, mais pour mieux regretter son annonce d'atténuation de la baisse des dotations pour le bloc communal, qui n'allègera qu'insuffisamment l'effort de la Ville, soit 48 millions sur près de 200 millions de dotations prévues en 2017.

Il faut ajouter des dépenses nouvelles de péréquation, lesquelles cumulées avec la baisse des dotations, représenteraient une perte de ressources de plus de 1 milliard depuis 2010.

On remarquera que le désengagement financier de l'Etat a, de ce fait, démarré avec l'élection du Président HOLLANDE et, à cet égard, un tableau dans le rapport sur le D.O.B. montre clairement l'évolution de la baisse de la D.G.F. perçue par la Ville, baisse très nette depuis 2012.

Malgré vos vives interpellations lors du Congrès des Maires de France, vous n'avez donc pas, Madame la Maire, été entendue par le Gouvernement dans votre exigence de pause dans la baisse des dotations aux collectivités.

Avez-vous réellement perçu, Madame la Maire, la finalité piégeuse affichée par le Président de la République, qui a choisi de réduire effectivement les dotations de l'Etat aux collectivités, pour les amener à réaliser des économies.

Dans le même temps, les dépenses sociales à la charge des départements ont augmenté ; ces derniers se retrouveront de fait pris dans un effet ciseau délicat à gérer.

Par ailleurs, la Ville n'a pas réalisé de véritables économies en diminuant son train de vie, ce qui explique l'augmentation constante de son budget de fonctionnement, notamment alourdi par une masse salariale en augmentation régulière depuis le recrutement massif de 12.000 agents en quinze ans. Même si l'évolution du point d'indice de la fonction publique impactera la masse salariale en 2017, il ne me semble pas raisonnable d'avoir titularisé 250 agents au titre de la résorption de l'emploi précaire.

En effet, on le sait, toute nouvelle embauche entraîne une charge renouvelée et permanente pour les années suivantes. La masse salariale représentera 100 millions d'euros de dépenses supplémentaires par rapport au compte administratif 2015.

Je terminerai ces quelques propos en regrettant à nouveau cette année, comme l'a rappelé notre président de groupe, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, que le délai entre le rapport d'orientations budgétaires et le vote du budget primitif 2017 soit seulement d'un mois, délai qui ne permet pas vraiment d'appréhender et de préparer, dans des conditions rigoureuses et transparentes, le budget de notre collectivité pour la prochaine année.

Ce débat finalement n'est pas un débat. Bien que la situation générale soit difficile, cette présentation manque de souffle, de dynamisme, de prospective et je le regrette vraiment.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur BARGETON, votre présentation budgétaire ce matin relève, à mon avis, d'un syndrome de persécution financière. En effet, vous vous plaigniez de tout.

Les dotations de l'Etat diminuent, les dépenses de solidarité augmentent.

Paris est victime, c'est trop injuste. Un milliard d'euros depuis 2010.

De plus, Paris est pénalisé par les charges de centralité : c'est 700 millions d'euros de dépenses pour les autres. C'est scandaleux. D'ailleurs, les charges de centralité, la conscience de centralité disparaît quand il s'agit de piétonner les voies sur berges.

La DGF départementale est de façon dérogatoire indûment soustraite, c'est 100 millions d'euros par an en moins. Ça, c'est quasiment illégal et ignoble.

La C.V.A.E., même plainte, avec le transfert de la part communale à la Métropole, et celui de la part départementale à la Région, c'est encore 20 millions d'euros en moins par an. Un mal nécessaire qui témoigne d'un volontarisme visiblement masochiste vers ces deux collectivités.

Mais la réalité dans cette présentation budgétaire, c'est que vous ne savez pas vous empêcher de dépenser l'argent public. Pour vous, Madame la Maire, dépenser, c'est gérer. Pourquoi réduire nos dépenses quand nos recettes diminuent ? Parce que vous nous avez appris que l'argent, on en trouve toujours à Paris. Il y a qu'à se baisser pour le ramasser.

Quand il n'y a plus d'argent, ce sont toujours les mêmes qui paient. C'est d'abord la cible privilégiée de votre Exécutif : les propriétaires parisiens. Sur le providentiel marché immobilier, véritable vache à lait de nos finances municipales, on commence par augmenter, depuis janvier 2016, les taux départementaux des droits indirects qui passent de 3,8 à 4,5, c'est-à-dire plus 18 % d'augmentation, c'est-à-dire qu'on les met au plafond, au taquet. C'est 1,3 milliard d'euros de recettes, 140 millions d'euros de plus que l'année dernière.

Puis, on augmente la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les résidences secondaires à Paris. Si cette majoration est adoptée par le Parlement, lors de la discussion du Projet de loi de finances 2017, c'est parfait parce que les propriétaires parisiens cette fois sont dans la nasse. En effet, soit la Mairie encaisse le produit de cette taxe majorée, soit le dispositif est assez dissuasif pour que les propriétaires de résidences secondaires décident de vendre, auquel cas cette fois la Mairie encaissera les droits de mutation.

Ce n'est pas fini et on n'en a pas fini avec les propriétaires. On augmente aussi la taxe de séjour sur les meublés de tourisme, c'est-à-dire sur tous les propriétaires petits ou grands parisiens qui essaient d'arrondir leur fin de mois avec de la location touristique, avec telle ou telle plateforme numérique.

Evidemment, pour que toutes ces mesures rapportent un maximum, il faut que le marché immobilier parisien, notre vache à lait, reste tendu. C'est-à-dire qu'il faut qu'entre le parc social et le parc privé, il n'y ait plus de parc intermédiaire. C'est ainsi que l'on maintient les prix hauts à Paris sur le marché privé. Non seulement on conventionne ce qui reste du parc libre chez les bailleurs sociaux, afin de faire disparaître le parc intermédiaire - au passage on ne produit plus rien d'intermédiaire à Paris - mais on encaisse en une seule fois les recettes de loyers capitalisés en cinquante ans, près de 300 millions d'euros par an, et on remplit les objectifs de production du logement social. C'est un double jackpot.

Enfin, ces recettes sur cinquante ans inscrites en une fois sont transférées de la section des recettes d'investissement à la section des recettes de fonctionnement, grâce à un décret providentiel qui permet faussement d'équilibrer le budget de la Ville de Paris.

On va arriver à l'objectif recherché, qui est de constituer à Paris un parc immobilier avec 30 % de ce parc en logements sociaux, 70 % du parc en logements privés, sans passerelle possible de l'un à l'autre. Ainsi le parc privé sera entretenu sur un marché spéculatif très cher, mais plus il est cher, plus il est rentable pour la Ville, et qui justifie de plus les exigences régulières de croissance du parc social.

La boucle est bouclée, c'est politiquement machiavélique. Le marché tendu, les propriétaires tondus : c'est le résultat de votre gestion à Paris.

Il y a maintenant la poche des entrepreneurs parisiens, à qui on loue ou on vend l'espace public, les friches foncières et bientôt la Seine, de plus en plus, et de plus en plus cher. En renouvelant les concessions, avec une augmentation systématique des redevances sur les pavillons occupés ou inoccupés, l'espace public, le bitume, les "food trucks" ou autre grande roue, les catacombes. D'ailleurs chaque grande roue bouche un petit trou, c'est bien connu à Paris.

Il y a aussi l'appel à projets innovantes : "Réinventer Paris" qui a rapporté à la Ville 565 millions d'euros en 2016 de cessions foncières ou de baux emphytéotiques. Même si cette transaction commerciale n'est pas malhonnête ou inintelligente, il faut reconnaître qu'elle s'appuie sur la vitalité d'un monde économique parisien qui, lui, ne ménage pas ses efforts.

Enfin, il reste à faire les poches des automobilistes parisiens et franciliens, ceux qui échappent au stationnement payant. Avec un objectif de 30 % d'acquittement, c'est un "plus à gagner" qui peut rapporter environ 300 millions d'euros.

Voilà ceux qui vont payer votre budget : les propriétaires, les entrepreneurs, les automobilistes parisiens. Voilà les trois sponsors de votre budget. Les vertus sont bien sûr parisiennes dans votre présentation et les turpitudes sont métropolitaines, régionales et étatiques. Mais qui peut croire en votre sincérité budgétaire ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, alors que nous approchons de la mi-mandat, en 2017, nous poursuivrons notre action au service des Parisiens, sans renoncer à aucun des engagements pris devant eux en 2014.

Nous avons dit : pas d'augmentation des impôts. Et pour la sixième année consécutive, Paris n'augmentera pas ses impôts locaux directs, contrairement à ce que certains veulent nous faire croire encore ce matin.

Nous avons dit : sobriété dans la gestion. Et nous continuons à dégager des économies importantes sur les charges courantes.

Nous avons évoqué une ville bienveillante, avec des solidarités et services rendus aux Parisiens qui sont renforcés. Et notre gestion rigoureuse nous permet aujourd'hui de continuer à créer du logement, d'ouvrir de nouvelles places en crèche, d'offrir du périscolaire de qualité à nos enfants, ou encore de proposer de nouvelles réponses aux besoins de propreté et de tranquillité, en créant cet automne la Brigade de lutte contre les incivilités.

Nous avons dit : dynamique économique, soutien à la croissance et l'emploi. Et nous poursuivons un niveau très élevé d'investissements, historique, même en 2017, avec la prévision...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, Madame BARATTI-ELBAZ, je demande, à tous ceux qui ont des conversations qui ne permettent pas d'entendre l'oratrice de bien vouloir l'écouter.

Merci.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci.

Notre gestion budgétaire est donc ambitieuse et rigoureuse. Je tiens à saluer très chaleureusement vos adjoints, Julien BARGETON et Emmanuel GRÉGOIRE qui travaillent avec rigueur et engagement pour maintenir le cap. Mais aussi vos adjoints en général, les maires d'arrondissement, enfin ceux de la majorité, et les groupes de la majorité, très engagés pour proposer de nouvelles pistes de recettes, mais aussi pour poursuivre le dialogue nécessaire avec l'Etat auprès duquel nous portons les intérêts de Paris. Je salue nos parlementaires de la majorité qui portent les intérêts de Paris au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Les contraintes extérieures, inédites et particulièrement fortes en matière budgétaire que nous rencontrons depuis le début de la mandature nous conduisent à innover et à être toujours plus performants dans notre gestion. J'en veux pour preuve le travail mené en toute transparence par la Commission des élus des concessions, qui émane de tous les groupes politiques parmi les membres de la 1ère Commission. Au fil des réunions, de façon systématique et collégiale, nous passons en revue toutes les concessions de la Ville, pour les optimiser, en améliorant la qualité des services rendus aux Parisiens, comme en exigeant un entretien et une valorisation du

patrimoine public. La méthode est véritablement innovante et performante, loin de cette opacité évoquée tout à l'heure par la Présidente du groupe les Républicains.

Il faut, en effet, beaucoup d'engagements pour faire face à l'effet ciseaux de très grande ampleur auquel les finances parisiennes sont confrontées. Les dotations diminuent, les péréquations augmentent et nous voulons tenir nos engagements en fonctionnement comme en investissement.

A ceux qui caricaturent parfois notre Capitale, en dégradant son image, je veux dire que Paris, loin d'une gestion repliée et égoïste, est au contraire la collectivité qui participe le plus aux solidarités. Cela n'est pas rien et mérite d'être à nouveau souligné dans le contexte de réorganisation territoriale marqué par la construction de la métropole du Grand Paris. Que chacun réalise bien que Paris participe, au travers de péréquations, à 20 % de la solidarité nationale et 54 % de la solidarité francilienne. C'est énorme.

Les péréquations atteindront cette année un niveau historique de 523 millions d'euros. L'engagement de Paris dans ces solidarités territoriales est inédit et mène Paris à tenir la place de la ville la plus solidaire de France. Il faut aussi souligner qu'en matière de dépenses, l'engagement de Paris ne se limite pas aux Parisiens. C'est le propre de la ville capitale. Les investissements que nous faisons bénéficient aux Parisiens, certes, mais aussi aux métropolitains ainsi qu'aux Franciliens, ou encore aux touristes, qui sont nombreux à utiliser les transports, qui fréquentent nos établissements culturels, sollicitent notre intervention, dans l'espace public, de sécurité et de propreté. Il faut prendre en compte ces charges de centralité.

Comme maire du 12^e arrondissement, quand je défends l'investissement dans le bois de Vincennes, par exemple, cela profite à un large public, au-delà des simples habitants du 12^e arrondissement ou des Parisiens. Je suis fière de participer à ces investissements métropolitains. Car investir sur le territoire de Paris n'est pas simplement au bénéfice des Parisiens. Dire le contraire est idiot et, pourtant, nous l'entendons. Ce serait l'équivalent de dire que le château de Versailles n'est rempli que de Versaillais. Je prends cet exemple au hasard.

Deux autres points positifs méritent notre attention dans le débat d'orientations budgétaires. Je note, tout d'abord, que nous pourrions envisager en 2017 une moindre augmentation, voire une baisse, des dépenses sociales, ce qui traduit des résultats positifs en matière de baisse du chômage et du nombre de personnes allocataires du R.S.A. Il ne me semble pas interdit de le souligner également.

Je me réjouis aussi que l'une des raisons de l'augmentation de nos dépenses salariales soit liée aux décisions nationales sur le point d'indice. C'est une reconnaissance du travail de nos agents et un élément de soutien du pouvoir d'achat et donc de la dynamique économique.

Madame la Maire, mes chers collègues, le projet solidaire et durable de notre équipe municipale se retrouve une nouvelle fois dans nos orientations budgétaires pour 2017 contrairement aux choix d'austérité opérés dans beaucoup d'autres collectivités, comme l'a rappelé Rémi FÉRAUD tout à l'heure, fier de ces orientations budgétaires qui sont à l'image de notre engagement pour Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Madame la Maire.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lorsque nous abordons la question budgétaire, la première question à se poser est celle des besoins de la population. Quels sont ses besoins ? Comment y répondre de la meilleure manière ? Comment faire en sorte que nos dispositifs soient le plus inclusif et n'oublient personne sur le bas-côté ? Ce sont les lignes directrices qui doivent guider notre action de représentant des citoyens dans ce Conseil.

Notre majorité a été élue sur la base de propositions qui se donnent comme objectifs de répondre aux préoccupations des Parisiennes et des Parisiens, rendre le logement accessible à tous, avoir accès à une place en crèche, engager la transition écologique, pour ne citer qu'elles. Dès notre élection, nous avons inscrit ces engagements au cœur du plan d'investissement de mandature. Les besoins étant importants, notre plan d'investissement est très ambitieux : investir 10 milliards d'euros en 5 ans pour créer des logements sociaux et agir en faveur de la mixité sociale. Investir dans les quartiers populaires en améliorant la qualité des espaces publics et en créant des équipements publics.

Rappelons-le, lorsque la gauche est arrivée au pouvoir en 2001, ces quartiers avaient été délaissés pendant plusieurs décennies par la droite. Aujourd'hui encore, nous devons rattraper le retard accumulé à cette époque. Nous

sommes également convaincus du fait que ces équipements publics sont d'autant plus utiles et nécessaires aux classes populaires qui vivent dans ces quartiers que l'on retrouve le plus souvent aux périphéries de Paris.

L'élaboration du P.I.M. n'est qu'une étape. C'est bien sa réalisation concrète qui est déterminante et qui nécessite des efforts importants. L'année 2017 sera particulièrement exemplaire à cet égard. Le budget primitif prévoit une dépense effective de 1,7 milliard d'euros. C'est une réponse beaucoup plus importante que celle des années passées, qui traduit l'avancement des projets d'équipements. Je tiens d'ailleurs à féliciter les services de la Ville de Paris qui, depuis deux ans, travaillent d'arrache-pied sur ces projets qui vont commencer à sortir de terre dans le courant de l'année. Ces équipements publics seront les premiers à avoir été entièrement conçus durant la mandature. Ils sont la concrétisation des engagements pris devant les Parisiennes et les Parisiens.

Nous savons pouvoir compter sur la capacité de travail des Directions de la Ville, sur la qualité des services publics parisiens pour mener à bien les orientations politiques que nous prenons dans cette Assemblée. C'est d'autant plus rassurant que nous savons que les efforts vont devoir se poursuivre, car les besoins restent importants. Paris reste sous-dotée en termes d'équipements sportifs. Des milliers d'enfants continuent à naître chaque année à Paris. Nous ne pouvons pas nous contenter de répondre seulement à la moitié des demandes de places en crèche des parents.

Le budget primitif pour 2017 devra donc aussi continuer à ouvrir des autorisations de programmes pour permettre aux Directions de préparer l'avenir, de commencer à se projeter dans l'après 2020. Nous connaissons les rythmes et les maturations des projets urbains qui nécessitent de longues années de travail avant de voir le jour. Aussi, il est nécessaire que la majorité et l'Exécutif restent très mobilisés pour poursuivre le développement des services publics parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. LEGARET, pour le groupe les Républicains.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, d'abord, c'est trop tard. Quiconque connaît les contraintes de la préparation d'un budget sait que, passé le 1er novembre, on ne peut plus rien changer dans un budget. Donc, à quoi sert ce débat ? Un débat d'orientations budgétaires, normalement, conformément à la loi, est un débat au cours duquel nous pourrions échanger utilement sur les orientations du futur budget. Vous ne nous en laissez manifestement pas le choix, ni le temps, compte tenu du calendrier que vous avez arrêté.

Et puis, comment expliquer qu'une fois de plus, comme l'a rappelé Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous pouvez continuer, j'ai la capacité à vous entendre. Vous avez une voix qui porte.

Allez-y, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suis tout ouïe. Vous savez, à Paris, il se passe beaucoup de choses. Même quand on est là, il y a beaucoup de choses qui se passent à l'extérieur sur lesquelles j'ai aussi à répondre, cher Monsieur.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Vous n'avez écouté aucun de nos orateurs depuis le début de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ma fonction est aussi d'être attentive aux Parisiens qui sont à l'extérieur de cet hémicycle, mais vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Comment expliquer que vous ne teniez aucun compte des recommandations de la Chambre régionale des comptes, une fois de plus, comme notre présidente l'a rappelé ? Au lieu de cela, vous nous servez, une fois de plus, un argumentaire creux, rabâché, élimé.

Danielle SIMONNET a dit que vous étiez des pros de la "com". Je trouve que c'est un point de vue très bienveillant. Aucune prise en compte des contributions des élus. Autosatisfaction. En somme, vous nous dites : "Tout ce qui va bien, c'est grâce à moi et tout ce qui va mal, c'est de la faute des autres". Vous nous parlez de la contribution de l'Etat...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous pouvez vous arrêter à chaque fois, mais votre temps va continuer à tourner. Je peux lire en étant ici.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est vraiment la réponse intelligente !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous écoute, cher Monsieur.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est la réponse intelligente, oui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous écoute, mais je suis Maire de Paris. Il se trouve que j'ai aussi des urgences qui se déroulent à l'extérieur de cet hémicycle, cher Monsieur.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je demande une suspension de séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance est suspendue une minute).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous continuons.

2016 DFA 154 - Débat portant sur les orientations budgétaires.

2016 DFA 58 G - Débat portant sur les orientations budgétaires (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, la minute est épuisée, vous poursuivez votre intervention.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

On nous parle à nouveau de la dette de l'Etat. C'est curieux parce que cette dette de l'Etat...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vois des personnes qui parlent, cela ne va pas du tout. Vous allez vous asseoir, sinon je vais arrêter la séance chaque fois qu'il y a des personnes qui parlent et je vais demander une suspension de séance. Vous retournez à votre place Monsieur, et Monsieur LE GUEN aussi.

Tout le monde écoute tout ouïe M. LEGARET, comme M. LEGARET écouterait tout ouïe chacun des autres orateurs et oratrice. Allez-y.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Vous nous reprenez de la dette de l'Etat. C'est curieux parce que votre prédécesseur en avait beaucoup parlé, mais en 2012 on nous avait expliqué que cette dette était effacée. On la voit curieusement resurgir aujourd'hui. Je me demande bien pourquoi. Le constat, c'est que le dynamisme des recettes n'arrive pas à rattraper le dérapage des dépenses de fonctionnement. Une fois de plus, vous vous reposez sur l'augmentation toujours importante des droits de mutation, 1,3 milliard d'euros espéré pour l'année prochaine.

J'entends avec intérêt le président du groupe Nicolas BONNET-OULALDJ qui nous dit qu'il faut un grand plan contre la spéculation immobilière, mais elle est pourtant ce qui alimente cette augmentation des droits de mutation.

Sur le contenu, rien sur la propreté sauf un énième plan d'action, rien sur la voirie, rien sur le logement étudiant. L'opération "Voies sur berge rive droite" est qualifiée d'objectif d'apaisement de la ville. Madame la Maire, si vous acceptiez de rencontrer les Maires d'arrondissement, j'aurais envie de vous donner rendez-vous sur les quais hauts en présence des riverains, des commerçants, des bouquinistes pour que vous leur disiez bien en face que leur cadre de vie a été apaisé. Mais cela ne risque pas de se produire.

Un dernier mot sur la règle d'or que j'ai déjà évoquée. Les droits de mutation, ce sont des recettes d'investissement qui sont, nous dites-vous, consacrées à l'investissement. Quant à l'emprunt, il ne peut être consacré qu'à l'investissement. C'est faux. C'est faux et c'est vos chiffres qui en donnent la preuve. Je rappelle que vous nous dites 1,3 milliard de droits de mutation. Vous nous dites que la dette est à 4,707 et qu'elle passera à 5,863 milliards à la fin 2017, cela fait donc 1,156 milliard. Si je fais le total des deux, droits de mutation plus dette, cela fait 2,456 milliards. Or vous écrivez, dans vos orientations budgétaires, que vous allez consacrer 1,7 milliard à l'investissement.

Il y a donc 750 millions qui disparaissent, recettes d'investissement consacrées au dérapage du budget de fonctionnement, ce sont vos propres chiffres qui le démontrent. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons.

La parole est à Mme Maud GATEL pour le groupe UDI-MODEM. Il vous reste 3 minutes 22.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les budgets de la Ville se suivent et se ressemblent. Cette année encore, faute de réelle volonté de la part de l'Exécutif parisien de mener les réformes de structure nécessaires, les choix budgétaires annoncés obèrent les capacités de financement de notre collectivité et menacent sa soutenabilité financière.

Une seule chose a changé par rapport aux années précédentes et cela a été dit : vous réclamez aujourd'hui le remboursement de la dette sociale. A raison car l'Etat doit assumer ses responsabilités et ses engagements, mais étonnamment, nous ne vous avons pas beaucoup entendu sur le sujet ces dernières années. Sans doute la perspective de l'alternance vous aura permis de retrouver la mémoire.

Cette année encore, vous évoquez les contraintes externes pour justifier le trou budgétaire et l'augmentation ou la création des taxes. La baisse des dotations et la hausse de la péréquation, on peut les regretter, on peut aussi considérer que c'est le prix à payer pour diminuer la dette publique et renforcer la solidarité territoriale, mais on ne peut pas faire semblant de la découvrir chaque année, et surtout s'en servir pour préférer une politique au coup par coup plutôt qu'une politique de réformes structurelles.

Cette année encore, les rustines prendront la forme de nouvelles taxes. Après le stationnement, les tarifs de cantine et des centres d'animation, les droits de mutation, voici venu le temps de l'augmentation de la taxe foncière des résidences secondaires et de la taxe de séjour pour les meublés touristiques, en attendant 2018 et à nouveau l'augmentation du stationnement et des forfaits de post-stationnement.

Cette année encore, vous récidivez en matière de montages financiers que nous avons dénoncés tout comme la Chambre régionale des comptes. La capitalisation des loyers viendra grossir les recettes de fonctionnement de plus de 300 millions d'euros. La Ville encaissera ainsi, en une seule fois, les loyers issus des campagnes de conventionnement du parc privé des bailleurs sociaux des 50 prochaines années, pratique profondément insincère.

Si nous regrettons à nouveau l'image d'une ville bradant ses bijoux de famille, à hauteur de 200 millions cette année, nous notons avec intérêt la valorisation de certains lieux dans le cadre des appels à projets, et notamment l'appel à idées "Pavillons" permettant de capter des redevances d'une vingtaine de sites dont la Ville est propriétaire, sans pour autant brader ce patrimoine grâce aux leviers des baux emphytéotiques.

Manque de prévisibilité, absence de vision globale et de sincérité dans ces orientations mais, plus grave encore, vos choix obèrent la capacité de financement de la Ville et cela a été dit par Eric AZIÈRE. La dette ne cesse de croître - elle atteindra 5,7 milliards d'euros fin 2017 - et risque de dépasser les prévisions les plus alarmistes d'une dette culminant à 8,8 milliards d'euros à la fin de cette mandature, soit un taux d'endettement de 86 %, un taux qui aura doublé en l'espace de 6 ans, avec comme corollaire l'érosion inquiétante des capacités d'autofinancement de la collectivité et, dès lors, de sa soutenabilité budgétaire.

Il est grand temps de retrouver des marges de manœuvre. Ce budget 2017 n'en prend malheureusement pas le chemin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la force de l'économie parisienne n'est plus à démontrer. Au début du mois d'octobre, "Standard & Poor's" a renouvelé la note AA à la Ville de Paris, la meilleure. L'agence de notation a souligné notamment la maîtrise des dépenses, un endettement encore modéré, 59 %, et le signe d'une stratégie budgétaire claire et d'une gestion financière rigoureuse.

De fait, notre Capitale reste la ville qui concentre une bonne part des richesses et revenus d'Ile-de-France et, au-delà, de France, donc une ville qui reste riche, mais évidemment cela s'élabore dans un contexte particulièrement contraint.

Une baisse de 200 millions de la D.G.F., une hausse de la péréquation dont nous avons parlé et Paris, au total - il faut en être fier - reste la ville la plus solidaire de France avec plus près de 54 % de la solidarité financière en Ile-de-France et 20 % au niveau national. Nous devons nous en féliciter au total, même si c'est compliqué pour boucler notre budget. A cela s'ajoute la réduction des recettes liées au tourisme ; on en parlera cet après-midi.

Au-delà de cette péréquation, Paris est également solidaire de nombreux projets de transport, de culture et de solidarité au-delà du périphérique, qui viennent contredire le discours de la droite qui nous accuse de tout faire pour Paris et rien pour la banlieue quand cela l'arrange.

Dans ce contexte et dans ce débat puisqu'il s'agit d'un débat, si le Conseil de Paris prend toute sa place et que la droite fait des propositions plutôt que de la polémique, je voudrais souligner quelques points d'importance relatifs aux orientations budgétaires. Vous avez rappelé, Madame la Maire, notre engagement de ne pas toucher aux impôts locaux, c'est une condition du respect du mandat que nous ont donné les Parisiens : la taxe d'habitation et la taxe foncière n'augmentent pas.

Paris est ainsi toujours une des grandes villes où les impôts locaux n'ont pas bougé alors qu'ils ont augmenté de 2 % à Marseille, de près de 3 % à Bordeaux et de plus de 7 % à Toulouse. Cela n'empêche pas d'avoir une cohérence politique et de favoriser l'usage des logements parisiens pour des résidences principales, qu'on soit propriétaire ou locataire. L'augmentation de la taxe foncière sur les résidences secondaires, parfois vides, souvent vides, c'est une cohérence politique par rapport à notre volonté de trouver des logements pour les Parisiens.

Paris, c'est aussi une gestion rigoureuse et responsable qui nous permet de poursuivre la mise en place du programme d'investissement de la mandature et les priorités que vous avez validées, Madame la Maire, et qui ont été approuvées par les Parisiens il y a plus de deux ans.

Nous sommes tenus de recourir à la dette pour soutenir ce programme en période de taux d'intérêt historiquement bas, voire négatifs. Je veux le dire clairement, c'est de la bonne gestion de recourir à la dette quand la dette est pratiquement gratuite, et il faut en profiter. Il faut en profiter mais je crains que cela ne dure pas au-delà de 2017 car quand on écoute certains programmes politiques démagogiques de certains candidats de la droite qui proposent des baisses d'impôt tous azimuts. Si ces programmes étaient mis en œuvre, cela aurait une conséquence immédiate sur une remontée des taux d'intérêt car les marchés risqueraient de se défier des finances publiques et de l'Etat.

Aussi, il faudra privilégier le recours à l'emprunt en 2017 pour, je pense, limiter ce recours dans les années suivantes, 2018, 2019 et 2020. Ainsi 2017, permettra de poursuivre nos efforts en matière de logement et de solidarité à l'égard des plus vulnérables. Marquer cette année par l'ouverture des deux centres humanitaires d'accueil des réfugiés, gérés par "Emmaüs Solidarité".

J'en profite aussi pour saluer l'ouverture du centre d'hébergement pour sans-abri ce week-end, allée des Fortifications, et pour condamner à la fois la démonstration nauséabonde de 40 extrémistes samedi après-midi et la tentative grave mais heureusement sans conséquence d'incendie de samedi soir. Monsieur le Préfet ou son représentant, je suis heureux d'apprendre par la voix de la Ministre que la sécurité du centre est renforcée. La solidarité doit être la même partout, rappelons-le, à l'Ouest comme à l'Est.

Madame la Maire, mes chers collègues, les projets ne manquent pas. Leur nombre et leur diversité sur le logement, sur les transports, traduisent le volontarisme de la Municipalité en termes d'investissements publics et de développement durable. Les Parisiens ont été pleinement associés à la construction de la ville de demain grâce au budget participatif, qui a connu un succès encore plus grand cette année.

Pour respecter notre feuille de route, nous devons continuer à gérer nos dépenses, + 0,6 % seulement, avec le souci permanent de l'économie, et continuer à faire du sérieux budgétaire un principe aussi important que la mise en œuvre de nos engagements à l'égard des Parisiens. C'est ce que vous faites avec vos collaborateurs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LAURET.

M. DUBUS, pour les Républicains.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme au niveau national où nous assistons à d'incroyables tours de passe-passe budgétaires orchestrés par M. SAPIN, nous avons droit à Paris à des orientations budgétaires dont les deux caractéristiques sont le cynisme et la perversité.

Certes, cela n'est pas nouveau mais les deux adjoints au Maire chargés des finances précédents, MM. SAUTTER et GAUDILLÈRE, étaient des apprentis.

Aujourd'hui, c'est le grand maître BARGETON qui officie. Il officie tout d'abord dans le cynisme. Cynisme de voir que vous ne tenez aucun compte des remarques de la Chambre régionale des comptes formulées en 2011 et amplifiées en 2016 sur la rigidité des dépenses de fonctionnement. Cynisme toujours de constater que la situation financière de la Ville s'est dégradée, 5 ans après le premier rapport, avec une forte érosion de la capacité d'autofinancement, en baisse de 30 % en 6 ans, et une croissance inquiétante de l'endettement, qui a doublé depuis 2010, et qui vogue tranquillement vers les 6 milliards d'euros en 2018.

La capacité de désendettement, qui en 2015 correspondait à 13 années d'épargne brute, passera à 18 ans dès 2017, alors que le seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

Cynisme encore d'assister à l'augmentation sans fin des dépenses de fonctionnement, plus 32 % depuis 2010, et encore 3 % d'augmentation des dépenses de personnel en 2017, avec notamment la titularisation de 1.000 agents contractuels, malgré vos promesses de sobriété.

Cynisme enfin de devoir, année après année, combler un déficit prévisionnel variant entre 300 et 400 millions d'euros, avec des expédients ou des économies réalisées sur des dépenses futures.

C'est dans ce contexte extrêmement dégradé que vous avez recours de nouveau à des manipulations budgétaires pourtant déjà dénoncées clairement par la Chambre régionale des comptes en mai 2016.

On pouvait penser à une opération conjoncturelle en 2016, mais voilà que nous découvrons pour 2017 les mêmes procédés. Cela n'est plus de la finesse budgétaire, Monsieur BARGETON, c'est bien de la perversité.

Monsieur BARGETON, vous êtes à n'en pas douter le champion de la perversité budgétaire. Mille lieues au-dessus de MM. SAPIN et ECKERT, car mes chers collègues, il faut faire preuve de beaucoup de perversité budgétaire pour à nouveau inscrire des recettes de plus de 200 millions d'euros, issues des ventes du patrimoine de la Ville, et cela sans apporter la moindre précision ni sur la nature, ni sur le prix, ni sur le calendrier de cession des biens vendus.

Il faut être encore plus pervers pour institutionnaliser la scandaleuse saignée financière que devront subir, pour la deuxième année consécutive, les bailleurs sociaux de la Ville. Après 350 millions prélevés en 2016, c'est la même ponction que vous prévoyez en 2017. Je répète que si ce montage est légal, c'est moralement inacceptable.

M. BROSSAT, si prompt d'habitude à dénoncer les injustices, est aujourd'hui le grand muet du sérail sur ce scandale moral et financier.

Alors, mes chers collègues, plutôt que de fragiliser les locataires du logement social, plutôt que de pleurnicher sur la baisse des dotations de l'État qui ont toutes été votées par les parlementaires socialistes qui siègent également dans notre Conseil, mettez-vous enfin au travail pour réduire sérieusement les charges à caractère général de cette Ville. Mettez-vous enfin au travail pour réduire les subventions distribuées trop généreusement, et pour réduire les contributions diverses.

Moins de cynisme, moins de perversité budgétaire, et plus de vraies réformes, c'est ce que nous, opposition, nous attendons de votre part.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Sandrine CHARNOZ pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en dépit d'un environnement économique et social difficile, de l'incertitude quant aux dotations de l'État, nous avons fait le choix d'une politique résolue de sobriété de gestion des deniers publics et de défense de l'investissement.

Nous démontrons une fois de plus que le contexte de crise ne nous conduira pas à renoncer à nos ambitions, ni aux engagements que nous avons pris devant les Parisiennes et Parisiens.

Cette stratégie financière rigoureuse et responsable permettra à la collectivité de renforcer la cohésion sociale, le dynamisme économique, la vitalité culturelle de notre ville et l'engagera résolument sur le chemin de la transition énergétique.

Parmi ces engagements, la priorité n° 1 demeure le logement. Il n'y a aucune injustice, aucun cynisme, aucune perversité, mais bien une volonté forte et inébranlable.

Cela se retranscrit dans le plan d'investissement de la mandature, document ambitieux que nous avons adopté ensemble, document transparent là encore que je tenais à saluer. Ce P.I.M. a fait du logement le premier poste de dépenses pour les autorisations de paiement, avec près de 3 milliards d'euros et d'ores et déjà, ce sont 52 % des autorisations de paiement qui ont été consommés, preuve du déploiement efficace du volet logement du P.I.M., preuve également de l'engagement et du professionnalisme de nos services qui mettent en œuvre notre politique.

Cet investissement massif a une traduction concrète dans le quotidien des Parisiens, avec le développement de l'offre de logements sociaux dans le parc locatif public, mais aussi dans le parc privé. Je voulais noter et saluer le dispositif "Multiloc", que nous avons mis en place pour lutter contre la vacance des logements à Paris et favoriser l'accès au logement des jeunes actifs et des classes moyennes.

Concernant le logement social, nous poursuivons l'effort considérable de 10.000 logements nouveaux par an pour atteindre 30 % de logements sociaux en 2030, tout en favorisant le rééquilibrage territorial et la mixité sociale. Nous réaliserons cet objectif ambitieux tout en poursuivant notre politique volontariste d'acquisition d'immeubles notamment dans les zones déficitaires en logement social, au Centre et à l'Ouest de Paris.

Enfin, la Ville continuera à développer des solutions d'hébergement pour les personnes sans domicile, en veillant à privilégier systématiquement l'accès et le maintien dans le logement.

Pour les Parisiens les plus fragiles, le dispositif "Louez solidaire" permettra la sortie d'hôtels des familles vers un logement. Ce dispositif sera doublé sur la mandature pour atteindre 2.000 appartements mobilisés.

Pour réaliser tous ces objectifs ambitieux, la Maire de Paris s'est engagée à la stabilité fiscale. Cet engagement, nous le constatons à nouveau cette année avec une taxe d'habitation d'un montant de 480 euros en moyenne, alors que la moyenne pour les autres grandes villes est de 1.098, soit plus du double.

Le cœur des priorités de la mandature demeure donc intact, mais des pistes d'économies doivent être étudiées, notamment en termes de fiscalité immobilière.

La loi de finances pour 2014 avait ouvert la possibilité aux départements de passer le taux des droits de mutation de 3,8 à 4,5 %. Sur le territoire parisien, ces droits de mutation devraient se maintenir à un niveau proche de celui constaté en 2016, pour amener 1,3 milliard d'euros.

Les plates-formes internet qui proposent des solutions d'hébergement, type "Airbnb" ou "Homelidays", contribueront par ailleurs à la collecte de taxes de séjour. Nous sommes là encore en attente du vote du P.L.F. 2017 pour connaître nos marges de manœuvre, mais c'est là une mesure juste.

La taxation des résidences secondaires pourra également être renforcée afin de desserrer les contraintes du marché locatif que les Parisiens éprouvent durement. Oui, mes chers collègues, en augmentant la taxe sur les résidences secondaires, non seulement les Parisiens ne seront pas directement impactés, mais en plus cela incitera les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché. Cette mesure, complétée par une réévaluation de la taxe de séjour, vise ainsi à soutenir nos objectifs en matière de politique de logement.

Mes chers collègues, toutes les marges d'économies seront considérées pour que la Municipalité puisse continuer de mener une politique de l'habitat vigoureuse et innovante, facteur d'attractivité, créatrice d'emploi, et facteur du bien vivre ensemble pour tous.

Malgré un contexte budgétaire très contraint, nous pouvons nous féliciter que nos priorités de solidarité et de services publics soient respectées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame CHARNOZ.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT pour le groupe les Républicains.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - D'abord une remarque de forme qui a vraiment son importance, car elle engage votre conception de la démocratie en matière budgétaire. Je rappelle qu'en 2015, vous aviez été obligés de convoquer un Conseil de Paris spécial pour que le débat d'orientations budgétaires se déroule selon les règles.

Alors cette fois quand même, vous tirez les leçons de l'an passé et vous vous conformez aux nouvelles dispositions de la loi NOTRe et du Code général des collectivités territoriales, mais vous le faites à minima. Vous

respectez la lettre des textes, vous faites un rapport, vous renseignez toutes les rubriques prévues, mais vous ne produisez pas un document lisible qui permette non seulement au Conseil de Paris, mais aussi à l'ensemble des Parisiens, de se faire une idée précise de votre stratégie budgétaire.

Le document qui nous est présenté, qui a vraiment pour le coup une mise en forme minimale, il s'agit d'une sorte de document "word" qui est un copier-coller du texte de la communication de la Maire qui nous a été transmis, ne permet pas, me semble-t-il, à l'ensemble des Parisiens, de se faire une idée de la stratégie budgétaire.

Or l'ensemble des Parisiens est concerné, j'espère que vous l'avez remarqué. Cette année, pour la première fois, en vertu de l'article L. 2312-3 du Code général des collectivités territoriales, le rapport doit être mis à disposition du public dans les quinze jours.

J'aimerais donc bien savoir comment vous avez imaginé cette mise à disposition du public, qui doit être faite selon les textes par tout moyen. Quelle forme cela prendra-t-il ? Et comment les Parisiens pourront-ils être associés à cet exercice de réflexion, qui précède l'adoption du budget au mois de décembre ? C'est donc la première question que je pose à M. BARGETON.

J'en viens maintenant au fond. Le mot "omerta" est peut-être excessif, mais il y a clairement un non-dit dans ce rapport. Vous ne dites rien en effet, et cela a été évoqué par les intervenants précédents, mais ils n'ont pas remarqué que le rapport ne disait rien de ce point. Je veux parler de l'artifice comptable dont vous comptez, pour la deuxième année consécutive, faire usage et qui est le seul moyen - j'insiste - que vous avez trouvé pour équilibrer les comptes de la Ville.

Dénoncé par la Chambre régionale des comptes l'an dernier, ce procédé consiste à reprendre dans la section de fonctionnement le produit capitalisé des loyers issus du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux, recettes qui doivent figurer en principe dans la section investissement.

Une telle manœuvre était jusqu'à l'année dernière totalement illégale. Elle est désormais autorisée, et on l'a dit, sous condition, à la faveur d'un décret de convenance pris par le Gouvernement à la dernière minute, le 27 novembre 2015 - oui, je vais y venir - à titre exceptionnel, pour permettre à la Ville de combler le fameux trou de 400 millions d'euros. Ce trou se retrouve cette année, et si l'on comprend bien, c'est le même procédé qui sera réutilisé ; on ne sait même pas à quel montant, puisqu'il n'y a pas d'indication qui a été donnée du montant des loyers capitalisés qui seront repris en section de fonctionnement.

C'est un choix stratégique extrêmement lourd qui consiste à sacrifier l'avenir pour sauver les apparences du présent. Nous contestons ce choix - et les orateurs précédents l'ont déjà dit - politiquement, mais également le cas échéant juridiquement, car le transfert d'investissement/fonctionnement doit faire l'objet d'une autorisation spécifique des Ministres, je cite le texte : "en raison de circonstances exceptionnelles et motivées".

J'aimerais donc bien savoir ce que sont les circonstances exceptionnelles qui justifieraient une telle manœuvre. Il n'y a pas eu de tremblement de terre, de cas de force majeure, qui puissent expliquer un tel procédé.

La réponse qui avait été plus ou moins faite en cours d'année dernière, c'était que les recettes étaient exceptionnelles, mais les recettes exceptionnelles, je ne crois pas que l'on puisse les confondre avec des circonstances exceptionnelles. A ce stade, je considère donc qu'une telle manœuvre, un tel procédé ne serait pas légal et que l'autorisation que donnerait le Ministre ne serait pas légale, parce qu'il n'y a pas de circonstances exceptionnelles qui le justifie.

Je ne serai pas plus long, je note qu'en confirmation de la logique court-termiste qui est la vôtre, les trois dernières années de la mandature s'annoncent, au vu du rapport que vous nous présentez, très difficiles. Les nuages s'amoncellent. Vous maintenez l'objectif, déraisonnable à nos yeux, de 10 milliards d'investissement. Sur ces 10 milliards, il n'y en a en fait que 4,7 pour l'instant qui ont été engagés, si j'inclus l'année 2017. Cela signifie qu'il y aura un effort supplémentaire à faire sur les trois dernières années.

Par ailleurs, l'opération des loyers capitalisés, pour autant qu'elle soit légale, ne pourra se reproduire éternellement. Le produit des droits de mutation ne pourra pas non plus se maintenir à un tel niveau éternellement.

En parallèle, vous laissez filer la masse salariale. Elle augmente de 3 % cette année. Et il n'est pas question, pour vous apparemment, de réduire les dépenses. Le résultat de tout cela, on le connaît, ce sera la dette, certainement au-delà des 7 milliards qui ont été programmés pour 2020, et naturellement les impôts et les recettes de tout ordre, qui consistent à prendre dans la poche des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Marinette BACHE pour le groupe Socialiste et Apparentés, dernière oratrice de ce débat.

Mme Marinette BACHE. - Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint, mes chers collègues, je veux d'abord saluer la détermination de notre Municipalité à garder le double cap de la solidarité, avec notamment l'ouverture de deux centres d'accueil pour les migrants, et d'un haut montant d'investissement : 1,7 milliard de crédits de paiement. C'est bénéfique pour l'emploi et le bien-être des Parisiens, voire des Franciliens. Cela dans un contexte où la hausse de la péréquation a été multipliée par cinq en six ans et où la baisse de la dotation de l'Etat correspond à un milliard de pertes depuis 2010.

Pour 2017, Paris ne verra pas sa baisse de dotation annuelle réduite de 50 %, comme les autres collectivités, mais seulement d'un quart ; soit 152 millions de budget en moins, avec une répercussion sur les Franciliens qui bénéficient de nos politiques publiques, notamment en matière de transports ou de solidarité, puisque Paris finance la moitié de la péréquation de l'Ile-de-France.

En plus, avec la nouvelle répartition de la C.V.A.E., dont la moitié de la part départementale serait captée par la Région, alors que les champs de compétence ne sont pas modifiés. C'est une première, après avoir inventé le transfert de compétences sans compensation, voilà que l'Etat invente le transfert de financements sans transfert de compétences, mais dans les deux cas, au détriment de Paris.

Dans ce contexte, je salue l'ouverture de 650 nouvelles places en crèche et la poursuite du plan de déprécarisation de nos agents. 1.000 agents sont déjà titularisés, 250 vont les rejoindre et une partie des primes est désormais intégrée dans le calcul de la retraite.

Bien sûr, pour la droite, comme l'a exprimé clairement M. DUBUS, c'est trop de frais de fonctionnement. Nos salariés sont des privilégiés trop nombreux et elle a encore préféré pleurer ce matin sur le sort de ceux qui séjournent au Ritz ou possèdent des résidences secondaires à Paris.

Nous aurions aussi trop d'endettement. En réalité, il est inférieur de 30 à 50% par habitant à celui des autres métropoles, de 31 % à celui des grandes villes. Avec des taux d'intérêt aussi bas, il faudrait pourtant être fort mauvais gestionnaire et totalement dogmatique pour ne pas tirer parti de cette marge financière.

Si nous avons écouté la droite, pas de tramway, pas de crèches, pas de logements sociaux, pas d'aménagements piétons, pas de Vélib', pas d'Autolib', pas de "Paris Plages" et j'en oublie. Nous avons réhabilité, restructuré, rénové les Halles et la place de la République, créé la Philharmonie, construit des logements sociaux, permis aux Parisiens de retrouver leur fleuve. Et demain, nous continuerons, car c'est le mandat qui nous a été donné.

Pour ce faire, il nous faut des recettes. L'augmentation de la taxe d'habitation, uniquement pour ceux qui ont une résidence secondaire à Paris, est une bonne chose. Ceux qui possèdent une résidence à Paris sans l'habiter et sans la louer, entravant ainsi notre politique immobilière, peuvent participer à la solidarité en payant ce privilège ; même sous l'Ancien-Régime, on payait les privilèges et celui-ci n'est pas mince.

Deux dernières pistes pour compenser les baisses de l'Etat : la taxe foncière, notamment départementale, est extrêmement basse dans notre ville, où l'achat immobilier fait à ce point le jeu des spéculateurs. La taxe de séjour : peut-on réfléchir, en plus de l'uniformiser à l'ensemble des loueurs, notamment les loueurs meublés de tourisme, à son taux, notamment pour ceux qui ne paient que 4,40 euros pour une suite dans un palace ?

Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint, malgré les difficultés, vos orientations budgétaires restent fidèles à nos engagements. Vous avez notre confiance pour l'élaboration du budget qui suivra.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame Marinette BACHE.

Nous en avons donc terminé avec ce débat d'orientations budgétaires, mais nous allons avoir bien entendu les réponses de l'Exécutif.

Je donne tout de suite la parole à Julien BARGETON, puis à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour ce débat d'orientations budgétaires, je constate de grandes constantes. Il y a les inchangés négatifs, je constate encore cette année que l'on a entendu beaucoup de critiques sur les bancs de l'opposition, mais qu'on y lit très peu de propositions concrètes.

Aucun groupe de l'opposition n'a jugé utile de proposer un vœu pour ce débat d'orientations budgétaires. Et Mme la Présidente du groupe les Républicains a finalement préféré parler beaucoup de procédure et n'a rien trouvé à dire comme angle sur le contenu. Il y a également des inchangés positifs, heureusement !

Notre stratégie financière, depuis le début de notre mandature, s'articule, je vous le rappelle, autour de quatre axes.

Tout d'abord, notre majorité s'est fixée comme priorité de préserver le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens par la stabilité fiscale. M. FÉRAUD l'a souligné.

N'en déplaise à certains, nous arrivons à ne pas augmenter les taux des impôts des Parisiens, contrairement à d'autres grandes collectivités. Malgré une pression forte sur nos ressources liée à la baisse des dotations de l'Etat, qualifiée de "choc financier majeur" par la Chambre régionale des comptes, nous n'avons pas tous lu le même rapport de mai dernier, mais aussi d'ailleurs, j'ai noté quelques nuances, M. POZZO di BORGIO par exemple commence à reconnaître ce choc financier. Malgré ce choc, nous respectons notre engagement de non-augmentation des taux de fiscalité directe locale. La situation de Paris est, à ce titre, exceptionnelle, avec une fiscalité directe qui reste, en 2016, de moitié inférieure aux taux moyens nationaux. Le taux de la taxe d'habitation s'élève à 13,38 contre 25,5 en moyenne nationale et le taux de la taxe sur le foncier bâti s'élève à 13,5 contre 30,4 en moyenne nationale.

Cette exception, dans un contexte national de hausse, n'a échappé à personne d'ailleurs, sauf à la droite ici, et je crois qu'on ne peut pas nier cette évidence.

Deuxième axe de notre stratégie, favoriser l'économie et l'emploi à Paris par le choix d'un investissement à un niveau élevé, tout en maintenant un niveau de dette soutenable. Nous avons bâti, en début de mandature, un programme d'investissement de 10 milliards pour préparer l'avenir. Conformément à la déclinaison pluriannuelle, 1,7 milliard d'euros est prévu en 2017, en hausse comme l'a rappelé Mme PREMEL. A ce titre, je souscris au vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif à la continuité piétonne et cyclable le long de la Seine, sous réserve que ce projet s'inscrive dans le cadre du P.I.M.

Grâce à la poursuite du programme de combat qui crée un choc positif dans l'économie, Paris a fait le choix de l'avenir et continue à avancer, à surprendre et à inventer pour les logements, les transports, l'espace public, les crèches, le sport ou la culture. Je sais que ce choix du long terme n'est pas porté par certains conseillers dans cet hémicycle. Mais nous maintiendrons notre volonté d'innover par la participation citoyenne également. Un vœu de l'Exécutif vous est ainsi proposé en réponse au vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif au budget participatif et en particulier dans les quartiers populaires.

En période d'incertitude, il est toujours plus facile de réduire la voilure dans les dépenses de long terme. Nous, nous faisons le choix de développer le patrimoine public au service de tous les Parisiennes et Parisiens. L'investissement public est vu par les mêmes comme un coût alors qu'il contribue, au contraire, à créer des richesses participant à la baisse du chômage. C'est 30 à 50.000 emplois directs ou indirects qui sont engendrés par ce choix. Le moteur de l'investissement public à Paris fonctionne, comme l'a dit M. GLEIZES.

Notre endettement restera soutenable. Paris reste une collectivité nettement moins endettée que la moyenne. Ainsi, au regard des comptes administratifs 2015, le taux d'endettement de Paris est de 59 % contre 74 % pour les autres collectivités françaises, 86 % pour les villes de plus de 100.000 habitants et 111 % pour les métropoles. La dette par habitant est très modérée, la moitié de celle de Marseille, de Nice ou de Lille et un tiers de moins qu'à Bordeaux.

Quant à ceux qui proposent de laisser filer les déficits à tout-va au niveau national et de faire exploser la dette, comme je le lis désormais, et viennent ici critiquer une dette qui reste très modérée, qui ne finance que l'investissement, je vous rassure, Monsieur LEGARET, la dette ne finance que l'investissement, je leur dis, à la droite de cet hémicycle, mais gardez vos leçons pour les candidats à la primaire de la droite qui en feront un meilleur usage que nous, franchement ils en ont plus besoin quand je regarde les débats, oui.

Le troisième axe de notre stratégie financière est celui de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver le niveau d'épargne. Nous prévoyons, l'année prochaine, de reconduire la démarche des deux premiers plans d'économies réalisés en 2015 et en 2016 à un niveau sensiblement équivalent. La mobilisation des adjoints et de l'administration va nous permettre de continuer à optimiser les moyens de notre collectivité alloués à nos politiques publiques sans les dégrader. Même si cette démarche est difficile, elle reste nécessaire.

Ainsi, en 2017, les dépenses réelles de fonctionnement, dans leur ensemble, seront à un niveau proche de 2016. Je précise à mes collègues que poursuivre en 2017 nos efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ne signifie pas que nous allons transiger sur la qualité du service public rendu aux Parisiens. Contrairement aux

candidats aux primaires de la droite républicaine, nous ne participons pas à la course à l'austérité, Madame SIMONNET, avec un investissement de 1,7 milliard, mais comme on dit au Parc des Princes, mais elle est où l'austérité ?

Franchement, notre démarche de maîtrise de fonctionnement est pragmatique. Elle se fixe pour seul objectif de renforcer la qualité et l'efficacité des services aux Parisiens. Elle respecte le principe de sobriété cher à M. BELLIARD. Nous prévoyons ainsi 100 millions d'économies par rapport aux évolutions tendanciennes. Nos charges de fonctionnement courant diminuent, contrairement à ce que j'ai entendu, et elles diminuent en 2017 comme elles l'ont fait en 2015 et 2016.

En ce qui concerne la masse salariale, 2017 sera principalement marquée par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et l'ouverture de nouveaux équipements. Grâce à des efforts de simplification et de modernisation de l'administration, nous devrions réussir à contraindre le taux d'évolution de la masse salariale à hauteur de 2,9 %, dont plus de la moitié tient à des facteurs exogènes. Soyons là aussi quand même de bonne foi.

La combinaison de tous ces efforts et la poursuite de notre objectif de recherche de nouvelles recettes nous permettent d'envisager le maintien, en 2017, de notre épargne brute à un niveau satisfaisant, supérieur à 400 millions, c'est un niveau élevé dans ce contexte difficile.

Nous déployons cette stratégie dans un contexte marqué par des contraintes externes importantes sur nos ressources. L'atténuation de la baisse des dotations annoncée par le Président de la République concerne le seul bloc communal, Mme BACHE l'a rappelé. La perte de ressources pour la collectivité parisienne va donc se poursuivre en 2017. Notre première lecture du projet de loi de finance conduit à estimer une perte de dotation de 117 millions d'euros et une hausse de nos contributions aux différents fonds de péréquation de 24 millions, atteignant 524 millions. Les courbes vont finir par se croiser entre ce que l'on reçoit et ce que l'on paye, M. BROS l'a souligné.

Au final, ce double choc a entraîné une perte de ressources de plus de 1 milliard depuis 2010 - il n'a pas commencé en 2012 - soit l'équivalent de la perte de 12 % de nos ressources de fonctionnement.

Paris est plus que jamais la collectivité la plus solidaire de France puisqu'elle finance 54 % de la solidarité francilienne et plus de 20 % de la solidarité financière nationale entre collectivités, Mme BARATTI-ELBAZ a insisté sur ce point. A cette contribution directe à la solidarité entre territoires, s'ajoutent les charges de centralité supportées par Paris à travers des dispositifs parisiens dont bénéficient les non-Parisiens. Cet effort indirect, qui concerne notamment les secteurs des transports, du social, du tourisme, de l'entretien de l'espace public et de l'éducation, représente 700 millions d'euros par an. Si je crois ce que j'en lis, nous sommes donc des égoïstes bien généreux vis-à-vis du territoire national.

Enfin, quatrième et dernier axe de notre stratégie, nous proposons de poursuivre l'innovation dans la gestion publique. Bien sûr, nous devons réclamer à l'Etat ce qu'il nous doit au titre des transferts de compétences mal compensés, en particulier dans le domaine social. Dans le cadre d'un dialogue franc avec l'Etat, nous continuons à affirmer qu'il n'est plus possible que, depuis l'origine du transfert, les allocations du R.S.A., Handicap et Autonomie de la Ville de Paris ne soient pas correctement remboursées par l'Etat alors qu'il s'agit d'une politique définie au niveau national.

Je réaffirme également ici que l'Etat doit poursuivre le desserrement de la contrainte financière pesant sur les collectivités territoriales. A l'atténuation de la baisse des dotations annoncée par le Président de la République pour le bloc communal pour l'exercice 2017 doit succéder un arrêt de cette baisse qui n'est plus soutenable pour notre économie.

Par rapport à l'économie allemande, la croissance française est très dépendante des investissements publics. Les groupes Ecologiste de Paris et C.F.G. ont déposé des vœux relatifs aux relations financières entre la Ville et l'Etat, à la dette sociale de l'Etat ainsi qu'à la mise en œuvre du C.I.C.E., M. BONNET-OULALDJ nous appelle à un dialogue exigeant avec l'Etat pour desserrer l'étau de la contrainte financière. J'y souscris et je vous propose un vœu de l'Exécutif reprenant cette exigence.

Mon inquiétude est donc grande aujourd'hui quand je lis, dans les programmes pour les primaires de la droite, qu'une économie entre 10 et 20 milliards d'euros supplémentaires est prévue pour la sphère locale sous le prochain quinquennat alors même que l'actuel président de l'Association des maires de France indiquait, en mai dernier, que la baisse des dotations était une erreur.

J'avoue que j'ai du mal à appréhender une nouvelle fois la cohérence du projet pour les collectivités territoriales de la droite. Ce que la droite propose, ce sont 300 millions d'euros en moins par an pour Paris. Et effectivement ce serait extrêmement grave.

Nous soutenons la mise en œuvre de nouveaux leviers incitatifs pour renforcer notre politique du logement actuellement en discussion au Parlement, dans le cadre de l'adoption de la loi de finance 2017.

Au vu du faible niveau de la taxe d'habitation et de la taxe foncière à Paris, les propriétaires de résidence secondaire ne sont pas incités aujourd'hui à remettre leur bien sur le marché. Cette erreur fiscale doit être corrigée. Dans cette même perspective de meilleure fluidité du marché de l'immobilier, nous soutenons une meilleure régulation des appartements loués grâce aux plates-formes en ligne en vue de rétablir une égalité de traitement entre l'hôtellerie classée et les meublés de tourisme non classés, loués par l'intermédiaire de ces plates-formes. C'est une mesure de justice évoquée par Mme CHARNOZ. S'agissant de ces recettes immobilières, je souscris au vœu du groupe Communiste ainsi qu'à celui présenté par M. AQUA sur l'évasion fiscale.

J'ai parlé de politique du logement. Je me dois de revenir un instant sur la question des loyers capitalisés dont il a été question. Je l'ai dit en juin dernier lors de la présentation du rapport C.R.C. sur les marges de manœuvre et je le redis aujourd'hui. Nous allons continuer à mettre en œuvre ce dispositif. C'est la contrepartie de notre politique ambitieuse de conventionnement du logement social et c'est un enjeu majeur de la soutenabilité de notre stratégie financière pour continuer à investir sans augmenter les impôts ni détruire le service public local. Je le dis en toute transparence, nous attendons environ 280 millions d'euros de loyers capitalisés au B.P. 2017 contre 354 au B.P. 2016, et c'est d'ailleurs indiqué en page 5 du rapport que vous avez, Monsieur de FROMENT.

Ce montant contribue à l'atteinte de nos objectifs en matière de développement du logement social, Monsieur DUBUS, exactement le contraire de ce que vous avez affirmé. Avec vous, on n'est jamais à l'abri d'une exagération mais, franchement, vous nous indiquez cela et vous ne nous expliquez jamais concrètement par quoi vous le remplacerez.

Dans le contexte financier extraordinairement contraint qui est le nôtre, quelle alternative propose l'opposition, Madame GATEL ? J'ai entendu dans ces débats des remarques de forme, de procédure mais aucune proposition concrète. Vous voulez quoi ? Augmenter les impôts locaux, lancer un plan social pour en supprimer plusieurs milliers ? Vous n'avez proposé aucune économie.

Notre communication financière et nos projets de délibération, au moment de la présentation du budget primitif 2017, mettront tout particulièrement l'accent sur le dispositif comptable à mettre en œuvre et présenteront les courriers relatifs à ce mécanisme, tout en maintenant un niveau d'information élevé sur le détail des conventionnements en question.

Moderniser la gestion publique, c'est également s'interroger sur les modes de gestion pour mettre en œuvre efficacement nos politiques publiques.

Dans le contexte de la municipalisation du contrôle de stationnement prévu au 1er janvier 2018, nous avons la responsabilité d'interroger les leviers d'action pour mettre en place une politique efficace de stationnement. Aujourd'hui seulement 9 % des véhicules non résidents qui stationnent sur l'espace public parisien payent, quant à Madrid, 94 % le font.

Cette situation de fraude massive, Monsieur AZIÈRE, ne peut pas perdurer. Et je m'étonne que vous défendiez cette situation. La perte liée à cette fraude représente le coût de fonctionnement annuel de toutes les crèches parisiennes, soit 300 millions d'euros.

Cette réforme nous permettra aussi d'allouer des moyens supplémentaires à des missions prioritaires : la lutte contre les incivilités et contre la pollution.

Nous détaillerons notre stratégie budgétaire plus précisément au moment du budget primitif 2017, et nous en rendrons compte au moment du compte administratif.

Le rapport est un plus, M. GABORIAU l'a souligné et nous invite à aller plus loin, bien sûr, mais je rappelle quand même l'enchaînement des étapes, en particulier à M. de FROMENT qui a regretté de ne pas disposer d'un document qui serait en fait proche du rapport financier. Dans un mois, au moment du budget primitif 2017, nous aurons évidemment ce rapport budgétaire qui apporte toutes les précisions.

Je l'invite d'ailleurs à regarder l'open data de la Ville. Absolument tous nos documents budgétaires, y compris ce rapport d'orientations budgétaires, seront à disposition des Parisiens après cette séance, comme tous nos documents budgétaires qui figurent dans l'open data et sur le site Internet de la Ville de Paris. Mais une fois de plus, l'opposition s'en est tenue à des remarques de procédure plus qu'à essayer d'élaborer des remarques sur le fond.

Nous démontrons une fois de plus que nos fondamentaux financiers sont extrêmement solides et que notre stratégie financière est saine. Contrairement à ce que certains essayent en vain de démontrer, je rappelle que

l'agence de notation "Standard & Poor's" a salué, dans sa dernière notation publiée le 7 octobre, notre stratégie budgétaire reconnue comme claire, notre gestion de la dette prudente et optimisée et notre degré élevé de transparence financière. La notation AA de la Ville a donc été confirmée, comme l'a indiqué M. LAURET, et même récemment revalorisée à perspectives stables, suite à la révision des perspectives de long terme de l'Etat français.

Cette notation démontre, cette année encore, que notre collectivité a les moyens de respecter ses engagements. Encore une fois, l'opposition de droite fait mine d'oublier cette nouvelle qui est intervenue récemment.

Madame la Maire, chers collègues, nous concilions le développement d'un service public performant, l'assurance d'une solidarité avec ceux qui en ont le plus besoin et la mise en œuvre d'un ambitieux plan d'investissements. Puisqu'en ce moment d'élection présidentielle américaine, il s'agit de dire au revoir au Président OBAMA, je dirai : garder le cap de notre stratégie budgétaire ambitieuse et responsable, "Yes We Can" !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Quelle belle sortie, cher Julien.

Merci pour ces réponses importantes, précises.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Quelques précisions concernant le volet sur la masse salariale.

Monsieur GABORIAU, vous êtes président de la 1ère Commission et vous devriez être parfaitement au fait des chiffres. Or, je comprends comment vos erreurs d'interprétation peuvent altérer votre jugement. Quand vous évoquez une augmentation de plus 100 millions d'euros de la masse salariale, il faut lire les chiffres et c'est à peine plus de 60 millions d'euros. Donc si vous mésinterprétez les chiffres à ce point, peut-être est-ce de nature à expliquer les emportements qui caractérisent votre groupe.

Vous l'avez dit, donc je ne fais que le redire, le plus fort contributeur à l'augmentation de la masse salariale, il s'agit de mesures dites exogènes qui relèvent de la décision du Gouvernement, qui sont d'ailleurs de bonnes nouvelles pour les agents : l'augmentation du point d'indice et la mise en œuvre de l'accord "Parcours professionnels, carrières et rémunérations", qui vise principalement à transposer du bloc indemnitaire vers du bloc indiciaire, et également à refondre le déroulement de carrière, afin de mieux s'adapter aux nouvelles durées du travail, et notamment éviter les goulots d'engorgement en sommet de grade.

Evidemment, à côté de cela, nous continuons à avoir une gestion des ressources humaines prudente, responsable, avec la dotation en personnel de l'ensemble des nouveaux équipements et pour continuer à renforcer les secteurs dans lesquels nous avons des priorités politiques.

J'en viens à quelques observations sur trois vœux qui ont été déposés par le groupe Ecologiste de Paris : les vœux n^{os} 8, 9 et 10, dont nous partageons totalement la philosophie et dont nous proposons de les refusionner en un vœu de l'Exécutif.

Il vise à prendre des engagements en matière de développement des moyens, notamment humains, concernant la mise en œuvre de moyens pour mieux faire respecter le règlement local de publicité. C'est également pour répondre aux nombreuses sollicitations qui pèsent sur de grosses directions, notamment sur la mise en œuvre du budget participatif, la Direction de l'Urbanisme, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement et la Direction de la Voirie et des Déplacements. Enfin, un sujet important est l'augmentation de nos capacités de contrôle sur les meublés touristiques.

Nous formulons donc un vœu qui visera à traduire, notamment dès le budget primitif emploi qui sera présenté en décembre, le respect de ces engagements.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Merci pour ces réponses.

Nous allons maintenant passer au vote des vœux.

Je demande à tout le monde de s'asseoir.

En réponse aux vœux n° 1, 2 et 3, l'Exécutif a déposé un vœu n° 3 bis.

Le vœu n° 1 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Il est retiré.

Le vœu n° 2 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ?

Non.

Le vœu n° 3 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ?

Non plus.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 3 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 300).

En réponse au vœu n° 4, l'Exécutif a déposé un vœu n° 4 bis.

Est-ce que le vœu n° 4 du groupe Ecologiste de Paris est maintenu ?

Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 301).

Le vœu n° 5 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec un amendement oral.

Allez-y, Monsieur BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable et amendé, pour dire que cela rentre dans le P.I.M.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous êtes d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 5 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 302).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 303).

Le vœu n° 7 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Favorable si amendé ?

M. BONNET est d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 7 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 304).

En réponse aux vœux n°s 8, 9 et 10, l'Exécutif a déposé le vœu n° 10 bis. Est-ce que le vœu n° 8 du groupe Ecologiste de Paris est maintenu ?

Il est retiré.

Le vœu n° 9 du groupe Ecologiste de Paris ?

Il est retiré aussi.

Le vœu n° 10 ?

Retiré également.

Je mets alors aux voix, à main levée, le vœu n° 10 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 305).

Mes chers collègues, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 154.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 154).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 58 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 58 G).

Nous avons adopté les projets de délibération et les vœux concernant ce document d'orientations budgétaires pour le budget 2017.

Je vous remercie.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à la Présidente de la 2e Commission, Mme Fadila MÉHAL pour trois minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Pour cette Commission qui s'est réunie le 2 novembre, il y a eu 21 présences, donc une assiduité importante avec 3 points à l'ordre du jour avant les 67 projets de délibération, dont 4 du Conseil départemental.

Pour la 1ère Commission, la communication a porté sur le bilan des opérations d'équipements publics de l'année 2015, c'est M. Jacques BAUDRIER, conseiller délégué auprès de l'adjoint chargé de l'Urbanisme, avec l'architecte en chef, qui a dressé un bilan des projets culturels concernant des points que nous avons souvent évoqués à la Commission : les travaux du Châtelet, des Catacombes, du musée Carnavalet et tant d'autres.

Dans un deuxième temps, M. GAUDILLÈRE a présenté le bilan de la Commission du Vieux Paris - nous y reviendrons tout à l'heure - mettant l'accent d'ailleurs sur l'indépendance de la Commission, sur la transparence, sur les règles de fonctionnement, avec la création de 3 sous-commissions. Il précise qu'en 2016, la Commission a été saisie de 80 adresses et a émis 70 vœux. La moitié de ces avis ont été suivis par l'Exécutif.

Troisième point, enfin, M. JULLIARD a présenté le bilan de l'édition 2016 de la "Nuit Blanche", en précisant que cette édition, sous l'égide de Jean de LOISY, a été une très belle réussite tant sur le plan artistique qu'en termes de fréquentation.

Nous examinons enfin les 67 projets de délibération. Sur la culture - je ne vais pas tous les citer -, il y a eu un débat assez intéressant sur la modification des statuts de la Maison des pratiques artistiques amateurs, avec les interventions de Mmes MÉES et FANFANT, avec des réponses très circonstanciées de la présidente de cet établissement, Mme MAQUOI.

Mme VIEU-CHARIER est intervenue sur la mémoire des anciens combattants, les correspondants défense. Elle a mis en exergue la convention avec l'Association des amis du musée des sapeurs-pompiers de Paris.

Enfin, M. HOCQUARD a présenté deux projets, dont celui concernant la subvention et la convention avec l'association "Technopol-Techno".

Enfin, les vœux, je ne vais pas y revenir trop longuement puisqu'ils vont être déclinés tout à l'heure. Simplement, dire que Mme VIEU-CHARIER a proposé - proposition intéressante et initiative retenue à l'unanimité - la visite très laïque de Notre-Dame-de-Paris.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2016 DAC 503 - Plaques commémoratives à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous commençons par le projet de délibération DAC 503. Il s'agit de l'apposition de plaques commémoratives à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015.

Je vais donner la parole successivement à Jean-Bernard BROS, Fadila MÉHAL, Rémi FÉRAUD, Danielle SIMONNET, Déborah PAWLIK, Joëlle MOREL et Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Jean-Bernard BROS a la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vendredi 13 novembre. Un jour que les Français et les Parisiens n'oublieront jamais. L'émotion est toujours vive quand nous repensons à cette soirée d'horreur. 130 personnes perdirent la vie. De nombreux blessés doivent encore panser leurs plaies, et les familles des victimes soulager la douleur de la perte d'un être proche. Voici un an, bientôt, Paris était victime d'une attaque barbare sans égal. Dans chaque ville et village de France, mais aussi au-delà de nos frontières, ce fut la stupeur et la désolation. Nous remercions encore tous ceux qui ont témoigné de leur solidarité.

Cet attentat terroriste a aussi montré toute la résilience dont était capable notre ville à travers la résistance de ses habitants. Chacun le sait : notre pays est actuellement confronté à une menace terroriste sans précédent. Nous vivons dans un monde perturbé, tourmenté. Dans ce contexte, nous devons œuvrer quotidiennement avec humanité pour les Parisiens.

Nous, élus du Conseil du Paris, sommes fiers de porter la devise républicaine "Liberté, égalité, fraternité", de faire vivre ces valeurs et de les défendre avec passion. Comme interlocuteurs à l'écoute des citoyens, nous avons une responsabilité, celle de servir nos administrés et d'être à côté de l'Etat dans ce combat contre les obscurantismes et la violence.

Nous devons continuer à défendre la laïcité, notre force, qui protège la liberté des cultes et de conscience tout en garantissant aux citoyens la neutralité de l'Etat. Nous devons continuer à défendre le vivre ensemble, notre atout dans une ville socialement, culturellement et religieusement cosmopolite. Nous devons continuer à transmettre des valeurs humanistes d'unité et d'harmonie. Nous devons commencer dès maintenant pour l'avenir.

Notre groupe est, bien évidemment, en total accord avec ce projet de délibération. Nous nous réunirons bientôt pour commémorer et rendre hommage aux victimes de cette terrible barbarie. Nous serons devant ces plaques commémoratives pour nous souvenir de cette soirée effroyable. Par ce projet de délibération, nous faisons acte de mémoire. Je ne sais si la mémoire collective peut consoler, mais je sais combien elle permet de transmettre. Ce devoir de mémoire si nécessaire doit nous permettre de ne pas oublier, de ne pas banaliser ces événements.

Je me permets, au nom de tous ici, d'exprimer à nouveau nos condoléances à toutes les familles touchées. Je souhaitais terminer mon propos en exprimant notre reconnaissance aux pompiers et au personnel médical, et apporter notre soutien aux policiers, militaires et forces de l'ordre, aux agents de la Ville qui ont fait et font un travail remarquable.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le vendredi 13 novembre 2015, un voile noir est tombé sur la France, un voile de deuil et de malheur qui plongeait notre pays dans une sidération sans nom. Ce 13 novembre maudit, nous ne l'oublierons jamais car il résonne à notre mémoire comme la fin de l'insouciance et de la légèreté qui nous ont désertés, laissant la place au désarroi, à la peur et à la défiance. Ces lâches attentats exécutés froidement à Saint-Denis, à Paris dans le 10^e et le 11^e arrondissement, ont tué 130 victimes innocentes et traumatisé à vie des centaines de blessés. Leurs assassins étaient froids, méticuleux, ils étaient venus pour tuer, méthodiquement, au nom d'un dieu qu'ils avaient trahi et dont ils insultaient même le nom par leur fanatisme barbare.

Aujourd'hui, nous sommes ici rassemblés dans ce moment grave et douloureux pour rendre hommage à ces 130 vies fauchées, à ces destins brisés et aux centaines de blessés qui essaient, coûte que coûte, un an après, de rassembler les morceaux épars de leur vie saccagée. Ces hommes et ces femmes incarnaient la France que nous aimons. La France qui défend la liberté d'expression de "Charlie", celle qui rit aux terrasses des cafés, celle qui chante et danse le bonheur de vivre au Bataclan. C'est parce qu'ils étaient la vie qu'ils ont été tués. C'est parce qu'ils défendaient notre mode de vie qu'ils ont été massacrés. Que leurs noms, à jamais, soient gravés dans les plaques, dans les rues de Paris qui portent encore les traces de ces massacres indicibles.

Nos pensées vont aux familles et aux proches. Notre sollicitude et notre compassion à leur égard sont immenses, car leur dignité a été exemplaire. Ils n'ont cédé ni à la peur, ni à la haine, puisant dans le souvenir de leurs chers disparus la force d'honorer leur mémoire, en restant debout pour ne pas qu'ils meurent une seconde fois. Ces hommes, ces femmes avaient tous les âges, mais, pour la plupart, ils avaient moins de 35 ans. Ils venaient de toutes les régions de France. 17 pays dans le monde ont porté leur deuil.

En faisant en sorte que des plaques leur soient dédiées, la Mairie de Paris rend hommage à cette jeunesse qui n'a malheureusement pas eu le temps d'éclore. Et comme pour mieux répondre aux terroristes, nous réaffirmons haut et fort que nous ne céderons jamais au totalitarisme, fut-il religieux. La culture sera notre glaive. Elle sera notre bouclier.

En tant que présidente de la commission culture, je fais le serment que nous multiplierons les concerts, les spectacles, les expositions et que nous continuerons à aller au stade de France, dans les manifestations sportives, et nous préparerons le moment venu les Jeux Olympiques, comme une réponse à ceux qui nous somment de nous renier, de rejeter ce qui fonde notre identité. Car telle est notre détermination. Nous ne céderons ni à la peur, ni à la vengeance. Nous ne céderons pas à la division non plus. Nous dépasserons nos différences, nos origines, nos

couleurs, nos convictions, nos croyances et nos confessions, car de notre unité dépend l'avenir de notre nation et la conviction de notre destin collectif.

La terrible épreuve que nous avons traversée le 13 novembre nous a tous meurtris, mais elle a forgé en nous une nouvelle identité, celle d'offrir à nos enfants une France qui soit un grand pays, fier de son histoire, fier de son mode de vie, de sa culture, de son raisonnement et surtout de son idéal universel.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un an, c'est une date, le 13 novembre 2016, qui est un moment important même s'il est dur pour chacun d'entre nous et pour tous les Parisiens.

Bien sûr, il y a la nécessité de la vie, qui a repris, mais il y a aussi celle de l'hommage aux victimes, aux morts, aux blessés, à leur famille, à leurs proches, et la nécessité d'inscrire ces crimes terroristes, cette tragédie dans l'histoire de Paris.

Pour être bref et sobre, je veux saluer la décision des familles d'inscrire les noms des victimes sur les plaques qui seront apposées dimanche prochain. Pour ma part, j'ai vu les corps sur le trottoir ; j'estime qu'il est juste que les noms des victimes qui sont tombées soient inscrits là où les attentats ont eu lieu.

Je veux saluer le travail mené avec la Ville de Paris, l'ensemble des services, je pense aux services de la Propreté, aux archives de la Ville de Paris. Je veux saluer le travail mené avec l'Exécutif municipal et en particulier avec Bruno JULLIARD et son cabinet. J'associe d'ailleurs à mon intervention le Maire du 11^e, François VAUGLIN, car je sais l'intensité, la difficulté mais aussi l'extrême rigueur, l'attention que nous avons mis ensemble à préparer ce 13 novembre.

Enfin, c'est un moment, le 13 novembre, que nous avons préparé longuement. C'est un projet de délibération qui arrive tardivement pour que justement l'ensemble des éléments soit réuni. C'est un projet de délibération dont je ne doute pas que nous le voterons tous. Je veux saluer aussi le fait que ce projet de délibération ait pu être inscrit à l'ordre du jour du Conseil de Paris avant le 13 novembre afin qu'il y ait bien cette décision solennelle du Conseil de Paris d'inscrire sur chaque site des attentats, à Paris, la mémoire de chacune des victimes du 13 novembre 2015.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Un an déjà. Il y a un an, l'obscurantisme le plus fanatique, revendiqué par Daech, commettait sa série d'attentats et plongeait de nouveau Paris et Saint-Denis dans l'horreur, 10 mois après les terribles assassinats commis contre Charlie Hebdo, l'Hyper Casher et à l'encontre de policiers.

Un an déjà, et nous n'oublierons jamais les 130 morts, les 350 blessés et les près de 4.000 personnes victimes psychologiques présentes sur les 6 lieux des attaques, comme nous n'oublierons jamais également les victimes de l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Nice.

C'est notre peuple dans son ensemble qui a été frappé. Nous ne devons jamais oublier. Les cérémonies prévues pour cette sinistre et effroyable soirée du 13 novembre, l'apposition des plaques commémoratives et le projet d'un monument mémoriel dédié à la mémoire des 130 victimes sont là pour permettre le recueillement des Parisiennes et des Parisiens et plus largement, et transmettre cette mémoire.

Comme l'ensemble des collègues, je remercie l'implication des services de la Ville en étroite collaboration avec les associations des victimes, "Life for Paris" et "13 novembre", les familles des victimes, les riverains, les gérants des établissements visés, les mairies des 10^e et 11^e arrondissements et la Ville de Saint-Denis.

L'ensemble des hommages collectés sur les lieux des attentats témoignent également de la grande cohésion et solidarité citoyennes dont a fait preuve le peuple de Paris et plus globalement l'ensemble des citoyens. Je salue l'initiative prise par la Ville de Paris et les Archives pour leur conservation et leur mise en ligne.

Madame la Maire, je souhaiterais néanmoins que l'on entende également l'appel des associations, qui demandent une pleine égalité de traitement entre victimes physiques et psychologiques des attentats à l'occasion de ces cérémonies de commémoration du premier anniversaire du 13 novembre à Paris. Nous devons leur permettre de pouvoir assister aux cérémonies.

Evidemment, nous transmettons de nouveau toutes nos condoléances et nos pensées aux familles, aux proches. Oui, nous restons debout, fiers et attachés à la liberté d'expression, à la liberté de conscience, à la joie de vivre ensemble, en terrasse, à un concert ou dans un stade.

Ces attentats successifs qui ont frappé notre pays depuis janvier 2015 ont mis et mettent notre pays en grave tension. Ils appellent une réponse qui doit être guidée par les principes de la République. La lutte contre le terrorisme, contre les terroristes, est aussi une lutte de principe. Daech n'est pas une attaque contre de prétendues valeurs occidentales. Les premières et plus nombreuses victimes de Daech sont d'ailleurs les musulmans en Iraq. Daech s'attaque à la France pour ses interventions à l'international et Daech prend pour cible nos principes politiques républicains et nos modes de vie pour mieux contribuer à la dislocation de notre société dans le but de nous affaiblir.

C'est pourquoi nous devons combattre l'utilisation qui est faite, hélas, par certains des attentats, qui tendent à mettre nos compatriotes de confession musulmane, réelle ou supposée, sous le coup d'une suspicion généralisée. Ne participons pas à la diffusion de l'idéologie du choc des civilisations, dangereuse pour la République.

Voilà le terrain de la confrontation identitaire vers lequel veulent nous entraîner les djihadistes, voilà ce dont se nourrit le FN. C'est précisément contre cela et contre l'idée sous-jacente d'une guerre des religions qu'il faut s'élever. Nous devons également refuser que ces attentats soient le prétexte à une évolution sécuritaire et liberticide de notre pays. Je le redis, la constitutionnalisation de l'état d'urgence est un déplorable choix politique car ces dispositions sont attentatoires à nos libertés tout autant qu'inefficaces contre les terroristes, tout comme les débats nauséabonds autour de la déchéance de la nationalité et l'hystérie de cet été autour du burkini.

La réponse à la lutte contre le terrorisme se situe sur 3 terrains : le terrain géopolitique, le terrain de la sécurité intérieure mais aussi le terrain des principes républicains. Notre peuple doit se montrer soudé, soudé sur ces principes républicains et notre Ville, frappée en plein cœur, doit poursuivre son implication indéfectible pour la défense de ces principes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Déborah PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a un an, des innocents se voyaient arrachés à leur vie alors qu'ils la mordaient à pleines dents en écoutant un concert de rock ou en prenant un verre à la terrasse d'un café.

Un an déjà que Paris a été dévastée.

Notre groupe disait il y a un an, par la voix de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, que changer de vie, avoir peur, sortir moins, se sentir bridés dans notre liberté aurait donné raison au terrorisme. L'année qui vient de s'écouler nous a montré la force de résilience des Parisiens qui ont inlassablement continué à vivre sans se laisser intimider.

Les cicatrices ne sont pas encore refermées, à supposer même qu'elles ne le soient jamais. Le recueillement et le souvenir font aussi partie du travail de reconstruction de chacun car nous avons toutes et tous été marqués dans notre chair.

Naturellement, nous nous associons à vos propos et à l'approche de cet anniversaire terrible du 13 novembre. A quelques jours de cette commémoration, permettez-moi de revenir simplement sur deux points.

Tout d'abord, en ce qui concerne le choix d'un lieu de commémoration ou d'un œuvre mémorielle, citoyenne ou non, de nombreuses propositions ont été formulées. A cet égard, il nous semble légitime et souhaitable que des initiatives citoyennes, surtout lorsqu'elles viennent de victimes ou de leurs proches, voient le jour. Les manifestations de solidarité au lendemain des attentats avaient déjà été marquées par la spontanéité des Parisiens et des Français dans leur ensemble. Chacun témoignait de sa peine à sa manière. Dans le 10^e arrondissement par exemple, rue Bichat, rue Alibert ou place de la République, où l'on déposait fleurs et bougies dans un silence presque religieux. Il est donc normal que la même spontanéité irrigue aujourd'hui les commémorations et qu'elles soient encouragées et valorisées par nous.

Le politique doit accompagner la société, y compris et surtout dans ces moments qui appartiennent à chacun. Nous avons donc raison de prendre le temps qu'il faut et qu'il faudra pour composer avec les envies de tous et respecter les choix exprimés. L'objectif d'une inauguration pour le 13 novembre 2017 nous paraît ainsi souhaitable et raisonnable.

Ensuite, concernant les commémorations du 13 novembre à venir cette fois, celles-ci devront être marquées par la plus grande sobriété. Permettez-moi aussi de rappeler qu'elles ne doivent pas être le rassemblement simplement de quelques officiels mais de toutes celles et ceux qui souhaiteront venir se recueillir, car c'est Paris dans son ensemble qui a été meurtrie.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous serons dans quelques jours le 13 novembre 2016. En cette journée douloureuse, certains veulent célébrer dans l'intimité le souvenir des proches quand d'autres attendent un événement public.

Les rencontres qui ont eu lieu dans le 11e, au printemps, à l'initiative de la Ville de Paris autour de M. Sébastien MAIRE, chef de la résilience, nous ont permis de mesurer combien appartient à chacun sa manière de s'exprimer pour surmonter ce traumatisme.

Ces deux rencontres ont été particulièrement bénéfiques pour le personnel qui représentait les différents services décentralisés de la Ville, et pour les élus du 11e, présents, tous encore bouleversés par cette période attentats et post attentats.

A ce moment-là, nous avons exprimé le souhait de la création d'un geste de résilience collective à partager avec les populations meurtries du 11e, du 10e et de Saint-Denis.

La Ville de Paris, par ce projet de délibération, a choisi, afin d'honorer la mémoire de chacune des victimes des attentats du 13 novembre 2015, l'apposition de six plaques commémoratives dans les rues de Paris, sur les lieux des attaques, ce dimanche. Les noms et prénoms des victimes seront inscrits, selon la volonté des familles et des proches.

Le groupe Ecologiste réaffirme sa volonté d'organiser ce moment dans le respect de toutes les attentes et de toutes les volontés qui s'expriment. Entendre, accompagner et faciliter les initiatives associatives des victimes et des initiatives de quartier. A chacun la liberté d'exprimer à sa manière son émotion, la liberté de choisir son mode de résilience, la liberté de choisir sa façon de résister à la peur et au repli sur soi.

Notre responsabilité, en tant qu'élus et militants politiques, c'est d'abord de permettre à chacun et chacune de vivre ce moment douloureux comme il l'entend, en évitant toute récupération politique malgré la période électorale qui s'ouvre.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

En fin, Nicolas BONNET-OLALDJ.

M. Nicolas BONNET-OLALDJ. - Merci, Monsieur le Maire, tous mes collègues qui m'ont précédé se sont exprimés avec des sentiments unanimes. Je voudrais associer le groupe des élus communistes à cet hommage collectif, porter au plus haut niveau notre soutien aux familles des victimes, remercier l'ensemble des agents et des services qui ont travaillé à la préparation de cet hommage.

La mémoire des événements restera dans le cœur et l'âme de tous nos concitoyens, qu'ils soient Parisiens ou bien au-delà, il était donc important que l'espace public de notre ville porte une trace de ces tragiques événements pour ne jamais oublier celles et ceux qui sont tombés.

Se souvenir, c'est résister, c'est construire l'avenir pour ne plus jamais vivre cela. Depuis le 13 novembre 2015, notre pays n'est plus tout à fait le même, nous vivons toujours en état d'urgence, et les guerres continuent au Moyen Orient. Il faut que cela change, et en travaillant la mémoire, nous travaillons à ce que cela change.

Nous ne nous entendrons peut-être pas sur les solutions à apporter au conflit, mais nous sommes tous rassemblés dans la fraternité pour faire vivre les souvenirs, la mémoire de celles et ceux qui sont tombés sous les coups des extrémistes, des fanatiques. Ils voulaient s'attaquer à notre ville, à notre mode de vie, à nos idéaux et finalement Paris est restée debout. Cette nuit du 13 novembre restera une plaie vive, mais nous restons debout et unis contre l'obscurantisme, la barbarie, unis pour défendre les principes de notre République : la liberté, légalité et la fraternité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à l'ensemble des intervenants.

Il y a presque un an maintenant, Paris semblait dans l'horreur et l'année 2015 se terminait malheureusement comme elle avait débuté, avec des attentats sanglants en plein cœur de Paris.

L'intégrisme islamiste faisait 130 morts le 13 novembre 2015. Quelques mois auparavant déjà, on avait tué dans Paris des journalistes parce qu'ils étaient journalistes, des juifs parce qu'ils étaient juifs, des policiers parce qu'ils étaient policiers. Quelques mois plus tard, on tuait des dizaines de Parisiens ou de touristes qui étaient à Paris tout simplement parce qu'ils étaient des Parisiens libres, des Parisiens heureux, des Parisiens qui vivaient ensemble et parce qu'ils vivaient ensemble, heureux, respectant leurs différences, ils devenaient des cibles.

Un an plus tard, l'heure est à la commémoration et à l'hommage envers l'ensemble de ces victimes.

Mais avant d'évoquer ces commémorations, je voudrais tout d'abord saluer le travail de fond, sensible, discret, réalisé par les services de la Ville sous le pilotage de Colombe BROSSEL pour accompagner les victimes au quotidien depuis un an, les rescapés, les blessés. Plus de 150 familles ont été accompagnées, qu'il s'agisse de logements, d'aides sociales, d'accès aux soins ; beaucoup a été fait et continue d'être fait pour prendre soin de celles et ceux qui ont été meurtris.

Ce rappel est utile, car c'est bien ces deux axes que nous devons tenir : d'abord nous préoccuper des vivants, des blessés et des rescapés bien sûr, et plus largement de tous les Parisiens qui ont démontré leur détermination à faire société ensemble, à ne pas s'enfermer dans la crainte de l'autre et dans la haine. Mais aussi, nous souvenir de ceux qui nous ont été enlevés, et autant que possible, nous en souvenir de façon sensible, humaine, au-delà des figures imposées.

Depuis plusieurs mois, nous travaillons à l'organisation des commémorations de ces attentats, en étroite collaboration avec les associations ; la première, "Life for Paris" et la seconde, "13 novembre - fraternité et vérité", dont je salue d'ailleurs un représentant ici même en tribune.

Nous avons échangé avec ces associations, avec les victimes, avec les familles des victimes, les gérants des établissements visés, les mairies des 10^e et 11^e arrondissements, ainsi qu'avec la Ville de Saint-Denis.

Tous, nous avons souhaité que ces hommages soient marqués par une grande sobriété, pour laisser place au recueillement spontané de l'ensemble des Parisiens.

Afin d'honorer la mémoire de chacune des victimes et d'attester de l'importance tragique de ces événements dans l'histoire de notre ville, il est proposé que six plaques commémoratives soient apposées dans les rue de Paris, sur les cinq lieux des attaques. D'ailleurs, une plaque similaire sera dévoilée à Saint-Denis à côté du Stade de France.

Celles-ci mentionneront les prénoms et noms des victimes, conformément à la volonté exprimée par toutes les familles et proches des victimes et par les associations qui les représentent. Chaque famille a été interrogée sur ce point, et ces plaques seront dévoilées dans la matinée du 13 novembre 2016.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble des personnels, d'où qu'ils viennent, des cabinets ou de l'administration, qui ont réalisé ce travail difficile, souvent éprouvant, minutieux et qui a été fait, je le crois, avec beaucoup de tact et de diplomatie.

Par ailleurs, une sélection de messages de solidarité et de soutien choisis parmi des hommages nombreux, spontanément déposés sur les lieux mêmes des attentats et collectés conjointement par les Archives et les services de Propreté, je me joins également aux remerciements et félicitations qui ont été adressés aux Archives et aux services de Propreté. Cette sélection de messages sera mise en ligne sur le site de la Ville de Paris, à compter du 13 novembre, et exposée salle Olympe de Gouges à partir du 14 novembre prochain.

Enfin, nous sommes conscients qu'au-delà des victimes directes, cet anniversaire est un cap difficile à passer pour de nombreux Parisiens, particulièrement pour les habitants des 10^e et 11^e arrondissements ; pour tous ceux qui en ressentiraient le besoin, des permanences médico-psychologiques seront assurées du 10 au 15 novembre au sein des hôpitaux Saint-Louis, Saint-Antoine et l'Hôtel-Dieu, et bien évidemment, toutes les victimes seront accompagnées, qu'elles aient subi des séquelles physiques ou psychologiques, cela va bien entendu de soi.

Chacun pourra par ailleurs être reçu sans prise de rendez-vous préalable grâce à l'engagement de l'A.P.-H.P. que je veux une nouvelle fois remercier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, et avant de mettre le projet de délibération DAC 503 aux voix, vous me permettez d'avoir une pensée pour les combattants, qui aujourd'hui à Mossoul comme à Raqqa, essaient d'arracher ces villes à l'empreinte de Daech.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 503.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2016, DAC 503).

2016 DAC 295 - Compléments tarifaires des établissements d'enseignement artistique, ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 295 concerne le complément tarifaire des établissements d'enseignement artistique, ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris.

Sandrine MÉES, pour cinq minutes.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Les ateliers Beaux-Arts constituent un réseau de 19 établissements, qui délivrent à un public amateur un enseignement de qualité, dans le domaine des arts plastiques. Ces 86 ateliers proposent donc une large palette d'enseignements, et Paris peut être fière de ces ateliers qui accueillent tous les adultes, quel que soit leur degré d'initiation aux arts plastiques, que ces adultes soient inexpérimentés, débutants, avancés ou étudiants qui préparent les concours des écoles supérieures d'art.

Ce projet de délibération institue un nouveau dispositif, qui est très utile, puisqu'il annonce la mise en place de stages d'une semaine, pour attirer un public qui ne serait pas disponible de manière régulière durant le reste de l'année. En outre, il permet d'optimiser l'utilisation de locaux aujourd'hui vacants pendant les vacances scolaires.

Ce projet de délibération poursuit donc l'élargissement de l'offre en pratiques artistiques amateurs de la Ville, que nous avons approuvé en février dernier, permettant une convention de partenariat entre "Emmaüs Solidarité" et la Direction des Affaires culturelles de la Ville, pour favoriser l'accueil de certains hébergés "Emmaüs" dans le cursus des ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris.

Nous souhaitons simplement attirer votre attention sur la localisation des ateliers, car nous trouvons que ces ateliers sont répartis de manière assez inégale sur le territoire parisien.

Quels que soient les publics concernés, une répartition territoriale facilitant l'accès à la culture au sens large, dans des équipements de proximité, est fondamentale pour les Ecologistes, et nous souhaiterions que dans la mesure du possible, un rééquilibrage soit opéré, afin que non seulement les arrondissements non couverts le soient, mais aussi que les nouvelles zones à construire, ainsi que les quartiers en politique de la ville soient dotés d'ateliers pour couvrir les besoins essentiels de ces territoires.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et à Sandrine MÉES pour cette intervention.

Je serai très bref après l'intervention de Sandrine, ce projet de délibération permet de faire évoluer l'offre des ateliers Beaux-Arts pour l'année 2016-2017, en proposant, en complément des cours existants, des ateliers d'une

durée de 20 à 30 heures sur une semaine en période de vacances scolaires. Les ateliers Beaux-Arts rencontrent un succès conséquent, avec plus de 4.800 élèves inscrits.

Je vous rappelle d'ailleurs que les ateliers Beaux-Arts se singularisent par une spécialisation dans l'enseignement des arts plastiques : dessin, peinture et sculpture.

Et il y a une particularité qui est assez regrettable, c'est que les ateliers Beaux-arts fonctionnent peu pendant les vacances scolaires. Nous souhaitons, grâce à cette nouvelle offre, permettre aux Ateliers Beaux-Arts de s'adresser de fait à des publics nouveaux qui ne sont pas disponibles de manière régulière durant le reste de l'année. Ce sera le cas avec cette offre supplémentaire qui, je le répète, ne vient en aucun cas modifier l'organisation des enseignements actuels et existants ; la tarification sera identique aux cours classiques et adaptée à la durée des stages.

Un dernier mot concernant la localisation des Ateliers Beaux-Arts. Vous avez raison, chère Sandrine MÉES, de le souligner cette localisation des sites des Ateliers Beaux-Arts appelle à une réflexion de notre part pour améliorer la lisibilité de l'offre de pratiques amateurs proposée aux Parisiens et, en effet, la cartographie actuelle n'est que le fait de l'histoire et les Ateliers Beaux-Arts ne sont pas en effet harmonieusement répartis sur le territoire. Nous devrions nous atteler à cette tâche difficile certes, mais qui permettrait une plus juste répartition des Ateliers Beaux-Arts sur le territoire parisien.

C'est un enjeu pour les années à venir.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 295.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 295).

2016 DAC 298 - Modification des statuts de l'E.P.C.C. Maison des pratiques artistiques amateurs (M.P.A.A.).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 298 concerne la modification des statuts de l'E.P.C.C. Maison des pratiques artistiques amateurs.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous souhaitons profiter de ce projet de délibération qui concerne une modification des statuts de l'Etablissement public de coopération culturelle Maison des pratiques artistiques amateurs, qui passe d'établissement public local à établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial, pour revenir sur l'article 8 des nouveaux statuts concernant la composition du conseil d'administration. Fadila MÉHAL en a dit un mot tout à l'heure.

Actuellement, ce conseil d'administration est composé de quatre représentants de la Commune de Paris, de deux représentants du Département de Paris, de trois personnalités qualifiées et de deux représentants élus du personnel.

Nous avons été surpris de voir que les usagers des Maisons des pratiques artistiques amateurs n'étaient pas représentés dans le conseil d'administration et nous aurions souhaité savoir si une telle évolution pouvait être envisagée lors d'une réflexion ultérieure sur ces statuts.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint. - La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Oui, la création des nouveaux statuts de l'E.P.C.C. Maison des pratiques artistiques amateurs avait pour objectif de permettre à la Maison des pratiques artistiques amateurs de faciliter la gestion de son personnel en cohérence avec ses activités liées au spectacle vivant.

Là, il s'agit de deux projets de délibération soumis aujourd'hui qui permettent d'amender de manière très marginale les statuts de la Maison des pratiques artistiques amateurs, notamment concernant le transfert du siège, le nombre d'administrateurs ou encore quelques précisions sur les apports et contributions financières et non financières de la Ville et du Département de Paris, c'est-à-dire les locaux ou le niveau des subventions.

L'E.P.C.C. sera opérationnel au 1er janvier 2017. Il y a déjà eu, au sein du conseil d'administration actuel, qui n'est pas un E.P.C.C., un débat sur la présence ou non des usagers au sein du conseil d'administration. La présidente Nathalie MAQUOI avait organisé ce débat. Ce que je suggère, c'est que, dès la création de l'E.P.C.C., c'est-à-dire au 1er janvier 2017 et le caractère opérationnel de l'Etablissement public de coopération culturelle, c'est qu'il puisse y avoir un débat dès le premier conseil d'administration.

Si les représentants membres de ce conseil d'administration jugent utile de modifier une nouvelle fois les statuts pour intégrer les usagers, personnellement, je n'y verrai pas d'inconvénient. J'avais compris, à l'issue des débats dans ce conseil d'administration, que cela n'était pas particulièrement pertinent. Cela dit, personnellement, je n'y vois pas d'inconvénient. Je suggère que nous puissions revenir devant le Conseil de Paris, le cas échéant, si le conseil d'administration le juge pertinent.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 298.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 298).

2016 DAC 393 - Communication : présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux avis et recommandations de la C.V.P.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 393 et le vœu n° 20 qui y est rattaché portent communication de la présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

Comme elle rencontre un succès certain, nous écouterons successivement Bernard GAUDILLÈRE, Fadila MÉHAL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-François LEGARET, Thierry HODENT, Véronique LEVIEUX et Danielle SIMONNET.

Monsieur Bernard GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Le patrimoine de Paris est un des plus beaux du monde. La seule ville qui égale notre richesse héritée des siècles passés, c'est Rome, et il ne faut donc pas s'étonner que ce soit Paris qui ait créé une institution unique au monde chargée de la défense du patrimoine, la Commission du Vieux Paris. En 120 ans, elle a mené beaucoup de combats et elle a contribué à sauver des centaines d'immeubles de toutes sortes, dans tous les quartiers de Paris. Elle y a réussi, pas toujours mais souvent, grâce à son indépendance, à sa compétence et à sa pugnacité.

L'indépendance d'abord elle l'avait perdue dans les précédentes mandatures. Elle avait été placée sous une tutelle très étroite. Son ordre du jour était sous contrôle et son secrétariat général très soumis. Depuis 2014, grâce à la Maire de Paris et au Conseil de Paris, son indépendance est redevenue totale, et plus personne ne la conteste. Nous fixons en toute liberté son ordre du jour sur la base d'un examen de toutes les demandes de permis de construire. Nos dossiers de séance, qui sont des modèles d'érudition et de synthèse, sont préparés en toute liberté. Liberté aussi pour nos débats et les vœux que nous décidons.

Le corollaire de l'indépendance, c'est la transparence. Elle aussi avait disparu. Les comptes rendus n'étaient plus publiés. Le bilan annuel n'existait plus et le Conseil de Paris n'a pas débattu de l'activité de la C.V.P. depuis 10 ans.

Depuis 2014, nous publions nos dossiers de séance et nos débats sur le site. Nous avons établi notre premier bilan annuel et il y en aura un chaque année et enfin, a lieu aujourd'hui cette discussion.

J'ai évoqué la compétence. Ce qui la garantit, c'est une composition très éclectique. Outre 15 élus Conseillers de Paris, la C.V.P. comprend 40 personnalités de toutes origines : architectes, historiens, universitaires, présidents d'associations de défense du patrimoine, journalistes, fonctionnaires. Elle est animée par un Conseiller de Paris qui la préside, en l'occurrence moi-même, et par un secrétaire-général qui est un spécialiste très éminent du patrimoine.

A quel résultat parvenons-nous ? Quand l'enjeu patrimonial nous paraît important, nous émettons des vœux. La C.V.P. en a publié sur 61 adresses en 2015. Dans certains cas, le demandeur a accepté les suggestions de la Commission, ce qui est très rassurant. Mais pour une trentaine d'adresses, c'est la Municipalité qui a eu à trancher. Elle l'a fait dans la moitié des cas en respectant la recommandation de la C.V.P. et elle est passée outre pour l'autre moitié.

Entendons-nous bien, la Municipalité est dans son droit puisque nos avis sont consultatifs. Mais nous regrettons beaucoup une proportion aussi faible d'application de nos recommandations parce que passer outre ces vœux, c'est le plus souvent défigurer un immeuble, un paysage, un lieu de mémoire, et c'est évidemment irréversible. En matière patrimoniale, les blessures sont inguérissables.

Je termine en évoquant le sort des immeubles que le P.L.U. protège tout particulièrement à la suite d'un vote unanime du Conseil de Paris de 2006. On pourrait croire que lorsque la C.V.P. signale une menace sérieuse sur un de ces immeubles, son vœu serait suivi systématiquement. Depuis 2014, ce n'est pas le cas, et c'est évidemment une évolution très préoccupante puisqu'elle s'applique à des immeubles particulièrement remarquables. Mais nous aurons l'occasion de beaucoup en reparler dans les prochains mois.

Je conclus : le fonctionnement de la C.V.P. est aujourd'hui reconnu, je crois, de manière unanime, comme indépendant et efficace - mais les interventions qui suivront me montreront si j'ai tort ou raison -. Il reste maintenant à convaincre la Municipalité que nos avis doivent être mieux écoutés afin de protéger le bien de tous, y compris des non-Parisiens d'ailleurs, qu'est le patrimoine parisien.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Vous n'étiez pas habitué, Monsieur GAUDILLÈRE, à remporter autant de succès...

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention est conjointe avec celle de Valérie NAHMIAS qui siège pour notre groupe au sein de cette Commission. Chers collègues, pour la première fois depuis des années, la Commission du Vieux Paris est amenée à présenter devant notre Assemblée son bilan annuel.

Nous tenons à remercier M. GAUDILLÈRE, le président de cette Commission ainsi que l'ensemble des membres et des équipes pour ce travail complet qui permet à notre Assemblée de mieux appréhender, de façon plus concrète, les travaux de cette Commission.

Chers collègues, vous le savez, lors de son renouvellement, la Commission du Vieux Paris avait été marquée par la question de son indépendance face aux inquiétudes liées au contrôle éventuel et une reprise en main par l'Exécutif parisien.

En effet, nous estimons à présent que ces inquiétudes, bien légitimes du mois de mars 2015, sont derrière nous et nous nous en réjouissons. Nous pensons que ce bilan annuel, ainsi que les nouveaux statuts de cette Commission, permettent de conserver à la Commission son indépendance. C'est en tout cas le sentiment que nous avons aujourd'hui, mais nous continuerons à faire preuve de vigilance. En effet, ce genre de tentation n'étant jamais totalement dissipé.

Cette remarque liminaire faite, je voudrais passer à l'examen plus en détail de ce rapport.

72 vœux ont été émis par la Commission entre fin 2014 et fin 2015, période concernée par le bilan. Ces vœux concernent 61 adresses et, de manière globale, on observe que le tiers de ces dossiers est en cours d'instruction. Sur 15 dossiers, la Ville a suivi les vœux de la Commission. Sur 12 d'entre eux, la Ville n'a pas suivi, en tout cas de manière parcellaire. Le reste des vœux a été directement suivi par les constructeurs, ce qui ne rendait pas nécessaire l'intervention de la Ville.

Nous regrettons bien évidemment, comme le président d'ailleurs, que pour la moitié des dossiers, dont la Ville a été saisie suite à un vœu, qu'on soit passé outre les interpellations. Et bien sûr la Commission n'a qu'un avis consultatif. Mais cela doit nous interroger.

En premier lieu, c'est peut-être la question qui a été déjà posé : le manque de justification de la Ville en cas de refus de suivi d'un vœu et de la Commission. Nous souhaitons, en effet, qu'à l'avenir ces justifications soient systématiques et soient présentées dans les bilans annuels. Je crois que c'est un souhait partagé par de nombreux membres de la Commission et par les groupes politiques du Conseil de Paris, je tiens à le dire, toutes étiquettes politiques confondues.

De plus, préciser à chaque fois le pétitionnaire ou le constructeur permettrait de pouvoir, en toute transparence, s'assurer que le refus et le suivi de vœu ne se fassent pas de façon trop arbitraire.

Chaque refus doit être d'autant plus motivé dans le cas d'immeubles bénéficiant de la protection Ville de Paris au sein du P.L.U. En effet, en 2015, cela concernait deux adresses : le 33 rue Vernet dans le 8e et le 193-199 rue Marcadet dans le 18e.

Le rapport précise également que la Commission du Vieux Paris a participé à l'appel à projets urbains innovants, et c'est une très bonne chose.

Mais il est regrettable qu'à l'issue de ces participations, il n'y ait pas eu de synthèse globale de ces opérations, du point de vue de la Commission, des projets accompagnés, des projets non soutenus, ou tout au moins un rappel des votes lors des dernières présentations de projets.

Nous regrettons la possibilité de nommer des correspondants internationaux pour faire valoir des points de vue particuliers. Cela n'a jamais été utilisé, comme le précisait d'ailleurs le rapport.

Enfin, un point nous tient beaucoup à cœur - je vais aller assez vite. Nous espérons que les observations récentes, faites par le vœu sur la rénovation de l'Hôtel de Coulanges, soient suivies par la Maire de Paris. Il serait intéressant par ailleurs que la Commission du Vieux Paris puisse se voir chargée de la rédaction d'un rapport préalable à la création d'une entité visant à s'exprimer sur le mobilier urbain parisien comme, annoncée par Jean-Louis MISSIKA, lors de notre question d'actualité au dernier Conseil.

Je sais que la vocation première de la Commission est de s'exprimer sur le patrimoine immobilier de la Ville. Cependant, on peut considérer que le mobilier urbain, qu'il soit d'origine ou réadapté à des versions anciennes plus historiques, fait partie du patrimoine immatériel historique de la Ville et qu'il contribue à son image et qu'il a tout intérêt à s'insérer au mieux dans l'aire urbaine parisienne, au même titre que les nouvelles constructions immobilières ou les rénovations d'immeubles.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous aura vraiment fallu faire preuve d'insistance pour que conformément à l'article 6 de ses statuts, le bilan annuel de la Commission du Vieux Paris soit enfin présenté devant notre Conseil.

A croire, Monsieur le Maire, que votre Exécutif ne se passionne pas pour le patrimoine parisien. Il est vrai qu'après avoir supprimé le poste d'adjoint en charge du patrimoine, qu'ont successivement occupé à part entière Moïra GUILMART et Danièle POURTAUD, qu'après avoir voulu mettre sous tutelle la Commission puis tenté de l'enterrer, vous avez attendu le 20 novembre 2014 pour permettre à ce comité de reprendre ses travaux interrompus pendant huit mois. Sans doute, la Commission du Vieux Paris représentait-elle, pour une partie de votre Exécutif, une gêne pour réaliser leurs objectifs de densification et de bétonnage outrancier.

Aujourd'hui, et fort heureusement, cette instance fonctionne dans des conditions apaisées, sous l'autorité de Bernard GAUDILLÈRE, dont l'intérêt qu'il porte au patrimoine parisien et la façon dont il exerce la présidence permettent à la Commission de travailler en toute indépendance, d'être un vrai lieu de débats, sans que les interventions politiciennes ne viennent polluer nos travaux.

S'agissant du bilan que nous examinons, et dont je salue l'objectivité, je tiens à rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs de la Commission, à leurs compétences, et en particulier à Daniel IMBERT, son secrétaire général. Mais aussi aux personnalités qualifiées, membres de la Commission, universitaires, historiens, architectes et présidents d'associations, dont l'expertise, les compétences et leur passion pour le patrimoine les amènent à consacrer de longues heures pour débattre de l'intérêt de conserver des bâtiments ou de la façon d'améliorer les projets de réhabilitation, puisque la C.V.P. est compétente pour la protection du patrimoine parisien sous tous ses aspects : historiques, artistiques, esthétiques, architecturaux et urbains.

Ce bilan annuel appelle quelques remarques.

D'abord sur le sort réservé aux vœux. Lorsqu'ils le jugent nécessaire, les membres de la C.V.P. formulent des vœux, dont le contenu est ensuite transmis à la Maire de Paris qui décide de les suivre ou de les ignorer. Si 50 % des vœux que nous émettons sont suivis d'effet et permettent de faire évoluer les projets dans un souci de respect des qualités architecturales ou historiques des bâtiments, le problème réside dans le sort réservé aux 50 % des vœux qui sont classés sans suite ou simplement partiellement suivis, sans que nous sachions pour quelles raisons leur contenu reste lettre morte.

Il est ainsi totalement inacceptable de découvrir que des permis ont été autorisés en ne tenant aucun compte des demandes formulées par la Commission. Au nom de la transparence, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de nous faire connaître, pour chacune des adresses concernées, les motifs qui vous ont conduits à faire table rase des avis et recommandations des membres de la Commission.

A propos des faisabilités, il est stupéfiant que le nombre de saisines de la C.V.P. sur les faisabilités des projets soit passé de 18 en 2013 à seulement 3 en 2015. Sur ce sujet, comment peut-on admettre que certains opérateurs municipaux se dispensent de cette démarche ? Dans un autre registre, je m'étonne que nous soyons parfois saisis sur des permis, dont les délais d'instruction sont dépassés.

Enfin, quelques suggestions.

La Commission pourrait-elle actualiser son site Internet en mettant en ligne les rapports qu'elle produit ? Je pense en particulier à l'excellent rapport que ses membres ont rédigé sur les surélévations.

S'il est vrai qu'en complément des ordres du jour, chaque membre de la C.V.P. peut désormais demander une adjonction - j'ai eu pour ma part l'occasion de le faire pour la sauvegarde de la serre de l'Institut Pasteur ou encore pour la restauration de la rotonde Ledoux du parc Monceau -, d'autres thèmes pourraient donner lieu à débat, que ce soit :

- l'état de la place de la Concorde, qui est défigurée entre autres par des installations et des baraquements forains quasi permanents.

- l'aspect de l'avenue Foch dont les deux tiers des lampadaires sont remplacés depuis des années par des fûts de bois reposant sur des cubes de béton.

- l'entretien de l'Hôtel de Ville dont l'état des façades n'honore pas Paris. A ce propos, dites-nous, Monsieur le Maire, ce que sont devenus la moitié des candélabres classés qui ornaient la balustrade ouvrant sur le parvis ?

Il me semble également que, compte tenu de son champ de compétence, la Commission pourrait émettre un avis sur le mobilier urbain, qui est une composante majeure et menacée du paysage parisien.

Nous pourrions également engager un travail sur les mairies d'arrondissement qui représentent un patrimoine tout à fait intéressant.

Mes chers collègues, la sauvegarde du patrimoine parisien est l'affaire de tous. En tant qu'élus, il nous appartient de préserver les richesses architecturales et patrimoniales qui appartiennent à l'histoire de Paris, tout en permettant l'évolution de la Capitale à travers le développement d'une architecture contemporaine.

En 2017, nous fêterons les 120 ans de la Commission du Vieux Paris. J'espère, Monsieur le Maire, que lors du prochain bilan, le président de la Commission sera en mesure d'annoncer à notre Assemblée que la quasi-totalité des vœux exprimés par la C.V.P. aura été entendue et surtout mise en œuvre.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

J' imagine que, dans votre expression "table rase", il y avait, comme me le signalait Gilles GARNIER, un hommage peut-être involontaire au 99e anniversaire de la Révolution d'octobre ?

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, de toutes les instances qui siègent dans cette maison, la Commission du Vieux Paris est la seule dont les décisions exprimées sous forme de vœux reposent exclusivement sur le débat. Jamais une décision n'a été préjugée, indiquée, recommandée par le rapport préalable. Je crois que c'est ce qui fait l'intérêt, c'est ce qui explique l'assiduité et la

qualité des expertises de la Commission du Vieux Paris. C'est ce qui fait son prix. Les élus qui y siègent le font avec passion et, au bout des années, avec compétence.

Je voudrais aussi rendre hommage à Bernard GAUDILLÈRE pour la manière impartiale, précise, dont il use pour présider cette instance et dans le respect de la liberté. C'est vrai que nous avons dû un peu récriminer. Claire de CLERMONT-TONNERRE s'est mobilisée pour que l'on respecte notre règlement et que ce bilan annuel soit présenté à notre Assemblée. Dont acte. Aujourd'hui, ce bilan n'est pas satisfaisant. D'abord, parce que le suivi de nos vœux n'est pas satisfaisant. La moitié, dit Bernard GAUDILLÈRE, peut-être en arrondissant favorablement. Si l'on faisait une statistique, elle serait peut-être encore plus défavorable. C'est dommage parce que nos débats sont toujours justifiés et les expertises, de grande qualité. C'est d'autant plus dommage que lorsqu'un vœu émet des recommandations, le suivi est ainsi fait qu'il y a un dialogue qui s'instaure entre les promoteurs d'un projet et les experts de la Commission du Vieux Paris.

Je ne connais aucun exemple - et pourtant j'ai connu bien des cas à Paris sur lesquels les recommandations de la Commission du Vieux Paris ont bouleversé un projet - d'un projet qui se soit finalement réalisé dans lequel les promoteurs aient exprimé des regrets. Ils ont toujours considéré que les recommandations de la Commission du Vieux Paris avaient amélioré leurs projets. Donc il est très dommage que ce taux de suivi ne soit pas supérieur à 50 % dans l'intérêt même de la qualité des projets.

Cette Commission du Vieux Paris est un lieu de liberté. Son insoumission l'honore. Elle le montre tous les jours. Il est vrai que sur l'Hôtel de Coulanges, dont la presse s'est fait l'écho - et je remercie Fadila MÉHAL d'en avoir parlé -, il y a des problèmes sérieux pour un projet qui fait l'objet des jurys sur "Réinventer Paris". C'est vrai que nous avons eu des débats insatisfaisants. J'espère que, sur ce sujet qui implique très directement la Ville de Paris, la Commission du Vieux Paris sera écoutée.

Je forme le vœu que le taux d'écoute et d'aboutissement de nos vœux s'améliore d'année en année. C'est d'ailleurs le sens de ce rapport annuel. C'est pourquoi il faut que l'on tienne très scrupuleusement la cadence, de manière que l'on puisse veiller à ce que, d'année en année, on améliore la ligne de suivi de nos vœux. C'est tout l'intérêt de cette communication. Faisons mieux la prochaine fois et faisons en sorte que la Commission du Vieux Paris s'exprime en toute liberté et qu'elle soit écoutée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Thierry HODENT.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je partage les avis de mes collègues Claire de CLERMONT-TONNERRE et Jean-François LEGARET parce que nous faisons partie des élus assez assidus à cette Commission. Je voulais vous faire partager ma perception après deux années de fonctionnement de cette Commission.

Je rends hommage, comme mes collègues, à son président, Bernard GAUDILLÈRE, qui mène les débats avec beaucoup de rigueur, de diplomatie et d'autorité, ainsi que toute l'équipe de la Commission. J'ai pu mesurer les commentaires des personnalités qualifiées qui, sur chaque dossier, donnent leur avis non seulement avec la vision sur l'existant, mais aussi avec la projection dans le futur de l'horizon urbain et de ce que sera Paris dans les années à venir.

J'ai aussi beaucoup apprécié les visites de terrain qui nous ont permis de voir les lieux et ainsi d'appréhender, dans les sites les plus complexes, comment sauvegarder notre patrimoine, mais aussi le faire évoluer pour le bien de tous. J'ai participé à la sous-commission des surélévations et j'ai pu voir la complexité de ce dossier. Les fameuses dents creuses, dont on parlait pour les remplir, ne se traitent pas aussi facilement que d'un coup de main.

Je ne suis ni architecte ni urbaniste, mais je dois reconnaître qu'après deux années passées dans cette commission, je comprends mieux Paris, son passé, son présent et j'appréhende beaucoup mieux son évolution à l'avenir. J'ai eu le plaisir d'apprendre, de découvrir des richesses que j'ignorais dans tous les quartiers de Paris et de toutes les époques. Sauvegarder notre patrimoine est à la fois une responsabilité et un plaisir. La Commission du Vieux Paris fait partie des outils indispensables pour que notre Ville puisse continuer son rôle de leader historique et architectural, avec cette position unique qui en a fait la Capitale culturelle du monde.

J'attends à chaque fois, avec une certaine impatience, la prochaine réunion de la Commission du Vieux Paris, car c'est toujours un bon moment de débat dans la courtoisie, la connaissance et la découverte. Rendez-vous donc, chaque année, pour un nouveau bilan au Conseil de Paris, avec l'espoir de voir l'Exécutif suivre au maximum les vœux émis par la Commission qui œuvre pour le bien général.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai donc le plaisir d'intervenir dans le cadre de ces échanges portant sur le bilan des travaux de la Commission du Vieux Paris, de novembre 2014 à décembre 2015. En effet, relativement récente dans cette honorable institution parisienne, je dois reconnaître mon attachement à cette Commission qui, de l'extérieur, peut paraître un peu impressionnante du haut de ces 120 années d'activité. Je ne reviendrai pas sur les objets et les missions principales de la C.V.P., Bernard GAUDILLÈRE les a rappelés.

Je soulignerai juste que l'intérêt de ces débats provient également du fait qu'ils portent sur des réflexions sur le devenir de Paris qui allient à la fois protection et préservation du patrimoine, tant du point de vue architectural que du paysage urbain parisien et ce, dans une perspective historique. Bien sûr, certains sujets donnent lieu à des expressions attendues des uns et des autres, et parfois même passionnées.

Je pense aux débats qui ont pu porter - cela a été rappelé - sur la surélévation des immeubles des faubourgs. Je salue ainsi la gestion constructive et respectueuse des échanges menés par Bernard GAUDILLÈRE qui a toujours su trouver une porte de sortie consensuelle à certains débats, permettant toujours à la Commission du Vieux Paris de s'arrêter sur une position claire, exprimée quand cela est nécessaire par la rédaction des vœux et donc, d'assurer sa mission de conseil auprès de la Maire de Paris.

Le suivi de ces vœux a été abordé à plusieurs reprises dans les interventions précédentes. Ils ont été au nombre de 72 sur 61 adresses au cours de cette longue année de travail et constituent un élément important du rapport qui nous est présenté, car il en va de la crédibilité de la Commission et de son bon fonctionnement. Le rapport émet des interrogations légitimes sur le non-respect à 100 % de ces vœux. Par exemple, en ce qui concerne les adresses bénéficiant d'une protection de la Ville de Paris, il émet des inquiétudes quant au non-respect des vœux sur ces quelques adresses P.V.P.

Bien sûr, il faut rappeler - cela a été fait - que les avis sont émis à titre consultatif. Mais il est vrai qu'en échange, il va de soi que les éléments d'explication devraient peut-être être plus développés pour expliquer le non-suivi de ses recommandations, tout en soulignant que les débats qui ont porté sur les protections de la Ville de Paris - le P.V.P. notamment, le débat sur les surélévations montrait que c'étaient des sujets effectivement complexes et qu'il ne suffisait pas d'avoir une adresse qui bénéficiait de cette protection, il fallait aussi aller à l'origine de ces protections parce qu'il y a des éléments assez précis qui ont justifié et des permis de construire qui sont déposés -, peuvent ne pas rentrer en contradiction avec les procès-verbaux. Il y a nécessité d'un dialogue au sein de la C.V.P., d'avoir un esprit d'ouverture sur certains sujets.

Concernant notre mandature, nous pouvons dire qu'un cahier des charges précis a été rédigé à l'intention de la C.V.P. par la Maire de Paris. L'ensemble des moyens ont été mis à disposition pour bien fonctionner. Je souhaite saluer, comme mes interlocuteurs précédents, le travail remarquable fait par toute l'équipe de la C.V.P. et de citer régalemment Daniel IMBERT, son Secrétaire général. Si la C.V.P. agit en toute indépendance, c'est par la volonté de ses membres et, au premier chef, de son président, et aussi par la Municipalité qui respecte pleinement cette qualité. Ainsi, la Direction de l'Urbanisme transmet à la D.H.A.P. toutes les demandes d'autorisation reçues. C'est à la C.V.P. de faire son tri parmi ces demandes et d'arrêter ainsi son ordre du jour.

Bernard GAUDILLÈRE l'avait dit : la maîtrise de son ordre du jour, la publication de ses débats résumés et de ses avis garantissent la transparence et l'indépendance de cette institution.

Pour terminer, permettez-moi de souligner deux sujets. Tout d'abord, l'examen des faisabilités sur lesquelles des avancées ont été permises, conformément à la lettre de mission de la Maire et aux vœux du Conseil de Paris, mais qu'il est nécessaire de développer, notamment sur la base des échanges basés avec les bailleurs sociaux municipaux et ceux à venir avec les promoteurs privés.

Dans ce cadre, je tiens à souligner la disponibilité des représentants de certains bailleurs municipaux au sein de la C.V.P. qui, comme Sandrine CHARNOZ, contribuent aux côtés de la disponibilité des équipes des bailleurs, à expliquer et répondre au mieux aux interrogations ou avis de la C.V.P.

De saluer enfin, comme cela a été dit, l'implication de la Commission du Vieux Paris dans le dispositif de "Réinventer Paris" au niveau des deux séries de jurys qui ont eu lieu et sur les adresses qui ont attiré l'attention de la C.V.P.

Voilà les éléments que je voulais porter à votre attention, en me félicitant de l'ensemble des travaux menés par la Commission du Vieux Paris depuis novembre 2014.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET, dernière intervenante.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voudrais rappeler que l'existence et l'indépendance de la Commission du Vieux Paris avaient fait l'objet d'une bataille après des menaces à son encontre à l'issue de l'été 2014.

Oui, nous pouvons être tous fiers de voir que l'on peut incontestablement affirmer que la Commission travaille en toute indépendance et que la richesse de ses débats continue dans la pure tradition de sa riche histoire.

Mes chers collègues qui en sont membres et sont intervenus dans le débat que nous venons d'avoir, ainsi que les autres membres qui ne sont pas Conseillers de Paris, nous font part de débats extrêmement riches, d'un haut niveau pour concilier la préservation du patrimoine, qui fait de Paris la plus belle ville du monde et la nécessité de lui permettre aussi de se projeter dans le futur.

Hélas, on ne peut que constater qu'en 2015, à peine 50 % des avis de la Commission du Vieux Paris ont été suivis.

Je vais vous lire un extrait d'un article du "Canard Enchaîné" il y a quelques mois, "Canard Enchaîné" dont nous fêtons tous les 100 ans, dont le titre est "HIDALGO bétonne ses positions". L'article disait : "Le résultat de ce bilan annuel est édifiant. En 2015, la Maire socialiste Anne HIDALGO a envoyé à la poubelle la moitié des suggestions de la Commission et accordé sans ciller les autorisations de bétonner correspondantes.

Les défenseurs du patrimoine ne s'étaient pourtant pas montrés vindicatifs, leurs observations n'ont concerné cette année que 61 dossiers sur plusieurs centaines de demandes de permis déposées dans les services municipaux.

Préfet de police, qui signe les permis pour les administrations d'Etat et les représentations diplomatiques, a choisi lui aussi d'ignorer les souhaits de la Commission.

On est là sur un problème central, c'est bien d'avoir une Commission du Vieux Paris qui travaille, bien sûr que ses avis sont consultatifs, mais si c'est pour jeter à la poubelle la moitié de ses avis, est-ce là véritablement une démarche de démocratie participative dont on puisse être fier ? Je vous pose la question.

Je dirai par ailleurs que concernant la surélévation abordée par d'autres collègues, je déplore qu'il n'y ait pas un réel débat avec tous les Parisiens et Parisiennes sur un sujet aussi important.

Si les avis de la Commission du Vieux Paris ne sont que des recommandations, on ne peut que regretter ce faible taux de suivi qui dénote quand même, franchement, le peu de prise en compte par l'Exécutif des avis des experts et des associations, contrairement au mandat précédent.

L'absentéisme, par ailleurs, des personnalités nommées à des qualités pour la plupart à la tête des directions ou des sociétés d'économie mixte de la Ville concernées par les questions patrimoniales est également à regretter.

Je voudrais préciser ce qui est écrit dans mon vœu rattaché à cette communication. Comment espérer que les administrations, que les sociétés d'économie mixte concernées prennent plus compte des avis et notamment en amont si elles n'assistent pas aux travaux ? Je trouve cela normal par ailleurs qu'elles n'y aient pas le droit de vote. Il est important, pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des recommandations de la Commission du Vieux Paris, que les interventions et les analyses de l'ensemble des experts qui y siègent puissent éclairer et alimenter les travaux de l'ensemble des Directions de la Ville concernées.

Voilà pourquoi je sou mets mon vœu, qui demande à veiller à améliorer la participation effective de l'ensemble de ses membres, tout particulièrement des personnalités représentant les Directions et les sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris, justement dans l'objectif d'une meilleure prise en compte des recommandations de la Commission, et évidemment d'augmenter fortement la prise en compte des avis et recommandations de la Commission du Vieux Paris dans le respect du sérieux de ses travaux.

Il devrait y avoir une meilleure articulation entre les recommandations de la Commission du Vieux Paris et les travaux d'un conseil de quartier dans la foulée pour que vraiment l'ensemble aussi des citoyens et des citoyennes

puisse se saisir des recommandations de la Commission du Vieux Paris. Voilà comment on devrait penser une véritable démarche de démocratie participative soucieuse du respect de l'intérêt général, qui doit se faire dans notre Capitale par une meilleure prise en compte de la préservation de sa richesse patrimoniale.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de remercier l'ensemble des intervenants pour leur intervention qui est assez unanime pour saluer le travail de la Commission du Vieux Paris. Je veux aussi remercier les membres de la Commission pour leur engagement et particulièrement son président, Bernard GAUDILLÈRE, pour son investissement depuis deux ans à la tête de cette Commission du Vieux Paris.

Quelques conclusions très positives, qui ressortent non seulement de ce bilan mais aussi des échanges que nous avons eus ce matin.

Ce bilan présenté en Conseil de Paris est un gage en lui-même des engagements pris et tenus par la Municipalité. Je me souviens des rumeurs alarmistes, mensongères évoquées dans la presse il y a quelque temps, du début de mandature sur une prétendue aversion pour le patrimoine et pour ses défenseurs de la part de l'Exécutif, rumeurs qui sont désormais largement démenties par les faits.

La Commission du Vieux Paris n'a jamais été aussi indépendante qu'aujourd'hui. L'intervention de son président, je crois, le démontre parfaitement, soulignée par le satisfecit de l'ensemble des bancs de cette Assemblée.

La C.V.P. n'a jamais été aussi transparente et assidue que depuis deux ans. Elle a par ailleurs connu un renouvellement raisonnable de ses membres aux profils plus divers et dans le respect de la parité.

Si la Municipalité a tenu ses engagements, c'est aussi le cas de la C.V.P. qui a su faire siens les grands objectifs fixés à son président par la Maire de Paris dans sa lettre de mission :

- Travailler en amont dès les études de faisabilité avec les pétitionnaires et notamment les bailleurs de la Ville.
- Mise en place de sous-commissions thématiques pour aborder les enjeux contemporains, comme les surélévations ou les questions d'isolation thermique des bâtiments patrimoniaux.
- Participation aux grandes aventures urbaines contemporaines avec, par exemple, l'association de la Commission à "Réinventer Paris".

La Commission de Vieux Paris est donc respectée, également écoutée, et s'il arrive que son avis ne soit pas suivi à la lettre en regard d'autres enjeux qu'il nous appartient de considérer, sa contribution au débat est toujours appréciée et permet de faire bouger les lignes, évoluer les projets dans le bon sens.

Bernard GAUDILLÈRE nous parlait de la question particulière du suivi des vœux sur les protections Ville de Paris. Il nous faut effectivement accorder une attention particulière à ces protections Ville de Paris. Protections qui ne signifient pas qu'un bâtiment doit rester figé, mais nous rappellent que dans son évolution il est nécessaire de préserver les éléments qui font patrimoine. La mise en tension entre des éléments patrimoniaux protégés et une création contemporaine peut parfois se révéler très riche et convaincante.

Egalement, un autre aspect que Jean-Louis MISSIKA pourra expliquer plus précisément que moi, c'est le fait que la délivrance d'un permis de construire obéit d'abord à des règles de droit et nous ne disposons pas toujours des fondements juridiques nécessaires pour pouvoir refuser de délivrer un permis de construire.

Je suis favorable à ce que l'on puisse revenir de façon plus précise vers la Commission du Vieux Paris lorsqu'un vœu n'est pas suivi, pour expliquer de manière objective les raisons qui ont amené la Municipalité à ce choix.

S'agissant du vœu de Danielle SIMONNET, j'émettrai un avis favorable sous deux réserves. Il y a une ambiguïté sur le chiffre de 50 % de suivi de ces vœux. Je ne suis pas d'accord avec le fait de considérer que 50 % des vœux de la Commission du Vieux Paris ne sont pas suivis d'effet, puisque cela concerne non pas l'ensemble des 72 vœux adoptés par la Commission du Vieux Paris, mais une partie minoritaire de ces vœux, ceux qui s'opposaient à un projet.

Vous ne tenez ainsi pas compte des adresses pour lesquelles la Commission du Vieux Paris avait émis un avis défavorable, suite auquel le pétitionnaire a dû faire évoluer son projet grâce au travail conjoint de la Commission du Vieux Paris, puis de la Direction de l'Urbanisme pour porter ces demandes.

Il faut évidemment prendre en compte ces conciliations dans la réalité du travail effectué par la Commission du Vieux Paris, raison pour laquelle, évoquer le chiffre de 50 % de vœux non suivis par l'Exécutif ne m'apparaît pas très honnête intellectuellement et je ne crois pas qu'il faille faire dire aux chiffres ce qu'ils ne veulent pas dire pour être le plus convaincant possible.

Concernant la question de l'assiduité, chère Danielle SIMONNET, la C.V.P., la Commission du Vieux Paris, requiert la présence des membres au moins une demi-journée par mois, ce qui explique que certains membres ne puissent pas y siéger chaque fois ou se fassent représenter.

Je préfère pour ma part les remercier de leur contribution, de leur participation pour cette belle Commission du Vieux Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA, pour compléter.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Quelques compléments à ce que vient de dire Bruno JULLIARD. D'abord, comme tout le monde, je me félicite du bon fonctionnement de la Commission du Vieux Paris et bien évidemment je tiens à souligner le rôle éminent que joue son président Bernard GAUDILLÈRE dans ce bon fonctionnement.

J'ajoute que j'essaie dans la mesure où mon agenda le permet d'assister aux travaux de la Commission du Vieux Paris, Bernard pourrait en porter témoignage. J'y participe le plus possible et je constate qu'il y a une liberté d'esprit, une liberté de ton, une qualité de discussion extrêmement intéressantes et extrêmement utiles à la fois pour l'administration de la Ville et pour les élus ou pour l'adjoint à l'Urbanisme et à l'Architecture que je suis. Je crois que ces discussions sont toujours extrêmement riches.

Le bilan de la Commission est vraiment respectable. Je partage le point de vue de Bruno sur la façon de calculer. J'avoue qu'il y a plusieurs manières de présenter les choses. Je vois par exemple 72 vœux, 61 adresses, 9 adresses où les vœux n'ont pas été suivis d'effet. Pour moi, cela veut dire 88 % des cas où les vœux de la Commission du Vieux Paris ont été suivis d'effet. On peut donc dire 50 %, mais on peut aussi dire 88 %. Même si l'on tient compte des dossiers en cours d'instruction, cela fait quand même 82 % des cas où les avis de la Commission sont suivis d'effet.

Je voudrais dire cela parce qu'il me semble qu'il y a un véritable effort et je vais y venir, de la part de l'administration de la Ville pour justement essayer de suivre les vœux de la Commission du Vieux Paris. Je ne voudrais pas laisser dire que les vœux ne sont pas respectés ou que la Ville passe outre.

La Direction de l'Urbanisme transmet systématiquement, je dis bien systématiquement, chaque vœu au maître d'ouvrage et à l'architecte afin qu'ils apportent des réponses et des modifications possibles. De plus, un travail conjoint de la Direction des Affaires culturelles et de la Direction de l'Urbanisme est mené dès lors qu'un vœu est émis en séance pour étudier les possibilités d'évolution et d'amélioration des projets. J'insiste sur ce point parce qu'il me paraît essentiel. La Commission du Vieux Paris joue un rôle, je dirai presque de lanceur d'alerte, et les Directions de la Ville, à ce moment, s'emparent du vœu, s'emparent de l'alerte et essaient d'entamer le dialogue avec le maître d'ouvrage.

Tout ce travail existe et c'est un travail important, même s'il est parfois peu visible, qui est mené par ces deux directions. J'ajouterai volontiers, cher Bernard GAUDILLÈRE, dans le bilan de la C.V.P. que 100 % des vœux de la Commission du Vieux Paris sont traités et qu'une suite y est donnée à partir du moment où ils sont étudiés.

Maintenant, pour la compréhension de tous, je tiens à éclairer notre Assemblée sur cette question des raisons pour lesquelles, dans certains cas, un vœu ne peut pas être suivi ou ne peut pas être suivi dans sa totalité. Vous savez que pour une autorisation d'urbanisme à Paris il est nécessaire de consulter plusieurs services, et certains émettent des avis conformes et régalien. Je pense à la Préfecture de police, je pense aux architectes des Bâtiments de France, par exemple, alors que d'autres sont consultatifs. Les vœux de la C.V.P., notamment, sont consultatifs et peuvent se retrouver en contradiction avec d'autres avis notamment, ceux de l'A.B.F.

De plus, quand un titulaire refuse une modification, il faut que le refus du permis de construire soit fondé en droit. Il est de notre ressort et de la responsabilité aussi bien de la Direction de l'Urbanisme que de la Maire de Paris de faire une synthèse des différents avis et de pouvoir ensuite délivrer, suivant les pouvoirs et les avis des uns et des

autres. Il n'est légalement pas possible de refuser un permis de construire sans motif recevable et la Ville peut être attaquée si le maître d'ouvrage considère un avis comme abusif.

C'est donc un travail complexe que la Direction de l'Urbanisme mène avec l'ensemble des services consultés et nous pouvons la féliciter car elle traite exactement de la même manière un avis conforme et un avis consultatif. En revanche, elle ne peut légalement pas en tenir compte de la même manière lorsque plusieurs avis se contredisent.

Je tiens aussi à rappeler que parfois la Ville n'est pas maîtresse de l'instruction lorsqu'il s'agit d'un permis-Etat ; certains dossiers C.V.P. se sont retrouvés dans cette situation. Je pense notamment à la prison de la Santé.

Vous voyez toute la complexité à Paris du parcours d'un projet avant d'obtenir une autorisation. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons incité fortement les bailleurs et même les opérateurs privés à consulter les différents services...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Jean-Louis MISSIKA...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, excusez-moi, mais je pense que cela mérite la peine.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, mais on est déjà à plus de 10 minutes de réponse de l'Exécutif. Je vous invite donc à conclure.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais signaler que des sujets tels que la caserne de Château-Landon, dans le 10e, ont été proposés. On a saisi la C.V.P. pour signaler les sujets très en amont.

Je souhaite rappeler qu'en ce qui concerne "Réinventer Paris", la C.V.P. a été associée, y compris au jury, dans l'opération 112-114, rue Oberkampf, dans le 11e, où le bâtiment devait être démolé et le nouveau bâtiment ne s'insérerait pas, nous avons refusé le permis de construire. Il en a été de même sur le 26, rue Ordener.

Tout cela pour dire que la Commission du Vieux Paris joue un rôle utile, que nous écoutons ses avis, que nous en tenons compte de façon systématique et que lorsqu'il arrive que nous ne suivions pas complètement son avis, c'est parce qu'il y a des raisons objectives à cela.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 20, il y a une explication de vote du groupe Ecologiste pour Paris.

Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il nous faudrait des avis argumentés puisque la Direction de l'Urbanisme siégeant dans la Commission est capable de nous dire si un vœu est conforme à la réglementation ou pas. On n'a pas besoin d'attendre. Après qu'elle l'ait examiné, en séance on lui demande régulièrement quel est le droit en la matière et donc on a son point de vue.

Je pense donc que l'argumentation est un peu légère. Par ailleurs, nous avons émis un certain nombre de recommandations, une doctrine comme il a été dit. J'aimerais savoir quel est le point de vue de la Ville sur cette doctrine. C'est bien que l'on travaille, mais si on n'a pas le retour de la Ville sur la doctrine émise par la Commission, on a l'impression que l'on a travaillé pour pas grand-chose. Comme on va faire un deuxième groupe de travail sur l'isolation thermique, si c'est pour arriver à la même conclusion, je crains fort que l'on arrive à démobiler l'ensemble des membres.

Nous voterons évidemment très favorablement le vœu de Danielle SIMONNET en espérant que nous allons encore progresser dans la prise en considération des vœux de la Commission. Les contre-pouvoirs, pour nous, sont extrêmement importants, n'en déplaise à tel ou tel au vu des mimiques lors des interventions des membres de la Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 20 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 312).

Il s'agissait d'une communication, il n'y a donc pas de vote.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose d'aller vous restaurer de nous retrouver vers 14 heures 45 précisément pour la reprise de nos débats.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos débats.

2016 DAE 250 - Communication : le schéma de développement touristique.

Vœu déposé par les groupes PCF-FG et SOCA relatif aux salariés de l'hôtel Pullman-Paris Montparnasse.

Vœu déposé par le groupe LR relatif au schéma de développement touristique.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'une police touristique.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un soutien exceptionnel pour la relance du tourisme à Paris.

2016 DAE 40 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Vacances et Familles Ile de France" (93).

2016 DAE 83 G - Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association "Can I Welcome you" (C.I.W.Y.).

2016 DAE 260 - Subvention (20.000 euros), adhésion (1.000 euros) et convention avec l'association "Acteurs du Tourisme Durable" (20e).

2016 DAE 317 - Subvention à l'association "Technopol - Techno Parade" pour la création d'un pilote pass nuit.

2016 DAE 361 - Subvention (19.500 euros) et convention avec l'Association de la Visite d'Entreprise (A.V.E.).

2016 DAE 363 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire (15e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément à l'ordre du jour de notre séance, nous examinons une communication sur le schéma de développement touristique qui concerne le projet de délibération DAE 250 ainsi que les dossiers DAE 40 G, DAE 83 G, DAE 260, DAE 317, DAE 361, et DAE 363. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat va bien sûr inclure dans les temps de parole la présentation des vœux et avant de donner la parole aux orateurs, je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, année après année, Paris indétrônable, demeure la toute première destination touristique au monde, encore cette année - on ne va pas s'en plaindre -, même s'il y a des défis majeurs à relever.

Avec plus de 2.000 monuments historiques, 200 musées, 1.000 galeries d'art mais aussi 14.000 cafés et restaurants, 82 marchés alimentaires, 90 restaurants étoilés, Paris est plus que jamais la ville de l'art, de l'histoire et de la gastronomie. Paris compte parmi les destinations de shopping les plus prisées et Paris est aussi la première ville d'accueil, de congrès et de salons au monde.

Avec ses 700 kilomètres de pistes cyclables, ses 400 parcs et jardins, ses berges de Seine piétonnes, Paris s'est également affirmée comme une ville verte et douce, parce qu'aujourd'hui ces berges piétonnes sur la rive gauche comme sur la rive droite sont en fait un immense parc à l'intérieur de notre ville que nous avons créé.

Paris est depuis toujours une ville de rencontre, d'échange, de brassage, de dialogue. Depuis les premières expositions universelles jusqu'à la COP 21 et l'Euro 2016, avec sa très belle "fan zone" qui a très bien fonctionné, Paris s'est construite autour d'une puissante tradition d'accueil. Destination incontournable pour les voyageurs de tous les continents, notre Capitale demeure cette ville lumière qui inspire et séduit. Paris et sa région accueillent ainsi chaque année 47 millions de touristes.

Nous avons pris un engagement de mandature, celui d'élaborer un schéma de développement touristique pour doter la Ville pour la première fois d'une stratégie ambitieuse et concertée pour le développement du tourisme, avec l'objectif de faire de Paris la ville qui accueille le plus de visiteurs au monde, mais aussi la ville qui accueille le mieux au monde grâce à un tourisme durable et de qualité.

Je veux saluer et remercier le travail qu'a fait mon adjoint, Jean-François MARTINS, chargé du tourisme et des sports ; il n'a pas ménagé sa peine pour travailler avec les professionnels du tourisme. Je veux saluer en tribune Pierre SCHAPIRA, notre collègue, qui préside l'Office du tourisme de Paris.

Cher Pierre, c'est toujours un plaisir de te voir.

Ensemble, avec tous les acteurs du tourisme, vous avez décliné en 59 actions concrètes et opérationnelles notre stratégie. Ce schéma est le fruit de 15 mois d'un travail approfondi avec l'ensemble des acteurs du tourisme parisien réunis autour de ce que nous avons appelé le Comité de la destination Paris.

Je veux remercier, au-delà de Jean-François MARTINS et de Pierre SCHAPIRA, les 400 participants professionnels et institutionnels pour leur mobilisation et leur engagement à nos côtés. La stratégie de long terme qu'ils ont permis d'établir répond à des enjeux structurels. Elle vise à conforter notre vocation d'accueil et à soutenir une industrie vitale pour l'économie, pour l'emploi, l'attractivité et le rayonnement de notre ville.

Le secteur représente en effet près de 40 milliards d'euros de retombées économiques par an pour l'Ile-de-France et il a généré 524.000 emplois salariés en 2015.

Vous le savez, bien sûr, les attentats ont affecté la fréquentation touristique. Avec 1,5 million de visiteurs en moins depuis novembre 2015, le secteur traverse actuellement de réelles difficultés qui font peser des risques sur l'emploi. Si le schéma apporte des réponses sur la durée et constitue la garantie à long terme de la pérennité de l'activité touristique, il a également été nécessaire d'apporter une réponse immédiate.

La Ville a su réagir dans l'urgence. Nous avons mené d'importantes actions de promotion destinées à rassurer les touristes, nous avons ainsi lancé début 2016 avec le Ministère des Affaires étrangères et des partenaires privés un plan de relance du tourisme doté de 1,6 million d'euros.

Un film de promotion de Paris que nous avons diffusé a déjà été visionné par plus de 60 millions de personnes à travers le monde. Permettez-moi de remercier chaleureusement là aussi Jalil LESPERT, qui est le réalisateur et acteur, qui a fait ce film gracieusement. Je pense que lorsqu'on a la chance d'avoir aussi autour de nous des acteurs à tous les sens du terme qui se sentent engagés et motivés par leur ville, il vaut mieux les saluer plutôt que d'essayer de les freiner. Ici, nous ne freinons aucune de ces énergies.

C'est pour pallier les difficultés conjoncturelles du secteur du tourisme que nous lancerons en 2017, en lien avec l'Etat et avec la Région, un second plan massif de relance du tourisme et la Ville débloquera à nouveau 2 millions d'euros dans ce but.

Le Schéma de développement touristique doit nous permettre d'améliorer de façon structurelle et constante la qualité et la diversité de notre offre touristique. Nous conforterons les atouts de notre Capitale et déploierons une nouvelle offre permettant d'exposer au monde toute la richesse de Paris.

Nous allons continuer à sublimer les monuments emblématiques du patrimoine parisien, en aménageant un grand espace d'accueil à la Tour Eiffel et en revalorisant l'Arc de Triomphe.

Nous déploierons de nouveaux parcours de shopping, afin de soutenir nos artisans et d'affirmer la singularité de notre commerce de proximité.

Nous soutiendrons la création de nouveaux lieux pour la gastronomie parisienne au niveau métropolitain, comme la Cité de la gastronomie à Rungis.

Au "Paris Convention Center" ou à la Porte Maillot, nous investirons dans les infrastructures d'accueil des grands congrès et salons pour maintenir notre place de leader du tourisme d'affaires.

Nous développerons également de nouvelles offres touristiques, axées notamment sur la vie nocturne, la nature, la mémoire, la culture de la métropole et la métropole.

Nous créerons 7 nouvelles marques de quartier pour faire connaître des territoires moins visités, comme par exemple Montparnasse et le quartier des artistes, les faubourgs festifs du 11^e arrondissement, Chinatown et le street art, le "Paris vert" de Bastille au bois de Vincennes, les canaux romantiques ou encore le "Broadway parisien" de Pigalle aux grands boulevards.

Mais nous valoriserons également nos cultures LGBT, composantes clés de l'identité parisienne. J'ai d'ailleurs à ce titre confié à Jean-Luc ROMERO une mission pour travailler cette dimension essentielle de notre développement touristique.

En lien avec les acteurs associatifs, culturels et économiques concernés, nous travaillerons aussi à la dynamisation de la Marche et la Quinzaine des Fiertés. Les Gay Games, que nous accueillerons à l'été 2018, nous permettront en outre de proposer un plan d'action pluriannuelle de valorisation des cultures LGBT.

Le schéma nous permettra d'autre part d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs. Nous voulons réduire les files d'attente, dématérialiser les billetteries, moderniser nos standards d'accueil, notamment linguistiques. Nous allons numériser davantage nos offres culturelles de transports dans le "Paris Passlib".

Nous améliorerons le confort et la sécurité des touristes, grâce au plan de sécurité établi avec la Préfecture de police et aux 200 "stewards urbains" en service civique qui seront déployés sur les sites les plus fréquentés pour guider les visiteurs. Nous améliorerons également l'accessibilité des sites touristiques pour les personnes handicapées et à mobilité réduite.

Ce schéma de développement touristique prévoit également l'essor à Paris d'un tourisme durable, respectueux des habitants et des équilibres économiques, sociaux et environnementaux.

Pour que le tourisme contribue de manière positive au développement local, nous continuerons à encadrer la location des meublés touristiques et nous veillerons à la préservation de la diversité commerciale dans les quartiers.

Nous développerons encore davantage des mobilités douces et investirons encore plus dans une offre de transports en commun plus efficace. Nous accompagnerons en outre les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration dans la conduite de projets durables.

Nous favoriserons par ailleurs l'essor de tourisme participatif et les solutions permettant la mise en relation directe des habitants et des visiteurs.

Nous œuvrerons enfin à faire de Paris une destination plus performante, disposant de tous les outils nécessaires pour sa croissance.

Relevant des enjeux d'infrastructures, nous ferons le nécessaire pour augmenter les capacités de transports aériens et ferroviaires vers Paris, mais aussi les capacités d'hébergement avec un objectif de 14.000 chambres supplémentaires en 2020, et nous diversifierons la gamme hôtelière.

Recevoir mieux et davantage implique également de renforcer les collaborations au sein même de l'écosystème touristique parisien. Dans ce but, nous travaillons bien sûr à une réforme de l'Office du tourisme et des congrès de Paris, et à une intensification des coopérations avec le Comité régional du tourisme et Atout France. Car nous devons aller ensemble, comme nous l'avons fait d'ailleurs il y a déjà plusieurs mois au Japon avec la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France.

Nous garantirons la pérennité du Comité de la destination Paris comme organisme collégial de mise en œuvre de ce schéma.

Nous encouragerons aussi l'emploi dans le secteur touristique, à travers notre soutien au "Welcome City Lab", qui contient toutes les propositions innovantes, parce que c'est la première plateforme d'innovations au monde

dédiée au tourisme. D'ailleurs, nous avons une coopération avec beaucoup d'autres villes dans le monde - je pense notamment à Mexico City - à partir du travail et de l'initiative du "Welcome City Lab".

Mes chers collègues, l'ambitieux schéma que je vous présente nous permettra de valoriser pleinement l'identité parisienne, diverse et singulière.

Je veux ajouter d'ailleurs que, dans cette identité, le rôle que joue notamment notre mission cinéma - je veux saluer Michel GOMEZ - est particulièrement important. Lorsqu'avec des productions indiennes, nous avons 24 millions de vues sur une présentation concernant Paris, lorsque nous soutenons et que nous accompagnons le travail fait par l'équipe de "La plus belle ville du monde" qui a produit un documentaire sur la faune sauvage à Paris, et qui montre d'ailleurs au passage combien à la fois la lutte contre les pesticides et la Seine sont un élément déterminant pour cette faune sauvage, tout cela, c'est des millions de vue dans le monde qui donnent une image extrêmement positive de notre ville.

Paris mérite bien sûr d'être connue pour ce qu'elle est réellement : une capitale moderne, cosmopolite et plus vivante que jamais.

Je veux à nouveau remercier Jean-François MARTINS et toutes les équipes de la Ville, de l'Office du tourisme, pour leur participation essentielle à la constitution de ce schéma de développement touristique. Je suis convaincue qu'il sera le catalyseur d'une dynamique touristique durable et vertueuse, fidèle aux valeurs de Paris.

Je suis convaincue aussi d'ailleurs, au-delà des clivages partisans, que cette motivation, pour continuer à faire de Paris la principale destination touristique au monde, peut être partagée. Parce que c'est de l'intérêt général de notre ville que de partager cela, de nous engager tous fermement.

D'autres pays, d'autres villes au monde ont parfois des stratégies qu'ils essayent de développer. Nous faisons, parce qu'il y a une compétition internationale, l'objet parfois d'un "bashing" - disons les choses telles qu'elles sont - à l'extérieur de nos frontières, et parfois malheureusement aussi à l'intérieur de nos frontières.

Moi, j'en appelle à chacune et chacun, ici, Parisiens convaincus, quelle que soit notre philosophie politique et notre engagement, à nous réunir tous pour relever ce défi majeur, celui du tourisme à Paris.

Effectivement, jusqu'à présent, nous n'avions pas à élaborer de stratégie particulière parce que le tourisme venait. Les événements auxquels nous avons été confrontés depuis 2015 nous conduisent cette fois-ci à présenter une stratégie de long terme, mais aussi des actions de court terme.

Je pense, là encore, que ce projet peut être un projet fédérateur pour l'ensemble des élus que nous sommes. En tous les cas, c'est dans cet état d'esprit que je présente ce projet pour notre ville à notre Assemblée.

Je vous remercie.

Je donne la parole aux premiers orateurs.

M. Jérôme COUMET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, la mariée était sans doute trop belle, et il était de bon ton que les thuriféraires du développement économique et les parangons du MEDEF vilipendent "Paris ville musée".

"Paris ville musée", les mêmes semblaient ignorer totalement le poids du tourisme en France et à Paris : 13 % des emplois parisiens, excusez du peu, 400.000 emplois salariés du Grand Paris.

"Paris ville musée", comme si c'était un défaut que Paris soit la capitale mondiale des arts, avec ses 2.000 monuments historiques, ses 200 musées, ses 1.000 galeries d'art et ses centaines d'expositions.

Comme si les 47 millions de touristes accueillis étaient une donnée intangible et immuable.

Comme si, enfin, les cafés, les restaurants, les lieux d'animation, nombre de quartiers entiers ne vivaient pas à la fois de la fréquentation des Parisiens et de celle des touristes. Sans cette sève, Paris y perdrait énormément.

Puis il y a eu ces horribles drames, dont nous fêtons l'un des sinistres anniversaires. Ce ne fut pas sans conséquence. La menace terroriste a entraîné une désaffection très importante : un million et demi de visiteurs en moins depuis novembre 2015. Les grands musées nationaux ont perdu de 14 à 18 % de leurs visiteurs. Et pour ce qui concerne la clientèle internationale, la chute est nettement plus sévère : moins 24,8 % de touristes étrangers, et les clientèles asiatiques, américaines et du Moyen-Orient sont particulièrement affectées.

Il nous faut rassurer, promouvoir, inciter, donner envie et mieux accueillir. Et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, comme vous venez de le dire, Madame la Maire ; celles de l'Etat qui a compris que le saupoudrage n'était plus de mise, le budget destiné à relancer la destination France a été multiplié par sept ; celles de la Région, même si chacun a pu noter la communication un peu précipitée de sa Présidente et, bien entendu, les actions de la Ville de Paris avec ce plan ambitieux.

Sept groupes de travail pilotés par des professionnels du tourisme ont travaillé les six premiers mois de l'année pour élaborer ce plan en 59 fiches actions et ne nous y trompons pas. Bien entendu, il faut trouver un bon équilibre et ne pas laisser certains acteurs comme "Airbnb" faire tout et n'importe quoi, ou encore, il est nécessaire de contrôler le stationnement des cars à Paris.

Mais, je crois que, fondamentalement, ce qui profite aux touristes, profite également aux Parisiens. Réalisons que, sur l'attractivité parisienne, sur son rayonnement touristique, repose aussi toute une série d'enjeux extrêmement importants.

Prenons l'exemple de la mode, des secteurs de la couture, du prêt-à-porter, mais également des parfums, des cosmétiques, de l'horlogerie, de la maroquinerie ; ces secteurs représentent 150 milliards de chiffres d'affaires pour la France. Et qui peut croire que ce secteur n'est pas indissociable de l'attractivité parisienne, et aussi de notre capacité à accueillir la "fashion week" et les salons professionnels ?

Quand nous défendons la place de Paris dans les nouveaux secteurs, quand nous accompagnons les actions en faveur des "start-up", qui peut croire qu'il n'y a pas de lien avec le rayonnement de Paris ?

Alors, je vous le dis : pour reconquérir les cœurs, il va falloir agir. Il va falloir également oser, faire preuve d'audace et d'inventivité. N'oublions pas que 74 % des touristes sont des visiteurs qui reviennent, et il faut leur faire des propositions nouvelles et originales. Nous avons chacun notre pierre à apporter, chacun dans nos arrondissements respectifs, y compris ceux qui n'ont pas la chance d'appartenir au cœur historique.

Et quand j'accompagne dans le 13e arrondissement la création d'un musée à ciel ouvert du "street art", quand j'essaie d'imaginer un parcours sur l'architecture et l'art contemporain, quand nous installons des lieux culturels, des lieux de sortie, des salles de spectacle ou de diffusion musicale, quand un hôtel flottant s'amarré sur la Seine, quand nous incitons à la construction de nouveaux hôtels originaux et surprenants, quand nous proposons la création de pôles commerciaux, quand nous essayons de faire valoir toutes ces actions auprès de la presse étrangère comme ce week-end auprès d'une télévision chinoise, j'ai l'impression que le 13e arrondissement participe à ce mouvement.

Que chacun, à sa place, y contribue, y compris sur des sujets comme l'accueil des salons professionnels à la Porte de Versailles ou à la Porte Maillot, ou sur l'arrivée de fondations artistiques - nous en avons parlé récemment dans un Conseil de Paris.

Nous gagnerons alors ensemble cette compétition internationale !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Maire. C'est vrai que l'attractivité de Paris sur le "street art" est née dans le 13e arrondissement et l'on vous doit beaucoup.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, malgré la crise, les attentats et la concurrence des grandes métropoles internationales, Paris reste la première destination touristique mondiale.

Nous nous en réjouissons pour notre économie. En revanche, nous nous interrogeons sur le modèle économique du "toujours plus", ainsi que sur les conséquences pour la qualité de vie des Parisiennes et Parisiens, de cette course effrénée à l'attrait des touristes. On parle même d'industrialisation du secteur du tourisme.

Je ne suis pas sûr pour ma part que le modèle industriel soit le plus attractif, ni le plus glamour pour les touristes en recherche de dépaysement. Pas sûr non plus que ce modèle corresponde le plus à l'intérêt de celles et ceux qui vivent et travaillent à Paris.

Nous ne voulons pas d'une ville musée, et notamment d'un centre-ville dont les habitants ont été chassés. C'est pourtant la tendance en cours dans le centre de Paris où le 4e arrondissement voit le nombre de boutiques de produits de luxe détaxés à l'export exploser, tandis qu'il faut aller toujours un peu plus loin pour y acheter sa baguette.

Dans ces quartiers, y compris les 2 et 3e arrondissements, l'explosion de l'offre d'appartements meublés saisonniers sur des plates-formes comme "Airbnb" a depuis quelques années entraîné une baisse de la population, qui avait pourtant recommencé à augmenter depuis 2002.

L'offre commerciale s'adaptant à ce nouveau public, les familles vivent de plus en plus difficilement dans un environnement de bars, restaurants de nuit et de boutiques de luxe. Beaucoup sont contraintes de partir ou sont incitées à louer elles-mêmes leur logement et à aller vivre ailleurs.

Confrontée aux mêmes problèmes, la mairie de New York a décidé, outre le référencement obligatoire, d'interdire les locations occasionnelles de moins de trente jours sans la présence de l'hôte ; une mesure drastique dont notre ville pourrait s'inspirer.

Pourquoi ne pas privilégier un modèle d'artisanat touristique où la petite unité, la diversité de l'offre, pourrait représenter un attrait beaucoup plus grand, car moins formaté qu'une offre industrielle.

L'injonction du "toujours plus" nous interpelle, car comment concilier les impératifs de la COP 21 de réduction de notre empreinte carbone avec l'obligation dans laquelle nous serions d'accepter toujours plus de vols à destination de Paris et toujours plus de visiteurs ?

L'Europe en dix jours ? Aucun problème pour les Tours Opérateurs. Seulement, ce genre de séjour marathon est un luxe polluant, car synonyme de déplacements rapides.

Paris devrait engager davantage de partenariats avec certaines structures du mouvement dit du "slow tourisme" ou tourisme équitable, qui repose sur trois principes : le respect de la culture locale, la réduction de l'impact environnemental, la préservation des ressources et le retour au plaisir de prendre le temps de la découverte.

De plus en plus d'opérateurs développent des offres de tourisme fluvial, des randonnées, des parcours, des visites urbaines décalées, hors des sentiers battus. Ces préoccupations rejoignent d'ailleurs celles du Conseil de la jeunesse que vous avez eu la bonne idée, Madame la Maire, de consulter sur cette question du tourisme.

Les jeunes nous proposent, par exemple, de mieux développer l'offre de visite de lieux insolites, comme les catacombes, ou encore d'inciter les touristes à prendre le métro et le Vélib', en créant une carte multimodale leur permettant d'utiliser alternativement ces deux moyens de locomotion.

L'innovation nous donnerait encore plus d'arguments pour interdire le stationnement des cars de tourisme dans l'hyper-centre, comme ceux par exemple qui stationnent le long de la Bourse et rue Réaumur, moteur allumé l'hiver pour le chauffage et l'été pour la climatisation.

Notre objectif commun est de faire de Paris une ville plus résiliente et plus inclusive, mais également plus attractive, innovante et romantique même, s'il le faut.

Prendre le temps de la découverte et effectivement se laisser tenter par la visite de lieux oubliés, méconnus, alternatifs. C'est se déplacer autrement : à vélo, à pied, en bateau, en bus. C'est rencontrer l'autre. C'est également penser la destination Paris au-delà de son centre, avec une vision métropolitaine qui connecte Paris avec le reste du territoire, dans une logique de coopération, et non de concurrence.

Ce sont des orientations, vous l'avez compris, qui dépassent la notion même de tourisme, mais ce secteur important pour Paris doit, lui aussi, participer à la transition écologique de notre ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Je donne la parole au Président du groupe Communiste - Front de Gauche, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, sur le constat, nous ne pouvons être que d'accord. Les épreuves qu'a traversées notre Ville l'année dernière ont eu un impact important sur le tourisme, nul ne le conteste.

Bien entendu, nous ne pouvons, ni ne devons être indifférents aux conséquences en matière d'emploi et de vitalité des entreprises directement liées au tourisme, comme à l'hôtellerie et la restauration. Ce sont près de 500.000 emplois qui en dépendent.

Il y a donc des raisons conjoncturelles qui font que Paris a été moins attractif pour les touristes. Les attentats n'ont pas touché simplement la France ; pensons à d'autres pays comme l'Égypte, la Tunisie ; deux pays qui ont vu fondre la manne touristique dans leur économie, du fait du terrorisme.

Dans l'économie française, francilienne et parisienne, le tourisme représente une part très importante du P.I.B., mais nous ne dépendons heureusement pas uniquement du tourisme.

Nous avons été scandalisés par les propos de M. Nicolas BAVEREZ qui a fait la semaine dernière, dans "Le Figaro", un portrait au vitriol de notre Capitale et de sa capacité d'attractivité.

Derrière l'outrance des paroles, il y a un projet de société, une ville dont les habitants ne seraient plus que des serfs corvéables à merci, ne travaillant que pour le tourisme, et quel tourisme ! M. BAVEREZ en profite pour dire que c'est le logement social, le modèle social français, les charges des entreprises qui déclasseraient notre Capitale.

Cette tribune démontre que derrière la question de l'attractivité de Paris se joue la vision que nous pouvons avoir de Paris.

Nous avons sur le tourisme la même approche que nous devons avoir sur la population parisienne.

Est-ce que nous devons nous adresser à un certain tourisme d'affaires ou de luxe qui, pourtant, si l'on en croit les chiffres, ne représente qu'un tiers des touristes parisiens ou bien est-ce que nous devons nous adresser à toutes et à tous, aux jeunes, aux étudiants, et au tourisme social ?

Une ville pour toutes et tous, cela veut dire pas de zone de non-droit au logement social dans notre ville. Cela veut dire aussi de ne pas concentrer les emplois touristiques dans certaines zones. Le choix que nous avons fait en votant le P.L.U. est de mettre plus de souplesse dans la gestion de notre espace, et les investissements dans les quartiers populaires ne sont pas que la création de logements et d'équipements publics mais bien aussi des bureaux et des espaces dédiés à la réindustrialisation de notre ville, dans l'esprit qui a guidé notre M.I.E. "Fabriquer à Paris".

Le prix du foncier nous contraint, nous le savons tous, à aider et soutenir les projets d'auberges de jeunesse et de solutions coopératives qui permettent à des jeunes et moins jeunes de découvrir notre Capitale dans de bonnes conditions, sans sacrifier leur budget à l'hébergement.

Les études faites sur le tourisme à Paris convergent toutes sur un point : les touristes ne viennent pas à Paris pour y vivre les mêmes choses qu'ailleurs. D'ailleurs, vous-mêmes, en 2015, lors de notre bataille contre la loi Macron et la création des Z.E.T.I., vous écriviez au Ministre : les zones que vous projetez d'instituer relèvent le fantasme d'une ville entièrement dédiée à un tourisme consumériste et vous insistiez sur la singularité de la vie parisienne.

Les touristes viennent pour une certaine qualité de vie, pour la diversité de son patrimoine, ils viennent pour l'histoire et la culture parisienne. Ils ne viennent pas pour courir des rayons de supermarché à 3 heures du matin.

Il est intelligent de travailler à de nouvelles entrées pour un tourisme parisien qui sorte des sentiers battus et fasse découvrir un Paris pittoresque soit, mais aussi un Paris qui bouge au plan culturel et architectural. Les pistes avancées par Jean-François MARTINS sont intéressantes en ce sens.

Je le disais en début de mon propos, le tourisme est source d'emploi, sachons, et là je m'adresse aux professionnels du tourisme, ne pas céder à la facilité. Il n'y a pas de fatalité à ne vendre que des produits touristiques bas de gamme fabriqués à 10.000 kilomètres de la Seine. Relançons la création d'objets à Paris, c'est aussi un défi auquel les professionnels du tourisme devraient s'atteler. Produire y compris à Paris des objets liés à notre histoire, notre patrimoine est un défi économique que nous devons aider. Le luxe a sa place, mais tout touriste ne revient pas de Paris avec un carré Hermès ou un sac en toile aux deux consonnes enchevêtrées, n'est-ce pas ?

Je pense aussi à l'emploi direct, l'hôtellerie, la restauration, les guides et autres agences touristiques. Oui, nous devons aller vers plus d'emplois pérennes dans ce domaine. Il faut professionnaliser le secteur et ne pas avoir recours, comme le propose la Présidente de la Région, à des stagiaires. L'accueil et l'accompagnement des touristes, c'est un métier. Ne le dévalorisons pas ; au contraire, développons-le.

Pour me résumer, le tourisme doit encore croître et se développer à Paris, mais doit profiter aux Parisiennes et Parisiens et aux Franciliens et ne pas se faire contre eux. C'est à ce prix que nous verrons, comme c'est le cas depuis des dizaines d'années, cohabiter en bonne intelligence les Parisiennes et Parisiens et les touristes du monde entier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe RGCI.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, Monsieur l'adjoint chargé du tourisme, cher Jean-François, mes chers collègues. Paris est la première destination mondiale du tourisme. Elle compte bien le rester avec les 59 actions concrètes débattues aujourd'hui dans notre Conseil.

Vous savez, pour une stratégie touristique efficace, nous devons veiller à associer l'ensemble des acteurs économiques à l'élaboration d'un agenda ambitieux et partagé.

C'est ce que fait Paris aujourd'hui en se dotant d'un schéma de développement touristique, comme le font d'ailleurs d'autres départements français. L'enjeu économique est très important pour notre territoire qui doit pouvoir s'appuyer sur un tourisme structuré, organisé et renforcé. A cette condition, nous le savons bien, le tourisme est un atout pour Paris.

C'est pourquoi mobiliser l'ensemble des leviers disponibles est un impératif, une obligation qui s'impose à nous, d'autant plus en ces temps difficiles. A nous collectivement de relever ce défi. J'insiste, c'est bien une réponse collective dont nous avons besoin.

Or ce n'est pas avec les six mesures avancées par Valérie Pécresse que nous allons relancer le tourisme. Des étudiants parlant anglais déployés sur les principaux sites touristiques et, qui plus est, sous-rémunérés. Du réchauffé et surtout un manque cruel d'ambition.

La droite francilienne fait de la communication et oublie d'annoncer des mesures concrètes qui auront un effet sur la destination Ile-de-France et donc sur Paris. Paris préfère afficher une stratégie de long terme et elle ne manque pas de coupler cette stratégie avec une action de court terme visant notamment à enrayer les conséquences des attentats et les éventuelles menaces sur l'emploi dans ce secteur.

Le tourisme est donc l'affaire de tous. C'est un secteur où rien n'est jamais acquis. De nouvelles destinations émergent, et la concurrence est forte. C'est pourquoi nous devons agir et réagir.

Nous appelons de nos vœux un travail constructif avec la Région et l'Etat sur un plan de relance partagé, doté de moyens suffisants pour avoir un impact concret et rapide sur notre destination.

Paris a des atouts, confortons-les. Certains voyageurs viennent pour l'offre culturelle, d'autres pour la richesse architecturale de Paris et enfin, certains se déplacent pour découvrir la ville berceau des grandes marques de mode ou pour notre richesse gastronomique. De nombreuses offres variées et séduisantes sont attachées à la destination Paris. Car, oui, le nerf de cette bataille se situe du côté de l'offre et les attentes des visiteurs évoluent vite. Notre politique publique doit, dans ce contexte, être innovante, volontariste et efficace.

Les mesures annoncées dans ce schéma le sont. Je pense notamment à la capacité d'hébergement. La performance de la destination Paris repose sur des investissements dans les grandes infrastructures hôtelières.

Ces dernières années, les villes touristiques constatent le développement de l'hébergement hors hôtellerie. Ce type d'hébergement devient de plus en plus important et, sans le faire disparaître, nous devons constamment veiller à ce qu'il soit régulé.

La qualité de l'accueil est aussi un des points essentiels de l'attractivité touristique. Les points d'entrée sur le territoire comme les aéroports ou les gares sont les premiers lieux de contact avec Paris et comptent dans l'image d'une destination. Développons une stratégie adaptée, les liaisons directes vers Paris.

Mais si notre stratégie touristique doit satisfaire au plus haut niveau les touristes et représenter pour eux une expérience forte, nous ne devons pas non plus oublier nos habitants. La croissance des flux touristiques n'est pas sans conséquence sur l'environnement tant social que physique des destinations visitées. C'est pourquoi il est nécessaire de construire une stratégie touristique au service des habitants et du développement harmonieux de nos quartiers, et je crois que c'est l'engagement de l'Exécutif.

Avec ce schéma nous donnons une assise solide à ces défis et nous savons les acteurs de ce secteur audacieux, imaginatifs, créatifs pour la destination.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Jean-Bernard BROS.

La parole est à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe les Républicains.

Mme Catherine DUMAS. - Madame la Maire, vous avez raison, Paris la ville-lumière, notre Paris a toujours été la ville qui accueille le monde et l'une, sinon la première, des destinations touristiques mondiales. Oui, Paris est une ville d'art, d'histoire ; oui, Paris est la capitale de la gastronomie. Paris est également une destination shopping très prisée. Mais aujourd'hui, le tourisme est en danger. Jamais les professionnels n'ont connu une telle situation. Moins 11 % de fréquentation en 2016, un phénomène qui s'accélère depuis la rentrée, moins 20 à 30 % dans la plupart des hôtels et des restaurants, cela a été dit.

Dans le 5e arrondissement, la Maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT, me signale qu'une des grandes brasseries mythiques de son arrondissement a perdu jusqu'à 40 % de son chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires des palaces, également révélateur, moins 35 %. En ce qui concerne le commerce, les dépenses des touristes chinois ont baissé en août de 14 % par rapport à août 2015.

Madame la Maire, tous les acteurs économiques, tous les acteurs culturels concernés le disent : il y a le feu à la maison, et ce n'est pas du réchauffé que de le dire.

Vous nous proposez aujourd'hui une communication dévoilant un schéma de développement touristique qui comprend 59 actions que vous qualifiez de concrètes et d'opérationnelles, à réaliser d'ici 2019 voire 2022 pour certaines des mesures, bien sûr. Bien sûr, nous y souscrivons, d'autant que certaines relèvent d'ailleurs de l'Etat et d'autres, d'autres acteurs que la Ville même si celle-ci y est associée.

Certes, les touristes veulent, je vous cite, des expériences uniques et bienveillantes. Certes, ils veulent un tourisme, je vous cite toujours, harmonieux, durable, voire participatif. Mais ne pensez-vous pas qu'avant tout, ils veulent une ville sûre, une ville propre. Au nom de mon groupe les Républicains, je voudrais revenir sur l'accueil et la sécurité qui sont les deux premières grandes exigences des touristes.

Nous le savons tous. La série d'attentats qui nous a frappés n'est pas la seule explication au désamour des touristes. La sécurité au quotidien dans Paris n'est pas suffisante, pour eux comme pour nous. Quand certains se font agresser devant leur hôtel en banlieue, d'autres sont la cible de pickpockets de plus en plus violents dans les transports ou encore au pied de nos monuments les plus prestigieux. Pourquoi ne pas réfléchir à une police municipale que nous appelons depuis longtemps, qui pourrait notamment répondre aux professionnels du secteur inquiets des effets de la délinquance pour le tourisme ?

La sécurité passant par l'information, pourquoi ne pas reprendre cette idée lancée par Valérie PÉCRESSE avec un grand plan pour le tourisme, en effet, d'étudiants parlants anglais, on en manque, que la Région va mettre en place qui seraient des guides volontaires.

Parlons aussi de la propreté de Paris qui n'est pas au rendez-vous, et qui revient dans les enquêtes effectuées auprès des touristes. Certes, tous les arrondissements ne sont pas traités également, mais force est de constater que vous avez échoué sur ce sujet.

Alors, oui à la ville verte que vous nous proposez, mais avant il nous faut une ville propre. Vous voyagez suffisamment dans le monde pour faire la comparaison, Paris est une ville sale.

Enfin, je ne peux pas terminer ce propos sans une nouvelle...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Soyez un peu patriote, Madame DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Sans une nouvelle fois appeler de nos vœux une vraie synergie et non pas de façade entre les institutions de la Ville et celles de la Région. Je veux parler de l'Office du tourisme et du Comité régional du tourisme. Je suis la seule élue dans cette Assemblée qui siège à la fois comme administrateur dans les deux organismes et je suis effarée par ce manque de synergie.

Pour séduire à nouveau, ils doivent unir leurs efforts, travailler ensemble dans la même direction. Pour ce faire, au-delà du travail des équipes il faut une volonté politique partagée. Nous comptons sur vous pour faire évoluer rapidement ce processus et afficher enfin un discours unitaire comme cela vient d'être fait sur le Brexit.

Un dernier mot pour vous féliciter de votre récente conversion concernant les ouvertures dominicales du commerce. C'est bien d'avoir pris en compte l'avis de 75 % de Parisiens favorables à cette ouverture, pourquoi ne pas aller plus loin avec une Z.T.I. dans tout Paris ?

Pour conclure, je voudrais vous dire que nous soutenons les projets évoqués dans votre communication, mais vous dire aussi qu'ils ne serviront à rien si l'on n'améliore pas les fondamentaux de l'image de notre ville. Ceux qui permettront de faire remonter la cote d'amour que mérite Paris, ceux qui permettront d'accueillir dans les meilleures conditions les Jeux olympiques et l'Exposition universelle à laquelle vous vous êtes d'ailleurs tout récemment ralliés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme JÉGO pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Mes chers collègues, avant de me préoccuper uniquement et sérieusement du Schéma de développement touristique Paris 2022 que vous proposez aujourd'hui, je dois vous faire part de ma surprise face à cet étrange tempo. Depuis de nombreux mois, je vous alerte à chaque Conseil sur la fragilité du secteur du tourisme et l'urgence de l'accompagner durant cette période difficile.

A chaque Conseil, vous avez réfuté mes arguments, vous abritant derrière des réponses légères, comme : "les professionnels du secteur ne licencient pas, ils envoient leurs salariés en formation". Lorsque je m'inquiétais de la baisse de fréquentation pouvant aller dans certains secteurs jusqu'à 30 %, vous vous contentiez de nier les faits et avec, il faut le dire, une certaine mauvaise foi, dénonciez un soi-disant Paris "bashing".

Au mois de mars dernier, vous n'avez pas daigné répondre à ma demande d'un plan Orsec pour sauver le secteur du tourisme. L'actualité démontre qu'il aurait été fort utile, et cela fait même l'objet d'un vœu de l'Exécutif déposé ce matin dans la précipitation.

Oui, soudain, le sujet passionne l'ensemble des acteurs concernés. Depuis une semaine, la Région, la Ville et ce matin l'État rivalisent de propositions à coups de millions qui semblaient jusqu'alors introuvables. Je vous rassure, je m'en réjouis bien entendu, mais quelle cacophonie, quel temps perdu !

Bref, revenons au plan qui nous occupe aujourd'hui, un peu à contre-courant mais peu importe.

Il est issu d'un diagnostic et d'un travail de concertation engagé avec les membres du Comité de la destination Paris.

Nous devons tout d'abord nous réjouir des atouts exceptionnels du tourisme dans la Capitale, qui font de notre ville l'une des premières destinations touristiques mondiales avec presque 50 millions de touristes en 2015. C'est un atout économique considérable et je ne peux que me féliciter que deux ans après votre élection, vous fassiez du développement touristique un axe fort de la communication municipale.

Comme le souligne le rapport qui nous a été remis, les défis à relever sont nombreux au moment où notre pays est frappé par des actes terroristes qui affaiblissent l'économie du tourisme à Paris.

Dans le même temps, le tourisme mondial est en pleine expansion, les études les plus sérieuses montrent que le nombre de touristes devrait doubler dans les 15 prochaines années, passant à l'échelon planétaire de 1 à 2 milliards.

Si ce chiffre se révèle exact, cela signifie pour Paris que la ville peut espérer doubler le nombre de ses visiteurs à horizon 2030, ce qui évidemment serait porteur d'un nombre d'emplois considérable.

Je ne rentrerai pas dans le détail du plan d'action opérationnel du schéma qui nous est proposé en 59 fiches actions dont on ne peut qu'approuver les orientations globales.

Pour être complet, il manque à votre projet un chiffrage, au moins pour la part qui concernera la Ville de Paris. Ma première question sera donc simple : combien tout cela va-t-il coûter ? Quelles sommes seront inscrites annuellement dans le budget de la Ville de Paris entre 2017 et 2022, pour mener à bien toutes les actions que vous proposez ?

En effet, si le document de communication valorisant cette nouvelle stratégie de tourisme est luxueux, il manque de précisions budgétaires. Les engagements sont intéressants, mais où est l'argent, dans une période où les contraintes financières du budget de la Capitale sont une source d'inquiétude et ne permettent pas d'imaginer qu'il existerait des mannes disponibles pour mener à bien toutes les ambitions qui sont les vôtres.

Une deuxième question se pose à la lecture de votre projet, ce que vous appelez la gouvernance de la politique touristique qui, comme vous le savez, est un gage d'efficacité et de rationalisation de la dépense publique.

Il y a quelques jours, la Présidente de la Région Ile-de-France a annoncé un plan régional de relance du tourisme auquel vous ne faites aucune allusion dans votre communication. Ma question sera simple, quand réussirez-vous à mener sur ce sujet majeur un véritable travail de partenariat avec la Région Ile-de-France, pour mettre fin à une guerre de gouvernance maintes fois dénoncée ici ?

Ce conflit permanent et improductif ayant fait l'objet, faut-il le rappeler, d'une critique sévère de la Chambre régionale des comptes dans son dernier rapport de contrôle de l'Office du tourisme de Paris.

Certes, vous allez certainement me répondre que c'est la divergence politique entre la majorité du Conseil de Paris et celle de la Région Ile-de-France qui est à la source de ce manque de concertation, mais ceci ne fera pas oublier qu'à l'époque où vous apparteniez à la même majorité politique que M. HUCHON, la plus grande incohérence régnait également au niveau de l'action touristique.

Les circonstances exceptionnelles abordées en début de propos vous obligent à sortir de ces guerres de clocher et à bâtir une stratégie touristique globale et performante portée à la fois par la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

La troisième question qui se pose à la lecture de votre projet concerne ce que j'appelle les fondamentaux structurant toute stratégie d'accueil de touristes à Paris, à savoir la sécurité, la propreté, et la fluidité des transports.

Autant je peux approuver la plupart des propositions que vous annoncez dans votre schéma, autant je suis restée sur ma faim sur ces trois sujets pourtant majeurs et préalables à toute autre action.

Comment imaginer faire revenir ou venir de nouveaux touristes dans notre Capitale si l'image d'insécurité prospère à travers la longue litanie des agressions plus ou moins médiatiques qui font le tour de la planète et dissuadent de nombreux touristes de venir en France ?

Les quelques lignes consacrées à cette question ne sont pas à la hauteur du défi qui est devant nous sur ce sujet. Il en va de même sur les questions de propreté, comment ne pas se souvenir de l'image cruelle des "tour opérateurs" nettoyant les abords du Trocadéro en lieu et place des services de la Mairie ?

Peut-être est-ce cela que vous appelez le tourisme participatif ?

Enfin, comment ne pas évoquer la circulation, chacun le sait, le vit au quotidien, Paris est devenue une ville particulièrement embouteillée depuis la fermeture autoritaire des voies sur berges, les temps de trajet ont doublé dans la Capitale, une ville aussi encombrée ne sera jamais attractive pour des touristes.

Je sais combien aborder ce sujet vous déplaît, mais il n'y aura pas de stratégie touristique gagnante sans une vraie réflexion sur la fluidité de la circulation dans la Capitale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme SIMONNET pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - En 2 minutes, hélas on ne peut pas dire grand-chose, il y aurait tant à dire, notamment engager une vraie réflexion sur comment encourager un développement du tourisme tout en respectant les impératifs écologiques, car il y a là de fait une sacrée contradiction qui nécessiterait bien plus de débats que ceux que nous avons aujourd'hui.

D'autres problématiques se posent, je pense notamment à la question de l'ubérisation de la société. Je sais, Madame la Maire, que vous avez interpellé le Gouvernement sur ce problème, notamment en ce qui concerne "Airbnb".

Certes, le cadre législatif a de fait imposé que les propriétaires qui passent par "Airbnb" ne soient plus exemptés d'impôts, la Ville essaie de faire en sorte qu'"Airbnb" ne soit pas une façon de contourner et d'imposer une concurrence déloyale face à l'industrie hôtelière, et notamment n'agissent pas dans la spéculation immobilière à travers des multipropriétaires qui contournent la réglementation pour faire du 100 % "Airbnb" 365 jours par an. Avez-vous le sentiment d'avoir les moyens humains suffisants pour assurer ce contrôle-là ? Et, surtout - je crois que vous serez d'accord avec moi -, le cadre législatif contraignant n'est absolument pas satisfaisant.

Autre problématique : quelles actions la Ville peut-elle engager face aux conditions de travail épouvantables dans l'industrie hôtelière à Paris, et notamment dans les hôtels chics où il y a une surexploitation de travailleurs inacceptable ? J'ai une pensée pour les salariés de "Pullman Montparnasse", dont la fermeture programmée risque de conduire à la suppression de 650 emplois. Je souhaiterais également que l'on prenne conscience que le développement du tourisme à Paris doit se faire dans le cadre du respect de son patrimoine, de son dynamisme culturel, en veillant à la diversité du petit commerce, de son artisanat et de ce lieu artistique de création et de diffusion de la culture.

Mais, regardez, par exemple, le Marais, ce que ce quartier est devenu : l'uniformisation des grandes enseignes est une catastrophe.

Pour les deux secondes qu'il me reste, pourquoi vouloir créer une zone touristique à la Villette, "Vill'Up", un fonds commercial qui va totalement à l'encontre du discours sur la diversité du petit commerce.

Vous aviez aussi adopté un vœu concernant les guides conférenciers. Comme vous devez le savoir, leur lutte continue car le Gouvernement envisage un arrêté permettant à n'importe quel master ayant une quelconque expérience de médiation culturelle, de devenir conférencier. Cela va à l'encontre du travail exigeant, culturel que nécessitent ces professions-là.

Oui, je terminerai, Madame. Innovons dans le tourisme social, équitable, écolo-responsable, les coopératives, pour faire aussi respecter le droit du travail et la diversité culturelle de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais à présent donner la parole à M. Thomas LAURET pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Thomas LAURET. - Madame la Maire, mes chers collègues, je veux d'abord saluer le travail de réflexion animé par Jean-François MARTINS, avec 200 professionnels du tourisme, une animation et une participation sérieuse qui permettent d'avoir une vision globale et d'avenir sur cette thématique qui est ancienne pour notre Ville. Le Schéma de développement touristique qui nous est soumis aujourd'hui met en place pour la première fois une stratégie ambitieuse et concrète pour dynamiser l'industrie du tourisme. Certains sont pour l'industrie, d'autres sont contre. Néanmoins, cela permet de créer des emplois, même si cette industrie connaît quelques difficultés depuis les attentats de l'an dernier.

En effet, les Japonais et les Chinois, comme vous le savez, délaissent quelque peu la ville la plus désirée du monde, comme aime à la nommer désormais Jean-François MARTINS, mais cela n'aura qu'un temps, j'en suis certain.

Si certains d'entre nous - les partisans de la décroissance, par exemple, que l'on a un peu entendu tout à l'heure - peuvent s'en réjouir, l'accès aux équipements culturels pour les Parisiens étant un peu simplifié, les professionnels font grise mine. Le réaménagement de l'accueil au pied de la Tour Eiffel, la création d'une villa Médicis de la gastronomie au bas des Champs-Élysées, mais aussi la stratégie qui vise à sortir de l'hyper-centre de Paris, à mettre en avant des territoires moins connus des touristes, y compris au-delà du périphérique, sont d'excellent augure.

Notre ville a la chance, par exemple, de disposer de deux bois magnifiques et de 500 parcs et jardins. Ainsi, un tourisme des bois, en tout bien tout honneur, peut être développé. Il est bon que Paris soit davantage perçue comme une destination verte et que la présence de la nature en ville devienne un attrait touristique, en cohérence avec la COP 21, et pas seulement sur la rive droite où 1.000 mètres carrés de massifs, 700 mètres carrés de pelouse vont être plantés avec le soutien financier du Ministère de l'Environnement.

Dans mon cher 16^e arrondissement, par exemple, le Jardin botanique de Paris assure des missions de conservation, d'études et d'éducation dans deux sites prestigieux : le parc de Bagatelle et le jardin des serres d'Auteuil qui, je vous le confirme, est conservé malgré les extensions de Roland-Garros. Une signalétique pédagogique a été mise en place ainsi qu'un programme de visites guidées et une exposition sur les deux sites, comme dans le Parc floral et l'arboretum dans le bois de Vincennes.

Le projet vise aussi à développer 7 nouveaux quartiers touristiques : le Paris des canaux, celui des théâtres et des cabarets, le Paris des faubourgs, le "street art" et "Chinatown", cités tout à l'heure, dans le 13^e arrondissement. J'aurais espéré aussi que l'on mette en place un parcours dans l'Ouest parisien, plus particulier peut-être. Ces projets offrent de belles perspectives. La ville lumière éclaire aussi la nuit. A la fin du mois d'octobre, la très sérieuse association internationale "Nightlife" a classé 4 clubs parisiens parmi les 100 meilleurs, faisant ainsi de Paris la capitale de la nuit européenne. Notre ville est très attractive. Ce Schéma de développement touristique amplifiera encore son rayonnement international. D'ailleurs, le redéploiement des effectifs chargés du contrôle du stationnement permettront - j'en suis persuadé - de renforcer la sécurité des lieux touristiques, conditions de l'attractivité de notre ville.

Hemingway disait : "Si vous avez eu la chance de vivre à Paris quand vous étiez jeune, quels que soient les lieux visités par la suite, Paris ne vous quitte plus car Paris est une fête mobile". J'avoue que, même quand on n'a pas vécu son enfance à Paris, ces mots ont un sens et résonnent particulièrement grâce à ce plan. Faisons de Paris la capitale mondiale du tourisme qui accueille le plus de touristes au monde, mais aussi le mieux au monde. Faisons de Paris une fête mobile.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur Thomas LAURET.

La parole est à Mme Sandrine MÉES pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous nous engageons ensemble pour construire une ville inclusive et cela implique des changements dans certaines de nos politiques publiques. Le soutien au secteur du tourisme en fait partie. A l'étude de ce schéma visant à donner des lignes directrices à notre action, on ne peut que constater que la réflexion s'axe essentiellement sur l'aspect économique. Un autre aspect est celui de la demande sociale. Plusieurs millions de Français ne sont pas partis en vacances en 2013. 21 millions de personnes n'ont pas quitté leur domicile une seule journée. Ce sont 300.000 de plus chaque année.

La Ville soutient déjà des acteurs du tourisme à vocation sociale, aussi divers qu'innovants. Nous ne le nions absolument pas. Nous allons d'ailleurs voter à ce Conseil des subventions à plusieurs d'entre eux, mais leurs activités sont peu reconnues par les acteurs traditionnels et institutionnels. Allez sur le site de l'Office du tourisme de la Ville et vous y trouverez peu de communications sur ces initiatives.

Par ailleurs, tantôt financée sur l'enveloppe dédiée aux politiques de la ville, tantôt sur celle de l'économie sociale et solidaire ou celle de la vie associative, on peine à construire une cohérence. La valorisation de ces initiatives par la Ville demeure trop timide.

Un autre sujet de vigilance - si l'on veut construire cette ville inclusive - est celui de l'accessibilité de notre ville aux personnes en situation de handicap. De ce point de vue, le projet de candidater à l'obtention du label "Une destination pour tous" peut être - nous l'espérons - un levier pour faire avancer les politiques publiques dans ce domaine. Ce label, lancé en 2013 par les Ministères en charge des personnes en situation de handicap et du tourisme, concerne les territoires ayant développé une offre touristique accessible à au moins deux des quatre formes de handicap : moteur, mental, auditif et visuel, et qui s'engagent à élargir leur offre à d'autres types de handicap. Une fois obtenu, ce label vaut pour trois ans et ne peut être renouvelé que si la collectivité a fait montre d'efforts significatifs depuis son obtention.

De fait, encore aujourd'hui, venir à Paris, y séjourner, s'y distraire, s'y déplacer n'est pas chose aisée pour les personnes en situation de handicap. Notre majorité a pris la mesure de cet enjeu et travaille à améliorer aussi bien l'accessibilité des sites que ceux des transports en commun, ou encore des équipements municipaux.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaitait, ici, mettre en lumière ce travail important et utile pour l'attrait de Paris. Paris, ville accueillante et accessible à tous, c'est ce vers quoi il faut tendre. Des initiatives prenant en compte la nécessité de préserver nos ressources, de réapprendre à voyager et à découvrir, fleurissent avec ou sans le soutien de la Ville. Il s'agit de les valoriser, de les amplifier. Nous voterons ce schéma en espérant qu'il inclura pleinement tous ces objectifs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Sergio TINTI pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Paris est l'une des villes touristiques les plus visitées au monde. Paris rayonne. Il faut en être fier et préserver cet atout. C'est le sens de ce schéma de développement touristique qui s'étale jusqu'en 2022. Nous soutenons ce projet de doter Paris d'une vision pour un secteur très important de son économie. C'est la première fois que Paris s'engage dans ce domaine si important pour son développement. C'est très important.

Nous sommes conscients également de la nécessité de soutenir un secteur qui connaît aujourd'hui un ralentissement important de son activité suite aux attaques terroristes que notre ville et notre pays ont connues. Vous le savez, nous militons pour un Paris pour toutes et pour tous. Au travers de sa politique sur le logement, notre Ville assure la diversité de sa population. Notre politique sur le tourisme se doit d'être en adéquation avec sa diversité, dans ses capacités d'accueil. Il faut une cohérence. Si nous devons avoir une politique précise sur le tourisme, il faut que cette politique s'adresse à toutes et à tous. Il faut que ce schéma, dans son application, révèle une dimension sociale.

Toutes les personnes désireuses de venir à Paris doivent pouvoir trouver à s'héberger et à vivre l'expérience de Paris. En famille, en couple, seul ou entre amis, Paris doit être accessible. A cet égard, la mise en place d'offres à destination des familles ou encore le développement des offres à destination des petits budgets est une bonne chose.

Nous le savons, le foncier à Paris coûte très cher. Toutefois, nous devons parmi les 12.000 chambres prévues dans ce schéma penser à toutes les bourses. C'est notamment une des propositions portées par les membres du

Conseil parisien de la Jeunesse dans leur avis sur le schéma en question. Ils proposent de développer des auberges de jeunesse dans notre ville ou dans les villes limitrophes afin de permettre aux jeunes touristes voulant visiter Paris de pouvoir trouver un hébergement pour leur séjour.

Aussi, deux autres idées sont particulièrement intéressantes dans le même texte et nous les soutenons, à savoir le développement d'hébergements originaux, des campings urbains, ou encore une carte unique qui permettrait à la fois l'accès aux transports en commun mais aussi aux bornes Vélib' et Autolib'.

Les secteurs émergents que ce schéma vise à soutenir, la nuit, le tourisme vert, le tourisme LGBT, les nouveaux quartiers touristiques ainsi que l'accueil des grands événements sportifs de l'Euro 2016 jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, attireront nécessairement une population jeune que nous devons être en mesure de recevoir.

Nous saluons et nous nous associons à l'ambition de ce schéma d'obtenir pour Paris le label "Destination pour tous" attribué aux villes proposant une offre touristique cohérente et globale pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, intégrant à la fois l'accessibilité des sites et des activités touristiques, mais aussi l'accessibilité des autres aspects de la vie quotidienne et facilitant les déplacements sur le territoire concerné. C'est très important pour le développement de notre ville.

Aussi, nous ne devons pas oublier que les personnes venant à Paris recherchent autre chose que l'expérience qu'ils peuvent connaître à Dubaï, Shanghai ou New York. Si Paris est aujourd'hui la ville la plus désirée au monde, c'est justement parce qu'elle est unique. On y vient pour son patrimoine, son histoire, pour son atmosphère et son art de vivre. On y vient pour découvrir la vie parisienne, on y vient pour ses bistrots, ses brasseries, ses terrasses, son architecture, ses musées et les offres culturelles sans pareilles, son ambiance ou ses bouquinistes, pour faire la fête aussi.

C'est avant tout ce Paris que nous devons préserver et promouvoir. C'est ce Paris que nous devons développer pour les Parisiennes et les Parisiens. C'est cela qui fait la singularité et qui continuera à faire la force et l'attrait qu'exerce Paris sur les touristes du monde entier.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Sergio TINTI.

Mme BÜRKLİ pour le groupe les Républicains.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Une fois n'est pas coutume, je commencerai mon intervention par un remerciement. Un grand merci pour ce diagnostic exhaustif retraçant tout ce qui ne fonctionne pas en matière de tourisme à Paris. Tout y est : la malpropreté, le sentiment d'insécurité, la pollution des autocars, le manque de chambres d'hôtel, le coût de la vie à Paris, et on a même cette sensation un peu étonnante que vous découvrez via ce diagnostic notre ville. J'ai envie de vous dire : "welcome to Paris".

Sur ce sujet absolument stratégique pour notre Capitale - j'avais tiré le signal d'alarme dès juillet 2014 avant même la période tragique de 2015 - en proposant via un vœu que je redépose aujourd'hui de faire du tourisme une grande cause parisienne. Cette proposition est plus que jamais d'actualité car la Ville doit se doter enfin d'une politique touristique digne de ce nom.

Depuis 2001, jamais ce sujet n'a été abordé dans cette enceinte. Vous l'avez reconnu, Madame la Maire, vous avez sous-estimé ce secteur économique essentiel, un secteur sous-exploité, associé seulement aux loisirs comme s'il n'était pas sérieux pour un pays développé de s'en préoccuper.

Vous parlez de 15 mois de concertation, de 400 participants. Personnellement, comme maire d'arrondissement je n'ai pas été consultée sur ce schéma, maire d'un arrondissement pourtant qui abrite les grands magasins, la plus forte concentration d'hôtels 3 et 4 étoiles, le plus grand nombre de salles de spectacle privées. On aurait pu imaginer que je puisse avoir un avis sur la question et je pense aussi que l'ensemble de mes collègues maires d'arrondissement ont un avis sur le sujet.

Dans les annexes, j'ai bien pris connaissance de l'avis du Conseil de la Jeunesse sur ce schéma, mais je n'y ai trouvé ni l'avis du Comité des arrondissements ni celui du Conseil de la Nuit. Il est étonnant qu'en 15 mois vous n'ayez pas trouvé le temps de les consulter ni même de réunir nos adjoints en charge du tourisme. En tout cas, dans le 9e il y a un adjoint en charge du tourisme.

Il est étonnant aussi que dans votre plan d'action sur 59 mesures, il n'y ait que la mesure 22 où le mot maire d'arrondissement apparaisse. Surprenant aussi la quasi-absence de la Région dans votre publication. Ma collègue Catherine DUMAS a eu l'occasion de le dire, alors que depuis la loi NOTRe c'est la Région qui est désignée chef de file du territoire en matière de tourisme, la seule fois où le mot région apparaît dans vos documents, c'est dans la fiche 54. Cela pour dire que la Ville pourrait se rapprocher de la Région pour fusionner l'O.C.T.P. et le C R T, ce n'est pas sérieux.

Relancer le tourisme à Paris ce n'est pas seulement injecter de ci, de là des milliers d'euros, c'est aussi repenser au XXI^e siècle l'accueil des touristes. Reconquérir le tourisme, pas seulement leur vendre tel ou tel monument ou musée car ils les connaissent - ils viennent d'ailleurs pour cela -, c'est leur offrir une ville accueillante et un tourisme écoresponsable tourner vers l'innovation.

La facilité, ces dernières années, a été de se contenter de se dire que "Paris sera toujours Paris". Arrêtons de considérer que le tourisme est une richesse inépuisable. Aujourd'hui, nous en faisons la preuve et les frais. Le contexte national nous a rattrapés et nous prouve que nous ne pouvons plus vivre sur nos acquis et notre magnifique patrimoine. À l'inverse, que de signaux négatifs adressés par la Ville de Paris en direction du secteur touristique depuis 2014, considérant les touristes et ceux qui en vivent comme des contribuables à taxer.

Vous dites qu'il faut associer qualité de vie et tourisme, mais là encore, dans les faits vous laissez des campements s'installer dans les secteurs touristiques, vous ne soutenez pas les vœux que j'ai déposés pour élargir les compétences en matière de sécurité des vigiles des grands magasins, tout comme vous refusez de dédier à ce quartier emblématique de Paris - 12 millions de visiteurs par an, je vous le rappelle - ce qui en fait le site le plus visité de la Capitale, une brigade de propreté comme cela existe déjà sur les Champs-Élysées.

1.000 autocars circulent chaque jour dans Paris, cela ne doit pas être une fatalité. Il est annoncé dans votre communication que dès 2016 la Ville réalisera son Schéma directeur du stationnement autocar. J'imagine donc que celui-ci sera présenté à notre Conseil en décembre. Mais peut-être que le fait que les autocaristes aient régulièrement quitté vos tables rondes a retardé l'élaboration de ce schéma.

Je vous propose à nouveau d'aller plus loin en limitant la circulation et le stationnement de ces véhicules aux grands axes avec l'interdiction d'emprunter les rues résidentielles. A moyen terme, tout est à inventer, des navettes fluviales ou électriques, des aménagements aux portes de Paris, des incitations financières pour que les taxis et les VTC fassent le choix de l'électrique, un métro qui fonctionnerait 24 heures sur 24.

C'est la maire d'un arrondissement vitrine de Paris qui s'exprime ainsi, d'un arrondissement avec une importante zone touristique internationale, mais c'est aussi l'élue et l'habitante parisienne qui est convaincue qu'aujourd'hui le principal levier qui s'offre à nous pour allier développement économique et attractivité de notre Capitale est celui du tourisme. En effet, une ville accueillante au monde est une ville qui aura au préalable fait de la notion d'accueil dans des rues propres et sûres son point fort.

Ne peut-on pas puiser dans nos ressources et imaginer que nos kiosquiers, dont l'implantation et le maillage du territoire sont importants, deviendraient nos ambassadeurs du tourisme ?

Vous qui vous targuez de promouvoir le vivre-ensemble, vous oubliez que celui-ci passe aussi par la prise en compte du secteur touristique et son meilleur accompagnement, au profit des visiteurs de Paris mais surtout et avant tout au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il ne va plus rester beaucoup de temps à vos collègues, car ils sont nombreux derrière vous.

Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

J'ai deux minutes pour vous dire et dénoncer un véritable repoussoir à touristes à Paris, qui est le métro parisien.

Notre métro est sale, jonché de débris, sur les quais, dans les couloirs. Les voitures sont sales, les sièges sont salis, les voitures sont taguées. Notre métro est pollué, les seuils d'alerte sont dépassés dans beaucoup de stations, les retards et incidents se multiplient. Le métro d'ailleurs attend toujours sa connectivité. Je ne parle pas de l'accessibilité et de ceux qui voyagent avec une valise.

La mendicité est partout dans les voitures, sur les quais, dans les couloirs, passive, active, quelquefois agressive. Véritable Cour des miracles. On ne distingue plus les vendeurs à la sauvette des vendeurs accrédités. C'est la même chose pour les musiciens, musiciens ambulants dans les couloirs, sur les quais sans oublier les messages en toutes les langues pour justifier, signaler qu'il y a des pickpockets dans les rames ou dans la station.

Le sentiment d'insécurité dans le métro ressort de toutes les enquêtes d'opinion ; certaines stations, pas les moins touristiques, sont devenues des lieux de "deal". Ce sentiment est renforcé par la facilité et la désinvolture avec laquelle les fraudeurs sautent allègrement les tourniquets et barrières du métro devant les yeux arrondis par l'étonnement des touristes qui achètent, eux, leurs tickets.

Je n'insiste pas sur une signalétique approximative, que ce soient pour les sorties, les plans de quartier ou les correspondances. Tout cela, je le constate comme tous ceux qui prennent le métro au moins 4 fois par jour. J'ai quelquefois envie de m'excuser quand je lis dans les yeux de nos touristes l'amusement, l'étonnement ou l'effroi.

Le métro parisien dans le souvenir des touristes étrangers n'est pas un atout pour Paris. Il faut changer cela.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Revenons à l'amour de notre ville.

Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Maire, ainsi que Jean-François MARTINS, pour la qualité de cette communication sur le tourisme, dont nous débattons aujourd'hui. Il serait bien que notre débat soit lui aussi d'ailleurs de qualité, parce que c'est un sujet crucial pour Paris, première destination touristique mondiale.

Sujet qui demande à être traité de façon pragmatique, en anticipant les grandes tendances, et en même temps en corrigeant les effets conjoncturels. Et dans nos débats, nous avons souvent tendance à confondre les deux.

C'est ce que fait le plan que vous nous soumettez, qui a d'ailleurs été conçu en concertation avec les professionnels du secteur, et je remercie Jean-François MARTINS d'avoir associé notre groupe à sa préparation.

Rappelons que Paris accueille 47 millions de touristes chaque année, dont une majorité d'étrangers, emploie plus de 400.000 personnes à l'échelle du Grand Paris, dont près de la moitié sont des Parisiens intra-muros. Cela représente 13 % de nos emplois. La croissance du secteur touristique est estimée à 4 % par an et nous devons tout faire, à la fois pour profiter de cet essor face notamment à la concurrence d'autres villes européennes et pour inverser la tendance négative qui s'est installée à la suite des attentats de 2015.

Je veux saluer les mesures d'ores et déjà prises par la Ville, notamment en promouvant son image. Les films publicitaires ne sont pas seulement anecdotiques, ils participent de cette image de Paris dans le monde.

Le plan que vous présentez développe des actions indispensables pour améliorer la qualité d'accueil des touristes également, avoir une offre qui soit plus innovante. C'est veiller aussi à un équilibre harmonieux entre les Parisiens et les visiteurs, car cette question qui est revenue dans certaines interventions, est évidemment importante.

A l'instar du "Welcome City Lab", nous devons en effet chercher à réinventer aujourd'hui une offre touristique, peut-être parfois trop traditionnelle, en misant sur l'innovation notamment technologique.

Nous devons faciliter la venue de nouvelles clientèles touristiques, comme d'autres villes européennes l'ont fait : des clientèles désireuses de découvrir la nuit parisienne, le tourisme LGBT, sujet sur lequel la Maire a confié une mission Jean-Luc ROMERO. Mais c'est aussi le tourisme de mémoire, comme le parcours proposé par le groupe UDI-MODEM sur la Révolution française, ou bien la valorisation de nouveaux quartiers touristiques pour mettre en valeur tous les territoires de Paris.

Paris doit être aussi une ville toujours plus attractive, notamment grâce à la politique volontariste que nous menons pour améliorer la qualité de vie et lutter contre les pollutions.

Nous savons tous que le critère environnemental est aujourd'hui devenu crucial dans les destinations touristiques, qu'il participe à l'image de la ville et que la création des voies sur berges piétonnes, que nous avons votée, concourt bien entendu à mettre en valeur les quais de la Seine, patrimoine mondial de l'UNESCO, et donc à développer l'attractivité touristique de la ville.

S'il reste encore des élus sur ces bancs - je l'ai entendu tout à l'heure - qui pensent que la bagnole est synonyme d'attractivité touristique, ils se trompent. Contrairement à ce que nous entendons, c'est cette lutte contre la pollution qui renforce l'attractivité de la ville. Les deux ne s'opposent absolument pas.

Puis le plan présenté par la Municipalité détaille également d'importantes avancées en matière de fluidité des visites, de dématérialisation, comme de sécurité, Monsieur AZIÈRE.

Je sais que Colombe BROSSEL travaille en lien avec la Préfecture de police pour élaborer un plan de sécurité spécifique aux touristes, que c'est un enjeu crucial, qu'il ne peut pas être abordé avec le slogan de la police municipale, notamment sur les sites qui sont très fréquentés par les touristes ou les gares parisiennes.

Nous avons besoin de sérieux sur ce sujet lorsque nous l'évoquons. Nous avons besoin de défendre aussi l'image de Paris. Et puis nous avons besoin de professionnels formés pour accueillir les touristes et bien les orienter, ce que propose d'ailleurs le plan avec notamment les services civiques. Je ne crois pas que nous ayons besoin de stagiaires sous-payés, comme je l'ai vu présenter récemment ; ce ne sont pas des solutions pour répondre aux enjeux qui sont devant nous.

Je voudrais aussi insister sur un dernier point soulevé dans ce plan qui est le développement nécessaire de l'hébergement. Paris et sa proche couronne ont besoin de 14.000 chambres supplémentaires d'ici 2020. Nous travaillons à la diversification de l'offre hôtelière, notamment en direction de la jeunesse, mais aussi à la régulation des hébergements entre particuliers qui peuvent constituer un véritable problème dans certains quartiers, qui contribuent à tendre le marché locatif pour les Parisiens et sont parfois une concurrence déloyale pour l'hôtellerie.

Il faut là aussi saluer le volontarisme de la Municipalité parisienne vis-à-vis des professionnels de ce secteur, afin que chacun puisse tirer parti d'une évolution, certes, utile mais qui doit rester maîtrisable. Comme d'autres villes européennes et mondiales, il faut désormais continuer sur cette voie, afin justement de maintenir un équilibre à la fois économique et dans la qualité de vie de l'ensemble de la ville.

On le voit, la question du tourisme touche en réalité à tous les aspects de la vie de Paris. En cherchant à développer et à améliorer sa qualité, nos participants rendent notre ville aussi plus forte, plus agréable à vivre et au bénéfice de tous.

Si je n'avais qu'un mot à dire de conclusion, c'est que comme élu parisien, et dans un contexte qui est celui d'aujourd'hui avec une vraie difficulté conjoncturelle liée à la menace terroriste et aux terribles attentats que nous avons vécus, nous soyons tous, au-delà des divergences politiques et parfois des divergences de projets, de véritables défenseurs de Paris comme destination, comme ville, comme notre ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Rémi FÉRAUD.

M. LELLOUCHE avec 5 minutes 15 pour trois orateurs de son groupe, donc vous vous débrouillerez.

Monsieur LELLOUCHE ?

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Je vais faire très court.

Je voudrais dire à M. FÉRAUD, ainsi qu'à vous, Madame, que faire un point critique malheureusement sur la réalité de la situation à Paris n'est pas faire preuve de manque de patriotisme. Cela n'est pas être un mauvais défenseur de la Capitale. Je crois que nous sommes tous attachés au rayonnement de notre ville mais il y a des jugements différents sur les causes de l'effondrement du chiffre d'affaires qui peut atteindre 40 %. Je suis député de quatre arrondissements qui sont au cœur de l'industrie touristique à Paris et partout où l'on va, le constat est vraiment très inquiétant.

Il y a évidemment à la base cette affaire des attentats qui, comme en Afrique du Nord dans plusieurs pays, a eu un fait dévastateur sur l'économie touristique. Mais il y a aussi, Madame la Maire, je vous le dis très simplement et ne voyez pas là d'attaques personnelles, je résumerai cela, si vous voulez bien m'entendre, en trois lettres S-I-R : saleté, insécurité, Roms.

Ne dites pas oh ! Parce que c'est la réalité.

Saleté parce que vous avez des quartiers entiers qui sont insupportablement sales. Dans le Triangle d'or, aux Champs-Élysées où il y a énormément de touristes, je vous assure que la situation de la propreté est insupportable. Il en va de même à proximité des grands magasins et dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés où je me promenai hier après-midi.

Ecoutez, apprenez un tout-petit peu à respecter l'opposition, s'il vous plaît !

Deuxièmement : l'insécurité. J'ai la liste, Madame - je vous la communiquerai - des braquages des joailliers, des grandes enseignes de mode. C'est invraisemblable le nombre d'attaques qu'il y a. Des gens se font piller.

Quand vous avez trois stars de cinéma américain qui sont pillées à Paris, ne vous étonnez pas que cela ait un impact dévastateur sur le tourisme international.

Quand vous avez des Chinois et des Japonais, des Asiatiques qui sont systématiquement dépouillés, ne vous étonnez pas si vous avez un problème de chute de la fréquentation des Asiatiques et des Américains à Paris qui se chiffre à moins 40 %, moins 30 %. On a des notes de l'ambassade de Chine et du Japon qui se plaignent de l'insécurité de leurs ressortissants à Paris. C'est la réalité.

J'en viens maintenant à la question des Roms. J'ai vu des enfants hier, des familles entières. Là, vous distribuez une brochure sur l'exploitation des enfants, c'est gentil de distribuer des brochures à l'entrée du Conseil de Paris, mais qu'est-ce que vous faites pour les enfants qui sont en train de crever de froid dans la rue et que je vois tous les jours dans mon quartier, que j'ai vu encore hier partout dans Paris en me promenant. Tous les 100 mètres, vous avez ça !

Quand vous êtes arrivés après l'alternance, la première chose que vous avez faite a été d'enlever l'arrêté anti-mendicité. Aujourd'hui, la police ne peut même plus enlever ces gens du trottoir. Donc ni la police ne s'en occupe, ni la Ville ne s'en occupe, ni personne ne s'en occupe.

Vous êtes en train de laisser perdurer sur nos trottoirs des situations humaines insupportables et une image de la ville scandaleuse. Je vous accuse de ne pas aimer Paris. Je vous accuse de torpiller son image.

Voilà ce que vous faites et vous publiez des brochures. C'est scandaleux ! Voulez-vous que l'on aille voir les enfants dans la rue ? Montrez-moi ce que vous faites ! Laisseriez-vous vos gosses dans la rue ? Voilà mes deux minutes, Madame la Maire.

Je considère que ce débat est une vaste plaisanterie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y en a qui se font du mal tout seul. On continue. Je crois que nous allons poursuivre, mais M.LELLOUCHE, quand il vient au Conseil de Paris, il faut que cela se voit, parce qu'il n'est pas toujours là non plus.

La parole est à M. Eric HÉLARD pour le groupe UDI-MODEM et sur le tourisme, s'il vous plaît.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, personne n'en a parlé, mais au moment où nous examinons le schéma de développement touristique de la Ville, Manuel VALLS va présider un comité interministériel tourisme, qui ne s'était pas réuni depuis treize ans. C'est vous dire la gravité de la situation.

Dans un contexte marqué en effet par une baisse moyenne de 8 % des arrivées internationales en France depuis le début de l'année, et par un recul plus marqué dans la Capitale, la réunion de ce jour va, nous l'espérons, permettre d'annoncer des nouveaux moyens pour permettre de retrouver une dynamique positive, mais il faudra des mesures choc.

Certes, on l'a dit, les attentats dramatiques que nous avons subis ont contribué à faire fuir de nombreux touristes, mais il ne faut pas se voiler la face, il y a longtemps déjà que ce que j'appellerais en la circonstance la problématique parisienne de la sécurité au quotidien a contribué à amorcer...

On ne peut pas continuer ?...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... Laissez notre collègue Eric HÉLARD, qui n'a rien à voir avec ce qui vient d'être dit, poursuivre son propos.

Eh oui, nous souhaitons une bonne après-midi à M. LELLOUCHE !

M. Eric HÉLARD. - Je reprends, après cette petite récréation.

Je disais donc qu'il ne faut pas se voiler la face malgré tout, il y a longtemps que la problématique parisienne de la sécurité au quotidien a contribué à amorcer une décrue lente, mais certaine, de l'image internationale de la Capitale.

La clientèle asiatique, qui est aujourd'hui au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, enfin, en est l'illustration la plus parfaite : fort pouvoir d'achat, beaucoup de liquidités, shopping de produits de luxe, autant d'attraits pour le banditisme. La proposition de renforcement des caméras de vidéosurveillance à Paris annoncée dans la presse aujourd'hui va dans le sens d'une demande que nous faisons de longue date. Elle répond à l'enjeu de sécurité, centrale pour les touristes, et doit concerner prioritairement les aéroports, les sites touristiques, les hôtels de luxe. Je salue donc le réalisme de la décision du Gouvernement en la matière.

Deuxièmement, il faut créer à Paris une brigade touristique de plusieurs centaines d'agents - c'est l'objet du vœu que je défends - c'est-à-dire une unité spéciale de la Brigade anti-incivilités de la Ville, qui sera compétente pour l'information et la prévention des atteintes à la tranquillité des touristes.

Elle devrait être très facilement identifiable des touristes, composée d'agents parlant au minimum l'anglais. Elle patrouillera exclusivement aux abords des sites touristiques les plus fréquentés et interviendra en support des brigades mobiles de la Police nationale, ce qui devait être annoncé aujourd'hui par le Gouvernement.

La Ville ne peut rester inerte face à un phénomène qui nuit à sa réputation internationale. J'espère que vous y apporterez une réponse favorable complémentaire à celle relative au déploiement de commissariats mobiles au sein des sites touristiques les plus fréquentés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur HÉLARD, pour vos propositions. Il reste une minute trente pour deux orateurs les Républicains.

Monsieur HODENT ?

M. Thierry HODENT. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer de laisser quelques secondes à Alexandre VESPERINI et je vais aller vite.

J'avais prévu de vous parler de beaucoup de choses sur le 7^e arrondissement, sur la Tour Eiffel, sur les musées, etc. On fera comme si on l'avait dit. Je voulais juste revenir sur l'importance de tous ces lieux touristiques pour le 7^e, nous avons quand même dans le 7^e arrondissement 50.000 visiteurs par jour, ce qui est à peu près la taille de l'arrondissement. On double donc l'arrondissement tous les jours grâce aux touristes. C'est pour nous fondamental.

Ces lieux génèrent de l'activité pour tous nos restaurateurs, nos hôteliers, mais aussi hélas, il est le théâtre d'incivilités, de ventes à la sauvette, de vol à la tire, sans oublier en ce qui nous concerne sur la Tour Eiffel, les "tuk-tuk" et les "pousse-pousse", qui fleurissent dans l'arrondissement et qui génèrent une pollution pour tous les habitants.

Je rappellerai également que le 7^e arrondissement est très concerné par "Airbnb", qui en fait ses choux gras, puisque beaucoup d'appartements autour du Champs de Mars sont loués via "Airbnb" ; ce qui fait une concurrence non négligeable vis-à-vis de nos hôteliers.

Enfin, le 7^e arrondissement vit principalement, en dehors des Ministères, du tourisme ; l'action touristique de la ville est donc fondamentale pour notre arrondissement et l'on ne peut que soutenir tout ce qui sera fait pour aider le tourisme dans Paris et dans le 7^e arrondissement.

Je vous remercie. Je pense qu'il reste quelques secondes pour Alexandre VESPERINI.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dix secondes, Monsieur VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Dix secondes, merci, Madame la Maire, vous êtes trop bonne !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, c'est votre collègue M. LELLOUCHE qui est très bon.

M. Alexandre VESPERINI. - Oui, il est très bon, je le remercierai également, ne vous inquiétez pas.

Simplement, pour regretter l'absence de votre adjointe chargée du commerce, de l'artisanat : où est-elle ? Du monde forain, également. Je pense que toutes ces professions, dont vous vous faites les grands défenseurs dans votre projet de délibération, apprécieront son absence qui est, je crois, assez brillante de ce point de vue-là.

Je la regrette, je ne suis pas le seul à mon avis, pas seulement à droite d'ailleurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les dix secondes étaient utiles ! C'était formidable.

Je donne maintenant la parole pour vous répondre à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les orateurs qui se sont penchés sur le contenu de ce plan et qui ont fait un certain nombre de propositions.

Merci rapidement aux professionnels industriels, pas forcément industriels productivistes - je rassure M. BOUTAULT. C'est une industrie au sens où il y a un certain nombre d'acteurs économiques qui travaillent sur un seul et même sujet touristique, même si tout cela peut se faire avec une somme de micro-entreprises, d'artisans. Tout cela n'a pas besoin d'être une grande usine, lorsque l'on emploie le mot "industrie", dans ma bouche, c'est effectivement une stratégie industrielle que nous avons pour le premier secteur économique de Paris : savoir quelles offres, quels produits, quels leviers d'innovation, quels enjeux d'infrastructure nous avons, pour répondre à l'objectif non malthusien - et c'est peut-être sur ce point que nous divergerons - de continuer à faire progresser le nombre de touristes, un objectif de plus 2 % par an et, en même temps, d'améliorer la manière et la qualité avec lesquelles on les accueille à Paris.

Vous l'avez tous signalé et souligné. Le tourisme à Paris connaît une période difficile et c'est pourquoi nous tentons de faire face aux deux enjeux.

Le premier est un enjeu conjoncturel. Les attentats que nous avons connus cette année à Paris, mais aussi à Bruxelles et à Nice, ont évidemment durablement endommagé la réputation de la destination et l'inquiétude des visiteurs. C'est pourquoi nous devons engager des moyens supplémentaires ; Mme JÉGO fait semblant de ne pas les avoir vus, mais les 1,8 million que nous avons mis en œuvre avant l'été en matière de promotion touristique et les 2 millions supplémentaires, ainsi que l'accompagnement à l'emploi pour les structures de tourisme qui rencontreraient des difficultés, notamment de trésorerie en cette fin d'année, ces 2 millions supplémentaires iront très directement, avec, chère Madame DUMAS, les 2 millions d'euros de la Région, à parité avec l'Etat, à qui nous demanderons 4 millions d'euros pour un plan de promotion de 8 millions d'euros en 2017, c'est-à-dire un effet de levier en promotion touristique très immédiat, pour faire revenir les touristes immédiatement à Paris. Cela n'attendra pas et c'est la manière de faire face à l'enjeu extrêmement conjoncturel.

Vous savez cependant que l'une des métaphores qui sied si bien à Paris, c'est celle d'être une nef voguant sur les flots. Si nous voguons en ce moment par gros temps et que nous devons traverser des tempêtes, nous le faisons. Avec ces 8 millions d'euros d'investissement en promotion, il faut qu'après la tempête, le cap ait été fixé et que, malgré la tempête, nous continuions à aller quelque part.

Ce quelque part, c'est 2022, avec la vision collective. Il est important qu'elle soit collective, parce que parmi toutes nos politiques publiques, le tourisme a la spécificité de ne pas être majoritairement administré par du service public.

Le touriste est amené à Paris par une compagnie aérienne, privée, par une compagnie ferroviaire, parfois publique ; puis il est accueilli dans un hôtel, qui est une entreprise privée. Il prend ensuite un taxi, qui est un artisan privé. Puis il va dans un restaurant, lui-même une entreprise privée. Et par conséquent, pour que nous offrions la meilleure expérience touristique possible, cela dépend évidemment de ce qui est de notre responsabilité - certains l'ont souligné et je vais y revenir - mais aussi que toute la filière du tourisme à Paris, professionnelle, partage cette même ambition, ce même cap, celui d'accueillir le plus de touristes à Paris, mais aussi de les accueillir au mieux.

Mme BÜRKLI appelle de ses vœux une stratégie pour le tourisme à Paris. Madame BÜRKLI, j'attire votre attention sur le fait que c'est ce dont on parle spécifiquement aujourd'hui : une stratégie pour le tourisme à Paris, et en matière touristique, il n'y a pas de baguette magique. Il n'y a pas la bonne idée du matin en se disant que tout va fonctionner.

C'est un travail fastidieux, précis, opérationnel, parfois visant à identifier sujet par sujet. En ce qui concerne les infrastructures avons-nous la capacité d'accroître les flux de transport ? Avons-nous la capacité d'augmenter nos capacités d'accueil hôtelières pour faire face à un afflux de tourisme que nous espérons ? Avons-nous l'offre de restaurants, de culture, de patrimoine, de shopping qui correspond aux évolutions de tendance des touristes ? Ce sont toutes ces questions que nous avons voulu traiter et connaître, pas seulement investir sur les aéroports, les gares, les centres de congrès et d'affaires.

Je tiens à rassurer Nicolas BONNET-LOUALDJI, le tourisme d'affaires n'est pas le grand capital qui se réunit dans une crypte pour décider comment ils vont manger des ouvriers au petit-déjeuner, le tourisme d'affaires, ce sont... Non, n'applaudissez pas juste pour cela, applaudissez-moi pour le reste de mon œuvre ! Le tourisme

d'affaires, Monsieur BONNET-OULALDJ, ce sont des congrès salons comme le Salon des vignerons indépendants, le Salon du chocolat, "EquipHôtel" en ce moment, c'est-à-dire 100.000 hôteliers de la France entière qui viennent choisir leurs produits et échanger.

Donc, ce n'est pas le tourisme d'affaires que le tourisme du méchant business tel que, j'imagine, vous le conceviez, c'est 40 % de nos nuitées, la dépense moyenne la plus importante, et une place de leader mondial pour Paris qui fait vivre, je sais que vous y êtes attaché, Monsieur BONNET-OULALDJ, du "Fabriquer à Paris" parce qu'il n'y a pas plus grande industrie fabriquée à Paris que le tourisme, industrie non délocalisable, avec de l'emploi non qualifié, de l'emploi qualifié, des jeunes, des femmes, des hommes, c'est donc un très beau secteur en matière d'emploi non délocalisable auquel je sais que vous serez attaché.

Cette stratégie, qui part d'abord de nos infrastructures et de l'offre, est évidemment lucide sur ceux qui sont nos atouts. Je veux le dire, j'entends ça et là et je vais répondre à ceux qui sont peut-être nos faiblesses aujourd'hui, n'oublions pas, M. COUMET l'a signalé, que 74 % des touristes à Paris sont ce qu'on appelle des "repeaters", excusez-moi pour cet anglicisme, des gens qui reviennent à Paris. Si 74 % des touristes à Paris sont des "repeaters", c'est que l'expérience ne doit pas être si terrible que cela.

Si l'enquête de satisfaction faite par le Comité régional du tourisme, et pas par moi, dit que, dans les aéroports, quand ils reprennent l'avion, dans les gares, on en interroge 50.000 par an, le taux de satisfaction de l'expérience de visite est de 93 %. Cela ne veut pas dire qu'on n'a rien à améliorer, mais que peut-être la Tour Eiffel, nos restaurants, les Champs-Élysées, les grands magasins, nos musées, notre politique commerciale, notre politique culturelle ne sont peut-être pas si mauvaises s'ils repartent si satisfaits que cela.

Je vais répondre à M. AZIÈRE et au groupe les Républicains sur un certain nombre de sujets qui sont probablement des pistes d'amélioration, mais je nous invite tous à la modération, les touristes repartent majoritairement satisfaits de leur visite à Paris. Et quand j'entends M. LELLOUCHE qui dit - il faut écouter ce qu'on dit - les Chinois se font systématiquement voler, ils sont 800.000 à venir à Paris. Systématiquement chaque Chinois qui vient à Paris repart sans son portefeuille.

Essayons de faire preuve de modération, de lucidité et de calme pour traiter les problèmes tels qu'ils doivent être traités, comme la question de la propreté. Nous sommes une ville extrêmement dense. Dans la 5e ville la plus dense du monde, vous rajoutez 24 millions de visiteurs en plus dans un espace public très saturé et qui viennent évidemment produire tout ce que l'activité humaine produit. Cela demande évidemment des efforts supplémentaires. Mao PENINOÙ les avait déjà engagés dans le plan Propreté et le plan "Zéro déchet", ils sont confirmés dans ce schéma touristique avec des renforcements de brigade sur les lieux très fréquentés, Tour Eiffel, Montmartre, Champs-Élysées en particulier.

Je rappelle ici qu'on est la ville touristique qui possède le plus de poubelles dans l'espace public, le plus de sanisettes et on en rajoute dans ce plan, gratuites qui plus est, et qu'enfin évidemment le déploiement de la brigade de lutte contre les incivilités va apporter une amélioration sur ces questions car, en termes d'équipements, on peut encore rajouter des poubelles de rue, rajouter des sanisettes, mais évidemment c'est une question de comportement sur laquelle la Brigade des incivilités est appelée, dans les quartiers de Paris des Parisiens comme dans les lieux les plus touristiques, à lutter contre les jets de détritus dans l'espace public, les épanchements urinaires sur les portes cochères et tout ce qui rend pénible certains quartiers de Paris mais sur lesquels on doit être lucide et, en même temps, avec une volonté de progrès indéniable.

Sur la question de la sécurité je laisserai le Premier Ministre annoncer ce soir, car la sécurité à Paris est de sa responsabilité, des mesures supplémentaires à l'issue du Comité interministériel pour la sécurité. Mais depuis janvier 2015, depuis les terribles attentats à Charlie Hebdo, re-notons, près de 6.000 personnels supplémentaires dans le cadre du déploiement de "Sentinelle" qui, au-delà de la question de la menace terroriste, a un effet extrêmement dissuasif sur la petite délinquance aux abords notamment de la Tour Eiffel et du Champ-de-Mars sur lesquels on a une baisse du vol à la tire et du vol avec violence. Là encore, elle existe, et je ne nie pas ni le fait que des starlettes très peu protégées se fassent voler leurs bijoux à Paris, je le regrette et la Maire de Paris a eu l'occasion de lui adresser toute sa sympathie et nos regrets, mais objectivement les chiffres sont à la baisse sur la petite délinquance.

Il faut continuer à progresser, on doit pouvoir progresser, là encore, avec l'Etat, la Préfecture de police, le plan sécurité des touristes qui dépend à la fois de l'effort de police mais aussi de l'effort de l'appareil judiciaire et du Parquet. Je veux dire, au groupe UDI-MODEM, qu'évidemment cette question de police touristique peut paraître séduisante sur le papier, cela peut paraître une bonne idée, mais le gros des réseaux de petite délinquance touristique au Louvre sont des réseaux de droit commun, du crime en bande organisée, qui dépasse largement le petit tourisme et qui a besoin du coup d'une approche globale et pas spécifiquement liée au tourisme.

C'est pourquoi on croit plus dans la coopération police-justice-Ville de Paris sur ces sujets que de créer une micro brigade qui, du coup, n'aurait pas les moyens de remonter la chaîne de ces trafics et donc de les démanteler.

Vous pouvez arrêter un petit voleur ou un petit délinquant, si vous ne faites que cela, le lendemain, ils sont deux de plus. Si on ne traite pas le démantèlement des réseaux, on n'y arrivera pas.

Tout cela pour dire qu'une fois que ces sujets sont adressés avec lucidité, que notre offre et nos capacités structurelles sont améliorées pour accueillir plus de touristes, évidemment, nous devons le faire en ayant le souci du développement de notre ville vis-à-vis de ses habitants. Je ne veux pas que Paris devienne Barcelone où il y a eu des manifestations d'habitants contre le tourisme et à juste titre. Je veux dire ici qu'au-delà du tourisme, c'est une politique municipale menée par l'ensemble des adjoints.

Quand vous voyez ce que fait Ian BROSSAT justement dans le centre de Paris contre les meublés touristiques pour maintenir du logement social, ce que fait Olivia POLSKI ou la S.E.M.A.-EST en matière de diversité commerciale, c'est un combat que nous menons. Et comme certains d'entre vous, M. BOUTAULT et Mme SIMONNET ont mentionné, dans le 4^e arrondissement, il y a des combats locaux, le Maire d'arrondissement a permis la réinstallation de deux librairies dans le 4^e arrondissement, ce n'est pas qu'une politique touristique, c'est le volontarisme global de cet Exécutif et de cette majorité pour que les quartiers du Centre de Paris restent des quartiers d'habitation grâce à une politique du logement et une politique commerciale, mais aussi grâce à une politique touristique.

Excusez-moi d'avoir été un peu long. Je termine sur les avis et vœux avec un avis favorable au vœu du PC relatif aux salariés de l'Hôtel Pullman parce que ce n'est pas la première fois qu'un grand hôtel est l'occasion d'une grande rénovation et que cela fait l'objet, dans ces cas-là, d'un plan de sauvegarde de l'emploi, ce qui avait déjà été le cas sur le "Pullman" de La Défense et le Sofitel, avec les négociations qui ont été entamées le 13 septembre dernier et qui doivent s'achever d'ici la fin de l'année pour les 517 salariés et les 150 salariés en sous-traitance avec un plan de sauvegarde de l'emploi, prioritaires à l'embauche sur les autres hôtels franciliens du groupe ACCOR puisque "Pullman" appartient à ACCOR, le reclassement dans le parc hôtelier du groupe en France avec des propositions et une aide à la mobilité, et enfin un plan de départs volontaires avec indemnisation pour ceux qui ne trouveraient pas, dans les opportunités précédentes, une solution. C'est pour cela qu'on émettra un avis favorable pour continuer à maintenir la pression sur ce sujet.

J'ai émis un avis défavorable sur le vœu UDI-MODEM sur la police touristique tout en disant que le plan sécurité des touristes avec la Préfecture de police doit continuer à exister, mais dans le cadre de la police de droit commun contre la délinquance de droit commun. Il n'y a pas de délit touristique, il n'y a pas un vol à la tire sur touriste, il y a un vol à la tire et il doit être traité, qu'il s'agisse d'un Parisien ou d'un touriste.

Madame BÜRKLI, votre vœu proposant une grande cause parisienne, il n'y a pas besoin de le faire, ce plan de 59 actions concrètes, une perspective à 6 mois, 2 millions d'euros conjoncturels immédiats pour la relance du tourisme suffisent à eux seuls à prouver la mobilisation de l'ensemble de l'Exécutif parisien sur le sujet et donc, comme je suis sur une position de modération des grandes causes pour que chacune garde de la valeur, j'émettrai malheureusement un avis défavorable sur votre vœu.

Enfin, je crois que c'est tout sur les avis donnés aux vœux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous Jean-François MARTINS. Merci à toutes celles et ceux qui, dans ce contexte extrêmement difficile, portent notre ville, cette image. Bien sûr que les critiques sont nécessaires, elles permettent d'avancer et de progresser. Mais il faut que chacun ait vraiment conscience du moment que nous vivons et de la façon dont est instrumentalisée la situation parisienne.

Il se trouve qu'on fait l'objet, dans certains médias, je pense notamment outre-Atlantique, d'un "bashing" de Paris qui n'est pas totalement innocent non plus, qui est une réponse sans doute au fait que nous soyons un pays qui a empêché l'accord transatlantique d'avancer. Il y a sûrement des raisons à tout cela. En tout état de cause, ayez conscience que toute parole portée ici a des répercussions là-bas.

Je veux bien qu'effectivement on nous dise, on nous explique qu'il y a à améliorer la propreté, je le dis tous les jours et on y travaille tous les jours. Vous n'en doutez pas puisque l'on passe par ce Conseil, avec des moyens supplémentaires, avec une organisation différente, les Brigades de lutte contre l'incivilité, qui sont autant de réponses qui apporteront effectivement des solutions au quotidien des Parisiens.

Mais moi j'aimerais que vous soyez tous aussi exigeants avec certaines autres villes dans lesquelles on ne parle jamais des méthodes qui ont été inventées ailleurs. Les méthodes consistant, effectivement, à braquer des stars dans leur demeure, les méthodes consistant à braquer des voyageurs sur l'autoroute, ce n'est pas à Paris que cela a été inventé et que cela se déploie, je pense. Regardez un peu. Soyez au moins honnêtes dans le fait qu'il y a des phénomènes auxquels nous sommes confrontés. Pour certains, des phénomènes nouveaux, mais qui ne méritent pas les excès de parole, surtout lorsqu'on est tous engagés pour faire en sorte que cela aille mieux et que les touristes reviennent.

Je le redis, nous restons la première destination touristique mondiale, mais nous savons qu'aujourd'hui il faut se battre pour le rester. Il y a quelques années, nous n'avions pas besoin de nous battre, nous engrangions les chiffres et l'arrivée des touristes.

Depuis les attentats notamment, nous sommes dans une situation différente où il faut se battre pour effectivement rassurer, ce que nous avons fait, ce que nous faisons, ce que je fais lorsque je vais à l'International. Je suis allée au Japon avec la Présidente du Conseil régional il y a plusieurs mois, nous avons rencontré l'ensemble des tours opérateurs et des autorités japonaises qui ont à voir avec ce sujet.

Je suis allée à Pékin où j'ai rencontré l'ensemble des tours opérateurs chinois pour travailler avec eux sur l'accueil des touristes chinois à Paris. D'ailleurs, ce qu'ils m'ont dit, ce n'est pas du tout ce qui a été dit sur les bancs par M. LELLOUCHE. Ils ont évoqué des sujets qui n'ont rien à voir avec la politique municipale. Ils ont parlé d'une politique des visas concernant notamment les touristes et les familles chinoises, avec l'impossibilité pour eux d'avoir des visas pour venir avec leurs familles à Paris. C'est le sujet qu'ils nous ont posé, et ce sujet-là était public.

Vous voyez, il y a parfois des sujets qui ne relèvent pas complètement de nous. Même s'il faut améliorer la propreté, même s'il faut améliorer l'accueil, même si bien sûr, je l'avais dit mais je constate les évolutions, les Parisiens sont beaucoup plus accueillants, disons-leur merci. Ils ont compris qu'il y avait un sujet, disons merci aux Parisiens. Ils sont plus accueillants vis-à-vis des touristes aujourd'hui qu'il y a quelques mois, ils sont contents de voir les touristes dans leurs quartiers.

Disons aussi merci pour les choses qui avancent et regardons le monde pas simplement avec un regard qui ne serait critique que sur nous-mêmes. Sinon, on peut être un peu masochiste. Je ne suis pas masochiste. J'aime bien la vie, et j'aime bien qu'on gagne. Il y a beaucoup de batailles dans lesquelles ce que l'on dit a son importance, je pense à la bataille pour les Jeux olympiques. Soyons fiers des progrès de notre ville, engageons-nous ensemble, c'est un sujet que nous devons porter ensemble.

C'est cela le sujet, personne ne brillera dans son petit coin, ni moi ni personne d'autre sur ce sujet-là. Soit on réussit tous ensemble, soit on échoue tous ensemble. Je pense que l'on peut réussir tous ensemble. C'est ce à quoi je vous invite et ce plan vous invite, car il a été construit avec les professionnels et il est pour nous tous un schéma d'action, un agenda pour notre mobilisation pour le tourisme.

S'il y a des choses encore au-delà à faire, on les fera. Et s'il y a des propositions, des idées, des projets qui sont utiles et peuvent venir encore renforcer ce plan, on avancera. Mais de grâce, pas de caricature. Epargnons-nous cela entre nous, le monde est suffisamment dur et caricatural pour que nous n'y rajoutions pas notre grain de sel de cette façon.

Vive Paris !

Nous allons maintenant procéder au vote des vœux et des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche et le groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 306).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 déposé par le groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 déposé par le groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 120 déposé par l'Exécutif, avec bien sûr un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 362).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 40 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 40 G).

Je n'ai pas vu le vote les Républicains sur le projet de délibération. Vous le votez ou pas ?

C'est le projet de délibération, ce n'est pas tout en bloc. Ce n'est pas sur les vœux.

Nous ne saurons pas si le groupe les Républicains vote le projet de délibération DAE 40 G.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 83 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 83 G).

Même remarque, je n'ai pas vu le vote des Républicains. Si c'est une nouvelle méthode de ne pas dire que l'on vote pour le dire après, prévenez-moi. Je suis très respectueuse, mais la séance publique est maintenant, si les gens veulent savoir ce que l'on vote, c'est maintenant que cela se sait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 260.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 260).

Je ne sais toujours pas ce que vote le groupe les Républicains.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 317.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 317).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 361.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 361).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 363.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 363).

Je n'ai pas tout compris. J'ai vu des votes pour, quels sont les votes pour côté les Républicains pour le projet de délibération. ? Vous les notez en séance.

Je suis désolée de cette nouvelle méthode. Je n'étais pas prévenue, mais je me réjouis que le plan stratégique sur le tourisme soit adopté.

Merci.

Demande de suspension de séance relative à l'égalité hommes/femmes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président Rémi FÉRAUD, vous avez demandé la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, après ce vote, original, si les femmes étaient payées autant que les hommes, elles pourraient s'arrêter maintenant de travailler. Les 38,2 jours ouvrés qui restent jusqu'à la fin de l'année 2016 représentent en effet la différence de salaire entre les femmes et les hommes. Cet écart de rémunération s'accompagne d'ailleurs d'autres éléments d'inégalité en termes de répartition des tâches ménagères, de précarité au travail, ou bien de temps partiel subi.

C'est pour attirer l'attention contre cette discrimination que le collectif "Les Glorieuses" a appelé à une initiative symbolique de cesser le travail, et cette initiative a rencontré ces derniers jours un large écho.

Au nom du groupe Socialiste et Apparentés, mais aussi des autres groupes de la majorité, le groupe RGCI, le groupe Ecologiste de Paris, le groupe Communiste - Front de Gauche, nous vous proposons, Madame la Maire, aujourd'hui à 16 heures 34, une suspension de séance pour marquer symboliquement notre soutien à cette initiative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Bien sûr, j'accorde cette suspension de séance, et je veux vous dire qu'ici sur ces bancs, la Maire que je suis ne peut que soutenir cet engagement. Avec Hélène BIDARD, nous travaillons d'arrache-pied sur les questions d'égalité, et donc pour les femmes, pour l'égalité, pour l'égalité des salaires, cela n'a que trop duré, je suspens la séance.

Vive les femmes !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq minutes, est reprise à seize heures quarante minutes, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous reprenons nos travaux.

2016 DAC 394 - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le GEP relatif au devenir du réseau des bibliothèques et médiathèques.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant, si vous êtes prêts, mes chers collègues, le projet de délibération DAC 394 relatif aux modalités d'organisation du travail des personnels des bibliothèques de la Ville de Paris.

Le premier orateur que, pour l'instant, je ne peux pas voir tant il y a du monde devant lui, est Nicolas BONNET-
OULALDJ. C'est à vous.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération dont nous allons discuter parle aussi de la question du travail, notamment du travail d'une profession féminine puisqu'il s'agit des médiathèques et de l'élargissement de l'ouverture des médiathèques le dimanche. Notre position ne sera pas surprenante puisque nous avons déjà déposé un vœu lors de précédents Conseils de Paris pour nous opposer à l'ouverture du dimanche de ces médiathèques, et notamment de la médiathèque Hélène Berr. Ce choix ne repose sur aucune demande des agents et des usagers.

En mars dernier, je demandais au Conseil de Paris un bilan qualitatif sur l'ouverture des cinq médiathèques déjà ouvertes le dimanche. Nous n'avons, à ce jour, aucune réponse, aucune réponse chiffrée, aucun élément, mais simplement un élément de langage répété en boucle : "C'est une demande forte des Parisiens". Justement, en ce qui concerne la médiathèque Hélène Berr, ce n'est pas ce que demandent les usagers. Dans l'enquête de satisfaction liée à la démarche "QualiParis", ils demandent l'ouverture le lundi et des ouvertures plus tôt le matin et plus tard le soir.

D'ailleurs, vous évoquez aussi des demandes des étudiants. Or, le projet de l'Université Paris III Sorbonne Nouvelle, avec une bibliothèque universitaire d'une capacité d'accueil de 5.000 places qui ouvrira à peu près à 500 mètres de cette médiathèque Hélène Berr, peut parfaitement répondre aux attentes des étudiants. Nous aurions pu comprendre s'il y avait une volonté de faire venir des publics éloignés qui ne fréquentent pas ou peu les équipements culturels, mais, manifestement, personne ne souhaite engager les moyens pour réaliser cet objectif.

Aujourd'hui, la médiathèque Hélène Berr reçoit plus de 1.000 visiteurs par jour, dont 1.500 le samedi et traite un nombre important de prêts. Une ouverture dominicale nécessiterait entre 8 et 10 postes titulaires sur l'équipement. La Ville ne propose pas autant d'embauches ce qui, compte tenu du bâtiment de 6 étages, ne permettra pas aux salariés actuels de prendre des pauses, de répondre au standard téléphonique et risque de dégrader les conditions d'évacuation en cas d'incendie, et pour d'autres raisons de sécurité.

C'est pour ces raisons que les agents s'y opposent et qu'ils ont notre soutien. Notre choix est clairement de gauche. Oui, à plus d'ouverture des médiathèques, notamment en soirée et le lundi, avec l'embauche de personnel. Le personnel demande clairement la création de 8 postes titulaires et vous n'en proposez que 3 dans ce projet de délibération. Vous compensez cela par des emplois précaires, sous forme de vacations, et principalement des étudiants. Un choix contradictoire avec votre argument selon lequel les étudiants demandent l'ouverture des bibliothèques le dimanche pour étudier.

Nous aurons, demain, un débat sur la question de la vie étudiante, sur la recherche des universités. Ce que nous défendrons - je pense que la majorité de gauche défend cela et l'ancien dirigeant d'un syndicat étudiant qu'était Bruno JULLIARD l'a défendu ardemment -, c'est plus de moyens, plus de bourses pour que les étudiants consacrent pleinement leur temps à étudier et non pas sur des travaux précaires, comme vous le proposez dans les médiathèques.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme SOLANS pour cinq minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre réseau de bibliothèques est unique au monde, avec 3,5 millions de documents de prêt au total, une dynamique d'investissement concrète, avec de nouveaux établissements neufs ou en projet. Pour autant, j'ai alerté, en avril 2015, au nom du groupe Ecologiste, sur le climat social et les conditions de travail des bibliothécaires, sur la cohérence à repenser un fonctionnement général au regard des missions qui se diversifient, au regard des moyens, au regard du maillage du territoire. Le groupe Ecologiste décidait de s'abstenir sur l'ouverture de

deux nouveaux établissements le dimanche, estimant que le compte n'y était pas. Aujourd'hui, vous nous demandez de valider par notre vote le principe d'ouvrir la bibliothèque Hélène Berr dans le 12^e arrondissement le dimanche. Excusez-moi. Ne nous trompons pas de débat.

Ouvrir une bibliothèque le dimanche, c'est ouvrir un équipement culturel quand un grand nombre des usagers potentiels sont de repos. C'est favoriser l'accès à la lecture pour tous, à l'information, à la culture. C'est ouvrir un équipement qui revêt une importance grandissante en termes de lien social, de vivre ensemble par la culture dans les quartiers. Le groupe Ecologiste n'a pas d'opposition de principe, mais a des interrogations importantes et demande des garanties. Nous attendons un travail concerté sur l'avenir du réseau, dans la globalité des missions et des ambitions que nous attendons de cet axe majeur de notre politique culturelle de proximité.

Les conditions doivent être acceptables : qualité de l'accueil des usagers, conditions de travail, impact sur chacune des missions des établissements. De ce point de vue, nous notons un cadre pour les agents titulaires plutôt favorable : primes, un dimanche travaillé sur cinq, notamment. Du côté des créations de postes, elles sont au rendez-vous. Toutefois, la proportion des vacataires est encore trop souvent importante et c'est insuffisant. Je tiens à relever un investissement énorme des encadrants bien plus qu'un dimanche sur cinq. La création de postes en catégorie A pour augmenter les horaires d'ouverture ne nous semble pas suffisante.

Le réseau unique des bibliothèques parisiennes doit faire face aux évolutions de la ville, des publics, des usages et des attentes.

Les bibliothèques, en tant qu'équipements culturels de proximité, doivent donc évoluer pour s'adapter. Ouvrir le dimanche est une évolution, mais ceci ne doit pas occulter, empêcher, voire remplacer la réflexion sur toutes les autres évolutions nécessaires. Le maillage du territoire doit être remis à plat et nous devons examiner avec attention la question de l'égalité entre les quartiers parisiens. Les dotations des établissements doivent prendre en compte les besoins évolutifs des quartiers dans lesquels ils s'inscrivent.

Pour ces raisons, nous portons aujourd'hui un vœu en faveur de l'élaboration d'un nouveau schéma directeur des bibliothèques et de la lecture publique à Paris : maillage du territoire, cohérence du réseau, nouveaux usages, horaires, diversité des publics parisiens, ouverture et partenariat sur toutes les dimensions. Nous devons travailler à l'échelle parisienne dans une démarche concertée, transparente et participative. C'est aujourd'hui plus que nécessaire. De nouvelles missions émergent ou s'amplifient : le hors les murs, par exemple, ou encore l'accueil des migrants, public en augmentation et qui demande une forte adaptation aux équipes. Pour cela, je tiens à saluer les bibliothécaires tout particulièrement, car leur investissement est exemplaire et précieux.

Pour ce qui est du maillage, j'aimerais, en tant qu'élue du 19^e arrondissement, donner l'exemple du secteur de la porte de la Villette à la porte de la Chapelle, en déficit de plus en plus criant avec le peuplement du nouveau quartier McDonald. Je veux insister : non seulement un quartier se trouve déficitaire, mais c'est tout l'équilibre de cette zone de Paris qui s'en trouve remis en question. A nouveau quartier, nouvelles écoles, nouveaux partenariats, nouveaux publics pour des établissements qui peinent déjà à répondre à leur mission. Or, dans ce quartier populaire, prioritaire, la présence et les actions de la bibliothèque vont bien au-delà du service de prêt de livres. Il ne faut pas que nous passions à côté de tels enjeux.

Ces considérations générales posées, voterons-nous aujourd'hui pour cette ouverture le dimanche supplémentaire de bibliothèque ? Forts de l'engagement que le travail sur le nouveau schéma directeur va s'amorcer très rapidement avec toutes les parties concernées et avec une vigilance accrue sur les réserves que nous avons mentionnées dans cette intervention, nous voterons cette ouverture attendue par ce quartier. Ce vote ne préjugera pas les votes dans l'avenir du groupe Ecologiste.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET. Qui n'est pas là.

Pour répondre aux intervenants, je donne la parole à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Si je comprends bien, je réponds à la fois pour le projet de délibération DAC 394, mais aussi pour le vœu n° 21 qui a été présenté par Aurélie SOLANS, à l'instant il me semble. On peut revenir au vœu n° 21 après. On verra bien.

Concernant le projet de délibération DAC 394, je suis très heureux, enfin, de pouvoir vous présenter ce projet de délibération qui permet l'ajout de la médiathèque Hélène Berr à la liste des bibliothèques ouvertes le dimanche. Ouvrir plus largement les bibliothèques le dimanche est nécessaire, car il s'agit d'une forte attente du public.

Contrairement à ce que vous dites, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, tous les indicateurs nous démontrent qu'il y a une attente pour l'ouverture de plus de bibliothèques le dimanche.

Si vous ne vous basez que sur le public déjà présent dans les bibliothèques, ce n'est pas le premier public demandeur de l'ouverture le dimanche puisque c'est un public qui fréquente déjà le réseau des bibliothèques. En revanche, à chaque fois que nous ouvrons une bibliothèque dans un arrondissement supplémentaire, nous constatons l'arrivée de nouveaux publics dans cette bibliothèque puisque c'est précisément le public qui aujourd'hui ne vient pas à la bibliothèque les autres jours de la semaine, du mardi au samedi. L'extension des horaires, singulièrement le dimanche, permet d'attirer ces nouveaux publics moins disponibles le reste de la semaine.

Cinq bibliothèques sont d'ores et déjà ouvertes le dimanche et attirent un public très nombreux chaque dimanche. Un bilan de l'ouverture du dimanche a été présenté, conformément à votre demande, lors de la dernière 2e Commission. Je vous ferai passer ce bilan complet, qualitatif et quantitatif. Comme vous le savez, le programme de mandature de la Maire prévoyait la poursuite de ce mouvement et l'ouverture dominicale d'une bibliothèque par grand secteur de population. Raison pour laquelle j'ai présenté un plan d'ouverture de sept nouvelles bibliothèques, qui a été lancé dès cette année avec, pour le débiter, l'ouverture le dimanche de la médiathèque Hélène Berr. Elle sera donc la première à ouvrir le 22 janvier 2017. C'est un établissement de grande taille, très bien situé, ce qui lui permettra d'accueillir un public nombreux.

Nous avons mis beaucoup de temps à négocier les conditions d'ouverture de cette médiathèque pour qu'elles soient les plus favorables possibles, notamment en termes de conditions de travail proposées aux agents, qui respectent l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agents. Les dimanches, la médiathèque sera ouverte de 13 heures à 18 heures, sauf les 2 mois d'été. Un dimanche sur 5 sera travaillé pour les personnels, soit une moyenne de 7 dimanches travaillés par an, avec une prime de 100 euros bruts, qui est actuellement la plus élevée de la Ville de Paris. Il y aura également une journée complète de récupération pour chaque dimanche travaillé.

Par ailleurs, des moyens humains supplémentaires seront attribués à la médiathèque pour que les conditions d'ouverture soient les plus satisfaisantes pour les usagers de cette médiathèque.

C'est après de longues négociations avec les organisations syndicales que nous sommes arrivés à un compromis d'un recrutement de 3 agents titulaires supplémentaires, ainsi que la création de 16 emplois d'étudiants à temps partiel.

J'ajoute que justement concernant les étudiants qui pourront travailler certains dimanches dans cette médiathèque, c'est là un emploi d'étudiant qui est particulièrement bien compatible avec les conditions d'études des étudiants, nettement plus que la plupart des emplois salariés étudiants aujourd'hui présents sur le territoire parisien. Raison pour laquelle, je vous demande de bien vouloir adopter ce projet de délibération.

Mme SOLANS a également présenté le vœu n° 21. Voulez-vous qu'on y revienne après ? C'est un avis favorable à ce vœu du groupe Ecologiste de Paris, à savoir la création ou plutôt l'amélioration du schéma directeur des bibliothèques qui date de près de quarante ans maintenant. Elaborer un nouveau schéma directeur pourrait effectivement être un travail intéressant, même s'il ne pourra pas se limiter uniquement à des études d'implantations mais bien à la mise en place d'un schéma directeur cohérent de l'ensemble de nos bibliothèques.

C'est donc un avis favorable pour que nous travaillions ensemble à cet objectif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

On va commencer par le vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 313).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 394.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAC 394).

2016 DICOM 25 - Convention de partenariat LEGO (animation Noël Espace "Paris Rendez-vous").

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DICOM 25 qui concerne une convention de partenariat avec LEGO pour l'animation de "Noël Espace Paris Rendez-vous".

La parole est à Mme PRIMET pour 5 minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, comme chaque année, les fêtes de Noël regorgent de contradictions : pour certains, c'est l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis, d'offrir et de se faire plaisir, mais pour d'autres c'est une immense période de solitude, de frustration et de privations.

Noël est une fête familiale qui demande des moyens considérables aux familles, afin de gâter leurs proches, en particulier les enfants. Nous pouvons regretter que l'aspect commercial de Noël soit un des aspects les plus importants, mais c'est pourtant une réalité. Les attentes des enfants, soumis dès le plus jeune âge à la publicité, sont fortes. Je crois pouvoir affirmer au nom de toutes et tous que le prix des jouets et potentiels cadeaux pour les enfants, même en étant très raisonnable, est très élevé. Cela représente un budget conséquent que beaucoup de familles ne peuvent pas assurer, la moyenne étant de 60 euros par enfant.

J'en viens alors à cette convention que vous proposez entre LEGO et la Ville de Paris durant les fêtes à l'Espace "Paris Rendez-vous". Lorsque vous écrivez que les enfants et leurs parents investissent en effet les lieux et qu'ils proposent à cette période des expositions et des animations, le verbe investir n'est pas utilisé innocemment. Je le regrette et je le déplore.

Il est très bien de proposer aux enfants et aux grands enfants des animations gratuites, mais cette convention ne relève pas du pur esprit de Noël. La rénovation du Forum des Halles a permis l'installation de boutiques plus grandes et célèbres à travers le monde entier, notamment la boutique LEGO que l'on retrouve à l'entrée principale. Cette boutique, qui était d'ailleurs ouverte le mardi férié 1er novembre, est très proche de l'Espace "Paris Rendez-vous". Les chiffres que l'on peut trouver pour des toutes petites boîtes de Lego sont effarants. Les 60 euros prévus par enfants ne suffiront sûrement pas.

Ces animations gratuites sont donc clairement une incitation à la consommation pour les familles. On le sait, les enfants, en particulier à Noël, après être passés à l'Hôtel de Ville pour jouer ou admirer ces installations, voudront avoir des Lego ou demanderont à leurs parents de les emmener à la boutique en prétextant qu'elle est juste à côté.

Paris devient donc un immense centre commercial lors des fêtes de Noël et cela est bien dommage car toutes les familles ne disposent pas des mêmes moyens, alors que tous les enfants ont les mêmes envies.

Il serait préférable de mettre en place des partenariats et conventions qui permettent à des familles modestes de pouvoir gâter leurs enfants, notamment par des initiatives de solidarité et de partage.

Dans une période où Paris revendique son accueil des réfugiés et des jeunes mineurs isolés qui sont sans moyens, où Paris revendique l'hébergement des sans-abri, où Paris tente d'enrayer l'embourgeoisement de la ville afin de la rendre plus mixte et diverse, cela serait bien plus honorable.

Paris suffit à faire des fêtes de fin d'année un moment exceptionnel grâce au cadre unique. Nous n'avons pas besoin de surenchérir dans le consumérisme.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Sandrine MÉES pour cinq minutes maximum.

Mme Sandrine MÉES. - Madame la Maire, mes chers collègues, la position de vote du groupe Ecologiste de Paris sur le partenariat avec LEGO sera sans surprise : nous voterons contre, dans la continuité des prises de position sur ce sujet des élus du groupe Ecologiste de Paris au cours de cette mandature et des précédentes.

Les enfants sont des cibles privilégiées des publicitaires en cette période de l'année. Ils sont soumis à des sollicitations commerciales nombreuses et agressives. L'exposition ainsi organisée leur ferait subir un dessin animé sur l'histoire de LEGO et les soumettrait au logo LEGO sur l'ensemble des supports décrits à l'article 4-2 de la convention.

Les élus écologistes sont pour une régulation de la publicité et pour préserver le plus possible les enfants de son influence. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'un bâtiment public, tel que l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je crois qu'il y a une légère incompréhension sur le contenu de ce projet de délibération. Il ne s'agit pas d'un partenariat commercial à destination des intérêts de l'entreprise LEGO, mais bien d'un partenariat avec une entreprise qui permet de proposer gratuitement des activités et des jeux ou des diffusions de films à des enfants pendant les fêtes de fin d'année dans la boutique "Paris Rendez-vous", ici au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Je ne voudrais pas que sur l'hôtel de ce projet de délibération, on lui fasse porter des responsabilités qu'il n'a pas, à savoir de surenchérir dans le consumérisme. Je crains que, ou plutôt je ne crains pas mais je suis heureux que nous soyons très loin de cet objectif néfaste.

Ce n'est pas non plus avec ce projet de délibération que nous refusons de réguler la publicité, bien au contraire. Je redis qu'il ne s'agit pas d'un partenariat commercial puisqu'aucune boîte de Lego, aucun jeu de Lego ne sera vendu dans la boutique de l'Hôtel de Ville, mais il sera proposé trois espaces d'animation : dans un des espaces, un animateur permettra aux enfants d'imaginer de construire leur Paris du futur avec des lego ; un espace monuments parisiens permettra de regrouper des maquettes géantes de monuments parisiens, ce qui est ludique et instructif pour les enfants ; enfin un espace de projection où un dessin animé sur l'histoire de LEGO sera diffusé.

Je n'en rajoute pas beaucoup plus si ce n'est qu'il ne m'apparaît pas insupportable que nous puissions proposer gratuitement à des enfants ces espaces d'amusement, d'autant plus qu'il n'y a pas d'incitation à acheter des lego, puisqu'il n'y aura pas de lego à vendre dans la boutique "Paris Rendez-vous".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DICOM 25).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le GEP relatif au soutien de la création artistique indépendante.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 22 est relatif au soutien de la création artistique indépendante.

La parole est à Marie ATALLAH pour deux minutes maximum.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu en faveur de la création artistique indépendante à Paris.

Comme vous le savez, Madame la Maire, de nombreux lieux de création indépendants parisiens, existant depuis de nombreuses années, sont aujourd'hui fragilisés financièrement et leur pérennité est menacée.

A titre d'exemple, je vous cite plusieurs structures :

- "L'Avant Rue" a fermé ses portes en 2014 ;
- L'association "Confluences", dont la liquidation judiciaire a été prononcée le 29 septembre 2016 ;
- "La Générale" n'a à ce jour aucune solution de relogement, bien qu'elle soit expulsable en juin 2017 ;
- La "Maison d'Europe et d'Orient" qui a fait l'objet de nombreux vœux du GEP adoptés au Conseil de Paris risque de devoir abandonner ses locaux dans le 12e arrondissement.

Toutes ces structures sont bien issues de la société civile et gérées par des artistes et des acteurs associatifs. Ces lieux répondent donc à un réel besoin, au vu de leur succès auprès des Parisiens appréciant la création artistique libre ou hybride. Ces lieux accueillent des équipes artistiques en résidence, donc ils sont très utiles au développement de la création artistique contemporaine dans nos quartiers. Nous pensons que la fermeture de tous ces lieux aura un impact important sur la créativité culturelle et artistique à Paris et notamment sur la prise en compte de la diversité de ses formes d'expression émergentes.

Pour toutes ces raisons, le GEP, le groupe Ecologiste de Paris, demande que la Ville de Paris s'adresse à l'ensemble des lieux de création indépendants menacés de disparition ou en danger et travaille avec eux afin de les aider à trouver des locaux adaptés à leurs besoins pour assurer leur pérennité.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cela fait maintenant de nombreuses années que, quotidiennement, nous mettons en place ce qui figure dans ce vœu, c'est-à-dire à la fois l'attention auprès des lieux de création artistique indépendants parisiens, qui sont souvent en effet fragiles, et nous sommes déjà en lien avec tous ceux que vous avez cité.

De la même manière, cela fait de nombreuses années également que très régulièrement nous relogeons des collectifs d'artistes ou des lieux de création indépendants.

Evidemment, avis favorable à ce vœu et j'en profite pour dire que je serais très heureux que le groupe Ecologiste nous aide à reloger "La Générale" puisque nous avons trouvé une solution et malheureusement nous n'avons pas pu aller au bout, notamment en raison d'une intervention de votre groupe.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 22 déposé par le GEP avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 314).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture d'une "Maison des médias libres".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 23 est relatif à l'ouverture d'une Maison des médias libres.

C'est Jacques BOUTAULT qui a la parole, pour 2 minutes maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, personne n'ignore la situation économique difficile que traverse la presse, notamment écrite, dont les ventes de journaux déclinent depuis quelques années.

On assiste en parallèle à la concentration d'entreprises de presse françaises, la grande majorité des médias étant détenue par 5 groupes industriels et financiers, dont 3 d'entre eux tirent de larges profits des marchés de l'Etat notamment en matière d'armement et de travaux publics. Comment, dès lors, parler d'objectivité ?

Cet oligopole médiatique met gravement en péril le pluralisme de l'information, le droit d'informer et à être informé, bref, la démocratie.

En réaction à cette situation préoccupante, des médias appartenant à la presse libre et indépendante, souvent issus de l'économie sociale et solidaire, se sont constitués en réseau. Dans ce cadre, ces médias libres portent un projet de création d'une Maison des médias libres pilotée par Bastamag avec "Mediapart", "Arrêt sur images", "Alternatives économiques", la "revue Esprit", les éditions Les petits matins, "Reporterre" et la "Télé Libre". Ce projet vise à réunir une centaine de journalistes dans un local unique d'environ 2.000 mètres carrés.

Les porteurs du projet bénéficient d'un appui financier à hauteur de 5 à 10 millions d'euros en fonction de la réalisation du projet, pour l'achat ou la construction d'un lieu qui les accueillerait. Ce projet offre à la Ville de Paris l'occasion d'œuvrer en direction des médias libres en soutenant concrètement leur existence et leur pérennisation.

Aussi, le groupe Ecologiste souhaite que la Ville de Paris confirme son rôle de capitale de l'innovation sociale et s'engage à inscrire l'accueil de cette maison parmi ses priorités en matière de recherche de foncier ou de bâti pour permettre ainsi son accueil sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole, pour vous répondre, est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci beaucoup, Jacques BOUTAULT.

La Ville de Paris est bien sûr très attachée à l'indépendance des médias et à la liberté d'expression et elle rappelle régulièrement cet attachement. Cela peut parfois passer par la distinction de personnalités qui œuvrent en faveur de la liberté de la presse, souvent au péril de leur propre vie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris sera accordée demain à Can DÜNDAR en présence de ce dernier en fin de matinée.

La Ville de Paris est également membre de plusieurs réseaux permettant de lutter dans le monde pour la liberté de la presse. Nous soutenons également des initiatives locales de développement de médias de proximité dans plusieurs endroits au monde, et Paris porte ainsi des innovations en matière de traitement de l'information et d'éducation à l'information sur le territoire parisien.

Le projet de Maison des médias libres est une excellente initiative. Elle pourrait être créée en coopération avec les rédactions de presse susceptibles de s'installer dans les locaux que l'ensemble de ses membres souhaitent acquérir, et nous sommes bien sûr tout à fait disposés à recevoir les représentants de ces différents médias ainsi qu'Olivier LEGRAIN, qui est le premier porteur du projet afin de déterminer comment nous pouvons les accompagner et si nous disposons de locaux adaptés à leurs besoins et à leur budget.

Avis très favorable à ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 23 avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 315).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'installation de la grande roue place de la Concorde.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le vœu n° 24 est relatif à l'installation de la grande roue place de la Concorde.

C'est M. Jérôme GLEIZES qui a la parole, pour 2 minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je reviens devant l'Assemblée après être déjà intervenu sur cette grande roue en juillet dernier lorsque nous avons voté une délibération attribuant cette grande roue à la société "Fêtes Loisirs".

Depuis, il s'est passé beaucoup de choses avec la mise en examen du vainqueur de cette délibération et la Ville s'est portée partie civile sur la procédure en cours.

C'est pourquoi nous déposons un vœu pour permettre à la Ville, qui a voté cette installation pour 3 fois 2 ans soit 6 ans, de ne pas reconduire en cours de contrat cette grande roue à la société "Fêtes Loisirs".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole, pour vous répondre, est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Jérôme GLEIZES.

Nous avons conclu le 4 juillet 2016 une convention d'occupation du domaine public avec la société "Fêtes Loisirs" ayant pour objet de fixer les conditions de l'exploitation d'une grande roue sur la place de la Concorde.

Cette convention prévoit dans son article 5, comme vous l'avez souligné, qu'elle est conclue pour une durée de 2 ans renouvelable 2 fois à compter de sa signature. La C.O.D.P. expirera donc une première fois le 4 juillet 2016 puis ensuite elle pourra être renouvelée 2 fois 2 ans.

Avant cette date, toute résiliation du contrat devra être fondée soit sur une faute de la société concernée, donc "Fêtes Loisirs", soit sur un motif d'intérêt général avec une indemnisation de la perte d'activité. Dans cette dernière hypothèse, à ce jour, malgré la procédure judiciaire en cours que vous avez citée, la Ville de Paris s'est effectivement constitué partie civile et aucune justification ne semble à cette heure pouvoir fonder une telle décision.

Les articles de presse ne sont en effet en droit aucunement suffisants pour motiver une telle résiliation anticipée. C'est donc bien à l'échéance de la première période de 2 ans, en juillet 2018, que la Ville de Paris aura l'occasion de se prononcer sur le renouvellement de la convention domaniale et donc sur la prolongation ou pas de 2 années supplémentaires de la grande roue.

En réalité, nous devons nous prononcer un peu avant puisque si nous souhaitons lancer un autre marché il faudra le décider dans un an.

C'est la raison pour laquelle, si vous êtes d'accord, je vous proposerai de modifier et d'amender légèrement votre vœu et de remplacer votre souhait par le texte suivant : le Conseil de Paris émet le vœu qu'à l'automne 2017, c'est-à-dire dans un an, la reconduction de la convention d'exploitation de la grande roue et de la place de la Concorde fasse l'objet d'un débat en Conseil de Paris.

En effet, la prolongation de 2 années pourrait ne pas être débattue en Conseil d'un point de vue juridique. Comme nous devons prendre la décision dans un an, je vous propose que l'on puisse en débattre en Conseil de Paris puisque c'est à ce moment-là que nous devons décider ou pas de la reconduction de cette C.O.D.P. avec la société "Fêtes Loisirs".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur GLEIZES, acceptez-vous les amendements que vous propose Bruno JULLIARD ?

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, c'est encore mieux que notre vœu puisque c'est l'Assemblée elle-même qui décidera de la reconduction ou pas du contrat.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Dans ce cas, ainsi amendé, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 316).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la bibliothèque Marguerite Durand.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 25 relatif à la bibliothèque Marguerite Durand.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour 2 minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, nous avons souhaité porter un vœu défendant la mise en valeur de la bibliothèque Marguerite Durand.

Cette femme a créé en 1897 le premier quotidien féministe exclusivement réalisé par des femmes, "La Fronde". Pour nourrir la réflexion de ses collaboratrices, elle constitue alors une petite bibliothèque féministe. Cette petite bibliothèque devint, lorsque Marguerite Durand donna l'ensemble de sa collection à la Ville de Paris, le premier office de documentation féministe français par décision du Conseil de Paris le 31 décembre 1931.

Reconnue par les chercheuses et les chercheurs du monde entier, cette bibliothèque dispose d'un fond remarquable : 45.000 livres et brochures depuis le XVIIe siècle sur le féminisme, 4.500 lettres, autographes et manuscrits, la quasi-totalité des titres féministes français des XIXe et XXe siècles ainsi que des éditions originales d'œuvres littéraires écrites par des femmes.

La liste pourrait être encore longue. Vous le comprenez donc, cette bibliothèque et les ressources qu'elles proposent sont inestimables et font de Paris une ville toujours aussi pointue en matière de féminisme, de droit des femmes, de connaissance de l'histoire et de mise en valeur du patrimoine artistique et culturel. Nous souhaitons ainsi qu'elle soit dans un lieu à la hauteur de la reconnaissance dont elle dispose. Aujourd'hui encore, c'est la seule bibliothèque publique française consacrée à l'histoire des femmes et au féminisme.

De plus, elle n'est pas figée dans le temps, elle continue de s'actualiser. Nous devons donc absolument lui donner la place qu'elle mérite. Pour cela, nous demandons qu'une concertation associant notamment le personnel soit organisée sur l'avenir de la bibliothèque et que les projets proposés soient ambitieux et fonctionnels.

Paris doit pouvoir continuer à faire rayonner l'histoire, la recherche et à mettre en lumière et en valeur ce lieu tout aussi exceptionnel qu'indispensable et avant-gardiste.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le fonds de la bibliothèque Marguerite Durand est, comme vous l'avez souligné, entièrement consacré aux femmes et à l'histoire du féminisme. Elle a été créée à partir d'un don de Marguerite Durand, grande figure du féminisme du XXe siècle, et les collections ont un très grand intérêt patrimonial et scientifique absolument incontestable, plus de 60.000 livres et brochures, 1.100 titres de périodiques féminins et féministes, 500 lettres autographes et manuscrits, des fonds d'archives d'associations et de personnalités, bref un fonds particulièrement intéressant.

La bibliothèque accueille un public constitué essentiellement de chercheurs, d'étudiants, de professionnels et ce public est malheureusement trop restreint puisqu'en 2015, il y avait 299 inscrits dans cette bibliothèque. La bibliothèque est encore aujourd'hui méconnue de bon nombre d'associations féministes contemporaines, même si nous essayons au maximum, avec Hélène BIDARD, de faire le lien entre la bibliothèque et l'ensemble des associations concernées.

Une des raisons est probablement l'implantation de cette bibliothèque qui est installée dans la médiathèque Jean-Pierre Melville dans le 13e arrondissement où elle occupe la mezzanine du troisième étage. Par conséquent, la bibliothèque Durand est invisible depuis l'extérieur mais également depuis l'intérieur même du bâtiment, d'autant que peu de synergies ou de projets communs existent entre les deux établissements.

Nous avons demandé à la DAC de commencer à réfléchir à un projet de relocalisation pour mettre en valeur cette bibliothèque, qui a travaillé à un projet dans les locaux vacants de l'ex-Galerie des bibliothèques dans le 3e arrondissement particulièrement bien située dans la mesure où, par ailleurs, la médiathèque Jean-Pierre Melville va

bénéficier de travaux de restructuration en 2017 destinés à agrandir les espaces dédiés au public et améliorer les conditions de travail des agents.

J'ai cru comprendre que ce projet, même si il est encore assez peu avancé puisque nous n'étions qu'à une phase très exploratoire du projet, a suscité quelques inquiétudes, notamment de la part de la directrice de la bibliothèque dont le souci principal, et je peux tout à fait le comprendre, a l'air d'être son indépendance. Je ne vous cache pas que ces inquiétudes me semblent largement excessives.

Je pense que ce projet est intéressant sur le papier, tout du moins pour les raisons suivantes. D'abord, la cohérence et la complémentarité des collections de la bibliothèque avec les collections de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris qui bénéficie, elle aussi, d'un fonds qui se trouve à côté de la Galerie des bibliothèques, la mutualisation et le renforcement des moyens de conservation et de numérisation, surtout la meilleure visibilité car la galerie dispose d'espaces de plain-pied sur rue et même d'espaces d'exposition, et l'amélioration des conditions de travail du personnel. J'aurais donc préféré que nous n'enterrions pas ce projet par principe et par simple crainte de la nouveauté. C'est pourquoi je vous avais proposé d'amender légèrement votre vœu, ce qui, je crois, ne vous a pas particulièrement séduit. Dont acte.

Je ne ferme néanmoins pas la porte à ce que nous étudions d'autres pistes ou des projets alternatifs. En l'occurrence, il s'avère qu'Hélène BIDARD est en train de travailler sur un projet de création d'une maison des femmes et il me semble que la bibliothèque Marguerite Durand y trouverait toute sa place. Encore faut-il que cette hypothèse puisse satisfaire à la fois la directrice, mais également vous-mêmes. Hélène BIDARD a prévu de prendre attache avec le Ministère de la Famille et des Droits des femmes pour avancer sur ce projet ambitieux. J'attends donc son retour avec impatience.

Ce sera donc un avis favorable sur ce vœu puisque nous poursuivrons, dans les prochains mois, les échanges avec le personnel et nous rechercherons la meilleure option possible pour le déménagement et la valorisation de cette bibliothèque.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 317).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'une Cité du théâtre.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'édition 2017 de "Nuit Blanche".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 26 relatif à la création d'une Cité du théâtre et c'est Mme Fadila MÉHAL qui a la parole, pour 2 minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci.

Concernant la création de la Cité du théâtre à Paris, vous le savez sans doute, le lundi 24 octobre, le Président de la République a annoncé la création d'une Cité du théâtre à l'horizon 2022, boulevard Berthier dans le 17^e arrondissement. Ce projet vise à créer plus de 20.000 mètres carrés d'espaces partagés par la Comédie-Française, le théâtre de l'Odéon, et le Conservatoire supérieur d'art dramatique. C'est un coût total d'investissement de 150 millions. En parallèle, se met en place la rénovation des théâtres de la Ville et du Châtelet par la Ville de Paris.

Donc, il nous semblait intéressant de voir comment pouvaient se faire ces articulations. C'est pour cela que nous demandons que la Ville de Paris puisse étudier avec l'Etat toute possibilité permettant d'être partie prenante de ce projet de la Cité du théâtre du boulevard Berthier, visant notamment à créer et renforcer les partenariats entre les différents théâtres parisiens et les établissements partie prenante de la Cité du théâtre, et d'étudier peut-être aussi l'opportunité d'une participation de la Ville à la gouvernance de ce futur établissement, et enfin de favoriser la création d'espaces au sein de cette cité dédiée aux pratiques théâtrales amateurs en lien du coup avec les théâtres municipaux, les associations théâtrales parisiennes, les arrondissement et les communes limitrophes.

Voilà pour le premier vœu. Je vais continuer sur ma lancée sur le second.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Entendu. Madame MÉHAL présente le vœu n° 27 relatif à la "Nuit Blanche". Ensuite on votera sur les deux.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit de promouvoir les "transmédia" dans le cadre de l'édition 2017 de "La Nuit Blanche". Vous avez pu constater l'essor de plus en plus grandissant durant ces dernières décennies du "transmédia" permettant de développer de nouveaux contenus narratifs, originaux, portés par différents supports. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a eu en 2015 la création d'un fonds d'aide aux projets "transmédia" par la Ville de Paris dont nous nous réjouissons, qui est d'ailleurs maintenant cofinancé par le C.N.C. pour des aides allant jusqu'à 20.000 euros par projet retenu.

C'est vrai qu'un des projets lauréats 2015 du fonds du soutien au projet "transmédia" de la Ville de Paris a été présenté déjà en exclusivité à l'occasion de l'édition 2016 de "La Nuit Blanche".

La demande est simple : elle est de permettre de valoriser, de façon annuelle, tous les projets soutenus par le fonds "transmédia" lors d'une manifestation dédiée, pour à la fois faire connaître l'existence de ce fonds mais aussi l'originalité de ces écritures narratives nouvelles. Dans un deuxième temps, c'est de mettre en lumière tout ce "transmédia" de façon plus exhaustive lors de la prochaine édition de "La Nuit Blanche".

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - M. JULLIARD va répondre successivement à ces deux vœux.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, chère Fadila MÉHAL, pour ces deux vœux. Comme vous l'avez dit, le Président de la République a annoncé la semaine dernière, la création, à l'horizon 2022, d'une Cité du théâtre boulevard Berthier dans le 17^e arrondissement.

Ce projet prévoit 20.000 mètres carrés d'espaces partagés par la Comédie Française, le théâtre de l'Odéon et le Conservatoire national supérieur d'art dramatique. A ce stade, le moins que l'on puisse dire, c'est que la Ville de Paris n'a pas encore été associée au projet de cité du théâtre. Mais j'aurai à cœur, en lien avec la mairie du 17^e, de veiller à favoriser le dialogue et les partenariats afin que le projet de cité du théâtre bénéficie à tous les Parisiens.

Je suis également d'accord avec vous pour que nous multiplions les liens entre l'ensemble des institutions culturelles et théâtrales parisiennes qui relèvent de la tutelle de la Ville de Paris avec celles qui relèvent de la tutelle de l'Etat et en effet, le pôle théâtre municipal, qui existe déjà place du Châtelet mais qui sera renforcé avec les très importants travaux que nous réalisons au théâtre de la Ville et au théâtre du Châtelet, il y a incontestablement des synergies à construire et des partenariats à nouer.

Toutefois, les trois établissements qui s'installent à la Cité du théâtre sont des établissements publics nationaux dont la gouvernance ne concerne pas la Ville de Paris. Je ne suggère pas, pour des raisons de gouvernance et des raisons budgétaires, que nous modifions cet état de fait. D'autant plus que nous savons aujourd'hui que nous sommes tout à fait en capacité de construire des relations fructueuses avec des établissements relevant de la tutelle de l'Etat - je pense notamment à l'accueil de la saison "Hors les murs" du théâtre de la Ville - sans pour autant que la Ville de Paris ne finance ou encore soit présente dans les différents conseils d'administration des établissements d'Etat.

Par conséquent, je vous propose de donner un avis favorable à votre vœu, à condition que vous retiriez peut-être les deux souhaits susceptibles de prêter à confusion sur l'implication, notamment financière, de la Ville dans ce projet, certes très ambitieux, à savoir : supprimer "évaluer les éventuelles participations prévues de la Ville de Paris" et supprimer "étudier l'opportunité d'une participation de la Ville de Paris à la gouvernance de ce futur établissement", pour qu'il n'y ait pas de doute ou de malentendu. Ce sera un avis favorable, sous cette réserve.

Sans transition, le vœu suivant concerne la promotion du "transmédia". Ce vœu nous donne d'abord l'occasion de nous féliciter ensemble de la réussite du fonds de soutien au "transmédia" qui a été créé fin 2015 par la Ville, et qui dès sa première session a rencontré un franc succès parmi les professionnels du secteur. Il existe aujourd'hui à Paris un réel écosystème autour de ces nouvelles écritures innovantes. On peut d'ailleurs se réjouir de la qualité et de la diversité des projets soutenus par le jury de professionnels, du documentaire transmédia à la série d'animation interactive.

Concernant votre demande d'une valorisation annuelle des projets soutenus par le fonds "transmédia", j'y suis bien entendu tout à fait favorable. Elle pourrait par exemple avoir lieu dans le courant de l'année 2017, pour laisser le

temps au projet soutenu de voir le jour ; pourquoi pas durant le festival "I Love Transmedia" qui a lieu à la Gaîté Lyrique à l'automne 2017 par exemple, si vous en êtes d'accord.

Concernant enfin votre souhait que la prochaine édition 2017 de "Nuit Blanche" soit placée sous le signe du "transmédia", il faut que nous prenions garde à respecter l'indépendance de la Directrice artistique de "Nuit Blanche", que nous avons nommée avec la Maire de Paris. Ce sera Charlotte LAUBARD. Je crois que c'est la première fois qu'une femme, seule, sera commissaire artistique de "Nuit Blanche". Je sais par ailleurs qu'elle souhaite investir la dimension numérique comme un territoire à part entière pour la prochaine "Nuit Blanche".

Je suis donc tout à fait favorable à ce que la création transmédia puisse être valorisée à cette occasion.

Avis favorable.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Sur le vœu n° 26, Madame MÉHAL, acceptez-vous les amendements ?

Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 26, ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 318).

A la suite, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27, avec un avis favorable de l'Exécutif également.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est également adopté. (2016, V. 319).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la pose d'une plaque commémorative 168, rue de Tolbiac.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous étudions maintenant le vœu n° 28, relatif à la pose d'une plaque commémorative au 168, rue de Tolbiac.

C'est Mme Annick OLIVIER qui a la parole, pour deux minutes maximum.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Ce vœu rappelle un événement qui a marqué tragiquement la mémoire du 13^e arrondissement. Il a donné lieu à une recherche et à une conférence de la dynamique Société d'histoire et d'archéologie du 13^e.

En effet, l'explosion d'une fabrique de grenades le 20 octobre 1915, 168, rue de Tolbiac, a marqué notre arrondissement par le nombre de victimes et les dégâts causés.

C'est pourquoi, à l'initiative de la SHA, présidée par Mme Maud SIROIS-BELLE, les élus du groupe Socialiste et Apparentés du 13^e émettent le vœu qu'une plaque commémorative soit apposée au 168, rue de Tolbiac, pour rappeler ce terrible événement ; et que cette plaque soit apposée autant que faire se peut avant la fin de l'année 2018, afin que cette cérémonie puisse s'inscrire dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Voilà un vœu, ma chère collègue, qui est extrêmement intéressant et qui s'inscrit tout à fait dans le cadre du centenaire 1914-1918 et effectivement, vous avez raison de le préciser, il faudra inaugurer cette plaque avant le centenaire de l'Armistice du 11 novembre.

Je rappelle d'ailleurs que nous sommes très engagés dans les commémorations, qu'il y a une exposition virtuelle 1914-1918 qui sera lancée le 11 novembre prochain, qu'il y a un monument virtuel des Parisiens morts pour la France en 1914-1918 que vous pouvez voir sur memorial14-18.paris.fr.

Je rappelle également qu'un monument sur les berges de la Seine, qui portera le nom des 93.000 soldats parisiens morts pour la France, sera inauguré en 2018 ; et enfin qu'une grande exposition sur les écrivains américains dans la Grande guerre est prévue du 15 avril au 30 mai sur les façades du 4, rue de Lobau.

Je tenais à profiter de votre vœu excellent pour rappeler tous ces événements à l'Assemblée et c'est évidemment un avis favorable.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous avons entendu et compris.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 28 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 320).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à un hommage à Jules Riché.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Le vœu suivant est relatif à un hommage à Jules Riché.

C'est M. Alexandre VESPERINI qui a la parole, pour deux minutes maximum.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, il s'agit de rendre hommage à un homme clé de la modernisation de Paris sous le second empire, puisqu'il s'agit de rendre ici hommage à l'homme qui a rapporté au corps législatif la loi d'annexion et donc d'extension de Paris.

C'est une loi, comme vous le savez tous, fondamentale dans l'histoire de Paris. Il était temps, je crois, de lui rendre hommage.

Cet hommage est d'autant plus intéressant et pertinent, il me semble, que Paris, maintenant, est en train de marquer une nouvelle étape de son agrandissement, d'une autre manière que sous le second empire naturellement, de manière plus démocratique probablement ; mais nous sommes en train de vivre une nouvelle étape dans la modernisation de Paris, dans son rapport avec ses environs, avec les communes alentours, avec la Métropole du Grand Paris.

Je trouvais que le contexte se prêtait assez à ce que nous rendions hommage à un homme qui a joué un grand rôle, qui a en tout cas accompagné la modernisation de Paris, le développement économique, qui faisait partie des hommes qui ont accompagné l'empereur Napoléon III et qui faisait, je crois, partie des parlementaires, puis des Conseillers d'Etat les plus libéraux, les plus ouverts, les plus éclairés, et un fin juriste.

Je voulais également dire pour terminer que finalement, on en fait beaucoup, je ne conteste absolument pas les hommages qui sont rendus par la Ville de Paris à la Commune de Paris, mais je crois qu'à un moment, il faut éviter d'avoir deux poids, deux mesures.

On rend beaucoup hommage à la Commune de Paris. On oublie également parfois, malheureusement, à cause de tous ces hommages, les dérives, les meurtres d'otages, les destructions, les incendies, bref toutes les exactions qu'a pu connaître Paris, qui continuent de marquer Paris.

A l'inverse, on passe aussi à l'as l'œuvre modernisatrice, l'œuvre institutionnelle, démocratique aussi quelque part, qu'a pu apporter le second empire, notamment sous l'empire libéral, l'œuvre visionnaire comme le rappelle mon collègue Geoffroy BOULARD.

Je crois qu'il était utile de rééquilibrer un peu les choses et je serai donc très heureux de voir la majorité dans un esprit d'unité sur notre histoire, faire un pas dans la direction de l'hommage à l'œuvre du second empire dans le domaine de la modernisation de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - La précipitation étant l'œuvre du diable, n'est-ce pas, j'avais en deuxième commission émis un avis favorable sans vraiment lire le vœu. Si, je l'avais parcouru et je m'étais dit : voilà un bon notable du second empire, bien moustachu et bien bedonnant, à qui nous allons rendre un grand hommage.

Et puis, la sagacité de mes camarades sur les bancs des Socialistes et des Communistes m'ont ramenée à une réalité un peu plus compliquée, qui fait que je ne suis pas en mesure - je vous le dis et la prochaine fois, je serai beaucoup plus prudente en 2e Commission - d'émettre un avis au nom de la majorité.

Je laisserai donc chacun et chacune en conscience et en sagesse formuler son propre avis et décider de l'opportunité, ou non, d'honorer cette personnalité qui fait, je le sens, déjà débat parmi nous.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Mme VIEU-CHARIER nous encourage donc à la sagesse et M. Bernard GAUDILLÈRE a demandé la parole pour une explication de vote.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Madame la Maire, quelques mots pour éclairer la position du groupe Socialiste sur ce vœu.

Les historiens ont expliqué depuis longtemps que les transformations de Paris sous le Second Empire avaient des motivations diverses : l'urbanisme, l'architecture, l'hygiène mais aussi la sécurité policière. En général, on insistait peu sur ce dernier point.

En revanche, lorsque Jules Riché a rapporté la loi d'annexion au Corps Législatif, il a placé les impératifs policiers en tête de ses motivations. Il explique que l'annexion permettra de "mieux surveiller les existences nomades et suspectes" ; dans le langage du temps, cela désigne les ouvriers. Et elle permettra d'ouvrir de grandes avenues où il sera plus facile de détruire les barricades et de réprimer les émeutes.

De son point de vue d'ailleurs, il avait raison, puisque les grandes avenues percées dans les quartiers annexés en 1860 ont beaucoup aidé l'armée versaillaise à écraser la Commune.

Compte tenu de ces éléments, le groupe Socialiste votera contre ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour cette explication de vote.

M. Pascal JULIEN a également demandé la parole pour une explication de vote.

M. Pascal JULIEN. - Je souscris à l'analyse que vient de faire Bernard GAUDILLÈRE.

Je réponds à M. VESPERINI : votre histoire d'équilibre, faire un coup un hommage à la Commune, un coup un hommage au bonapartisme, non ! Cela ne marche pas comme cela. Quand on rend un hommage, on rend un hommage aux valeurs.

Nous reconnaissons bien sûr la réalité historique de l'œuvre de Jules Riché, du baron Hausmann, etc., mais nous sommes plus proches des valeurs de la Commune de Paris que de celles du bonapartisme. C'est tout.

Et donc, nous ne pouvons pas évidemment voter votre vœu qui revient, comme cela vient d'être expliqué, à rendre hommage à quelqu'un qui faisait de l'urbanisme pour mieux réprimer le mouvement ouvrier. C'est tout. Pour autant, on constate les faits.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Raphaëlle PRIMET a demandé également la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Tout a été dit, mais je partage ce qui vient d'être dit, donc nous aussi nous voterons contre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - M. Jean-Bernard BROS me saisit pour donner une explication de vote.

M. Jean-Bernard BROS. - En deux mots comme au scrabble, pas mieux !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vote.

Monsieur VESPERINI ?

Pas sur votre propre vœu, cela n'a rien de réglementaire. Vous avez exprimé votre point de vue.

Je vais donc, dans la sagesse, demander à chacun de se prononcer en son âme et conscience.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté. Je vous remercie.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des projets de délibération de la 3e Commission, et conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole pour 3 minutes maximum à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la 3e Commission a débuté mercredi 2 novembre, par une proposition de réunion spéciale, le 17 novembre prochain, qui fait suite à un souhait du Préfet de police ainsi qu'à un vœu de notre Conseil porté par Pascal JULIEN.

Cette réunion de la 3e Commission, en présence du Préfet de police, aura notamment à son ordre du jour les manifestations et l'ordre public à Paris, la sécurisation des événements festifs, le stationnement payant et les fourrières.

Deux présentations ont ensuite été faites en début de séance. La première par Jacques BAUDRIER, conseiller délégué auprès de Jean-Louis MISSIKA, sur le projet de délibération DPA 98, avec en particulier la présentation du gymnase et du jardin sur le toit du 122, rue des Poissonniers dans le 18e.

La seconde présentation concernait le projet de délibération DEVE 143 et le plan de mandature de végétalisation de 100 hectares, présenté conjointement par Pénélope KOMITÈS et Mme BERNAL, Directrice de la DEVE. Elle a permis de faire le point sur cet objectif ambitieux.

Pascal JULIEN est ensuite intervenu sur différents sujets, ce qui a permis de préciser les modalités de l'entretien de ces espaces.

En réponse à une question de Franck LEFEVRE, il a été répondu qu'on en est à 40 hectares réalisés sur les toits et à 30 hectares sur les murs.

Philippe GOUJON a présenté un vœu rattaché à ce projet de délibération sur les modalités de décision par rapport à ces dossiers de végétalisation. Il lui a été répondu.

Colombe BROSSEL est ensuite intervenue pour indiquer que ce Conseil sera amené à voter la seconde et dernière enveloppe de politique de la ville, concernant les subventions d'investissement pour les associations. Il votera également sur la troisième enveloppe dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville et sur le projet de délibération DDCT 100 par lequel la Ville complète le financement des adultes relais, un geste qui doit être salué.

Mme Joëlle MOREL, de son côté, est revenue sur le projet de délibération DDCT 98 concernant le Fonds de participation des habitants dans les quartiers politique de la ville et son articulation avec le Conseil citoyen.

Philippe GOUJON s'est inquiété auprès de la Préfecture de police de la baisse en investissement pour les travaux réalisés d'office. Il lui a été répondu que cela importait peu, puisque les travaux en question étaient normalement remboursés au final par les tiers pour lesquels la Préfecture de police avait réalisé ces travaux.

Christophe NAJDOVSKI a ensuite présenté le projet de délibération concernant le contrôle du stationnement payant de surface à Paris.

Philippe GOUJON a demandé pourquoi il n'avait pas été choisi la procédure de délégation de service public. Il lui a été répondu que la Ville souhaitait garder la maîtrise de ce processus.

De son côté, Didier LE RESTE s'est inquiété, au nom de son groupe, d'un risque, celui d'avoir une course à la performance, d'où un vœu demandant une maîtrise complète par la Ville en régie pour le contrôle du stationnement et la mise en fourrière.

Enfin, Mao PENINOÛ a présenté le projet de délibération DPE 70 sur le changement des statuts du SYCTOM.

De son côté, Célia BLAUUEL a mis en avant un certain nombre de projets de délibération, comme le DEVE 157 pour la relance du Plan Climat Energie, le DEVE 141 qui présente le rapport Développement durable, ainsi que le DEVE 148 pour le financement complémentaire d'AIRPARIF pour 2016.

Voilà les éléments saillants de cette Commission.

Je vous remercie.

2016 DEVE 141 - Rapport Développement durable. - Communication de la Maire de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 141. Rapport Développement durable.

La parole est à Mme GATEL pour 5 minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui la sixième édition du rapport Développement durable de la Ville de Paris. L'exercice imposé depuis 2011 permet d'avoir un aperçu global et non fragmenté des actions mises en œuvre dans le champ du développement durable et d'en tirer les principaux enseignements.

Dans le champ des politiques environnementales, nous vous reconnaissons un certain volontarisme à l'image de la prise de conscience qui se produit dans la quasi-totalité des grandes métropoles dans le monde, car les nuisances environnementales et sanitaires sont le revers de la médaille de la concentration urbaine.

Volontarisme, certes, mais les résultats sont-ils à la hauteur ? Pas vraiment.

Certes, des projets que nous avons soutenus ont été lancés, mais il convient d'aller plus loin. Il y a aujourd'hui un contraste entre vos ambitions et les résultats tangibles. C'est par exemple le cas avec la pollution de l'air où nous restons dans le rouge. A ce titre, nous attendons beaucoup plus de la politique que nous avons approuvée d'interdiction progressive des véhicules les plus polluants.

Nous sommes également demandeurs d'une véritable politique incitative de co-voiturage et d'auto-partage pour faire dans l'usage de la voiture individuelle, un véritable basculement, à savoir passer de la propriété à l'usage.

Nous vous sentons encore bien timides sur ces points.

Ainsi, l'ouverture des 226 places réservées à l'auto-partage est bien dérisoire au regard du potentiel que revêt ce nouveau mode de déplacement dans Paris et en Ile-de-France. C'est une offre qui a besoin de passer à une taille critique, à raison d'au moins une offre de quelques voitures en auto-partage par quartier et ce, en complément de l'offre Autolib'.

Nous attendons aussi beaucoup des politiques que nous pourrions développer dans les prochaines années en faveur du piéton et du vélo. Pour les piétons, ce ne sont à ce stade que des annonces et non une réalité.

Paris, en comparaison de tant et tant de grandes métropoles, notamment dans son hyper centre, est en retard en matière de zones piétonnes.

Quant à la pratique du vélo, nous ne pouvons que constater que le principal frein que constitue le vol, ou la crainte du vol, n'est pas levé, le déploiement de petits parkings à vélos de quartier ne voyant toujours pas le jour.

Ce rapport pointe aussi les actions à conduire dans le domaine de l'alimentation. Sur ce point, nous touchons à un domaine qui devrait devenir une priorité. Si l'on en croit les différents rapports internationaux sur l'état de la

planète, l'alimentation dans toute sa chaîne, de la production, la distribution aux déchets, en passant par la consommation, serait responsable de près de 30 % de notre impact sur la planète. Agir sur le gaspillage alimentaire en faveur du bio dans les cantines, en faveur de l'agriculture urbaine et par le développement d'une ceinture maraîchère, cela va dans le bon sens.

Je voudrais souligner également le poids identifié de notre consommation carnée. Là encore, les rapports internationaux soulignent que si nous, Occidentaux, réduisons de moitié notre consommation de viande, nous réduirions globalement de près de 25 % notre impact sur la planète.

La Maire de Paris pourrait compléter son action dans le domaine d'une alimentation plus durable, en incitant les Parisiens à réduire leur consommation de viande.

Il y aurait tant à dire sur la question du changement climatique. Je note avec plaisir que votre rapport concède enfin que la place de la République est trop minérale, alors même que nous savons que tout nouvel aménagement de place doit dorénavant laisser une large part au végétal, notamment au sol pour lutter contre les canicules estivales.

Toujours en matière de rafraîchissement, nous continuons d'insister pour que notre réseau d'eau non potable, notamment les réserves du bassin de Grenelle, soit résolument préservé.

Enfin, et c'est un point sur lequel nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises notamment par la voix de Yann WEHRLING, la préservation des grands arbres est tout à fait primordiale. Leur capacité de rafraîchissement, bien plus que les petits arbres ou d'autres espaces végétalisés, est considérable et nous souhaitons vous inviter, Madame la Maire, à considérer l'idée d'un vrai plan de protection des grands arbres en lien avec l'action que va engager la Région Ile-de-France en la matière.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Joëlle MOREL pour 5 minutes.

Mme Joëlle MOREL. - Mes chers collègues, le groupe des élus écologistes a souhaité intervenir sur ce sixième rapport Développement durable, rapport conséquent qui reflète l'importance croissante que prend ce sujet et les nombreuses actions déjà mises en œuvre par la Ville de Paris pour que notre collectivité devienne véritablement une ville durable.

En effet, si le premier rapport de la Ville de Paris, qui date de 2011, fait 27 pages et a pour titre "Rapport environnemental", nous voici cinq ans plus tard devant un rapport qui va bien au-delà de l'obligation légale. Celui-ci est devenu un outil permettant d'avoir un regard sur les actions et projets de la Ville de Paris sur les cinq finalités du développement durable : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, cohésion sociale, épanouissement de tous les êtres humains, mode de production et de consommation responsable.

Les collectivités locales jouent un rôle primordial dans le développement durable du territoire. A travers la mise en place des politiques publiques, mais aussi par leur mode de fonctionnement interne, elles se doivent d'être exemplaires.

Ce rapport est très riche et complet, et je ne citerai que quatre points.

Premièrement, les opérations d'accompagnement de la Ville sur l'évolution thermique de l'habitat privé sont essentielles et doivent encore se développer. L'opération "Eco-Rénovons Paris", qui se met en place dans les arrondissements, est un bel exemple pour travailler concrètement avec les copropriétés et avec les Parisiens. Et une large communication est aujourd'hui nécessaire pour faire connaître cette démarche.

Deuxièmement, l'expérimentation "Potex" sur la qualité des sols a démarré en 2012 et porte sur l'évaluation des différents types d'aménagements réalisés dans les jardins partagés. Elle a pour objectif de mesurer les différentes catégories de pollution pour connaître la qualité chimique des végétaux cultivés et la possibilité de les consommer. Le diagnostic des pollutions des sols est essentiel, tout particulièrement dans les établissements de la petite enfance. Il est urgent de multiplier la mise en place de ces mesures adaptées sur les différents sites.

Troisièmement, je voudrais saluer les économies d'énergie réalisées dans l'éclairage public qui ont atteint 24 % en février 2016 par rapport à 2004. 164 opérations de rénovation de l'éclairage de rue et 150 traitements de carrefour ont permis le remplacement de nombreux luminaires. L'année 2015 fut aussi marquée par le déploiement généralisé des Led et par une expérimentation positive dans le 13e. Cette expérimentation devrait se multiplier dans les autres arrondissements.

Quatrièmement, en tant que présidente de la S.E.M.A.-EST, je souhaite citer également "Paris Commerce Energie". Cette plateforme propose des modèles de consommation théorique d'énergie par type de commerce et des solutions par type d'appareil ou de fonction. Il est temps de faire évoluer cette plateforme car elle n'est pas interactive et ne répond pas aux demandes de diagnostic et d'accompagnement personnalisé pour les commerces qui cherchent à réduire leur facteur énergétique et à privilégier des solutions adossées aux énergies renouvelables. Je propose donc qu'une réflexion soit engagée très vite pour faire évoluer cette plateforme à travers des expérimentations avec les commerçants de la S.E.M.A.-EST.

Pour terminer cette intervention, la ratification de l'accord de Paris est entrée en vigueur vendredi dernier, et aujourd'hui s'ouvre à Marrakech la 22e Conférence mondiale sur le climat. Les négociateurs batailleront autour de trois grands enjeux : la négociation des règles de l'accord de Paris, le relèvement du niveau d'ambition des contributions nationales pour le climat et la réorientation de la finance vers le développement bas carbone. Avec une obligation de résultat car, en 2015, la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère n'a jamais été aussi élevée.

Les élus écologistes seront très attentifs pour que les résultats des négociations autour de la COP 22 soient à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport du Développement durable est un document annuel, que nous retrouvons à chaque fois au moment des débats d'orientations budgétaires, puisque c'est un document obligatoire qui doit être publié pour justement inspirer et éclairer les discussions d'orientations budgétaires.

J'espère en tout cas que cela a été le cas pour nombre d'entre vous. Et j'en profite pour remercier l'ensemble des Directions de la Ville qui, chaque année, font un travail vraiment important pour compléter ce document qui, comme l'a dit Joëlle MOREL, est excessivement exhaustif et revient sur l'ensemble de l'activité de la Ville, tant en termes de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique, le travail sur la biodiversité, qu'en termes de cohésion sociale et de solidarité.

Dans le temps qui m'est imparti, je voudrais répondre aux questions qui m'ont été posées par les deux intervenantes.

D'abord à Maud GATEL, pour dire que cette lecture du rapport Développement durable, que je qualifierais de verre à moitié vide, vous ressemble peu et je souhaite vraiment vous répondre point par point.

D'abord sur les transports, je vous renvoie au bilan carbone qui a été publié cette année. Réalisé tous les cinq ans, le bilan de l'action contre le dérèglement climatique de notre ville montre justement que, sur les transports, là où il y a des politiques publiques extrêmement volontaristes depuis 2001, les effets se font sentir et se mesurent de manière extrêmement forte. Aujourd'hui, rien que dans ce secteur, nous avons moins 39 % d'émissions de gaz à effet de serre liés à l'action de la Ville. C'est moins de 30 % de la part de la circulation automobile qu'on mesure aujourd'hui, et ce sont des baisses significatives en termes de présence de polluants atmosphériques.

Je n'ai plus tous les chiffres en tête, mais je vous invite vraiment à consulter ce document qui montre à quel point, que là où la Ville a été volontariste, les résultats sont là. Evidemment, il faut aller encore plus loin sur les berges, sur la politique de transports et c'est ce que nous sommes en train de faire. Parfois un peu seuls, mais c'est bien en tout cas dans cette direction que l'on s'oriente.

Sur la question de l'alimentation, oui, c'est une priorité. Là, je vous invite à regarder de plus près le plan d'alimentation durable de notre Ville qui fixe un objectif de 50 % d'alimentation bio à tenir d'ici à 2020, avec des sous-critères d'alimentation locale et de saison. On a de très bons résultats pour l'année 2015 puisque nous sommes aujourd'hui à 33 % d'alimentation bio dans la restauration collective, ce qui nous permet d'envisager un 50 % en 2020 de manière extrêmement optimiste.

Nous travaillons aussi sur cet objectif de - 25 % de la part carnée dans notre alimentation puisque, comme vous l'avez dit, c'est important en termes de bilan carbone de travailler sur la part de la viande dans la restauration collective. Nous allons tenir cet objectif de - 25 % puisqu'a été adoptée, sous l'impulsion du groupe Ecologiste de Paris, l'idée d'un repas végétarien par semaine dans les écoles et que, d'ores et déjà, c'est une alternative quotidienne qui est mise en place dans les restaurants des personnels.

Nous allons même aller au-delà sur cette question de l'alimentation. Nous ne l'avons pas étudiée pendant ce Conseil, mais il y a le projet de délibération DEVE 133 qui revient sur l'élaboration d'un état des lieux de l'alimentation parisienne. Au-delà de la simple restauration collective, nous nous lançons dans une étude d'une cartographie des acteurs des filières agricoles qui viennent alimenter Paris et les Parisiens pour voir justement où on en est aujourd'hui et qu'est-ce qui manque pour que l'on puisse revenir à une alimentation et à un approvisionnement beaucoup plus local.

Sur toutes ces actions, je ne rentrerai pas dans le détail, mais nous allons aujourd'hui, à Paris, au-delà de ce qui se fait à l'échelle étatique. Nous sommes d'ailleurs en discussion, parfois, avec le Ministère de l'Agriculture sur ces sujets. Et, je dois le dire aussi, nous allons au-delà de ce que fait la Région Ile-de-France qui a fait des coupes sévères dans les subventions à l'agriculture biologique ces derniers mois. Il y a une vraie interrogation de ce point de vue-là sur la pérennité d'un certain nombre d'actions.

Deux derniers éléments avant de conclure.

Je vois que, décidément, le réservoir de Grenelle s'invitera dans toutes nos discussions au sein de cette Assemblée.

Pour vous répondre aussi, je tenais à vous rappeler que notre Conseil a adopté, dans le cadre de l'adoption du schéma directeur du réseau d'eau non potable, la préservation de ce site. Les réservoirs de Grenelle seront préservés, ils n'auront plus de vocation hydraulique dans l'avenir, mais vont accueillir - et Pénélope KOMITÈS en a fait l'annonce la semaine dernière - un très beau projet d'agriculture urbaine, porté à la fois par la Ville et par "Eau de Paris" évidemment. Ce projet, à mon avis, donnera des effets et des résultats intéressants puisque nous allons sur un sujet d'aquaponie, avec non seulement une production agricole, mais aussi de pisciculture.

Enfin, pour répondre à Joëlle MOREL, je partage beaucoup de ce que vous avez dit dans votre intervention. Comme il ne me reste que 30 secondes, je veux dire qu'effectivement, c'est avec beaucoup de plaisir que je répondrai favorablement à votre proposition de partenariat sur cet outil destiné aux petits commerces qui a été développé l'année dernière. Celui-ci a été créé pour les aider à faire des économies de consommation d'énergie et d'eau, et c'est un outil qui gagne à être connu, donc avec un grand plaisir.

Pour conclure, puisque tout le monde a toujours de très bonnes idées sur toutes ces questions, il y aura un comité de pilotage sur la révision du Plan Climat d'ici à la fin de l'année, ouvert à tous les groupes politiques. C'est une première aussi, donc je serai très heureuse de prendre toutes vos contributions pour aller encore plus loin.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 141.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 141).

2016 DEVE 157 - Lancement de la révision du Plan Climat et candidature de Paris à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME "du Plan climat énergie territorial au Plan climat air énergie territorial".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DEVE 157 qui est relatif au lancement de la révision du Plan Climat et à la candidature de Paris à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME.

La parole est à Mme SOLANS pour cinq minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en France, selon le scénario intermédiaire du G.I.E.C., le nombre de jours anormalement chauds devrait augmenter, avec possiblement plus de 100 jours supplémentaires par an à l'horizon 2100. Paris est une ville très sensible au phénomène caniculaire et au développement des îlots de chaleur. Aussi, elle doit se

préparer aux risques climatiques de demain et à la raréfaction des ressources. Les risques d'inondation et de canicule, déjà pris en compte dans des plans de gestion de crises ponctuelles, sont loin d'être négligeables. Nous le savons, la situation est grave et nous nous félicitons que la prise de conscience de celle-ci se généralise. Les écologistes, depuis des années, agissent pour cette prise de conscience globale et la mise en œuvre d'une politique publique à la hauteur des enjeux du changement climatique qui nous touche.

Ce projet de délibération porte sur le lancement et sur la candidature à un appel à manifestation d'intérêt intitulé "Du Plan Climat Energie territorial au Plan Climat Air Energie territorial", qui permettra à la Ville de bénéficier d'une subvention de l'ADEME. Nous souhaitons intervenir sur ce projet de délibération, tout d'abord pour rappeler à quel point le nouveau Plan Climat Air Energie est un enjeu fort pour notre collectivité afin de participer à une dynamique renforcée par la mise en œuvre de l'accord de Paris et la présidence du C40, désormais occupée par la Maire de Paris.

A travers ce mouvement fort, Paris a les moyens de devenir un moteur pour l'ensemble des collectivités territoriales. Les villes jouent, jour après jour, un rôle de plus en plus grand dans la lutte contre le dérèglement climatique. Quand la dynamique peut résonner avec une métropole naissante, comme ici à Paris, nous avons toutes les chances de réussir.

C'est en juin 2005 qu'a été proposé au Conseil de Paris un Plan Climat territorial. Pour y parvenir, une démarche participative a été mise en œuvre vers les Parisiens consultés au travers d'un livre blanc lancé en septembre 2006. Le premier Plan Climat a été examiné et adopté en octobre 2007 par les élus au Conseil de Paris. L'année prochaine, il célébrera donc ses 10 ans. Ce nouveau Plan Climat est déjà nouveau par son appellation puisque ce plan est désormais appelé : "Plan Climat Air Energie territorial", car, en effet, ce plan devra dessiner une nouvelle ambition et les prochaines étapes pour l'après 2020, échéance pour laquelle étaient fixés des objectifs chiffrés comme premiers points de passage vers l'objectif de long terme, facteur 4 en 2050. C'est donc bien un travail important sur un véritable nouveau Plan Climat dans lequel s'engage aujourd'hui la Ville.

Nous l'avons vu, le bilan 2004-2014, publié cet été, est encourageant. Il démontre que les efforts réalisés sur la rénovation des logements sociaux, des écoles ou la réduction du trafic automobile, par exemple, portent leurs fruits. Il faut désormais passer à la vitesse supérieure et adopter une démarche d'une ampleur beaucoup plus forte, notamment en termes de moyens humains et d'investissements consacrés, entre autres, au développement des énergies renouvelables, au Plan de lutte contre la pollution de l'air qu'il est urgent de mettre en place pour la santé de nos concitoyens, d'infrastructures publiques permettant un fonctionnement de la ville plus sobre et efficace en énergie, à l'exemplarité de l'administration mais surtout aux actions d'incitation et d'accompagnement de l'ensemble des acteurs du territoire.

Je vous remercie.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace Mme Alexandra CORDEBARD au fauteuil de la présidence).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Pour vous répondre, la parole est à Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement un projet de délibération extrêmement important que le DEVE 157 puisqu'il marque le lancement de la révision de notre Plan Climat. Paris s'apprête, d'ici à l'année prochaine, à ouvrir une nouvelle page de ses politiques climat. Aurélie SOLANS l'a dit, nous avons deux versions du Plan Climat jusqu'à maintenant. Il est certain qu'après l'ambition exprimée par la Ville de Paris, avec l'accord de la COP 21 l'année dernière, ce nouveau Plan Climat devra prendre une nouvelle ampleur et nous projeter vers un Paris 2050 qui aura vraiment fait sa transition écologique.

Pour ce faire, nous travaillons d'ores et déjà sur l'idée d'un Paris qui serait neutre en carbone en 2050, 100 % à énergie renouvelable. Nous travaillons à la fois sur les leviers que nous avons déjà activés par le passé, des politiques publiques renforcées et l'exemplarité de la collectivité, la mobilisation du territoire et de l'ensemble de ses parties prenantes. Enfin, nous travaillons aussi sur cette part importante que prend Paris à la diplomatie des villes et au lobby international sur ces questions.

Mais ce Plan Climat, demain, ce sera aussi un Plan Climat qui intégrera la dimension air, comme le veut la loi. C'est en totale cohérence avec l'action de notre Ville, que ce Plan intégrera aussi la dimension métropolitaine, qui devra faire un nouveau lien entre les territoires urbains et les territoires ruraux, et qui devra aussi permettre une meilleure coordination avec les échelles nationales et européennes. En tout cas, Paris sera force de proposition en ce sens.

Donc, du coup, nous avons une méthodologie extrêmement importante pour les mois qui viennent. Nous avons un an devant nous pour faire ce nouveau Plan Climat, un an de concertation, un an de travail. D'ores et déjà, nous avons un certain nombre de documents sur lesquels je vous invite à vous pencher, un bilan carbone, publié cet été, qui donne énormément d'informations sur l'état de la ville et une étude qui nous projette dans une vision à 2050 que j'aurai le plaisir de partager avec vous prochainement.

Une conférence de partage avec les villes européennes, qui s'est tenue ici le 18 novembre dernier, nous a donné déjà beaucoup d'éléments de réflexion. Egalement une conférence citoyenne s'est tenue avec des citoyens de Paris et de la Métropole pour travailler sur cette dimension de mobilisation citoyenne puisque, dois-je encore le rappeler, 80 % des émissions de gaz à effet de serre émises par le territoire sont bien issues des citoyens.

Les conclusions de cette conférence citoyenne vous seront communiquées lors du Conseil de Paris de décembre. Nous aurons aussi l'occasion de travailler avec un grand penseur de la transition et de la mobilisation citoyenne qui est Rob HOPKINS, qui viendra l'année prochaine réfléchir avec nous sur ces questions.

J'ajouterai enfin que, la semaine dernière, le 4 novembre, nous avons déjà eu une première grande réunion avec toutes les O.N.G. concernées par ces questions et qu'a été lancée une plateforme d'idées ouverte à tous les Parisiens sur "Madame la Maire, j'ai une idée".

Tout cela pour dire que l'on est dans un moment très fort en cette ouverture de la COP 22. Avec le lancement de la révision du Plan Climat, on est au début de quelque chose de très important. Comme souvent je l'ai dit ici, je suis extrêmement ouverte à toutes les propositions et contributions constructives et critiques, même par rapport à cette démarche.

Je vous invite d'ores et déjà à participer au comité de pilotage de la révision du Plan Climat qui aura lieu d'ici à la fin décembre, je n'ai pas toute l'attention de ce Conseil mais je tiens à le dire cette réunion est ouverte à tous les groupes politiques. C'est donc à ce moment-là qu'il faudra me dire quelles sont vos idées et pas au Conseil de Paris, l'année prochaine, quand on adoptera le prochain Plan Climat.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUDEL, pour l'attention du Conseil et l'importance du sujet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 157.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 157).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'incident de la chaufferie de Grenelle.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché relatif à l'incident de la chaufferie de Grenelle, le vœu n° 30.

Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole.

M. Franck LEFEVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 29 septembre 2016, au cours d'une opération de maintenance de la chaufferie C.P.C.U. de Grenelle, une importante quantité de suie a été rejetée dans l'atmosphère, avec des retombées dans la cour de récréation de l'école située à proximité, alors même que les enfants s'y trouvaient.

Le maire du 15e a saisi le directeur général de la C.P.C.U. et ce dernier nous a fait une réponse qui ne nous satisfait pas, je cite : "J'ai demandé aux équipes de C.P.C.U. de me prévenir à l'avenir directement si un incident de ce type se produisait." On ne peut pas dire que ce soit très rassurant, d'où ce vœu, afin de nous assurer d'une part que ce type d'incident ne se produira plus, mais également que la C.P.C.U. fasse réaliser des analyses de toxicité et que nous ayons connaissance de ces analyses.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEFEVRE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Je partage en grande partie le vœu déposé par le maire du 15e et je partage le mécontentement que vous avez exprimé. Nous avons nous-mêmes exprimé notre mécontentement à la C.P.C.U. quant à la manière dont cet événement a été géré.

Il est évident aussi qu'il va falloir revoir les modalités d'information entre nous, que ce soit en mairie d'arrondissement, en mairie centrale et avec le grand public. Du coup, je vous proposerai une simple modification technique de ce vœu qui est de rebasculer, dans les considérants, un certain nombre de vos demandes, notamment la demande de nettoyage des copropriétés qui a d'ores et déjà été réalisé. Ainsi, si vous en étiez d'accord, je pourrais donner un avis favorable à ce vœu.

Je tiens d'ailleurs à vous rappeler que, suite à différentes demandes au sein de ce Conseil, se tiendra d'ici à la fin de l'année, une commission de contrôle de la concession C.P.C.U. sur le même modèle que ce que l'on fait sur l'électricité et le gaz. Ce sera aussi l'occasion pour les représentants des mairies d'arrondissement de venir repenser de cette situation, ce sera une instance de dialogue supplémentaire qui est nécessaire d'ailleurs avec la C.P.C.U.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BLAUDEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 30 du groupe les Républicains, avec l'amendement... Vous êtes d'accord ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Madame BLAUDEL, si c'est possible.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Normalement, vous devez approuver ou pas l'amendement, l'auteur de l'intervention...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Comprenez l'émotion de la communauté scolaire, voyant une pluie de gouttelettes noires s'abattre sur les enfants et les enseignants.

Je remercie Mme BLAUDEL de l'intérêt qu'elle porte à cette affaire et de sa coopération qui nous amène à accepter cette proposition, à partir du moment où elle nous demande de retirer un alinéa qui concerne le nettoyage des fenêtres des tours puisque la C.P.C.U. a déjà opéré ce nettoyage pour une somme d'à peu près 10.000 euros et qu'elle n'a pas reçu de demande de prise en charge de nettoyage de vêtements d'enfants. C'est la raison pour laquelle nous acceptons cet amendement et je la remercie de sa proposition de vote favorable à ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur GOUJON.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 du groupe les Républicains tel qu'amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 321).

2016 DDCT 98 - Subventions (70.000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers "politique de la ville", pour le portage du Fonds de participation des habitants (F.P.H.).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 98 relatif à des subventions à 11 associations œuvrant dans les quartiers "politique de la ville".

Madame DASPET, vous avez la parole.

Mme Virginie DASPET. - Il s'agit du projet de délibération DDCT 98, qui va vous proposer d'accorder des subventions à 11 associations qui œuvrent dans les quartiers "politique de la ville" pour le portage du Fonds de participation des habitants. Je vais peut-être revenir rapidement sur ce dispositif qui n'est pas forcément très bien connu de tous.

L'objectif du fonds de participation des habitants, autrement dit le F.P.H., cela ira plus vite pour la suite, est de financer rapidement des petits projets émanant d'habitants. Dans la pratique, il s'agit de dispositifs d'aide aux micro-projets qui s'inscrivent pleinement dans la démarche de la Ville qui est de favoriser la participation des habitants, le montage par eux d'actions locales notamment pour renforcer le lien social.

Pour cela, il faut proposer des modalités de financement souples et rapides, qu'elles aient lieu au niveau des quartiers, ce que ne permettent pas nos circuits de subvention classique. Dans les faits, les projets soutenus sont de nature très diverses ; il peut s'agir aussi bien de manifestations culturelles ou sportives, d'actions de gestion urbaine de proximité, d'atelier artistique, de fêtes ou repas de quartier.

Aujourd'hui, avec ce projet de délibération, notre Ville augmente très fortement ses financements au F.P.H. en vous proposant de les soutenir à hauteur de 70.000 euros qui feront des heureux. Tout d'abord, ce projet de délibération permet de renforcer les 7 F.P.H. existants, c'est-à-dire ceux qui existent dans le 11e, le 13e, le 14e, le 17e et le 19e arrondissement ainsi que dans le 18e pour les quartiers Chapelle et Goutte-d'Or. Une attention spécifique est bien sûr portée aux quartiers entrants dans la politique de la ville ainsi qu'aux initiatives des jeunes.

La deuxième action qui est marquée par ces projets de délibération, c'est qu'elle permet de créer des fonds de participation des habitants dans les 4 quartiers qui jusqu'à aujourd'hui en étaient dépourvus, c'est-à-dire le 10e, le 18e, mais cette fois, côté porte Montmartre, et pour le 20e, Belleville-Amandiers et le territoire des portes du 20e. Bien évidemment, en tant qu'élue du 20e, je m'en réjouis.

Ce développement des F.P.H. dans tous les territoires est la mise en œuvre concrète d'un engagement fort que nous avons pris à travers le contrat de Ville. En fait, il y avait deux points essentiels. Nous nous attachons à couvrir, par ce dispositif, les territoires aux quartiers récemment entrés dans la géographie "politique de la ville", et l'idée aussi de favoriser l'émergence de collectifs de projets, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, particulièrement s'ils viennent de nos habitants les plus jeunes.

J'en profite pour saluer l'engagement des acteurs locaux, notamment les centres sociaux et les structures de proximité qui acceptent de porter ces F.P.H. et dont vous trouverez la liste dans ce projet de délibération. En effet, dans les faits, le portage du F.P.H. dans les quartiers, c'est aussi et surtout un travail d'accompagnement au plus près des habitants, pour que des projets, au cœur de leurs préoccupations, émergent. Bien sûr, les équipes de développement local ont aussi été des supports essentiels en concertation avec les mairies d'arrondissement pour permettre l'extension du périmètre des F.P.H. et plus généralement leur renforcement.

A travers ce projet de délibération, même s'il est lié aux F.P.H., c'est encore une fois une façon de marquer la volonté politique qui nous guide et qui est toujours la même : activer tous les leviers de la Ville en faveur de la participation des habitants. C'est exactement ce qui a été fait avec le budget participatif 2016, qui a été un grand succès dans les quartiers populaires, sans doute motivé par le souhait de la Maire de Paris de leur réserver 30 millions d'euros.

Dans les faits, grâce à la mobilisation de ses habitants, cet objectif a même été dépassé puisque plus de 36 millions vont leur être destinés, permettant de financer 58 projets dans les quartiers "politique de la ville". C'est la preuve, s'il en était besoin, que les habitants des quartiers populaires sont toujours plus en attente de participer, de co-construire, de monter des projets ensemble, de s'impliquer dans le devenir de leur quartier, et de façon bien évidemment plus modeste, en commençant par des micro-projets. A travers les F.P.H., nous les y encourageons aussi.

Je vous remercie et je vous invite, bien sûr, à voter ce projet de délibération avec enthousiasme.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame DASPET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci beaucoup à Virginie DASPET, je n'aurai pas beaucoup de choses à répondre parce que vous avez fort bien rappelé l'esprit qui a présidé au travail pour arriver à présenter ce projet de délibération : faire participer le plus possible les habitants à la construction de leur ville, de leur quartier, à sa vie. Et parce que c'est une nouveauté du nouveau cadre de la politique de la ville dans laquelle nous nous trouvons depuis la réforme de la politique de la ville, à savoir faire en sorte que les habitants soient réellement au cœur de l'ensemble des actions menées dans le cadre du contrat de ville et des projets de territoires à Paris.

En effet, cette extension du fonds de participation aux habitants dans l'ensemble des quartiers "politique de la ville", c'est un moyen de pouvoir accompagner cet engagement, cette action, ce faire des habitants. C'est aussi le souci de pouvoir mettre l'accent sur les quartiers rentrant dans la nouvelle géographie prioritaire pour pouvoir, dans

ces quartiers, ces morceaux de territoires parisiens dans lesquels forcément il y a moins de structuration du tissu associatif puisqu'il n'y a pas d'antériorité de l'action de la politique de la ville, accompagner cette structuration, cet engagement des habitants.

C'est aussi l'un des engagements que nous avons pris lorsque nous avons élaboré, avec les habitants, avec les associations, avec les cosignataires ce nouveau contrat de ville.

Je suis heureuse de pouvoir aujourd'hui vous présenter ce projet de délibération et de pouvoir compter sur le vote des élus parisiens pour nous aider encore et toujours à mettre au cœur de ce que nous faisons à Paris, les habitants des quartiers populaires.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci à Colombe BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 98.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 98).

2016 DPP 8 - Subventions (149.295 euros) et conventions à 34 associations dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2016.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPP 8 relatif à des subventions à 34 associations dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances".

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, des quartiers populaires il y en a également dans les arrondissements qui ne sont pas inscrits en "politique de la ville".

C'est sur ce point que je voulais intervenir, parce que nous avons une action très utile du dispositif "Ville Vie Vacances", mais qui est particulièrement ciblé sur les quartiers en "politique de la ville". Or, pour faire un plaidoyer pro domo, le 15e arrondissement possède les caractéristiques dans bien de ses secteurs, des quartiers "politique de la ville". D'ailleurs, nous étions "politique de la ville" il y a quelques temps. Nous sommes en "veille active" aujourd'hui sur un certain nombre de quartiers ; je pense notamment aux quartiers Périchaux, Balard, Quatre-Frères-Peignot.

Nous avons là vraiment de grosses difficultés et nous organisons d'ailleurs des activités pour ces périodes et ces opérations "Ville Vie Vacances" qui vont d'ailleurs être, si je lis bien le projet de délibération, étendues hors vacances, ce qui est une très bonne initiative.

J'ai déjà évoqué cette question avec Colombe BROSSEL en Commission, je souhaiterais que le 15e, dans ses secteurs qui autrefois bénéficiaient de ces dispositifs, puisse en bénéficier de nouveau de façon à ce que nous puissions consacrer les moyens que nous y consacrons aujourd'hui à d'autres actions en faveur des populations en difficulté dans ces quartiers.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Mme BROSSEL va donc vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Monsieur GOUJON.

C'est en effet un échange que nous avons eu plusieurs fois, il y a des V.V.V. financés par la Ville de Paris dans le 15e arrondissement. Ce sont notamment les V.V.V. organisés par les deux centres sociaux du 15e arrondissement et, en effet, nous n'avons pas eu cette année de propositions de projet par des acteurs associatifs. N'ayant pas eu de propositions, nous n'avons pas pu les accompagner financièrement.

Je sais que vous avez reçu l'ensemble des services de la Ville à ce sujet il y a quelques jours ou quelques semaines. Je vous le redis ici comme je l'ai déjà dit en commission, en effet, il y a matière à accompagner des projets de V.V.V. dans le 15e. Je suis vraiment toute prête à ce que nous puissions avoir ensemble, si mon aide peut être utile, une action auprès des acteurs associatifs du 15e arrondissement pour qu'ils déposent des projets. Il me

semble en effet que nous pourrions financer plus que les 7.500 euros de fait financés pour les centres sociaux. Il y a des besoins et je suis tout à fait prête à ce que nous puissions les accompagner.

Force est de constater que nous n'avons pas eu de propositions l'année dernière, mais je suis à votre disposition si cela peut vous être utile pour mobiliser les acteurs associatifs afin que la prochaine vague de V.V.V. voie des projets associatifs être proposés à la Ville de Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci pour la réponse, Colombe BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPP 8).

Je vous remercie.

2016 DPP 10 - Subventions (143.000 euros) et conventions avec 5 structures dans le cadre des actions en faveur de la citoyenneté, prévention de la récidive et de la radicalisation.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPP 10 concernant des subventions et des conventions avec 5 structures dans le cadre d'actions en faveur de la citoyenneté, de la prévention de la récidive et de la radicalisation.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'ambition portée par le nouveau contrat parisien de prévention et de sécurité que nous avons adopté l'an dernier a confirmé, s'il en était besoin, que la prévention restait une priorité majeure de la Municipalité parisienne depuis 2001.

La prévention de la récidive fait partie intégrante de cette ambition. Certes, c'est bien le procureur de la République qui est légalement chargé du rôle d'animation et de coordination de la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire, donc de la prévention de la récidive, mais notre Municipalité a pris ses responsabilités pour initier un travail collaboratif entre les services de l'Etat, ceux de la Ville, les partenaires de la justice, des associations et des entreprises. De ce point de vue, le Contrat parisien de prévention et de sécurité 2015-2020 a confirmé notre mobilisation par une nouvelle fiche action qui est dédiée à cette question.

Dans ce cadre, nos objectifs sont clairs : il s'agit de favoriser l'exécution des mesures alternatives aux poursuites et des peines comportant une dimension d'insertion socioprofessionnelle ou éducative, d'accompagner les sortants de prison dans des parcours d'insertion adaptés, enfin de renforcer le suivi des jeunes particulièrement exposés au risque de réitération ou de récidive.

En juillet dernier, notre Conseil a une fois de plus amplifié notre action en matière de prévention de la récidive et d'accompagnement des personnes sous-main de justice. Nous avons en effet à ce moment-là approuvé une première série d'engagements avec nos partenaires à hauteur de 267.500 euros.

Ces actions se mettent aujourd'hui en œuvre. Cela nous a permis par exemple de renforcer à nouveau l'accompagnement engagé depuis 2007 avec la Mission locale de Paris.

Aujourd'hui, en complément des deux conseillères qui accompagnent les jeunes parisiens incarcérés à Fleury-Mérogis ou à Fresnes, un conseiller est dédié au suivi des sorties de prison. Nous avons étendu cet accompagnement aux jeunes suivis en milieu ouvert ainsi qu'aux jeunes en fin de mesure de la protection judiciaire.

Cette ambition fait d'autant plus sens qu'elle s'inscrit pleinement dans le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et vient notamment répondre aux engagements pris dans l'action 24 qui consiste à améliorer la prise en charge des personnes sortant de prison pour éviter les ruptures de parcours.

Le projet de délibération que vous nous présentez aujourd'hui amplifie encore cet engagement et nous nous en félicitons. Il permettra de proposer de nouveaux accueils sous forme de travaux d'intérêt général collectifs, il vise à développer encore nos capacités à proposer de la mise à l'emploi rapide pour des publics dont nous connaissons tous l'importance de leur proposer des parcours de réinsertion efficace et réactive. Nous allons développer encore notre capacité à agir sur la citoyenneté, la lutte contre la manipulation et les stéréotypes qui peuvent miner notre pacte social.

A ce titre, une focale est mise sur la prévention de la radicalisation ; ce sujet éminemment complexe nous interpelle tous. Nous ne pouvons que saluer le fait que notre collectivité s'engage ainsi dans une logique de prévention en lien avec toutes les actions menées en faveur des personnes dont les ruptures de parcours peuvent les avoir fragilisées.

Pour conclure, toutes ces mesures ne sont permises que par l'engagement sans faille de notre Municipalité en faveur de la prévention de la réinsertion des personnes sous-main de justice. Cette forte montée en charge de nos dispositifs que vous nous avez proposés cette année, Madame la Maire, Monsieur le Maire en l'occurrence, pour le moment, est une traduction concrète de la mise en œuvre des 5 millions d'euros votés par notre Conseil en ce début d'année dans le cadre des mesures post-attentats.

C'est une nouvelle illustration de la capacité de notre collectivité à agir en faveur d'une ville toujours plus inclusive, bienveillante, accompagnant chacune et chacun. Cette volonté est plus que jamais nécessaire aujourd'hui.

C'est donc d'une seule voix que notre groupe Socialiste et Apparentés votera en faveur de ce projet rempli d'espoir pour nos jeunes et notre ville.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous approchons bientôt d'une commémoration douloureuse. La série d'attentats que nous avons connue en peu de temps sur tout le territoire a été un véritable choc pour notre pays.

Nombre de familles sont endeuillées, Paris l'est encore, mais a su trouver la force de se relever et de continuer à vivre. Nous le devons, car il faut préparer aux nouvelles générations un avenir plus serein, plus apaisé.

La période que nous avons vécue et que nous vivons encore a été encore plus difficile pour les jeunes, qui n'ont pas toutes les clés en main pour comprendre. Ils n'ont pas une connaissance de l'histoire et des rapports géopolitiques aussi approfondis qu'il le faudrait pour comprendre les tenants et les aboutissants de la société dans laquelle nous vivons.

Ils sont en cours de formation intellectuelle, mais également en cours de construction personnelle.

La fragilité et la difficulté de l'adolescence font de ces jeunes des cibles et des victimes faciles du terrorisme et de la radicalisation.

Vous le savez, beaucoup des terroristes ayant perpétré les attentats étaient de jeunes français, que ce soit à cause de la misère sociale ou de la misère économique, que ce soit en raison d'une perte de repères ou d'une difficulté à se trouver une place dans la société, ces jeunes se sont un jour perdus et ont fait confiance à des gens dangereux qui les ont entraînés vers des choix mortifères.

Face à cette situation, nous avons un choix à faire : ne pas essayer de comprendre, comme le demandait Manuel VALLS, et être uniquement dans la poursuite des erreurs passées, ainsi que dans la répression ; ou alors, nous pouvons prendre le problème à la source, à la racine.

François HOLLANDE avait promis de faire de la jeunesse une priorité de son mandat, il ne l'a pas fait.

Ce dont les jeunes ont besoin, surtout les plus vulnérables et les plus fragiles, c'est d'un accompagnement et d'un suivi important dans leur développement personnel. Pourtant, l'Education nationale manque toujours cruellement de moyens humains et financiers.

Les prisons regorgent de jeunes qui devraient être réinsérés plutôt que d'être enfermés avec des pointures du délit et du crime. Les services publics continuent de se détériorer par manque de volonté politique, ce qui conduit à

une inégalité d'accès des jeunes à leurs droits fondamentaux, et le chômage continue d'augmenter, laissant les jeunes dans un avenir incertain et un quotidien du système D.

La stigmatisation gouvernementale et médiatique, qui est faite d'une certaine partie de la jeunesse et du territoire, n'aide en rien celle-ci à se retrouver et se projeter dans la communauté nationale.

Les actions de citoyenneté et de laïcité et les valeurs de la République sont indispensables à la formation d'une communauté unie.

Aider les associations en faveur de la citoyenneté, de la prévention de la récidive et de la radicalisation est une nécessité incontestable.

Leur action est fondamentale afin de pouvoir répondre sur le terrain au plus près de la vie des jeunes, à des problématiques et des attentes que l'Etat continue de nier.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé en décembre 2014 et janvier 2015, que les moyens alloués aux associations et aux projets défendant ces valeurs soient amplifiés.

Ce projet de délibération va donc dans le bon sens.

Je profite de ce projet de délibération pour féliciter et encourager toutes et tous les bénévoles, les associatifs, les actrices et acteurs sociaux, et les professionnels de tous les domaines concernés qui œuvrent chaque jour dans un climat plus que tendu et anxiogène auprès de jeunes dans le besoin.

Ce besoin, c'est celui d'être orientés vers des perspectives d'avenir épanouissantes plutôt que d'être conduits à la servitude et à la mort.

Nous continuerons de soutenir humainement et financièrement les initiatives, associations et projets allant dans ce sens, et dans le sens de l'émancipation de toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, évidemment que c'est un projet de délibération important. Après les échanges que nous avons eus ce matin, pour rendre hommage à l'ensemble des victimes, nous devons évidemment travailler aux actions que nous pouvons mettre en place pour veiller à prévenir la radicalisation.

Mais comme cela a pu être dit précédemment par mes collègues, ne croyons pas qu'ils s'agissent de réponses ciblées sur des publics ciblés, comme si l'on pouvait agir quasi sur des conséquences quand le mal est déjà fait.

Comprenons que c'est un problème qu'il faut prendre à la racine. Si l'on veut lutter contre la radicalisation, oui, il faut pour autant prendre les problèmes à la racine.

Comment prévenir les processus de radicalisation ? En créant les conditions de l'autonomie et de l'émancipation d'une jeunesse, donc d'une manière beaucoup plus globale et, bien souvent, j'ai l'impression que l'on essaie de courir après des conséquences.

Si l'on n'était pas dans une situation avec ce niveau d'échec scolaire, avec les politiques éducatives qui peinent, quand vous voyez également les conditions qui sont données aux enseignants pour accomplir leur mission, quand vous voyez les difficultés aujourd'hui de recrutement du fait de la mauvaise rémunération et valorisation du métier d'enseignant, quand vous voyez le taux d'échec scolaire qui en résulte, quand vous voyez le chômage de masse, quand vous voyez la difficulté d'accès au service public, et quand vous voyez également le niveau des discriminations, le sentiment de relégation, le sentiment d'être finalement mis à l'écart des territoires de la République, ce sont tous ces éléments qui peuvent servir de terreau à la radicalisation.

Je n'aime pas ce terme mis négativement, parce que je me sens quelqu'un de radical, qui a envie d'agir à la racine des choses. Je trouve que ce terme est fort peu heureux et ne désigne absolument pas les choses ; il vise même à englober le terrorisme avec toutes les expressions radicales. Je vous invite tous à être radical et je pense que le drame justement de nos politiques est de ne pas vouloir agir à la racine des choses.

Oui, Jean-Luc MÉLENCHON assume d'être radical, chers collègues, et je pense que l'on aurait besoin de politique radicale qui s'attaque enfin à la racine des choses, c'est-à-dire à la racine d'un système, à la logique

capitaliste dans laquelle on est, qui crée toutes ces inégalités, qui crée toutes ces relégations, et qui fait qu'à un moment donné, des hommes et des femmes sont complètement en perte de repères et sombrent dans l'obscurantisme, pour chercher un désespoir ; ils sont prêts à risquer leur vie dans une quête absurde, souvent fort peu raisonnée. Comme beaucoup de témoignages le montrent, les jeunes qui ont été prêts ou qui ont sacrifié leur vie dans ces actes terroristes, étaient souvent des jeunes qui n'étaient pas dans un cadre de socialisation religieuse radicale, ils ne fréquentaient pas forcément des mosquées, et c'est par la radicalisation par Internet qu'ils ont été amenés à passer à l'acte.

Bien souvent, qu'est-ce que l'on propose ? Tout à coup, on va créer des centres de déradicalisation. Alors, j'ai appris que le centre de Pontourny, centre d'éducation et de formation des jeunes, que le Département de Paris avait fermé, était transformé en centre de déradicalisation. Alors tout à coup, il va y avoir des métiers spécifiques pour déradicaliser, comme si le travail était différent de celui d'un accompagnement d'éducateur au service de l'émancipation.

Tout à coup, on va soutenir des subventions aux associations, comme par hasard dans les quartiers "politique de la ville" en stigmatisant, alors que l'on oublie qu'il y a des jeunes issus de tout milieu socio-professionnel qui a un moment donné ont basculé dans cet engagement et, dans le même temps, tout le monde continuera à se taire sur le fait que, par exemple, la P.J.J., la Protection Judiciaire de la Jeunesse, croule sous le manque de moyens, que les grandes associations ont de grosses difficultés. Je pense qu'il y a vraiment sur ce sujet une vision très communicative restreinte, qui nécessiterait de la part de l'ensemble des pouvoirs publics et de l'Etat beaucoup plus de sérieux et de volonté d'agir à la racine des choses.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre aux orateurs, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, merci aux trois orateurs.

En effet, et vous l'avez souligné, Madame BOUYGUES, merci à vous de l'avoir fait, la Ville mène une action forte depuis des années avec le Parquet, le S.P.I.P., la Pénitentiaire et le F.I.P.D., que ce soit la partie Préfecture de police ou la Préfecture de la Région Ile-de-France. Au titre de la prévention de la récidive, elle est centrée sur des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle évidemment marqués par une spécificité parisienne qui est qu'il n'y a plus de milieu fermé, puisque la prison de la Santé est, comme vous le savez, fermée pour rénovation.

L'idée est donc bien d'accompagner les parcours, de prévenir les ruptures autant que possible et de donner des perspectives à chacun et chacune.

Cette politique est basée sur l'idée que nous creusons le sillon d'une ville bienveillante, d'une ville inclusive qui se renforce depuis 2014, et notamment, vous l'avez rappelé, Monsieur BÉGUÉ, à la suite des attentats de 2015 qui ont confirmé le besoin prégnant d'accompagner encore plus pour éviter les sorties sèches de prison, pour éviter les parcours de récidive, et en creux évidemment réduire les situations qui peuvent conduire à la radicalisation.

Un certain nombre de ces actions, nous les menons depuis de nombreuses années. Nous avons fait le choix de les amplifier. Je pense notamment au partenariat avec la Mission locale qui permet de renforcer la continuité du suivi, à l'occasion de la sortie de prison, et d'assurer le lien entre le dedans et le dehors.

De même que nous avons renforcé nos actions en matière de T.I.G., puisque de nouveau, en 2015, nous avons augmenté le nombre d'accueil de près de 20 %. Nous sommes donc un des acteurs essentiels à Paris sur l'accueil des T.I.G.

Nous sommes en train de finaliser avec "Evesa" un dispositif de la même nature que celui conclu avec Decaux sur "Tu casses tu ré pares", cette fois-ci sur des personnes qui auraient commis des dégradations sur la voie publique au sens large.

Puis nous sommes en train de finaliser - Dominique VERSINI y travaille avec moi - le moyen d'organiser des permanences avec des travailleurs sociaux de la DASES et du C.A.S.-V.P. sur le plateau technique du S.P.I.P.

Nous avons donc renforcé un certain nombre de ces actions, nous avons également travaillé les personnes sous main de justice en milieu ouvert, puisqu'elles étaient évidemment moins accompagnées et peu enclines à solliciter le droit commun.

Vous avez voté une première délibération, il y a de cela quelques semaines, et nous continuons à travailler avec des acteurs, soit innovants, soit des acteurs avec lesquels nous travaillons déjà sur la mise en activité

immédiate. Ce sera une première à Paris avec T.A.P.A.J., mais aussi par des stages de remobilisation en amont de l'insertion, de l'accueil collectif en T.I.G., etc.

Puis vous serez amenés au mois de décembre à voter, si vous le souhaitez, les derniers projets pour cette année, notamment sur les questions de citoyenneté.

Un tout petit mot peut-être. Madame SIMONNET, je vous ai connue plus précise dans vos lectures de projet de délibération. Vous aurez noté que ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre du Contrat parisien de prévention et de sécurité, dans le cadre de l'affiche que nous avons élaborée avec l'ensemble des partenaires - j'en rappelais la liste au début de mon intervention - en matière de prévention de la récidive et en matière de prévention de la délinquance.

Il n'y a donc pas de ciblage dans les quartiers populaires. C'est bien une politique parisienne que nous mettons en œuvre avec l'ensemble des signataires du Contrat de prévention et de sécurité de Paris. Donc pas de faux débats entre nous, je crois qu'il y a eu peut-être une petite incompréhension sur l'ensemble de ces projets.

En tout cas, nous continuons, et je terminerai par-là, Monsieur le Maire, à creuser le sillon qui est le nôtre, à agir avec modestie, parce que je crois qu'en la matière, il faut avoir de la volonté mais également la modestie d'essayer d'innover, d'essayer de se rénover, d'essayer de répondre aux besoins et de pouvoir accompagner là où il y a besoin au maximum pour éviter les ruptures dans les parcours.

Je vous remercie en tout cas de votre soutien.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup à Colombe BROSEL pour ces réponses.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPP 10).

Vœu déposé par le groupe LR relatif au quartier Château Rouge - Marcadet (18e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 31 est relatif au quartier Château Rouge - Marcadet.

La parole est à Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, ce vœu a été présenté par Pierre-Yves BOURNAZEL au Conseil du 18e arrondissement. Il a pour objet de demander au Préfet de police et à la Maire de Paris d'agir de manière extrêmement rapide et forte pour rétablir la tranquillité publique dans le quartier Château Rouge - Marcadet et ses alentours, de mettre un terme à la vente à la sauvette, aux trafics et au proxénétisme.

En outre, nous vous demandons de faire le nécessaire pour que ce quartier retrouve la propreté et un entretien convenable.

Je dois ajouter qu'avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avons déposé un vœu pour que soit appliqué le dispositif "Vital'Quartier" dans ce secteur.

Les habitants de Château Rouge sont extrêmement inquiets et déçus du fait que, depuis maintenant plusieurs mois sinon des années, ils interpellent le Préfet, ils interpellent la Mairie de Paris, pour que le calme et la propreté reviennent dans ce quartier. Ils ont fait des pétitions, ils ont communiqué de nombreuses lettres, encore une fois au Préfet, à la Maire de Paris, et ils constatent que rien n'est fait.

C'est la raison pour laquelle j'insiste avec Pierre-Yves BOURNAZEL pour qu'enfin des mesures soient prises pour que ce quartier retrouve la tranquillité que les habitants méritent.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Pour vous répondre, d'abord Colombe BROSSEL et après M. le Représentant du Préfet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Monsieur HONORÉ, merci pour ce vœu.

Nous partageons l'envie, l'impérieuse nécessité exprimée par les riverains de pouvoir améliorer l'ensemble des conditions qui concourent au cadre de vie à Château Rouge - Marcadet dans le 18e.

Mais je ne peux pas vous laisser dire cela, Monsieur HONORÉ, et c'est la raison pour laquelle, partageant les préoccupations des habitants, j'apporterai un avis défavorable à votre vœu. Nous ne pouvons pas laisser dire, comme vous venez de le faire, que rien n'est fait sur ce quartier.

Beaucoup est fait et il reste encore beaucoup à faire, nous en sommes extrêmement conscients. C'est d'ailleurs parce que nous voyons, nous constatons, en lien avec les riverains, en lien avec les élus du 18e qu'il reste beaucoup à faire, qu'un certain nombre de mesures ont été prises.

Ces mesures auront besoin en effet d'un peu de temps pour porter leurs fruits. Je pense à la réorganisation de la DPSP, avec maintenant une circonscription unique de 150 agents de la Direction de la Ville de Paris sur le 18e, alors qu'auparavant ces agents se partageaient sur le 18e et le 9e arrondissement. C'est donc un renforcement des effectifs de la DPSP sur le 18e. C'est un groupe de travail animé tous les quinze jours par le directeur du cabinet du Préfet de police sur la question des ventes à la sauvette.

C'est la mobilisation extrêmement forte des services de la Propreté, et merci à Mao PENINOU pour qu'une benne soit mise à disposition de la police 7 jours sur 7 pour évacuer les saisies et les destructions immédiates. Nous avons retravaillé à ce que cette benne soit là aux moments les plus adaptés, à l'endroit le plus adapté. C'est une mobilisation : je parlais des 150 agents de la DPSP et pour la mobilisation de la DPE, c'est plus de 600.000 euros par an.

Donc vous ne pouvez pas dire que nous ne faisons rien. Il y a un travail important qui est fait, un travail qui prend du temps parce qu'affirmer qu'il faut mettre fin au proxénétisme, c'est un peu du ressort du "y'a qu'à, faut qu'on". Il y a un travail important fourni par la Préfecture de police et il sera, j'imagine, exposé par M. le Représentant du Préfet de police. Il a abouti au démantèlement d'un certain nombre de réseaux de proxénétisme, mais tout ceci prend du temps.

Nous partageons l'impatience des riverains, nous y travaillons beaucoup, mais je ne peux pas vous laisser dire que rien n'est fait par la Ville de Paris.

C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis négatif à votre vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement c'est un sujet sensible sur lequel vous intervenez régulièrement, Monsieur HONORÉ, au Conseil de Paris et sur lequel nous vous apportons à chaque fois les informations utiles, de manière à démontrer l'importance de la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Je dis bien de l'ensemble des acteurs, parce que Mme BROSSEL l'a évoqué juste avant, malgré les multiples priorités actuellement, malgré les multiples sollicitations, c'est sur ce secteur une mobilisation sans faille depuis le mois d'avril dernier, avec notamment la présence sur ce secteur de renforts mobiles de manière quasi permanente, alors même qu'il y a des besoins partout ailleurs dans Paris et dans l'agglomération.

Pour être très court sur le sujet et pour montrer la mobilisation, Mme BROSSEL l'a évoqué, c'est le sujet sur lequel il y a eu le plus de réunions ces derniers mois, une tous les quinze jours à trois semaines maximum, sous l'égide de la Mairie et du directeur de cabinet du Préfet, avec un partenariat particulièrement renforcé entre la Ville et la Préfecture de police, mais également la mairie du 18e, le Parquet et l'ensemble des autres acteurs.

Depuis le début 2016, juste pour situer un peu et planter le décor, ce sont 2.300 procès-verbaux de vente à la sauvette qui ont été établis. Ce sont 330 véhicules qui ont été enlevés par les services de la fourrière. Ce sont également 29 procédures relatives à la lutte contre la prostitution.

Voilà, Monsieur le Conseiller, le bilan à ce jour, mais pour vous dire que nous avons bien conscience des contraintes de la population sur ce secteur et que la mobilisation ne faiblira pas tant que cette situation ne sera pas

redevvenue à la normale, sachant qu'il y a bien évidemment un travail de partenariat extrêmement fin entre la P.P. et la Ville qui consiste, après l'intervention des forces de l'ordre, à pouvoir aussi réinvestir l'espace public, ce qui n'est guère plus facile que le travail des policiers actuellement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci pour ces explications.

Il y a une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Ce vœu comme tant d'autres est une caricature. Outre que ses attendus ne font aucune proposition, à part la paix dans le monde, ses considérants noircissent, dénigrent, attaquent, et vous le faites chaque fois mais ce n'est pas une opposition constructive, on se connaît bien, Monsieur HONORÉ, et vous nous le servez chaque fois au Conseil d'arrondissement et ici.

On ne nie pas qu'il y a des difficultés, mais vous dites "les riverains", non, des riverains, certains, mais vous êtes dans l'excès, la caricature permanente. C'est fatigant ! Fatiguez-nous moins, soyez plus constructif, merci, Monsieur HONORÉ.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je crois que l'explication de vote est un vote négatif sur le vœu, si j'ai bien compris.

Ce n'était pas la peine de le préciser.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux points école boulevard Saint-Germain.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 32 et 32 bis sont relatifs aux points école du boulevard Saint-Germain.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Depuis la rentrée de septembre, la Ville de Paris assure la totalité de la surveillance des points école avec des vacataires.

La tenue de ces points école repose sur un référentiel, dont nous avons connaissance d'ailleurs avant la reprise de l'école. Ce référentiel répertorie la dangerosité des points dont nous demandons, nous, maires, la surveillance.

Pour la rentrée 2016, le référentiel dans le 5e arrondissement a retenu 13 traversées à sécuriser en priorité, sur un total de 20 que nous avons repérées.

Or, il y en a un sur lequel j'appelle tout particulièrement l'attention de l'Exécutif parce qu'il est reconnu comme unanimement dangereux, c'est celui qui est aux intersections du boulevard Saint-Germain et des rues Saint-Jacques, Pontoise, Poissy, et Jean de Beauvais, sachant qu'ici nous avons les enfants et les parents qui vont dans deux écoles maternelles, Sommerard et Poissy, et deux écoles élémentaires, le 28, rue Saint-Jacques et la rue de Pontoise.

Evidemment, depuis que ce référentiel a été élaboré, une évolution plutôt anxiogène d'ailleurs est intervenue sur le boulevard Saint-Germain, avec un report de circulation significatif sur le boulevard Saint-Germain, entre autres.

Et puis, on a un contexte évidemment de "Vigipirate renforcé", qui lui aussi appelle à une vigilance toute particulière.

C'est pour ces raisons que je demande que l'on rajoute ce point école.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BERTHOUT, vous l'avez rappelé, les points école qui sont assurés à partir de cette année par la Ville de Paris, auparavant l'étaient par la Préfecture de police et la Ville de Paris. Ils reposent sur un référentiel qui est en effet élaboré chaque été et que je veille à vous transmettre, à vous maires d'arrondissement avant la rentrée.

Ce référentiel est élaboré par la Préfecture de police, qui a l'expertise technique en matière de sécurité routière, avec la DPSP notamment, les missions M.A.P. et les mairies d'arrondissement.

Ce référentiel établit et classe par dangerosité selon trois critères principaux : le flux de personnes ayant un lien avec la localisation du point école, les aménagements de voirie et de sécurité, et la circulation automobile. Il classe donc l'ensemble des traversées.

Vous l'avez dit dans l'explication orale à votre vœu, en effet, 13 traversées avaient été retenues pour la rentrée 2016, et il y a une hausse récente du trafic sur le boulevard Saint-Germain d'après les données de la DVD, qui n'avait pas été prise en compte et ne pouvait pas l'être évidemment au moment de l'élaboration du référentiel de 2016.

C'est la raison pour laquelle je suis en effet favorable à l'une des propositions faites dans votre vœu, de pouvoir mobiliser un nouveau point école au carrefour Saint-Germain - Pontoise, qui sera tenu par un agent de la Ville dès son recrutement et sa formation.

Je vous propose donc de retirer votre vœu et d'adopter le vœu de l'Exécutif. Je veillerai, mais je sais que je vais pouvoir compter sur votre vigilance, à ce que le plus rapidement possible, la personne soit recrutée et formée pour assurer la traversée des enfants.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Madame BERTHOUT, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, qu'importe le signataire du vœu du moment que j'obtiens gain de cause. Je remercie l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Le vœu n° 32 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 322).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la mise en fourrière.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 33 est relatif à la mise en fourrière.

La parole est à M. BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens au nom de Philippe GOJJON, notamment, qui est porteur de ce vœu, et des élus de mon groupe, lié à la gestion des enlèvements et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif ou dangereux. On peut regretter que ce vœu n'ait pas été rattaché au débat sur le stationnement.

Nous demandons, une nouvelle fois, puisqu'il y avait déjà eu un vœu en juillet 2014 demandant une étude et qu'elle n'a débouché que sur un rapide argumentaire pour maintenir le statu quo, que la Maire de Paris et le Préfet de police mandatent un cabinet d'audit afin d'examiner les modalités d'une reprise en régie municipale de la mission d'enlèvement des véhicules en stationnement, gênant, abusif ou dangereux au 1er janvier 2018.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, la parole est d'abord à Colombe BROSSEL, puis à M. le Représentant du Préfet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur BOULARD.

J'aurais pu dire : "Monsieur GOUJON, vous revenez une énième fois sur le vœu adopté par le Conseil de Paris de juillet 2014", mais c'est avec plaisir que je vous entends, Monsieur BOULARD, sur le sujet. Néanmoins, votre groupe revient pour une énième fois sur ce vœu qui demandait une étude sur l'opportunité d'une mise en régie municipale de l'activité d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules.

La Préfecture de police avait donné suite, avec des premiers éléments à l'occasion du débat budgétaire en 2014. Une étude, en mars 2015, nous a été communiquée. Les résultats ne vous satisfaisaient pas. Depuis, vous passez votre temps à dire que l'étude n'a pas été remise, mais l'étude a été remise. Les résultats ne nous satisfaisaient pas, dont acte, mais l'étude avait été remise.

Néanmoins, et au-delà de cela, nous allons avoir deux occasions de débattre de ce sujet sur lequel le contexte est en évolution par rapport au vœu initial de M. GOUJON. Force est de le constater.

D'abord, le débat sur la réforme du stationnement à l'occasion du projet de délibération présenté par mes collègues, mais aussi la réunion de la 3e Commission le 17 novembre prochain qui a été souhaitée par le Préfet de police et moi-même à la suite de plusieurs interventions dans cet hémicycle. Nous y examinerons quelques points sur lesquels les Conseillers de Paris ont souhaité un échange approfondi. Il est question d'une manifestation et du maintien de l'ordre, mais également du stationnement payant et des fourrières qui sont explicitement mentionnés dans l'ordre du jour des travaux de notre Commission à l'occasion de la venue de M. le Préfet de police.

Je ne peux pas préjuger les échanges que nous allons avoir dans ce cadre-là. Je vous propose donc de retirer votre vœu, sinon j'émets un avis défavorable, et vous propose que nous puissions avoir, dans un cadre de travail lors de cette réunion spéciale, le débat sur ce sujet.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Simplement, Mme BROSSEL a dit tout ce qui était à dire, d'évoquer le fait que, comme il s'y était engagé, le Préfet de police rencontrera les élus de la 3e Commission le 17 novembre prochain pour évoquer notamment le sujet du stationnement payant et gênant à Paris, en précisant que, dans le strict respect de ses compétences, il s'agira de venir devant les élus pour parler du bilan, des constats et d'un certain nombre de difficultés, le cas échéant, rencontrées dans ces deux missions, mais pas, en soi, de juger de l'opportunité de la municipalisation ou d'une autre solution pour ce qui concerne les fourrières à Paris puisque, dans ce cas de figure, c'est bien évidemment l'Exécutif parisien qui a à en décider.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Au vu de ces explications, retirez-vous votre vœu, Monsieur BOULARD ?

M. Geoffroy BOULARD. - Nous maintiendrons notre vœu, évidemment.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes LR et UDI-MODEM relatif au fonctionnement de la Brigade des incivilités dans le 16e.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 34 est relatif au fonctionnement de la Brigade des incivilités dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

A la suite du dernier C.I.C.A., qui s'est tenu à la mairie du 16e arrondissement le 10 octobre dernier sur le thème de la solidarité et de la citoyenneté, nous nous faisons porte-parole, avec Claude GOASGUEN, de la demande d'associations, notamment "16e demain", présidée par M. DOIDY, sur un sujet qui devient un peu plus problématique chaque jour : la saleté de certaines rues parisiennes, en l'occurrence du 16e arrondissement.

En effet, de grandes villes en France ont réglé le problème de la saleté dans l'espace public en affectant des effectifs à la surveillance de celui-ci et en fixant des montants de pénalité suffisamment dissuasifs.

On peut se poser la question de savoir, au regard des incivilités régulièrement commises en toute impunité, si ce montant est suffisamment dissuasif à Paris. Les associations demandent aussi, et surtout, que le nombre d'agents chargés de la surveillance de l'espace public soit considérablement augmenté compte tenu de l'étendue du territoire du 16e arrondissement. Deux agents pour garantir l'efficacité des sanctions et une réelle présence dissuasive, c'est largement trop peu, voire carrément anecdotique. Nous sommes tous acteurs de terrain à la recherche de solutions pour diminuer, autant que possible, ces comportements individualistes peu respectueux d'autrui, bref anti-citoyens, voire dangereux.

Merci de nous en donner les moyens.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup. Merci pour votre intervention. Je suis toujours ravie de voir qu'après la phase de débat formel, l'ensemble des politiques publiques que nous proposons dans cet hémicycle est saluée par l'opposition municipale. Merci donc de saluer la création de la DPSP, la création de la Brigade de lutte contre les incivilités et le renforcement des agents, fort conséquent, puisque, vous le savez, ce sont maintenant près de 1.900 agents en uniforme qui interviennent sur la totalité de l'espace public pour lutter contre toutes ces incivilités. Merci donc, a posteriori, de saluer cette réforme. Merci d'acter le fait que, en effet, le 16e arrondissement aura plus d'agents puisque nous créons 4 circonscriptions territoriales et qu'auparavant, il y avait 3 arrondissements concernés par la circonscription dont dépendait le 16e arrondissement. Il n'y en a plus que 2. Merci, de facto, d'avoir accompagné, même si c'est un peu a posteriori, la réforme menée par la Maire de Paris et l'Exécutif municipal.

Pour la question du montant des amendes, je suis un peu surprise par votre demande. Nous aurions pu d'ailleurs, au-delà d'un vœu, échanger en amont sur le sujet. Je suis surprise puisque le montant des amendes est forfaitaire. Le décret qui a été pris en mars 2015 par le Gouvernement a donné la possibilité aux communes de rehausser l'amende de 35 à 68 euros pour tout un certain nombre d'incivilités, et vous en avez évoqué un certain nombre. C'était d'ailleurs un décret pris à la demande d'un certain nombre de villes, dont la Ville de Paris. Nous avons été très mobilisés sur ce sujet pour que nous puissions, en effet, rehausser le montant des amendes. Mais il n'y a pas de possibilité, pour chacune des villes, de pouvoir fixer librement le tarif de ces amendes. Nous avons obtenu le rehaussement du tarif maximum. Nous nous sommes immédiatement saisis de cette possibilité et nous l'appliquons. Avec plus d'agents présents sur le terrain, nous allons faire en sorte que ces incivilités soient combattues quotidiennement.

C'est donc la raison pour laquelle considérant que, soit vous évoquez des sujets qui ne relèvent pas des compétences de la Municipalité, soit parce que vous nous demandez, j'imagine, de fait, d'avoir une circonscription uniquement sur les 16e et 17e arrondissements, et c'est chose faite ; j'émettrai un avis défavorable ou je vous propose plutôt de retirer le vœu et que nous continuons surtout à travailler ensemble.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2016 DEVE 143 - 100 hectares de végétalisation et d'agriculture urbaine.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une cartographie et à un plan de développement.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au mode de concertation avec la mairie d'arrondissement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DEVE 143 avec les vœux n^{os} 35 et 36 relatifs au programme de 100 hectares de végétalisation et d'agriculture urbaine.

La parole est d'abord M. HONORÉ, puis à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, végétaliser l'espace public est une bonne idée que nous soutenons et nous allons voter ce projet de délibération. Cependant, je voudrais attirer votre attention sur les projets portés par les habitants. Je fais référence plus particulièrement aux locataires des logements sociaux, porte de Saint-Ouen et porte Montmartre. Ils s'investissent pour valoriser leur environnement, ils ont la volonté d'améliorer la qualité de vie dans leur quartier. Mais ils ont le sentiment de ne pas être soutenus en constatant que leurs projets et propositions ne sont pas retenus.

Ils travaillent, font preuve d'imagination et de créativité, et éprouvent beaucoup de déception lorsqu'ils constatent que leur investissement n'a pas d'issue concrète.

Il est important de ne pas créer de frustration et de prendre en considération leurs propositions. Ils subissent la dégradation considérable de leur environnement. La présence des Roms en nombre pose de sérieux problèmes de tranquillité publique, voire de sécurité. Leur comportement agressif suscite l'inquiétude légitime des locataires des logements sociaux, les tensions s'accroissent. Il suffit d'aller dans le quartier pour s'apercevoir de la véracité des propos que je tiens ici. Les riverains attendent des pouvoirs un soutien et des encouragements lorsqu'ils font des propositions de végétalisation, par exemple devant la crèche rue Henri Huchard ou sur le mail Binet.

De quoi s'agit-il en fait ? Il s'agit de favoriser l'occupation de l'espace public au profit des habitants du quartier. Ils souhaitent se réapproprier le territoire de la porte de Saint-Ouen et de la porte Montmartre. Je pourrais en dire autant des autres portes du 18^e arrondissement.

Ils entendent vivre dans le calme et la sérénité, dans un environnement propre et bien entretenu. Leurs projets y contribuent, aidons-les. J'y vois plusieurs intérêts. D'abord végétaliser, embellir le quartier, organiser l'occupation du domaine public de manière plus positive que celle de poser des barrières telles que celles qui ont été posées devant les hôtels de la rue du Docteur Babinski. Et enfin adresser un message aux locataires de logements sociaux d'être écoutés, entendus, donc respectés.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Mme de CLERMONT-TONNERRE a la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Mes chers collègues, mon intervention avait, dans un premier temps, pour seul objet de présenter le vœu n° 36 qui se rapporte aux relations avec les mairies d'arrondissement. Mais la lecture du projet de délibération que nous examinons m'incite à élargir le champ de mon propos. Si les Parisiens souhaitent disposer de plus de végétalisation, il est clair que les objectifs de mandature fixés par la Maire de Paris sont bien loin d'être atteints au vu des 8,5 hectares de végétalisation mentionnés dans le projet de délibération pour les années 2015-2016.

D'ailleurs, nous avons une divergence quant à l'interprétation de ce bilan au regard de la promesse de campagne prise par la Maire. Si l'on relie le programme de votre majorité, il s'agit de réaliser 100 hectares supplémentaires d'ici 2020. Or il semblerait que, pour y parvenir, vous preniez en compte l'existant en 2014, soit environ 60 hectares.

Alors, qu'en est-il concrètement ? La végétalisation, Madame la Maire, cela plait et les Parisiens en redemandent. Mais est-ce toujours vraiment fondé en termes écologiques ? L'amorce des plantations nécessite énormément d'eau, trop souvent. Les espaces nouvellement végétalisés ne sont pas régulièrement entretenus et nous déplorons un taux important de perte de plantes. Aussi serait-il intéressant de réaliser un bilan carbone de plusieurs projets représentatifs.

Ainsi, "Nature Paris" a mené une étude démontrant que tous les toits végétalisés ne se valent pas d'un point de vue écologique. Par exemple, la rétention des eaux pluviales, la diminution d'îlot de chaleur urbain ou l'amélioration de la biodiversité ne seraient pas avérées sur les toits qui ne disposeraient pas d'une épaisseur de substrat suffisante. Il faut donc veiller à la qualité des réalisations programmées.

Dans le 15e arrondissement, nous sommes partants pour participer activement à la végétalisation de l'arrondissement. Dans cette perspective Philippe GOUJON vous a adressé plusieurs courriers fin 2014 puis en 2015 et en juin 2016 qui n'ont reçu aucune réponse sur le fond ni aucun résultat d'études techniques. Nous vous avons, entre autres, proposé de végétaliser les toits des gymnases Emile Anthoine, Falguière et Olivier de Serres, des écoles Saint-Charles, Varet et Cherbourg, ainsi que la terrasse de la mairie du 15e arrondissement, mais aussi les murs des écoles Procession et de la piscine Keller, les murs surplombant les squares Bague, Blomet et celui du T.E.P. Croix-Nivert.

Leur étude permettrait peut-être de contribuer à l'ambitieux programme de végétalisation que vous portez. J'ajoute que, de leur côté, les habitants se saisissent de toutes les opportunités pour améliorer leur environnement. La preuve : dans chaque budget participatif, que ce soit en 2015 ou 2016, de nombreux projets ayant trait à la végétalisation ont été plébiscités. Si nous souscrivons à votre volonté d'accroître la végétalisation, il serait souhaitable que l'ensemble de l'Exécutif parisien joue le jeu et cesse de bétonner les parcelles situées en lisière des squares ou de densifier les rares espaces de respiration qui subsistent dans certains quartiers en difficulté.

Je saisis ce projet de délibération pour vous rappeler, au nom de mon collègue Geoffroy BOULARD, le souhait de la mairie du 17e arrondissement de voir remonter, au cœur de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", une ancienne halle ferroviaire pour y faire un lieu dédié à l'agriculture urbaine.

J'en viens maintenant au vœu n° 36 qui porte sur la concertation avec les mairies d'arrondissement. Dans un courrier du 13 octobre, votre adjointe en charge des parcs et jardins vient informer le Maire du 15e arrondissement qu'il ne serait plus consulté sur les permis de végétalisation concernant les pieds d'arbres qui représentent pourtant 60 % de nos demandes. Nous contestons cette décision de contournement de la mairie d'arrondissement dans la mesure où les autorisations portant sur l'aménagement des pieds d'arbres relèvent davantage d'une mairie de proximité que de la mairie centrale.

Paradoxalement, votre décision s'inscrit en totale contradiction avec le contenu du rapport du développement durable que nous venons d'examiner et dans lequel vous précisez pourtant que le permis de végétaliser est accordé par la Ville, après avis favorable des maires d'arrondissement ou de leurs représentants. Nous vous demandons donc que le Maire du 15e arrondissement soit systématiquement consulté, qu'il s'agisse des pieds d'arbres ou de tout projet concernant l'arrondissement.

Pour résumer, nous souhaitons que la Maire de Paris respecte son engagement de décentralisation vers les mairies d'arrondissement, engagement qui, pour le moment et dans les faits, se traduit par moins de concertation et toujours plus de centralisation.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, les enjeux écologiques de contribuer à la végétalisation des toitures et façades de la Ville de Paris et de favoriser le développement de l'agriculture urbaine nécessitent, de la part de la Ville de Paris, volontarisme et exigence. Cette démarche, bien sûr, s'inscrit dans un processus mondial initié pour répondre à l'urbanisation croissante des sociétés et pour relever un véritable défi tant écologique que de santé publique, le végétal doit revenir dans la Ville via l'agriculture urbaine, l'architecture végétale et la réintroduction de la biodiversité dans la ville.

En décembre dernier, il y a donc un an, j'ai présenté un vœu qui avait été adopté et je souhaiterais savoir s'il est aujourd'hui pris en compte dans ce projet de délibération. Il s'agissait en fait d'un vœu qui exprimait un certain nombre d'exigences sur le cahier des charges et dont on voit, dans ce projet de délibération, un premier aboutissement.

Alors, que disait ce vœu qui a été adopté ? Premièrement, il posait plusieurs problèmes. Un, les installations doivent garantir la sécurité des biens et des personnes et ne doivent pas provoquer sur le long terme des désordres du bâti. Des experts font état que des documents de référence, notamment les documents techniques unifiés, ne répondent pas toujours à ces attentes de manière assurée. Par exemple, on peut parfois être confronté à des problèmes d'infiltration d'eau sur plusieurs murs végétaux prestigieux déjà installés à Paris. Dans la profession, il se disait qu'il y avait parfois des soucis avec les adjuvants anti-racines des toitures végétales qui seraient lessivés par les eaux de pluie et pollueraient les nappes phréatiques et que ces problèmes soulevés devaient faire l'objet de vérifications. Je voudrais savoir si vous avez plus de précisions aujourd'hui car vous comprenez que la Ville doit être très vigilante sur le type de support de culture et sur l'impact environnemental de ces supports.

Concernant les substrats de culture, il apparaît souhaitable qu'un cahier des charges, ce que disait ce vœu, strict soit émis car l'origine des substrats et leur transport ne sont pas neutres, par exemple, certains substrats ayant un impact écologique négatif du fait de leur lieu de production. Le vœu signalait notamment le problème de la sphaigne produite principalement au Chili.

Face au problème des engrais utilisés, le vœu demandait que la Ville de Paris émette une recommandation sur l'obligation d'une culture biologique et que là où les engrais étaient utilisés, qu'ils puissent être recyclés ou traités sur le site, les engrais ne devant pas être lessivés par les eaux pluviales et l'usage de désherbants devant être proscrits.

Le vœu parlait aussi de la nature des plantes cultivées, notamment dans le domaine de l'agriculture urbaine afin de spécifier qu'elles ne puissent pas relever de semences stériles, de la nécessité que la Ville puisse se poser en défenseur de la diversité des semences, et des productions de l'agriculture urbaine devant privilégier autant que faire se peut les végétaux de la Région Ile-de-France.

Bien sûr, le vœu tenait compte du fait que les cahiers des charges n'autorisent pas de mentionner la préférence aux filières courtes mais la solution était d'exiger que les plantes correspondent aux végétaux présents dans l'écosystème naturel ou de culture de la région francilienne, ce qui permettait de contourner les interdictions.

Le projet de la Ville de Paris correspond à un marché dont la valeur allait jusqu'à un milliard d'euros. Le vœu souhaitait aussi que l'ensemble des hectares concernés par la végétalisation qui correspondent à un gisement d'emplois important puisse ne pas échapper aux horticulteurs, aux agriculteurs, aux installateurs et industriels franciliens ou français, qu'on puisse avoir une action favorisant les emplois locaux et non pas des grandes entreprises qui viendraient répondre à un marché au mépris des clauses sociales et solidaires auxquelles nous devons être attachés, et notamment le recours à une économie sociale et solidaire engagée dans l'insertion par l'activité économique.

Ce vœu a été adopté et vise donc aussi à défendre les métiers de nos P.M.E, P.M.I., T.P.I. afin qu'une partie des marchés du secteur de l'économie sociale et solidaire puissent être bien favorisés.

A travers ce projet de délibération, je voudrais savoir si les différents éléments de ce vœu ont pu être pris en compte.

Je vous en remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne un bilan intermédiaire d'avancement des actions réalisées dans le cadre de l'objectif que la Ville de Paris s'est fixé d'atteindre, les 100 hectares de murs et de toits végétalisés dont un tiers d'agriculture urbaine d'ici 2020.

Nous nous félicitons de cette communication qui permet de faire un premier bilan de l'ensemble des nombreux dispositifs mis en place par notre collectivité pour végétaliser la ville.

Nous l'avons évoqué lors du dernier Conseil, la nature en ville revêt plusieurs fonctions : la fonction écologique offrant des services écosystémiques importants pour la qualité de vie en ville mais aussi une fonction sociale essentielle. Le végétal en ville, quel qu'il soit, arbre ou brin de ciboulette, c'est de la biodiversité, un régulateur thermique, un protecteur de la qualité de l'air, un puits de carbone, un contrôleur des eaux pluviales, un agrément visuel participant au sentiment de bien-être des citoyens.

Si nous prenons un végétal qui nous tient particulièrement à cœur, l'arbre, celui-ci est non seulement utile dans la lutte contre le changement climatique mais aussi dans la réduction de la pollution urbaine puisqu'il est capable d'absorber d'autres composés chimiques aériens selon de récentes études scientifiques.

Une ONG américaine, "The Nature Conservancy", a ainsi publié la semaine dernière un rapport indiquant que si les 245 plus grandes métropoles au monde investissaient à peine 4 dollars par habitant, elles pourraient sauver entre 11.000 et 37.000 vies par an.

Nous souhaitons insister sur 3 points.

La nécessité d'une approche globale au niveau du territoire parisien. Cette volonté de végétaliser la ville doit constituer un tout cohérent et lisible permettant de conserver ou de développer des continuités et fonctionnalités écologiques.

La nécessité d'une répartition territoriale des espaces verts équilibrée entre quartiers populaires et quartiers plus aisés. Nous espérons que la plate-forme qui sera mise en place d'ici peu permettra de prendre en considération ces points et d'enrichir ainsi ce bilan intermédiaire.

Notre troisième point porte sur la nécessité d'accompagner les Parisiennes et les Parisiens dans leur volonté de végétaliser, et ce fut l'objet de l'un des sujets de nos vœux d'orientation budgétaire proposés à ce Conseil.

Nous voulons conclure en remerciant Pénélope KOMITÈS et ses équipes ainsi que tous les services ayant permis la mise en œuvre de Parisculpteurs. Un dispositif clé pour atteindre les 100 hectares.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

La parole est maintenant à M. LEGARET, pour 3 minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Le vœu n° 35 ?

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - C'est cela.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Pardon, excusez-moi. Marie-Laure HAREL a déposé ce vœu avec les élus de notre groupe.

Quand on fait le bilan du nombre de mètres carrés disponibles en matière d'espaces verts, Paris est dans une situation beaucoup moins favorable que Londres, 8 fois moins que Londres, 10 fois moins que Bruxelles, 50 fois moins que Rome.

La Maire de Paris a pris des engagements portant sur 20.000 arbres, 30 hectares de parcs et jardins, 100 hectares de végétalisation murale supplémentaires d'ici 2020. Mais, à l'heure actuelle, seuls 8 hectares et demi ont été créés. On constate la sous-dotation en espaces verts de 18 arrondissements sur 20, en particulier le 3^e arrondissement, plus généralement le Centre-Nord de Paris. L'opportunité de faire de la place de la République un poumon vert n'a pas été saisie. Les érables quinquagénaires risquent d'être déracinés rue de Thorigny.

Pour toutes ces raisons, la proposition est simple : il est demandé que la Maire de Paris publie une cartographie précise des différents types d'espaces verts développés dans chaque arrondissement depuis le début de la mandature, en distinguant notamment la plantation d'arbres et d'arbustes, et publie un plan de développement des espaces verts dans chaque arrondissement jusqu'à la fin de la mandature.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci à tous pour ces différentes interventions qui soulignent notre travail en cours pour construire un Paris plus végétal.

Je voudrais peut-être d'abord répondre à Mme de CLERMONT-TONNERRE et lui dire qu'elle a peut-être mal lu ma feuille de route, qui dit que Paris comptera, d'ici 2020, 100 hectares de toitures et de murs végétalisés, dont 33 hectares d'agriculture urbaine. Il n'est pas écrit que Paris créera 100 hectares elle-même. C'est donc bien en partenariat avec un certain nombre de partenaires et notamment les bailleurs sociaux mais également des partenaires privés institutionnels, publics, parapublics, comme nous l'avons fait dans les Parisculpteurs, que nous

atteindrons cet objectif de 100 hectares et vraisemblablement que nous atteindrons en agriculture urbaine un objectif qui sera plus important, je l'espère.

Aujourd'hui, l'APUR nous a communiqué un certain nombre d'études, notamment une étude récente sur la végétalisation des clôtures et des murs qui fait qu'effectivement nous arrivons à un total végétalisé dans Paris qui est important. Aujourd'hui, nous avons depuis le début de la mandature, avec nos partenaires, créé un peu plus de 20 hectares dont 8 sur le patrimoine Ville, 3 sur le patrimoine des bailleurs et le reste sur le patrimoine privé, mais je peux vous dire que travailler avec le patrimoine privé, c'est aussi les accompagner en permanence dans leur démarche et ils nous en sont très reconnaissants. Je pense que les Parisculteurs que nous avons lancés vont permettre de faire des petits et permettre que ces différents partenaires fassent par eux-mêmes.

Je dirai à Mme de CLERMONT-TONNERRE que bien évidemment les bilans carbone sur les toits sont importants. Nous savons qu'ils ont un effet sur les îlots de chaleur et sur les rétentions d'eaux pluviales.

Madame SIMONNET, je veux vous dire qu'une grande partie, et vraisemblablement tout votre vœu a été pris en compte. En effet, c'est aussi la raison pour laquelle nous sommes obligés d'avancer doucement. Toiture après toiture, nous sommes obligés d'examiner les questions d'étanchéité, les questions de portance de manière à ce que nous n'ayons pas de problèmes d'infiltrations.

Je veux vous dire aussi que bien évidemment il n'y a pas de plantes exogènes sur les toits de Paris, que nous sommes vigilants sur les semences. Vous dire que malheureusement, à ce stade, la législation française ne permet pas de cataloguer en "bio" les produits cultivés sur les toits puisque ce ne sont que les produits de pleine terre, et vous dire que je suis assez fière que sur le premier appel à projets "Parisculteurs" nous ayons réussi à créer avec nos partenaires de l'ordre de 120 emplois, dont 50 emplois en insertion et notamment via des associations d'économie sociale et solidaire.

Notre travail, nous le faisons donc avec toutes les Directions de la Ville pour recenser le potentiel du bâti. Nous le faisons également avec les maires d'arrondissement que je reviendrai voir pour réétudier les différentes adresses qu'ils m'ont proposées l'année dernière ou qu'ils vont me re-proposer, de manière à ce que la DPA puisse faire des études techniques importantes pour pouvoir continuer à végétaliser le bâti.

Monsieur HONORÉ, je peux peut-être vous dire que dans le cadre des budgets participatifs, si des habitants ont déposé des projets qui n'ont pas été sélectionnés, ils n'ont pas été sélectionnés. Vous dire quand même que la végétalisation participative n'a pas pour vocation de lutter contre l'installation d'un certain nombre de populations. Ce n'est pas du tout ma philosophie. Et vous dire que les habitants ont toute possibilité, s'ils n'ont pas été retenus dans le cadre du budget participatif, d'utiliser le permis de végétaliser.

Quant à la question de Mme HAREL, lui dire qu'aujourd'hui, mais j'ai l'impression qu'elle ne s'intéresse pas beaucoup à ce que l'on fait, puisqu'elle n'est jamais là pour poser les questions ou elle pose des questions à côté de la plaque : les arbres d'alignement, les arbres des jardins sont aujourd'hui cartographiés en "open data". C'est un peu plus compliqué pour les arbustes, parce que chaque année, ma direction plante 200.000 arbustes à Paris, avec des espèces diverses et variées. Vous imaginez donc que si l'on cartographie les 200.000 arbustes, ce sera un peu compliqué.

Je ne sais pas. Je peux peut-être essayer de compter les pâquerettes aussi. Comment vous dire ? Après, peut-être rappeler à Mme HAREL qu'il existe, dans chaque arrondissement, des plans d'investissement de la mandature, qui définissent précisément quels sont les nouveaux hectares de jardin que l'on va créer et je l'invite donc quand même à regarder ce qui va se faire dans le 3e arrondissement, sachant que tout ce que l'on fait en plus, c'est du plus. J'émet donc bien évidemment un avis négatif sur son vœu.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, je ne peux pas vous laisser dire que je ne concerte pas avec la mairie du 15e arrondissement. On se voit souvent, je fais des réunions extrêmement régulières sur ma délégation avec les différents adjoints, auxquelles vous participez d'ailleurs.

Concernant les "Parisculteurs", il est possible que vous ayez eu un envoi tardif, mais compte tenu de la technicité un peu difficile des sites, nous avons besoin d'approfondir.

Concernant les pieds d'arbres, j'ai souhaité - et je le maintiens - simplifier la procédure d'instruction, parce que vous comprenez bien que les Parisiens ne comprennent pas très bien pourquoi il faut deux ou trois mois pour qu'on leur réponde. Je ne parle pas forcément de vous, mais la démarche fait que deux ou trois mois, c'est long pour végétaliser un pied d'arbre et maintenant, on vous envoie donc un bilan mensuel de tous les pieds d'arbres qui seront végétalisés, mais bien évidemment pour le reste, les jardinières, les potelets, les murs, nous continuerons à vous demander vos avis.

Et pour toutes ces raisons, je vous demande le retrait de votre vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS, pour toutes ces explications.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 du groupe les Républicains avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 143.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 143).

2016 DEVE 145 - Labellisation de la Ville de Paris au label APIcité de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 145, relatif à la labellisation de la Ville de Paris au label APIcité.

La parole est à Mme GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un sujet extrêmement important. Je suis presque étonnée d'être la seule à prendre la parole sur le sujet.

Vous nous demandez d'approuver la candidature de la Ville de Paris à la labellisation APIcité de l'U.N.A.F. Ce label prolonge la charte "Abeille, Sentinelle de l'environnement", à laquelle la Ville de Paris a adhéré en mai 2015.

Il s'agit avec ce label de s'inscrire dans une démarche de sensibilisation sur le rôle primordial de l'ensemble des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité et la nécessité absolue de les protéger.

Son objectif est de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. C'est une très bonne chose. La cause des pollinisateurs est une cause d'une importance absolument majeure pour l'équilibre naturel et le maintien de la vie, tout simplement, sur notre planète.

L'extinction des abeilles menacerait gravement la survie de l'humanité et je pèse mes mots. Ce n'est ni plus ni moins l'enjeu dont on parle à cet instant.

Or la situation est plus que préoccupante, puisque plus de 30 % des colonies d'abeilles et autres pollinisateurs disparaissent chaque année. Et le phénomène va en empirant, alors qu'elles permettent la reproduction de plus de 70 % des espèces végétales. On parle même de 80 % de reproduction des espèces végétales.

La prise de conscience, la sensibilisation sont donc - j'en suis absolument convaincue et mon groupe avec moi - les premiers pas d'une action qui doit s'enclencher rapidement et à très large échelle pour enrayer ce fléau.

On sait que ces insectes sont victimes des insecticides, mais également de la déforestation, de la pollution de l'air, de la réduction des ressources alimentaires, du fait des monocultures, des infections parasitaires, des frelons asiatiques, des réseaux 4G dans les campagnes, etc.

Pour toutes ces raisons, on est arrivé en France par exemple à cette situation totalement paradoxale, que les abeilles urbaines se portent plutôt mieux que celle des campagnes.

Mais c'est quand même dans la nature qu'elles sont les plus nombreuses et c'est là qu'elles peuvent remplir leur rôle de pollinisation. Compte tenu de cette situation, je considère que la Ville, oui, doit être la sentinelle des sentinelles de l'environnement.

La Ville doit sensibiliser, informer, et je dirai même qu'elle doit forcer et contraindre les autorités gouvernementales, nationales et européennes, à prendre des mesures radicales faisant fi des lobbies industriels, pour élaborer une véritable politique de protection des pollinisateurs.

Ce label APlcité s'inscrit donc totalement dans la démarche que je vous ai proposée, avec l'adoption du label "Bee Friendly" dont l'objet, je le rappelle, était de promouvoir les systèmes de production respectueux des pollinisateurs, en appliquant de bonnes pratiques dans les parcs et jardins qui étaient certifiés "Ecocert", parce que répondant à "zéro phyto". La complémentarité est donc parfaite.

Je vous pose simplement une question, Madame KOMITÈS : que devient ce label "Bee Friendly", qui a été voté - je le rappelle - par notre Assemblée à l'unanimité en mars 2015 ? Parce qu'il y a une absence que je ne m'explique pas dans votre exposé des motifs.

Je n'imaginais pas qu'il y ait eu un oubli, puisque celui-ci a été voté à l'unanimité, mais la cause est majeure, je l'ai dit, je le répète. Elle est vitale, elle est gravissime, il faut donc que chacun de nous ici en ait bien conscience, et que l'on dépasse d'éventuelles petites guerres d'ego. Même si j'attends votre réponse avec intérêt, je tiens à dire que pour nous, ce qui compte, c'est de passer à l'action.

La sensibilisation est le premier étage de ce plan d'action. Nous le soutenons, nous soutenons le label APlcité et nous vous demandons également d'être encore plus ambitieux. La Ville de Paris peut profiter de son prestige mondial pour promouvoir la protection des abeilles dans le monde.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez bien raison, Madame GALLOIS, de signaler la situation extrêmement préoccupante des abeilles en France, avec une production qui a été divisée par trois en vingt ans et un taux de mortalité très élevé.

La France détient même effectivement le triste record de mortalité en saison, avec un taux de plus de 13 % lorsqu'il est d'environ 10 % dans les autres pays européens, dû à un certain nombre de causes : une des causes est effectivement le frelon asiatique, qui étend son emprise sur le territoire français, mais surtout aux pesticides "néo-nicotinoïde". L'impact de ces insecticides sur les femelles est désormais bien connu.

Je vous rappelle que le 20 juillet dernier, l'adoption de la loi pour la reconquête de la biodiversité a entériné l'interdiction de ces substances d'ici septembre 2018, avec malheureusement des dérogations possibles jusqu'en 2020.

Cette interdiction peut être lointaine, mais c'est une première mondiale qu'il faut saluer, dans un contexte de fortes pressions - je le rappelle - des acteurs de l'agrochimie sur les parlementaires et, si vous me demandez de continuer à pousser les autorités françaises et les autorités européennes sur ce sujet, je vous rappellerai simplement que le groupe UDI à l'Assemblée n'a pas voté pour, on a eu 8 contre, 4 abstentions et 5 qui n'ont pas participé au vote. Je ne donnerai pas les votes du groupe les Républicains, mais ce n'est franchement pas forcément très brillant non plus sur le sujet.

Je ne pense donc pas que l'on ait de leçon à recevoir. Vous m'interrogez sur... ce sont des faits, je suis désolée. Vous m'interrogez sur "Be friendly", je vous avais expliqué que c'était un label plutôt destiné aux

agriculteurs. Nous le mettons en place via notre Plan Ruchers, puisque je signale que dans le cadre du Plan Ruchers que nous avons voté il y a quelques mois, nous allons développer des ruches, des hôtels à insectes notamment dans tous nos jardins partagés, et en lien avec tous les apiculteurs franciliens avec qui nous sommes en discussion.

Vous dire également que ce label APlcité a été créé par l'U.N.A.F. spécialement pour les collectivités, puisque cela n'existait pas avant. C'est effectivement grâce notamment, je le dis, à votre action au moment de "Be friendly" que ce label a été créé et nous entendons bien participer, c'est le sens de notre action, à ce nouveau label que nous entendons porter avec les apiculteurs. Je vous renvoie au Plan Ruchers, Madame GALLOIS, je vous referai passer la délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 145.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 145).

2016 DEVE 150 - Proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 150 relatif au lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la propreté dites-vous, c'est l'affaire de tous. Mais comment lutter efficacement contre la pollution générée par une population de 80.000 pigeons ?

A ce jour, point de remède miracle, et ce ne sont pas les pigeonniers municipaux aussi sympathiques soient-ils qui règlent le problème.

Or, il faut avouer que nous déplorons tous la saleté des trottoirs maculés de fiente de pigeons, nous sommes tous interpellés par des riverains exaspérés par cette situation, et nous pestons tous contre l'impunité dont semblent bénéficier les nourrisseurs itinérants pour partie responsables des rassemblements de ces volatiles.

Seules 100 contraventions sont dressées chaque année. La nouvelle Brigade de lutte contre les incivilités a-t-elle, Monsieur le Maire, pour instruction de renforcer la verbalisation ?

Espaces publics, banques, carrosserie des véhicules sans oublier les statues qui font office de perchoirs, tous gardent des traces de la présence de ces volatiles.

Ce sujet fait partie des plaintes récurrentes que nous recevons en mairie, et nous sommes plutôt démunis devant ces nuisances. Dans le 15e, par exemple, pour nettoyer l'accumulation des fientes de pigeons, nous avons recours à un prestataire qui utilise des laveuses à eau chaude et traite 2.900 mètres carrés de surface deux fois par mois. Même si elles ont le mérite d'améliorer l'état de l'espace public, ces opérations sont loin d'être suffisantes, sans parler des coûts économiques et écologiques qu'elles génèrent.

On parle souvent du rat comme espèce nuisible, mais il ne faut pas oublier que les pigeons produisent des fientes qui contiennent des bactéries et des champignons susceptibles de transmettre virus et parasites, et leur concentration aux abords des aires de jeux d'enfants est un fléau.

La Ville ayant implanté une douzaine de pigeonniers, il est temps de faire le bilan de l'efficacité de ces cabanons sur pilotis qui, s'ils sont accueillants pour les volatiles, ne semblent pas apporter une réponse suffisamment efficace devant l'ampleur du problème à traiter. Le pigeonnier contraceptif est certainement utile, mais son efficacité ne porte que sur le périmètre sur lequel il a été implanté, car il suffit de s'éloigner de 100 mètres du cabanon pour constater que les volatiles prolifèrent aux abords de certains immeubles et trottoirs.

Dans le 15e, les résultats du pigeonnier sont décevants. Pour l'année 2015, 271 œufs ont été retirés, 11 pigeons trouvés morts. Pour le premier trimestre 2016, 138 œufs ont été stérilisés. Au regard des dizaines de milliers

de pigeons, ces chiffres posent question, d'autant que le coût d'entretien du pigeonnier est à la charge de l'arrondissement.

En attendant de connaître les conclusions de l'étude, qui sera sortie je l'espère, et de nouvelles propositions pour lutter plus efficacement contre les nuisances occasionnées par les pigeons, nous demandons une verbalisation plus soutenue à l'égard des nourrisseurs dont l'attitude irresponsable génère non seulement des concentrations de volatiles, mais aussi des rassemblements de rats, comme c'est le cas square Cambronne, où du fait de la présence des nourrisseurs de pigeons, le jardin est envahi de rongeurs.

Si nous sommes favorables au principe de l'étude dont la réalisation aurait peut-être pu se voir confiée à l'Agence de l'écologie urbaine, je rappelle que nous attendons toujours les résultats de l'étude sur le comportement des corneilles que vous nous avez promise il y a plusieurs mois de cela.

Monsieur le Maire, des solutions efficaces doivent être trouvées dans le cadre du prochain Plan de biodiversité pour mettre un terme à cette prolifération de pigeons et de corneilles qui polluent notre environnement et font fuir les moineaux.

Pour conclure sur une note positive, il arrive que les pigeons fassent œuvre utile et nous apportent des enseignements. Ainsi, Londres vient de conduire une expérience intéressante. Une escadrille de pigeons connectés vient de sillonner la ville pour évaluer la qualité de l'air, équipée de capteurs miniatures fournis par la "start-up" française "Plume Labs". Il est apparu que plus l'air est pollué, plus les pigeons accélèrent et se dirigent vers d'autres sites.

Monsieur le Maire, je vous suggère de mener une expérience similaire sur certains axes parisiens et si les conclusions londoniennes s'avèrent exactes, nous devrions observer une migration des pigeons vers les secteurs les moins pollués, ce qui pourrait être un indicateur supplémentaire pour décider des sites d'implantation ou des déplacements des pigeonniers, afin de tenter de lutter plus efficacement contre la prolifération de ces volatiles.

Avec humour, on peut considérer que de nuisibles, les pigeons deviendraient alors sentinelles.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme KONÉ.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, les pigeons appartiennent aussi...

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame KOMITÈS, vous n'êtes pas Mme KONÉ.

La parole est à Mme KONÉ d'abord.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération concerne le lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris. Le pigeon est un animal intéressant. Les pigeons à Paris sont de la famille des pigeons biset, une espèce créée par l'homme, qui vit en ville et a une durée de vie de trois ans.

Il reconnaît son nourrisseur et est un des rares oiseaux à nourrir son petit au lait de jabot, comme les flamants ou les manchots empereurs. Il fait trois nichées par an contre une pour les autres oiseaux.

De plus, le pigeon a une longue histoire et ceci dans différentes cultures. Par exemple, en Perse ou en Turquie où la fiente est utilisée pour l'agriculture.

12 pigeonniers existent actuellement à Paris. Ceci permet d'éviter la construction de nichoirs, de réguler les populations de pigeons par la stérilisation des œufs, et de concentrer la fiente dans un même lieu.

Nous souhaitons intervenir sur ce projet de délibération d'importance, entre autres parce que les pigeons étant de plus en plus nombreux dans notre ville, cette surpopulation occasionne une gêne pour de nombreux Parisiens : salissures, dégradation de façades.

Cette étude, 13 ans après l'installation des pigeonniers, apparaît indispensable pour évaluer si les objectifs qui leur avaient été fixés en 2003 sont atteints.

Nous avons lu les termes de l'étude très détaillée dans le projet de délibération, et nous nous félicitons de la clarté de ce cahier des charges.

Nous souhaitons revenir toutefois sur trois points qui nous semblent essentiels.

D'une part, sur la mention qui est faite d'une hypothèse de suppression de certains pigeonniers, qui nous paraît préempter hâtivement les conclusions de l'étude.

D'autre part, sur l'étude de la gestion des pigeonniers. Après une période de sous-traitance des pigeonniers pendant laquelle nous avons constaté un déficit important de maintenance et d'entretien, il nous semble essentiel de considérer d'autres pistes telles que l'appel aux régies de quartier, aux associations, à une politique de création d'emplois en insertion, conjuguée à un travail de sensibilisation des riverains lorsqu'un pigeonnier est installé. L'approche doit avant tout se faire par quartier.

Citons ainsi le travail exemplaire de l'association "Espace", gérant depuis plus de 10 ans 9 pigeonniers dans les villes de Clamart, Courbevoie, Meudon, Montrouge et Saint-Cloud, avec une vraie expertise et un travail de proximité indispensable.

Enfin, s'ouvrir sur la recherche qui est importante dans ce domaine depuis plus de 10 ans en Ile-de-France. De ce fait, un petit pôle d'excellence et d'expertise est à renforcer. Cette recherche a notamment donné lieu à un colloque et naissance à un guide Natureparif du pigeon en ville, disponible en ligne.

Par ailleurs, citons aussi l'étude qui débute actuellement sur l'usage du guano de pigeon, fertilisant ancestral, et le travail fait entre Jussieu et le Muséum national d'histoire naturelle pour observer les pigeons et les recenser.

En conclusion, cette étude est une très bonne nouvelle et nous voterons avec enthousiasme ce projet de délibération.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

La parole maintenant est à Mme KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, comme vous l'avez dit, les pigeons appartiennent au paysage parisien et leur présence est comprise dans la mesure où effectivement ils ne se trouvent pas concentrés en grand nombre.

Depuis 2003, la Ville a effectivement installé 12 pigeonniers sur le territoire parisien, et le développement des populations de pigeons, je le rappelle, résulte à la fois de la présence de ressources alimentaires et du nombre de sites de reproduction. Nous rappelons systématiquement pour préserver le cadre de vie des Parisiens, les dispositions du Règlement sanitaire départemental sur le jet de nourriture.

Il est clair que dans le cadre de la réforme sur la lutte contre les incivilités, le renforcement des amendes notamment aux nourrisseurs sera effectué.

L'étude qui est proposée ici permet effectivement de voir ce qu'ont donné ces pigeonniers. Normalement, ils permettent de fixer des colonies en vue de maîtriser leur nombre par une stérilisation des œufs et de surveiller leur état sanitaire.

Dans l'étude qui est ici, comme Mme de CLERMONT-TONNERRE l'a dit, par exemple, nous ne sommes pas intimement persuadés que ces pigeonniers fonctionnent de manière intéressante. Elle va permettre une évolution du dispositif et d'analyser aussi les connaissances du pigeon en ville. Elle va nous permettre d'estimer la population des pigeons avant et après l'installation des pigeonniers, puis d'avoir un bilan quantitatif et qualitatif.

Ce sera sur l'ensemble de Paris et pas seulement dans les arrondissements de Paris dans lesquels il y a un pigeonnier. Effectivement, cette étude nécessite qu'on supprime quelques-uns des pigeonniers pour vérifier si leur implantation est intéressante ou pas. On aura un résultat au dernier trimestre 2017.

Concernant les corneilles, Madame de CLERMONT-TONNERRE, je vous rappelle que la corneille n'a pas été classée nuisible pour la période 2015 -2018 et que nous essayons de travailler à des solutions alternatives. J'imagine que vous êtes aussi attachée que moi à la préservation de la faune sauvage et les associations de la protection de la nature nous saisissent beaucoup sur ce sujet.

Oui, nous travaillons aussi sur les corneilles de manière à ce que leur multiplication ne soit pas trop importante dans Paris, mais en aucun cas aujourd'hui il n'est prévu d'opération de destruction de ces oiseaux ni de leur nid.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 150.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DEVE 150).

Vœu déposé par le groupe LR relatif aux pieds d'arbre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux vœux non rattachés. On commence par les pieds d'arbres avec Dominique STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'un vœu relatif à la réfection des pieds d'arbres après les opérations d'abattage : 1.500 à 1.800 arbres morts et dangereux sont abattus et replantés dans tout Paris chaque année.

La DEVE procède depuis ces dernières années à la réalisation de fosses d'une superficie de 3 mètres sur 3, ainsi qu'à l'installation d'enclos en bois pour protéger les pieds d'arbres, et faute de moyens, les réfections de ces pieds d'arbres ne sont plus réalisées à la suite des replantations, la Ville préférant proposer aux riverains de porter des permis de végétaliser dans ces emprises.

A ce jour, environ 1.800 enclos sont ainsi implantés dans Paris. Ces enclos gênent la circulation des piétons et posent des problèmes d'accessibilité. Ils font régulièrement l'objet de dépôts sauvages et ils sont très fréquemment utilisés par les maîtres des chiens comme parcs canins dans lesquels on retrouve de nombreuses déjections canines.

Considérant de plus que les avis des maires d'arrondissement ne sont pas suivis sur ces sujets de replantation et de dispositif de mise en place, et considérant le vœu relatif à la réfection des pieds d'arbres après les opérations d'abattage qui avait été voté à l'unanimité au Conseil de Paris d'octobre dernier, Florence BERTHOUT et les élus du groupe les Républicains émettent le vœu que la Maire de Paris prenne en compte les avis des maires d'arrondissement, réduise la superficie des fosses creusées lors des plantations, et ne recoure pas systématiquement au dispositif d'enclos et puisse envisager d'autres aménagements dont le pavage.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci pour ce vœu relatif à la réfection des pieds d'arbres.

Je dirais quand même que les mairies d'arrondissement sont systématiquement consultées pour tout abattage et toute réfection de pieds d'arbres, notamment suite aux opérations d'abattage et de plantation. Je dirais à Mme BERTHOUT que, sur le 5e arrondissement, il y a eu de nombreuses réunions entre le Service de l'arbre et elle-même pour trouver des solutions.

Cependant, comme elle, je partage le constat que les coffrages en bois ne sont pas toujours une solution satisfaisante. Ils ont une utilité cependant, parce qu'ils protègent les jeunes arbres plantés et permettent de formaliser les limites d'espace autour des fosses de terre, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

J'ai demandé à ce que des tontes régulières soient faites dans ces espaces et j'ai communiqué aussi auprès des Parisiens de manière spécifique sur la possibilité de végétaliser ces pieds d'arbres équipés de coffrage en bois.

Alors Mme BERTHOUT propose effectivement de nouveaux aménagements, tels que le pavage. Les opérations de pavage provisoire - on est obligé de faire du pavage provisoire sinon les arbres ne poussent pas - ont

été abandonnées en 2011, puisqu'en raison du tassement de la terre, les pavés ont tendance à se disjoindre et provoquent de nombreux accidents.

J'entends la demande de réduction de la taille des fosses de plantation. C'est un règlement du cahier des charges dont les clauses ont été rédigées par le Ministère de l'Environnement. Cependant, j'ai bien conscience que c'est compliqué pour tous les maires d'arrondissement.

Je souhaite que nous avancions pour trouver des solutions concrètes et je proposerai que nous puissions nous réunir quatre à cinq fois par an avec les maires d'arrondissement, afin d'examiner les meilleurs aménagements possibles dans le cadre budgétaire que nous avons, de manière à notamment aussi favoriser le permis de végétaliser, développer les trames vertes et étudier ensemble la mise en place de différents modèles, soit des cadres en bois, soit des solutions pavées.

C'est la raison pour laquelle, au regard de cette proposition, je vous proposerai un retrait de votre vœu, sinon j'émectrais un avis défavorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Maintenez-vous, Madame STOPPA-LYONNET ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Je me faisais le porte-parole de ces demandes, donc je maintiens le vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - D'accord, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la préservation des buis.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 38 est relatif à la préservation des buis.

Je ne sais pas qui le présente.

Mme Catherine LECUYER. - C'est Mme LECUYER !

Monsieur le Maire, chers collègues, de nombreux parcs et jardins français sont confrontés à la progression inquiétante d'un fléau qui dévaste les buis. Arrivé en France en 2008, la pyrale est un papillon envahissant qui s'est répandu très vite sur l'ensemble du territoire, au point de constituer un véritable sujet de préoccupation pour tous les acteurs de la botanique et de la préservation de l'environnement.

Les espaces verts parisiens ne sont pas épargnés. Les Parisiens constatent que de nombreux massifs de buis sont dévastés dans nos parcs et jardins publics. Cela est d'autant plus préjudiciable lorsqu'il s'agit de buis ornementaux qui relèvent du patrimoine historique de la Ville, notamment aux abords du parc Monceau.

Il serait judicieux que la Ville s'attache à préserver la qualité des sites et à sauvegarder son patrimoine. A l'instar de nombreux parcs français, tels Vaux-le-Vicomte, le château de Versailles, etc., elle devrait prendre à cœur de traiter les buis malades ou bien de remplacer ceux-ci par de nouveaux buis. D'ailleurs, de nombreux Parisiens entretiennent eux-mêmes leurs buis et sont témoins de l'efficacité de leur méthode de traitement.

Cependant on apprend que la Direction des Espaces verts et de l'Environnement projette de supprimer et de remplacer les buis des abords du parc Monceau par des arbustes de remplacement sous deux ans. Cette solution ne semble évidemment pas satisfaisante, eu égard au patrimoine historique et botanique du parc Monceau et de ses alentours.

Certes, la Ville n'envisage pas l'utilisation de produits phytosanitaires car elle s'est engagée à respecter les critères de labellisation EcoJardin depuis 2012. Mais des méthodes alternatives de traitement peuvent être utilisées pour lutter contre la pyrale, notamment la lutte microbiologique qui permettrait de préserver les buis des parcs parisiens. Ainsi, des traitements, conformes aux engagements de la Ville en matière de gestion écologique des espaces verts, ont été mis au point, notamment le piège à phéromones de l'Inra.

Il en ressort qu'il serait souhaitable que la Ville de Paris s'attache à préserver les buis des parcs parisiens, sous peine de les voir disparaître totalement de Paris, par une prévention et une surveillance accrues, comme par l'utilisation de traitements adaptés. Il serait judicieux d'étudier les solutions alternatives de traitement permettant de sauvegarder les buis parisiens attaqués par la pyrale.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Je voudrais rassurer Mme LECUYER, on a des services qui sont très efficaces et qui ont déjà mis en place ces traitements. Effectivement, la lutte contre la pyrale du buis mobilise les services des espaces verts, avec des actions aussi bien préventives que des actions curatives pour limiter sa progression. Nous participons, notamment, à un programme national d'études qui s'appelle "SaveBuxus", piloté par "Plante & Cité".

L'objectif est d'identifier et de tester des solutions alternatives pour contenir cette espèce envahissante qui cause des dommages importants, comme vous l'avez dit, sur les buis. Ce programme qui est en place expérimente notamment des solutions novatrices avec, comme vous l'avez dit, le piégeage qui permet de capturer davantage de papillons. C'est effectivement déjà fait. On met également en place des mesures pour lutter contre les invasions constatées, notamment avec des tailles préventives puisque les larves s'installent surtout sur les jeunes pousse. On a des pièges qui ont été installés sur trois sites à Paris et qui signalent immédiatement l'apparition de pyrales, ce qui nous permet de pouvoir immédiatement travailler sur les buis dans tout Paris, avec un traitement biologique qui répond aux normes "Ecojardin" et permet effectivement de maîtriser la prolifération et d'éviter son extension.

Ces différentes phases de traitement ont été intensifiées cette année. Cela nous a permis de constater une apparition beaucoup plus tardive de la pyrale que lors des années précédentes. Les services des Espaces verts vont renforcer les dispositifs, aussi bien préventifs que curatifs, notamment en effectuant des tailles plus conséquentes, avec des traitements plus systématiques tout au long de la période de développement de cette espèce, à savoir entre mars et septembre. Bien évidemment, notre implication dans le programme national, que je vous ai mentionnée, va être poursuivie de manière à ce que l'on puisse mettre en œuvre toute solution innovante qui puisse voir le jour.

Je vous donne un avis favorable sur ce vœu puisqu'on le fait déjà. Je suis clémente à cette heure-là.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 38 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 323). Le buis est sauvé !

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture matinale des parcs et jardins parisiens.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 39 est relatif à l'ouverture matinale des parcs et jardins parisiens.

La parole est à M. HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mon vœu s'inscrit dans le droit fil de la communication de la Maire de Paris, en septembre dernier, sur la modernisation de l'administration parisienne et sa volonté d'adapter les jours et horaires d'ouverture des équipements aux besoins des Parisiens.

A ce sujet, chacun conviendra qu'il nous faut faciliter la possibilité pour les Parisiens de pratiquer, pour leur bonne santé, une activité sportive, qui plus est gratuite, telle la marche ou le jogging. Les rythmes de la vie actuelle font que de nombreux Parisiens sont contraints de s'exercer tôt le matin, notamment l'été, dès qu'il fait jour.

Or, jusqu'à présent, ils trouvent closes les portes des parcs et jardins municipaux, celles-ci n'ouvrant qu'à 8 heures. Au printemps et en été, les horaires de levée du soleil permettent d'avoir un éclairage suffisant dès 7 heures le matin, sans avoir recours à l'éclairage public et, qui plus est, à un moment où l'air est respirable pour tout effort sportif.

Aussi, je propose une expérimentation dans plusieurs parcs et jardins visant à avancer d'une heure leur horaire d'ouverture du 1er avril au 15 septembre et toute l'année pour ceux qui bénéficient d'un éclairage public. Après un an d'expérimentation, on fait le point sur l'utilité de la mesure et, si le succès est là, on peut l'étendre.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Pénélope KOMITÈS, qui court tôt.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup pour ce vœu.

Effectivement, vous avez raison, les espaces verts parisiens sont des lieux conviviaux où se développent de nouveaux usages tout au long de la journée et également tout au long de la nuit, l'été, ce qui est important.

Ils répondent aux besoins des citoyens de disposer d'espaces de nature en ville et d'activités en plein air. Effectivement, ces nouvelles fonctionnalités, comme les agrès sportifs, témoignent de notre volonté de répondre aux aspirations des usagers, notamment dans les domaines de la pratique sportive. C'est vrai que la dynamique d'ouverture plus large des parcs et jardins que nous avons engagée l'été, s'inscrit dans cette ambition de faciliter les usages notamment sportifs.

Alors, je pense que ce vœu participe à cette perspective. Je vous propose de l'adopter - j'ai fait distribuer un amendement de l'Exécutif - en intégrant une phase d'expérimentation de l'ouverture à 7 heures au lieu de 8 heures dans quatre parcs et jardins municipaux parisiens entre le 1er avril et le 15 septembre, dont deux parcs et jardins qui ne bénéficient pas d'éclairage public et, toute l'année, pour les parcs qui bénéficient d'un éclairage public.

Bien évidemment, le choix de ces quatre jardins devra être défini en concertation avec des maires d'arrondissement qui éventuellement seraient intéressés. Puis, nous ferons un bilan de cette expérimentation à l'automne 2017, avant d'envisager éventuellement une extension du dispositif aux espaces verts parisiens.

Avis favorable avec amendement de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - L'amendement est donc accepté, Monsieur HÉLARD ? Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 39 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 324).

2016 DVD 30 - Parc de stationnement Haussmann Berri à Paris (8e). - Principe de délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation.

2016 DVD 31 - Parc de stationnement George V à Paris (8e). - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Danielle SIMONNET, il faut vous lever, courir à votre place, car les projets de délibération DVD 30 et DVD 31 concernent tous les deux des parcs de stationnement, l'un George V à Paris 8e et l'autre Haussmann Berri à Paris 8e aussi.

Danielle SIMONNET souhaitait nous en parler.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, et ce sera très rapide.

Mme SIMONNET souhaitait juste vous dire que ces projets de délibération auraient pu être une belle occasion de re-municipaliser les parkings et nous aurons un débat à ce Conseil sur la privatisation de la verbalisation du stationnement et le recours au privé, et rappeler à l'ensemble de cette Assemblée que, par exemple, un groupe comme "Vinci" qui gère énormément de parkings municipaux de la Ville de Paris se fait un bénéfice net annuel de 40 millions d'euros.

Donc, quand on sait les finances de la Ville et la course à de nouvelles recettes, je ne pourrais que vous conseiller d'assumer, de re-municipaliser ces parkings municipaux qui n'auraient jamais dû cesser d'être des parkings municipaux, afin de ne pas laisser les intérêts privés se faire autant de profit sur le dos à la fois de celles et ceux qui les utilisent, et sur le dos de la collectivité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait. Deux fois 5 minutes résumées en une.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci Monsieur le Maire.

Je dirais simplement qu'il s'agit classiquement d'un renouvellement de délégation de service public, sur des parcs qui sont déjà concédés. Je préciserais tout de même que la Ville de Paris exige de plus en plus, de la part des délégataires, qu'il y ait des redevances qui soient perçues par la Ville et qui sont assises sur le chiffre d'affaires des parcs de stationnement.

On exige également, bien évidemment, des investissements de la part du délégataire pour mettre aux normes les parcs en question.

On exige aussi que le délégataire mette en place des offres tarifaires, notamment pour les personnes à mobilité réduite mais encore aussi pour les résidents, des tarifications incitatives aussi pour les véhicules non polluants ou encore les petits véhicules.

Et tout ceci entre en ligne de compte et est conforme aux orientations de la Ville en matière de déplacement pour avoir des déplacements qui soient plus soutenables.

Voilà ce que je pouvais simplement apporter comme précisions pour ces deux projets de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 30).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 31).

2016 DVD 121 - Association "La Prévention Routière". - Subvention (27.000 euros).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au contrôle des conducteurs de voiture de sports de location.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 121 et le vœu n° 40 qui y est rattaché concernent l'association "La Prévention routière".

M. Jean-Bernard BROS nous en parle.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs mois, nous assistons, aux abords des Champs-Élysées et de la Tour Eiffel notamment, à un défilé de voitures de sport puissantes. Cette présence interroge notre groupe. Il s'agit de nouvelles sociétés qui louent, pour de courtes durées, de grosses cylindrées qui sont installées dans les rues de la Capitale, notamment aussi place de la Concorde. Elles offrent à des prix raisonnables des frissons à un public en recherche de sensations fortes. Mais l'espace public est-il un lieu pour se payer une décharge d'adrénaline ? Nous ne le pensons pas.

Nous nous interrogeons d'ailleurs sur les autorisations qui leur ont été accordées pour stationner sur l'espace public. Ainsi, avec pour seule condition la détention d'un permis B, les locataires de ces voitures expérimentent leur conduite sportive dans les rues de la Capitale, des rues fortement fréquentées par d'autres usagers plus fragiles comme les deux-roues ou les piétons.

Nous n'avons aucune garantie que les conducteurs soient assez expérimentés pour conduire des véhicules qui nécessitent une certaine maîtrise. Nous savons l'Exécutif engagé pour une ville plus apaisée. Pour nous, la prévention routière fait partie des outils pour garantir un meilleur cadre de vie. Ainsi, par ce vœu, nous demandons à la Préfecture de police et à la Ville d'agir pour mieux réguler ces nouvelles locations de courte durée et pour sensibiliser les conducteurs et, si besoin, pour les verbaliser.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

Nous aurons une explication de vote sur le vœu du groupe UDI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne prendrai pas la parole à la place de la Préfecture de police. Je vous dirai que votre vœu pointe un véritable problème que pose la location de courte durée de voitures de sport dans le quartier des Champs-Élysées, où l'intérêt de conduire une voiture de sport est extrêmement limité. Pourtant, ainsi que vous l'indiquez, les conducteurs de ces bolides qui sont loués s'autorisent des dépassements de vitesse qui sont dangereux et la nécessité de renforcer les contrôles de vitesse dans ces secteurs bien identifiés apparaît tout à fait légitime.

Je proposerai toutefois deux amendements à votre vœu. Tout d'abord, il convient également de veiller à ce que les loueurs soient bien en règle avec l'occupation du domaine public et qu'il n'y ait pas d'infraction à leur activité. Par ailleurs, concernant les actions de prévention que vous souhaitez, il convient d'étudier celles qui pourraient être mises en place pour cette activité spécifique, d'où notre deuxième amendement.

Avec ces deux amendements, nous vous proposons de donner un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les amendements, Monsieur BROS, sont-ils acceptés ?

M. Jean-Bernard BROS. - Nous acceptons les amendements.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait !

La parole est à Mme Maud GATEL pour une explication de vote du groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Simplement pour dire que nous partageons entièrement le vœu déposé par les Radicaux et nous les en remercions.

Il n'est évidemment pas question de remettre en cause la liberté du commerce en la matière, simplement, comme toute liberté, elle doit s'arrêter lorsqu'elle entre en contradiction avec d'autres libertés fondamentales, et c'est bien ce dont il s'agit avec ce type d'initiative. Il existe des risques non négligeables pour les piétons en matière de sécurité routière et en termes de nuisances sonores. Nous voterons avec enthousiasme ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La fusion des centres.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 325).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 121.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 121).

**2016 DVD 162 - Extension du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières (17e et 18e).
Convention de financement n° 2 avec l'Etat, la R.I.F., le S.T.I.F. et la R.A.T.P. relative
à la phase travaux.**

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 162 porte sur l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je prends le prétexte de ce projet de délibération pour attirer votre attention sur un problème de sécurité. En effet, depuis que la construction du tram a débuté, régulièrement nous sommes interpellés par les riverains qui habitent le quartier, et ils nous parlent des problèmes de traversée du boulevard Ney à cause des travaux. Soit les passages piétons sont supprimés, soit ils sont remplacés mais déplacés. Et on peut constater qu'il y a un véritable problème parce qu'on voit les riverains traverser un peu n'importe comment. Des photos ont été prises par les habitants montrant des personnes, des mamans avec des poussettes, qui traversent au milieu des voitures.

Je suis intervenu à plusieurs reprises au Conseil d'arrondissement et je crois bien au Conseil de Paris pour dire qu'il faut prendre des mesures de protection bien en amont. Il ne s'agit pas, pour moi, de critiquer les travaux du tramway, je sais bien que cela peut poser des problèmes de circulation, ce n'est pas le sujet, le sujet, c'est la sécurité des piétons. On me parle d'une commission ad hoc qui est chargée d'assurer la sécurité, mais sans critiquer son action, je crois quand même pouvoir dire qu'il y a des marges de progrès à faire de manière importante.

Une des préconisations que j'avais présentée et qui relayait les demandes des habitants était de demander à ce que des agents de circulation soient présents tout au long des travaux, en fonction bien entendu des nécessités, pour permettre justement que les personnes, en particulier les mamans avec les poussettes ou les personnes âgées, puissent traverser le boulevard Ney en toute sécurité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà évoqué lors du Conseil de septembre dernier la question de la sécurité aux abords du chantier d'extension du tramway, suite aux vœux déposés par M. BOURNAZEL et M. HONORÉ.

Nous avons d'ailleurs répondu de manière très rapide puisque la difficulté qui était apparue à la fin de l'été à la porte de Clignancourt avait été solutionnée en quelques jours par les équipes de terrain suite aux signalements qui avaient été opérés.

Nous continuons à rester vigilants avec les équipes de terrain de la Ville, de la R.A.T.P. qui organisent le chantier. C'est un chantier évolutif, il change de physionomie non pas jour après jour mais quasiment semaine après semaine. Des travaux de cette ampleur perturbent, ils peuvent contraindre les habitudes des différents usagers mais, chaque fois, nous prenons toutes les mesures de sécurité nécessaires. Quand des problèmes sont identifiés, nous tentons de les corriger le plus rapidement possible comme nous l'avons fait à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre à la porte de Clignancourt en quelques jours.

Votre vœu est quand même très général et malheureusement je ne pourrai pas donner un avis favorable à votre vœu même si, bien entendu, nous restons vigilants et je sais que vous l'êtes aussi sur ces questions de sécurité liées aux travaux d'extension du tramway.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait, je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 162.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 162).

2016 DVD 167 - Mise en place d'une zone à circulation restreinte. Convention de coopération avec la D.R.I.E.A. pour évaluation de son impact sur la circulation.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au bilan de l'interdiction des poids lourds polluants.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à une étude d'impact.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 167 et les vœux n^{os} 41, 41 bis et 42 qui y sont rattachés portent sur la mise en place d'une zone à circulation restreinte.

La zone à circulation restreinte, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Le vœu n° 41 déposé par Julie BOILLOT et les élus du groupe les Républicains concerne le bilan de l'interdiction des poids lourds polluants depuis le 1er juillet 2015, et nous demandons que la Maire de Paris présente le bilan de l'interdiction des poids lourds les plus polluants au terme de 12 mois et le calendrier des prochaines restrictions jusqu'en 2020.

Nous demandons également que le Préfet de police rende compte des contrôles effectués et du calendrier de mise en œuvre du dispositif de sanction automatisée.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, vous présentiez les deux vœux, si j'ai bien compris, le n° 41 et le n° 42.

Enchaînez, alors.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je présente également le vœu n° 42, cosigné par les mêmes auteurs.

Nous demandons que la Maire de Paris transmette aux conseillers de Paris le rendu de l'étude d'impact réalisée sur la qualité de l'air, les dépassements des normes, et confirme que le calendrier sera tenu tout en garantissant aux communes riveraines les délais réglementaires pour rendre leur avis à l'appui d'une étude d'impact exhaustive.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, nous avons adopté un vœu en mai 2014 pour engager la Ville de Paris à lutter contre la pollution de l'air.

Nous avons mis en place un plan de reconquête de la qualité de l'air dont l'une des composantes est la mise en œuvre d'une zone de circulation restreinte en vertu de la loi de transition énergétique qui a été votée l'an dernier. De

manière à pouvoir évaluer l'impact de ces mesures, des enquêtes sont réalisées régulièrement à partir des plaques minéralogiques des véhicules en circulation qui nous permettent de nous renseigner sur l'évolution des parcs.

Pour ce qui est des contrôles, le contrôle du respect des mesures de restriction de circulation sont effectuées par la Préfecture de police. Des opérations de contrôle sont régulièrement réalisées et nous souhaitons qu'un bilan en soit réalisé. A partir de janvier prochain, nous pourrions compter sur les vignettes "Crit'Air" mises en place par l'Etat pour identifier les véhicules en fonction de leur ancienneté, de leur émission de polluants ; elles seront obligatoires dans les zones à circulation restreintes et donc sur le territoire parisien.

Comme vous le voyez, ce dispositif de lutte se renforce avec l'arrivée de ces nouveaux outils qui faciliteront le contrôle des véhicules.

Nous proposons un vœu de l'Exécutif en substitution à votre vœu de manière à ce que nous puissions dresser un premier bilan des premières interdictions en mobilisant plusieurs sources de données, à savoir l'évolution du parc des véhicules en circulation grâce aux enquêtes qui seront réalisées par la Direction de la Voirie et des Déplacements dans le courant du mois de novembre. Deuxièmement, dans le cadre de la charte pour une logistique urbaine durable, un premier bilan sera effectué avec les utilisateurs de poids lourds et, enfin, un bilan sera établi des contrôles réalisés par la Préfecture de police.

C'est en ce sens que nous proposerons un vœu n° 41 bis en substitution au vœu n° 41.

Pour ce qui est du vœu n° 42, qui est rattaché au projet de délibération DVD 167, je précise tout d'abord que ce projet de délibération ne vise qu'à une formalisation administrative souhaitée par l'Etat et par la D.R.I.E.A.

Je serais tenté de vous dire que la demande qui est portée par votre vœu de donner aux communes riveraines les données nécessaires et de leur laisser le temps pour qu'elles puissent communiquer leur avis est déjà prévu. Sur ce point, votre vœu est sans objet mais si cela peut vous rassurer, je peux toutefois émettre un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien, je vous remercie.

Monsieur LEGARET, maintenez-vous le vœu n° 41 ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 326).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 327).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 167.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 167).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif au projet de restructuration du réseau de bus parisien (12e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 43 est relatif au projet de restructuration du réseau de bus parisien dans le 12e arrondissement et c'est la Maire du 12e arrondissement qui nous en parle.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans le cadre de la concertation sur la réorganisation du réseau des bus à l'échelle du Grand Paris, je porte ce vœu pour interpellier le syndicat des transports d'Ile-de-France et la Région.

Si ce vœu reprend les demandes fortes des habitants, il n'a cependant pas réussi à convaincre les élus LR du 12e. C'est une situation que je regrette profondément.

En revanche, je me réjouis de voir dans le vœu qui suit que nous nous rejoignons avec la Maire du 5e et les élus du 5e arrondissement tant sur la démarche de présenter un vœu en Conseil de Paris sur ces sujets que sur le fond, s'agissant de maintenir des lignes de bus qui relient nos deux arrondissements.

En effet, cette réorganisation doit permettre une meilleure desserte des arrondissements périphériques comme des communes limitrophes, qui prenne mieux en compte l'augmentation des emplois et la croissance démographique de ces arrondissements périphériques, en particulier le 12e arrondissement.

Cette réflexion s'inscrit dans l'ambition de notre majorité de proposer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle polluante qui soient efficaces et qui correspondent aux besoins croissants en mobilité des usagers sur le territoire du Grand Paris.

L'enjeu autour de cette construction du Grand Paris des bus est donc de désengorger les quelques axes et pôles centraux desservis par de multiples lignes souvent redondantes pour mieux desservir l'ensemble du territoire. Chacun sait combien se déplacer en bus est largement apprécié par les habitants, le bus étant considéré comme un transport de grande proximité, accessible, facile au quotidien.

Nous espérons donc aujourd'hui pouvoir développer à l'échelle du Grand Paris de nouvelles liaisons périphériques de dimension métropolitaine capables de franchir la frontière que constitue encore à ce jour le périphérique, cette barrière à la fois physique et symbolique.

Dans le cadre de la concertation, je souhaite ainsi porter trois demandes.

La première concerne le prolongement des lignes 24 et 87 vers la rive gauche de Paris, donc le Quartier latin. La deuxième porte sur l'organisation d'une réunion publique et de concertation en présence des équipes du S.T.I.F. sur la desserte du bois de Vincennes. Le troisième met en avant le besoin d'un renforcement global de l'offre en termes de fréquence et d'extension des horaires.

Ces trois sujets sont majeurs pour les habitants du 12e arrondissement, qui ne souhaitent pas en particulier que les lignes du 87 d'une part, du 24 d'autre part soient coupées, l'une à la gare de Lyon, l'autre à la gare d'Austerlitz. Nos propositions visent au contraire à permettre de nouvelles mobilités vers le quartier de la Montagne Sainte-Geneviève et le long des voies sur les berges vers l'Ouest.

Ce vœu invite donc le S.T.I.F. à reconsidérer son projet initial et à se mettre à l'écoute des usagers des transports en commun, qui ne sont pas que des Parisiens.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu, Madame la Maire, formule plusieurs demandes relatives au projet de restructuration du réseau de bus parisien et ces demandes nous semblent tout à fait légitimes et pertinentes.

Plusieurs présentations ont été faites par le S.T.I.F. du projet de restructuration du réseau parisien, qui est soumis actuellement à concertation, notamment pour les habitants du Sud-Est de Paris et de la proche banlieue lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 11 octobre dernier dans le 5e arrondissement pour le cadran Sud-Est parisien, à laquelle nous assistions, vous-mêmes, la Maire du 5e arrondissement également.

A l'issue de cette présentation, de nombreux participants ont réagi à l'une des principales propositions du S.T.I.F., qui prévoit de couper la ligne 87 à la gare de Lyon et la ligne 24 à la gare d'Austerlitz, et ces réactions venaient autant des habitants de la rive droite que de la rive gauche, ou encore des habitants de certaines communes riveraines de Paris, qui considéraient à juste titre que les liaisons entre la rive droite et le centre de Paris en rive gauche s'en trouveraient fortement dégradées dans les deux sens d'ailleurs.

Sur cette base, nous avons esquissé ensemble lors de cette réunion publique avec Mme BERTHOUT, avec vous-même, Madame BARATTI-ELBAZ, une nouvelle proposition d'itinéraire pour ces deux lignes, de manière à ce que cela puisse satisfaire à la fois les attentes des usagers, mais également la Ville de Paris.

Je me réjouis que cette proposition soit aujourd'hui reprise dans ce vœu, ainsi que le vœu qui sera présenté par Mme la Maire du 5e arrondissement, qui est le signe à la fois d'un consensus fort qui se dégage autour de ce sujet d'une bonne desserte rive droite et rive gauche et des liaisons entre les deux rives de Seine.

Par ailleurs, vous rappelez à juste titre l'attente de l'ensemble des usagers vis-à-vis de ce projet de restructuration pour qu'il y ait un renfort global de l'offre qui soit opéré, de manière à ce que l'on évite que ce soit Paul qui soit déshabillé pour habiller Pierre, et de manière par exemple à agir sur les fréquences, l'amplitude horaire des lignes et de ne pas simplement se contenter de simples redéploiements de moyens à somme nulle.

Nous rejoignons donc bien évidemment tout à fait cette préoccupation, que nous remonterons à nouveau auprès du S.T.I.F.

Enfin, vous rappelez la demande que vous avez faite par courrier auprès de la Présidente du S.T.I.F. pour qu'une réunion publique soit organisée sous l'égide du S.T.I.F. pour traiter de la question de la desserte du bois de Vincennes, en associant l'ensemble des communes riveraines et les usagers du bois.

Je soutiens bien entendu cette initiative, même si le S.T.I.F. n'a toujours pas répondu à cette demande.

Donc, avis favorable de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 43 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 328).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au nouveau réseau de bus (5e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Concernant le vœu n° 44 relatif à la même chose dans le 5e arrondissement, c'est Dominique STOPPA-LYONNET qui nous en parle.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Mes chers collègues, considérant la rencontre à laquelle faisait allusion M. NAJDOVSKI, rencontre-atelier organisée conjointement par la R.A.T.P., le S.T.I.F. et la Ville de Paris le 11 octobre dernier au gymnase Poliveau, dans le cadre de la concertation pour le nouveau réseau de bus de Paris, considérant que les propositions de révision du réseau présentées à cette réunion font apparaître une baisse importante de l'offre de transport en commun dans le 5e arrondissement, Florence BERTHOUT et les élus du groupe les Républicains émettent le vœu que les correctifs suivants soient intégrés au futur plan de bus à Paris.

Je cite : "le tracé de la ligne 63 soit maintenu en l'état actuel, la ligne 24 prolonge son parcours au-delà de la gare d'Austerlitz par les rues Buffon, Censier, Claude-Bernard, puis les rues Gay-Lussac ou d'Ulm jusqu'au Panthéon", ce qui équivaldrait à créer une traverse au sud de l'arrondissement aujourd'hui mal irrigué.

"La ligne 87 poursuit son trajet au-delà de la gare de Lyon pour rejoindre la gare d'Austerlitz, puis remonter les quais rive gauche au moins jusqu'au musée d'Orsay. La ligne 85 prolonge son parcours au-delà de la place du Châtelet pour remonter la rue Saint-Jacques, avec un terminus à proximité de la place du Panthéon", et ce point de la remontée de la rue Saint-Jacques est extrêmement important. "Le parcours descendant de la ligne 75 depuis la place du Panthéon soit réétudié" et enfin que "la ligne 47 maintienne son terminus gare de l'Est".

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Christophe ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je proposerai un certain nombre d'amendements à votre vœu, Madame la Conseillère, pour vous dire que bien entendu, sur la question des lignes 87 et 24, comme je l'ai exprimé lors du précédent vœu, je crois que nous avons un accord général et un consensus pour faire en sorte qu'elle puisse être prolongée ; la ligne 87 jusqu'au Quai d'Orsay et la ligne 24 en direction de la place du Panthéon ou du jardin du Luxembourg.

Pour ce qui est des autres demandes, vous exprimez notamment le fait de ne pas réassocier la ligne de bus 63 sur le boulevard Saint-Germain. Je ne peux donner de suite favorable à cette proposition, puisque c'est une exigence du S.T.I.F. - je le rappelle - qui est d'ailleurs réclamée par l'association des Usagers de Transport et qui pourrait améliorer les performances et la lisibilité de la ligne, sans pour autant réduire la desserte du quartier.

On travaille donc globalement et généralement plutôt à des réassociations d'itinéraires comme on le peut et ce projet s'inscrit dans ce cadre.

Pour ce qui est de vos demandes relatives aux lignes de bus 85 et 47, elles remettraient en cause une des orientations essentielles de la restructuration du réseau de bus, qui est à la fois de réduire les troncs communs de lignes qui existent dans le centre de Paris et de pouvoir également réaffecter ces mesures par des allongements de ligne.

Je précise par exemple que la ligne de bus 85 est allongée à Saint-Ouen pour desservir également le secteur des docks, qui est un nouveau secteur en plein développement, et que l'allongement des lignes entraîne ensuite un certain nombre de difficultés en termes d'exploitation, avec notamment des problèmes de régularité.

En tout état de cause, à ce stade, la concertation n'est pas close. Les avis éventuels des usagers n'ont pas encore été totalement recueillis et analysés et il serait donc prématuré de prendre position par principe contre telle ou telle évolution.

Je rappelle par ailleurs également que nous travaillons dans le cadre de cette restructuration à un prolongement de la ligne 75, qui pourra aller jusqu'à la place du Panthéon, ce qui correspondra à une nouvelle desserte au cœur du 5e arrondissement.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de donner un avis favorable à votre vœu, sous réserve de l'intégration des différents amendements proposés par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame STOPPA-LYONNET, amendez-vous ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Il y a un point sur lequel j'insisterai, mais je ne suis pas certaine d'avoir compris, c'est : qu'est-ce que vous faites pour la remontée de la rue Saint-Jacques ? Est-ce envisageable d'avoir la ligne 85 qui remonte la rue Saint-Jacques ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je ne peux pas vous donner à ce stade d'avis favorable, compte tenu du fait que le S.T.I.F. ne propose pas cela.

En revanche, on vous propose de prolonger la ligne de bus 75, ce qui est un complément au fait que la ligne de bus 85 sera, elle, coupée au niveau du Châtelet.

Je ne peux pas donner d'avis favorable à ce stade, les amendements ne prennent donc pas en compte cette demande.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame STOPPA-LYONNET, vous maintenez donc votre vœu non amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au double sens des bus boulevard Saint-Germain.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 45 est relatif au double-sens des bus boulevard Saint-Germain et Jean-François LEGARET, grand spécialiste du boulevard Saint-Germain, vous en parle.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Vous remarquez, Monsieur le Maire, que la fermeture des voies sur berges Rive droite a un impact sur les problèmes de circulation du boulevard Saint-Germain, comme Jean-Pierre LECOQ et Alexandre VESPERINI le rappellent.

Ils rappellent également le vœu émis par le conseil de quartier Saint-Germain-des-Prés le 18 octobre.

Ils rappellent que ces encombrements constants sur le boulevard gênent non seulement les habitants, mais également l'activité économique d'un quartier très touristique de Paris.

Ils constatent que ces problèmes de circulation et de blocage posent des problèmes pour les véhicules de secours et d'intervention : les pompiers, la police et le Samu.

Ils rappellent d'ailleurs que ces problèmes de sécurité ont donné l'occasion au Préfet de police d'attirer tout particulièrement l'attention de la Maire de Paris.

Ils rappellent également que des nuisances sonores permanentes sont provoquées par les avertisseurs de ces véhicules.

Enfin, il faut également mentionner les conclusions négatives de la Commission d'enquête sur la fermeture des voies sur berges Rive droite.

Alors, compte tenu de l'augmentation de la pollution, sur les quais hauts de la Seine, boulevard Saint-Germain et sur bien d'autres sites parisiens, Jean-Pierre LECOQ, Alexandre VESPERINI et les autres élus du groupe émettent le vœu que le projet d'un double sens des bus boulevard Saint-Germain, de l'Institut du Monde Arabe à la rue du Bac, soit abandonné.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, il y a une question de temporalité. Ce projet de restructuration des bus à un horizon de 2018, deuxième semestre 2018. On n'est donc pas encore au deuxième semestre 2018.

Par ailleurs, comme je vous le disais, aujourd'hui, c'est une exigence de la part du S.T.I.F. de manière à pouvoir améliorer la régularité et la circulation des bus.

Vous dépeignez dans vos considérants un tableau apocalyptique du fonctionnement du boulevard Saint-Germain. Ce tableau est sans rapport avec la réalité qui est moins négative que vous ne le prétendez. Si l'on prend

les reports de trafics qui sont constatés sur le boulevard Saint-Germain, ils sont d'abord conformes aux résultats de l'étude d'impact avec, en heure de pointe, environ 2.000 véhicules à l'heure, alors que la capacité du boulevard est de 2.200 véhicules par heure maximum, donc on n'est pas totalement à la saturation. On a des augmentations qui ont été, certes, importantes par rapport à l'heure de pointe du matin, mais par rapport à l'heure de pointe du soir, on a une augmentation de 10 % qui est conforme à l'évaluation de l'étude d'impact. Ce qu'il faut regarder, c'est la question du taux de saturation des voies en question.

Par ailleurs, aujourd'hui, on n'est pas encore dans des comportements qui sont tout à fait stabilisés. Les différents observatoires qui ont été mis en place pour le suivi des effets du projet de piétonisation sont là pour en rendre compte de manière transparente. Aujourd'hui, rien ne justifie l'abandon de ce projet de contresens bus qui n'en est qu'au stade des premières études. Les conditions de réalisation de ce contresens ne sont pas encore connues. Il serait donc totalement prématuré d'abandonner le projet avant même de l'avoir étudié.

J'ajoute enfin que, contrairement à ce que vous affirmez dans votre vœu, l'un des bénéfices du projet serait précisément d'offrir un itinéraire rapide aux forces de l'ordre et de secours pour leurs interventions d'urgence de manière à leur proposer un couloir à contresens dans le sens Est/Ouest qui serait complémentaire du couloir actuellement existant dans le sens Ouest/Est.

Nous donnerons un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 45 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la circulation des deux-roues sur les trottoirs du 9e.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 46 est relatif à la circulation des deux-roues sur les trottoirs du 9e arrondissement.

La parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Je vous remercie.

De nombreux Parisiens observent une multiplication des comportements dangereux de certains conducteurs de deux-roues motorisés. Dans certains secteurs, ces conducteurs n'hésitent pas à circuler sur les trottoirs, évidemment au mépris du Code de la route et en mettant surtout en danger la sécurité des piétons, notamment celle des enfants ou des seniors. Alors que la Ville de Paris agit pour un meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement, il n'est pas acceptable que ces comportements se développent dans la Capitale.

Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de s'appuyer à la fois sur un volet de répression et de prévention. Les opérations de verbalisation ciblées dans les rues où cette problématique est la plus présente ont pu prouver leur efficacité. C'est la raison pour laquelle le groupe Socialiste et Apparentés demande au Préfet de police, compétent en la matière, que soit mis en place, en lien avec la Ville, un grand plan de communication afin de prévenir ces incivilités. Le groupe Socialiste et Apparentés émet par ailleurs le vœu que soient multipliées les opérations de contrôle de la circulation des deux-roues motorisés sur les trottoirs de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je crois que c'est un vœu qui est adressé à M. le Préfet de police. C'est plutôt à M. le Représentant du Préfet de police de répondre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Si vous insistez. Pour dire que dans le cadre du Plan départemental d'action et de sécurité routière, tout ce qui concerne les personnes vulnérables, en particulier les piétons, constitue la priorité à Paris puisque ce sont les usagers les plus concernés par l'accidentologie, non pas comme auteurs, mais comme victimes.

Notamment en direction des deux-roues motorisés, il y a des actions préventives et répressives qui sont d'ores et déjà menées, mais, bien évidemment, nous sommes tout à fait ouverts à l'hypothèse de pouvoir mener d'autres actions, de plus grande envergure si nécessaire, notamment en direction des deux-roues. C'est vrai que la circulation sur les trottoirs des deux-roues motorisés constitue un réel danger : parfois, certains, pour contourner des sens interdits ou pouvoir dépasser des files de véhicules, parfois d'autres sont amenés à circuler sur les trottoirs pour y stationner, ce qui constitue deux axes d'intervention des services de police.

Depuis le début de l'année, pas moins de 13.649 infractions ont été relevées envers les deux-roues. Je suis dans l'impossibilité, compte tenu des outils informatiques dont nous disposons, de pouvoir vous dire quelle est la part de ces verbalisations qui concernent le stationnement ou la circulation des deux-roues. Nous les comptabilisons à l'occasion d'opérations "coup de poing", mais, sur l'ensemble de l'année, nous ne sommes pas en mesure.

Le dispositif est perfectible. Nous avons bien conscience de cet effort. C'est un travail que nous menons, notamment avec M. NAJDOVSKI, pour pouvoir améliorer ces situations parce que c'est bien évidemment un principe de tolérance zéro qui est appliqué par les services du Préfet de police et les instructions qu'il donne à ses services.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Tu veux ajouter quelque chose ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Monsieur le Maire, simplement pour dire que nous sommes aussi régulièrement interpellés par des citoyens ou encore des associations d'usagers qui déplorent et qui s'inquiètent de la circulation des deux-roues sur des espaces qui devraient être réservés à la seule circulation des piétons. Donc, nous rejoignons les deux demandes portées par les élus du 9^e arrondissement, par Pauline VÉRON et les élus du groupe Socialiste et Apparentés, de manière à ce qu'il y ait à la fois un renforcement des opérations de contrôle de la circulation des deux-roues sur les trottoirs et aussi un plan de communication pour lutter contre ces infractions et ces incivilités.

Je peux vous témoigner que j'ai été moi-même rue de Châteaudun, dans le 9^e arrondissement, un peu bousculé par une moto qui circulait sur les trottoirs. Il y a du travail devant nous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 46 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 329).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au stationnement des véhicules basse émission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 47 est relatif au stationnement des véhicules basse émission.

La parole est à Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - On va parler, ce soir ou demain matin, du contrôle du stationnement. C'est un levier majeur pour favoriser le passage aux véhicules basse émission qui bénéficient de conditions particulières. Le vœu que je présente vise à lier le contrôle du stationnement, à la lutte contre la pollution et à mieux informer les Parisiens des mesures d'aide mises en place par la Ville pour celles et ceux qui souhaitent abandonner leur véhicule polluant pour un véhicule propre. Parmi celles-ci, je pense à la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques, ceux qui fonctionnent au gaz naturel ainsi que les véhicules hybrides non diesel sur les emplacements payants, puisque vous savez que la gratuité de 24 heures pour le stationnement résidentiel est de deux heures pour le stationnement visiteur. Ces mesures sont insuffisamment connues de l'ensemble d'entre nous et de l'ensemble des Parisiens.

J'émet le vœu que la Mairie de Paris définisse un grand plan de communication pour mieux informer les Parisiens de la gratuité de la carte de stationnement et des avantages sur le coût du stationnement pour les

véhicules basse émission que je viens de citer et pour rappeler les mesures d'aide à l'abandon d'un véhicule polluant et à l'acquisition d'un véhicule propre mises en place par la Ville.

Merci de votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi que vous le rappelez dans votre vœu, les véhicules à basse émission bénéficient de la gratuité du stationnement sur les emplacements payés pour deux heures pour ce qui est du stationnement visiteurs ou encore pendant 24 heures pour ce qui est du stationnement résidentiel, dès lors que le propriétaire du véhicule possède la carte véhicule basse émission. La mention de cette mesure de gratuité figure dans un dépliant qui détaille tous les avantages de la mobilité électrique à Paris, qui a été diffusé il y a quelques semaines à 5.000 exemplaires, notamment via les mairies d'arrondissement, sachant que 2.000 autres exemplaires ont été diffusés dans le cadre du Salon autonomie, salon des nouvelles mobilités, qui s'est déroulée il y a quelques semaines à la porte de la Villette.

Un plan de communication, par ailleurs, devrait être lancé fin novembre au sujet du Plan qualité de l'air, dont la deuxième phase interviendra en janvier prochain. La mesure de gratuité du stationnement pour les véhicules à basse émission sera rappelée à cette occasion.

Pour votre information, je peux vous dire qu'à ce jour, nous avons 3.329 cartes véhicules basse émission qui ont été délivrées à Paris. Enfin, est en préparation une plaquette d'information spécifique relative à l'électromobilité, dans laquelle sont présentées toutes les aides disponibles, les aides à l'achat, les aides à l'installation de bornes de recharge dans les copropriétés, pour les particuliers comme pour les professionnels, ainsi que les services qui sont mis en place. Je pense notamment aux bornes de recharge Belib' et Autolib' qui sont accessibles depuis l'espace public.

La demande de votre vœu rejoint tout à fait nos préoccupations. Nous donnerons donc un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 47 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 330).

Vœu déposé par le groupe LR relatif au stationnement des personnes en situation de handicap.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 48 est relatif au stationnement des personnes en situation de handicap.

La parole est à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous sommes régulièrement interpellés par les personnes en situation de handicap pour nous parler de leurs difficultés à se garer. Je me suis aperçu que beaucoup de personnes ne savent pas que les titulaires de la carte européenne de stationnement ont la gratuité du stationnement.

Le vœu que je vous présente est donc d'assurer l'information la plus large possible auprès des personnes qui sont en situation de handicap pour leur dire qu'elles bénéficient de la gratuité des places de parking. Je me suis aperçu aussi, d'ailleurs, que des présidents d'association ne connaissent pas cette mesure. Donc, informez tout un chacun de cette possibilité et demandez au Préfet qu'il informe les agents chargés de la surveillance pour leur rappeler que le stationnement des personnes titulaires de la carte européenne de stationnement est gratuit.

Voilà, c'est un vœu tout simple qui me paraît correspondre à ce que nous demandent les personnes en situation de handicap qui parfois ont de graves difficultés, comme vous le savez, pour trouver un stationnement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour ce qui concerne les A.S.P., les instructions sont bien données. Sauf à ce que l'on puisse nous signaler une anomalie, avec une verbalisation qui serait non justifiée et pour laquelle nous saisirions l'officier du Ministère public, mais les A.S.P. savent qu'ils ne doivent pas verbaliser les titulaires d'une carte européenne de handicap.

Sachant toutefois, compte tenu d'un certain nombre de constats réalisés, que la personne qui est titulaire de cette carte doit être à bord du véhicule, ce qui n'est pas toujours le cas, d'où le fait parfois de contrôles de la part des A.S.P. Ce n'est pas le véhicule qui est autorisé à se garer, c'est la personne qui est en situation de handicap qui est autorisée à stationner gratuitement.

Mais il y a parfois quelques comportements qui amènent à ce qu'il y ait des contrôles sur les personnes réellement titulaires de la carte, puisqu'il y a certains usages déviants de la carte.

En tout cas, les consignes sont bien rappelées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais rappeler en préambule que la gratuité du stationnement est une disposition nationale pour les personnes en situation de handicap qui sont titulaires de la carte de stationnement européenne. C'est une disposition qui ne concerne pas que Paris et qui est, me semble-t-il, quand même assez connue.

Ce stationnement gratuit sur les emplacements de stationnement en voirie pour les détenteurs de la carte européenne, comme je le disais, c'est une règle, qui est non seulement concerne tout Paris mais qui est nationale.

Nous demandons bien entendu à la Maison départementale du handicap de communiquer au titulaire de la carte de stationnement tous les éléments nécessaires.

Notre problématique, je dois vous le dire aujourd'hui, est plutôt le fait que cette carte est facilement falsifiable, qu'elle est utilisée malheureusement par des conducteurs qui sont malveillants. Les associations qui s'occupent des personnes en situation de handicap alertent sur ce phénomène depuis plusieurs années maintenant.

Je sais que la Préfecture de police a réalisé des opérations de manière à pouvoir aussi juguler ce phénomène. On a constaté qu'il y avait des usages indus de véritables cartes, mais aussi des cartes falsifiées avec une simple photocopieuse.

C'est un véritable problème et c'est d'ailleurs ce qui engendre aussi l'occupation des places de stationnement pour les personnes en situation de handicap par des personnes qui n'ont strictement rien à y faire.

Aujourd'hui Paris a réalisé le nombre de places de stationnement pour les personnes en situation de handicap qui sont au-delà même des exigences réglementaires, mais on ne peut pas multiplier ce nombre de places, ce qui pourrait d'ailleurs engendrer une multiplication aussi de la fraude.

En conclusion, je dirais que la question de l'accès gratuit au stationnement est bien connue pour les titulaires des cartes européennes de stationnement, puisque c'est un dispositif qui est national. Le problème aujourd'hui est qu'une fraude constatée nous encourage plutôt à la plus grande prudence quant à une campagne d'information de grande envergure. Nous pensons qu'il est plus raisonnable et plus judicieux d'utiliser le relais des Maisons départementales du handicap qui nous semblent suffisantes et suffisamment ciblées, de manière à toucher les personnes qui sont réellement concernées par ce besoin.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas donner d'avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 48 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la circulation autour de la gare du Nord.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n° 49 et n° 49 ter ont trait à la circulation autour de la gare du Nord.

Mme Déborah PAWLIK a la parole.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a un an à peu près, un nouveau plan de circulation autour de la gare du Nord était présenté. Il fallait en effet envisager de nouvelles dispositions, le quartier étant particulièrement engorgé et sujet à des embouteillages à répétition. Mais force est de constater aujourd'hui que la situation n'est évidemment pas satisfaisante.

Je la décris précisément dans mon vœu et je ne reviendrai ici que sur deux points.

Premièrement, le dépose-minute situé en sous-sol de la gare du Nord demeure encore peu utilisé et un dépose-minute sauvage s'est installé rue de Compiègne, notamment pour les taxis et les VTC, avec évidemment son lot de nuisances, notamment des nuisances sonores pour les riverains, puisque c'est pour eux aujourd'hui un concert de klaxon permanent.

Deuxième point, la vidéo-verbalisation dans le secteur, qui devait pourtant aider à dissuader les récalcitrants au nouveau plan de circulation, semble peu utilisée ou en tout cas ne démontre pas suffisamment son efficacité.

Résultat : le quartier de la gare du Nord n'a toujours pas retrouvé l'apaisement et la circulation demeure encore un vrai casse-tête.

Mon vœu, qui a été adopté en Conseil d'arrondissement, vise donc à tirer les conséquences de cette situation et demande à ce que soit engagée une nouvelle concertation avec les riverains et les usagers pour proposer des modifications au plan de circulation qui a été mis en œuvre.

Une réflexion sur l'emplacement du dépose-minute devra notamment être engagée à ce titre.

Par ailleurs, la réouverture de la rue Dunkerque qui a été annoncée en juin n'a toujours pas été mise en place. Il est donc urgent de la réaliser, au moins pour apaiser la situation actuelle qui n'est évidemment plus tenable pour les habitants.

Je souhaiterais enfin connaître le nombre d'infractions qui ont été jusqu'à maintenant relevées via la vidéo-verbalisation.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. BOULANGER ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je vais répondre juste sur les chiffres qui ont été donnés - je parle sous le contrôle de M. NAJDOVSKI et de M. le Maire du 10e - pour vous dire que bien évidemment on ne peut pas se satisfaire de la situation d'aujourd'hui.

Il y a quelques progrès constatés mais on est encore loin d'arriver à une situation totalement apaisée. Les chiffres que je vais vous donner vont l'illustrer : sur les seuls neuf premiers mois de l'année 2016, sachant que la verbalisation a commencé plutôt au printemps qu'au mois de janvier, nous sommes à 14.958 infractions relevées par procès-verbal électronique sur les seuls abords de la gare du Nord, presque 15.000 infractions dont 10.500 par

vidéo-verbalisation. Cela illustre quand même l'importance de la vidéo-verbalisation, puisque cela permet d'avoir des yeux un peu partout.

C'est bien évidemment l'arrêt et le stationnement aux abords de la gare qui constituent l'essentiel de la verbalisation : 88 % des verbalisations y compris des personnels des sociétés de transports publics de personnes, les taxis, VTC, etc., sont aussi l'objet de verbalisations pour non-respect du plan de circulation et du stationnement avec 531 infractions qui ont été constatées.

Il y a encore beaucoup de choses à faire sur le secteur.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Un nouveau plan de circulation et d'organisation des déposes-reprises aux abords de la gare du Nord a été mis en place à l'été 2015, après une mise au point avec les partenaires de la Ville que sont la S.N.C.F., la Préfecture de police et la R.A.T.P.

Ce plan visait principalement à apaiser la circulation sur la rue de Dunkerque et le boulevard de Denain, et à réduire les nombreux dysfonctionnements dus à la dépose-reprise sauvage réalisée par différents usagers, que ce soit des particuliers, des VTC ou encore des taxis sur les voies qui entourent la gare.

Un gros point noir aujourd'hui entache le bilan que nous avons pu dresser de ce nouveau plan : il s'agit des déposes-reprises irrégulières, très majoritairement réalisées par des chauffeurs de VTC qui se sont déplacés dans la rue de Compiègne et dans le carrefour avec la rue de Dunkerque, alors que le nombre de VTC n'a cessé de croître ces derniers mois.

Ces infractions génèrent des nuisances sonores importantes subies par les riverains de la rue de Compiègne. Et ceci alors que le parking sous la gare a été modernisé et rendu gratuit par la S.N.C.F., afin d'accueillir tous les particuliers, en particulier les VTC et les taxis dans les meilleures conditions possibles. Vous l'avez d'ailleurs vous-même mentionné. On a bien un problème comportemental, notamment de la part des chauffeurs de VTC.

Ce plan a pourtant aussi atteint une partie de ses objectifs puisque des améliorations ont été constatées sur les autres voies autour de la gare. Je pense notamment à la rue de Maubeuge et à la rue de Dunkerque, ainsi que le boulevard de Denain qui sont devenus plus calmes et facilement praticables par les piétons et les cyclistes. Cela étant, il reste ce problème de la rue de Compiègne et de l'angle de la rue de Dunkerque.

Conformément aux engagements que nous avons pris avec Rémi FÉRAUD, le maire du 10^e arrondissement, et moi-même, nous avons sollicité la Préfecture de police, non seulement pour qu'elle sévisse à l'encontre des contrevenants et qu'elle utilise la vidéo-verbalisation, chose qu'elle a faite, mais on voit bien que cette action trouve ses limites compte tenu du fait que ces infractions ont lieu, soit très tôt le matin, soit très tard, et on sait bien que les forces de l'ordre, pour des raisons que chacun connaît, ne sont pas nécessairement mobilisables 24 heures sur 24, notamment à ces heures.

Dans le même temps, nous avons aussi ces derniers mois renforcé la signalisation du parking avec la S.N.C.F.

Pour autant, nous n'en restons pas là. Le plan d'action que vous demandez dans votre vœu est déjà en œuvre, suite aux idées qui ont été émises lors de la réunion d'un conseil de quartier de juin dernier. Immédiatement après cette réunion, la communication de la Ville a été renforcée, la modification de la rue de Compiègne a été expérimentée, mais il faut le dire aussi, elle n'a pas apporté toutes les améliorations qui étaient espérées.

Pour compléter ces mesures, la réouverture de la partie fermée de la rue de Dunkerque, c'est-à-dire le barreau sud, cette réouverture interviendra très prochainement à l'issue des consultations qui sont en cours avec la S.N.C.F. et la Préfecture de police. Le soin nécessaire doit être apporté afin que les nouvelles zones de dépose-reprise qui seront utilisées soient bien localisées, et donc bien utilisées.

Enfin, nous considérons avec Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement, que des solutions plus pérennes doivent continuer à être recherchées, parallèlement à cette action urgente pour qu'à terme, l'ensemble des abords de la gare soient apaisés et en faisant en sorte que le parking S.N.C.F. soit utilisé de manière quasi exclusive, chose qui n'est pas faite actuellement.

Sur la base de ces éléments, je vous propose un vœu de l'Exécutif en réponse à votre vœu, qui dresse à la fois un bilan qui est plus exact de la situation et qui développe un plan d'action plus complet.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Avant de mettre ces deux vœux aux voix, explication de vote du maire du 10^e arrondissement.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux remercier Christophe NAJDOVSKI pour le travail entamé pour essayer de trouver des solutions à ces difficultés de circulation autour de la gare du Nord qui ne sont pas nouvelles ; les difficultés ont simplement changé de rues à l'occasion du changement de sens de circulation, car ce nouveau plan de circulation a aussi permis d'apaiser la situation sur d'autres rues autour de la gare du Nord. Je pense que la réouverture aux véhicules du barreau sud de la rue de Dunkerque n'est pas une solution idéale, mais qu'elle est aujourd'hui incontournable et donc est tout à fait dans le champ de ce vœu, et qu'ensuite, nous puissions continuer à travailler ensemble pour trouver les meilleures solutions possibles avec la nécessité extrêmement forte d'un partenariat avec la Préfecture de police sur la verbalisation et la vidéo-verbalisation.

En tout cas, le vœu présenté par l'Exécutif me paraît correspondre tout à fait à ce que nous devons mettre en œuvre, et rapidement désormais.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 ter.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 331).

Vœu déposé par le groupe LR relatif à la création d'un plan de circulation et de stationnement dans le 12^e.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 50 est relatif à la création d'un plan de circulation et de stationnement dans le 12^e arrondissement.

Mme Valérie MONTANDON a la parole.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Plusieurs chantiers sont en cours dans le 12^e arrondissement, ou du moins sont en réflexion, et sont très nombreux à avoir un impact sur la circulation et le stationnement, notamment la requalification de la place de la Bastille, de la place de la Nation, du Faubourg-Saint-Antoine, je pourrais en citer plusieurs.

Au fil des réunions publiques qui ont lieu, on s'aperçoit que le plan de circulation et le plan de stationnement ne sont toujours pas définis, et d'ailleurs, de nombreux habitants ne cessent d'interpeller l'Exécutif sur ce sujet. Je ne prendrai en exemple que la dernière réunion publique qui a eu lieu la semaine dernière sur le Faubourg-Saint-Antoine où les habitants se sont questionnés sur l'impact sur l'avenue Ledru-Rollin ou encore sur le stationnement aux abords, et toujours les réponses sont très floues et pas effectives.

C'est pour cela qu'au fur et à mesure de l'avancée des projets, il me semble très important que le plan de circulation soit défini car c'est un préalable à toute décision éclairée. Je ne mets pas du tout en cause les travaux,

notamment ceux de la place de la Bastille ou de la place de la Nation, mais il apparaît évident qu'à l'heure actuelle, un plan de circulation devrait être connu.

Qu'importent les aménagements qui seront faits dans le futur, ces flux ne seront pas bien gérés. S'il y a de la congestion sur ces grandes artères, forcément la qualité de vie sera dégradée aussi bien pour les riverains que pour les Parisiens en règle générale. Le plan de circulation doit aussi être établi pour optimiser la refonte du réseau de bus dont nous avons parlé tout à l'heure, et l'allongement de 15 % du temps de parcours de certaines lignes de bus, notamment suite à certains aménagements récents à Paris, en sont une illustration.

C'est pour cela que nous demandons que soient étudiés un plan de circulation et de stationnement dans le 12^e arrondissement, incluant le bois de Vincennes, prenant en compte l'ensemble des projets d'aménagement d'ici le Conseil de Paris du mois de février 2017 et qu'il soit diffusé à l'occasion des prochaines réunions publiques de concertation, relatives aux différents projets d'aménagement en cours.

Enfin, nous demandons aussi que la Maire de Paris présente ce plan de circulation au président du S.T.I.F. et à celui de la R.A.T.P. afin qu'il soit pris en compte dans le cadre de la refonte du réseau de bus justement engagé par le S.T.I.F. en ce moment, et que la desserte en bus soit ainsi renforcée dans le 12^e arrondissement et aux abords du bois de Vincennes, en tenant compte de tous les aménagements cités précédemment.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le plan de circulation de Paris se redessine constamment, en fonction des aménagements réalisés et des conséquences sur le trafic de l'ensemble des projets d'aménagement envisagés, et cela en coordination totale avec la Préfecture de police. Toutefois, l'ampleur des projets et leur temps de réalisation diffèrent.

Ainsi, présenter un plan de circulation à l'échelle d'un arrondissement, alors que celui-ci peut vite devenir obsolète, n'a pas grand sens selon nous. Toutefois, parmi les projets relatifs au 12^e arrondissement que vous pointez dans votre vœu, Madame MONTANDON, ceux qui auront les impacts les plus importants sur les sens de circulation sont la rénovation des places de la Bastille et de la Nation et la mise en sens unique d'une partie de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, entre la rue de Charonne et la place de la Bastille. Cela fait l'objet de concertations où des hypothèses de circulation ont été présentées.

Accessoirement je vous dirai que c'est aussi quelque chose qui améliorera de manière très nette la circulation des bus parisiens, puisque nous discutons actuellement de la restructuration du réseau et que plusieurs lignes de bus passent sur cette portion de la rue du Faubourg-Saint-Antoine qui ne pourront que bénéficier de ce nouveau plan de circulation.

Pour ce qui est du bois de Vincennes, des demandes répétées de la Ville ont été faites auprès du S.T.I.F. et de la R.A.T.P. qui ont d'ailleurs étudié des pistes d'amélioration de la desserte du bois, qui d'ailleurs sont inscrites dans le plan de restructuration du réseau. Je vous invite à aussi y participer et à soutenir ces demandes que nous avons faites conjointement avec Mme la Maire du 12^e, Catherine BARATTI-ELBAZ, avec les maires des communes riveraines du bois de Vincennes, et nous avons d'ailleurs, comme cela a été dit lors d'une discussion sur un précédent vœu, demandé au S.T.I.F. d'organiser une réunion spécifique sur cette problématique de la desserte bus du bois de Vincennes avec les communes riveraines du bois. Donc j'espère que nous pourrions compter aussi sur votre soutien.

Plus généralement, dans le cadre de la restructuration du réseau de bus, la R.A.T.P. et le S.T.I.F. travaillent de façon concertée. Ils vont continuer à le faire durant toute l'année 2017, en lien avec nous bien évidemment, de manière que nous définissions, nous étudions les aménagements qui seront favorables aux bus, qui vont accompagner cette restructuration qui s'étalera sur le deuxième semestre 2018.

Cette concertation qui est en cours est également un moyen de recueillir des suggestions complémentaires des habitants, des conseils de quartier, mais aussi des élus d'arrondissement.

Pour toutes ces raisons, je ne pourrai pas donner de suite favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame la Maire du 12^e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Quelques mots pour me féliciter que les élus LR reconnaissent que nous avons beaucoup de projets dans le 12^e arrondissement, à la fois d'aménagement d'espaces publics et de projets urbains. Je vois qu'ils s'intéressent beaucoup aux problèmes de circulation et de stationnement des véhicules automobiles.

Pour notre part, notre préoccupation est plutôt de proposer des alternatives à ce déplacement automobile en termes notamment de mobilité durable et aussi faire en sorte que tous ces nouveaux habitants puissent accéder aux écoles, aux équipements sportifs, culturels, et je vois que sur tous ces projets nous n'avons clairement pas les mêmes priorités.

Ce n'est pas nouveau, mais je voulais le souligner.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la piétonisation des voies sur berges.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'aménagement piétonnier des voies sur berges.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux riverains de la voie sur berges.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 51, 52 et 53 ont trait aux voies sur berges.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Si vous en êtes d'accord, je présenterai le vœu n° 51, puis conjointement les vœux n^{os} 52 et 53.

Le vœu n° 51, c'est Delphine BÜRKLI qui en a pris l'initiative, il ne s'agit pas de refaire le débat sur la piétonisation des voies sur berges, mais bien d'en mesurer les impacts.

Vous savez que le premier rapport du Comité régional de suivi et d'évaluation a indiqué que le S.T.I.F. avait mesuré les temps de parcours sur cinq lignes de bus en constatant un allongement, jusqu'à 15 % de temps supplémentaire. Cela démontre que la fermeture des voies sur berges ne va pas dans le sens d'un report modal de la voiture vers les transports en commun et naturellement les bus.

On sait que jusqu'à 25 lignes de bus sont directement impactées par la fermeture des berges, et donc ce ne sont pas seulement les riverains des voies sur berges, mais bien l'ensemble des Parisiens qui sont concernés. C'est d'ailleurs ce qu'avaient dit les commissaires enquêteurs dans l'enquête publique, en considérant que le périmètre de l'enquête publique aurait dû s'étendre à toutes les zones impactées.

En tout état de cause, nous avons aujourd'hui ces chiffres du S.T.I.F. relatifs aux temps de parcours avant et après la fermeture des berges. Il nous semble donc indispensable que vous communiquiez aux élus du Conseil de Paris, et de manière urgente, ces données. Vous devez savoir qu'en même temps, une concertation est entamée, à laquelle nous sommes d'ailleurs conviés sur la restructuration du réseau des bus à Paris.

Vous n'avez pas choisi d'aménagements compensatoires pour que les transports en commun impactés soient compensés, donc nous voulons avoir les données en main qui nous permettent de réfléchir utilement à ce schéma de restructuration des bus parisiens. C'est le sens de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'impact de la fermeture des berges sur la circulation doit être mesuré et analysé sur une période de plusieurs mois, nous le savons tous. En effet, tous les projets similaires montrent qu'un temps d'adaptation de six mois est nécessaire avant de revenir à un profil de trafic stable dans le temps.

Le Comité d'évaluation mis en place par la Préfecture de police publiera ses observations au printemps 2017, à l'issue de la période de six mois annoncée. La R.A.T.P. et le S.T.I.F. participent à ce Comité d'évaluation et s'engagent à fournir les données d'exploitation des différentes lignes qui empruntent ou coupent les axes sur lesquels on constate les reports de trafic, et les conseillers de Paris pourront se saisir des résultats de l'observatoire mis en place par la Préfecture de police au printemps 2017.

Quand vous citez des allongements de temps de parcours, les chiffres du S.T.I.F. montrent qu'il y a un allongement compris entre 0 et 15 % et par ailleurs, ce sont des chiffres qui portent sur une période pendant laquelle des aménagements, notamment pour la ligne de bus 72, n'étaient pas encore réalisés.

Or, nous avons depuis cet été, réalisé un certain nombre d'aménagements de manière à faciliter la circulation de la ligne de bus 72 située sur les quais hauts en rive droite, notamment sur l'avenue de Versailles, l'avenue de New York et l'avenue Kennedy et sur le cours la Reine également dernièrement et c'est en fonction aussi de ces données-là et de l'aménagement de ces couloirs bus que nous pourrions réellement vérifier l'impact sur plusieurs mois de l'aménagement des berges de Seine.

Nous donnerons un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Pour les vœux n°s 52 et 53, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je les rapporterai conjointement parce que le vœu n° 52, présenté par Jean-Pierre LECOQ, Alexandre VESPERINI et les élus de notre groupe, demande de tenir compte de la situation.

Le constat est que la fermeture de ces voies sur berges paralyse tout Paris, comme je l'ai déjà indiqué. Chacun peut s'en persuader et contrairement à ce qu'espéraient les membres de l'Exécutif qui se basaient sur la fameuse théorie de l'évaporation, on verra si au bout de six mois, je dirais de martyre subi par les riverains, la théorie sera vérifiée, mais pour l'instant non seulement elle ne se vérifie pas, mais qui plus est c'est plutôt d'une condensation de véhicules qu'il faudrait parler et d'une aggravation de la situation, on peut le constater sur le site de jour en jour et semaine en semaine.

Voilà pourquoi nous proposons, par ce vœu, que cet aménagement piétonnier des voies sur berges soit redéfini avec bon sens ou soit abandonné.

Dans l'hypothèse où naturellement vous ne retiendriez pas ce vœu, il faut qu'on parle de l'impact réel, et c'est l'objet du vœu n° 53, et notamment des nuisances subies par les riverains et des nuisances de bruit. De ce point de vue, nous avons le regret de dire que les chiffres que vous avez affichés ne sont pas sincères.

En effet, les mesures qui avaient déjà été effectuées en novembre 2015 montraient que les riverains étaient déjà exposés à des intensités sonores d'au moins 65 dB(A) en journée et 60 la nuit, bien au-dessus des seuils guides fixés par l'O.M.S. pour prévenir les risques sanitaires.

Alors aujourd'hui, on constate que naturellement cela s'est beaucoup aggravé, mais que les chiffres que vous avez affichés, notamment la situation de référence reconstituée à partir des données réelles du trafic 2015, sont manifestement erronés, car vous prenez comme hypothèse une augmentation du trafic pour 2016 allant jusqu'à 136 % sur les quais hauts, quand bien même la voie sur berge serait maintenue ouverte.

"Bruitparif" a expertisé ce volet de l'étude d'impact et conclu sur le manque de robustesse - c'est un terme élégant - des données, et par conséquent sur le peu de crédit qui peut être accordé aux résultats de l'incidence acoustique.

Pour toutes ces raisons, avec mes collègues Florence BERTHOUT, Jean-Pierre LECOQ et les élus de notre groupe, nous vous demandons de réaliser des mesures acoustiques en façade à la demande des riverains et de mettre en œuvre une convention avec "Bruitparif" similaire à celle conclue au précédent Conseil de Paris avec "Airparif", et que la Ville finance les travaux d'isolation qui s'imposent en cas de dépassement du seuil réglementaire de 2 dB(A) par rapport aux mesures réalisées en novembre 2015.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le report de trafic constaté sur le boulevard Saint-Germain d'abord est en tout point conforme aux résultats de l'étude d'impact, comme je le disais tout à l'heure, puisqu'en heure de pointe ce sont environ 2.000 véhicules à l'heure, soit 10 % d'augmentation par rapport aux volumes constatés en septembre 2015 pour ce qui est de l'heure de pointe du soir. Je rappelle que la capacité de ce boulevard est de 2.200 véhicules par heure.

Je rappelle également que ce boulevard a toujours été circulé. Il n'est pas passé du jour au lendemain d'un espace piétonnier à un espace accueillant du trafic.

De nombreux autres axes parisiens supportent d'ailleurs un trafic équivalent. Pour ce qui est de la rue de Rivoli par exemple, c'est 2.400 véhicules à l'heure ; pour ce qui est du boulevard Sébastopol, c'est 2.300 véhicules à l'heure, en heure de pointe.

Par ailleurs, vous en appelez dans votre vœu au bon sens, mais ce n'est pas le bon sens aujourd'hui que de laisser une autoroute urbaine en bord de Seine. Je rappelle que la politique de déplacements qui a été mise en place par l'Exécutif parisien depuis 2001 a permis une baisse très significative de la circulation automobile, de l'ordre de 30 % à Paris, avec la mise en place d'une politique de partage de l'espace public et de réduction de la capacité de la voirie routière : couloir de bus, piétonisation des berges rive gauche, promotion des circulations douces, etc.

Nous continuons dans cette voie. C'est d'ailleurs également la voie suivie dans les autres grandes métropoles. Cela a aussi permis de diminuer la pollution atmosphérique en tendance à Paris, et c'est ce que dit d'ailleurs "Airparif" dans son bilan de la pollution 2002-2012. "Airparif" dit très précisément que la politique de la Ville de Paris, qui a consisté à réduire la circulation automobile, a permis de diminuer la pollution atmosphérique.

Si, Monsieur LEGARET, mais que cette évolution a été freinée - je cite - "par la diésélisation du parc automobile" et, en ce sens, les mesures qui ont été prises par les gouvernements de droite entre 2002 et 2012, qui ont accéléré au contraire la diésélisation du parc automobile, n'ont pas été bonnes pour la santé des Parisiens.

Je terminerai en disant que sur ce vœu n° 52, aujourd'hui, le volume global de circulation, si l'on prend les quais hauts plus le boulevard Saint-Germain, est inférieur au volume global de circulation que l'on avait auparavant sur les berges et sur les quais hauts et le boulevard Saint-Germain. Vous parliez de théorie de l'évaporation, ce n'est pas une théorie, mais un constat.

Pour ce qui est du vœu n° 53 sur la question du bruit, je vous dirai qu'aujourd'hui, le seuil réglementaire que vous évoquiez tout à l'heure de 68 décibels par jour est actuellement dépassé pour 11 % de la population parisienne. Il s'agit à quelques exceptions près de la population qui vit à proximité du boulevard périphérique. Et c'est la raison pour laquelle nous concentrons nos efforts sur cet axe qui est le plus bruyant de Paris, notamment avec l'utilisation d'enrobés phoniques qui permettent de réduire de 3 décibels la pollution sonore.

Dans le cadre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement, une expérimentation d'un enrobé phonique sur un axe à 50 kilomètres/heure intra-muros sera par ailleurs réalisée. Cela pourrait être notamment sur un grand axe qui restera à 50 kilomètres/heure.

Concernant les travaux d'amélioration du confort acoustique des logements, les aides qui sont apportées concernent le parc des bailleurs sociaux, notamment ceux qui sont situés en bordure du boulevard périphérique.

Compte tenu de ces éléments, j'apporterai un avis défavorable aux deux vœux n°s 52 et 53.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LEGARET, nous arrivons tranquillement à la fin de cette séance.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec le même avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au déploiement de radars pédagogiques.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose que nous terminions par le vœu n° 54, relatif au déploiement de radars pédagogiques.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il y a les vœux n°s 54, 55, 56 et 57.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On a dit que l'on terminait à 21 heures. Demain, on reprendra également sur des débats qui ont trait à la circulation. J'imagine que ceux qui seront intéressés seront là aussi, cela ne posera donc aucun problème.

Le vœu n° 54.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Le vœu n° 54 se suffit à lui-même. Brigitte KUSTER demande que la Maire de Paris définisse une politique cadre en faveur du déploiement de radars pédagogiques en concertation avec les mairies d'arrondissement et elle demande que les services municipaux soient missionnés pour apporter un soutien technique à leur installation, acquisition et maintenance. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Nous proposerons, sous réserve de modification, un avis favorable à ce vœu, en disant d'abord que nous sommes bien évidemment favorables à l'installation de radars pédagogiques ; une mise en perspective parisienne tout d'abord avec un considérant qui rappelle que des radars ont été installés dans le 15e arrondissement, que la Ville de Paris a mis à l'étude la possibilité d'installer des radars pédagogiques dans d'autres arrondissement. Je tiens à préciser d'ailleurs que la commande de radars pédagogiques effectuée par la mairie du 17e arrondissement, évoquée dans le vœu et qui fait référence au boulevard Bessières, a fait l'objet d'un retrait en raison des travaux d'aménagement du tramway.

Par ailleurs, nous recherchons le meilleur moyen d'apporter un soutien technique à l'acquisition, l'installation et la maintenance de ces nouveaux outils. Cela pourrait être les services municipaux mais également un prestataire extérieur, d'où notre deuxième proposition d'amendement. Sous réserve d'adoption de ces modifications, nous donnerons un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les modifications sont-elles acceptées, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix le vœu n° 54 avec un avis défavorable...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Elles sont acceptées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 ainsi amendé avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 332).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création de parcs relais aux portes de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous reprenons maintenant avec le vœu n° 55.

Monsieur HONORÉ, vous avez la parole.

M. Christian HONORÉ. - Merci d'abord.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Julie BOILLOT, nous proposons au S.T.I.F. la conversion de certains parcs de stationnement sous-utilisés aux portes de la Capitale en parcs relais labellisés, en concertation avec les bailleurs sociaux, les propriétaires de centres commerciaux et les entreprises volontaires. Pour les raisons que je vais indiquer c'est-à-dire la volonté unanimement partagée du Conseil de Paris de réduire la pollution dans la Capitale en offrant des alternatives à la mobilité individuelle polluante ; le fait que nombre d'habitants de la banlieue de Paris, spécialement ceux qui habitent en grande couronne n'ont d'autres choix que d'utiliser un véhicule individuel pour se rendre sur Paris, faute de transport en commun suffisamment performant et qu'en l'absence de parcs de stationnement aux portes de la Capitale, ces personnes sont contraintes de poursuivre leur trajet jusqu'à Paris intra-muros. Le maillage assez dense du métro et du tramway aux portes de la Capitale en fait des sites préférentiels pour implanter des parcs relais.

Le S.T.I.F., sous l'impulsion d'une nouvelle majorité, vient de relancer la dynamique de création de parcs relais pour limiter les déplacements individuels et créer de véritables pôles de multimodalité. Enfin, considérant que la création de parcs relais aux portes de Paris n'implique pas nécessairement la création de nouveaux parcs de stationnement mais plutôt une conversion de parcs déjà existants souvent sous-utilisés comme ceux des pôles commerciaux des bailleurs sociaux, voire de certaines entreprises. Voilà les raisons pour lesquels, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous vous avons présenté ce vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Votre vœu propose la création de parcs relais, tout à la fois sur des parkings de centres commerciaux situés aux entrées de Paris ou dans des parkings appartenant à des bailleurs sociaux situés généralement aux abords des boulevard des Maréchaux. Sur la première idée, j'y suis clairement favorable si ces espaces sont bien situés et peuvent être aisément rejoints depuis le boulevard périphérique et les autoroutes qui débouchent sur cette voie, sans générer de circulation supplémentaire dans le tissu urbain.

On peut citer, à titre d'exemple, le centre commercial Bercy 2 facilement accessible depuis l'autoroute A 4 et qui dispose d'un parking de 2.300 places, quasiment vide en semaine. J'ai d'ailleurs soumis cette idée, à plusieurs reprises, aux dirigeants du S.T.I.F., à Mme la Présidente du S.T.I.F. en personne, lors d'un bureau ou encore en Commission d'offres de transport auprès du Président de la Commission, Monsieur DUROVRAY.

Enfin, mon collègue Jean-Louis MISSIKA s'est également fait l'écho de cette idée en séance du conseil du S.T.I.F. en octobre dernier. Pour autant, cette idée a été fraîchement accueillie par la Présidente du S.T.I.F. qui, considérant qu'elle avait échoué à faire utiliser de la sorte un parking de centre commercial dans les Yvelines, pensait qu'elle ne pourrait pas mieux faire pour des parkings situés aux portes de Paris.

Je vous invite à vous adresser à Mme la Présidente du S.T.I.F.

Sur la seconde idée, j'émets en revanche toute réserve car il ne semble pas pertinent de créer un appel à une circulation supplémentaire dans Paris pour des usagers venant du reste de l'agglomération en leur proposant, de façon privilégiée, ces parkings de bailleurs sociaux.

En revanche, cette opportunité des places de stationnement dans les parkings des bailleurs sociaux a clairement été identifiée par la Ville pour reconstituer des places de stationnement en ouvrage en faveur des résidents suite à des suppressions de places en voirie à l'occasion d'opérations de mise aux normes pompiers ou de grands projets aux portes de Paris.

Ainsi, dans le cadre des études en cours sur le prolongement du T3 à la porte Dauphine, nous avons pu identifier en accord avec la Maire du 17^e arrondissement plus d'une centaine de places de stationnement gérées par les bailleurs sociaux, qui pourraient être proposées aux riverains en compensation des places supprimées sur les boulevards des Maréchaux pour insérer le futur tramway.

Nous pensons qu'il est préférable d'utiliser les places des bailleurs sociaux pour du stationnement de proximité plutôt que de faire un appel d'air avec des parcs relais et c'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis défavorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous reprendrons demain à 9 heures par le débat sur l'enseignement supérieur. Je vous rappelle la modification de l'ordre du jour qui fait qu'à 10 heures 30 nous voterons sur le projet de délibération de l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Can DÜNDAR, puis nous enchaînerons avec les travaux de la 3^e Commission.

Bonne soirée, à demain.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 7 novembre 2016 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mardi 8 novembre 2016 à neuf heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'heure, c'est l'heure, nous démarrons. Merci aux valeureux du matin.

2016 DAE 409 - Communication de la Maire : la politique enseignement supérieur, recherche et vie étudiante de Paris.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux frais d'inscription à l'E.S.P.C.I.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux moyens alloués à la recherche publique.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux stationnements pour vélos sur les campus.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux versements des bourses C.R.O.U.S.

2016 DAE 190 - Lauréats "Emergence(s)" 2016.

2016 DAE 278 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers pour la réalisation d'une étude (13e).

2016 DAE 306 - Subvention (10.000 euros) à l'Etablissement public autonome Plaine de France pour son étude de préfiguration du quartier universitaire international du Grand Paris.

2016 DAE 319 - Subvention (100.000 euros) et convention avec la Cité internationale universitaire de Paris pour l'accueil de chercheurs étrangers.

2016 DAE 321 - Subvention (9.934 euros) à l'association "Chaire de Philosophie à l'Hôpital" pour la Chaire de philosophie à l'hôpital Hôtel-Dieu (4e).

2016 DAE 332 - Arc de l'Innovation. - Subvention avec convention (500.000 euros) à l'Institut des systèmes complexes de Paris Ile-de-France (13e).

2016 DAE 357 - Subvention (2.400.000 euros) et avenant à la convention-cadre 2015/2020 avec le C.R.O.U.S.

2016 DAE 395 - I.U.T. Paris Descartes (16e). - Subvention (165.000 euros) et convention corrélative pour les travaux d'accessibilité du restaurant.

2016 DU 17 - Site "Dubois" (18e). - Acquisitions et cessions d'emprises complémentaires avec S.N.C.F. Réseau. - Déclassement d'une emprise sur le boulevard Ney.

2016 DVD 18 G - Forfaits Imagin'R. Convention avec le S.T.I.F., les opérateurs de transport d'I.D.F. et le G.I.E. "Comutitres".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un remboursement partiel du forfait Imagin'R.

2016 DAE 365 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "Réseau français des étudiants pour le développement durable" (3e).

2016 DAE 374 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association "Anima'Fac" (7e).

2016 DASES 114 G - Convention AS Fondation Santé étudiant de France.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons ce matin démarrer avec une communication sur la politique d'enseignement supérieur, sur la recherche et la vie étudiante à Paris. C'est le projet de délibération DAE 409, ainsi que les dossiers DAE 190, 278, 306, 319, 321, 332, 357, 395, DU 17, DVD 18 G, DAE 365, DAE 374 et DASES 114 G.

Avant d'ouvrir le débat, je vais introduire cette communication.

Mes chers collègues, Paris possède une vie universitaire scientifique et étudiante unique au monde. Nous pouvons en être fiers. 338.000 étudiants y sont actuellement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

Cette année encore, nous avons été désignés meilleure ville étudiante au monde.

Paris compte actuellement plus de 50.000 étudiants internationaux. On y recense quatre communautés d'universités et d'établissements, et environ 370 établissements d'enseignement supérieur, dont huit universités.

De prestigieuses récompenses scientifiques viennent régulièrement confirmer cette place de premier plan. Nous avons ainsi la chance de disposer d'un potentiel exceptionnel, qu'il nous appartient de préserver et de faire fructifier. C'est ce que nous faisons.

Je veux remercier, bien sûr, l'ensemble des adjoints, et plus particulièrement Marie-Christine LEMARDELEY, de s'atteler à ce travail qui est un travail enthousiasmant, parce que l'on est vraiment sur un domaine plein d'optimisme et d'avenir, mais je veux la remercier, ainsi que les services de la Ville, pour l'énergie qu'ils déploient, et pour tous les élus qui s'impliquent dans ces beaux dossiers.

C'est donc l'objet de ces 228 millions d'euros, que nous avons décidé d'investir dans le cadre du programme d'investissement de la mandature 2015-2020.

Pour mener cette politique ambitieuse, nous allons pouvoir nous appuyer sur de prestigieuses expertises, comme celle du Conseil scientifique de la Ville de Paris.

Je souligne qu'il est également indispensable que nous puissions compter sur un soutien réel de l'Exécutif régional, qui doit respecter les engagements pris dans le contrat de plan Etat-Région signé en juillet 2015. J'ai revu la Présidente du Conseil régional, je lui ai demandé de confirmer et j'attends la confirmation à la fois de ce que nous avons décidé dans ce contrat de plan, mais bien sûr aussi des engagements financiers. Je suis donc en attente de cette réponse, je l'ai rencontrée avant la fin du mois d'octobre.

Aujourd'hui, grâce à une forte intégration des établissements d'enseignement supérieur dans le tissu urbain, c'est Paris dans son ensemble qui constitue un vaste campus.

Nous souhaitons d'ailleurs développer encore les surfaces dévolues à l'enseignement supérieur et à la recherche, mais aussi l'intégrer pleinement aux transformations globales du territoire parisien et métropolitain. Cela passe par le renforcement des investissements réalisés au sein du cœur universitaire historique, ce campus de Paris. Nous avons ainsi décidé d'investir près de 75 millions d'euros dans l'E.S.P.C.I. Paris et de faire naître, d'ici 2022, au cœur de la Montagne Sainte-Geneviève, un campus d'excellence scientifique et pédagogique de niveau mondial.

D'ailleurs, ce choix que nous avons fait concernant l'E.S.P.C.I., nous n'avons pas du tout à le regretter, parce que l'E.S.P.C.I. est - je vous le rappelle - l'école des Nobel, une école de physique et de chimie qui a vu des noms prestigieux comme Pierre-Gilles de Gennes ou Georges Charpak y enseigner. Cette école a aussi innové en créant, il y a déjà plusieurs années, le premier incubateur à l'intérieur de cette école, avec brevetage des thèses, des recherches suivies par les étudiants.

Ce modèle aujourd'hui est un modèle repris par les universités et l'enseignement supérieur. Il fait notre fierté.

Pour nous, la Montagne Sainte-Geneviève ne doit pas être un désert. On ne construit pas le Grand Paris de façon malthusienne, en retirant à Paris ses centres de recherche et ses centres de toute l'intelligence, mais au contraire, en ajoutant, et c'est ce que nous avons voulu faire : soutenir les différents projets métropolitains et régionaux, mais maintenir au sein de la Montagne Sainte-Geneviève un campus d'excellence.

Nous travaillons également bien sûr à faire émerger sur la parcelle Censier, après le départ de Paris III, un projet exceptionnel dédié à la jeunesse, à la vie étudiante, avec - je le dis car je sais que cela fait débat - des logements étudiants à Censier. Certains n'aiment pas les logements étudiants, ils n'en voudraient pas à Censier. Même la Présidente du Conseil régional m'a indiqué les réserves d'élus de sa majorité sur le logement étudiant à Censier. Si l'on commence à ne plus vouloir de logements étudiants dans le 5e arrondissement, parce que cela doit être dangereux, du logement étudiant. Cela doit vraiment déséquilibrer la sociologie locale. Bref, il y aura bien du logement étudiant à Censier.

La dynamique se poursuit dans le quartier Paris Rive gauche, dans le 13e arrondissement, avec l'arrivée prévue de l'I.N.R.I.A., après le départ de "Télécom ParisTech" à Saclay et la création d'un nouveau campus de recherche, intégrant pleinement, là encore, des logements étudiants et une pépinière.

Non loin de là, le nouveau campus Nation de l'Université Sorbonne Nouvelle, cher à Marie-Christine LEMARDELEY, accueillera dès 2019 près de 18.000 étudiants sur 25.000 mètres carrés de surface neuve, établissant un lien inédit avec la Métropole.

Par ailleurs, la zone Paris Nord-Est deviendra pour sa part un pôle universitaire de premier plan, intégrant le nouveau campus Condorcet à la porte de la Chapelle, dans lequel la Ville investit 38 millions d'euros, et bien entendu le projet "Quartier universitaire international du Grand Paris".

Nous sommes donc déterminés à faire de la recherche un moteur de notre ville.

Nous apportons déjà notre soutien à de nombreux instituts de recherche et nous encourageons l'émergence de nouveaux établissements. Je pense notamment au prestigieux Institut Pierre-Gilles de Gennes, que nous avons inauguré en 2016.

Nos investissements nous ont permis d'engager de nouveaux projets de pôles de recherche innovants. La rénovation de l'Institut Henri-Poincaré, de l'Université Pierre et Marie Curie, la construction d'un pôle d'innovation pédagogique par le numérique au Centre de recherche interdisciplinaire rue Charles V, ou encore la création de l'Institut du Patient digital en oncohématologie au sein du campus de l'hôpital Saint-Louis.

Nous renforcerons notre programme "Emergence" par lequel la Ville offre un soutien financier pluriannuel à de jeunes équipes, défrichant de nouveaux terrains de recherche, dispositif à la fois efficace et reconnu.

Nous œuvrerons d'autre part à amplifier la diffusion de la culture scientifique. C'est un point très important, non seulement pour faire naître des vocations, mais également pour faire vivre notre démocratie, car c'est bien en s'appropriant le savoir, l'appréhension d'enjeux souvent complexes que les citoyens peuvent exercer pleinement leurs droits et leur capacité à agir.

Un appel à projets a ainsi été lancé, afin de soutenir des projets créatifs consacrés à la recherche autour des sciences, mais également des sciences sociales. Je tiens particulièrement à ce que Paris redonne toute sa place aux sciences sociales.

Ce travail sera poursuivi, comme le préconise le rapport du Conseil scientifique de la Ville, afin d'intensifier les échanges entre le monde de la recherche et la sphère scolaire.

Nous finançons d'ailleurs une chaire "Travail" au sein de l'Ecole d'économie de Paris. Je suis très heureuse que nous puissions effectivement financer cette chaire "Travail", pour que la question du travail soit, en tant que science sociale, abordée sous un angle qui n'est pas exclusivement celui des écoles qui existent aujourd'hui.

Nous renforcerons les interfaces entre décisions publiques et monde scientifique. D'ailleurs, les sollicitations des équipes de recherche dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques publiques de la Ville est de plus en plus systématique et ne cessera de croître.

Le dispositif des bourses C.I.F.R.E. permettant d'intégrer des doctorants au cœur des administrations de la Ville, a déjà permis de produire un savoir précieux. Ce dispositif sera renforcé.

A Paris, aujourd'hui, 1 habitant sur 10 est un étudiant. Nous voulons tout mettre en œuvre pour leur offrir de meilleures conditions de logement, de vie, de réussite et les accompagner au mieux dans leur parcours. 9,3 millions d'euros sont prévus durant cette mandature en soutien au projet du C.R.O.U.S. pour améliorer les conditions de vie des étudiants. Notre priorité est d'offrir un logement au plus grand nombre d'étudiants possible. Notre objectif : créer 6.000 nouveaux logements étudiants et chercheurs d'ici 2020.

Depuis 2014, 3.653 nouveaux logements étudiants ont déjà été agréés ou se sont vus délivrer un permis de construire. Nous aidons également les étudiants boursiers à s'installer dans un logement privé en apportant une aide à la première installation. Nous soutenons activement les initiatives des acteurs de la colocation étudiante solidaire.

Ce soutien sera renforcé, notamment par la mise à disposition de logements dans le parc social de la Ville. Les étudiants ont aussi besoin de davantage d'espaces pour travailler sur leurs projets. C'est ainsi que 14 nouveaux incubateurs étudiants ont été créés dans le cadre du budget participatif qui a été très fortement orienté spontanément par les Parisiens sur cette dynamique étudiante, pour un montant de 2 millions d'euros. Notre bonne collaboration avec le C.R.O.U.S. - je veux les saluer, saluer les dirigeants, les représentants du C.R.O.U.S. - a en outre permis de créer de nouveaux lieux de vie et de travail à destination des associations et des étudiants. 3 lieux ont déjà ouvert leurs portes en septembre 2016. 9 autres lieux vont suivre en 2017.

Nous considérons qu'il est aussi essentiel d'encourager et de soutenir l'engagement étudiant. D'ailleurs, la Maison des initiatives étudiantes fournit un travail exceptionnel pour accompagner les étudiants parisiens dans leur vie associative et entrepreneuriale. En développant des activités et des services, celle-ci s'ouvre aujourd'hui largement, au-delà des nombreuses associations inscrites, à tous les étudiants. Le Labo 6, nouvelle antenne tournée vers l'audiovisuel, ouverte en janvier dernier, complète l'offre proposée.

Deux appels à projets annuels permettent également de soutenir les projets associatifs étudiants. Une attention particulière est portée aux projets culturels, avec un nouveau dispositif créé en 2015 aidant les jeunes artistes à faire émerger leurs projets sur la scène professionnelle. 16 projets ont été produits cette année. L'accompagnement sera renforcé.

Nous tenons, par ailleurs, à prendre soin des étudiants, en particulier les plus fragiles. Nous soutenons ainsi la Fondation Santé des étudiants de France qui a ouvert cette année le centre Colliard, une structure multiservices comprenant une résidence pour les étudiants en situation de handicap, mais prochainement aussi, un centre de santé pour les étudiants.

Nous soutenons également, dans un autre domaine, l'association "A.P.A.S.O." qui propose des permanences psychologiques anonymes et gratuites.

Autre sujet très important parce que le sport est une composante essentielle de la vie et de la santé, notamment pour les étudiants : nous mobilisons le monde étudiant dans le cadre de la candidature aux Jeux olympiques de 2024, qui est pensée et construite autour de la jeunesse. Paris est un pôle d'attractivité majeur au plan international et national. Pour proposer un accueil optimal à tous les étudiants, un grand rendez-vous de rentrée "Etudiants à Paris, préparez votre rentrée" est organisé désormais sur le parvis de l'Hôtel de Ville depuis 2014 et connaît un très grand succès.

Nous offrons un accueil spécifique aux étudiants internationaux parce que nous voulons ces étudiants internationaux qui sont aussi de futurs ambassadeurs de Paris, de futurs liens, y compris dans les coopérations qui peuvent s'établir avec les pays dont ils sont originaires. Avec le service d'accueil d'étudiants étrangers déployé chaque année et chaque rentrée au C.R.O.U.S. de Paris et à la C.I.U.P., nous travaillons et renforçons nos liens pour mieux accueillir ces étudiants étrangers. Nous renforçons aussi notre action avec la Maison des initiatives étudiantes qui organisera en juin et juillet, principale période de renouvellement des titres de séjour, des permanences pour accompagner des étudiants internationaux dans leurs démarches administratives.

Paris est également mobilisée pour accueillir les étudiants réfugiés. D'ailleurs, cette mobilisation s'est faite de façon extrêmement forte parce que les étudiants des différentes universités et grandes écoles parisiennes ont eux-mêmes été extrêmement engagés auprès des étudiants réfugiés. Nous nous engageons à faciliter leur démarche ainsi que les conditions de vie et d'étude qui sont les leurs.

Mes chers collègues, l'enseignement supérieur, la recherche, la vie étudiante sont des enjeux essentiels pour Paris et sa Métropole. La politique que nous présentons a vocation à faire grandir ce qui est un trésor exceptionnel de savoir, de culture et de vitalité. Je veux à nouveau remercier Marie-Christine LEMARDELEY et ses équipes pour leur engagement permanent au service de cette voie d'avenir et vous dire que je suis très fière que notre ville soit la première ville dans les classements concernant les étudiants. Meilleure ville étudiante au monde, c'est un titre que nous pouvons savourer et partager ensemble.

Nous avons voulu faire de cette ville une ville dans laquelle la jeunesse et la jeunesse étudiante aient toute leur place. Nous avons voulu porter cette idée du campus de Paris, qui est une singularité, à la différence des grands campus anglo-saxons qui s'organisent souvent à l'extérieur des villes. Le choix que nous faisons est de considérer que la place des étudiants est dans la ville et que le campus est la ville. Cela irrigue tous les secteurs de notre vie collective. Nous avons besoin des étudiants, de leur vitalité, de leur énergie, de leur impertinence pour continuer à avancer et faire de notre ville cette grande et belle ville attractive.

Permettez-moi de vous dire que je suis très heureuse de marquer l'attractivité de la Ville de Paris et de constater que la confiance dans notre ville est telle qu'une chaîne, "BFM Paris", est née hier. Je vous propose de la saluer ensemble, car cela marque le fait que notre ville intéresse, attire et marche, fonctionne, montre le chemin, et les étudiants aussi.

Je vous remercie.

La conférence d'organisation a donc prévu des temps de parole et un ordre de prise de parole.

Je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

En introduction, permettez-moi de regretter qu'il n'y ait pas plus d'élus sur les bancs de notre Assemblée pour parler de cette communication relative à l'enseignement supérieur, comme vous l'avez rappelé, qui est pourtant fondamentale pour notre ville.

Madame la Maire, mes chers collègues, Paris sans ses étudiants ne serait pas Paris. Paris sans ses universités apparues, pour certaines, dès le XII^e siècle, ne serait pas Paris. En effet, la vie universitaire à Paris fait partie intégrante du patrimoine historique de notre ville, plaçant notre ville, depuis des siècles, parmi les meilleures villes universitaires au monde.

Vous venez de le rappeler, Madame la Maire, Paris s'est vue décerner en 2016 le titre de meilleure ville étudiante au monde, avec ses 338.000 étudiants inscrits dans un établissement supérieur, et jouit d'un rayonnement international accueillant plus de 50.000 étudiants étrangers. Ce succès tient à l'originalité de notre université fortement implantée dans le tissu urbain, choix original totalement différent des facultés anglo-saxonnes qui ont choisi une décentralisation de leurs universités à la périphérie des villes.

Ce succès tient aussi et surtout à la qualité de l'enseignement de nos facultés, à la qualité de leurs professeurs, à l'offre variée et à l'excellence des diplômes proposés ainsi qu'à une volonté permanente de mettre la recherche et l'innovation au cœur de ses préoccupations. Si le choix de la Ville de Paris campus offre de nombreux avantages pour nos étudiants et devient un atout d'attractivité, il cache aussi de multiples carences qui peuvent se révéler une faiblesse pour l'accueil étudiant.

Offrir de bonnes conditions d'études et d'accueil pour les étudiants, c'est leur offrir de bonnes conditions de travail et de recherche. C'est pourquoi les étudiants plébiscitent l'ouverture des bibliothèques le dimanche et l'extension de leur plage horaire jusqu'à 22 heures en semaine. Une véritable réflexion à ce sujet doit se poursuivre au niveau de la Ville qui doit accélérer ces ouvertures de lieux d'accueil de travail avec souplesse et pragmatisme.

Offrir de bonnes conditions d'accueil pour les étudiants, c'est avant tout leur offrir un accès au logement. Le logement constitue le principal défi pour un étudiant parisien. 52 % des étudiants déclarent étudier à Paris et n'y résident pas. Pourquoi ? Tout d'abord parce que les loyers sont très élevés. Le loyer pour un studio à Paris s'élève en moyenne à 731 euros par mois, contre 494 à Lyon. Ensuite, parce que l'offre de logements pour étudiant y est très restreinte. Le C.R.O.U.S. de Paris ne dispose que de 6.600 logements pour un total de 200.000 étudiants résidant sur le territoire parisien.

Par conséquent, l'objectif d'atteindre 25.000 logements étudiants privés et publics d'ici à 2020 reste largement insuffisant. Je regrette que la volonté affichée de la Ville de Paris d'augmenter l'offre de logements étudiants ne s'applique pas plus dans les faits.

Nous avons proposé dans le 16^e arrondissement que le projet de logements sociaux Fayolle soit un projet de logements étudiants. La proximité de ce projet avec l'Université Paris Dauphine prenait tout son sens en créant un grand pôle d'accueil et de logement pour les étudiants, voire pour les chercheurs ou les professeurs vacataires.

Mais, la Mairie de Paris a choisi d'implanter à cet endroit des logements sociaux classiques. Nous voyons malheureusement que les effets de communication ne suffisent pas et nous attendons des faits.

L'aspect de la santé chez nos étudiants est passé rapidement dans votre communication, alors que c'est un sujet fondamental. En effet, en Ile-de-France, 1 étudiant sur 5 estime que consulter un médecin coûte trop cher. Non, Madame l'adjointe, un étudiant n'oublie pas d'aller chez le médecin parce qu'il n'est plus chez ses parents, comme vous nous l'avez dit en Commission. Il ne va pas consulter un médecin car cela coûte trop cher. La situation financière des étudiants ne s'améliore pas. 50 % d'entre eux déclarent rencontrer des difficultés financières, et 30 % des étudiants à Paris sont obligés de travailler pour financer leurs études.

Lorsqu'on sait que les addictions au tabac, à l'alcool ou aux drogues augmentent chez les étudiants, que leur santé mentale est de plus en plus affectée par des phénomènes de stress et d'anxiété, que le manque d'activité physique et une alimentation déséquilibrée les amènent à une mauvaise hygiène de vie, il est évident que la santé des étudiants doit constituer un axe majeur pour la politique de notre Ville.

Un autre point qui n'est pas du tout abordé dans votre communication et que je souhaiterais aborder aujourd'hui est la question de l'échec et du décrochage dans l'enseignement supérieur des étudiants. En effet, plus de 1 étudiant sur 4 abandonne ses études ou se réoriente après ou pendant sa première année universitaire.

Aujourd'hui, plus d'un tiers des élèves de première année quitte l'université sans aucun diplôme. Lorsqu'on sait que le manque de diplôme devient un obstacle supplémentaire à la recherche d'emploi, il est urgent que la Ville de Paris accompagne ces étudiants dans ce décrochage.

A la Région, avec Valérie PÉCRESSE, nous avons créé une aide de 900 euros pour inciter les étudiants qui auraient quitté trop tôt un cursus universitaire ou scolaire, à revenir dans un cursus d'études supérieures en passant un diplôme d'accès aux études universitaires, le fameux D.A.E.U. Il serait intéressant que la Ville de Paris puisse

s'inspirer de cette aide pour encourager les étudiants à reprendre leurs études, car on est étudiant toute sa vie et pas seulement dans les premières années après son Bac.

Je terminerai mon propos sur le projet campus Condorcet. En effet, les travaux de ce campus universitaire, qui doit devenir le plus grand campus européen dans le domaine de la recherche, des sciences humaines et sociales, situé porte de la Chapelle dans le 18e, doivent commencer en 2018. Le groupe UDI-MODEM sera particulièrement vigilant au respect par la Ville de Paris de ses engagements en termes de déplacement du centre humanitaire d'accueil pour migrants sur un autre site à horizon 2018, afin de ne pas retarder le projet de campus universitaire.

Notre groupe UDI-MODEM ne remet nullement en cause son soutien plein et entier au centre humanitaire, mais exige de la Ville un respect absolu du calendrier fixé, ainsi qu'une solution suffisamment anticipée pour la nouvelle implantation du centre d'accueil.

Alors, oui, Paris sans ses étudiants ne serait plus Paris, mais veillons à accueillir largement et dignement tous ces étudiants en leur offrant toutes les garanties de réussite dans leurs études, car comme disait notre cher et célèbre Rabelais dans le Quart Livre : "je suis affamé de bien faire et travailler comme 4 bœufs".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Eric LEJOINDRE pour le groupe Socialiste et Apparentés. Vous avez la parole, Monsieur le Maire.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Comptant plus de 300.000 étudiants inscrits à la rentrée dernière dans les établissements d'enseignement supérieur, Paris puise une part de son dynamisme dans la vie étudiante et universitaire. Ce dynamisme est autant culturel qu'économique ou sociétal et bien sûr, Paris bénéficie de l'implantation de structures universitaires anciennes au sein même de la ville, faisant de notre territoire un campus exceptionnel et riche en services.

L'attractivité de Paris, pour les étudiants et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relève aussi d'une politique volontariste de la Ville, et je me réjouis que depuis plusieurs années maintenant, cette politique intègre l'ensemble des quartiers et notamment des quartiers populaires, parce que cette ouverture de l'université dans la ville et de la ville vers l'université est une chance pour les territoires.

Il est particulièrement clair ou facile de le constater dans le 18e arrondissement, qui bénéficie de plusieurs infrastructures étudiantes importantes, je pense au C.H.U. de Bichat, à l'annexe de l'Université Paris IV Panthéon Sorbonne à la porte de Clignancourt, ou encore à l'I.U.T. de Pajol, tous situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce sont des institutions qui drainent des milliers d'étudiants et qui sont des acteurs à part entière du renouvellement des quartiers et des quartiers des portes, celle de Clignancourt ou le quartier de la Chapelle.

Ce bassin étudiant dans le 18e va encore se renforcer avec l'implémentation parisienne du campus Condorcet affecté à l'Université Panthéon Sorbonne à la porte de la Chapelle. Les travaux sont prévus en 2018, notamment sur le site qui accueillera le centre d'accueil humanitaire pour les migrants qui ouvrira prochainement, et les engagements pris par la Maire de Paris ont été tout à fait clairs.

Je me félicite de l'ambition de ce projet, soutenu à hauteur de 38 millions d'euros par la Ville, qui témoigne de la mobilisation de Paris pour créer, dans le Nord-Est parisien, un pôle de connaissances métropolitain et d'accueil des étudiants en sus du Quartier universitaire international du Grand Paris dont la Ville est un partenaire.

L'implantation du campus Condorcet sera l'occasion de continuer à renforcer une offre de logements étudiants dans le Nord-Est parisien. Depuis plusieurs années, le nombre de résidences universitaires n'a cessé de se développer dans ces quartiers, notamment dans le 18e arrondissement qui en recense aujourd'hui plus d'une vingtaine. Certaines se sont révélées particulièrement innovantes, à l'instar des résidences "Kaps - Kolocation" à projets solidaires -, projets gérés par l'A.F.E.V. en partenariat avec le C.R.O.U.S.

Le projet "Kaps" mettant en relation des étudiants logés dans des résidences du C.R.O.U.S. et le tissu associatif local, de leur lieu de vie, ainsi qu'une organisation étudiante qui organise par ailleurs chaque année à l'Université de la porte de Clignancourt une journée porte ouverte à destination des enfants et des familles du quartier. Ceci fait la démonstration du lien étroit qui peut unir les institutions universitaires et les acteurs d'un territoire, outil supplémentaire pour pousser l'ensemble des jeunes à se projeter dans une vie universitaire future.

Voilà pourquoi je renouvelle évidemment mon soutien et mon adhésion à l'ambitieuse politique de la Maire concernant l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante à Paris. Un engagement qui ne fait pas non

plus fi de l'actualité. Je pense notamment aux projets prévus pour accueillir les étudiants réfugiés et qui témoignent de la relation étroite entre les valeurs de solidarité, le monde universitaire et la Ville de Paris.

Voilà pourquoi je crois que nous devons tous soutenir cette ambitieuse politique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur LEJOINDRE.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chère Marie-Christine, chers collègues, c'est avec un grand plaisir que notre groupe accueille cette communication et tous les projets de délibération attachés qui montrent la richesse, la diversité de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il était donc important que notre Assemblée puisse avoir une vision détaillée de votre délégation très importante. Il faudrait aller plus loin avec un bleu budgétaire annuel pour montrer la cohérence d'ensemble sur la durée.

Trop souvent, nous avons abordé le sujet de l'enseignement supérieur de la recherche à travers le prisme de la délégation de M. Jean-Louis MISSIKA. Comme le rappelle le rapport du Conseil scientifique de Paris, il n'appartient pas à la Ville de définir des orientations stratégiques en matière de recherche ni de se substituer aux opérateurs de recherche, mais son soutien est important pour soutenir l'insuffisant soutien de l'État aux universités et à la recherche.

La Ville est ainsi volontariste sur le sujet comme l'indique par exemple sa participation à hauteur de 7 millions d'euros pour la restructuration du site de l'Ecole normale supérieure rue Lhomond, ainsi que son soutien à de nombreux instituts de recherche, ou la consolidation de son propre programme "Emergence", qui propose un soutien financier pluriannuel à de jeunes équipes défrichant de nombreux terrains de recherche.

Aussi, les 458.000 euros de subvention alloués cette année permettent à 10 projets de recherche d'exister, répartis dans différents domaines, des sciences humaines à la physique quantique.

Dans cette même logique, il faut saluer la quinzaine de bourses C.I.F.R.E. existantes, les conventions industrielles de formation par la recherche, qui concernent aussi l'administration et permettent d'intégrer des doctorants qui travaillent sur des sujets d'intérêt municipal au cœur des administrations de la Ville. Belle relation symbiotique entre le monde intellectuel et notre Ville.

Je rappellerai la chaire "Travail" déjà citée par Mme la Maire, un élément qui pourra aider la Ville à avoir une meilleure analyse de l'emploi sur Paris.

Mais cette volonté ne suffit pas, face au désengagement de l'État en matière de recherche. La loi de finance 2017 est en effet un trompe-l'oeil. Certes, la Ministre de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche a annoncé une hausse de 850 millions d'euros dont 72 millions d'euros reviendraient aux organismes de recherche et 5 millions d'euros aux établissements d'enseignement supérieur où les effectifs d'étudiants sont en progression.

Mais comme le rappellent les syndicats de chercheurs, notamment le S.N.C.S./F.S.U., dans l'augmentation de 72 millions d'euros de budget des organismes de recherche, 65 millions, c'est-à-dire la quasi-totalité, sont consacrés aux mesures salariales et à l'augmentation du point d'indice de 1,2 %. Le projet de budget 2017 promet une augmentation comprise entre 15 et 25 euros, ce qui n'est vraiment pas beaucoup par rapport à ce que nécessiterait ce domaine.

Pourtant, comme le rappelle la lettre de la Direction générale du Trésor d'octobre 2016, les choix de localisation des activités de recherche et de développement des entreprises étrangères sont avant tout guidés par l'excellence de l'écosystème de recherche. Si Paris souhaite attirer davantage d'investissements étrangers en matière de recherche, elle a donc tout intérêt à défendre son écosystème de recherche. Nous saluons ainsi la subvention de 500.000 euros à l'Institut de Systèmes complexes de Paris-Ile-de-France qui concerne 15 partenaires qui figurent parmi les principales institutions scientifiques françaises, une impressionnante liste diversifiée que je vais citer : C.N.R.S., C.E.A., E.H.E.S.S., E.P.H.E., E.S.P.C.I., I.N.R.A., I.G.N., I.N.S.E.R.M., Institut Curie, Institut Pasteur, Muséum d'histoire naturelle, Université Paris Diderot, Université Paris I, Université Pierre et Marie Curie, Université de Cergy Pontoise - cela ne concerne pas Paris mais cela fait quand même partie de l'écosystème francilien - sur des sujets transdisciplinaires. C'est un projet de délibération très important rattaché à cette communication.

Malheureusement, le choix de financer cette recherche quasi exclusivement sous contrats et appels à projets au détriment du financement récurrent fait que les universités et organismes de recherche sont dans une situation alarmante. La Ville doit, à travers ses subventions, réduire ces précarités. Comme nous l'avons souvent dit, elle doit privilégier le soutien aux structures d'enseignement supérieur de la recherche plutôt qu'aux entreprises privées qui bénéficient déjà du critiquable crédit impôt recherche.

A ce titre, je rappellerai que le dernier Prix Nobel de chimie, Jean-Pierre SAUVAGE, ne l'aurait jamais eu au regard de l'actuelle politique de recherche du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche car il a fait pratiquement toute sa carrière au même endroit, sur le même sujet et dans le même organisme de recherche. La stabilité, c'est très important aussi dans la recherche, ce n'est pas uniquement la concurrence sur appels à projets.

De plus, avec la loi NOTRe, le chef de file économique revient à la Région, ce qui va obliger la Ville de Paris à négocier avec la Région. Nous avons déjà dit dans cette Assemblée le risque de voir les projets économiques de la Ville bloqués par Mme PÉCRESSE, ce qui est déjà le cas si on suit l'actualité. Il vaut mieux consacrer notre argent aux structures d'enseignement supérieur et de la recherche. Un premier pas vient d'être réalisé avec l'abandon du financement des pôles de compétitivité qui donnaient peu de marge de contrôle à la Ville. Nous y reviendrons plus tard dans ce Conseil.

De plus, et cela est plus inquiétant, la mise en concurrence d'universités pénalise Paris. Je me permets de signaler que la Communauté d'universités et d'établissements, dite C.O.M.U.E., Sorbonne-Paris-Cité, qui avait été retenue initialement parmi les huit initiatives d'excellence, qu'on appelle dans le jargon I.D.E.X., a finalement été stoppée fin avril 2016. Cette C.O.M.U.E., qui regroupe pas moins de 8 établissements d'enseignement supérieur franciliens et 5 organismes de recherche nationaux, voit donc s'interrompre brutalement un financement important, ce qui entraîne un choc financier sur son budget, ce qui est très inquiétant.

Pour terminer, je voudrais rappeler une spécificité parisienne, les écoles municipales comme, par exemple, l'E.S.P.C.I., l'E.I.V.P., l'E.S.P.A., l'école Du Breuil et d'autres écoles qui permettent à la Ville de Paris de pouvoir développer des programmes de recherche en lien avec son action, ce qui est très important aussi. Il faut renforcer et confirmer ce soutien. Ma collègue Marie ATALLAH complètera mon intervention pour le groupe écologiste.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Jérôme GLEIZES.

Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Voilà une belle communication qui va rassembler la majorité. Votre communication sur l'enseignement supérieur à Paris est de la plus haute importance car elle concerne un Parisien sur 10. Nous pouvons nous féliciter que Paris soit toujours considérée comme la meilleure ville étudiante au monde et bénéficie d'une telle reconnaissance. Celle-ci est méritée au vu des efforts fournis par l'équipe municipale pour assurer aux étudiantes et aux étudiants des conditions d'étude optimales et un égard accès aux droits fondamentaux tels que le logement ou la santé. Je veux saluer, à ce titre, le travail réalisé par Marie-Christine LEMARDELEY et toute son équipe, les services notamment Laurent KANDEL.

Nous avons d'ailleurs récemment inauguré ensemble, dans le 12^e arrondissement, un appartement de colocation étudiante dans le cadre du dispositif "CoopColoc". Je souhaite que ce genre d'initiatives se multiplie dans tous les arrondissements. On le sait, les conditions d'étude sont des conditions de réussite scolaire. Les besoins des étudiantes et étudiants sont une priorité pour chacun d'entre nous afin de faire de Paris non seulement la meilleure ville étudiante, mais aussi une ville de la réussite, une ville qui assure la démocratisation de l'enseignement supérieur. Les étudiantes et les étudiants parisiens ne sont pas l'élite de la jeunesse parisienne, elles et ils sont à l'image de Paris, à savoir divers et mixtes.

La précarité étudiante est forte et nous savons que la vie à Paris est très chère. Nous devons continuer à œuvrer pour le développement de l'égalité d'accès aux droits fondamentaux. Si nous maintenons notre statut de meilleure ville étudiante, c'est que nous adoptons une politique volontariste et progressiste.

Je voudrais saluer le travail de Ian BROSSAT qui tient les promesses que nous nous étions fixées en début de mandature. Le logement est une priorité incontestable. Avoir un toit décent sur la tête est une nécessité pour étudier. Les chiffres avancés, dans votre communication, sont encourageants et démontrent que l'orientation politique de la

Ville est clairement en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de la rupture avec la logique de la reproduction sociale.

L'accès au logement, aux soins, aux équipements publics et sportifs, à l'art et la culture, l'accueil des étudiants étrangers sont autant de points révélateurs et de preuves matérielles de notre ambition municipale. Cependant, tout ne dépend pas de nous, l'Etat a un rôle majeur à assumer pour assurer des conditions de vie décentes aux étudiantes et étudiants. Mon collègue Jean-Noël AQUA a ainsi déposé plusieurs vœux visant à interpeller l'Etat sur les moyens financiers et humains donnés à l'enseignement supérieur, notamment concernant le versement des bourses du C.R.O.U.S.

Ces bourses ne sont pas versées avec régularité, les versements ont souvent plusieurs semaines de retard. Pour autant, vous le savez, toutes et tous ne peuvent pas attendre plusieurs semaines avant de se nourrir, se soigner, payer son loyer, acheter son matériel scolaire. Comment ces étudiantes et étudiants font-ils ? L'Observatoire de la vie étudiante nous rappelle que 46 % des étudiants sont obligés d'exercer une activité salariée et que la moitié de ces étudiants salariés sont en échec scolaire. Les bourses sont un outil pour contrer la reproduction sociale. La réussite des jeunes ne peut dépendre du seul héritage matériel familial. Les étudiantes et étudiants ont besoin d'autonomie financière. Les bourses doivent donc impérativement être versées à date fixe afin de garantir l'accès aux droits fondamentaux.

Nous demandons donc à l'Etat de fournir les moyens nécessaires au C.R.O.U.S. pour qu'il puisse remplir cette fonction. Il en va de la réussite scolaire et professionnelle de plusieurs générations d'étudiants. Ce que nous voulons pour les étudiants, et nous savons partager avec vous cette valeur, Madame la Maire, c'est l'égalité d'accès aux droits pour toutes et tous. Paris fait au mieux pour remplir son rôle et fournir des efforts conséquents afin de maintenir son statut de meilleure ville étudiante, mais l'Etat doit assumer ses responsabilités et défendre les valeurs de gauche, sociales et progressistes.

Après avoir lutté des mois contre la loi Travail portée parmi Myriam EL KHOMRI, les étudiants veulent que cela change et méritent mieux que cela. Les étudiants en ont assez, ils veulent réussir leurs études et en finir avec la précarité pendant et après les études. Notre génération est pleine de potentiel et veut apporter sa contribution à la société, mais encore faut-il qu'elle en ait vraiment l'occasion.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à M. Didier GUILLOT, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Didier GUILLOT. - Mes chers collègues.

Paris doit être l'une des plus grandes villes universitaires d'Europe. Il s'agit d'un enjeu décisif pour notre attractivité. La compétition internationale est là, même dans les savoirs, les connaissances, les lieux d'excellence et de recherche.

La communication révèle d'ailleurs ici l'importance d'un secteur stratégique dans l'identité même de Paris, mais surtout dans son attractivité. Ayant eu à suivre les questions de vie étudiante puis maintenant celle de l'attractivité de Paris à travers "Paris & Co", je mesure chaque jour à quel point l'ensemble de ces dimensions sont intrinsèquement liées.

La concentration d'un très grand nombre d'étudiants, de chercheurs français et étrangers dans un espace aussi limité est assurément l'un des premiers atouts de Paris pour faire de notre métropole, la métropole la plus attractive et la plus innovante du monde. De grandes et petites entreprises, le monde de la création, celui de la culture comme levier de "start-up" puissent dans ce vivier intellectuel d'excellence. Il est la meilleure ressource pour répondre à la compétition internationale dans laquelle nous sommes.

Classement des villes les plus agréables, classement des meilleures villes étudiantes depuis 2011. La comparaison des villes et des pays revient régulièrement à la une des médias, et les résultats peuvent y être très divers, mais toujours très positifs sur ce secteur.

Si Paris veut être représentée à son juste niveau dans cette compétition internationale, elle doit investir dans ses universités, sa recherche et sa vie étudiante. Les défis pour l'université sont nombreux. Cela va de l'ouverture internationale à la formation tout au long de la vie en passant par le pari pédagogique des nouvelles technologies.

La Ville de Paris est un acteur de l'université de demain. Nous devons œuvrer pour rester attractifs, dynamiques et innovants, notamment pour les jeunes. C'est pourquoi Paris s'engage pour améliorer l'immobilier universitaire, la mobilité des étudiants parisiens, la santé. Un parisien sur 10 aujourd'hui est étudiant ; c'est quasiment l'équivalent du 15^e arrondissement ou du 18^e arrondissement.

Mais elle n'est pas le seul acteur de la vie étudiante. Elle doit agir avec l'Etat et la Région Ile-de-France. Suite aux dernières échéances électorales, nous mettons en garde : remettre en cause, notamment en restreignant les publics destinataires, voire en les supprimant, certains des dispositifs qui ont pourtant fait leurs preuves pour faciliter l'accès à la santé ou à la culture, c'est s'attaquer à la réussite de notre jeunesse.

L'Etat a su être, lui, au rendez-vous, en particulier sur les bourses, contrairement à ce que je viens d'entendre. Je pense tout particulièrement à la façon dont le bouclage du très beau projet Condorcet a pu se faire à partir de 2012. Le projet avait été lancé par Valérie PÉCRESE mais son financement non bouclé lui a fait prendre beaucoup de retard.

La question du financement de l'enseignement supérieur est d'ailleurs au centre de nombreux débats. Je pense notamment à la question de l'augmentation des frais d'inscription. Aussi, au côté du financement étatique qui doit être conséquent, les collectivités locales, dont la nôtre, doivent investir pour assurer l'égalité des chances, tant par des investissements directs que par des investissements indirects.

Les difficultés quotidiennes des étudiants sont pourtant réelles. Regardons par exemple leurs conditions de vie. Nous le savons, les ressources et le logement dont ils disposent sont un facteur déterminant de la réussite dans l'enseignement supérieur.

Un étudiant parisien paie en moyenne 800 euros de loyer contre un peu plus de 300 euros pour son camarade brestois. Si l'encadrement des loyers permet de donner un peu d'air aux étudiants parisiens, nous devons amplifier la construction de nouveaux logements étudiants sur notre territoire.

Sur ce terrain, le volontarisme de la Ville est sans précédent depuis 2001. Il s'est d'ailleurs accentué depuis 2014. Pour mémoire, il n'y avait avant 2001 que 1.900 étudiants logements sociaux pour tout Paris. Aujourd'hui, ce chiffre est dépassé dans les seuls 13e et 18e arrondissements. Au-delà du quantitatif, je veux saluer, comme l'a fait M. LEJOINDRE, le soutien des colocations solidaires, tout particulièrement dans le 18e, mais je sais qu'elles vont se développer dans tout Paris.

Notre politique en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante doit être une politique collaborative entre les différents acteurs de la vie étudiante et de la jeunesse du territoire. Les partenariats cités dans cette communication avec la C.I.U.P. ou le C.R.O.U.S. sont d'ailleurs indispensables. Je trouve d'ailleurs dommage d'avoir abandonné les outils de communication communs qui étaient le site Internet et le guide de rentrée, mais le forum de rentrée symbolise cette excellente collaboration.

L'Ile-de-France est doublement attractive pour les étudiants en raison d'une offre d'études et d'emplois divers. L'insertion professionnelle est aussi un point essentiel pour nos étudiants, et je veux saluer ici le virage pris par la M.I.E. pour renforcer l'accompagnement de l'insertion professionnelle comme le développement des espaces de "coworking" dans la dynamique lancée par le connecteur étudiant de "Paris & Co". La Ville de Paris peut être très fière de cette très belle politique publique, qui n'a pas beaucoup d'équivalents dans d'autres villes, autour de l'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat étudiant.

J'avoue cependant m'interroger sur le choix d'avoir confié les clés à une seule organisation étudiante, l'U.N.E.F. et son satellite Solidarité Etudiante, des trois équipements de la M.I.E. Je sais combien cela a pu être mal compris de la plupart des associations étudiantes dont la richesse et la diversité étaient mises en valeur justement pour tous les Parisiens et pas seulement au sein des campus, précisément grâce à ce réseau unique des M.I.E. J'espère d'ailleurs que la site de la Chapelle avec Paris 1 pourra accueillir une future M.I.E.

La réussite des étudiants passe aussi par une bonne orientation et celle-ci commence dès le lycée. Les problèmes d'orientation sont sources d'échec, de confusion et de démotivation chez les étudiants, contre lesquels notre collectivité peut lutter. La mise en place de forums professionnels ou une multiplication des liens entre les différents niveaux et acteurs est une politique concrète dans laquelle Paris peut être un élément moteur.

Nous sommes dans une période de crise et les difficultés sont d'autant plus grandes pour les étudiants qui arrivent sur le marché du travail. Aussi, nous pensons que la Ville doit œuvrer avec les acteurs économiques et universitaires sur cette question.

Cette coopération entre les différents acteurs du territoire, nous savons la mettre en place. Je pense tout particulièrement au projet du Quartier universitaire International du Grand Paris, qui est une nouvelle et très belle ambition.

Avoir une vision métropolitaine de ces politiques est essentiel. Aussi, je voudrais vous inviter à réfléchir dès maintenant aux équipements qui pourraient émerger sur le site de la porte de la Chapelle, une fois le Campus Condorcet installé, en 2018. Ce dernier n'occupant qu'un tiers de la parcelle dite de la gare Dubois. Nous devons

nous projeter dès maintenant sur l'après-2020 pour imaginer, comme sur la parcelle Censier d'ailleurs, mise en valeur dans cette communication, d'autres projets universitaires, scientifiques, de vie étudiante ou de recherche. Le Q.U.I.G.P., dont les premières esquisses sont envisagées sur le site de la gare des Mines, pourrait aussi trouver là un point d'appui.

Enfin, pour ce qui est de notre vision métropolitaine, permettez-moi également de regretter l'abandon du très beau projet de regroupement des écoles du Breuil, E.S.P.A.A. et E.I.V.P. qui avait été engagé il y a des années et qui figurait encore dans la feuille de route de Madame la Maire de Paris à Marie-Christine LEMARDELEY en début de cette mandature. Nulle trace de cette belle ambition et pour cause. Le blocage d'une direction et d'un bureau depuis plusieurs années a eu raison d'une volonté politique pourtant maintes fois réaffirmée.

En tant que président de l'E.I.V.P., j'aurais d'ailleurs aimé pouvoir prendre connaissance du rapport final de l'inspection générale à ce sujet. Mais comme je reste optimiste car je crois toujours que les belles idées finissent par l'emporter, je veux encore croire que cette belle idée pour faire naître l'école du génie urbain et paysager à dimension métropolitaine pourra voir le jour.

Afin d'être en mesure de proposer une politique réaliste et innovante pour l'enseignement supérieur à Paris, notre collectivité doit également se pencher sur la question de l'accès à son université.

Nous le savons, l'attractivité n'est pas un acquis définitif, quel que soit le domaine. Elle se construit et s'entretient par une multiplicité de facteurs extrêmement variés.

Paris doit, jour après jour, continuer à se mobiliser pour son enseignement supérieur, sa recherche et sa vie étudiante. Cette très belle ambition de la Ville de Paris, engagée par Bertrand DELANÔE et poursuivie par Anne HIDALGO doit être davantage mise en valeur auprès de tous les Parisiens.

J'invite ainsi Madame la Maire de Paris à reprendre les très belles préconisations de la mission confiée, d'ailleurs à son initiative, il y a 4 ans à Djamel KLOUCHE et Jean-Pierre CHARBONNEAU afin de rendre visible le campus de Paris comme l'on fait New York, Stockholm, Barcelone ou encore Berlin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GUILLOT.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe les Républicains. Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette communication sur l'enseignement supérieur est bienvenue car elle concerne un sujet majeur pour Paris, son avenir et son attractivité internationale. Paris, comme toutes les grandes métropoles, doit être une ville universitaire, une ville où les étudiants côtoient les professeurs et les chercheurs.

La modernisation des universités, des écoles parisiennes, la création de nouvelles implantations dans Paris ou à proximité immédiate, tout comme les politiques de logement ou de santé, y participent pleinement.

Si pendant plus de 30 ans l'université française avait été laissée à l'abandon, un rattrapage évident s'est produit à l'aube des années 2000, amplifié sur le dernier quinquennat par l'action de Valérie PÉCRESSE. Même s'ils les ont ralenties, les Gouvernements AYRAULT et VALLS ont globalement maintenu les orientations adoptées en matière de regroupement d'universités et de schémas immobiliers. Paris a toute sa place mais il convient d'y consacrer toute son énergie car ces opérations sont complexes, longues et coûteuses. Elles peuvent aussi être retardées, voire remises en cause par des décisions extérieures ou par des coalitions d'intérêts particuliers.

Ainsi, Madame la Maire, nous sommes excessivement inquiets quant au devenir de Paris Condorcet, pôle de regroupement sur le Nord parisien de Paris I et de Paris IV qui doit lui trouver de nouveaux équipements. L'implantation du centre de premier accueil humanitaire, que vous avez voulu, s'effectuera en effet sur une partie des terrains du campus Condorcet. Même si votre adjointe, Marie-Christine LEMARDELEY, tient des propos apaisants, comment pouvons-nous croire que cette structure s'évanouira dans 18 mois ? Alors qu'il est impératif, vous le savez, que les travaux démarrent début 2018 pour ne pas voir tout le calendrier prévu par le C.P.E.R. s'effondrer comme un château de cartes.

Le second écueil qui menace Paris Condorcet est plus rampant et pourrait même remettre en cause les fondements du regroupement envisagé : c'est l'utilisation que fera l'Etat, dès le printemps prochain, de l'immeuble du 54, boulevard Raspail. Ancien siège de l'E.H.E.S.S., occupé partiellement par la Maison des Sciences de l'Homme, il est aujourd'hui totalement désamianté et sera bientôt intégralement rénové.

Si le Gouvernement, par faiblesse, accepte qu'il soit à nouveau occupé par les chercheurs en sciences sociales de l'E.H.E.S.S., cela en est fini de la réalité du projet Condorcet. Jamais vous ne les ferez quitter le bar du Lutetia pour rejoindre la porte de la Chapelle.

Plus sérieusement, plus sérieusement... Je ne suis pas gérant du bar. Plus sérieusement, c'est toute la politique de rationalisation des implantations universitaires qui serait mortellement atteinte, permettant à chaque président d'université de remettre en cause, selon son bon-vouloir, les décisions antérieures. Sur le 54, boulevard Raspail, une clarification va s'imposer rapidement. Paris II et Paris IV ont des besoins urgents de locaux et l'E.H.E.S.S. a vocation à rejoindre Paris Condorcet.

Mes chers collègues, dans le domaine de l'immobilier universitaire, le temps est une composante essentielle. S'il permet d'étaler les investissements, ce qui réjouit les budgétaires, il autorise aussi certains à organiser la résistance, voire à combattre ouvertement certains projets.

De ce point de vue, s'agissant du site les Cordeliers, où en est-on, Madame la Maire adjointe, de la dévolution de ce site à Paris V comme le bon sens le commande ? Rejoignant d'ailleurs les conclusions de la mission commandée par votre prédécesseur, M. MISSIKA. Paris VI a eu droit à une rénovation fastueuse et a récupéré sur le site de Jussieu les locaux de Paris VII ; il serait justifié qu'elle abandonne définitivement au cours de cette mandature le site des Cordeliers, et ceci même si Paris V et Paris VI se retrouvent dans une communauté commune.

S'agissant de Paris V, où en est la rénovation du site des Saints-Pères ? Entamée il y a plusieurs années, elle semble s'étirer démesurément faute de locaux tampons qui constituent, certes, une contrainte logistique mais qui évitent bien souvent une rénovation à petit feu, qui à terme s'avérera ruineuse.

A cet égard, la rénovation, restructuration de la faculté de pharmacie, retenue au titre des priorités parisiennes par Mme FIORASO, voit son calendrier glisser, alors d'ailleurs que la totalité des crédits nécessaires ne sont pas encore inscrits et que la nécessité aux yeux de tous de créer une Cité du médicament est évidente.

Madame la Maire, votre communication n'en pipe pas mot, mais comme dans la plupart des domaines municipaux, l'action de l'Etat est essentielle pour que Paris reste une capitale universitaire. Si notre Ville accompagne l'action de l'Etat ou la supplée sur certains sites, c'est vrai, elle reste déterminante pour l'immobilier, ainsi que pour les contours de l'enseignement dispensé, pour l'orientation des étudiants et les modalités d'accès à l'université.

A cet égard, permettez-moi d'aborder un sujet, qui n'émeut personne dans ce pays, mais qui constitue dans une France toujours prompte à condamner une véritable source d'inégalité. Je veux parler du régime différent existant pour les écoles d'ingénieur et les facultés, et d'autre part pour les écoles commerciales et professionnelles. Certes, cette dissociation a toujours existé, mais elle s'est passablement renforcée sous l'effet de l'alourdissement des frais de scolarité. Il est d'ailleurs cocasse de voir des étudiants se mobiliser contre l'élévation des frais d'inscription en faculté, alors que c'est justement l'ouverture illimitée de certaines filières qui pose problème et nécessitera un jour, je le pense, que des décisions courageuses soient prises.

Un mot maintenant sur le logement étudiant et sur la politique volontariste du C.R.O.U.S., que je salue, et qui a contribué indéniablement à améliorer la vie des étudiants à Paris. Certes, le parc de logements du C.R.O.U.S. s'est fortement agrandi. Mais en une décennie, combien de chambres de service ont disparu pendant la même période sous l'effet de la loi S.R.U. et de l'envolée des prix à Paris qui, je vous le rappelle, ont doublé entre 2001 et 2011 ? Il est donc toujours aujourd'hui très difficile pour un étudiant de se loger à Paris, ce que nous regrettons tous, ainsi que dans la première couronne.

Si Paris veut conserver son statut de ville dédiée à l'enseignement supérieur et la recherche, elle doit s'y consacrer sans relâche et mobiliser toutes les forces publiques et privées qui veulent s'y consacrer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LECOQ.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - En deux minutes, il est très difficile d'aborder ce vaste sujet.

Je commencerai par citer la manifestation, qui se déroulait hier à l'appel de l'intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour dénoncer l'indigence du budget 2017 de l'enseignement supérieur et de la recherche, et l'explosion de la précarité parce qu'on est bien dans ce contexte.

L'université aujourd'hui, ce sont des amphithéâtres qui débordent, des personnels administratifs maltraités, des fermetures de cursus. C'est aussi le cas des enseignants chercheurs et près d'un personnel scientifique sur deux qui sont des précaires, contractuels, voire auto-entrepreneur ou vacataires, sous contrat de travail et payés à la fin de leur mission, parfois dans l'illégalité la plus complète. C'est aussi une jeunesse étudiante paupérisée qui étudie à Paris sans pouvoir y vivre.

Or, le développement de ce précarat n'est pas subi, il est voulu et organisé par les politiques. Car l'argent est là, mais il est entièrement imputé à des programmes non pérennes et sous-tendus idéologiquement par un triptyque libéral : concurrence, territorialisation, privatisation. Le comble de ce développement est atteint quand le Gouvernement fait le choix de dépenser 5,5 milliards d'euros par an pour alléger l'imposition des entreprises à travers un crédit impôt recherche notoirement inutile, plutôt que d'abonder les budgets de l'enseignement supérieur.

Dans ce constat, la Ville et le Département de Paris essayent d'intervenir fortement en compensation de l'Etat. Mais dans ce contexte, regardez la conséquence extrêmement pernicieuse de cela : de ce fait, nous accompagnons cette territorialisation et cette mise en concurrence des territoires entre les établissements que sont notamment aussi les projets de pôles d'excellence, car toutes les collectivités de France n'ont pas la possibilité de venir à la rescousse pour sauver l'enseignement supérieur et la recherche. Donc les situations de compétition vont extrêmement s'aggraver.

Oui, notre rôle est de penser le maintien dans Paris d'établissements supérieurs et de la recherche en travaillant sur le foncier, de développer l'accès au logement aux étudiants et aux chercheurs face à l'explosion de la spéculation immobilière, de faciliter l'intégration et le maintien des étudiants dans la Capitale. Mais attention, ce n'est pas de s'immiscer dans les choix en termes de filières et de laboratoires de recherche, ni de cautionner les logiques libérales loin des coopérations.

Dans la lutte contre la précarité étudiante, dans la lutte contre la mise en concurrence de l'enseignement supérieur et de la recherche et des territoires, il nous faut absolument à la fois assumer notre responsabilité et interpeller l'Etat.

En une phrase, je voudrais terminer en rappelant que dans la lutte contre la précarité étudiante, je propose un vœu rattaché que le Département de Paris prenne exemple sur le Département du Val-de-Marne et envisage la mise en œuvre d'un remboursement de 50 % du pass "Imagin'R" pour tous les jeunes qui en bénéficient et résident et/ou sont scolarisés à Paris.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis très heureuse d'intervenir dans ce débat qui embrasse les thématiques de l'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante. Je tiens avant tout à souligner la qualité du travail réalisé par Marie-Christine LEMARDELEY.

Ce sont en effet des leviers essentiels pour l'attractivité de Paris, avec près de 338.000 étudiants inscrits dans 370 établissements supérieurs. Notre ville est une capitale étudiante européenne et mondiale de premier plan.

De la même manière, la recherche et l'innovation sont des leviers indispensables au dynamisme économique de Paris, grâce aux très nombreux transferts de la recherche fondamentale vers la recherche appliquée et le dépôt de brevets.

Pour le rayonnement intellectuel, culturel et économique de Paris, nous avons décidé d'investir près de 228 millions d'euros dans le cadre du programme d'investissement de la mandature. Nous voulons ainsi agir pour le développement de Paris comme ville campus, mettre la recherche au cœur de notre ville et continuer à faire de Paris la meilleure ville étudiante au monde.

A la différence du modèle anglo-saxon, Paris se caractérise historiquement par une forte intégration des établissements d'enseignement supérieur dans le tissu urbain et constitue une ville campus en mouvement. Nous considérons qu'il s'agit d'une chance pour les étudiants, mais aussi pour le dynamisme scientifique, culturel et économique de Paris, comme pour son renouveau urbain.

Ainsi, la Ville a souhaité renforcer ses investissements au sein du cœur historique de la vie universitaire parisienne pour amplifier son attractivité internationale et rénover un patrimoine tout à fait remarquable mais vieillissant.

De la même manière, la dynamique universitaire et scientifique qu'a connu le cœur de Paris s'étend aujourd'hui à l'est et au nord parisien, en prenant une dimension métropolitaine fondamentale.

De l'arrivée de l'Université Paris Diderot dans le quartier Paris Rive Gauche dans le 13e dans les années 2000 à l'implantation du campus Condorcet dans le 18e en 2018, Paris renforce véritablement sa vocation de ville campus à l'échelle de l'ensemble de son territoire. La dynamique est bel et bien métropolitaine avec, par exemple, le projet de quartier universitaire du Grand Paris qui inaugure une zone universitaire de premier plan au sein de la métropole.

Je suis particulièrement fière d'accompagner ce mouvement avec l'arrivée dans le 12e arrondissement de l'Université Sorbonne Nouvelle qui s'inscrit dans un contexte plus global de transformation du quartier de la Nation. Dans un campus neuf, l'université accueillera dès 2019 près de 18.000 étudiants, dont 6.000 étudiants par jour, sur plus de 25.000 mètres carrés.

Nous veillons à accompagner soigneusement cette arrivée dans un tissu urbain jusqu'ici peu doté en établissements d'enseignement supérieur, et nous sommes très vigilants à ce que la concertation avec les habitants et les conseils de quartier permette une définition optimale des aménagements urbains, mais aussi de l'ouverture de l'université sur la ville.

Avec Marie-Christine LEMARDELEY, comme avec la présidence de l'université, nous travaillons en effet déjà au rapport aux espaces publics et à l'ouverture de certains équipements de l'université, comme son auditorium, sa salle de spectacles ou sa bibliothèque, participant à renforcer la vocation de ville campus de notre ville.

Je remarque que cette dynamique d'implantation d'établissements supérieurs dans le nord et l'est parisien ne se limite pas aux grands projets d'urbanisme. Ainsi, dans notre arrondissement, nous avons par exemple accueilli l'Institut de la vision en 2008, le grand organisme de recherche en informatique et en automatique l'I.N.R.I.A. en 2015 et, cette année encore, l'Ecole de commerce, l'EM Lyon, qui ouvre une annexe en face de la gare de Lyon, ou encore l'Ecole de journalisme, C.F.J. Paris.

Comme quoi, l'Est parisien peut être attractif, à défaut d'être le quartier Latin, mais il peut quand même être utile car, bien desservi en transports en commun pour les étudiants, cela peut être une source de meilleures conditions d'études.

La Ville de Paris a pour objectif d'accompagner cette transformation et agit sur les composantes fondamentales de la vie étudiante. Autrement dit, sur les conditions de vie et d'études, de l'engagement, de la création, l'accès à la santé, l'ouverture au monde professionnel, le soutien à l'entrepreneuriat, l'accueil des étudiants internationaux, mais aussi l'accès aux équipements culturels, sportifs, et cela, tous les jours de la semaine, y compris le dimanche.

L'enjeu est de tout mettre en œuvre pour que les étudiants soient bien accueillis et trouvent les meilleures conditions de réussite, poursuivant ainsi l'objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et aux diplômes.

Sur le sujet primordial du logement, notre objectif est de développer une offre dédiée pour sécuriser le parcours résidentiel du plus grand nombre d'étudiants. Nous soutenons ainsi les projets de création de logements du C.R.O.U.S. et l'ensemble des bailleurs de la Ville est mobilisé pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé.

Certains semblent en douter ce matin. Je me permets de rappeler que dans le 12e arrondissement, nous avons déjà rénové 344 logements étudiants rue de Cîteaux, et nous verrons l'ouverture au premier trimestre 2017 de la Résidence pour chercheurs de 89 places dans le quartier Charolais-Rotonde.

Nous avons également décidé la création de 170 logements étudiants dans le cadre du réaménagement de la caserne de Reuilly ; sur le site Paul-Valéry, 200 ; dans le grand projet de renouvellement urbain de la porte de Vincennes, 100 et, autour de la gare de Lyon, il s'agit d'un projet de 300 logements étudiants porté par "Gecina", en partenariat avec le C.R.O.U.S.

Vous le voyez, il ne s'agit pas de chiffres en l'air, mais bien de réalité. Nous soutenons enfin les initiatives des acteurs de la colocation étudiante, cela a été notamment rappelé par Nicolas BONNET-OULALDJ tout à l'heure et nous continuerons.

Enfin, notre politique universitaire, scientifique et étudiante est menée dans un cadre partenarial : Etat, Région, Ville de Paris. Une grande partie des opérations sont par ailleurs financées dans le cadre du contrat de plan Etat-Région signé le 9 juillet 2015.

Je veux ici rappeler notre vigilance pour que les engagements pris dans ce cadre soient bien mis en œuvre, aussi bien par l'Etat que par le nouvel Exécutif régional, tant les enjeux sont cruciaux pour Paris, la Métropole, la Région et plus globalement notre pays.

Enfin, je voudrais avoir une pensée aujourd'hui, 30 ans après, pour Malik Oussekin, étudiant, âgé de 22 ans, frappé à mort lors d'une manifestation le 6 décembre 1986.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, après l'intervention de mon collègue Jérôme GLEIZES, je me permettrai d'aborder les points relatifs au soutien de notre collectivité à la vie étudiante à Paris.

Tout d'abord, nous souhaitons saluer les nombreuses actions citées dans votre communication, toutes importantes et précieuses pour soutenir la vie étudiante dans toutes ses facettes. Nous constatons un panel d'actions mises en œuvre par notre collectivité pour soutenir tous les étudiants dans la diversité de leur parcours et de leurs origines.

D'ailleurs, certaines de ces actions figuraient dans le programme de la campagne municipale des Ecologistes, notamment par rapport à l'amélioration de l'offre de soins ou la diversification de l'offre de logements étudiants.

Le logement étudiant restant un des problèmes majeurs des étudiants à Paris, les syndicats étudiants l'ont encore rappelé cette année : le coût de la vie étudiante reste très élevé à Paris et en Région parisienne, le montant des loyers des petites surfaces reste le plus élevé, avec un loyer moyen mensuel de 806 euros en 2016 contre 795 euros en 2015, soit une augmentation de 1,38 %, notamment parce que très souvent, les propriétaires de ces petites surfaces ne respectent pas la loi de l'encadrement des loyers.

Pour contribuer à l'amélioration de cette situation, nous pensons qu'il est utile qu'une action d'information sur la loi d'encadrement des loyers soit mise en place lors du Forum de l'étudiant sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Nous pensons également que la Ville pourrait mener une campagne de sensibilisation visible en direction des Parisiennes et Parisiens, pour favoriser le développement de la colocation, et notamment la colocation intergénérationnelle dans les grands appartements occupés par une personne retraitée isolée ; les bailleurs sociaux pouvant également le faire en direction de leurs propres locataires.

Une autre action que nous souhaitons saluer ici, c'est celle de l'ouverture de la première épicerie solidaire étudiante à Paris. Pour les étudiants ayant des moyens modestes, ce type de structure solidaire est très utile pour faciliter l'accès à une alimentation saine et issue de l'agriculture biologique.

Il est donc intéressant que notre collectivité puisse envisager le soutien à d'autres projets dans les quartiers étudiants de Paris.

Sur le plan de l'accueil des étudiants étrangers, comme l'avait rappelé Mme la Maire, Paris est pour la quatrième année consécutive la ville la plus attractive au monde pour les étudiants. Cette attractivité internationale ne se dément pas, puisque l'on recense plus de 57.000 étudiants étrangers inscrits dans les établissements supérieurs à Paris intramuros.

Nous saluons bien entendu le guichet unique de l'accueil des étudiants internationaux qui permet de faciliter la vie des étudiants étrangers.

Et nous rappelons que certains d'entre eux sont des étudiants migrants ou réfugiés. La Ville et ses partenaires institutionnels et associatifs s'honorent à faciliter leurs démarches, ainsi que leur intégration dans notre ville.

Pour mieux connaître la vie municipale à Paris et les équipements publics parisiens, et pour renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté étudiante parisienne des étudiants réfugiés, mais aussi plus largement de l'ensemble des étudiants, nous souhaitons suggérer ici que la carte citoyenne de Paris soit proposée dans les établissements de l'enseignement supérieur et les universités parisiennes, y compris lorsque les étudiants ne résident pas à Paris.

Concernant le public des étudiants en situation de handicap, il nous paraît important de prêter une attention plus importante à la question de leur accueil, qui mérite d'être mieux facilité. Malheureusement, la "Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap" a récemment rappelé qu'en France, sur plus de

2,4 millions d'étudiants, on ne compte que 18.000 personnes handicapées. Il y a donc un véritable enjeu d'égalité, d'accès aux droits à l'université pour les personnes handicapées.

Par ailleurs, pour les Ecologistes, l'avenir des étudiants se joue à la fin du lycée et se construit sur une bonne orientation. Un lycéen averti sera sans doute un étudiant qui se donne les moyens d'obtenir le master de son choix en fin de ses premières années universitaires.

Les portes ouvertes organisées par les universités et autres forums de l'étudiant ne touchent qu'un public déjà averti. Pourquoi ne pas imaginer une action spécifique par la Maison des initiatives étudiantes, pour aller dans les lycées parisiens à la rencontre des élèves ou organiser avec les proviseurs des lycées des visites découvertes des disciplines des universités ? Puisque nous votons une subvention pour le Réseau français des étudiants pour le développement durable, nous rappelons que, dans le cadre de la charte d'engagement de la vie étudiante et du monde académique pour l'économie circulaire, un ensemble de projets spécifiquement dédiés à la sensibilisation et au développement de l'économie circulaire seront mis en place sur le campus parisien.

Ainsi, Monsieur le Maire, les élus Ecologistes vous soutiennent dans votre action ambitieuse et remercient Mme LEMARDELEY pour l'action de notre collectivité dans ce domaine très important, pour que Paris reste la capitale mondiale du progrès humain et social.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'ambition pour l'enseignement supérieur et la recherche, que l'on appelle l'E.S.R. est un pari sur l'avenir, un pari sur l'intelligence pour comprendre et transformer le monde, un pari sur la raison pour faire reculer les dogmatismes et obscurantismes religieux ou idéologiques. Un pari sur le développement des connaissances et des techniques pour répondre aux défis complexes des sociétés. Un pari, enfin, sur le progrès, qui, s'il peut être questionné, doit rester la boussole de tous ceux qui luttent pour l'émancipation humaine.

L'investissement dans l'E.S.R. est délicat à évaluer, car de long terme, sur un temps qui n'est pas celui des mandats politiques. Pour autant, avons-nous le choix ? C'est l'avenir des jeunes et de la société qui se joue dans les amphis et laboratoires. La production et le partage des savoirs doivent être soutenus. Ce que fait la Ville de Paris en la matière est remarquable, et j'y reviendrai, mais quels sont les enjeux aujourd'hui ? La liberté de création et de la recherche est menacée par la baisse des crédits, le pilotage sur projet, la création de gigantesques universités. Ce qui a amené le président du C.N.R.S. à dire : "La question se pose de savoir si la science française va se maintenir ou décrocher".

Pour l'enseignement supérieur, l'accès de tous à un service public de qualité est menacé par une série de mesures sur la sélection, les frais d'inscription - que Jean-Pierre LECOQ appelait de ses vœux - par les difficultés sur le logement, la santé, etc. Prenons garde à ne pas voir notre action locale ruinée par les politiques d'austérité menées tant par Nicolas SARKOZY que par François HOLLANDE, qui sont en contradiction avec les ambitions de façade.

Ainsi, l'action de la Ville et de Marie-Christine LEMARDELEY en matière d'E.S.R. est à la hauteur des enjeux, comme je le disais. La Capitale accueille plus de 300.000 étudiants, 8 universités, de nombreuses grandes écoles, une concentration unique d'instituts et de laboratoires. La Ville va ainsi investir 75 millions d'euros pour la restructuration de l'E.S.P.C.I., 7 pour celle de l'E.N.S., 38 pour son patrimoine universitaire. Elle accompagne le déménagement de Paris III, de Censier vers Nation, ainsi que le développement universitaire de Paris Nord-Est. La Ville soutient la rénovation de l'Institut Henri-Poincaré, la construction d'un institut en onco/hématologie. Elle participe au financement de projets, comme le programme "Emergence". Une action que j'apprécie particulièrement concerne la diffusion de la culture scientifique, un enjeu tant culturel que démocratique, quand on pense à tous ces sujets où la science et la politique interfèrent et où la culture permet de se libérer des peurs irraisonnées.

Enfin, la Ville soutient fortement la vie étudiante. 6.000 logements étudiants seront créés grâce à l'action vigoureuse d'Ian BROSSAT, que je salue.

Par ailleurs, la Ville investit pour la rénovation des restaurants universitaires, la création d'espaces de travail, la mobilité et l'initiative étudiante, l'accès à la santé. La Ville participe aussi à l'accueil des étudiants réfugiés, une action humaniste aux antipodes des relents xénophobes du groupe les Républicains, par exemple en P.A.C.A. Si la Ville relève le pari du long terme, dont je parlais, l'enseignement supérieur et la recherche le lui rendent bien. Paris attire

de nombreux étudiants et chercheurs qui viennent enrichir notre Capitale. Ce terreau intellectuel participe du dynamisme et des atouts de notre ville.

J'en viens maintenant à quatre vœux que nous avons déposés.

Le premier concerne la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne qui est victime de son succès. Suite à sa réouverture en 2013, sa fréquentation a fortement augmenté, à moyens humains et budgétaires constants. Son déficit la contraint aujourd'hui à fermer le samedi. Or, beaucoup d'étudiants ont besoin de cette bibliothèque, soit parce qu'ils travaillent en semaine, soit parce que leur logement est trop petit. Nous souhaitons intervenir auprès du Ministère afin de trouver les moyens de l'ouverture de cette bibliothèque.

Le second vœu concerne l'E.S.P.C.I., une école de la Ville qui pourrait voir augmenter ses frais d'inscription de façon conséquente. Les communistes sont attachés à la gratuité de l'enseignement. Certes, en 2012, l'adjoint de l'époque, Jean-Louis MISSIKA, a pesé de tout son poids pour augmenter les frais de 150 à 850 euros pour financer de nouvelles bourses. Ce système est aujourd'hui excédentaire. Quel besoin de monter encore ces frais ? Alors que, trois points, primo, la subvention de la Ville est stable et le budget de l'école est équilibré. Secundo, que la raison avancée est celle de l'alignement sur les "prix du marché". Tercio, que la conjonction des travaux et de cette augmentation pourrait faire chuter l'école dans le classement des écoles. Les personnels, les élèves et les anciens élèves - qui sont présents ici aujourd'hui et que je salue - signent et font signer une pétition contre cette augmentation. Nous, communistes, nous nous y opposons aussi et demandons qu'un débat en 6e Commission soit organisé. Nous proposons même que Paris se déclare "territoire études 100 % gratuites".

Notre troisième vœu concerne le financement de l'E.S.R. Le secteur souffre d'un manque cruel de financements stables. Tous les prix Nobel français le disent : ils n'auraient pas pu mener leurs travaux dans le contexte actuel de financements sur projets. Les prix Nobel, les démissionnaires de l'A.N.R., les syndicats, les mouvements tels "Science en marche" disent tous la même chose : l'E.S.R. a besoin de moyens récurrents et de postes de fonctionnaires qui facilitent la liberté de création. En cette période de débat budgétaire, nous voulons interpeller le Gouvernement pour augmenter le budget de l'E.S.R. et créer des postes. Nous proposons aussi de regarder notre propre action puisque le programme "Emergence" participe, en partie, aux financements sur projets.

Afin de lutter contre la baisse du taux de financement récurrent des laboratoires, nous proposons que l'évaluation des projets prenne en compte ce taux afin d'éviter de rajouter du précaire à du précaire.

Notre dernier vœu concerne le stationnement vélo dans les universités. Beaucoup d'universités ne disposent pas d'un nombre suffisant de telles places. Elles sont clairement en dessous des effectifs du P.L.U. pour les bureaux. C'est dommage quand nous voyons la forte pratique du vélo dans les facultés. Nous demandons donc à ce que le futur site de Paris III à Nation corrige cette erreur et qu'une analyse de l'ensemble des campus parisiens soit faite pour essayer de corriger le tir.

Vous l'aurez compris, nous saluons l'action rigoureuse de la Ville pour l'enseignement supérieur et la recherche, et de Marie-Christine LEMARDELEY. Nous restons vigilants sur certains principes, comme la démocratisation des études, et sur les moyens qui sont alloués, car la connaissance n'a pas de prix, elle est juste notre avenir.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le maire, chers collègues, depuis des siècles, l'université et la vie estudiantine sont associées à l'histoire, au développement et à la renommée de la Capitale, en France, en Europe et dans le monde. Depuis plus de 20 ans, les collectivités n'ont cessé d'accompagner les politiques publiques qui sont conduites par l'Etat. Elles le font dans les champs de compétence qui sont les leurs : immobilier, vie étudiante, logement, bibliothèque. Elles le font, conscientes des enjeux considérables portés par la recherche et l'université sur leur territoire en termes d'emplois, en termes d'innovation, d'attractivité, d'activité économique.

A l'échelle du 5e arrondissement, cœur historique des universités depuis le XIIIe siècle, qui accueille plus de 80.000 étudiants et concentre une grande partie des sites universitaires et de recherche ainsi que des grandes écoles, de profonds bouleversements se préparent. Ils sont de deux ordres : d'une part, des synergies et des alliances s'opèrent et certaines, fragiles, se cherchent encore.

D'autre part, de vastes ensembles immobiliers se libèrent : Censier - mes collègues en ont parlé -, Claude-Bernard, ou continuent de se restructurer : E.S.P.C.I., Jussieu. Mouvement qui représente autant de formidables opportunités.

La montée en puissance des communautés d'universités et d'établissements, qui ont pris la suite des pôles de recherche et d'enseignement supérieur en s'inscrivant dans des processus de labellisation, comme les I.D.E.X., ont créé une forte émulation dans la vie universitaire parisienne et francilienne. La Ville doit impérativement accompagner ces évolutions parce qu'elles ont un seul objectif : renforcer l'enseignement supérieur autour de l'excellence, excellence qui doit se traduire, tous les présidents d'université et d'établissement d'enseignement supérieur nous le confirment, par l'inscription de nos universités dans les classements internationaux parce que c'est là que se dessine le visage de l'université parisienne du troisième millénaire.

Quand Paris Sciences et Lettres, mois après mois, conforte la marque commune PSL en développant les synergies et alliances, avec d'autres marques prestigieuses, comme l'Ecole normale supérieure, le Collège de France, l'E.N.S.A.D., Paris-Dauphine et bien d'autres, PSL s'inscrit dans cette exigence vitale. La libération du site Claude-Bernard, après le déménagement programmé de toutes les antennes d'AgroParis Tech à Saclay, est une opportunité historique pour le futur campus PSL Entreprises. Il n'est évidemment pas exclusif d'autres aménagements complémentaires, comme celui porté par Paris II Assas qui pourrait regrouper certaines de ces entités.

D'autres rapprochements sont à l'œuvre, qui doivent trouver à Paris les clefs de leur renforcement. Les Universités Pierre et Marie Curie et Paris Sorbonne-Paris IV, membres de la C.O.M.U.E. Sorbonne Universités, ambitionnent de construire ensemble une nouvelle université pour réunir sciences dures et sciences humaines, enjeu absolument fondamental. Les quatre universités de la C.O.M.U.E. Sorbonne Universités ambitionnent de constituer une université omni-disciplinaire de premier plan.

La Ville a un rôle essentiel à jouer dans ces évolutions que les journalistes ont un peu taxé de "remembrement de l'enseignement supérieur et de la recherche à Paris et en Ile-de-France". La Région, quant à elle, poursuit l'objectif de conforter les I.D.E.X. parisiens et franciliens en accompagnant les programmes d'investissement d'avenir.

Sur ce point, je trouve assez regrettable que la communication de Mme la Maire de Paris laisse entendre, d'ailleurs, que la Région ne tiendrait pas ses engagements dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020. La ficelle est un peu grosse quand on sait que l'Etat peine aujourd'hui à tenir ses promesses. Mais, rassurez-vous, la Présidente de Région tiendra ses engagements. Le budget 2016 de la Région en matière d'E.S.R. est en hausse de 25 % par rapport à celui du précédent Exécutif. Le budget 2016 permettra entre autres de participer à la création du campus Nation - 20 millions d'euros -, et de financer la construction du grand équipement universitaire du campus Condorcet, pour lequel chacun attend que vous donniez des garanties pour le lancement des travaux 2018, puisque le site accueille pour l'heure un centre de réfugiés.

La Région est aussi présente en soutien à la recherche à travers les équipements "SESAME" et les domaines d'intervention majeurs. Le Schéma régional sur l'enseignement supérieur et la recherche qui sera voté dans quelques mois confortera, n'en doutez pas, ces engagements.

En revanche, la Région ne fait plus de chèques en blanc, oui, c'est vrai, elle ne fait plus de chèques en blanc, ce qui justifie un dialogue franc et constructif, à l'instar des échanges sur l'avenir de la parcelle Censier, dont le départ des 18.000 étudiants à horizon 2019 suscite beaucoup d'inquiétudes dans le Quartier latin, et dont les 35.000 mètres carrés de droits à construire suscitent beaucoup d'appétit. Cette parcelle exige un projet d'envergure sur le terrain des savoirs et de la transmission. Un projet structurant pour Paris et le Quartier latin.

Que le futur projet doive réserver une place importante au logement étudiant, c'est une évidence, mais la Maire de Paris fait semblant de ne pas comprendre, dans le P.L.U. qu'elle a fait réviser, ce logement pourrait attendre 60 % des surfaces hors CINASPIC. C'est considérable, mais je suis d'accord à condition qu'on n'aille pas jusqu'à 60 %, pas exclusivement réservé aux étudiants. Il faut également y inclure des logements pour chercheurs, pour apprentis, comme je l'ai proposé à plusieurs reprises, ainsi que des équipements modulables, sportifs et culturels pour retenir la présence estudiantine en dehors de la période de cours, présence vitale pour le Quartier latin qui souffre cruellement d'une chute d'activité économique.

Il faut surtout un marqueur d'excellence et une identité propre. Je souhaite que la Ville, je le dis en particulier à Mme LEMARDELEY, ouvre plus largement et plus généreusement ses portes aux propositions mises sur la table par la Région et votre serviteur en accord avec l'État, sur l'idée d'un campus des métiers associant C.F.A., écoles d'application, "start-up", équipements modulables et mutualisables sur le plan sportif et culturel.

Je dirai en conclusion que nous sommes à la croisée des chemins pour construire, à Paris et en Ile-de-France, l'université du troisième millénaire. Selon que la Ville choisira ou pas de conforter les acteurs en place pour leur donner une chance d'acquérir une vraie dimension internationale, selon qu'elle militera ou pas pour l'excellence, selon qu'elle portera ou pas une stratégie en matière d'accueil des étudiants dans des logements à l'échelle de tout Paris, pas uniquement sur les sites qui se libèrent, le visage des savoirs et de leur transmission s'en trouvera durablement et peut-être irrémédiablement conforté ou fragilisé, et c'est à nous de saisir cette chance historique, et bien au-delà de nos différences partisans.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président.- Merci.

M. Claude DARGENT pour conclure les interventions.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues, on ne le sait pas toujours, Paris est avec Bologne, la plus l'ancienne université du monde occidental.

Cette antériorité nous crée une obligation, celle de continuer d'assurer le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche de notre ville. Faire en sorte que Paris reste fidèle à son histoire universitaire, c'est fixer un projet ambitieux dans le contexte de compétition internationale que nous connaissons.

A cet égard, les classements internationaux ne placent pas le plus souvent l'enseignement supérieur français aux premières places. Il y a à cela de bonnes et de mauvaises raisons et l'État a engagé un vigoureux effort pour remédier à un certain nombre de défauts structurels.

La constitution de regroupements, appelés les C.O.M.U.E., rassemblant les grandes écoles, les grands organismes de recherche, les universités comme le plan d'investissement d'avenir sont des initiatives de nature à les corriger à terme.

Notre ville peut également beaucoup dans le cadre de ses compétences propres, car dans ce contexte de vive concurrence internationale à Paris, nous avons une grande chance, celle d'être une ville campus. Cette expression est souvent incomprise. Pour en saisir la portée, il faut regarder l'implantation des universités aux Etats-Unis ou ailleurs en Europe. Le plus souvent, elles sont situées dans les campus, certes parfois modernes et bien équipés, mais loin des villes, souvent à grande distance.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche parisiens ont la très grande chance d'être pour la plupart situés au cœur même de Paris et de sa Métropole. C'est en cela que notre collectivité peut être qualifiée de ville campus et cela constitue un avantage indéniable dans la compétition universitaire internationale. Couplé à l'attrait que suscite Paris, il y a là une carte à jouer majeure. Elle explique d'ores et déjà que Paris arrive en première place dans les classements internationaux des étudiants comme destination préférée.

L'attrait pour l'enseignement et la recherche d'un séjour à Paris est très fort chez les enseignants chercheurs étrangers. Il faut savoir que la capacité à attirer les meilleurs étudiants et meilleurs enseignants chercheurs est une donnée clé dans la concurrence internationale des villes universitaires. Il y a là pour Paris un sillon qu'il faut continuer à creuser, ce qui permettra à notre place universitaire d'améliorer sa position. C'est là que notre ville intervient directement.

Paris, dans le cadre de ses compétences, mène une action résolue en aidant de façon massive l'installation et la rénovation d'implantations dans les frontières de la Capitale. Car les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche évoluent, notre collectivité l'a bien compris en favorisant la création depuis le début du siècle, d'un nouveau quartier universitaire Paris Rive gauche et la Ville se donne, dans le cadre du programme d'investissement de la mandature, les moyens de continuer cette évolution avec un budget de près de 228 millions d'euros.

D'autres opérations présentent un deuxième intérêt pour notre collectivité, l'enseignement supérieur et la recherche a aujourd'hui une dimension explicite de contribution au développement économique. Ces investissements sont aussi le moyen de développer des incubateurs dans les universités en lien avec l'action de la délégation développement économique et innovation pour la valorisation de la recherche, d'où la nécessité de créer des pépinières ou des incubateurs chaque fois que c'est possible.

Pour cette mandature, c'est par ailleurs 32 millions d'euros qui seront investis pour favoriser la recherche, en rénovant l'Institut Henri Poincaré de l'Université Pierre et Marie Curie, en construisant le pôle d'innovation pédagogique par le numérique, rue Charles V dans le 4e, et un certain nombre d'autres opérations déjà citées qui font l'objet de la vigilance de Marie-Christine LEMARDELEY dont l'action doit être saluée en la matière.

Enfin, pour que Paris améliore sa place de première ville campus dans le monde, un dernier domaine décisif est celui du logement. Après l'immobilisme total qui avait prévalu en la matière à la fin du XXe siècle, des efforts considérables ont déjà été réalisés. La création de 6.000 logements étudiants d'ici à 2020, dont presque 4.000 déjà en cours, est un objectif essentiel et Censier devra prendre toute sa part à cette évolution.

Paris joue pleinement son rôle dans le soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Une partie de ses investissements est toutefois liée au contrat de plan État-Région, il faut donc souhaiter que la Région confirme les engagements qu'elle a pris en la matière. Je ne veux pas croire qu'elle ferait défaut alors que la vitalité de l'enseignement supérieur et de la recherche parisienne est clairement une des clés du développement économique et social de demain et cet objectif, à Paris, nous avons bien compris son caractère primordial.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Marie-Christine LEMARDELEY, puis Christophe NAJDOVSKI répondra au vœu n° 19 G.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, ajointe. - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Présidents de groupe et Conseillers, d'abord je tenais à remercier l'ensemble des intervenants, qui ont toutes et tous souligné l'importance pour l'attractivité de Paris, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Une ville universitaire et étudiante dynamique est en effet une condition essentielle du rayonnement intellectuel, culturel, mais aussi économique de notre Capitale.

Par ailleurs, offrir à nos très nombreux étudiants et enseignants chercheurs les meilleures conditions d'étude et de travail dans un contexte budgétaire contraint, c'est aussi un impératif de justice sociale en particulier - et cela a été repris par plusieurs d'entre vous - pour contribuer à la démocratisation de l'enseignement supérieur et à la réussite pour tous. C'est un sujet sur lequel nous travaillons, je voudrais rassurer Mme LECOUTURIER sur ce point.

La Ville de Paris est donc entièrement mobilisée pour réaliser ces objectifs, comme vous l'avez souligné, en s'engageant aux côtés de ses partenaires sur un plan d'investissement de 228 millions d'euros sur la mandature. J'insiste quand même sur le fait qu'il est indispensable que tous les partenaires soient à la hauteur de leurs engagements et je prends acte - je remercie Mme BERTHOUT qui parlait en tant que conseillère régionale - du fait qu'elle a dit que l'Exécutif régional tiendrait ces dits engagements du C.P.E.R.

Les projets de délibération rattachés montrent la diversité des actions de la Ville dans le domaine : soutien aux jeunes équipes de recherche via le programme "Emergence", financement de nouveaux projets d'équipement de vie étudiante, logements, nouveaux lieux de travail, cafétérias en partenariat avec le C.R.O.U.S. de Paris dont je souligne le dynamisme et la qualité de travail qu'ils ont avec nous.

Comme l'a fait remarquer Mme BARATTI-ELBAZ, il y a de nombreuses réalisations concrètes, ce ne sont pas des chiffres en l'air que nous produisons : amélioration de l'accueil des étudiants étrangers, avec une attention particulière sur l'accueil des réfugiés mentionnée par Mme ATALLAH, il serait peut-être intéressant de réfléchir à une intensification de la communication autour de la carte Citoyen de Paris pour les étudiants.

Voilà un point que nous avons peu souligné, le soutien aux projets associatifs étudiants dans le domaine du développement durable et de l'économie circulaire en partenariat avec ma collègue Antoinette GUHL. L'ensemble des projets que nous portons ensemble contribue au développement du territoire parisien dans son ensemble, et ce tant dans les quartiers historiques que dans les nouvelles zones universitaires.

Dans les quartiers historiques, sur la question des Cordeliers pour répondre à Monsieur le Maire du 6e arrondissement, la Ville de Paris investit aux côtés de l'Etat et de l'E.P.A.U.R.I.F., à la fois pour mettre le site aux normes et le rénover, mais aussi pour créer des logements pour chercheurs. Il ne nous appartient pas de régler des conflits entre universités ; d'ailleurs il n'y en a plus tellement entre Paris V et Paris VI sur ce lieu. Quant au projet Censier que nous menons, comme vous le savez, Madame la Maire du 5e arrondissement, dans le cadre d'une concertation ouverte, vous devez aussi savoir que vos propositions ont été entendues et notées.

Dans le 12e arrondissement, nous avons le projet "Picpus", comme l'a souligné Mme la Maire du 12e, qui est à la fois un grand projet universitaire ainsi qu'un projet qui va s'ouvrir sur le quartier et sur la ville, ou dans le 18e arrondissement, le projet "Condorcet". Je voudrais souligner que la Maire de Paris, devant les Préfets et les Présidents d'université et de C.O.M.U.E., a pris un engagement très ferme pour que le projet "Condorcet" porte de la Chapelle - il ne s'agit pas du projet d'Aubervilliers qui est autre chose - destiné à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne voie le jour à l'été 2018.

En lien avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA, nous nous attachons donc à faire de l'enseignement supérieur un levier fort pour le développement de tout le territoire parisien et le territoire du Grand Paris. La recherche, comme vous l'avez rappelé, Claude DARGENT, est fondamentale au développement de Paris. Nous sommes également très attachés à un financement public de la recherche fondamentale. Je tiens à le dire particulièrement à Jérôme GLEIZES et Jean-Noël AQUA.

C'est à ce titre que nous allons poursuivre notre politique d'investissement massif dans le secteur, tout en restant très attentifs à la diffusion la plus large possible de la culture scientifique ainsi qu'au renforcement des interfaces entre recherche et décisions publiques.

Enfin, je voudrais rappeler, comme vous l'avez fait, Nicolas BONNET-OULALDJ et Didier GUILLOT, l'importance d'offrir à nos étudiants, très nombreux, un cadre de vie propice à l'épanouissement et à la réalisation d'études dans les meilleures conditions, c'est un des points qui nous tient le plus à cœur. Je dois dire que je travaille en très étroite collaboration avec mon collègue Ian BROSSAT qui par exemple construit de nouveaux logements étudiants dont je rappelle les chiffres : 3.653 nouveaux logements étudiants, c'est une construction sans précédent, et cela voudra dire qu'en 2020, avec les 6.000 nouveaux logements étudiants, il y aura un logement pour 4 étudiants boursiers à Paris, ce qui est un chiffre tout à fait remarquable. Bien sûr, ce n'est jamais assez, mais il faut quand même souligner les efforts faits par la collectivité.

Je travaille aussi en étroite collaboration avec mon collègue, Bernard JOMIER, pour l'accès à la santé. Je rappelle notamment l'ouverture du centre Colliard avec la Fondation Santé des étudiants de France, qui non seulement ouvre des lieux de vie pour des étudiants lourdement handicapés - 16 appartements domotisés - mais aussi un centre de planning familial et d'éducation pour la santé des jeunes, avec un centre d'accès aux soins, sans dépassements d'honoraires.

Je ne veux pas multiplier les exemples, mais je voudrais aussi dire que la M.I.E. renforce son accompagnement des initiatives étudiantes, grâce par exemple à l'ouverture 7 jours sur 7 de ses locaux. J'aurais encore beaucoup d'autres exemples à vous citer.

Concernant les différents vœux déposés, pour le vœu déposé par Jean-Noël AQUA, Nicolas BONNET-OULALDJ et les élus communistes Front de gauche relatif aux frais d'inscription à l'E.S.P.C.I., nous sommes favorables au principe d'une discussion car il s'agit d'une école de la Ville, il est donc important que les élus puissent se saisir directement de ce sujet de justice sociale important. Donc je propose un vœu de l'Exécutif qui reprend le principe d'organiser un débat en sixième commission, qui prépare le Conseil de Paris de décembre 2016, sur la hausse envisagée des frais d'inscription à l'E.S.C.P.I. et sur l'ensemble des établissements de la Ville.

Concernant le vœu déposé par Jean-Noël AQUA, Nicolas BONNET-OULALDJ et les élus communistes Front de gauche relatif au stationnement pour vélos sur le nouveau campus de Paris 3 et les campus parisiens en général, nous sommes favorables au principe de poursuivre le travail sur ce sujet, car il s'agit d'un point important pour les étudiants et les personnels. Pour rendre cette démarche opérationnelle, nous proposons de remplacer les tirets... Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais il y a des amendements.

Concernant le vœu relatif aux moyens humains et financiers alloués à la recherche publique, nous proposons un amendement en modifiant le tiret final du vœu, que les taux de financement récurrents et précaires des laboratoires candidats pour le programme "Emergence" soient mentionnés dans les dossiers de candidature et soient portés à la connaissance du jury. Moyennant cet amendement, nous émettons un avis favorable.

Je partage le vœu déposé par Jean-Noël AQUA et les élus du groupe communiste Front de gauche pour une intervention auprès du Gouvernement, afin de garantir le versement des bourses C.R.O.U.S. à date fixe. L'avis sera favorable, de même que pour le vœu relatif à la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint président. - Merci beaucoup.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole, pour quelques éléments sur le vœu n° 19 G.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Le projet de délibération DVD 18 G relatif au remboursement partiel du forfait "Imagin'R" vise à reconduire une convention pour pérenniser une prise en charge à parité entre le S.T.I.F. et la Ville de Paris d'une partie du reste à charge de la carte "Imagin'R" pour les collégiens et boursiers résidant à Paris. Ainsi, cette convention permet à 4.500 collégiens et lycéens parisiens de bénéficier d'une aide supplémentaire conséquente d'un tiers ou des deux-tiers du reste à charge, soit 115 ou 230 euros selon les cas, qui s'ajoute pour ces jeunes boursiers à la réduction générale existant dans le cadre du forfait "Imagin'R", qui correspond à environ 50 % de réduction par rapport au plein tarif.

La proposition faite par Mme SIMONNET d'une prise en charge de 50 % du forfait "Imagin'R" pour tous les jeunes scolaires et étudiants sans condition de ressources et autant pour ceux résidant à Paris que ceux scolarisés sans y résider est une mesure qui représenterait un coût de près de 65 millions d'euros. Vous comprendrez bien qu'à ce tarif-là et pour une mesure destinée à des personnes sans condition de ressources, l'Exécutif ne pourra pas donner une suite favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint président. - Merci beaucoup.

Nous allons donc procéder au vote des vœux puis aux projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, tout d'abord le vœu n° 14 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 307).

Nous avons ensuite le vœu n° 15 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis défavorable...

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - ... Et un vœu de l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint président. - D'accord. Le vœu est-il retiré ? Oui.

Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 308).

Nous avons ensuite le vœu n° 16 déposé par le groupe Communiste - Front de gauche avec un amendement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Avis favorable avec amendement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien.

L'amendement est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 16 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 309).

Le vœu n° 17 déposé par le groupe Communiste - Front de gauche.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Amendement et avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - L'amendement est accepté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 310).

Le vœu n° 18 est déposé par groupe Communiste - Front de gauche.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 311).

Le vœu n° 19 G déposé par Mme Danielle SIMONNET.

Je comprends qu'il y a une demande de retrait. Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je maintiens.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Vous le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 19 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 190.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 190).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 278.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 278).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 306.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 306).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 319.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 319).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 321.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 321).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 332.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 332).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 357.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 357).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 395.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 395).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 17).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 18 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 18 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 365.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 365).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 374.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 374).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 114 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 114 G).

Merci beaucoup.

2016 DGRI 87 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Can DÜNDAR.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la solidarité de Paris avec les parlementaires et élus locaux arrêtés en Turquie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 87 et le vœu n° 123 relatifs à la solidarité de Paris avec les parlementaires et élus locaux arrêtés en Turquie, avec pour le projet de délibération DGRI 87 l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à M. Can DÜNDAR.

Je vais tout d'abord donner la parole à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues, nous vivons un moment important pour notre Conseil de Paris et pour Paris dans son ensemble. Le 28 septembre dernier, notre Conseil avait voté à l'unanimité un vœu proposé par le groupe Socialiste et Apparentés pour l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à M. Can DÜNDAR, conformément à la fois à notre engagement constant depuis 2001 en faveur de la liberté de la presse, de la protection des journalistes, et aussi conformément à notre attention à ce grand pays qu'est la Turquie.

C'est donc avec solennité que nous accueillerons aujourd'hui M. DÜNDAR à l'Hôtel de Ville. C'est rare que nous puissions remettre en personne cette distinction symbolique attribuée par le passé à des personnalités aussi diverses que Taslima NASREEN, Shirin EBADI, Nelson Mandela ou Asia BIBI.

Plus récemment c'est d'ailleurs à "Charlie Hebdo" que notre Conseil a attribué la citoyenneté d'honneur, symbole de l'attachement viscéral que nous portons à la liberté d'expression après les terribles attentats qui ont frappé Paris l'an dernier.

Can DÜNDAR, rédacteur en chef du journal laïc et progressiste "Cumhuriyet" a été accusé de violation du secret de l'Etat et d'espionnage après la publication en mai 2014, à la veille d'élections législatives en Turquie, de

preuves, en images, de la livraison d'armes par des camions des services de renseignement turcs à des rebelles islamistes en Syrie en janvier 2014.

Il a été condamné le 6 février 2016 pour "violation du droit de la liberté et de la sûreté individuelle".

Le 6 mai, alors qu'il se rendait à un point presse devant le palais de justice pour réagir à son condamnation pour "tentative de renversement du gouvernement de la République de Turquie ou d'empêchement partiel ou total de son action avec violence et coordination", il a été victime d'une tentative de meurtre. Deux heures après, la Cour s'est prononcée pour une condamnation de cinq ans et dix mois ferme, décision dont il a fait appel.

Depuis sa condamnation, Can DÜNDAR demeure fortement engagé pour la liberté d'expression et la défense de la liberté de la presse, engagement pour lequel il a d'ailleurs reçu la médaille de la Ville de Paris lors de la célébration de la Journée mondiale pour la liberté de la presse, le 2 mai dernier.

Depuis l'adoption de notre vœu par le Conseil de Paris en septembre, la situation a par ailleurs encore gravement empiré en Turquie, à la fois pour la liberté de la presse mais aussi pour de nombreux citoyens et de nombreux élus en Turquie.

La situation est désormais extrêmement inquiétante pour l'Etat de droit et des répressions inacceptables ont lieu tous les jours, notamment à l'égard des Kurdes, population et responsables politiques.

Lundi 31 octobre, la police est intervenue au domicile de plusieurs journalistes du quotidien d'opposition "Cumhuriyet".

A Istanbul, le rédacteur en chef Murat SABUNCU a été arrêté.

A Ankara, le journaliste Güray Öz a été interpellé.

En revanche, les policiers n'ont pas trouvé chez lui Akin ATALAY, le président du directoire qui séjourne actuellement à l'étranger.

Enfin, un célèbre chroniqueur du quotidien Kadri GÜRSEL a été également placé en garde à vue.

Rappelons aussi que les deux co-présidents du HDP, Selahattin DEMIRTAS et Figen YÜKSEKDAG ont été également mis en garde à vue, ainsi que onze députés de cette formation dans la nuit du jeudi 3 au vendredi 4 novembre, dans le cadre d'une enquête sur le PKK.

Mardi 25 octobre, c'étaient déjà les deux co-maires de la très grande ville kurde de Diyarbakir, Gültan KISANAK et Firat ANLI qui avaient été arrêtés.

Comme l'a dit récemment le Parlement européen dans une résolution, la tentative de coup d'État manqué de cet été ne saurait servir de prétexte au gouvernement turc et à son président pour continuer de bâillonner l'opposition légitime et pacifique, ni priver, par des actes et des mesures disproportionnés et illicites, les journalistes et les médias de l'exercice pacifique de leur liberté d'expression.

Ce sont en effet aujourd'hui plus de 130 journalistes et écrivains qui ont été incarcérés, plus de 100 médias qui ont été fermés après le coup d'État manqué, selon des chiffres de la Fédération européenne des journalistes. De plus, certaines dispositions de l'Etat d'urgence sont utilisées pour harceler des membres des familles des journalistes qui ont fui à l'étranger ou se sont cachés, notamment à travers la confiscation de leur passeport ou leur placement en détention provisoire. C'est notamment le cas de l'épouse de M. DÜNDAR dont le passeport a été confisqué et qui reste bloquée en Turquie.

Comme l'a dit Can DÜNDAR à Strasbourg, la Turquie est devenue aujourd'hui la plus grande prison de journalistes au monde. En lui remettant la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, c'est à travers lui à tous les journalistes turcs qui risquent leur vie pour la liberté que nous affirmons aujourd'hui le soutien de Paris.

C'est une décision très importante et qui comptera dans le débat sur la Turquie, et en Turquie pour la liberté et la démocratie.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues et je m'adresse aussi à M. Can DÜNDAR.

C'est un plaisir et un honneur pour nous de vous recevoir tout à l'heure solennellement dans cette salle symbolique, où siège la représentation démocratique des Parisiens, pour vous octroyer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

Cette citoyenneté vous est offerte pour les combats que vous portez, celui de la liberté de la presse, dont vous êtes l'un des fervents défenseurs et pour lequel vous avez payé un lourd tribut pour qu'elle reste libre et indépendante, chez vous, en Turquie, mais aussi partout dans le monde.

Cette liberté, nous en connaissons le prix, nous, Français, qui nous apprêtons à commémorer le 7 janvier prochain l'assassinat barbare, il y a tout juste un an, de 8 membres de la rédaction de "Charlie". Mort pour avoir incarné l'esprit français qui se rit des intégristes et pour défendre la presse que nous aimons tant, cette presse iconoclaste et courageuse, et qui vous a valu, cher Monsieur DÜNDAR, en 2015 le prix de Reporters sans frontières.

Mais cette liberté ne va pas sans votre engagement en faveur de la paix, en défendant notamment la résolution pacifique de la question kurde en Turquie, et c'est là un combat que nous partageons.

Mais ces liens qui nous unissent dépassent la seule question des valeurs. Vous avez par le passé eu le courage de publier dans votre journal certains dessins des caricaturistes français de "Charlie Hebdo". Vous étiez le seul dans votre pays à le faire, et même parfois dans le monde.

Ces événements dramatiques que Paris a connus continuent à nous lier à vous, lorsque vous révélez dans vos articles l'existence d'un soutien actif des services secrets turcs à des groupes islamistes dans le cadre du conflit syrien, révélations qui vous ont valu, ainsi qu'à votre collègue Erdem GÜL, un emprisonnement dont ne peut se réjouir aucune démocratie digne de ce nom.

Fort heureusement, vous avez été libéré de cette détention injuste après 92 jours d'un emprisonnement effroyable.

Aujourd'hui, et après avoir essuyé une tentative d'assassinat et une nouvelle condamnation, vous avez pu trouver refuge en Allemagne, mais cela vous a condamné également à l'exil et à être séparé de votre épouse, Dilek DÜNDAR, dont le passeport a été arbitrairement confisqué par les autorités turques. Nos pensées vont également vers elle et nous formons le vœu qu'elle puisse vous rejoindre au plus vite.

Le Conseil de Paris aujourd'hui réuni entend à travers vous honorer l'ensemble de vos collègues turcs qui, malgré les menaces, malgré les emprisonnements arbitraires, malgré les censures, malgré les risques parfois vitaux que vous encourez, continuent aussi à se battre pour que la vérité l'emporte toujours sur le mensonge et que les voix de la démocratie l'emportent sur la répression aveugle.

Après le coup d'Etat manqué cet été en Turquie, nous restons, ici en France, très préoccupés par la situation qui prévaut dans ce grand pays, au cœur de l'Europe.

Bien sûr, ici, au Conseil de Paris, nous n'avons pas vocation à nous substituer à la diplomatie française, mais c'est notre rôle, à la fois en tant que représentants des Parisiens, mais aussi en tant que représentants de Paris, la ville héritière du siècle des Lumières, de ses valeurs, ville solidaire des désordres du monde, c'est notre responsabilité de réaffirmer à chaque fois que la liberté de la presse est muselée, que notre place est aux côtés des journalistes bâillonnés, où qu'ils soient dans le monde, mais aussi dans notre pays, quand le pouvoir de l'argent se substitue à la liberté de penser et d'écrire.

Je salue à cet égard la mobilisation des journalistes français qui, tous les jours, se battent pour faire vivre une presse indépendante et exigeante.

Cher Can DÜNDAR, continuons à nous mobiliser pour que cette liberté si précieuse qui aiguise nos consciences, continue d'éclairer nos actions pour construire un monde où la raison et la vérité l'emportent sur l'émotion et le mensonge.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Raphaëlle PRIMET, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au nom du groupe Communiste - Front de Gauche, je tiens à faire part de notre grande joie et de notre grande fierté que le Conseil de Paris ait attribué à M. DÜNDAR la citoyenneté d'honneur de notre Ville.

Dans la tradition de ville des lumières et de ville soucieuse des libertés dans le monde, il était évident que cette distinction vous revienne.

Depuis plusieurs années, le président de votre pays mène une répression sanglante à l'égard du peuple kurde et du peuple turc. Après avoir tenté d'imposer par les urnes des modifications constitutionnelles qui vont toutes dans le sens de la confiscation des pouvoirs par lui seul, et prenant prétexte du coup d'Etat avorté, ERDOGAN pratique une véritable purge dans les rangs des fonctionnaires, mais aussi dans la presse libre de la Turquie.

Votre quotidien, après des pressions incessantes, des procès à répétition, est comme d'autres, victime de la volonté du Président ERDOGAN de faire taire toute critique et toute opposition.

Accusant les uns de complot, les autres de terrorisme, tous les arguments sont bons pour que reculent en Turquie la démocratie et les libertés, dont la liberté de la presse.

Vous comprendrez, Monsieur DÜNDAR, que nous souhaitons associer à l'hommage qui vous est rendu aujourd'hui toutes les victimes de la répression politique qui s'abat sur votre pays. Après vous, ce sont vos successeurs à la tête du quotidien "Cumhuriyet" qui sont inquiétés par le régime : arrestations, emprisonnements arbitraires. Voilà la réalité pour les combattants de la liberté dont vous faites partie.

Votre journal a une réputation d'honnêteté et d'intégrité. Il a abordé tous les sujets qui traversent la réalité turque : le génocide arménien, la question kurde, la laïcité, le double-jeu du Président ERDOGAN dans ses relations avec Daech, les affaires, la corruption, etc. Il est un pilier de la presse démocratique turque et son audience dépasse largement son seul tirage.

Il y a quatre jours, ce sont des parlementaires qui ont été victimes du régime oppressif du Président ERDOGAN. Au moins onze députés du parti démocratique des peuples, dont les deux co-présidents du HDP, qui rassemble des militants kurdes et de gauche, Selahattin DEMIRTAS et Figen YUKSEKDAG, ont en effet été placés en garde à vue simultanément, suite à une perquisition du siège de leur parti.

Le Secrétaire national du Parti Communiste, Pierre LAURENT, avait d'ailleurs pris l'initiative le mois dernier de parrainer Selahattin DEMIRTAS pour le protéger.

Cette vaste "opération antiterroriste", comme le soutient le régime en place, poursuit le glissement de la Turquie vers un Etat dictatorial, après la levée arbitraire et sans fondement de l'immunité parlementaire de cinquante des cinquante-neuf députés du HDP en mai dernier, l'organisation d'une purge suite à la tentative de coup d'Etat du 15 juillet et la fermeture administrative de 160 médias turcs.

En tout, ce contre coup d'Etat institutionnel a conduit à l'arrestation de 80.000 personnes et la suspension de 110.000 fonctionnaires. Malheureusement, Paris n'est pas la France, Monsieur DÜNDAR, qui comme l'Union européenne reste par trop silencieuse face à ces attaques inadmissibles contre la liberté et la démocratie.

Les accords honteux de l'Union européenne avec la Turquie amènent les Européens à se taire, alors qu'ils devraient être du côté du droit et de la liberté, sans faillir. Nous le savons, c'est à l'aune du traitement de la presse et des journalistes que l'on peut juger d'un Etat démocratique.

La Turquie sombre dans les tréfonds du classement que l'association "Reporters sans frontières" fait annuellement. Notre citoyenneté d'honneur n'est pas une protection contre le terrorisme d'Etat, mais elle montre au monde que Paris ne laissera pas piétiner les Droits de l'Homme ni en Turquie, ni ailleurs.

En conclusion, je vous invite à méditer cette phrase de Nazim HIKMET, grand poète turc : "être captif, là n'est pas la question. Il s'agit de ne pas se rendre."

Puisse cette phrase vous accompagner dans vos combats actuels et futurs, pour une Turquie démocratique et libre.

Toutes nos félicitations, Monsieur DÜNDAR.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous pouvons être fiers, très fiers de nommer Can DÜNDAR citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Journaliste et ancien rédacteur en chef du quotidien turc "Cumhuriyet" -je suis vraiment désolée si ma prononciation n'est absolument pas à la hauteur - mais qui s'intitule "La République".

Arrêté le 26 novembre 2015 pour avoir révélé la livraison d'armes par les services du renseignement turc à des rebelles islamistes de Syrie, vous êtes un symbole. Un symbole, parce que vous êtes un infatigable militant de la liberté de la presse, de la défense des droits de l'homme, de la vérité sur le génocide arménien, de la laïcité, de la solidarité avec les Kurdes.

Nous saluons ici votre infatigable courage, et nous n'oublierons jamais votre engagement au moment des assassinats de Charlie Hebdo.

Oui, mes chers collègues, la situation en Turquie est des plus inquiétantes : fin de la liberté de la presse, opposition bâillonnée, emprisonnée, répression sanglante à l'encontre des Kurdes, après le coup d'Etat avorté, un autre coup d'Etat a bien lieu en Turquie. Après l'arrestation de la maire de Diyarbakir, après l'arrestation et le remplacement de 28 maires kurdes élus démocratiquement, après les multiples répressions et exactions mises en œuvre par ERDOGAN et l'AKP en Turquie depuis juin 2015, et intensifiées après le coup d'Etat avorté du 15 juillet dernier, c'est au tour des députés du HDP d'être arrêtés.

Onze députés du HDP, dont leurs deux co-présidents, Selahattin DEMIRTAS et Figen YUKSEKDAG ont été arrêté à Ankara et à Diyarbakir. Oui, c'est acté. ERDOGAN a décidé d'éliminer la seule opposition parlementaire réelle en Turquie dans le cadre d'une enquête anti-terroriste et sous l'accusation de liens avec le PKK. Mais pour rappel : nombre de parlementaires européens ont demandé la sortie du PKK de la liste des organisations terroristes. Ce sont les succès électoraux du HDP, coalition de partis kurdes et de partis de la gauche turque, qui avaient permis de bloquer légalement et démocratiquement le projet d'ERDOGAN de modification de la constitution.

Le futur sultan ERDOGAN a maintenant la voie libre pour concentrer tous les pouvoirs entre ses mains. Samedi, les organisations kurdes et les partis de gauche manifestaient pour commémorer la victoire des forces kurdes et démocratiques contre Daech à Kobané. J'aurai souhaité que nous soyons, de cette salle, plus nombreux sur le pavé, pour protester contre les exactions de l'armée turque à ASRIN et dans le Nord d'Alep. C'était l'occasion également de saluer la mémoire des Brigades internationales, dont le 8 novembre sera le 80e anniversaire de leur premier engagement pour défendre Madrid contre les fascistes d'alors.

Aujourd'hui, c'est la petite république démocratique, socialiste, écologique et féministe du Rojava, qui résiste pied à pied contre le fascisme islamiste. Dans le cadre de cette répression sans précédent en Turquie, j'ai appris hier avec tristesse l'arrestation de notre camarade Sebahat TUNCEL, qui fait suite à celle de ces 11 députés du H.D.P.

C'était en tant que militante des droits de l'homme en Turquie, qui a travaillé avec le P.N.U.D. et Amnesty International entre autres, que Sebahat TUNCEL, ancienne députée du Parti démocratique, lui-même dissous en 2009 pour cause de proximité avec le P.K.K., a été arrêtée vendredi. Sebahat a déjà fait de la prison, d'où elle avait d'ailleurs été élue en 2007. J'avais eu la chance de la rencontrer aux Universités d'été du Parti de Gauche en 2015. Elle y avait prononcé un remarquable discours empli de courage, de force et d'humanité appelant au combat contre tous les fascismes et pour construire une société démocratique, socialiste, multiculturelle, laïque, écologiste et féministe, soit beaucoup trop de qualificatifs insupportables au sultan ERDOGAN ; c'était quelques semaines après la libération de Kobané.

Alors, mes chers collègues, ici, oui, c'est à notre honneur de choisir Can DÜNDAR en citoyen d'honneur. Mais nous devons aussi interpellier le Gouvernement français, le quai d'Orsay, pour qu'il agisse sur le Gouvernement d'ERDOGAN pour obtenir la libération de toutes celles et ceux, citoyens turcs, journalistes, élus, militants, citoyens, qui sont aujourd'hui pourchassés par ce qui se met en place, une dictature fasciste par le Gouvernement ERDOGAN.

Or que fait la France ? Avez-vous entendu les déclarations du Président de la République à ce sujet ? Avez-vous entendu des déclarations de l'Union européenne ? Avez-vous entendu des pressions ? Non. L'Union européenne, au contraire, paie la Turquie pour qu'elle garde les immigrés ou pour qu'on lui refoule les immigrés, dans un silence total pendant que la Turquie réprime les meilleurs combattants contre Daech sur le terrain.

Alors, il faut absolument que notre acte fort de nommer Can DÜNDAR citoyen d'honneur de la Ville de Paris puisse résonner au-delà de l'enceinte de cette Assemblée et qu'enfin les choses changent.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous pouvons être fiers collectivement d'accueillir Can DÜNDAR de "Cumhuriyet" qui est devenu le symbole de la résistance des journalistes turcs face aux pressions du pouvoir.

Rappelons-nous et répétons-le: "Cumhuriyet" est le seul média turc qui après l'assassinat des journalistes de Charlie Hebdo a osé afficher son soutien aux caricaturistes français en publiant leurs dessins.

Par la suite, Can DÜNDAR, rédacteur en chef du journal, publie un article qui révèle un incident entre des policiers turcs et des membres des services secrets turcs qui escortent un convoi plein d'armes de guerre destinées aux djihadistes en Syrie, montrant la duplicité de la diplomatie turque. Cet article lui vaudra la vindicte personnelle du Président ERDOGAN. Can DÜNDAR est emprisonné trois mois et, alors qu'il devait être jugé en appel, est victime d'une tentative d'assassinat.

Depuis, Can DÜNDAR s'est réfugié en Allemagne et a lancé un appel aux journalistes occidentaux : gardez un regard attentif sur la situation des Droits de l'Homme en Turquie. Oui, nous devons tous garder un regard attentif sur la situation en Turquie, qui empire de jour en jour. Nous avons une démocratie qui vacille dangereusement aux portes de l'Europe et même en Europe.

En Turquie, la répression avait commencé avant l'échec du coup d'Etat du 15 juillet dernier et s'est accélérée depuis. Le Gouvernement a en effet utilisé ce coup d'Etat comme prétexte pour réduire au silence quiconque serait critique envers le parti au pouvoir, l'A.K.P., y compris au sein de l'A.K.P. avec les Gulenistes. L'Etat d'exception permet au Gouvernement de diriger par décret sans l'aval du Parlement et de jouir de pouvoirs coercitifs illimités.

La Convention européenne des Droits de l'Homme a ainsi été suspendue, la durée de la garde à vue a été portée à 30 jours, dont 5 jours au secret sans accès à un avocat. Le droit des universités d'élire leur propre recteur est désormais retiré et c'est le Président ERDOGAN lui-même qui désigne les responsables d'université après avoir licencié nombre d'universitaires.

Cet état d'urgence prolongé de trois mois depuis le 19 octobre a déjà permis une liste impressionnante d'atteintes aux droits humains : arrestation et emprisonnement de plus de 32.000 personnes, la mise à pied de plus de 93.000 fonctionnaires, plus d'une centaine de journalistes emprisonnés, plus de 150 médias fermés, une centaine de personnes du H.D.P., le Parti démocratique du peuple, auquel est allié le Parti écologiste turc. Simples militants, dirigeants, maires, élus, membres de conseils municipaux. 28 maires pro-kurdes ont été évincés et remplacés par des pouvoirs administratifs.

Des coupures régulières de l'accès à Internet se multiplient, entravant les communications, en particulier sur plusieurs réseaux sociaux.

Mais la situation a encore empiré la semaine dernière. Vendredi 4 novembre, après l'arrestation des coprésidents, Selahattin DEMIRTAS et Figen YÜKSEKDAG, du principal parti pro-kurde de Turquie et d'une dizaine d'autres députés de cette formation, nous constatons une nouvelle intensification de l'éviction de la sphère publique par le Gouvernement des opposants kurdes. Ce parti est la troisième force politique turque.

En instaurant l'Etat d'exception, le Président ERDOGAN est en train de polariser la société et d'aggraver les conflits ethniques et sectaires, ce qui aura pour effet de consolider l'alliance entre les ultranationalistes réactionnaires et les islamistes, alliance mise en œuvre après le coup d'Etat du 15 juillet, alliance qui aboutirait à la mise en place d'une dictature sous couvert d'un système présidentiel de type turc.

La prochaine étape, que personne n'a encore citée mais qui est très grave, risque d'être le rétablissement de la peine de mort. Nous pouvons nous inquiéter pour toutes les personnes qui aujourd'hui sont en prison et qui risquent la peine de mort s'il y a un rétablissement par le Parlement turc.

La Ville de Paris et ses élus sont attachés aux valeurs de démocratie, de liberté et élèvent régulièrement au rang de citoyens d'honneur nombre de militants internationaux luttant pour la promotion de la liberté et de la démocratie dans leur propre pays. Nous nous honorons aujourd'hui de poursuivre cet engagement pour Can DÜNDAR et sans doute pour d'autres noms turcs à suivre.

Merci de votre attention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci à tous les orateurs.

M. Patrick KLUGMAN, pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci surtout à tous les orateurs inscrits ce matin sur ce projet de délibération, merci au groupe Socialiste qui, lors du précédent Conseil, a attiré notre attention sur

Can DÜNDAR, et merci aussi à "Reporters sans frontières" pour son combat inlassable auprès de Can DÜNDAR, de ses camarades et de ses amis journalistes actuellement inquiétés en Turquie.

Nous nous apprêtons à décerner la Citoyenneté d'honneur à Can DÜNDAR. La Citoyenneté d'honneur, c'est notre distinction la plus élevée, réservée aux défenseurs emblématiques des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales qui sont menacés dans leur combat ou dans leur intégrité physique.

Depuis 2001, elle a été décernée à 15 personnalités : 5 femmes, 9 hommes et une personne morale, Charlie Hebdo. Etre citoyen d'honneur, c'est incarner les valeurs de Paris. Can DÜNDAR, rédacteur en chef du journal "Cumhuriyet", incarcéré pour ses écrits, inquiété pour ses idées, dont la femme est actuellement retenue en otage dans son propre pays, incarne les valeurs de Paris.

Can DÜNDAR a donc fait 92 jours de détention entre le mois de novembre 2015 et le mois de mai 2016. Can DÜNDAR a échappé à la mort le jour du verdict de son procès et il ne doit la vie qu'à sa femme qui s'est jetée sur celui qui projetait de l'assassiner. Can DÜNDAR est actuellement frappé par une peine de prison qui le menace et qui a été suspendue par l'appel qui est toujours en cours.

Depuis, nous connaissons la situation en Turquie. Cette tentative de coup d'Etat et la répression implacable qui se déroule actuellement sur tous ceux qui pourraient menacer réellement ou potentiellement le pouvoir de M. ERDOGAN.

La Turquie, mes chers collègues, a emprisonné plus de 200 journalistes, la Turquie a fermé près de 15 médias, notamment ceux du mouvement politique kurde, la Turquie a privé 700 journalistes de carte de presse. Depuis le mois de juillet, la Turquie a emprisonné illégalement près de 35.000 personnes, a fait délivrer près de 3.000 mandats d'arrêt, a limogé 10.131 employés d'Etat. Parmi eux, des milliers de professeurs, de policiers et de magistrats. La Turquie a fait arrêter certains de nos collègues : la Maire de Diyarbakir et son adjoint le 1er novembre ainsi que 10 députés du parti du peuple HDP. La Turquie, c'est ce pays qui, dans la situation que nous traversons, notamment face au terrorisme et au fondamentalisme, ne trouve rien de mieux que de vouloir rétablir la peine de mort.

En honorant Can DÜNDAR, nous voulons également attirer l'attention sur ce mouvement de répression qui est inédit, qui est inouï et qui se déroule de manière implacable. C'est pourquoi nous soumettons en même temps un vœu de l'Exécutif - pour la fluidité de nos débats, je me permets de l'aborder en même temps - au terme duquel nous réaffirmons la nécessité de respecter les institutions démocratiquement élues de Turquie, notamment les élus locaux et notamment les parlementaires.

Nous souhaiterions qu'un courrier soit adressé à l'ambassadeur de Turquie en demandant aux autorités turques de garantir le respect des droits fondamentaux des parlementaires, des élus locaux et de toute personne arrêtée pour des motifs politiques, et de mettre fin aux détentions arbitraires ainsi ordonnées.

Mes chers collègues, j'ai l'honneur de vous demander d'accueillir à l'Hôtel de Ville et dans la Citoyenneté d'honneur, M. Can DÜNDAR.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous aurons l'occasion de l'accueillir tout à l'heure.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche, a souhaité une explication de vote sur le vœu n° 123.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à remercier chaleureusement la Maire de Paris, l'Exécutif et Patrick KLUGMAN d'avoir réagi aussi rapidement à ma demande de rédiger un vœu de soutien aux députés du HDP. 11 d'entre eux ont été arrêtés il y a quelques jours. Ils ne sont que les derniers d'une longue liste. Après les fonctionnaires, les journalistes, les élus locaux du Kurdistan turc, les parlementaires sont victimes de la vague de répression sans précédent qui s'abat sur la Turquie.

Le Président ERDOGAN, affaibli par les dernières élections, a décidé de changer le régime de son pays par la manière forte puisqu'il n'a pas pu le faire par les urnes. Prenant le prétexte d'un coup d'Etat militaire unanimement condamné, il a, dès le lendemain, fait des listes d'arrestation de personnes qui n'ont rien à voir avec ce putsch. Il s'attaque à la presse en fermant 160 médias nationaux et locaux. Il a mis en prison des journalistes ou les a forcés à l'exil, comme M. DÜNDAR à qui nous allons remettre la distinction de citoyen d'honneur de notre ville.

Mes chers collègues, la nuit tombe sur la Turquie et c'est dans le silence assourdissant des Etats européens et de l'Union européenne elle-même. Celle-ci, peu regardante sur le régime autoritaire de M. ERDOGAN, utilise la Turquie comme zone tampon pour accueillir les réfugiés irakiens, syriens et afghans. Il est de l'honneur de notre ville

d'être aux côtés des démocrates turques et des Kurdes qui se battent quotidiennement pour que la Turquie reste un Etat démocratique. Nous soutenons, bien entendu, ce vœu qui répond totalement à notre demande.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 123 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 363).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté également à l'unanimité. (2016, DGRI 87).

Je vous remercie beaucoup.

2016 DVD 137 - DFA - DRH - Contrôle du stationnement payant de surface à Paris. - Marché de services. - Modalités de passation.

Vœu déposé par le GEP relatif aux clauses du cahier des charges.

Vœu déposé par le GEP relatif au stationnement des deux-roues motorisés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la politique du stationnement.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux modalités de verbalisation.

Vœu de l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Un petit changement dans l'ordre du jour, mais les groupes ont été prévenus. Nous examinons tout d'abord le projet de délibération DVD 137 - DFA - DRH, l'amendement n° 121 et les vœux n°s 59, 60, 60 bis, 61, 62 et 62 bis relatifs au contrôle du stationnement payant de surface à Paris.

Il y a de nombreuses prises de parole. Nous allons commencer par M. le Président Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis maintenant plusieurs années, vous avez, à Paris, multiplié les politiques de restriction de la circulation et du stationnement des véhicules. C'est un objectif qui nous semble impératif, tant pour des raisons de santé publique que d'un meilleur partage de l'espace public urbain qui est et doit rester, en particulier à Paris, un lieu de vie. Mais si nous partageons les fins, nous sommes parfois plus perplexes sur les moyens et vos méthodes. Interdiction, verbalisation, enlèvement, disparition, pénalisation, culpabilisation, évaporation : vous êtes très en verve de suppressions en tous genres.

Seulement, la répression systématique est toujours une surenchère d'autoritarisme, de brutalité, d'intolérance et ne fait pas la pédagogie qui nous semble indispensable au changement des comportements abusifs ou excessifs vers des comportements plus civiques, plus vertueux, plus urbains.

Oui, le stationnement des véhicules en surface à Paris doit être non seulement payant, mais payé pour les 140.000 places qu'il concerne. Seulement, nous apprenons que 90 % des automobilistes qui se garent sur ces emplacements ne les paient pas. Je vous avoue que, comme beaucoup d'élus ici, je ne pensais pas que cette proportion était aussi importante. Si cette proportion de 90 % est telle, c'est que ne pas payer son stationnement relève d'un risque très limité de se faire verbaliser. Et quand un règlement censé s'appliquer à tous s'applique à seulement 10 % de la population concernée, quelle est la règle ? La règle, c'est la coutume et la coutume est source de droit. Il n'y a pas, parmi ces 90 %, 90 % de mauvais payeurs, mais une population d'automobilistes accoutumés à la non-application du règlement, sans conséquences aucune. Les Parisiens s'étaient donc naturellement habitués à une forme permanente d'amnistie présidentielle.

Si, demain, on change les modalités d'application de la règle par une verbalisation systématique, irrécusable, on ne peut le faire sans un effort d'éducation et sans inscrire le dépassement du règlement dans des proportions raisonnables et définitives. En faisant appel à des professionnels du P.V., véritable chasseur de primes, il est clair que les automobilistes parisiens demain n'auront plus le droit à la moindre indulgence ou au moindre pardon. On passe d'un extrême à l'autre.

Pourtant, le mode de vie des Parisiens les amène à devoir effectuer souvent des arrêts de très courte durée ou encore à accuser de bonne foi un léger retard par rapport à l'estimation initiale de leur temps de stationnement. C'est le cas pour une femme qui dépose ses enfants dans une crèche ou une école, fait une course expresse. C'est le cas pour des automobilistes qui pratiquent les arrêts minutes dus à l'étourderie, au stress et à toutes les trépidations connues de la vie urbaine, fréquents et naturels.

Il faut donc fixer une règle de tolérance dans l'application de ce nouveau mode de gestion pour ne pas le rendre inhumain. C'est le sens du vœu que nous proposerons aujourd'hui au Conseil de Paris. Instituer d'abord la gratuité de l'arrêt minute pendant une durée entre 5 et 15 minutes sur la foi d'un ticket gratuit "arrêt minute" indiquant l'heure précise d'arrivée. C'est aussi l'idée de fixer une tolérance pour les usagers qui accusent un dépassement de la période de stationnement payée d'une durée inférieure à 15 minutes. Seules ces dispositions permettront aux Parisiens d'accepter le projet que vous leur proposez d'externalisation de la verbalisation du stationnement à Paris.

L'expérience tirée de la privatisation du service d'enlèvement des véhicules gênants avec les voitures de fourrière atteste que la question du rendement économique devient, dans ce cas, très vite prépondérante lorsqu'une entreprise privée est chargée d'une mission de service public, en particulier sur le respect d'un règlement en matière de stationnement. Les automobilistes de toutes origines ont bien compris qu'ils n'étaient plus les bienvenus dans l'espace public parisien. Néanmoins, ils méritent bien, dans l'enfer qu'on leur fait vivre, d'être traités avec un supplément d'âme.

C'est la raison pour laquelle, si ces préconisations ou ces deux amendements proposés sur l'externalisation de l'application du stationnement payant sont pris en compte, nous voterons pour. Dans le cas contraire, nous serions contraints de refuser de soutenir votre proposition.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Président du groupe Socialiste et Apparentés, Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Chers collègues, nous avons à cœur, depuis le début du mandat, de mettre en œuvre nos engagements. Nous devons, pour cela, répondre aux enjeux qui restent devant nous, en organisant un service public efficace et ce, sans augmenter les impôts des Parisiens.

En demandant aujourd'hui à notre Conseil de voter pour l'amélioration du contrôle du stationnement payant par délégation de service public, vous nous proposez une option qui va dans ce sens. Pourquoi maintenant ? Parce que la loi MAPTAM tout comme le projet de loi réformant le statut de Paris, nous permettra, si ce dernier est adopté, de reprendre totalement la main sur le stationnement municipal.

C'est un progrès considérable dans la continuité du processus de décentralisation initié dans les années 1970. Et c'est aussi, nous le savons, une nécessité, car cela permet aux élus de Paris de récupérer la maîtrise de la politique du stationnement, qui constitue un élément essentiel de la politique municipale des déplacements. Et cette politique municipale est au cœur de notre action pour améliorer le cadre de vie, pour lutter contre la pollution, et aussi pour définir les ressources de la collectivité parisienne.

Une évolution qui permet également de s'attaquer à un phénomène ancien et très ancré, Eric AZIÈRE le disait, un phénomène de fraude massive, puisque aujourd'hui, seuls 10 % environ des automobilistes qui stationnent sur la voie publique paient le service qui leur est rendu.

Cette incivilité invraisemblable représente 300 millions d'euros annuels de manque à gagner pour notre Ville, soit l'équivalent du budget de la sécurité de Paris ou encore de celui du fonctionnement de toutes nos crèches. Pour chaque automobiliste, c'est une petite dépense qui n'est pas réalisée, mais le total en termes d'intérêt public et considérable.

Et le non-paiement d'un service est tout simplement inacceptable et il est légitime que nous nous donnions les moyens de faire respecter la loi, à l'instar de ce que beaucoup d'autres villes ont fait. Cela n'empêche pas la tolérance du quart d'heure de retard qui peut être une tradition très parisienne, cher Eric AZIÈRE, mais en même temps, cela ne doit pas justifier une fraude aussi massive.

D'ailleurs, pourquoi dénoncer sans arrêt la fraude dans les transports en commun et accepter celle de certains automobilistes ? Nous devons être équitables pour tous.

Deuxième raison d'approuver l'orientation qui nous est proposée, cette délégation de service public pour le contrôle du stationnement correspond uniquement à une extension et un renforcement du service public dans son ensemble. Car les personnels nouveaux transférés de la Préfecture de police à la Ville de Paris viendront renforcer les Brigades de lutte contre les incivilités que nous sommes en train de créer dans le cadre de la nouvelle Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, la DPSP.

Nous sommes convaincus que la lutte contre les incivilités est déterminante pour améliorer la qualité de vie à Paris, nous le disons régulièrement à ce Conseil.

Or, la police nationale concentre ses missions, c'est normal, en particulier en ce moment, sur la lutte contre le terrorisme et contre la délinquance, parfois au détriment d'autres contrôles qui sont également nécessaires. Il nous paraît logique et efficace, à la fois de proposer aux agents de la Ville de Paris qui travaillaient sous l'autorité de la Préfecture de police, de rejoindre cette brigade municipale, et de confier à un prestataire extérieur le contrôle du stationnement.

Bien d'autres collectivités ont fait ce choix pour le contrôle du stationnement, ce qui permet de miser sur l'innovation, d'améliorer sensiblement le nombre de contrôles, de décharger les personnels municipaux de tâches qui peuvent être peu valorisantes au bénéfice d'un travail à meilleure valeur ajoutée. Il ne s'agit en aucun cas de dévaloriser le service public municipal. Rappelons quand même que 1.600 agents verront leur emploi public pérennisé et cela portera l'effectif total de la DPSP à 3.500 agents.

Nous entendons d'ailleurs les inquiétudes de certains personnels venant de la Préfecture de police, mais elles s'expriment d'abord sur le sujet de leurs conditions de travail, sur leurs conditions statutaires, il y a une discussion, une négociation à avoir sur ce point. Elles ne portent pas sur l'objectif de la mesure que nous voulons prendre.

Car encore une fois, il ne s'agit pas de retirer au service public une de ses missions, mais d'en confier une partie à une délégation de service public, qui mettra son expertise à son service, et par ailleurs de renforcer considérablement la fonction publique parisienne pour lutter contre les incivilités.

Soyons clairs, la lutte contre le stationnement gênant restera du ressort d'agents municipaux, car elle est d'une autre nature que celle du stationnement payant, et il faut bien faire la différence.

Ce projet de délibération, s'il est adopté par notre Conseil, nous permettra de pouvoir enfin lutter contre les incivilités, les désordres de l'espace public. Il nous en donne les moyens, ce que nous réclamons depuis longtemps, et je pense en particulier aux maires d'arrondissement.

C'est cela l'essentiel et c'est pourquoi notre groupe votera ce projet de délibération sans hésitation.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la privatisation du contrôle du stationnement payant est un nouveau dispositif autorisé par la loi MAPTAM, comme vient de le rappeler Rémi FÉRAUD.

Nous regardons avec bienveillance cette possibilité offerte aux collectivités par le législateur. En effet, notre Ville doit se saisir des opportunités d'innovation pour améliorer le service public.

Il est vrai qu'en matière de stationnement payant, le service effectué doit fortement être amélioré. Les observations effectuées nous le montrent, les usagers sont loin du civisme attendu par tous les administrés. La fraude au stationnement est en effet devenue une habitude ancrée de la part d'automobilistes qui ne respectent plus les règles en la matière.

Ainsi, cela a été dit, le taux de paiement du stationnement sur Paris atteint seulement 10 %.

Nous ne pouvons accepter cette situation, le stationnement des véhicules a un coût pour la Ville, il est normal que chacun y participe à la hauteur de l'utilisation de ce service mis en place par la collectivité.

Les automobilistes qui crient au scandale s'arrogent un droit de gratuité qu'ils n'ont pas, et laissent à l'ensemble des Parisiens la gestion de leur place de parking.

Comment est-on arrivé à cette situation ?

Une fraude massive rendue possible par la faiblesse des contrôles, additionnée à des niveaux d'amendes trop timides. Car, au-delà du manque de civisme, c'est avant tout un calcul tout à fait rationnel auquel participent les automobilistes.

Le risque de ne pas payer le stationnement est trop faible. Cette situation n'est pas satisfaisante, Paris doit enrayer cette logique avec de nouveaux moyens qui ont montré leur efficacité ailleurs.

Nous trouvons en parallèle intéressant que les A.S.P., revenant sous giron de la Ville, dont certains verbalisent le stationnement payant, soient affectés à de nouvelles missions.

La lutte contre les incivilités doit en effet être au cœur de notre mission de service public. Les nouvelles brigades sont plus près des habitants pour rendre l'espace public plus sûr et améliorer le cadre de vie de chacun. C'est une problématique autre que celle de la verbalisation du stationnement.

La Ville de Paris se lance ici un défi intéressant et inédit dans notre pays, le résultat devra évidemment être regardé et évalué avec attention. Nous n'abandonnons pas nos prérogatives ad vitam aeternam, non, nous nous donnons un outil de gestion en remplacement d'un système qui a montré son inefficacité.

Ainsi, notre groupe soutient la réforme du stationnement payant, car il s'agit là d'un enjeu d'amélioration de notre capacité d'action.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur deux aspects.

D'une part, la mise à disposition de 700 A.S.P. dans le cadre de l'embryon de police municipale, la Brigade anti incivilités, et d'autre part, la privatisation du stationnement payant de surface.

Sur le premier point, compte tenu de nos engagements historiques en faveur d'une police municipale à Paris, nous accueillons très favorablement la perspective du rattachement de ces personnels à la Ville.

Cela permettra de les redéployer sur de nouvelles missions en matière de sécurité, de lutte contre les incivilités, et contre la pollution. Une avancée sans conteste et nous nous réjouissons que sur ce point, vous nous ayez rejoints. Il faudra néanmoins veiller à ce que les personnels soient associés, ce qui n'a été le cas que très tardivement dans le cadre de cette réforme, et formés pour leurs nouvelles missions.

Sur le deuxième point, soit la privatisation de la politique de stationnement, deux aspects dans votre communication nous gênent.

D'une part, l'idée selon laquelle le privé ferait mieux que le public, sous-entendant que les A.S.P. sont responsables du faible montant des recouvrements des parkings payants. C'est oublier le fait qu'ils sont très souvent mobilisés sur d'autres tâches plus urgentes sur la voie publique.

D'autre part, c'est l'idée selon laquelle une entreprise privée est la mieux à même de remplir une mission relevant du service public. Or, nous savons que la recherche de la rentabilité ne fait pas toujours bon ménage avec l'intérêt général.

Pour prévenir les dérives que nous connaissons sur le marché des fourrières, il est impératif que la privatisation soit accompagnée d'un pilotage fort de la part de la Ville, car la politique de stationnement payant en surface n'est pas un simple levier de politique publique, c'est une prérogative qui mérite que l'on y mette les garde-fous nécessaires afin que l'intérêt général soit préservé.

Pour éviter le phénomène des chasseurs de primes que nous connaissons trop bien à Paris, notamment dans le 15^e arrondissement, nous insistons sur la nécessité d'encadrer les futurs prestataires à travers un cahier des charges exigeant et contraignant ainsi qu'une évaluation en continu. Par exemple, pour veiller à ce que les prestataires ne fixent pas leur activité autour de leur point d'attache, comme c'est le cas aujourd'hui pour les préfourrières, nous demandons à ce que l'unicité et l'équité de la verbalisation sur l'ensemble du territoire soient inscrites et garanties par le cahier des charges. Les outils numériques et notamment la géolocalisation l'autorisent aujourd'hui facilement. C'est une condition pour une politique de verbalisation juste.

Une partie importante du travail des A.S.P. consiste aujourd'hui à faire de la prévention et de la sensibilisation des automobilistes. La question du discernement doit donc être prévue dès le cahier des charges, sans cela il restera un vœu pieux.

Le futur cahier des charges doit également prévoir l'obligation d'une information immédiate de l'automobiliste verbalisé, de manière ou non dématérialisée. Trop souvent, en effet, c'est oublié, ce qui rend, dans les faits, très difficile pour ne pas dire impossible la contestation de l'amende.

Nous souhaitons également que cette décision soit expérimentée. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, nous demandons une clause de revoyure un an après, dès le 1^{er} janvier 2019, pour tirer les enseignements de cette première année de mise en œuvre et ajuster si nécessaire le dispositif. Cela permettra également de contrôler que les mêmes exigences prévalent sur l'intégralité du territoire. Il serait en effet catastrophique que la pratique varie selon que l'on habite le Nord ou le Sud de la Capitale.

Enfin, concernant le constat que nous partageons du manque de rotation sur les places de stationnement payant en surface, nous rappelons notre demande de voir mis à disposition les dizaines de milliers de places libres dans les immeubles du parc social, sans compter les administrations et les entreprises privées, notamment pour les résidents, ce qui mécaniquement libérera de la place en surface.

La loi MAPTAM prévoit que ces sommes puissent être affectées aux dépenses de mobilité et de voirie. Elles pourraient par exemple servir à rénover la chaussée et les pistes cyclables et donner aux futurs plans piétons une ambition réelle. Nous comptons bien que la Ville saisisse cette opportunité.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Edith GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais limiter mon propos au stationnement des professionnels.

Les professionnels subissent déjà les conséquences de votre politique sur la circulation, et j'allais dire anti voitures et anti circulation. Il ne faudrait pas que cette nouvelle réforme s'accompagne du désagréable sentiment que l'on empêche, une nouvelle fois, les gens de travailler. Les professionnels, vous le savez, sont contraints d'utiliser leur voiture, ils ne peuvent pas utiliser les transports publics. Et leur véhicule, quel qu'il soit, ne saurait faire l'objet d'une évaporation possible. Un plombier, un carreleur, un électricien ne peut pas envisager de travailler sans son véhicule. S'ils doivent bien sûr pouvoir se garer à proximité de leur chantier, ils doivent aussi pouvoir aller acheter du matériel ou passer voir un client sans avoir à craindre le couperet d'un prestataire lancé dans une course au rendement.

Le vœu que nous présentons aujourd'hui, en faveur d'une gratuité pour les stationnements de moins de 15 minutes et d'une tolérance pour les dépassements du même ordre, va bien sûr dans ce sens.

Lors de la réforme que vous avez menée en début de l'année 2015 et qui a conduit à une hausse significative des coûts des stationnements pour l'ensemble des Parisiens, vous avez mis en place de nouvelles mesures à destination des professionnels, avec notamment la création d'une carte pour les professionnels mobiles permettant

de se garer pendant 7 heures d'affilée pour 50 centimes de l'heure. Le constat aujourd'hui, et vous le partagerez certainement, c'est que ces dispositifs ne sont pas assez connus des professionnels concernés. Il faut donc que l'externalisation du contrôle du stationnement de surface, que vous comptez mener, s'accompagne d'un réel effort de communication envers ces professionnels. Ces derniers doivent mieux connaître les possibilités qui leur sont offertes. Ces campagnes d'information précises et ciblées devraient être envisagées pour que ces derniers n'aient pas le sentiment d'être de nouveau victime de votre course effrénée à la disparition de la voiture à Paris.

Lors du dernier Conseil de Paris, notre groupe et le groupe LR vous ont fait part d'un certain nombre de préoccupations légitimes que nous avons à propos du stationnement des professionnels de santé. Vous avez su, en partie du moins, prendre en compte ces préoccupations. J'espère donc que vous ferez preuve du même pragmatisme lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre cette réforme, si vous y arrivez, en accompagnant l'ensemble des professionnels qui ne demandent qu'à pouvoir travailler sereinement dans Paris.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme quelques conseillers de Paris d'origine provinciale dont je suis avec de nombreux d'entre vous, j'ai découvert les problèmes de parcmètre dans ma tendre enfance en lisant "Gaston Lagaffe". Gaston Lagaffe disait, il y a 30 ans, sous le crayon de Franquin : "Tu as payé pour rouler, maintenant paie pour t'arrêter." J'ajouterai désormais "sauf si tu as un véhicule propre". Le dessinateur Franquin appelait en effet les parcmètres, par la bouche de son personnage fétiche, "les affreux mange-fric".

Dans les années 80, c'est le feuilleton télévisé "Marie Pervenche" qui met en scène une Danièle ÉVENOU à qui il arrive toute sorte de mésaventures alors qu'elle doit verbaliser les automobilistes fraudeurs. C'est peu dire que la relation des Parisiens avec le parcmètre et son fils horodateur, né en 2001, est un poème. Seuls 9 % d'entre eux paient le stationnement de leur véhicule, c'est mal, c'est très mal, mais c'est un sport parisien depuis 1971, date d'installation des premiers parcmètres par la droite de cet hémicycle.

Alors, après une énième dégradation d'un parcmètre par Gaston Lagaffe, l'agent Longtarin s'exclame en une d'un autre journal de "Spirou", alors qu'il vient d'en installer un neuf : "Le revoici maintenant, flambant neuf, le vaillant petit appareil, preuve vivante que malgré tous les inventeurs de sales trucs, les pouvoirs publics seront toujours les plus forts."

Je voudrais dire, à cet effet, à nos partenaires communistes qu'il s'agit d'une activité qui, avec le développement technologique, va être partiellement automatisée et donc, redéployer les emplois vers d'autres missions de contrôle des incivilités, aujourd'hui insuffisamment sanctionnées, est un renforcement du service public et non pas un affaiblissement. S'opposer à cette modernisation technologique serait, à mon sens, illusoire, conservateur, même un peu contreproductif. Les applications sur "smartphone" vont en effet bientôt remplacer les horodateurs ou une grande partie d'entre eux, cela a déjà commencé. Une fois son véhicule et sa carte bancaire enregistrés, chacun déclenche son stationnement en indiquant la durée qu'il souhaite. Il est prévenu par S.M.S. de la fin de son temps de stationnement, il le prolonge à souhait ou il l'interrompt. Dès lors, il suffit d'un appareil lisant les plaques d'immatriculation pour activer la verbalisation ou d'un système automatique de vérification de la présence de véhicule.

Ainsi, il faut se rendre à l'évidence, on passe à une nouvelle étape et, comme de nombreuses villes, il faut le faire tout en préservant les emplois et en les redéployant pour le service public. Faire en sorte que les règles et les tarifs de stationnement que nous avons décidés soient respectés, c'est aussi faire en sorte que tous les parcmètres soient en bon état et que l'application mobile fonctionne de façon performante.

A nos collègues écologistes qui voudraient aussi verbaliser les deux-roues, je souhaiterais rappeler qu'un vélomoteur est d'abord un vélo avec un moteur, et répondre qu'un scooter occupe 4 à 5 fois moins de place qu'une voiture et pollue quand même près de deux fois moins.

Alors, si cette mesure est cohérente avec la lutte contre la pollution et je partage le principe, elle est à mon avis contraire aux engagements que nous avons pris pendant la campagne et surtout, elle est prématurée. Il faudrait commencer par stimuler l'offre de scooters électriques. Les Parisiennes et les Parisiens qui ont renoncé à la voiture pour un deux-roues participent et ont le sentiment de participer à la fluidité et au désencombrement des rues de Paris, même si le volume de deux-roues pose problème dans certains quartiers autour des gares. Les verbaliser serait vécu aujourd'hui comme de l'acharnement contre eux tant l'usage de deux-roues avec moteur ou non donne

un sentiment de liberté. Il faut laisser le temps aux constructeurs et aux utilisateurs de passer à l'électricité très adapté pour les deux-roues avant de proposer ces mesures.

A propos des véhicules non polluants à quatre roues, je profite de cette intervention pour rappeler le vœu que j'ai déposé au nom des élus socialistes et que nous avons adopté hier soir, qui vise à mieux lier le contrôle du stationnement à la lutte contre la pollution. Le contrôle du stationnement est un levier important pour inciter les Parisiens à acquérir des véhicules propres. Je pense à la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques, ceux qui fonctionnent au gaz naturel, ainsi que les véhicules hybrides non diesel. C'est déjà une règle en vigueur, elle est insuffisamment connue des Parisiens et elle doit être liée à cette réforme, sur les emplacements payants jusqu'à 24 heures pour le stationnement résidentiel et pour une durée de deux heures sur le stationnement visiteur.

Je suis donc heureux que Christophe NAJDOVSKI ait, au nom de la Mairie de Paris, prévu un plan de communication annoncé hier soir, pour mieux informer les Parisiens de la gratuité de la carte de stationnement et des avantages sur le coût du stationnement pour les véhicules à basse émission que je viens de citer et pour rappeler les mesures d'aide mises en place par la Ville.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAURET.

Monsieur le Maire, Philippe GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, il est assez savoureux de constater que la réforme fondatrice que vous proposez aujourd'hui dans ce projet de délibération issue de l'article 63 de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et initiée par un gouvernement que vous soutenez ait nécessité près de quatre années pour vous inspirer.

La substitution d'un forfait de post-stationnement au paiement d'une amende pénale permettra en effet de confier désormais cette tâche à un opérateur privé et d'affecter les A.S.P. transférés à la Ville par la Préfecture de police à d'autres missions, davantage en rapport avec la sécurité. C'est ce que notre groupe préconise depuis des années.

Vous auriez donc dû nous écouter plus tôt, mais quand j'ai moi-même par exemple déposé un amendement à la loi MAPTAM il y a quatre ans, tendant à transférer les A.S.P. à la Ville, en y ajoutant logiquement l'attribution des pouvoirs de police, de la circulation et du stationnement au Maire de Paris, les députés de votre majorité me sont tombés dessus, comme si j'allais faire vaciller la République, et la Ministre de la Fonction publique, Mme LEBRANCHU m'a opposé à l'époque l'argument qui tue : j'allais déstabiliser la Préfecture de police qui, au passage - je le dis amicalement - n'a pas besoin de moi pour se déstabiliser toute seule - confier ma tribune dans "le Figaro".

Si l'on veut remonter plus loin, voilà six ans, le Préfet de police de l'époque, Michel GAUDIN incitait déjà Bertrand DELANOË à réviser avec lui la doctrine d'emploi des A.S.P., précisant qu'il n'avait aucun "pré carré" sur les A.S.P.

Mais drapé dans un refus indigné, le Maire de l'époque Bertrand DELANOË y substituait une micro-réforme, ratée d'ailleurs, particulièrement mal vécue par les I.S.V.P. qui, en plus, avaient vu leurs effectifs fondre de 750 à 600. Que de temps perdu pour les Parisiens, à l'instar de l'implantation de la vidéo-protection que je vous suggérais d'expérimenter dès 2004 et que vous n'avez acceptée, du bout des lèvres d'ailleurs, du gouvernement de droite qu'en 2011...

Quant à la réforme de la DPSP que vous allez mettre en œuvre, pas timide dans la bonne direction, c'est à peu de choses près celle que j'avais conçue comme adjoint au Maire de Paris avant que vous ne la jetiez aux oubliettes, pour la ressortir aujourd'hui.

Mais votre incommensurable incapacité en matière de sécurité fait que cela ne va toujours pas. Car si vous nous avez rejoints sur des idées de 2001, aujourd'hui dépassées, nous sommes en 2016 et le contexte a été radicalement bouleversé.

Vous préparez en quelque sorte la guerre d'hier. Vous êtes un peu les "Gamelin de la sécurité", si vous me permettez l'expression, car ce n'est pas d'une DPP renforcée dont nous avons besoin pour faire face aux défis gigantesques de la sécurité, même en en augmentant les maigres effectifs, après avoir rejeté d'ailleurs chaque année nos amendements de création de postes d'I.S.V.P., mais d'une police municipale, tant la Préfecture de police a complètement abandonné la mission de circulation et quasi totalement la mission de police de proximité, se

concentrant presque exclusivement - on peut le comprendre d'ailleurs- sur l'ordre public, la sécurité générale et, surtout, la lutte anti-terroriste. D'ailleurs, on ne peut pas dire qu'elle n'obtient que des succès dans la plupart de ces domaines.

Si votre objectif n'est pas seulement de remplir les caisses de la Ville, que vous avez d'ailleurs généreusement vidées avec l'aide de l'Etat, il est vrai, par des verbalisations massives, puisque vous escomptez un triplement à 300 millions de recettes du nouveau dispositif privé, auxquelles s'ajoutent les amendes sanctionnant tout un tas d'incivilités - il paraît d'ailleurs que les hausses des tarifs de stationnement ont été une incitation puissante au non-paiement et la baisse du nombre de cartes de stationnement payant est aussi révélateur - vous ferez de ces A.S.P. et des différents agents de sécurité municipaux une véritable police municipale de 3.500 hommes et femmes armés, chargés à la fois de la circulation et de la tranquillité publique, missions essentielles pour préserver la qualité de vie des Parisiens au quotidien, et que la Préfecture de police a abandonnées dans les quartiers, où elle est d'ailleurs en sous-effectif.

Dois-je rappeler que 1.300 policiers ont été perdus en septembre par la Préfecture de police, compensés par 750 en novembre, certes, mais ce n'est pas suffisant, au profit des seules missions judiciaires, de lutte antiterroriste et d'ordre public sur lesquelles elle se concentre pleinement.

Quittez enfin la logique de rentabilité pour celle de la sécurité ! Pour une efficacité maximale, il faudrait aussi bien sûr que le prochain gouvernement renforce les compétences et les prérogatives des polices municipales, mais déjà les A.S.P., qui sont agents de police judiciaire adjoints, article 21 du Code de procédure pénale, ont les mêmes compétences que les policiers municipaux, encore faudrait-il leur confier les missions de sécurité afférentes. Ils continueront d'ailleurs - on l'a dit avant moi- seuls à sanctionner le stationnement gênant.

Enfin, vous auriez aussi gagné à opter pour une D.S.P., ce qui aurait permis de rationaliser les marchés qui sont déjà conclus pour la maintenance des horodateurs et leur adaptation à ce nouveau cadre. Vous n'évoquez pas le coût de la centralisation des horodateurs, du télé-service et de la mise aux normes. Vous auriez avec la D.S.P. amélioré les offres reçues lors d'un dialogue compétitif ; la gestion des recours innombrables en la matière n'aurait ainsi pas été supportée par la Ville, mais par le délégataire à qui des objectifs auraient été fixés.

Quelles recettes attendre pour les résidents, les visiteurs, les professionnels ? Ou quelles recettes ont-elles été constatées en 2014, 2015 ou 2016 ? Nous n'avons vraiment pas beaucoup de chiffres pour nous prononcer.

Quant aux enlèvements, tant qu'ils ne seront pas effectués en régie au lieu de sociétés privées, l'enlèvement du véhicule, ce qui n'est pas rien, privilégiera toujours le critère de facilité et de rentabilité sur celui de la sécurité. Il est dommage que vous ayez rejeté sans plus d'égards le vœu que nous avons présenté hier.

Pour terminer enfin sur l'aspect politique des choses, nous n'avons pas du tout l'intention de servir d'appoint, que dis-je, de bouée de sauvetage, à une majorité municipale qui vole en éclats, sur cette privatisation du contrôle du stationnement, puisqu'une bonne partie de votre majorité s'y oppose, par pure idéologie. D'autant plus, je l'ai dit, que vous n'avez pas opté pour la D.S.P., plus adéquate, et surtout que vous allez cantonner ces personnels dans des tâches utiles mais mineures.

Je termine pour donner une indication sur notre vote, puisqu'une dernière chance vous est offerte, le vote de notre amendement de création d'une police municipale, dans un instant, parce que vous y viendrez un jour ou l'autre, mais malheureusement, si ce n'est pas aujourd'hui, nous ne pourrons pas vous suivre dans votre tentative de privatiser le contrôle du stationnement payant.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Vous êtes pour, nous ne sommes allés assez vite, mais vous allez voter contre, j'avoue que l'on y voit un condensé de cohérence extraordinaire.

Madame la Maire, Brigitte KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je vais poursuivre sur la cohérence.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le projet de délibération que nous sommes amenés à étudier, il est question, grâce à une évolution législative récente dans la loi MAPTAM, d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la Ville de Paris sur deux sujets essentiels : la lutte contre la pollution de l'air et la lutte contre les incivilités.

De sérieux enjeux, à dire vrai, auxquels nous devons tous adhérer, et une occasion formidable d'impulser une politique plus forte sur ces thèmes. Mais quelle déception !

Ce projet de délibération technique se cantonne au contrôle du stationnement payant de surface, évacuant une réflexion globale sur le stationnement à Paris et le lien avec la pollution atmosphérique.

En effet, Paris qui est la métropole la plus dense du monde occidental, doit organiser la coexistence de besoins antagonistes sur 105 kilomètres carrés de son territoire. Tout le monde s'accorde, soyons clair, sur la nécessité de réduire la pollution et l'encombrement liés à l'automobile.

Mais supprimer ou neutraliser plus de 85.000 places de stationnement sur la voirie n'est pas la solution.

Parallèlement, vous avez réduit, puis supprimé, les obligations en matière de construction de places de stationnement dans les immeubles, quand leur création n'a pas purement et simplement été interdite par le Plan local d'urbanisme.

A deux exceptions près, que nous devons d'ailleurs à votre prédécesseur, puisque vous avez stoppé toute construction de nouveaux parcs publics de stationnement, l'une de vos erreurs majeures.

Ce malthusianisme poussé à l'extrême a des conséquences délétères : l'espace public est tout simplement saturé. Le corollaire est que les automobilistes tournent des heures à la recherche d'un emplacement, contribuant à polluer l'atmosphère, et parallèlement les embouteillages augmentent.

Par ailleurs, comment ne pas évoquer l'explosion du nombre d'utilisateurs de deux-roues motorisés, qui faute d'emplacements suffisants stationnent sur les trottoirs, mettant souvent en danger les piétons.

Votre prédécesseur avait là encore su se montrer pragmatique en matière de stationnement nocturne sur les places de livraison, qui répondait à l'une de nos demandes et pour lesquelles d'ailleurs le 17e arrondissement fut pionnier avec le 3e arrondissement.

Il ne serait pas inutile de tester, comme nous le demandons depuis longtemps, le stationnement nocturne sur les places de transport de fonds.

Mais le plus important est qu'il est urgent de désengorger l'espace public, votre grand échec, en incitant au stationnement en sous-sol plutôt qu'en surface.

La voirie doit être destinée en priorité aux interventions urgentes, aux livraisons, aux déménagements, aux arrêts minute, aux handicapés, aux circulations douces. Cela implique d'autoriser la création de nouveaux parcs publics de stationnement dans les quartiers saturés.

Il faut également supprimer les interdictions injustifiées de création de parkings, je viens de l'évoquer. Un exemple très précis d'ailleurs dans le 17e arrondissement où, rue Caroline, vous interdisez tout simplement de construire un parking sous un immeuble d'une douzaine de grands logements familiaux, alors que le temps d'attente de place dans un parking public dans les Batignolles approche les cinq ans en moyenne.

Je m'étonne également du retard de Paris où il n'existe pas de dispositif permettant d'identifier en temps réel les places libres et occupées sur voirie. Cela existe ailleurs et permettrait à la fois de précieuses économies à la collectivité, tout en confortant le rang de Paris dans les technologies liées aux transports, dans le cadre de démarches d'open data favorisant la création d'applications d'aide au stationnement.

C'est en offrant de telles alternatives que nos concitoyens accepteront une plus grande rigueur dans l'application des règles de stationnement, telles que celles que vous comptez mettre en place aujourd'hui. Je compte d'ailleurs davantage sur l'incitation et la régulation à l'aide des outils dont nous disposons, qu'il s'agisse des tarifs ou des technologies, qu'aux blocages et autres restrictions qui ne génèrent "in fine" que des effets secondaires pour le moins pervers.

La pénurie de stationnement n'a pas qu'un impact sur le temps que passent les gens au volant à chercher une place, sur le coût des services payés par tous les Parisiens, sur leur qualité de vie dégradée, mais aussi sur l'économie et l'attractivité parisienne, ainsi que sur la pollution atmosphérique.

C'est pourquoi nous plaçons pour que la Municipalité, avant de penser verbalisation accrue, s'engage à améliorer le stationnement à Paris, afin de diminuer la pollution atmosphérique. La Capitale a besoin d'une véritable stratégie en matière de déplacement et de stationnement.

Vous qui prônez sans cesse la participation, ouvrez donc le débat, Madame la Maire, et abandonnez vos tabous.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, ce n'est pas une surprise, nous voterons contre ce projet de délibération qui prévoit de privatiser un service public. Dès que nous avons eu connaissance de ce projet, nous nous sommes exprimés contre, mais vous ne nous avez pas entendus.

Je vous soumetts donc un vœu qui expose clairement notre opposition et reprend notre vision de ce que devrait être une politique municipale de la gestion du stationnement.

Dans ce vœu, nous demandons que le contrôle de stationnement payant reste exercé par le secteur public. Pour rester cohérents, nous demandons aussi que la gestion de l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant soit reprise en régie.

Depuis plus de dix ans, la privatisation des fourrières a montré les limites des logiques de la rentabilité. Seules les rues les plus faciles d'accès sont contrôlées et, pour aller plus vite, ces sociétés privées ont déjà montré qu'elles pouvaient enlever des véhicules sans prendre le temps de s'apercevoir que des enfants dormaient à l'arrière pendant que leurs parents faisaient une course rapide dans un commerce.

Alors aujourd'hui, pourquoi faire appel au privé pour gérer le contrôle du stationnement payant ? Les raisons exposées à la presse ne sont pas convaincantes et font preuve d'un certain dogmatisme.

Si je résume, la Ville privatise car les A.S.P. ne savent pas bien travailler. Lorsqu'on creuse le sujet, on s'aperçoit que la Préfecture de police utilise les A.S.P. à d'autres missions que le contrôle du stationnement. On s'aperçoit que les outils de travail pourraient être modernisés.

Alors, pourquoi ne pas laisser sa chance au secteur public en expérimentant le contrôle du stationnement par la Municipalité ? Mais non. Vous ne voulez pas chercher à comprendre, vous voulez privatiser, car le secteur privé serait plus efficace. Je le redis : c'est du dogmatisme et, lorsqu'on ouvre au marché un secteur public, ce dogme s'appelle le libéralisme.

D'ailleurs, nous nous interrogeons : dans quelles conditions cette réforme pourrait être adoptée dans ce Conseil ?

J'ai entendu les uns et les autres : l'UDI qui motive son vote à un amendement, l'opposition qui depuis le début du mandat nous dit vouloir faire des A.S.P. une police municipale armée et vouloir le retour en régie des enlèvements de véhicules, et une réforme qui serait portée par un adjoint écologiste, dont le groupe demande l'expérimentation de la mise en régie d'au moins un secteur comme nous.

Mes chers collègues, notre majorité est composée de quatre groupes, quatre piliers, et je vais conclure par une image : lorsqu'on est assis sur une chaise et que l'on retire un pied, et que l'on se penche vers la droite, en général, on tombe !

Alors, puisque ce projet de délibération ne semble pas rassembler une majorité claire, et que les Parisiens ont droit à la transparence sur un tel sujet, je demande solennellement un scrutin public à l'aide du vote électronique.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Président du groupe Ecologiste de Paris, David BELLIARD, vous avez la parole.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la réforme de décentralisation du stationnement payant sur voirie entrera en vigueur le 1er janvier 2018. Elle engendrera plusieurs évolutions à Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Silence pour écouter l'orateur. Vraiment, il y a un brouhaha et c'est très compliqué pour l'orateur.

Allez-y, Monsieur le Président.

M. David BELLIARD. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Elle engendrera plusieurs évolutions à Paris qui doivent être l'occasion de changements bénéfiques pour notre ville pour une meilleure régulation de l'espace public.

La loi supprime en effet le PV à 17 euros en cas de non-respect des règles de paiement du stationnement. Le conducteur aura donc le choix entre s'acquitter des droits d'occupation de la voirie en début de stationnement à l'horodateur ou a posteriori sous la forme d'un forfait de post-stationnement.

En outre, la loi entérine le fait que la Ville de Paris récupérera la gestion des 140.000 places de stationnement payant en surface, ainsi que les 1.600 agents de surveillance de Paris en charge du contrôle du stationnement aujourd'hui sous la responsabilité de la Préfecture.

C'est dans ce contexte que nous examinons ce projet de délibération qui propose, à compter du 1er janvier 2018, que le contrôle du stationnement soit confié à des prestataires extérieurs.

Le marché proposé porte sur le contrôle du stationnement payant rotatif et sur le traitement des recours de premier niveau. Il serait divisé en trois lots géographiques qui représenteraient chacun environ 50.000 places de stationnement payant. Un même gestionnaire ne pourrait remporter plus de deux lots, afin d'éviter une situation de monopole.

Dans ce contexte, si la maîtrise retrouvée de cette mission de service public est une formidable opportunité, c'est aussi un héritage lourd qui pour nous soulève beaucoup d'interrogations.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Vraiment un peu de silence dans les travées, c'est vraiment très compliqué. Je ne sais pas si vous vous en rendez compte.

Monsieur David BELLIARD, continuez.

M. David BELLIARD. - Tout d'abord, Paris affiche en effet un piteux 9 % de paiement au parcmètre, loin du taux de recouvrement du stationnement payant qui atteint 90 % dans d'autres villes. C'est aussi un manque à gagner - ce qui a été rappelé par des orateurs précédents - à plus de 200 millions d'euros.

Ces chiffres sont scandaleux et d'autant plus inacceptables que nous menons sur d'autres fronts une politique visant non seulement à lutter contre la pollution atmosphérique, mais aussi à apaiser l'espace public et à assurer un réel partage de la voirie.

Or, les véhicules dit ventouse qui occupent souvent illégalement ces places sur l'espace public, tout comme le stationnement illégal et anarchique des deux-roues motorisés, sont un réel frein à la bonne poursuite de nos objectifs. Nous devons faire mieux et sans attendre. Délibérer sur ce sujet est donc une nécessité aussi bien qu'une priorité.

C'est d'ailleurs, je le rappelle, le sens du vœu que nous avons déposé pour le respect de la réglementation par les deux-roues et, pour une question d'équité, l'instauration d'un paiement des places occupées par ces mêmes deux-roues qui occupent indûment, et en toute impunité, l'espace public au détriment des piétons et des mobilités douces.

Ensuite, ce sera mon deuxième point, ce projet de délibération indique que forts des 1.600 agents supplémentaires, les A.S.P. auparavant sous la responsabilité de la Préfecture de police, l'effectif total atteindra près de 3.500 agents verbalisateurs dont les missions prioritaires pourront être étendues : lutte contre les incivilités, surveillance de bâtiment municipaux, contrôle de nos politiques de déplacement. Soit tout autant de services supplémentaires rendus aux Parisiennes et aux Parisiens, ainsi que la création de nouveaux services.

Nous y voyons un bénéfice évident. Les politiques fortes et ambitieuses, que nous prenons pour lutter contre la pollution et modifier nos habitudes de déplacement en faveur des modes de circulation doux et des transports collectifs, impliquent que nous nous donnions les moyens de les faire respecter.

Ce projet de délibération propose une solution à cet impératif et nous y sommes sensibles. Cela d'autant plus que cela se traduit par des personnels municipaux supplémentaires au service de la population.

Néanmoins, sur ce sujet particulièrement important pour nous, notre satisfaction n'est malheureusement pas totale. Nous regrettons de ne pas avoir eu suffisamment d'éléments sérieux qui nous auraient permis de comparer avec objectivité les différentes options qui s'offraient à nous, notamment celle de la régie publique comparée à un marché confié à des prestataires extérieurs.

Sans dogmatisme, nous, écologistes, nous sommes convaincus que le privé n'est pas par essence plus performant que le public. Une gestion municipale peut être plus efficace qu'une gestion privée, plus innovante et plus démocratique. "Eau de Paris" en est un exemple dont nous pouvons être fiers.

Cette efficacité d'"Eau de Paris" est possible car la régie récupère la rente que s'accaparaient avant les entreprises privées pour rémunérer leurs actionnaires. Par ailleurs, cette même rente récupérée permet d'avoir un prix bien moindre de l'eau à Paris, comparé à bien d'autres communes. C'est contre cette situation de rentes consenties à des acteurs privés sur des biens communs et des services publics que nous nous inscrivons. C'est d'ailleurs toujours cette question de la rente que nous prenons en compte dans nos réflexions et nos décisions sur les différentes modalités de gestion.

Conscients, toutefois, de la nécessité d'agir et de faire avec l'existant, nous vous avons proposé un vœu demandant notamment des informations claires sur le redéploiement des agents et les missions exactes qui leur seront confiées et les amendements de nature à renforcer cette réforme.

D'abord, en réservant un lot à un opérateur public afin d'évaluer in vivo, d'une certaine manière, l'efficacité comparée des deux options de gestion publique et privée. Deuxièmement, ramener ce marché à une durée plus courte pour permettre de faire un bilan sans se lier pour trop d'années à des entreprises privées, comme c'est souvent le cas.

Ces deux amendements nous semblaient, en effet, de nature à nous laisser la possibilité de faire évoluer les modalités de gestion, si cela s'avérait nécessaire, sans toutefois contrevenir à l'efficacité du dispositif. Nous regrettons que ces propositions n'aient pas été retenues, même si nous partageons les objectifs de ce projet. Les retours de nos discussions sur ces modalités d'organisation ne nous permettent pas aujourd'hui de voter favorablement cette proposition. C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - On va se faire matraquer ! Oui. Voilà ce que pensent bon nombre de femmes et d'hommes en entendant ce projet de privatisation de la verbalisation du stationnement. Je vous le dis : ils ont bien raison, hélas !

Quel est le problème auquel nous sommes confrontés et auquel ce projet de délibération prétendrait répondre ? Diantre. 91 % des automobilistes ne mettent pas d'argent dans le parcmètre, soit, selon vos évaluations, un manque à gagner de 300 millions d'euros. Votre déduction immédiate : ce sont le service public et ses agents qui ne font pas le travail. Tout de suite, on sort du chapeau la solution miracle : privatiser. Convertis à l'idéologie libérale, vous l'appliquez sans réfléchir. Au passage, vous vous gardez bien de rappeler les hausses de tarif du stationnement qui font de Paris, mis à part Londres, la ville la plus chère d'Europe de ce point de vue. Et, surtout, silence radio total également sur le fait que nombre de parkings municipaux sont gérés par des grands groupes privés, "Vinci" en tête, qui réalisent en moyenne 40 millions d'euros par an de bénéfice net.

Je peux crier encore plus fort s'il y a ce brouhaha. Il n'y a aucun problème. 40 millions d'euros de bénéfice !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Madame SIMONNET, juste une seconde. Franchement, il faut arrêter avec ce brouhaha. C'est insupportable. Depuis 20 minutes, il y a un brouhaha permanent.

Mme Danielle SIMONNET. - Dehors ! Ils font trop de bruit. Privatisation !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - N'allez pas trop loin, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je rigole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Allez-y, Madame SIMONNET. Poursuivez dans le calme.

Mme Danielle SIMONNET. - Jamais je ne serai pour privatiser la République, jamais, bien évidemment.

Il faut contribuer à dissuader de l'usage de la voiture en centre-ville. Pour ce faire, il faut avoir une pensée politique bien plus large, repenser l'aménagement du territoire, réduire les déplacements subis domicile travail, développer de façon plus conséquente encore les transports en commun, améliorer et tendre vers la gratuité. Je suis désolée, mais ce n'est pas la voie choisie actuellement et ce n'est pas l'objet du projet de délibération. D'ailleurs, vous l'avez bien vu : la Région et l'Etat viennent d'augmenter le "pass" Navigo. La réorganisation des bus dans Paris, que vous avez prévue pour effectuer le rééquilibrage centre-périphérie, s'est faite à moyens constants, pas pour améliorer le service. Au lieu de lutter réellement contre les baisses de dotations de l'Etat, vous voulez augmenter le rendement de la verbalisation du stationnement via une boîte privée pour remplir les caisses de la Ville.

Mon cher collègue, je trouve que vous manquez d'autorité pour faire régner le silence dans cette Assemblée pendant que je parle. Mais je peux crier encore plus fort.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Absolument, c'est mon autorité et pas vos propos, j'en ai bien conscience.

Je dois dire que, Madame SIMONNET, sur un point, à raison, le brouhaha est vraiment pénible. S'il vous plaît, tous ceux qui discutent dans les travées sont priés au moins de faire semblant pendant les trois secondes où je le demande, d'abord, puis laisser Mme SIMONNET finir. Il n'y a plus qu'un intervenant après elle. Allez-y.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce qui est en train de se passer, l'air de rien, c'est que l'on est tout simplement en train de revenir, petit à petit, à l'Ancien Régime quand, avant la Révolution de 1789, quelques riches entrepreneurs, autrefois fermiers généraux, achetaient la possibilité de collecter l'impôt et d'en garder une partie pour leur propre profit. Non, l'impôt n'est pas fait pour enrichir ceux qui le prélèvent, mais pour être utile à la collectivité. Or, l'entreprise privée, quelle qu'elle soit...

Monsieur ASSOULINE, si vous voulez bien vous taire pendant que je parle. Inscrivez-vous dans le débat ! On vous entend peu dans cette Assemblée.

L'entreprise privée, quelle qu'elle soit, a pour but de réaliser un profit qui sera donc pris sur l'argent des contribuables. La privatisation des autoroutes ne vous a donc pas servi de leçon. Prenez la leçon de la privatisation des autoroutes, mes chers collègues. Or, la question importante, vous n'avez pas l'air de vouloir vous la poser sérieusement. Pourtant, elle est la suivante. Pourquoi est-ce que la verbalisation du stationnement ne fonctionnait pas ? Pourquoi et comment une entreprise privée ferait mieux le travail que les 1.600 agents de surveillance qui dépendaient de la Préfecture de police et que la Ville va récupérer et affecter à d'autres missions ?

Ecoutez la Préfecture de police. Elle le reconnaît elle-même. N'ayant pas les moyens d'assurer toutes ses missions, devant déjà en recentrer énormément sur les politiques sécuritaires, non seulement elle avait des agents trop peu nombreux, mais surtout, elle se voyait obligée de leur confier d'autres tâches. Par ailleurs, au vu des mobilisations qu'il y a dans la police, qui peut encore, ici, dans cette Assemblée, ignorer le profond malaise, notamment des sous-effectifs ?

Pour finir, la verbalisation et le contrôle du stationnement auraient dû rester une fonction régalienne n'échappant pas à l'Etat - la Préfecture de police - pour être confiés à la collectivité. Par ailleurs, la dépénalisation du stationnement qui le transforme en juste une surtaxation, je pense que ce n'est pas bon. C'est une déresponsabilisation des citoyennes et des citoyens que je n'approuve pas. Mais qu'au moins, la verbalisation du stationnement reste sous la responsabilité de fonctionnaires. J'alerte ici, par ailleurs : quelles garanties avons-nous que l'entreprise ne sera pas sous la pression soit des maires, soit directement des citoyens et qu'il n'y aura pas des passe-droits pour faire sauter les P.V. de certains ? Alors, non, cette privatisation n'est pas la solution. Nombre de Parisiennes et de Parisiens y sont d'ailleurs opposés. Nombreux ont déjà signé la pétition que j'ai lancée. J'espère que bien d'autres encore la signeront. Nous ne souhaitons pas que notre argent serve à renflouer les intérêts privés. Voilà.

Je terminerai, vu le nombre de fois où j'ai été interrompue, par deux phrases. Le débat ici qui m'inquiète : allez-vous, pour faire passer ce projet de délibération aux collègues de la majorité, accéder à la demande du groupe les Républicains en créant une police municipale au mépris de tous vos discours ces dernières années ?

Vous l'avez compris, je voterai contre ce projet de délibération et j'invite tout le monde à voter contre ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le dernier orateur est Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération propose donc la privatisation d'une partie d'un service public. C'est un recul que nous ne pouvons accepter. D'abord, parce que les raisons qui poussent à privatiser le contrôle du stationnement payant ne sont, pour nous, pas claires. Dans toute la presse, nous avons pu lire que seulement 9 % des automobilistes respectaient le paiement du stationnement. Comment ce chiffre a-t-il été déterminé ? Nous n'en savons rien, car aucune étude sérieuse n'a été communiquée aux Conseillers de Paris. Si l'on se fie à notre expérience personnelle, ceci nous paraît toutefois exagéré. On nous explique ensuite que les A.S.P. ne sont pas assez efficaces, qu'ils ne verbalisent pas assez les automobilistes qui ne paient pas leur stationnement. Le sujet mérite des explications.

Actuellement, sur les 1.600 agents de surveillance de Paris gérés par la Préfecture de police, combien sont réellement affectés à la mission du contrôle du stationnement payant ? Les organisations syndicales, que nous avons rencontrées à plusieurs reprises, l'expriment clairement. Cela fait des années que des centaines d'A.S.P. travaillent, entre autres, dans des commissariats affectés à d'autres tâches que celle du contrôle du stationnement payant. A la suite des attentats de 2015, la Préfecture a dû sécuriser un nombre plus important d'événements sur la voie publique et la tendance s'est accentuée encore plus. Avant de parler du rendement des A.S.P., il serait donc souhaitable de savoir combien d'A.S.P. travaillent réellement sur le contrôle du stationnement payant.

J'entends ensuite qu'il faut moderniser les outils. Nous ne sommes pas contre si cela permet d'améliorer à la fois le respect du paiement dans le cadre de l'égalité de traitement et les conditions de travail des agents. Mais si les outils doivent être modernisés, le public doit en garder le contrôle, car, dans tous les cas, c'est bien l'argent public qui permettra de financer ces nouveaux outils. Le contrôle public d'outils de travail plus modernes permet aussi de faire le lien avec la volonté de certains agents de faire évoluer leurs missions. Un certain nombre d'A.S.P. ne souhaiterait plus intervenir sur le contrôle du stationnement tel qu'il se conçoit actuellement. Nous pouvons comprendre cette volonté des agents et nous pensons que la modernisation permettrait justement de renouveler et rendre plus attractif le métier des A.S.P.

Je poursuivrai en rappelant que la réforme du statut de Paris prévoit le transfert des A.S.P. et le transfert de plusieurs compétences de police de la Préfecture vers la Ville de Paris. Cela amène deux remarques. La première sur l'évolution des A.S.P. actuels. En travaillant sur de nouvelles missions, le statut de ces agents va évoluer. Les rythmes de travail vont changer, les accords RTT aussi. Les agents devront notamment travailler le dimanche et les jours fériés. Le délai de départ en retraite pourrait être repoussé de plusieurs années. Les organisations syndicales et les agents sont trop peu informés de toutes ces évolutions. Est-ce que M. l'adjoint chargé de la réponse aux interventions pourrait les préciser ?

Ma deuxième remarque sur l'évolution des compétences de la Ville est liée à l'emploi. Pour mener à bien ces nouvelles missions, il va nécessairement falloir créer des emplois, que ce soit dans un cadre public ou privé.

En demandant à conserver la maîtrise publique, nous prenons aussi position en faveur de l'intérêt des salariés qui sont, le plus souvent, mieux traités dans le secteur public. Il est tout aussi important de conserver le statut public des agents verbalisateurs car ce statut est garant du bon exercice des missions qui relèvent de l'intérêt général.

En confiant la verbalisation au secteur privé, ce sont au contraire des logiques de rentabilité qui seront appliquées. Pour s'en rendre compte, il faut s'intéresser à l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant qui a été privatisé depuis bien longtemps par la Préfecture de police. L'expérience a démontré les effets pervers de la privatisation. La logique de rentabilité des sociétés privées et la rémunération des agents au rendement encouragent le contrôle de certaines rues seulement, celles qui sont le plus proche des fourrières. L'objectif est de réaliser rapidement le plus d'enlèvements possible. Une fois encore, nous sommes bien loin de la réponse à l'intérêt général.

Je conclurai enfin en revenant sur le fait que plusieurs grandes villes européennes ont choisi de conserver la gestion publique du stationnement. Je pense à Barcelone, Amsterdam ou Oslo, des villes de premier plan que l'on ne peut pas qualifier de passistes. Des villes qui ont su se montrer exemplaires en matière de transition écologique. Nous regrettons aujourd'hui que Paris ne fasse pas le même choix.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Il n'y a plus d'orateur... J'ai une demande de suspension de séance, après la réponse de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le stationnement sur voirie demeure un outil majeur de régulation du trafic, s'il est correctement géré et surveillé. C'est un élément décisif d'une politique de déplacement et le stationnement doit devenir un service à part entière et plus performant. Aujourd'hui, à Paris, 60 % de l'espace public sont affectés à la circulation et au stationnement automobile quand la voiture ne représente que 13 % des déplacements. Et seuls 10 % des visiteurs payent leur stationnement.

Quel service public pourrait fonctionner avec un tel taux de fraude de 90 % ? Aucun. Et pourquoi y aurait-il une fatalité à ce qu'à Paris, seuls 10 % des automobilistes payent leur stationnement rotatif, quand ils sont 80 à 90 % à Madrid, Londres ou Amsterdam ? C'est la raison pour laquelle nous devons mieux contrôler le stationnement. L'espace public appartient à tous. Sa privatisation pour y stationner un véhicule personnel ou professionnel entraîne le paiement d'une redevance d'usage, et ce paiement du droit de stationnement est un acte que l'on pourrait qualifier de normal, de la même façon qu'un usager des transports en commun paye son billet ou que le client d'un coiffeur paye sa coupe de cheveux.

Le stationnement est un service offert par la collectivité à ceux qui utilisent leur véhicule, et ce service a un coût différent suivant que l'on est résident, professionnel ou simple visiteur. Aujourd'hui, la faiblesse du taux de respect, donc du taux de paiement du stationnement rotatif, entraîne de multiples dysfonctionnements dans l'espace public. C'est du stationnement ventouse avec des automobilistes indécents qui font le pari de ne pas payer leur dû en espérant ne pas être contrôlés et ne pas être verbalisés. C'est donc moins de rotation de places, moins de disponibilité des places de stationnement en surface, ce qui pénalise l'activité économique et notamment les besoins de stationnement des artisans et commerçants.

Mme GALLOIS a d'ailleurs rappelé la réforme du stationnement que nous avons mise en place en 2015 avec notamment la possibilité pour les professionnels mobiles de pouvoir désormais stationner jusqu'à 7 heures consécutives alors qu'ils ne pouvaient le faire auparavant que 2 heures. Cette possibilité reste virtuelle s'il n'y a pas cette rotation des places de stationnement en surface. Autre dysfonctionnement dans l'espace public, c'est aussi du stationnement en double file induit avec les conséquences que cela peut avoir en termes d'insécurité routière, notamment pour les piétons. Nous ne pouvons pas bien évidemment nous satisfaire du statu quo et c'est pourquoi nous devons engager la révolution du stationnement à Paris. Révolution possible à la fois grâce aux progrès technologiques, je pense par exemple à la question de la virtualisation du ticket de stationnement, mais aussi à deux importantes réformes qui entreront en vigueur à partir de 2018. Il y a tout d'abord la municipalisation du stationnement, réforme nationale, et puis la réforme du statut de Paris avec l'intégration, au sein de la Ville de Paris, des 1.600 A.S.P. aujourd'hui payés par la Ville et mis à la disposition de la Préfecture de police.

La Ville de Paris va ainsi récupérer la complète maîtrise de sa politique de stationnement, élément indispensable d'une politique des déplacements, et entrer dans le droit commun à l'instar de toutes les autres municipalités françaises.

Cette réforme représente une opportunité pour révolutionner la gestion du stationnement, mais aussi pour renforcer, notamment les missions de service public en particulier dans la lutte contre les incivilités dans l'espace public. Notre objectif est d'affecter les A.S.P. à des missions plus diverses, de leur offrir des perspectives d'évolution, d'assurer la présence d'une autorité aux compétences élargies dans l'espace public. Les affecter aux missions prioritaires de lutte contre les incivilités, de lutte contre la pollution atmosphérique, de surveillance des bâtiments municipaux, de contrôle de nos politiques de déplacement, c'est aussi développer le service public. C'est également mettre en œuvre nos projets qui, aujourd'hui, sont retardés faute de moyens humains suffisants. Je pense notamment aux opérations d'extension de "Paris Respire" ou encore des projets de rue aux enfants.

Ce sont près de 1.600 agents qui verront leur emploi public pérennisé en rejoignant, à leur tour, la DPSP pour porter l'effectif total de cette direction à près de 3.500 agents.

Parallèlement, cette réforme nous permettra de moderniser la gestion du stationnement de surface. Le contrôle du stationnement va être simplifié et automatisé par la mise en place d'outils informatiques. La délégation à un prestataire extérieur, dont c'est le métier et qui dispose d'un savoir-faire, permet une mise en place rapide de ces outils. Ce n'est pas nécessairement un opérateur privé. Des opérateurs publics sont prêts à relever le défi de la gestion du stationnement de surface pour le compte de la Ville de Paris, et la Ville de Paris restera maître de la politique du stationnement. Elle continuera à définir la politique tarifaire, elle continuera à recouvrir les recettes et seul l'acte de contrôle du stationnement payant est délégué.

Le marché sera attribué après mise en concurrence suivant une procédure concurrentielle, après négociation pour la prestation de contrôle du stationnement payant pour une durée maximale de 6 ans. Plusieurs lots géographiques sont prévus pour avoir plusieurs prestataires.

La rémunération de ces prestataires sera d'ailleurs définie dans le cadre du marché. Une rémunération basée sur les recettes de stationnement générées, et non pas sur les sanctions émises, permettra de s'affranchir de la crainte de la course aux P.V. Cela répond d'ailleurs aux interrogations qui sont posées par le groupe Ecologiste et par le groupe UDI-MODEM dans leurs vœux respectifs.

L'Exécutif propose un vœu qui intègre ces préoccupations exprimées dans ces deux vœux puisque nous proposons que les groupes politiques soient associés à la rédaction du cahier des charges des trois marchés, à l'occasion d'une présentation du projet en commission d'élus.

Un dernier élément d'ordre financier. La fraude au stationnement, c'est aujourd'hui au bas mot au minimum 300 millions d'euros de manque à gagner chaque année pour la Ville de Paris. Ce sont autant de recettes qui manquent à l'appel pour offrir et développer les services publics que les Parisiennes et les Parisiens sont en droit d'attendre. C'est le coût annuel de fonctionnement de toutes les crèches parisiennes.

En conclusion, je vous dirai, chers collègues, que réguler les déplacements des véhicules motorisés, mieux gérer l'espace public, offrir un service de stationnement à ceux qui en ont besoin, et en premier lieu les artisans et

commerçants, redéployer les effectifs des A.S.P. en redéfinissant avec les personnels leurs missions, en leur proposant des missions plus polyvalentes et valorisantes, développer le périmètre du service public pour améliorer le service rendu aux Parisiens, tels sont les grands objectifs de cette réforme qui nous permettra d'améliorer le service public que notre collectivité doit aux Parisiens et à tous les usagers de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Un complément de réponse de Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Comme j'ai eu l'occasion de le dire hier lors du débat d'orientations budgétaires, notre stratégie financière repose notamment sur notre capacité à moderniser la gestion publique, et donc à nous interroger sur les modes de gestion pour mettre en œuvre efficacement nos politiques publiques. Dans le contexte de la municipalisation du contrôle du stationnement prévu au 1er janvier 2018, nous avons la responsabilité d'interroger les leviers d'action pour mettre en place une politique efficace du stationnement.

Le projet de délibération qui vous est proposé aujourd'hui et que je rapporte avec Christophe NAJDOVSKI et Emmanuel GRÉGOIRE doit permettre de lancer une consultation selon la procédure concurrentielle avec négociation pour l'attribution d'un marché relatif au contrôle du stationnement payant et de surface à Paris. Le calendrier que nous avons est ambitieux. Afin que les prestations débutent à partir du 1er janvier 2018, date d'application des dispositions de la loi MAPTAM, il s'agit que la publicité à l'attention des candidats potentiels soit lancée d'ici la fin du mois de novembre, que le projet de délibération instituant le montant du forfait post-stationnement soit présenté au Conseil de Paris de fin janvier 2017, que le cahier des charges des marchés d'externalisation du contrôle de stationnement soit finalisé début 2017.

Afin de permettre à l'ensemble des groupes du Conseil de Paris de continuer à suivre le déroulé de cette consultation extrêmement importante pour la collectivité, je vous propose qu'une séance de la Commission d'élus relative au contrat emblématique et stratégique de la Ville de Paris, qui a fait la preuve de son utilité dans le partage des enjeux et des problématiques, se tienne en décembre et soit consacrée spécifiquement à cette consultation.

Cette séance abordera notamment le projet du cahier des charges et la question de l'intégration des clauses d'insertion. Elle traitera également des points soulevés par le vœu du groupe UDI et notamment la question de la tarification des courtes périodes d'arrêt et du déclenchement du F.P.S.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif proposé en réponse au vœu déposé par Eric AZIÈRE et les élus du groupe UDI-MODEM, et des amendements proposés au vœu déposé par David BELLARD, Anne SOUYRIS et les élus du groupe Ecologiste de Paris.

S'agissant de la police municipale, pour répondre au vœu LR, le débat a déjà eu lieu et ne porte pas sur cette question aujourd'hui. La co-production entre la Préfecture de police, chargée des fonctions régaliennes, et la Ville, pour la lutte contre les incivilités, est efficace. Nous privilégions la complémentarité des interventions, car le sujet est de répondre aux attentes concrètes des Parisiens. C'est le sens des nouvelles missions qui seront confiées aux A.S.P., notamment sur les dispositifs d'accueil et de surveillance.

Cette réforme permettra à près de 1.600 agents d'aller sur le terrain pour lutter contre les incivilités, c'est ce qu'attendent les Parisiens, d'abord et avant tout.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande de suspension de séance, 5 minutes, du groupe les Républicains.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures vingt-trois minutes, est reprise à douze heures trente minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci à tous.

Je vous invite à regagner vos places. Le groupe Ecologiste de Paris ne me semble pas encore de retour. Il me manque un groupe. Nous attendons donc un groupe.

En attendant que les derniers arrivent, je rappelle que les vœux et amendements feront l'objet d'un vote à main levée et que seul le projet de délibération fera l'objet d'un scrutin public. Que chacun s'enquière de sa carte s'il ne l'a

pas encore. Il manque un groupe et l'adjoint, Monsieur le Maire. Nous avons une demande supplémentaire de suspension de séance de 5 minutes du groupe Ecologiste de Paris. C'est de droit, vous en usez de temps en temps.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures trente-cinq minutes, est reprise à douze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Mesdames et Messieurs, je vous invite à regagner vos places.

2016 DVD 137 - DFA - DRH - Contrôle du stationnement payant de surface à Paris. - Marché de services. - Modalités de passation (suite).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous allons procéder aux votes. Tout d'abord, des amendements et des vœux. Et donc, nous avons l'amendement n° 121 du groupe les Républicains. Monsieur l'adjoint, sous votre contrôle, c'est un avis défavorable de l'Exécutif, j'imagine ?

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 121 du groupe les Républicains, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 21 est rejeté.

Nous avons ensuite le vœu n° 59 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Avis favorable avec amendements.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2016, V. 334).

Nous avons ensuite, en réponse au vœu n° 60, le vœu n° 60 bis de l'Exécutif. Le vœu n° 60 du groupe Ecologiste de Paris est-il retiré ?

Très bien, il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 335).

Nous avons ensuite le vœu n° 61 du groupe Communiste - Front de Gauche.

L'avis de l'Exécutif ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Avis défavorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Nous avons ensuite le vœu n° 62 du groupe UDI-MODEM et le vœu n° 62 bis. Concernant le vœu n° 62, avis défavorable ou retiré ? Il y a le vœu de l'Exécutif. Le vœu est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Eric AZIÈRE. - Etant donné la prise en compte de la durée de dépassement de 15 minutes qui a été reprise par le vœu de l'Exécutif et que nous souhaitons, je retire mon vœu, tout en maintenant à la discussion au sein de la commission d'élus les deux principes que j'avais appelés de nos vœux dans le vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2016, V. 336).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous avons donc ensuite le scrutin public concernant le projet DVD 137 DFA - DRH. Nous allons ouvrir le scrutin qui est un scrutin par cartes électroniques. Pas de cartes manquantes ?

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a pu voter, que je puisse clore le scrutin ? Très bien.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats vont s'afficher. Je vais en faire lecture :

Votants : 159

Pour : 74

Contre : 68

Abstentions : 17

NPPV : 0

Je vous remercie.

Le projet de délibération est adopté. (2016, DVD 137 - DFA - DRH).

(Voir annexe n° 1).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Cinq minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures quarante-sept minutes, est reprise à douze heures quarante-huit minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Je vous rappelle que dans quelques instants nous allons remettre officiellement la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à M. DÜNDAR, donc je vous invite à ne pas partir loin, nous reprenons nos travaux dans quelques instants.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures quarante-huit minutes, est reprise à douze heures cinquante-trois minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, asseyez-vous, si vous le souhaitez.

Remise du diplôme de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à M. DÜNDAR.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est un moment de grande émotion et je suis très heureuse, mes chers collègues, mes chers amis, cher Can DÜNDAR, cher Président de "Reporters sans frontières", chers amis, c'est avec une profonde émotion que nous vous accueillons ici, à l'Hôtel de Ville de Paris, ce matin. Je veux vous dire que nous ressentons un immense soulagement de pouvoir enfin vous recevoir et vous voir, avec l'énergie qui est la vôtre.

Il y a quelques mois, lors de la journée consacrée à la liberté de la presse, journée internationale, nous n'avions pas pu vous remettre la Médaille de la Ville de Paris, car il vous était alors interdit de quitter la Turquie. C'est votre femme, Dilek, qui était venue à Paris la recevoir en votre nom. Vous me permettrez, bien sûr, d'avoir une pensée très émue pour elle, qui, à son tour, est interdite de quitter le territoire turc, ce qui vous empêche de pouvoir vous retrouver avec votre famille, ce qui devrait être le droit de toute personne aujourd'hui.

Votre crime, il est bien connu de tous : vous avez osé publier, enquête à l'appui, un article révélant la livraison par les services de renseignements turcs d'armes aux islamistes en Syrie. Vous avez exercé votre liberté d'expression en toutes circonstances. Voilà votre crime.

Pour vos articles et pour simplement avoir exercé votre métier, on vous a emprisonné. On a tenté de vous assassiner, et désormais vous risquez la prison à vie. Malgré les pressions, les difficultés croissantes, vous êtes un infatigable défenseur des libertés publiques en Turquie.

Il y a encore quelques mois, vous étiez rédacteur en chef du quotidien "Cumhuriyet" où, à travers tout le travail d'information que vous avez mené depuis des années, vous avez et vous incarnez toujours l'aspiration du peuple turc à vivre dans un pays libre qui garantisse à chacun le droit à l'information, à la pluralité, à la possibilité d'avoir une opinion exprimée qui puisse être différente de celle du pouvoir en place.

Vous le savez, nous le savons, sans liberté de la presse, il n'y a pas de liberté et, sans liberté, il n'y a plus de démocratie. Je veux à nouveau saluer le travail exceptionnel de "Reporters sans frontières" qui soutient des journalistes comme vous qui sont privés de ce droit essentiel.

Réunis à vos côtés ce matin, nous formulons ici, avec l'ensemble des élus parisiens, quel que soit d'ailleurs la représentation politique, majorité, opposition, nous sommes réunis autour de vous et nous formons le vœu unanime de voir une Turquie laïque et démocratique assumer son histoire, s'assumer de nouveau pleinement comme un grand pays de prospérité et de progrès.

Vous êtes aujourd'hui le symbole de l'engagement des journalistes turcs en faveur du pluralisme des médias. Nous savons combien ce combat est hélas devenu nécessaire en Turquie.

Chaque jour, nous apprenons de nouvelles arrestations de journalistes.

Le 31 octobre, le rédacteur en chef actuel de votre journal, Murat SABUNCU, et l'essentiel de sa rédaction ont été arrêtés.

Parmi ces journalistes figure aussi Kadri GURSEL que nous avons eu la chance d'entendre lors de cette soirée du 2 mai au Théâtre du Rond-Point.

Les médias d'ailleurs qui soutiennent la cause kurde sont menacés, on le sait, et ferment les uns après les autres. Ici, nous soutenons la cause kurde. Cet hémicycle, cette Assemblée soutient notamment le Centre historique kurde qui s'est installé depuis très longtemps à Paris. Nous savons combien ils sont courageux et nous devons les soutenir.

Aujourd'hui même débute le procès du correspondant de "Reporters sans frontières", Erol ÖNDEROGLU, qui à son tour a été accusé de propagande terroriste.

Je tiens aussi, mes chers collègues, et je voulais vous le faire savoir, à exprimer mon inquiétude et celle de l'ensemble des maires siégeant au sein de C.G.L.U., Cité et Gouvernements locaux unis, vous savez cette grande organisation des maires du monde, parce que deux de nos collègues, deux co-maires de Diyarbakir, ont été arrêtés à leur retour du Congrès de Bogota, où nous étions ensemble. Nous étions réunis pour le Congrès mondial de C.G.L.U. et ils ont été arrêtés à leur retour de ce congrès.

Je veux aussi bien sûr exprimer notre inquiétude, nous l'avons fait ici sur les bancs de cette Assemblée, concernant les parlementaires, les élus, les fonctionnaires qui, encore ces derniers jours, étaient arrêtés en Turquie.

Plus fondamentalement, les annonces répétées du président turc en faveur du rétablissement de la peine de mort constituent une très grave remise en cause des Droits de l'Homme et des valeurs qui fondent notre idéal démocratique, notre idéal européen.

Cher Can DÜNDAR, c'est dans un tel contexte que vous êtes devenu le symbole de tous ceux, qui se battent pour que la liberté de la presse et la liberté des peuples à s'exprimer et à disposer de leur sort, soient respectés. Ce combat trouve un bouleversant écho au sein de cette Assemblée et au-delà de nos murs dans toute la Capitale.

Je veux rappeler à tous les membres de cette Assemblée que c'est dans votre journal, "Cumhuriyet", tellement inquiété aujourd'hui, qu'ont été publiés les dessins de "Charlie Hebdo" parus au lendemain des attentats de 2015. Bien plus qu'un hommage, il y avait dans cette publication le gage donné d'une fraternité universelle consentie entre les hommes et les femmes qui partout dans le monde aspirent à vivre librement.

Près de deux ans plus tard, tous les membres de cette Assemblée, et je peux vous affirmer aussi tous les Parisiens, savent combien le combat que vous menez là-bas en Turquie touche au plus intime de notre propre existence, ici, à Paris. Les Parisiens qui, au cours de leur longue histoire, se sont toujours révoltés chaque fois que la liberté était remise en cause, les Parisiens, qui, le 7 janvier 2015, à quelques centaines de mètres de ce lieu, de cette enceinte, ont vu des journalistes assassinés pour avoir exercé leur liberté d'expression, le savent.

Votre combat en Turquie est aussi un combat qui résonne à Paris et nous ne pouvons que vous en remercier parce que, vous, vous risquez votre vie, et nous ne pouvons que vous soutenir.

C'est donc avec une émotion particulière que je vous remets cette distinction pour vous témoigner toute notre gratitude. À travers ce geste qui fait de vous un Citoyen d'honneur de la Ville de Paris, je veux redire combien la liberté de la presse constitue l'un de nos biens les plus précieux, combien nous nous sentons proches de celles et ceux qui la défendent. Paris sera toujours, pour eux, pour vous, un lieu de refuge solidaire, comme nous le sommes pour toute l'humanité.

Je vous remercie et je vous remets ce diplôme de citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

(Applaudissements).

M. Can DÜNDAR. - *(traduction)* Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Députés, je suis très honoré de pouvoir être aujourd'hui parmi vous.

Paris était toujours, depuis mon enfance, la ville de mes rêves. La première fois que je suis sorti de Turquie, c'était la première ville d'Europe que j'ai pu voir, et je dois aussi dire que nous avons passé notre lune de miel ici à Paris.

Paris a toujours eu une place très importante dans ma vie. Je viens ici aujourd'hui de la part de la plus grande prison de journalistes dans ce monde. Je suis très heureux aujourd'hui de pouvoir venir de la ville des prisonniers à la ville des libertés.

C'est très bien que ce prix ou ce diplôme que vous m'avez décerné ici aujourd'hui ne soit pas donné en mon nom, et je l'accepte au nom de tous les journalistes qui sont en prison en Turquie aujourd'hui.

Et avec ce diplôme, vous ne faites pas simplement que nous honorer, mais en même temps, vous nous montrez votre solidarité et votre soutien. Je considère également cette citoyenneté d'honneur comme un message très important, qui est adressé à l'égard du Gouvernement turc.

Paris est du côté des libertés et contre toute forme de pression.

Paris est du côté de la laïcité, contre toute forme de pression religieuse.

Et Paris est pour l'égalité hommes-femmes, et contre l'imposition des hommes.

Ce message que vous nous donnez aujourd'hui et que vous donnez également aux autres nous aidera beaucoup dans notre combat à l'avenir.

Nous traversons l'une des périodes les plus obscures de notre histoire. Tous les dirigeants de mon journal se trouvent malheureusement actuellement en prison. Et il faut également dire que mon journal était l'un des seuls journaux qui restent aujourd'hui en Turquie, qui tiennent tête à cette pression, à cette oppression en Turquie.

Et comme ils ont vu qu'ils ne pouvaient pas nous dévier de notre chemin malgré tous les procès qu'ils nous ont intentés, ils ont finalement décidé de nous mettre en prison.

Neuf dirigeants de mon journal, qui sont tous des amis très proches, sont aujourd'hui en prison et, depuis une dizaine de jours, ils n'ont toujours pas pu voir leurs avocats.

Concernant notre ami Erol ÖNDEROĞLU, le représentant de R.S.F. en Turquie, son procès débute aujourd'hui et il est également sous la menace de pouvoir être arrêté aujourd'hui.

Malheureusement, il n'y a pas que les journalistes qui sont sur la liste d'ERDOĞAN, mais il y a également des hommes et des femmes politiques. Ils ont commencé par le Maire de Diyarbakir qui avait été élu avec 55 % des voix. Ensuite, ils ont arrêté onze élus, onze députés du troisième plus grand parti de Turquie, HDP, qui représente à peu près 6 millions de votes. Pendant qu'ERDOĞAN fait tout cela, il présente tout cela comme si c'était une conséquence "normale", naturelle de l'Etat d'exception qu'il a proclamé. Il nous donne l'exemple de la France.

Dites-nous s'il y a vraiment des maires ou des journalistes en France qui sont en prison à cause de l'Etat d'exception ou de l'Etat d'urgence qu'il y a en France ?

Je ne vais pas vous parler d'ERDOĞAN aujourd'hui, puisque le monde entier le connaît, mais je voudrais très brièvement vous parler d'un visage un peu moins connu de la Turquie aujourd'hui.

Vous pensez souvent à ERDOĞAN lorsque l'on parle de Turquie, mais il y a une autre Turquie, un autre visage de la Turquie. Il y a également une Turquie moderne, laïque, qui croit en les droits de l'homme, en l'Europe, et aux valeurs de l'Europe. Il y a également cette Turquie-là. Ces gens-là aujourd'hui défendent la république laïque, au prix de leur vie. Et nous avons besoin de votre soutien pour cela.

Malheureusement, il faut dire aujourd'hui que les gouvernements européens sont comme pris en otage par ERDOĞAN, grâce à l'accord concernant les réfugiés. A cause de cela, nous n'entendons pas beaucoup de voix critiques de la part de l'Europe dans ce contexte, mais peut-être qu'à la place de la voix des gouvernements, nous aurons besoin du soutien et de la solidarité des gouvernements locaux, des élus locaux et de la société civile.

On peut faire des partenariats entre villes, par exemple. On peut choisir des villes comme Diyarbakir, par exemple, comme ville jumelée. Il ne faut pas laisser les personnes seules en prison. Il faut les soutenir.

Aujourd'hui, nos dirigeants, nos écrivains ou nos caricaturistes se trouvent en prison et ont des procès intentés contre eux, puisqu'ils avaient publié les caricatures de Charlie Hebdo. Il faut venir suivre leur procès par exemple.

Et toute cette amitié dont vous nous témoignez ici aujourd'hui, il faut aussi la témoigner pour nos autres collègues qui se trouvent en Turquie.

Avec cette citoyenneté d'honneur que vous m'avez donnée aujourd'hui, je me sens plus fort et plus solidaire. Et jusqu'à la fin de ma vie, je ferai tout mon possible pour mériter cette citoyenneté d'honneur. Je continuerai à combattre pour les libertés et pour la liberté de la presse.

Je vous remercie au nom de tous mes collègues et amis qui sont aujourd'hui en prison.

Merci.

(Applaudissements).

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police sur "le dispositif d'hébergement d'urgence à Paris pour l'hiver 2016-2017".

La deuxième question, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche, à Mme la Maire de Paris est relative à la "création du guichet unique "Choose Paris Région / Welcome To Greater Paris".

La troisième question d'actualité est posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris. Elle concerne "la politique parisienne d'accueil des investisseurs étrangers".

La quatrième question, adressée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, du groupe les Républicains, est relative "aux voies sur berges".

La cinquième question est posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et concerne "l'ouverture du centre d'accueil humanitaire de la porte de la Chapelle".

La sixième question du groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris est relative "à l'accueil des réfugiés sur le territoire parisien".

Et enfin, la dernière question d'actualité est posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris sur "la souffrance au travail de l'A.P.-H.P.".

La reprise des travaux s'effectuera à 14 heures 45. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose donc de reprendre notre séance par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par Mme Fatoumata KONÉ, au nom du groupe Ecologiste de Paris, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au dispositif d'hébergement d'urgence à Paris pour l'hiver 2016/2017.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question d'actualité est posée par le groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, une semaine après le lancement des plans d'hiver et le début de la trêve des expulsions locatives, mais aussi quelques jours après l'opération de mise à l'abri du campement de Stalingrad et l'ouverture du centre d'hébergement pour sans domicile fixe du bois de Boulogne, enfin à la veille de l'ouverture du centre d'accueil humanitaire de la Chapelle, la question de l'adéquation du dispositif d'hébergement d'urgence s'impose à nous.

Avec 1,7 milliard d'euros, le budget de l'hébergement, discuté dans le cadre du projet de loi de finance 2017, est en augmentation par rapport à 2016. Fin octobre, la Ministre du Logement a demandé au Préfet de prendre des dispositions nécessaires et d'engager localement un travail de concertation et de mobilisation des différents acteurs : opérateurs, départements, collectivités.

De fait, le Préfet de Région a annoncé, fin octobre, la création de 1.100 nouvelles places en Ile-de-France. Malgré cela, les acteurs de terrain comme la F.N.A.R.S. ou le Samu social nous alertent sur la situation actuelle. Ils

constatent objectivement une augmentation du nombre de places, mais celles-ci restent insuffisantes par rapport à l'explosion de la demande.

Vous l'avez vous-même reconnu, Madame la Maire, il y a plusieurs semaines, avant les annonces du Préfet CARENCO, le dispositif d'accueil du plan hiver est déjà à saturation. Certains estiment que cette situation de saturation du dispositif d'hébergement d'urgence est due à la présence de migrants sur notre territoire. Le groupe Ecologiste de Paris refuse toute mise en concurrence entre les sans-abri munis de papiers français ou de titres de séjour et les migrants car ce serait opposer la misère à la misère.

Rappelons d'ailleurs que les migrants et les sans-abri, munis de papiers français ou titres de séjour, ne sont pas pris en charge par les mêmes dispositifs. Tous les S.D.F. français ou d'ailleurs peuvent certes être hébergés dans des centres d'hébergement d'urgence, mais les migrants sont généralement pris en charge dans le cadre des dispositifs destinés au droit d'asile. A Paris, ils pourront désormais préalablement être réorientés dans le centre d'accueil transitoire de la Chapelle, inauguré ce matin même. La saturation des places d'hébergement d'urgence parisienne, mais aussi de Seine-Saint-Denis, exige une solidarité au niveau métropolitain.

La Métropole du Grand Paris, compétente en matière de politique locale de l'habitat à compter du 1er janvier prochain, devra prendre en compte cette obligation de solidarité lors de l'élaboration de son Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement de 2017.

Madame la Maire, les moyens mis en place par la Préfecture de Région vous semblent-ils suffisants pour répondre à la demande d'hébergement d'urgence durant toute la période hivernale? Quelle est la contribution de Paris au Plan grand froid ? Pourriez-vous nous indiquer le nombre de places pour les différents publics : hommes, femmes, mineurs isolés, familles ? Comptez-vous demander une solidarité métropolitaine pour l'ouverture de places supplémentaires d'hébergement d'urgence dans toutes les communes, membres de la Métropole ?

Dans ce contexte de grande précarité croissante, notre Ville a le devoir de mobiliser tous les moyens possibles afin de protéger sa population la plus fragile.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, mais on n'a pas inauguré ce matin le centre d'accueil. Nous avons fait une visite qui n'était pas inaugurale, car il n'est pas encore ouvert. Je préfère que chacune et chacun le sache. Je vais donner la parole tout d'abord à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère de Paris, chère Fatoumata KONÉ, merci pour votre intervention et l'attention que vous portez régulièrement à la mise à l'abri des publics les plus vulnérables. Comme vous le savez, la Ville de Paris, comme l'Etat, est pleinement mobilisée pour trouver des solutions à toutes les personnes en situation de rue. Bien évidemment, il n'existe aucune concurrence entre les publics, entre les personnes, concurrence que nous ne saurions tolérer.

Je voudrais tout d'abord rappeler que Paris concentre près de 10.000 places d'hébergement d'urgence et d'insertion, en permanence ; le dispositif permanent est de 10.000 places d'hébergement d'urgence et d'insertion et de 6.400 places en chambre d'hôtel pour accueillir des femmes avec des enfants ou des familles avec des enfants. C'est le dispositif permanent, dispositif permanent que nous avons, du fait de l'arrivée des migrants, contribué à augmenter en mettant, dans le dispositif intercalaire de la Ville, environ 2.000 places pour accueillir des personnes en attente de demande d'asile.

Aujourd'hui, nous sommes à l'approche de l'hiver et, comme chaque année, nous avons travaillé avec l'Etat, qui est compétent en matière de lutte contre l'exclusion et en matière d'hébergement d'ailleurs, à la préparation de la campagne hivernale pour assurer des capacités supplémentaires d'hébergement des personnes.

En Ile-de-France, le nombre de places mobilisables pour l'hiver 2016-2017 s'élève, comme l'an dernier, à 2.870 places hors gymnases et en plus de tous les dispositifs permanents et, parmi ces 2.870 places, il y aura plus de 1.110 places à Paris. En complément, comme vous le savez, Paris mobilise, chaque hiver, un dispositif de gymnases qui est géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et ses personnels volontaires. Il y a globalement 16 gymnases mobilisables dans 13 arrondissements parisiens.

Comme vous le savez, comme chaque année, cela se fera par roulement afin de ne pas faire peser trop le poids sur chaque arrondissement, mais bien évidemment, je veux remercier l'ensemble des maires d'arrondissement qui participent, chaque année, à ce dispositif spécifique à la Ville. Egalement, je veux remercier les maires

d'arrondissement qui se sont engagés, en cas de Plan grand froid, à mettre à disposition des salles dans leur mairie d'arrondissement.

Globalement, je veux vous dire aussi que, malgré tout cet effort substantiel, nous partageons l'inquiétude du Samu social de Paris et nous poursuivons activement nos efforts avec les services de l'Etat pour identifier de nouveaux bâtiments et trouver de nouvelles places d'hébergement en négociant avec les bailleurs publics ou privés et aussi avec des particuliers.

Néanmoins, il faut bien se le dire, la Ville de Paris ne peut assurer seule l'ensemble de l'effort de création de places d'hébergement. Nous avons - je voulais le rappeler quand même - sur le Plan hiver de l'an dernier, comme nous le faisons chaque année, pérennisé 700 places hivernales parmi les places ouvertes l'hiver dernier. Chaque hiver, vous le savez, nous procédons ainsi alors que si on regarde l'Ile-de-France, 44 places seulement ont été pérennisées dans les Hauts-de-Seine et 18 places dans les Yvelines. Si les départements appliquaient le ratio parisien de places d'hébergement par habitant, 25.000 nouvelles places pourraient être créées. Le problème serait totalement réglé puisque, dans Paris, nous concentrons 40 % des places d'hébergement d'urgence et d'insertion de l'Ile-de-France.

C'est vraiment à une solidarité de l'ensemble des communes de la Métropole du Grand Paris et plus largement l'Ile-de-France que nous appelons de nos vœux pour pouvoir répondre à l'ensemble de la question de l'urgence sociale.

En attendant, sachez bien que nous sommes prêts à affronter un hiver qui sera peut-être difficile.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Madame KONÉ, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Oui, juste un mot.

Merci, Madame VERSINI, pour votre réponse. Je voulais simplement ajouter que nous avons appris qu'un corps de sans-abri a été retrouvé hier dans le 17e arrondissement. Nous espérons que nous n'aurons pas à déplorer la perte d'autres vies durant cet hiver. Cela prouve encore une fois l'importance du Plan d'hiver puisqu'il est en mesure de sauver des vies.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la création du guichet unique "Choose Paris Région / Welcome to greater Paris".

III - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la politique parisienne d'accueil des investisseurs étrangers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons deux questions d'actualité qui concernent le même sujet, à savoir les mesures post-Brexit.

La première est posée par le groupe Communiste - Front de Gauche. La seconde par le Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. La réponse sera faite par Jean-Louis MISSIKA. Je propose de poser les deux questions qui seront sans doute assez différentes, mais il y aura une réponse.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je pense que l'approche ne sera pas forcément la même. Je vais poser ma question qui porte sur la création du guichet unique porté par l'Etat, la Région, la Métropole et la Ville de Paris, pour accueillir les entreprises et leurs salariés qui seraient amenés à s'installer ici après la décision du peuple anglais de quitter l'Union européenne. Je ne peux m'empêcher de comparer la rapidité avec laquelle a été mis en place ce guichet unique et la lenteur de l'Etat à intervenir pour mettre en place un système d'accueil décent pour les réfugiés. Mais comparaison n'est pas raison, je l'admets.

Nous sommes choqués de la manière dont s'organise à l'échelle mondiale la compétition des métropoles européennes dans cet après-Brexit. Tout le monde y va de son système dérogatoire en matière fiscale. Tout le monde renchérit dans une débauche de promesses plus ou moins alléchantes. Dublin Francfort et maintenant Paris sont sur les rangs.

Je ne retiendrai que quelques-unes des mesures annoncées au cours de l'inauguration de ce guichet unique, notamment celle d'un abattement spécifique d'impôt pour les salariés venant de l'étranger, qui passerait de 5 à 8 ans dans la loi de finances 2017.

J'ai cru comprendre, Madame la Maire, que vous auriez souhaité aller encore plus loin, même si la création d'une taxe sur les transactions financières journalières, dites "Intraday", bien que prévue dans la loi Macron, semble avoir des difficultés à être votée dans le projet de loi de finances, y compris par le groupe Socialiste. Le Gouvernement souhaite corriger ce vote car la concurrence post-Brexit n'attend pas.

J'ai aussi entendu qu'il y aurait une facilitation pour obtenir des places en crèche et que le Premier Ministre annonce l'ouverture de sections internationales dans les collèges et les lycées. "Nous ouvrirons ces sections autant que nécessaire", a-t-il ajouté.

Que le Gouvernement, la Région, la Métropole soient sur la même longueur d'onde ne nous étonne pas, que la Ville de Paris ne soit pas absente de ce débat, je le comprends, mais qu'elle apporte son soutien à ces mesures dérogatoires, cela me surprend.

Vous avez insisté dans votre intervention, jeudi, Madame la Maire, sur la notion d'investissement éthique et utile et sur l'ouverture vers l'Afrique. C'est très bien, mais permettez-moi de voir une certaine contradiction entre ces engagements sincères qui correspondent à vos engagements municipaux et le soutien à des mesures dérogatoires en matière fiscale.

Est-ce que cette course à la concurrence entre capitales européennes n'est pas non plus en décalage avec la déclaration commune que vous aviez signée en juin dernier avec Sadiq KHAN, le Maire de Londres ? Vous parliez alors de travailler plus étroitement, de construire des alliances entre les villes d'Europe et du monde. "Nous pouvons être un contrepoids puissant face à la léthargie des Etats-Nations et à l'influence des lobbies".

Il semble que depuis juin, le contrepoids face aux lobbies financiers soit un peu émoussé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, le 3 novembre dernier, le Premier Ministre, la Présidente de la Région Ile-de-France, le Président de la Métropole du Grand Paris et vous, Madame la Maire, présentiez ensemble le lancement d'une opération de séduction des entreprises déçues du Brexit.

En effet, le choix fait par le peuple britannique lors d'un référendum, le 24 juin dernier, de quitter l'Union européenne pose un certain nombre de questions à des entreprises installées au Royaume-Uni.

L'union monétaire et douanière que représente l'Union permet des millions de transactions et d'échanges de produits financiers chaque jour, en euros, depuis Londres. Un nouvel environnement se dessine. D'ailleurs, Paris n'est pas la seule à l'apercevoir. Plusieurs villes européennes se sont lancées dans une opération de charme pour séduire les entreprises. Francfort a ainsi mis en ligne un site Internet pour répondre aux questions d'entreprises, grandes banques ou petites "start-up" de la finance londonienne.

Dans cette compétition, nous avons lu que Paris allait se doter d'un guichet unique pour accompagner les candidats à l'implantation. Paris a assurément des atouts à revendre. Le premier est son statut de capitale politique et économique ; le second est certainement le poids de notre Région, qui représente 4 % de la richesse européenne.

De longue date, nous soutenons la création d'un guichet unique d'accueil des entreprises étrangères. Nous pensons utile de pouvoir les aider dans la recherche de locaux ainsi que de leur apporter un soutien administratif, notamment linguistique.

Nous nous réjouissons de cette dynamique lancée. C'est aujourd'hui que nous devons lancer des signaux positifs en direction de Londres. Nous sommes également satisfaits de voir que nous pouvons travailler de concert avec la Région et la Métropole vers le même but. Nous espérons que cette union restera de mise sur ce projet.

Madame la Maire, votre objectif est clair : faire de Paris la première place financière européenne. Cependant, nous souhaitons vous interroger sur quelques points concrets de ce projet. Comment ce guichet unique va-t-il mettre en valeur Paris auprès de ce public cible ? Paris va-t-elle s'engager dans d'autres actions concrètes ? Enfin, ce guichet unique sera-t-il amené à évoluer dans le temps, une fois le Brexit passé vers un "welcome desk" pour accueillir de manière générale les entreprises étrangères ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Jean-Bernard BROS.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci à Nicolas BONNET et à Jean-Bernard BROS.

Ces deux questions montrent que notre majorité municipale est riche de sa diversité.

Ce que je voudrais vous dire, mes chers collègues, c'est que nous ne devons absolument pas nous tromper sur ce qui s'est passé le 24 juin dernier. C'est un tremblement de terre, le Brexit est un tremblement de terre. La première secousse a eu lieu lors du vote du 24 juin dernier, mais de nombreuses répliques sont à venir. D'ailleurs, nous assistons en ce moment-même en Grande-Bretagne à quelques répliques avec une forte dimension protectionniste, xénophobe et même parfois raciste qui sont très inquiétantes.

Parmi les répliques à venir, bien sûr, la question est de savoir où vont s'installer les nombreuses entreprises - pas seulement les banques et les services financiers - qui seront contraintes de quitter une Grande-Bretagne sortie de l'Union européenne et peut-être du marché unique.

Ce qui se passe en ce moment même est un événement qui ne se produit qu'une à deux fois par siècle. Les cartes vont être redistribuées au niveau européen et il est nécessaire que Paris se positionne et se mette en ordre de marche pour accueillir ces entreprises en mettant en avant ses atouts.

Nous pouvons anticiper des succès importants dans cette redistribution des cartes à l'échelle européenne si nous agissons rapidement et efficacement dans le renforcement de l'attractivité de Paris mais surtout de notre pays.

Les entreprises de la finance, du venture capital aux banques d'affaires en passant par le "private equity" ou les services financiers, constituent le cœur de l'écosystème de Londres et peuvent jouer le rôle de locomotive de l'expansion de la place de Paris, et donner à la place de Paris une importance qu'elle n'a pas aujourd'hui.

Mais j'insiste sur ce point et la Maire y a insisté également : notre cible est plus large, elle comprend aussi des entreprises et des entrepreneurs de la High tech ou des sciences de la vie qui seraient, nous en sommes convaincus, une chance pour Paris.

Qu'avons-nous fait depuis le 24 juin ? Nous avons participé à la mobilisation de tous les acteurs à la suite du vote du Brexit. Des rencontres internationales ont été organisées avec "Europlace" lors desquelles la Maire de Paris a rappelé que, je cite, "les entreprises attendent dès aujourd'hui les signaux concrets des places européennes et que, dans ce contexte, Paris doit être capable de faire valoir ses atouts sur le plan international". Outre les actions en faveur de la domiciliation des entreprises, Anne HIDALGO a alors préconisé la création d'un guichet unique ayant vocation à regrouper dans un même lieu toutes les administrations utiles à l'installation de sociétés étrangères et de leurs salariés.

Cet appel de la Maire de Paris a été suivi d'un effet rapide qui s'est concrétisé par la signature d'un protocole entre l'Etat, la Région, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France et "Business France" pour la mise en place du guichet unique "Choose Paris Region".

C'est une initiative qui s'adresse à toutes les entreprises étrangères qui envisagent de s'installer à Paris ou dans sa métropole en leur offrant une prise en charge globale. Situé dans le 19e arrondissement, ce guichet bénéficie du soutien des collectivités et notamment de la Ville de Paris, mais également de "Paris&Co", notre agence de développement économique et d'innovation, en partenariat avec "Paris Region Entreprises" et "Business France".

Par ailleurs, oui, Monsieur BONNET, oui, nous soutenons l'adaptation de la fiscalité des impatriés tout simplement parce que nous souhaitons être cohérents et que si nous voulons tenir notre rang dans cette compétition - c'est une compétition -, nous devons être conformes aux standards internationaux.

Il faut savoir que la règle des 5 ans élargie à 8 ans ne représente qu'une vingtaine de millions d'euros pour le budget de l'Etat et que tous les impôts qui seront payés par les impatriés et par les entreprises qui viendront s'installer seront des recettes nouvelles, fiscales, pour l'Etat français et pour la Ville de Paris.

Il ne s'agit donc aucunement de s'engager dans un dumping fiscal, mais tout simplement d'attirer des talents et donc des ressources. La Maire de Paris a indiqué lors du lancement du guichet unique qu'elle était favorable à un allongement de la durée du régime fiscal des impatriés de façon à être à armes égales avec Amsterdam ou Francfort.

Nous sommes partie prenante d'un effort collectif de tous pour attirer à Paris des entreprises, petites ou grandes, qui choisiraient de quitter la Grande-Bretagne. Mais avant même le Brexit et donc je vous confirme que c'est bien la stratégie de la Ville de Paris, cher Nicolas, avant même le Brexit, la Maire de Paris et le Maire de Londres, Sadiq KHAN, ont affirmé leur souhait commun de poursuivre les collaborations engagées et de fluidifier les échanges de talents et d'entreprises entre les deux villes globales.

Un travail est actuellement mené par "Paris&Co" en lien avec "London and Partners" pour créer une offre de bi-domiciliation pour les entreprises et mettre en place des programmes de tutorat et d'échanges de "start-up" entre incubateurs parisiens et londoniens.

Cette approche des conséquences du Brexit s'inscrit dans notre stratégie de développement économique que j'ai eu l'occasion de présenter à plusieurs reprises à votre assemblée : faire de Paris un "hub" mondial de l'économie de l'innovation. Dans le domaine de la finance, l'innovation, c'est la finance verte et durable. Nous devons continuer le travail engagé lors des accords de Paris sur le climat et permettre l'émergence de véhicules financiers nécessaires à la mise en place des solutions concrètes de la transition énergétique et écologique des villes globales.

Bref, il n'y a pas de contradiction entre la politique que nous menons au niveau municipal et celle que nous soutenons à l'échelle internationale. Il y a une véritable cohérence. Cette cohérence, je tiens à le souligner, nous la portons, mais nous la portons dans une logique, dans une stratégie qui est une stratégie commune à l'ensemble des acteurs. Il ne s'agit pas que chacun, dans son coin, fasse sa petite politique dans le domaine de l'accueil des entreprises britanniques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui. Moi, je vois une cohérence. C'est celle que l'on a vu depuis cinq ans en termes d'évasion fiscale, d'optimisation fiscale, de paradis fiscaux, l'affaire "Clearstream", ensuite l'affaire des Panama papers, etc. On voit à l'échelle mondiale, finalement, que la concurrence est en train de s'organiser sur ce que vous avez évoqué, mon cher Jean-Louis MISSIKA, le dumping fiscal. Cette cohérence va de pair avec une politique d'austérité et de baisse des dotations aux collectivités territoriales. Voilà la cohérence à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui.

La perception que j'ai : oui, nous avons besoin d'entreprises, qu'elles viennent du monde entier, mais des entreprises qui produisent. C'est sur la production que l'on a une stabilité économique et non sur les places financières. D'ailleurs, Londres, si aujourd'hui ils perdent cette place financière, c'est justement parce que c'est l'économie à court terme, c'est une économie qui se déplace dans le monde entier, de paradis fiscaux en paradis fiscaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La réponse a été très juste de la part de Jean-Louis MISSIKA. Par ailleurs, la stratégie que nous poursuivons est une stratégie qui vise à faire venir des entreprises, des capitaux et à orienter ces capitaux et ces financements vers ce qui me semble être le plus grand défi que nous ayons à relever, celui notamment de la transition énergétique et de la transition écologique. Je pense que la place de Paris avec non seulement la coopération engagée avec les entreprises londoniennes, parce qu'il n'y a pas que des entreprises de finances qui sont intéressées par, ou une double domiciliation, ou un retour sur Paris, mais également le fait d'orienter la finance vers le soutien...

Vous savez, aujourd'hui, toute la transition est énergétique est portée à 70 % dans le monde par des capitaux publics, par des investissements publics. Ce n'est pas normal. Il faut qu'il y ait une part de l'investissement privé beaucoup plus importante si l'on veut accélérer la transition énergétique et être au rendez-vous de nos responsabilités. Utiliser la place de Paris pour la spécialiser dans cette finance qui va vers la transition énergétique, c'est cela la stratégie que l'on poursuit. Je pense que, sur ce point, on doit être assez nombreux à s'y retrouver.

Nous passons à la question suivante.

Pardon, Jean-Bernard.

M. Jean-Bernard BROS. - Je ne peux pas laisser Nicolas conclure ce débat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, bien sûr. Tous les deux, vous avez parlé.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Jean-Louis, de cette réponse, j'ai conclu qu'en fait, ici, la finance n'était pas notre ennemie. C'est déjà un premier point. Et deuxièmement, qu'au fond, pour reprendre les mots d'un ancien président de la République : "Quand il y a une volonté, il y a un chemin". Merci d'avoir la volonté.

Ensemble, on trouvera le chemin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bravo. Que de citations !

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, permettez-moi de saluer en tribune les élèves de l'Ecole de la deuxième chance de Paris. Je voudrais qu'on les applaudisse. Merci de suivre nos débats.

IV - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux voies sur berges.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons à présent une question posée par le groupe les Républicains. Je crois que c'est M. LEGARET qui la pose.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, cette fois, la question de notre groupe s'adresse à M. le Préfet de police.

Le 10 octobre dernier, le comité régional d'évaluation des impacts de la fermeture de la voie sur berge, rive droite, remettait son rapport à Valérie PÉCRESSE, présidente du Conseil régional d'Ile-de-France. Oui, je vous le confirme, Monsieur MISSIKA.

Il s'agit d'un organisme indépendant qui réunit de grands experts régionaux en matière de bruit, de pollution ainsi que des associations environnementales. Les conclusions de ce rapport d'étape sont sans appel. Paris est totalement embolisée, paralysée depuis la fermeture précipitée de la voie sur berge rive droite. Les temps de transport sont en réalité deux fois plus élevés que ne l'imaginait l'étude d'impact réalisée par la Ville et expertisée par vos services, Monsieur le Préfet de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Laissez parler !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ainsi, le temps de parcours sur les quais hauts a augmenté de 135 %. La vitesse de circulation est tombée de 10 kilomètres/heure en septembre dernier, contre 22 kilomètres/heure un an plutôt. Là où les capteurs de la Ville indiquent 5 minutes de temps supplémentaire, les mesures indépendantes révèlent que les automobilistes perdent 9 minutes. La saturation de l'hyper-centre parisien touche également le réseau de bus. La R.A.T.P. et le S.T.I.F. admettent que l'augmentation du trafic à la suite de la fermeture de la voie sur berge dégrade les temps de parcours des lignes de 15 %. Certaines lignes n'assurent plus qu'un service partiel pour maintenir une pseudo-régularité.

Ce que nous avançons lors des précédents débats est une réalité : Paris souffre tous les jours de cette décision improvisée. La pollution a indiscutablement augmenté à proximité du site des berges. Face à cette réalité bien tangible au pied de notre Hôtel de Ville, la Mairie de Paris a choisi le déni. L'adjoint chargé des transports m'a même dit hier que la circulation est en baisse sur les itinéraires de report. Il n'y a rien de plus faux. Il a parlé d'évaporation. Nous sommes beaucoup plus proches de la condensation que de l'évaporation. Il y a pire que le déni : le mensonge. Parce que ce même rapport régional démontre qu'une large partie de l'étude d'impact a été "bidonnée" délibérément par les services de la Ville. Bruitparif, que l'on ne peut soupçonner de partialité, a expertisé vos données, les données de la Ville.

Cela ne manque pas de saveur. Sans fermeture des berges basses, l'étude prend le pari que le trafic aurait doublé spontanément sur les quais hauts avec 52.000 véhicules/jour, contre 27.000 en septembre 2015. Avec la fermeture des berges, les quais hauts absorbent l'essentiel des reports avec un trafic qui augmente à 56.000 véhicules/jour. Forcément, comparer 56.000 à 52.000 n'est pas la même chose que les comparer à 27.000, Monsieur

l'adjoint chargé des transports et des déplacements. Or, un doublement du trafic entraîne mécaniquement un doublement du bruit, soit plus 3 décibels, bien au-delà du seuil de 2 décibels à partir duquel la Ville doit prévoir des mesures de protection pour les riverains.

Monsieur le Préfet de police, face à ces premiers bilans, vous devez prendre vos responsabilités. Au nom de la santé des Parisiens victimes des nuisances sonores et de la pollution, rouvrez les berges ! Au nom de la sécurité des Parisiens qui n'est plus garantie avec la paralysie de la capitale en dépit de l'état d'urgence, rouvrez les berges ! Au nom de l'attractivité de Paris déjà durement touchée par l'inertie de la Municipalité, rouvrez les berges !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Au moins, vous avez de l'humour. Cela fait plaisir que des élus aient de l'humour.

Je vais donner la parole à M. le Préfet de police, puis à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Cher Monsieur le conseiller de Paris, Monsieur le maire d'arrondissement, je pense que chacun dans cet hémicycle est sensible au discours enflammé que vous venez de tenir. Je vais répondre de manière factuelle.

Comme vous le savez, un arrêté de la Maire de Paris a autorisé, depuis le 21 octobre, la création d'une voie piétonne sur l'ancienne voie sur berge rive droite Georges Pompidou. J'ai donné un avis favorable, un avis conforme à cet arrêté, moyennant un certain nombre de prescriptions. Vous les connaissez. Je les avais présentées lors du débat devant le Conseil de Paris qui avait conduit à la délibération du Conseil autorisant la Maire à prendre cet arrêté. Ces prescriptions sont en cours d'exécution. Elles prévoyaient notamment d'avoir un lieu d'analyse et de recensement, un comité technique permettant de faire une analyse complète et objective de l'ensemble des mesures effectuées sur les temps de circulation, sur les conditions de pollution et de bruit dans Paris et à l'extérieur de Paris, sur les départements les plus concernés par les accès et les sorties dans l'axe est/ouest. Ces mesures ont été effectuées et leur nombre a été fortement augmenté conformément au souhait d'un certain nombre de partenaires de ce comité technique depuis l'installation de ce comité début octobre.

Nous avons tenu une première réunion de ce comité, au bout d'un mois, début novembre, qui effectivement fait apparaître un certain nombre d'évolutions qui ne sont pas, sur le seul premier mois, fondamentalement différentes de l'étude d'impact qui avait été soumise au débat public pendant le printemps et le deuxième trimestre 2016.

Ce que font apparaître ces premières mesures, qui sont partielles et limitées à un seul mois, c'est effectivement une augmentation du trafic incontestablement sur les quais hauts et sur le boulevard Saint-Germain ou le pont de la Concorde, et sur un certain nombre d'autres itinéraires de répartition des flux, ainsi qu'une augmentation limitée des temps de circulation très variables, selon qu'on est sur les heures de pointe du matin ou les heures de pointe de l'après-midi, et selon qu'on est dans Paris ou où à l'extérieur.

Les éléments concernant ces premiers résultats ont été diffusés sur le site Internet de la Préfecture, et dans un document que je vous ferai parvenir, que j'ai sous les yeux et qui résume de manière très précise ce premier mois d'observation.

Il me semble, au stade où nous en sommes, que l'enjeu est d'abord de compléter un certain nombre de mesures, ce qui a été fait. On a par exemple été amené à intégrer les mesures de la R.A.T.P. que vous évoquiez, où de nouvelles technologies, par exemple, avec des balises "bluetooth" permettent de compléter les mesures qui résultent des capteurs mis en place par la Ville de Paris. De la même façon Airparif a fortement renforcé les points de contrôle, les points de mesure.

Ce qui me semble réellement utile dans le débat actuel, c'est de mesurer sur une période adaptée, c'est-à-dire sur les six mois à venir, dans une durée d'observation qui soit réaliste et sur des bases qui auront été maintenant largement discutées et confrontées dans les enceintes où elles seront débattues, à la Mairie de Paris en premier lieu, mais aussi à la Métropole ou à la Région puisqu'il y a eu création de comités dans ces structures. En tout cas, dans le lieu neutre que j'anime avec le comité technique qui se réunira tous les deux mois pour examiner ces analyses et ces résultats en termes de circulation, de pollution et de bruit. Il fournira au bout de six mois un rapport, dont les conclusions seront prises en compte par la Maire, comme celle-ci s'y est engagée.

Je considère qu'avec ces éléments, Monsieur le Maire d'arrondissement et Monsieur le Conseiller de Paris, je réponds à tous égards à votre souhait de grande vigilance sur ce dossier, dont je comprends qu'il préoccupe évidemment les élus, notamment ceux du centre de Paris qui sont plus directement concernés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Oui, on peut applaudir M. le Préfet. Il ne cherchait pas les applaudissements, mais on peut l'applaudir !

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Comme je le rappelais dans mon intervention lors du précédent Conseil, à l'occasion du projet de délibération sur les berges, les conséquences de la piétonisation des berges de Seine en rive droite sont en tout point conformes à ce que nous avons prévu, et bien loin du discours apocalyptique de la droite.

Permettez-moi de le rappeler ici, oui, certains temps de parcours ainsi que les volumes de circulation ont augmenté sur certains tronçons des quais hauts et du boulevard Saint-Germain. C'est exact.

Mais ce qui est aussi exact, c'est qu'ils sont tout à fait conformes à nos prévisions, et parfois même en deçà. Ils sont, en tout état de cause, nettement inférieurs aux volumes cumulés globaux de circulation que l'on avait auparavant sur les berges et sur les quais. Il y a bien une réduction globale des volumes de circulation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Soyez courtois. Ecoutez la réponse comme on a écouté la question.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Il ne suffit pas de répéter des mensonges et des approximations pour en faire des vérités.

Si on prend l'axe le plus emprunté, le plus impacté, le report de trafic constaté sur le boulevard Saint-Germain est en tout point conforme au résultat de l'étude d'impact, avec en heures de pointe environ 2.000 véhicules à l'heure, contre auparavant 1.800 véhicules à l'heure pour ce qui est de l'heure de pointe du soir, sachant que la capacité de ce boulevard est de 2.200 véhicules à l'heure. Ce boulevard a toujours été circulé, il n'est pas passé du jour au lendemain d'un espace piétonnier à un boulevard "thrombosé".

Je rappelle au groupe les Républicains, Monsieur LEGARET, que l'évaporation du trafic est un phénomène qui est constaté par de multiples études empiriques, et non une simple théorie comme vous le répétez. Je vous encourage d'ailleurs à regarder, au-delà des seuls arrondissements centraux et même au-delà de Paris, ce qui se passe en dehors de nos frontières pour voir comment l'usage de la voiture individuelle et de l'espace public évolue.

Je répète notre confiance au comité d'évaluation mis en place par M. le Préfet de police pour tirer un bilan objectif de la piétonisation des berges. Je ne reviens pas sur le manque de sérieux du bilan dressé par la Région Ile-de-France qui, en dehors de toute rigueur scientifique, tire des conclusions définitives à partir de mesure réalisées, on ne sait comment, sur de petits tronçons dans Paris.

Mais il ne faut pas sortir tel ou tel tronçon de son contexte. On a l'impression que le tronçon entre Concorde et le Louvre est devenu le plus scruté au monde. C'est bien l'ensemble du parcours sur les quais qu'il faut prendre en considération pour apprécier la situation. Or, ce que l'on voit sur l'ensemble du trajet dans Paris intra-muros, c'est qu'on a des temps de parcours globaux qui sont stables à l'heure de pointe du soir et qui sont augmentés de manière minime à l'heure de pointe du matin.

L'impact de la piétonisation des berges sur la circulation doit être mesuré et analysé sur une période de plusieurs mois. C'est l'engagement qui a été pris par Mme la Maire de Paris et M. le Préfet de police d'avoir donc une évaluation qui, à l'issue de cette période de six mois, permettra de publier ces résultats.

Je vous renvoie, Monsieur LEGARET, à la discussion que nous aurons à l'issue de cette période d'évaluation. Ne soyez pas trop pressé de voir les berges rouvertes à la circulation, elles sont bel et bien piétonnisées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

On a un très beau parc, un nouveau parc au cœur de Paris. C'est quand même magnifique.

Monsieur LEGARET, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Préfet de police, c'est à vous que ma question s'adressait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais quand on veut parler ici, on parle aussi, vous savez, parce que c'est nous qui dirigeons Paris.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vous renvoie, Madame la Maire, à la loi et au règlement : les questions d'actualité s'adressent au Préfet de police ou à la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et moi, je vous renvoie au règlement de cette Assemblée, dont j'assure la police et dont je suis la présidente.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Eh bien, écoutez, on pourrait parler longuement de la manière dont vous présidez la séance des questions d'actualité.

Alors, Monsieur le Préfet de police, votre réponse ne nous semble pas à la hauteur de vos responsabilités. Il n'est pas utile d'attendre six mois pour constater que cela ne marche pas. Chaque jour qui passe sans agir, c'est se rendre coupable de non-assistance à personne en danger. Vous l'avez dit, Monsieur NAJDOVSKI, oui, la pollution, c'est 6.000 morts par an. Et vous venez de nous dire vous-même, Monsieur NAJDOVSKI, c'est bien parce que c'est pire, comme on l'avait envisagé : il y a plus de bouchons, donc plus de pollution et plus de bruit.

Nous faisons le triste constat que le représentant de l'Etat et la représentante des Parisiens sont solidairement complices d'une aggravation du bruit et de la pollution, au péril de la qualité et de l'espérance de vie des Parisiens...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est conforme aux prévisions.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Non, Monsieur NAJDOVSKI, c'est un mensonge.

Monsieur le Préfet...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur NAJDOVSKI, laissez M. LEGARET...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Monsieur le Préfet de police, au nom des Parisiens, rouvrez les berges !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Maintenant on sait que si on veut faire baisser la pollution, il faut augmenter le nombre de voitures ! C'est l'équation tout à fait rationnelle et objective qu'on nous oppose.

V - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'ouverture du centre d'accueil humanitaire de la porte de la Chapelle.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'accueil des réfugiés sur le territoire parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante. En fait, il y a deux autres questions qui sont l'une posée par le groupe UDI - MODEM, et l'autre par le groupe Socialiste et Apparentés qui concerne l'accueil des réfugiés sur le territoire parisien.

Je propose de poser les questions et de demander à Dominique VERSINI de répondre conjointement à ces deux questions.

La parole est à Mme Olga JOHNSON pour la question d'actualité du groupe UDI - MODEM.

Mme Olga JOHNSON. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues.

Depuis juin 2015, la Ville de Paris connaît un afflux continu de migrants et de réfugiés à raison d'une cinquantaine par jour.

La Préfecture de police a procédé à 29 opérations de mise à l'abri et mobilisé 20.000 places d'hébergement pour ces migrants dont la plupart sont des demandeurs d'asile dans toute l'Ile-de-France. Mais depuis juin 2015, les campements sauvages se reforment après chaque mise à l'abri, laissant des hommes, des femmes et des enfants dans une situation indigne, inacceptable dans un pays d'accueil comme la France. Une situation insupportable pour les riverains.

Cet été, le groupe UDI - MODEM a soutenu sans réserve la proposition digne et responsable de la Ville de Paris de créer un centre humanitaire qui devrait ouvrir prochainement boulevard Ney pour accueillir 400 hommes, puis 600 à terme, ainsi qu'un deuxième centre à Ivry pour accueillir les femmes, les familles et les mineurs isolés.

En attendant son ouverture, les campements sauvages ne cessent de grossir : 2.000 personnes évacuées le 16 septembre dernier près de la station Stalingrad et plus de 3.500 personnes vendredi dernier.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, à peine dispersés, les migrants arrivent de nouveau chaque jour par dizaines aux abords de la station Stalingrad, de Château-Landon et du quai de Jemmapes. Ne pouvant se fixer sous la station Stalingrad en raison des barrières posées après l'évacuation de vendredi dernier, ils errent désormais dans le quartier sans hébergement, sans nulle part où aller.

Cette triste situation rappelle l'urgence de l'ouverture du centre boulevard Ney, mais aussi une fois le centre ouvert, l'urgence d'envoyer un signal très fort pour faire converger les migrants nouveaux arrivants vers le futur centre du boulevard Ney et non vers Stalingrad.

Cela appelle alors une double question de notre part : dans la perspective de l'ouverture du centre d'accueil humanitaire du boulevard Ney, quel dispositif avez-vous prévu pour rediriger les migrants vers le centre Ney, afin de prévenir la formation d'un nouveau campement sauvage ou de situations d'errance à Stalingrad et d'éviter cette attraction vers Stalingrad ?

Ensuite, quelles sont les mesures prévues par la Préfecture de Police face à la formation de nouveaux campements sauvages dans Paris, car il est important que l'autorité de l'Etat soit respectée ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame Olga JOHNSON.

Je vais donner la parole à M. Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés. Ensuite, ce sera M. le Préfet de police et Mme Dominique VERSINI qui répondront.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ma question sera très proche de celle posée par Mme JOHNSON pour le groupe UDI-MODEM. Nous savons que l'exode de très nombreux réfugiés constitue une crise humanitaire majeure, qui touche le Moyen Orient, l'Afrique et l'Europe et qu'ils sont nombreux à arriver à Paris dans les 10^e, 18^e, 19^e arrondissements et même sous le métro Stanislas.

Les campements sauvages ne sauraient évidemment pas constituer une solution et nous ne les acceptons pas. Mais avec l'aide de l'Etat et de la Préfecture de Région, une trentaine d'opérations de mises à l'abri se sont succédé depuis bientôt deux ans. Il faut le saluer, même si celles-ci interviennent trop tardivement. A chaque fois, elles ont lieu. Elles demandent énormément de moyens et, encore vendredi dernier, 3.850 personnes ont été prises en charge.

Concernant la Ville de Paris, nous avons pris une décision courageuse, celle d'ouvrir le centre d'accueil humanitaire Porte de la Chapelle, pour mieux prendre en charge les migrants qui arrivent, le temps de les orienter vers les dispositifs dont ils relèvent. Nous sommes fiers de cette initiative d'Anne HIDALGO et de la municipalité parisienne.

Je veux également saluer la proposition faite récemment par Christophe GIRARD de mettre à disposition des locaux hospitaliers actuellement vacants sur le site de l'Hôtel-Dieu. Je sais que le projet avance.

De même, nous n'opposons ni les quartiers, ni les publics. Il faut être fier de la création d'un centre d'hébergement pour les sans-abri dans le 16^e arrondissement.

Les Parisiennes et les Parisiens se sont très souvent montrés généreux, solidaires, mais nous avons besoin d'abord de l'Etat, de la Région, de toutes les communes d'Ile-de-France et de France, pour que ce soit la solidarité dans son ensemble qui joue dans ce moment exceptionnel.

Je souhaiterais donc aujourd'hui, au nom de mon groupe, connaître les dernières avancées sur le sujet si important de l'accueil des réfugiés. Je pense notamment aux perspectives d'ouverture prochaine du centre de la Chapelle, aux modalités du travail partenarial avec l'Etat pour que cette ouverture soit une réussite et évite la reconstitution de campements dans les rues, tout en permettant de prendre en charge les réfugiés de manière adaptée. Et puis ce qu'il en est de la recherche de nouveaux lieux d'hébergements possibles, de réquisitions, de mises à disposition de bâtiments vacants, qu'ils soient publics ou privés.

Sur l'ensemble de ces questions, un point d'étape lors de ce Conseil est pour nous très important. Je vous remercie par avance de votre réponse.

Je salue en particulier l'engagement de Dominique VERSINI sur ce sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Conseillère de Paris, Monsieur le Conseiller, la situation des migrants dans notre ville est effectivement une situation particulièrement complexe, humainement essentielle, difficile, qui est le résultat de situations internationales et des choix nationaux. Ces questions nécessitent évidemment, par la nature et l'ampleur des principes qu'elles soulèvent, une réponse claire et constante de l'Etat et du Gouvernement.

C'est ce qui a été fait depuis deux ans ; vous avez l'un et l'autre rappelé les chiffres et les opérations d'hébergement qui ont été conduites, c'est ce qui a été fait dans un partenariat constamment étroit et confiant avec la Mairie de Paris, et notamment avec Mme VERSINI et les services de la Mairie sous l'autorité de la Maire.

Vous avez rappelé les chiffres. Il faut également situer ces chiffres en ayant en regard ce qui a été fait, pour démanteler un campement qui s'était installé depuis des années à Calais. Vous le savez, au cours des derniers mois, en un peu plus d'un an, depuis juin 2015, trente opérations d'envergure pour offrir de l'hébergement ont été mises en œuvre à Paris. En effet, puisque la première orientation de la politique gouvernementale est de garantir le droit à l'hébergement et de permettre un hébergement digne et des conditions d'accueil et de prise en charge qui soient satisfaisantes pour les personnes migrantes.

Ont été hébergés dans ce cadre et avec cet accompagnement plus de 21.728 migrants depuis juin 2015, principalement des célibataires majeurs, isolés et quelques familles avec enfants, pour l'essentiel originaires du Soudan, de l'Afghanistan, de l'Erythrée, d'Afrique noire ; un très petit nombre, dixième catégorie en termes d'Etats, venant de Syrie ou d'Irak.

Concernant la dernière évacuation, qui illustre l'ampleur des efforts en termes d'hébergement, elle concernait 3.852 migrants qui ont été orientés sur plus de 80 structures d'accueil et qui ont bénéficié, parmi ces 3.852 personnes à 339 personnes jugées vulnérables.

La première orientation est donc celle-là : offrir de l'hébergement et multiplier, comme nous l'avons fait, ces opérations d'hébergement.

En même temps, cette exigence n'exclut en rien la nécessité qui est également la contrepartie de nos engagements internationaux, notamment européens, et des dispositions législatives, cela n'exclut en rien la vérification de la situation de ces ressortissants, au regard du droit applicable en matière de séjour sur le territoire français.

C'est la raison pour laquelle nous avons depuis plusieurs mois, en même temps que ces opérations d'hébergement étaient conduites, assuré régulièrement des opérations de contrôles. Plus d'une vingtaine ont été effectuées. Nous les poursuivons en ce moment.

Elles ont pour objectif de distinguer, dans les personnes actuellement sur la voie publique en attente ou en recherche d'hébergement, celles dont la demande d'asile relève de la France et de sa responsabilité, de celles dont la demande d'asile relève d'un autre Etat européen, et pour lesquelles nous n'avons aucune vocation à nous substituer à cet Etat, conformément aux accords de Dublin ; et enfin des personnes qui sont en situation irrégulière et pour lesquelles la loi prévoit une reconduite dans leur pays d'origine.

Voilà donc le contexte, celui du deuxième volet de la politique. A côté de l'hébergement, celui de la vérification de la situation administrative de ces ressortissants.

Comment gérer cette double exigence dans le cadre attendu et bienvenu de la création du dispositif d'accueil Centre Paris-nord qui sera ouvert dans quelques jours, jeudi normalement, et qui disposera d'une capacité de 400 places ? Et comment faire pour qu'il n'y ait pas de retour de campements sur le secteur de Stalingrad, comme vous l'avez très justement demandé, Madame JOHNSON. Ce secteur a en effet été fortement marqué par cette présence de campements dans des conditions difficiles pendant plusieurs semaines ?

Il est donc prévu de dimensionner le flux d'arrivées et de départs de ce centre, qui doit permettre de répondre de manière immédiate à une mise à l'abri temporaire, d'assurer l'information des personnes sur leurs droits et leurs obligations ensuite, de favoriser leur orientation et, enfin sur une base annuelle de plus de 10.000 migrants, de les orienter vers les lieux d'hébergement et d'accompagnement, après bien entendu avoir procédé à un examen systématique de leur situation administrative. C'est donc ce travail qui sera conduit.

Nous avons dimensionné des guichets qui permettront de traiter sur le plan administratif la situation des personnes qui entreront dans ce centre d'accueil et qui seront orientées soit vers de l'hébergement, soit vers un dispositif de traitement de leur demande d'asile dans d'autres Etat s'il y a lieu, conformément aux engagements que je viens de rappeler.

Dernier point, d'ici là, nous maintiendrons, et je le dis devant vous, aussi bien pour le Maire du 10e que pour vous, Madame JOHNSON, une présence de forces de police particulièrement importante dans le secteur de Stalingrad et dans ses environs, comme nous l'avons fait depuis la semaine dernière. Ce, de façon à permettre que le flux des dossiers soit traité dans le centre d'accueil et qu'on ne laisse pas se recréer des campements, alors même qu'un outil adapté a été mis en place et fonctionnera à partir de jeudi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

La parole est à Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, merci pour vos interventions qui soulignent l'engagement et la mobilisation de notre collectivité. Il est vrai que depuis un an et demi, nous travaillons sans relâche dans une dynamique partenariale avec l'État et les associations pour faire face à ces arrivées de migrants sur notre territoire, arrivées quotidiennes d'ailleurs qui ont produit, comme vous le savez, ces successions de campements de rue qui ont fait l'objet d'opérations de mise à l'abri.

Je crois que ce sont 29 opérations de mise à l'abri, près de 22.000 personnes qui sont aujourd'hui dans des C.A.O. et dans des CADA où leur demande d'asile est en train d'être examinée. Pour certains, elle l'a été et certains ont déjà le statut de réfugié.

On le voit bien avec l'association "Emmaüs" qui a accueilli des gens sous toutes les formules et qui se trouve maintenant avec des personnes ayant le statut de réfugié, qui seront embauchées pour quelques-unes d'entre elles dans le centre d'accueil humanitaire de Paris Nord, à la porte de la Chapelle.

Ces opérations de mise à l'abri, qui ont conduit 90 % des gens à demander l'asile. C'est un nombre important de gens qui ont demandé l'asile. Nous avons pour notre part déployé au maximum notre dispositif intercalaire pour venir en complémentarité des efforts déployés par l'Etat lui-même pour développer sur le plan national des CAO et des CADA. C'est quelque chose de très important, car la question des réfugiés ne peut pas être traitée si elle n'est pas traitée au plan national et à tous les niveaux de la chaîne.

Evidemment, on avait vu que le dispositif avait atteint ses limites, car les campements de rue finalement duraient trop longtemps et le dernier a été un bon exemple du fait que ce n'est plus possible de continuer à avoir de tels campements de rue avec plus de 3.800 personnes. C'est la raison pour laquelle la Maire de Paris a voulu que nous créions ce centre d'accueil humanitaire qui se fait en partenariat avec l'Etat, comme l'a bien expliqué le Préfet de police et qui va ouvrir incessamment.

Je suis heureuse de vous dire que cette ouverture est imminente, elle est importante parce que dorénavant toutes les personnes primo arrivantes qui arriveront sur Paris seront orientées vers la porte de la Chapelle où il y aura le lieu d'accueil leur permettant d'avoir toutes les informations sur la demande d'asile, de savoir si c'est ce qu'elles souhaitent faire, si elles relèvent de ce dispositif ou pas, bref, toutes les informations utiles.

Je vais répondre à Mme JOHNSON du groupe UDI-MODEM que je remercie d'ailleurs pour leur soutien très constructif et très positif à l'ouverture de ce lieu. Les personnes seront informées par la maraude migrants, gérée par "Emmaüs" et "France terre d'asile", qui continuera à circuler dans les rues de la Capitale et informera les personnes.

Nous avons également réalisé un guide d'information très utile pour orienter les migrants, qui sera distribué à toutes les associations et à tous les bénévoles, et qui doit être disponible à l'entrée, que vous pourrez récupérer en sortant avec les autres documents qui sont à la disposition des Conseillers de Paris.

C'est très important de continuer à avoir cette veille sanitaire et sociale pour orienter les gens vers la porte de la Chapelle. Egalement, les personnes seront orientées. Les hommes isolés seront mis à l'abri sur ce site avec un potentiel de 600 personnes. Les familles avec enfants seront orientées à partir de la porte de la Chapelle par les équipes d'"Emmaüs" dans des sites dédiés, en attendant l'ouverture du centre d'Ivry en début d'année. Les mineurs isolés étrangers seront pris en charge dans le dispositif de M.I.E. que nous gérons avec la Croix-Rouge.

Bien sûr, je veux le dire car c'est très important qu'on se le redise, ce dispositif est destiné à favoriser la fluidité et cette fluidité se fera dans la mesure où il sera possible à l'Etat de respecter l'engagement pris dans le protocole

signé par l'Etat, la Ville, "Emmaüs" et l'A.R.S., d'orienter dans un délai de 5 à 10 jours chaque personne qui se trouvera sur le site de la porte de la Chapelle vers un CAO ou un centre d'accueil d'urgence des migrants.

Evidemment, la question qui fera que l'on n'aura plus ces campements de rue sera la nécessaire fluidité. C'est un engagement ferme de l'Etat qui est dans le protocole, et je crois à cet engagement.

Je veux vraiment remercier tous les élus, et notamment les maires d'arrondissement du 18e, du 19 et du 10e, qui ont été très accompagnants dans cette période.

Pendant ce temps, dans le cadre du dispositif intercalaire, nous continuons à rechercher des lieux pour accompagner l'Etat dans cette extension des lieux d'accueil pour les migrants, mais nous n'oublions pas les autres personnes sans domicile fixe.

Nous ne nous laisserons pas décourager par quelques incendiaires qui pensent qu'un cocktail molotov pourrait avoir raison de notre détermination. Non, nous continuerons à ouvrir des sites dans tous les lieux de Paris où c'est possible, car nous pensons qu'il est extrêmement important qu'une juste répartition se fasse sur l'ensemble du territoire. Sur certains lieux de notre territoire, il y a encore de la marge de manœuvre.

Nous allons continuer dans cette direction. En attendant, je remercie l'ensemble des personnes. Je vous dis en toute humilité que nous sommes tout à fait conscients qu'il faudra s'adapter aux situations, aux arrivées de migrants, à la situation européenne, internationale, nous gérons des situations pour lesquelles nous n'avons pas toutes les réponses aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Je ne vais pas allonger les réponses, mais je souhaite faire quelques remerciements. D'abord à Dominique VERSINI ; l'ensemble des élus ; Colombe BROSSEL qui s'implique dans ces sujets ; les maires d'arrondissement ; vous l'avez dit, la majorité municipale qui a toujours été présente ; le groupe UDI-MODEM, qui sans faille a soutenu et je l'ai rappelé ce matin en allant faire une visite du lieu, vous pourrez aussi en être fiers. Nous sommes en train d'inventer des modalités de traitement et d'accueil des personnes migrantes.

Je veux remercier également les fonctionnaires de la Ville, les membres de cabinets, parce que lorsque nous nous sommes retrouvés, notamment pour la mise à l'abri des 3.852 migrants qui étaient à Stalingrad, beaucoup des fonctionnaires de la Ville, des collaborateurs de nos cabinets, des arrondissements et les associations étaient sur place pour assurer, dans un calme impressionnant, la gestion de cette mise à l'abri et évacuation qui était extrêmement importante par le nombre de personnes qu'il y avait à mettre à l'abri.

Tout cela ne serait pas possible s'il n'y avait pas toute cette énergie citoyenne. Je veux remercier les Parisiens dans les arrondissements où se sont invités ces campements sauvages, mais aussi tous ces riverains qui viennent apporter leur soutien, également sur la problématique des S.D.F.

Le nombre de bénévoles qui ont afflué vers le centre d'hébergement d'urgence situé dans le 16e arrondissement, allée des Fortifications, est extrêmement important, tout comme le nombre de bénévoles qui affluent vers le centre notamment de la porte de la Chapelle qui ouvrira bientôt.

Ils sont très nombreux à venir de tout Paris dans un contexte... c'est paradoxal de parler d'optimisme lorsqu'on est en train de gérer de tels mouvements et déplacements de population, mais ce qui peut nous rendre optimistes sur la nature humaine, c'est que la générosité, la solidarité sont là.

Je veux vraiment dire merci à toutes celles et ceux, quel que soit le niveau auquel ils se sont impliqués, et enfin remercier aussi à l'Etat, Sophie BROCAS et Jean-François CARENCO, et bien sûr Michel CADOT, Préfet de police, pour nous accompagner dans cette entreprise particulièrement délicate, sensible, mais que nous menons, je crois, avec délicatesse et sensibilité.

Je vais vous dire, Monsieur le Préfet, que la façon dont les forces de police se sont comportées notamment pour la mise à l'abri des 3.852 personnes à Stalingrad a été remarquée de tous. Il y avait une solidarité, une bienveillance et, bien sûr, le sérieux qui incombe au port de l'uniforme et au rôle de maintien de l'ordre, mais il y avait une ambiance très particulière. Je pense que cela ne serait pas possible s'il n'y avait pas non plus un état d'esprit impulsé par ceux, et vous-même, qui dirigeaient ces équipes. Merci infiniment.

VII - Question d'actualité posée Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la souffrance au travail à l'A.P.-H.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la dernière question d'actualité.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Le Gouvernement, dans le cadre de ses politiques dites de réduction des déficits publics, entend faire des économies de 4 à 5 milliards dans la santé sur le dos de notre santé, soit 150 millions d'euros d'économie exigés à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris. Résultat, c'est une dégradation globale du niveau de service. Nous avons ici, à maintes reprises, été plusieurs élus à dénoncer les regroupements hospitaliers, les suppressions de services comme le projet d'hôpital Paris Nord en suppression de Bichat et Beaujon, la sursaturation des urgences et le débat autour du devenir de l'Hôtel-Dieu.

La dégradation du niveau de service ne se résume même pas à cela. C'est encore plus profond. La dégradation du niveau de service se traduit par une dégradation considérable des conditions de travail des personnels de santé alors qu'il fonctionne grâce à leur dévouement. Aujourd'hui, se tient une grande journée d'action des personnels de santé, et notamment de l'A.P.-H.P. contre la souffrance des personnels soumis à un management harceleur avec, comme seul objectif, les équilibres budgétaires.

En cause le projet de réorganisation du temps de travail de Martin HIRSCH, suivi, depuis le 1er septembre 2016, en application de l'arrêté du 1er avril. Alors, pour toutes celles et ceux qui auraient du mal à se représenter concrètement ce dont il s'agit, je vous invite à voir une vidéo, celle de Sabrina AURORA, médecin, que j'ai mis en page sur ma page Facebook. Elle nous explique concrètement que les contraintes horaires, le "lean management" du monde ultra libéral de l'entreprise appliqué aux personnels soignants, exigent des aides-soignantes de réduire à 6 minutes 66 par malade le temps consacré à la toilette. Vous imaginez la mission impossible lorsque vous travaillez en service de réanimation ou en gériatrie, ou avec des patients parkinsoniens, la course à la toilette, la course pour jongler avec les contraintes de l'emploi du temps vie professionnelle et vie privée, et la course au final, au risque d'être viré. Ce "lean management", pire que chez Toyota où on prend les patients pour des bagnoles, débarque à l'A.P.-H.P. à grand renfort de cabinets conseils.

Autre exemple donné. Lors d'un séminaire "lean management" par un directeur espagnol, avant il était prévu 40 minutes par médecin et par patient, mais dix fois trop, voyons ! Maintenant, il faudra réduire à deux minutes, c'est-à-dire le même temps de présentation d'un vœu.

Voilà les axes stratégiques de la direction du pilotage de la transformation, avec la bénédiction de Martin HIRSCH. Cette course, comme dans l'entreprise, à la minute gagnée à chaque fois, c'est une minute de dignité perdue dans le rapport soignant-patient. A l'A.P.-H.P., la nouvelle organisation du temps de travail appliquée de manière autoritaire par M. HIRSCH suscite donc une très forte colère légitime. De multiples conflits ont éclaté depuis la rentrée autour de cette question dans plusieurs établissements.

La L.F.S.S. 2017, qui demande encore plus d'économie, va aggraver la situation des personnels qui n'en peuvent plus. Cet été, comme vous le savez hélas, même si cela s'est passé quasiment sous silence, cinq infirmiers se sont suicidés. Les cas de "burn-out", de risques psychosociaux se multiplient.

Madame la Maire, ces économies sur le dos de la santé tuent ; elles tuent des patients qui renoncent aux soins faute de moyens ou du fait de trop de temps d'attente pour un spécialiste ; elles tuent aussi aujourd'hui nos professionnels de santé alors même que notre santé repose sur le dévouement.

Madame la Maire de Paris, je sais que vous êtes sensible à l'ensemble de ces questions. Vous présidez le Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. Quelles initiatives comptez-vous prendre face à cette souffrance au travail subie et dénoncée par les personnels de santé qui impacte très fortement la qualité de service de santé des Parisiennes et des Parisiens et les relations des personnels de santé et patients ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Bernard JOMIER pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je crois que la question de la souffrance au travail, en particulier dans nos hôpitaux, est une question assez grave et assez sérieuse pour ne pas en rajouter dans la caricature. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des constats que vous avez rapportés, Madame SIMONNET. En tout cas, je ne peux pas vous laisser dire que l'ensemble des personnels et des cadres de direction de l'A.P.-H.P. sont un management harceleur qui ne pensent qu'à l'équilibre budgétaire. Ce sont aussi des personnels au service de l'hôpital public et qui mettent en œuvre un projet hospitalier.

Cela étant dit et rappelé, effectivement, il est nécessaire que des politiques attentives soient mises en place pour que les personnels hospitaliers ne souffrent pas, ne soient pas en souffrance dans le cadre de leur travail. Pour ma part, je ne ramènerai certainement pas ce problème au nombre de grévistes aujourd'hui à l'A.P. qui est très faible, puisqu'ils sont 530 à faire grève aujourd'hui. Mais j'ai bien conscience, nous avons bien conscience que le problème dépasse, et de très loin, cette comptabilité.

Les mesures qui ont été mises en place, et notamment le Plan de prévention des risques sociaux, sont du ressort de la Direction générale. Mais je vous donne acte que, dans le cadre du Conseil de surveillance, des grands axes stratégiques sont de notre responsabilité. Notamment vous rappelez que la loi de finance, en demandant plus d'économies, peut aggraver la situation des personnels de l'A.P. en faisant peser des contraintes supplémentaires trop fortes. C'est pourquoi, en tant que présidente du Conseil de surveillance, la Maire de Paris a déjà interpellé plusieurs fois la Ministre des Affaires sociales et de la Santé sur le nécessaire respect par l'Etat de l'attribution des crédits, notamment liés à la recherche, liés à la prise en compte et en soins des personnes précaires à l'A.P.-H.P.

Anne HIDALGO a réitéré cette démarche au printemps dernier avec l'ensemble des membres du Conseil de surveillance pour soutenir la Direction générale dans ses discussions avec la tutelle sur le maintien de financements suffisants.

Par ailleurs, le Gouvernement ayant décidé une revalorisation heureuse du point d'indice, la présidente du Conseil de surveillance a clairement indiqué qu'elle souhaitait que cela n'implique pas de nouveaux efforts sur la masse salariale, au-delà des objectifs qui avaient été antérieurement fixés. Elle a été entendue car, en ce qui concerne l'A.P.-H.P., le directeur général de l'Agence régionale de santé, lors de la dernière réunion du Conseil de surveillance, a bien confirmé le simple respect des objectifs impartis pour 2016. Evidemment, nous restons vigilants sur ces questions pour que la contrainte budgétaire ne vienne pas s'accroître.

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne la prévention des risques psychosociaux, l'A.P.-H.P. vient, au-delà de son plan, d'enrichir ses actions de prévention auprès des personnels paramédicaux et administratifs particulièrement, par un plan pour l'amélioration des conditions de travail des personnels médicaux et pour la prévention des risques psychosociaux d'une catégorie qui, jusqu'ici, était oubliée.

Enfin, pour terminer, je recevrai, au nom de la présidente du Conseil de surveillance, à sa demande, l'intersyndicale, très prochainement, pour élaborer l'ensemble de ces sujets et de tous ceux ayant trait au dialogue social car nous sommes attachés au maintien d'un dialogue social vivant à l'A.P.-H.P. et nous y contribuons à la hauteur de nos responsabilités en la matière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Franchement, malgré tous les plans de prévention des risques psychosociaux à l'A.P.-H.P., vous savez pertinemment que si le projet de réorganisation du travail imposé par Martin HIRSCH se poursuit, il épuiserait jusqu'au "burn-out" le personnel de l'A.P.-H.P. Tout cela pourquoi ? Pour récupérer 25 millions d'euros sur le dos des 77.000 agents. Voilà les réalités.

En revanche, pendant ce temps-là, c'est le silence radio sur le scandale révélé, le 5 octobre par la Cour des comptes régionale, sur le gâchis d'un bug informatique qui a empêché l'A.P.-H.P. de récupérer 80 millions d'euros de factures, sans parler du parachute doré de l'ancienne directrice générale, 530.000 euros. Voilà la situation complètement aberrante que l'on vit à l'hôpital. Je vous le dis, la situation est vraiment grave, vraiment catastrophique...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme Danielle SIMONNET. - ... et je pense qu'il va falloir une mobilisation, au-delà du cadre institutionnel de votre présence, Madame la Maire, et de vos déclarations au Conseil de surveillance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous pouvez caricaturer les choses, mais tous ces sujets ont fait l'objet de très nombreuses discussions, y compris avec les organisations syndicales lors du dernier Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. On peut voir le monde comme vous le voyez, il est un peu plus nuancé et un peu différent.

En tous les cas, pour être avec Bernard JOMIER dans ces instances et pour discuter de façon extrêmement étroite avec l'ensemble des partenaires et des partenaires sociaux de l'A.P.-H.P., je peux vous dire que la situation est un peu plus complexe que celle que vous avez caricaturée.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2016 RGCI 2 - Paris capitale de la cuisine de rue. - Création d'un festival gastronomique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons donc passer à présent au débat organisé, proposé par le Conseil, mais sur une proposition de délibération du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Il s'agit de créer un festival gastronomique en faisant de Paris la capitale de la cuisine de rue.

Je vous demanderai d'ailleurs de ne pas parler de "food trucks". Nos amis québécois ont un très joli mot pour parler des "food trucks", ils les appellent les popotes roulantes. Je trouve que nous devrions comme eux être un peu engagés dans la défense de la langue française. Ce n'est pas ma seule contribution au débat, mais je voulais l'ouvrir de cette façon avant de donner la parole à Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, peu à peu s'imposent dans le paysage des grandes métropoles de nouvelles formes de commercialité grâce à l'innovation d'entrepreneurs privés.

C'est le cas de la cuisine de rue. Elle vient compléter depuis plusieurs années les activités traditionnelles de restauration et anime régulièrement nos rues en participant à l'amélioration du cadre de vie. S'il est une capitale de la gastronomie, c'est bien notre ville. Paris avec ses nombreux artisans est garante d'un savoir-faire gastronomique et du bien-manger. La cuisine de rue doit participer de cette culture.

Il est vrai que pour accompagner le mouvement, la Ville de Paris a développé plusieurs actions. Je pense tout d'abord aux emplacements réservés aux désormais célèbres cocottes roulantes, qui rencontrent un succès certain auprès des Parisiens qui aiment s'y restaurer. Il ne faudrait pas qu'il y ait une mauvaise interprétation des cocottes roulantes, mais je ne vais pas m'arrêter au milieu...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Popote. Popote ! Pas cocotte, popote !

M. Jean-Bernard BROS. - Un peu d'humour dans ce Conseil tendu ! Un peu humour.

De manière plus générale, la cuisine de rue est également à l'honneur avec l'événement "La rue passe à table" qui se tient à Belleville. Là encore, beau succès de l'opération.

Nous pensons cependant que la Ville peut et doit aller plus loin. Ainsi, au-delà des premières actions entreprises, nous devons trouver de nouveaux moyens de marquer l'attention. C'est pourquoi nous proposons de positionner Paris en capitale européenne de la cuisine de rue.

Les stands de rue offrent aujourd'hui en tout cas pour un grand nombre d'entre eux une qualité gustative et une diversité intéressante. Cette restauration que l'on peut qualifier de rapide est aussi une offre économiquement abordable qui séduit de nombreux publics. Cette nouvelle cuisine de rue est également porteuse de convivialité dans nos rues et encourage l'entrepreneuriat. Les frais de démarrage sont en effet moindres que pour un commerce traditionnel.

Enfin, nous pensons que c'est une manière d'amener les habitants de tous les quartiers à s'approprier ces nouveaux espaces commerciaux autour d'une cuisine originale et innovante.

Pour ce faire, un événement marquant doit permettre de promouvoir la cuisine de rue. Notre groupe propose que chaque année un festival de la cuisine de rue soit organisé.

Le lieu de ce festival est important. Paris offre des décors magnifiques pour accueillir l'événement. Je pense par exemple aux berges de Seine ou au bois de Vincennes. Il faudra définir avec les professionnels les lieux adaptés sans rien s'interdire. Il s'agira de proposer aux Parisiens une balade gustative, innovante et surprenante, rendue accessible aux gourmands et gourmets de tous âges.

Stand, popottes roulantes, "food bikes" - je n'ai pas la traduction de "food bikes" pour mes amis "écologues" à côté - et autres triporteurs pourront participer à ce festival gastronomique de la cuisine de rue dans un espace spécialement aménagé pour l'occasion. Les participants pourront d'ailleurs venir de toute l'Europe afin de partager les expériences culinaires et les savoir-faire gastronomiques.

Je termine. Nous souhaitons également que des critères écoresponsables sur la provenance des produits ou la gestion des déchets encadrent la manifestation et ce, pour la cohérence de notre politique en matière de développement durable.

Enfin, pour clôturer l'événement, nous proposons que soit remis chaque année un prix de la meilleure cuisine de rue. Un jury composé de chefs, d'artisans, de blogueurs, et aussi de Parisiens sélectionnés choisira parmi les participants le lauréat. Ce dernier pourra bien sûr arborer ce titre sur un stand tout au long de l'année.

Si la gastronomie est l'art d'utiliser la nourriture pour créer le bonheur, alors, mes chers collègues, mettons-là à l'honneur pour le plus grand plaisir des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Bernard BROS, pour cette initiative et cette proposition.

Je donne la parole maintenant à Mme Catherine DUMAS, pour le groupe les Républicains.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

En effet, depuis quelques années à Paris comme dans les autres capitales, il existe une offre de restauration différente, celle de la cuisine de rue, illustrée notamment par les "food trucks" mais aussi par des stands de restauration rapide. Cette nouvelle façon de consommer offre un service rapide, un choix de nourritures diversifiées et pas trop onéreuses.

Ces propositions de restauration sont de plus en plus de qualité, produits "bio", produits artisanaux. C'est un fait, le "food truck" est la version mobile du restaurant classique et séduit les consommateurs.

Vous proposez l'organisation d'un festival annuel autour de ce type de restauration. Pourquoi pas ? Ce moment festif peut trouver sa place dans l'animation parisienne. Attention cependant à la sélection des participants, qui devront être irréprochables sur la qualité des aliments, leur valeur nutritionnelle.

Un dernier mot mais un mot important concernant la restauration traditionnelle en souffrance en ce moment du fait de la désertion des touristes. La Ville doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de concurrence frontale avec la restauration de rue. Elle doit aussi plus que jamais soutenir tous les professionnels de la gastronomie parisienne.

En tenant compte de ces observations, nous soutenons cette proposition de création d'un festival gastronomique.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La cuisine de rue est devenue un véritable phénomène de société dans beaucoup de grandes villes comme à Montréal, à Bruxelles ou à Lyon. Paris a d'ailleurs déjà favorisé l'implantation de ces nouvelles formes de restauration conviviale et économique que sont les popotes roulantes, très prisées des habitants comme des touristes en autorisant leur implantation dans de nombreux lieux parisiens à l'initiative d'Olivia POLSKI.

Je salue bien sûr l'initiative du groupe RGCI et du Président BROS aujourd'hui pour contribuer à développer encore davantage l'essor d'une cuisine de rue qui a longtemps été considérée comme bas de gamme mais dont le statut est en train de changer, notamment sous l'influence de chefs qui en ont compris à la fois le potentiel ludique et innovant.

Un temps considérés comme de potentiels concurrents pour les restaurants traditionnels, les camions de restauration sont en fait devenus très complémentaires et importants pour l'animation de certains quartiers. L'investissement de départ moindre que pour un restaurant permet à de jeunes créateurs de se lancer et conduit parfois à l'ouverture d'un restaurant dans un deuxième temps. L'inverse se rencontre également puisque des restaurateurs qui ont pignon sur rue se lancent également dans une activité de rue qui est vue comme complémentaire. Il suffit de voir le succès d'événements comme "La rue passe à table" à Belleville pour mesurer le potentiel de développement de telles initiatives.

De plus, nous l'avons dit hier lors du débat sur la communication sur le tourisme, il faut aussi inventer une nouvelle forme attractive pour susciter la venue de visiteurs à Paris, tout en misant sur les fondamentaux qui font l'identité française et parisienne. Nous le savons, la gastronomie en fait partie. Elle reste très identifiée à notre art de vivre et l'idée de créer un festival entre bien en phase avec nos préoccupations de promotion du tourisme et de la destination Paris.

Il me semble aussi particulièrement intéressant de développer ce festival dans des lieux emblématiques de la Capitale. Votre proposition des berges de Seine piétonnes me semble particulièrement adaptée. De plus, la dimension internationale est à retenir en faisant de ce concours l'occasion de découvrir des cultures culinaires du monde entier pour confirmer aussi la dimension cosmopolite de Paris.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, notre groupe Socialiste et Apparentés votera favorablement à votre proposition et se tient bien sûr à votre disposition pour faire partie du jury de sélection.

Merci à vous.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour 3 minutes.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste votera pour cette proposition de délibération visant à créer un festival gastronomique de cuisine de rue.

Nous pensons que cette expérimentation peut être une opportunité à saisir pour nous faire nous interroger sur notre alimentation et ses conséquences en termes sanitaires, mais aussi en termes écologiques. Il s'agit aussi que cette expérimentation soit évaluée après son déroulement, car ce projet pose toutefois quelques questions. Si je constate, comme vous, un engouement pour la cuisine de rue dans plusieurs villes européennes et du monde, le soutien au déploiement des popotes roulantes et autres installations de rue dans notre ville nous impose une vigilance sur plusieurs aspects.

Paris est une ville particulièrement dense où les activités de restauration sont déjà particulièrement nombreuses. Il faut donc cibler les quartiers qui souffrent d'une désertion commerciale pour inciter les popotes roulantes à s'installer tout particulièrement dans ces périmètres. C'est un aspect qui n'est pas mis en exergue dans votre proposition. Tout comme le secteur industriel du tourisme qui occupe également nos débats à ce Conseil, les commerces sont particulièrement en difficulté du fait des attentats depuis 2015. Les activités commerciales sont en baisse. C'est donc avec une grande prudence et avec beaucoup de concertations avec les commerçants qui seraient concurrencés par l'installation des popotes roulantes, que nous devons agir.

D'autre part, vous faites référence au "food market", ces stands de cuisine de rue installés deux fois par mois dans le marché du boulevard de Belleville. Créée il y a quelques mois, c'est une opération encore récente qui mérite que nous la laissions vivre quelque temps afin d'en évaluer les côtés positifs et les côtés négatifs. Notamment, je veux parler des nuisances sonores, déjà particulièrement fortes dans ce quartier.

Par ailleurs, ces activités de cuisine de rue restent fragiles économiquement. L'expérience de la friche Truillot, dans le 11^e arrondissement, le montre. La friche a d'ailleurs fermé ses portes avant la fin de la convention, faute de ventes suffisantes. L'entrepreneuriat est sans aucun doute à encourager, mais l'objectif n'est pas non plus de développer encore plus de précarité et des difficultés financières.

Enfin, le groupe Ecologiste de Paris souhaite que ce festival de cuisine de rue soit réellement gastronomique et écologique. Le festival doit être un moment fort pour que les Parisiens s'interrogent sur leur alimentation, découvrent d'autres manières de s'alimenter et luttent aussi contre le gaspillage alimentaire. C'est l'occasion de faire connaître tout particulièrement des aliments locaux, biologiques, équitables, mais aussi le végétarisme, le véganisme.

A l'heure d'une prise de conscience croissante de la population quant à la limitation de nos ressources sur terre et à l'importance d'une alimentation saine pour notre santé, il est urgent d'accompagner localement, par tous les moyens, à tous les niveaux, le changement inévitable de notre alimentation.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Joëlle MOREL. - Nous voterons cette proposition de délibération et nous soutenons cette expérimentation, mais nous demandons que des critères d'éco-responsabilité accompagnent cette démarche et que le principe d'une évaluation soit acté.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE, pour trois minutes maximum.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous sommes donc amenés à nous prononcer sur la proposition de nos collègues radicaux de gauche pour permettre à la Ville de Paris d'initier un festival annuel de la cuisine de rue. Cette proposition a reçu un accueil favorable de la part du groupe UDI-MODEM.

En effet, la gastronomie de rue est bien aujourd'hui au croisement de deux cultures bien parisiennes : celle de la gastronomie, qui reste l'un des marqueurs de l'image de l'art de vivre à la française, mais celle également d'une façon de consommer à un rythme très parisien. En cela, le fameux jambon beurre reste un symbole indétrônable.

Complétant les activités de restauration parisienne, ces nouvelles formes de cuisine de rue apportent une nouvelle forme de convivialité et permettent à de nouveaux entrepreneurs de lancer leur activité.

En cela, les nouveaux sites dédiés aux "Food trucks", aux Popotes, ce que vous voulez, participent de ce développement, et les nombreuses réponses à l'appel à projets de juin dernier démontrent bien l'engouement pour cette nouvelle forme de commerce que nous avons donc accompagnée.

D'ailleurs, pour être tout à fait honnête, cet engouement dépasse déjà nos frontières. Chez certains de nos voisins européens, les rassemblements ou les festivals organisés remportent un grand succès.

Alors inscrire Paris dans la liste des villes innovantes et attractives, créer de nouvelles offres d'événements touristiques, faire émerger de nouveaux quartiers à l'instar de ce que rappelait hier le maire du 13e sont bien quelques-uns des éléments que la Ville de Paris a inscrits dans sa stratégie de développement touristique. En cela, un festival gastronomique de cuisine de rue viendra utilement compléter l'offre parisienne.

A l'occasion du groupe de travail qui sera mis en place, les modalités concrètes du festival seront décidées. Je suis bien certaine que tous ici, nous serons attentifs aux différents critères d'innovation, de diversité et bien sûr de qualité que nous souhaitons voir valoriser pour ce festival.

Aussi, et sans être plus longue, le groupe UDI-MODEM adoptera cette proposition de délibération en remerciant bien sûr Jean-Bernard BROS et son groupe de son initiative.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour trois minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, cher Jean-Bernard, nous voterons cette proposition de délibération et je ne ferai aucune remarque sur la tradition radicale en France qui a toujours su lier le débat politique et le moment de convivialité autour d'un repas.

Voilà une proposition qui a toute sa place dans cette session du Conseil de Paris, qui abordait la question du tourisme dans notre capitale, même si je sais qu'elle s'adresse avant tout aux Parisiennes et Parisiens.

Je crois me souvenir que Jack LANG avait, en son temps, été critiqué parce qu'il avait proposé que la cuisine soit élevée au rang d'art.

Depuis 2003, l'UNESCO reconnaît certaines cuisines mondiales dans le patrimoine immatériel de l'humanité. C'est le cas de la cuisine arménienne et mexicaine, mais c'est le repas à la française qui a été consacré en 2010 par l'institution onusienne.

Quel plus bel endroit que notre ville pour consacrer la cuisine et pas seulement française bien entendu ? La cuisine du monde entier a sa place à Paris. N'oublions pas que nous avons une chance inouïe, nous vivons dans une ville où l'on peut faire le tour du monde de la gastronomie, sans pour cela devoir quitter notre capitale. Beaucoup de pays envient cette diversité.

Organiser une fois par an un moment festif autour de la cuisine, en s'inspirant des exemples qui existent dans notre ville ou ailleurs en Europe et dans le monde, est une excellente idée.

Repas de quartier, fête des voisins, fête des écoles sont déjà des moments d'échanges autour de bons plats préparés par chacun. La France est certainement le pays qui exporte le plus de chefs dans le monde, même si ces dernières années la nourriture standardisée a pris une part importante du marché de la restauration rapide. Les autres formes de restauration que les chaînes américaines ont su réinventer, et il est caricatural de dire qu'entre le jambon-beurre et le hamburger, il n'y a rien.

Nous pourrions aussi proposer chaque année de mettre à l'honneur une cuisine en invitant un pays et ses spécialités. Les Parisiens sont curieux et exigeants, l'offre de restauration est variée dans notre ville.

Il convient, comme le prévoit la proposition de délibération, que cette initiative soit complémentaire du travail que nous faisons en matière de qualité des produits, de lutte contre le gaspillage et la récupération des déchets. Tout comme ce que nous préconisons en matière d'aide à la bonne consommation.

Les Ateliers santé ville et les halles alimentaires, que nous avons nous-mêmes proposés, contribuent à cette idée que l'accès d'une nourriture saine à bon prix est une revendication qui fait son chemin dans la tête de nos concitoyens.

J'ajouterai aussi, même si je ne l'ai pas formulé sous forme d'amendement, que nous soyons attentifs aux conditions sociales des équipes participant au concours. Nous devons aussi sur ce plan être vigilants : la restauration est l'un des secteurs où les conditions de travail des salariés sont parfois loin des standards du code du travail.

Je me permettrai de conclure par cette formule du célèbre Brillat-Savarin : "La cuisine est le plus ancien des arts puisqu'Adam naquit à jeun." Sachons donc partager les cuisines car le moment du repas en France est un moment quasi sacré.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur le président.

La parole est à Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Moi aussi, je citerai Brillat-Savarin, révolutionnaire français et fin gastronome, qui a dit dans l'un de ses fameux aphorismes : "La découverte d'un met nouveau fait plus pour le bonheur du genre humain que la découverte d'une étoile."

Et là-dessus vivent les Popotes roulantes, et pourquoi pas des Popotes roulantes au quinoa "bio" produit en France en circuit court et sans produits carnés pour avoir en même temps un respect des conditions de travail des petits commerces avoisinants et bien évidemment de notre environnement.

Tout cela pour dire que bien évidemment je soutiens le projet de ce Festival gastronomique de la cuisine de rue, mais cela doit être l'occasion pour les Parisiennes et les Parisiens, à travers ce partage extrêmement important d'une grande part de notre culture, ce que nous mangeons, que ce soit aussi un moment de prise de conscience que, pour manger sainement, il faut respecter d'où viennent les produits, avoir une réflexion et un soutien à l'agriculture paysanne, biologique, en circuit court, et réduire aussi nos productions et nos consommations carnées.

Evidemment, tout cela doit se faire, comme cela a été dit par d'autres collègues, dans le respect aussi et la concertation permanente avec les commerces avoisinants.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI, pour cinq minutes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, Monsieur le Président, l'initiative que vous nous proposez aujourd'hui, et dont on voit qu'elle rencontre un franc succès, vient prolonger l'élan que la Maire de Paris a souhaité donner depuis maintenant deux ans à la cuisine de rue dans Paris. Vous en avez parlé, nous avons effectivement commencé avec la mise en place d'un certain nombre de camions de restauration, Cocottes roulantes, Popotes roulantes, si vous voulez, en tout cas des lieux dans Paris où effectivement on peut avoir accès, puisqu'on a fait un gros travail y compris avec les arrondissements, à de la cuisine de restauration rapide de qualité.

Nous avons ensuite prolongé aussi par un appel à projets, vous l'avez évoqué, boulevard de Belleville pour un événement qui s'appelle "La rue passe à table", qui a lieu deux jeudis soir par mois sur le boulevard de Belleville et qui rencontre un énorme succès, puisqu'il y a plus de 10.000 personnes par jeudi soir qui viennent y déguster des

cuisines du monde entier - cela a été évoqué - proposées par des dizaines de restaurateurs ou de traiteurs, et qui viennent tester là un nouveau rapport plus direct et plus immédiat à une nouvelle clientèle.

La Ville de Paris voit dans ces nouvelles offres un complément à l'offre culinaire traditionnelle qui répond à d'autres attentes, à d'autres besoins, à d'autres budgets, et non comme une concurrence puisque le sujet a été évoqué.

D'ailleurs, pour beaucoup de restaurateurs, c'est aussi une façon de venir à la rencontre d'un nouveau public. Le Synhorcat est un partenaire de ce que l'on a pu faire sur ces questions-là à chaque fois. Effectivement, c'est vu comme une diversification de l'offre de restauration, à la fois pour les restaurateurs et aussi une façon de mettre le pied à l'étrier de jeunes entrepreneurs, de jeunes chefs qui voient là aussi l'occasion pour eux de se déployer plus facilement et plus simplement.

Vous l'avez évoqué aussi, cette nouvelle cuisine de rue favorise des moments de convivialité, des innovations culinaires à moindre coût, dans un contexte économique contraint. Elle permet de populariser, avec des produits de qualité, éventuellement aussi ce que vous avez pu évoquer, c'est-à-dire des produits "bio" de petits producteurs. On le voit aussi dans l'événement "La rue passe à table" dans le 11^e arrondissement. Nos camions de restauration ont aussi des offres comme celles-ci.

Cela permet donc d'expérimenter plusieurs concepts qui pourront trouver après leur place dans un restaurant sédentaire dans Paris ou prolonger sur l'espace public une activité sédentaire.

C'est le témoignage d'une nouvelle façon de consommer avec l'ambition de participer à la diversité et à la qualité de l'offre de restauration rapide existant face aux grandes chaînes. C'est aussi une façon de montrer qu'on peut faire de la restauration rapide de qualité face à d'autres grandes enseignes.

La création et l'organisation de ce festival, dont nous avons pu, Monsieur le Président, discuter en amont de la présentation de cette proposition de délibération et qui rejoint d'ailleurs des demandes de beaucoup d'associations dans le secteur, permettra de mettre en valeur notre gastronomie parisienne et, vous l'avez évoqué, nous souhaitons également que ce soit une vitrine à l'international de ce qui se fait dans Paris en matière d'innovation culinaire accessible au plus grand nombre.

Ce sera donc une façon de valoriser le dynamisme de notre Capitale en la matière.

Vous évoquiez un lieu qui pourrait être les berges de Seine. Bien évidemment, je pense que c'est un endroit où ce genre d'événement a toute sa place. Il faut juste que l'on voie techniquement avec les services, à la fois de la police mais également de la Ville, si c'est possible et nous verrons ensuite comment l'on pourra effectivement le mettre en place, à la fois avec l'ensemble des groupes politiques ici ou les services de la Ville, pour que cela soit une vraie réussite avec, comme point d'orgue, vous l'avez demandé, un prix annuel - je pense que c'est effectivement une excellente idée. Cela nous permettra également en parallèle de ce que l'on fait sur la remise du prix du Goût d'Entreprendre ou la mise en place d'un label "Fabriqué à Paris", de valoriser encore une fois le "Made in Paris".

Je ne peux donc qu'émettre un avis très favorable à votre proposition et je vous en remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame POLSKI.

La parole est maintenant à M. Jean-Bernard BROS pour conclure ce débat.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci. Il me reste à vous remercier et remercier l'ensemble des groupes, des présidents de groupe, l'ensemble des collègues du Conseil pour ce soutien.

Je pense que c'est un événement qui sera très convivial, qui permettra effectivement l'échange avec des conditions précises. Pour mes collègues Ecologistes notamment, vous retrouverez dans la proposition de délibération tous les critères d'éco-responsabilité, de biodiversité, etc. On y a pensé.

C'est également un moment pour éduquer les jeunes à essayer de se nourrir autrement et ce sera un moment sympathique.

Encore merci, je vous donne rendez-vous autour de nos popotes, voire de nos cocottes, comme vous voudrez, le plus vite possible, j'espère en 2017.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président. Vive les cocottes et les popotes !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de délibération RGCI 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération est adoptée à l'unanimité. (2016, RGCI 2).

Félicitations !

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au bilan du règlement de voirie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 56 relatif au bilan du règlement de voirie, qui est donc en 3e Commission.

La parole est à M. LEGARET ou quelqu'un d'autre du groupe les Républicains. Qui souhaite intervenir sur le vœu n° 56 dans le groupe les Républicains ? Personne ? Décidez-vous.

Nous passons donc au vœu n° 57 relatif à l'application "Paris Taxis".

Monsieur LEGARET, voudriez-vous défendre les vœux n°s 56 et 57 ?

D'abord le vœu n° 56 ?

La parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Excusez-moi, Madame la Maire.

Avec mes collègues maires d'arrondissement, nous vous demandons de présenter en Conseil de Paris un bilan de l'application de la réforme du règlement de voirie de la Ville de Paris, en y annexant le nombre de contrôles de conformité réalisés, ainsi que leurs résultats.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le nouveau règlement de voirie de la Ville de Paris a profondément modifié la procédure des comptes de tiers, en transférant aux grandes entreprises et opérateurs qui font des travaux sur le domaine public la charge de remettre en état les surfaces de chaussées et de trottoirs.

Les différentes remontées de terrain qui proviennent des services de la Ville et des mairies d'arrondissement révèlent une appropriation très contrastée de ce nouveau règlement par les entreprises concessionnaires de réseaux.

Certaines jouent le jeu et l'appliquent de façon satisfaisante, notamment "Eau de Paris" ou la C.P.C.U., d'autres comme E.R.D.F. ou G.R.D.F. ont des difficultés ou rechignent à s'inscrire dans les nouvelles règles mises en place par la Ville, ce qui semble se traduire par des délais de remise en état des trottoirs qui ne sont pas meilleurs que par le passé sous l'ancienne procédure.

C'est pour cette raison que les services de la Ville ont convoqué en septembre dernier ces différents organismes afin de leur rappeler la marche à suivre.

Cependant, ce rappel à l'ordre risque de ne pas être suffisant. Il est effectivement souhaitable de dresser un bilan plus précis et objectif de cette réforme, en analysant, concessionnaire par concessionnaire, quel est le respect ou non des procédures et quels sont les délais effectifs de remise en état, comparés à l'ancien système qui, rappelons-le, ne donnait pas non plus satisfaction.

Ayant moi-même été informé de ces difficultés de mise en œuvre, j'ai demandé à la Direction de la Voirie et des Déplacements, de préparer ce bilan, afin de le présenter en début d'année 2017 après un an de plein exercice du nouveau règlement.

Je souscris donc tout à fait à l'objectif du vœu déposé et propose simplement deux amendements de détail à celui-ci ; tout d'abord, de préciser la date d'effet du nouveau règlement qui était le 5 février 2016 et non le 1er janvier, compte tenu du délai de publication au Bulletin officiel, et deuxièmement, de proposer que le bilan de la réforme soit présenté en 3e Commission.

J'émettrai donc un avis favorable à ce vœu, sous réserve de votre accord pour les deux amendements proposés par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Monsieur LEGARET, acceptez-vous les amendements proposés par M. NAJDOVSKI ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, Madame la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Dans ce cas, si j'ai bien compris, il y a un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2016, V. 333).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'application "Paris Taxi".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET pour défendre le vœu référencé n° 57 relatif à l'application "Paris Taxis", pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh oui, les taxis, une fois de plus !

Ecoutez, oui, ce thème me tient à cœur, puisque comme vous le savez, je vais carrément jusqu'à le jouer au théâtre et je ne lâche pas l'affaire.

Vous aviez adopté, mes chers collègues, en juillet 2016, un vœu relatif à la mise en fonctionnement des bornes de taxi, la version 2 "Paris Taxis" et la communication sur la plate-forme "Le Taxi".

Alors, que s'est-il passé ? Vous l'avez adopté, en juillet, il y a bien eu une inauguration de l'application "Le Taxi" et, je ne sais pas vous mais moi, depuis juillet, je n'ai pas vu une seule information aux Parisiennes, aux Parisiens, aux touristes, rien sur l'application "Le Taxi".

Comment voulez-vous qu'elle fonctionne, si elle est totalement confidentielle ? A part les gens dans cette Assemblée, et ceux qui écoutent nos travaux, je ne sais qui peut être au courant de l'existence de cette application. C'est un véritable problème.

Les Parisiennes et Parisiens, les touristes encore moins ; je peux vous dire que les taxis sont fort déçus et déplorent le peu d'utilisateurs de cette application, alors que l'on a là la possibilité d'avoir un bon outil.

Je souhaite donc absolument relancer cela, parce que n'oublions pas que l'objectif est bien d'améliorer les conditions d'utilisation des taxis pour l'ensemble des usagers, mais également de permettre aux chauffeurs de taxi de mieux résister à la concurrence déloyale des plates-formes qui, rappelons-le, même si je sais que les élus les Républicains ici présents, et surtout les élus les Républicains bien plus nombreux absents, ne cessent de soutenir ce développement des plates-formes. Rappelons-le, elles s'exonèrent de toute obligation sociale d'employeur et de toute obligation fiscale ; cette "ubérisation" de la société est un véritable fléau.

J'espère donc que ce vœu, qui vise à faire en sorte qu'il y ait une véritable information dans Paris sur l'application "Paris Taxis", en utilisant tous les supports de communication et en s'appuyant également sur les professionnels du taxi, en s'assurant par ailleurs qu'il n'y ait plus de publicités sur les plates-formes concurrentes au niveau des équipements culturels municipaux comme les théâtres de la Ville, j'espère qu'il sera adopté.

Je vous en remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je voudrais simplement rappeler qu'en juillet dernier, nous avons lancé la nouvelle version de l'application "Paris Taxi" en présence de représentants de l'Etat et des professionnels du taxi, à l'occasion d'une conférence de presse, ici même dans les murs de l'Hôtel de Ville.

"Paris Taxi" est la seule application permettant de mettre en relation clients et chauffeurs, qu'ils soient en mouvement ou en station.

Plusieurs articles de presse se sont fait l'écho de ce lancement en juillet, mais il y a également quelques semaines, suite à l'inauguration officielle du registre national "open data" des taxis par le secrétaire d'Etat en charge des Transports, Alain VIDALIES, il y a une quinzaine de jours, nous avons également lancé une campagne multimédia avec articles et affichages sur le site Paris.fr, sur les réseaux sociaux, une information sur la page Facebook de la Ville de Paris, des tweets invitant à utiliser l'application "Paris Taxi" ; des messages ont également été diffusés sur les panneaux lumineux de la Ville.

Je vous informe qu'une campagne d'affichage sur le mobilier urbain, de publicité et d'information, est prévue au début de l'année prochaine, et des cols-de-cygne accrochés sur les appuie-tête des taxis sont aussi prévus.

Il convient toutefois d'avoir conscience, Madame SIMONNET, que le succès de "Paris taxis" n'est pas uniquement tributaire du nombre de Parisiens qui l'auront téléchargée, mais qu'il dépend également de l'utilisation qui en est faite par les chauffeurs. En effet, si les clients se voient refuser un trop grand nombre de courses, ils se désintéresseront de l'application.

Concernant la présence de publicités sur les sites des équipements culturels de la Ville, elles ne sont pas nécessairement le fait de la politique commerciale de la Ville, mais des hébergeurs de sites et nous allons regarder plus précisément ce qu'il en est.

En tout état de cause, la demande de campagne d'information portée dans votre vœu est d'ores et déjà prise en compte. C'est la raison pour laquelle nous ne donnerons pas de suite favorable à ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Retirez-vous votre vœu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Vu qu'il vient d'être répondu que l'information va se faire sur l'ensemble des supports, je m'en félicite et retire mon vœu, avec la clause de revoyure en fonction de ce qui sera effectivement fait.

Je vous en remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

2016 DPP 15 - Convention cadre relative à la révision du Programme d'actions de prévention des inondations (P.A.P.I.) "Seine et Marnes franciliennes".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPP 15 concernant une convention cadre relative à la révision du Programme d'actions de prévention des inondations.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour 5 minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - La crue est à notre porte ! Surtout dans certains arrondissements, dont le 15^e au hasard, puisqu'un tiers sera sous les eaux peut-être, jusqu'à la mairie du 15^e, certains hôpitaux, et plus particulièrement le front de Seine.

C'est à ce sujet que je voudrais intervenir parce que si le front de Seine est sous les eaux, c'est l'évacuation de 10.000 personnes des tours, et nous souhaitons vraiment qu'il y ait une prise de conscience au niveau de la Ville, pas seulement de la Ville, de l'Etat également, de cet état de fait, puisqu'il est nécessaire, pour essayer de remédier à cette catastrophe sur ce secteur de Paris, d'aider à certains travaux pour que soient déplacés les groupes électrogènes qui "très habilement" d'ailleurs dans les tours ont été installés dans les sous-sol, ceci facilite leur inondation et à partir du moment où l'électricité est coupée dans les tours, celles-ci doivent être évacuées totalement.

Il y a depuis des années d'ailleurs des discussions entre E.R.D.F., la SemPariSeine, qui est gestionnaire du front de Seine, la Ville de Paris, l'État, pour qu'un certain nombre de travaux soient effectués, les groupes électrogènes remontés plus haut.

D'ailleurs, dans plusieurs tours, des travaux ont été effectués, mais ce n'est pas suffisant. Il est nécessaire maintenant d'aller plus loin ; c'est la raison pour laquelle j'organise prochainement une réunion à ce sujet en mairie du 15e, et même un CICA en cours de préparation. C'est un cas un peu particulier dans Paris, puisque nous sommes le seul arrondissement avec des tours qui bordent la Seine, et un hôpital, Georges Pompidou. C'est la première chose que je voulais dire.

Pour remédier à cette crue j'apprécie aussi, comme tous, ce nouveau P.A.P.I. qui a sans doute été motivé aussi par la crue de juin dernier, qui a un petit peu modifié les plans envisagés, parce que cette crue a été peut-être plus forte que prévu. Un certain nombre d'actions ont donc été réévaluées et aussi de nouvelles actions, qui sont positives bien sûr, qui tiennent compte sans doute des deux exercices de septembre 2015 et mars 2016, au regard de la gestion de la crue de juin. On s'est rendu compte qu'il y a une certaine dissociation entre les exercices tels qu'ils étaient prévus et ont été réalisés d'ailleurs, et la crue du mois de juin qui a modifié la vision que l'on pouvait avoir de la montée des eaux.

Pour preuve l'axe 3, page 4 du document, qui indique une mise à jour du plan de continuité d'activités de la Ville. On s'est rendu compte d'un certain nombre de "couacs" intervenus lors de la vraie inondation, et qui n'avaient pas été envisagés par les exercices.

Le problème qui me paraît ne pas avoir été suffisamment traité, je ne veux pas rentrer dans le détail, c'est un document gigantesque, on y reviendra, c'est la communication envers les habitants et la prise de conscience des habitants, parce que ces exercices sont faits un peu en chambre, sauf que la crue les a concernés directement, ce qui leur a permis d'en prendre conscience, notamment dans cette partie du 15e arrondissement et d'autres parties de Paris.

C'est l'axe 1 qui veut contribuer à cela, mais j'ai l'impression que ce n'est pas suffisant. Je veux juste apporter cette proposition de permettre, au-delà même de la communauté scolaire, c'est important aussi, de tenir compte des habitants et de communiquer davantage vers les bailleurs privés, sociaux et les syndicats qui ont un rôle important à jouer et ne sont pas suffisamment impliqués.

Il y a une grosse opération de communication à faire vis-à-vis des habitants, directement en dehors même des structures qui peuvent les représenter, et notamment des syndicats qui n'ont, d'après ce que l'on me dit, jamais reçu la moindre information concernant cette crue et sont pourtant en charge de la gestion de leurs immeubles.

Et puis bien sûr, pour terminer, une des possibilités pour que la crue soit moins forte, pour ce qui concerne le front de Seine je l'avais demandé il y a quelques années, mais je sais la difficulté de l'exercice, la construction d'une digue le long des 3 kilomètres de quai du 15e arrondissement. C'est compliqué, coûteux, et peut-être pas aussi efficace qu'on pourrait l'imaginer, mais il y a aussi la réalisation indispensable du cinquième barrage à la confluence de l'Yonne et de la Seine, le fameux réservoir de la Bassée, qui est envisagé depuis des années mais dont il ne sera construit qu'un casier, ce qui est peu.

Cela représente une somme de plusieurs centaines de millions d'euros, et si l'on avait commencé à la mettre en œuvre il y a une dizaine d'années, peut-être que les choses seraient plus faciles pour endiguer la crue parisienne aujourd'hui.

Voilà, Madame la Maire, un certain nombre de préoccupations que je voulais évoquer concernant la crue qui va impacter des centaines de milliers de Parisiens et plusieurs arrondissements.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est à Mme BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur GOUJON, de votre intervention sur ce projet de délibération qui vous est proposé de révision du P.A.P.I. Permettez-moi d'intervenir au nom également de Célia BLAUDEL qui ne pouvait pas être là aujourd'hui. Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre normal d'élaboration du P.A.P.I., le Programme d'action et de prévention des inondations, avec un dispositif de révision sur lequel nous sommes appelés à voter aujourd'hui.

Cette révision du P.A.P.I. nous permet d'avoir désormais 22 actions qui sont listées pour un montant global d'un peu plus de 4 millions d'euros, et donc en effet de réévaluer, soit au regard des expériences passées et vous avez parlé à juste titre de la crue à 6,10 mètres que nous avons connue au mois de juin, soit évidemment de l'évaluation des actions entamées.

J'en profite pour vous confirmer, mais normalement vous en avez eu connaissance, le fait que nous aurons un retour d'expérience avec les mairies d'arrondissement et évidemment notamment celle du 15e, pour revenir sur l'ensemble de ce que nous avons mis en œuvre à l'occasion de cet épisode de crue, et évidemment trouver des marges d'amélioration.

Vous redire, mais vous en avez été un lecteur attentif, que dans cette révision du P.A.P.I., des sujets, soit particuliers, soit globaux, sont évoqués, en particulier la question des tours du front de Seine dont nous avons tous identifié et encore plus au mois de juin qu'il fallait travailler avec les représentants des propriétaires, des locataires et les syndicats. C'est un gros axe de travail, nous le voyons bien.

Je souscris pleinement, c'est d'ailleurs un des sujets que nous avons portés avec Célia BLAUDEL, avant l'épisode de crue et notamment lors des épisodes de répétition, si je puis les qualifier ainsi, la question de la communication envers les Parisiens est un sujet absolument fondamental, car si nous voulons que les Parisiens ne subissent pas, mais soient acteurs d'un épisode, quel qu'il soit, de crise, alors nous devons communiquer avec eux et c'est un des axes majeurs sur lequel nous souhaitons nous engager. L'organisation de la réunion publique en mairie du 15e arrondissement est un des exemples, il peut y en avoir d'autres, mais en effet la question de la mobilisation des Parisiens est un des sujets absolument fondamentaux.

Nous allons continuer à travailler sur ce point. J'espère que nous pourrions compter sur votre présence ou a minima celle de la mairie du 15e lors de la réunion de retour d'expérience, car nous avons encore des choses à améliorer.

Merci de votre soutien à ce projet de délibération. Nous avons vu en juin que c'étaient des questions importantes qui n'étaient pas que des élucubrations, mais qui pouvaient trouver malheureusement traduction dans la réalité.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPP 15).

2016 DDCT 132 - Subventions (50.000 euros) à onze associations porteuses de projets d'accès aux services publics de l'emploi dans les quartiers "politique de la ville".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 132 relatif à l'attribution de subventions à 11 associations porteuses de projets d'accès aux services publics de l'emploi dans les quartiers "politique de la ville".

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour cinq minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'intitulé du projet de délibération "Projets d'accès aux services publics de l'emploi dans les quartiers politique de la ville" pose bien les responsabilités, les compétences et le fondement du partenariat entre les associations locales et les services publics de l'emploi dans les territoires, les principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau territorial, Pôle Emploi, Missions locales et organismes d'accompagnement dans l'insertion professionnelle des personnes, comme l'Ensemble Paris Emploi Compétences, E.P.E.C., nouveau nom du P.L.I.E. Notons, au passage, que dans ce changement de sigle a disparu la notion d'insertion par l'emploi, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui.

Les associations ont un rôle de médiation reconnu par leur inscription locale, leur réactivité, leur proximité auprès des populations éloignées des institutions, leur capacité à redonner une perspective dynamique d'avenir à des personnes qui ont décroché. Par-là même, elles facilitent positivement l'accès aux services publics de l'emploi. Malheureusement, à la lecture des projets, nous ne sommes plus dans la démarche annoncée par le projet de délibération, mais dans la confusion des compétences.

De fait, les projets présentés relèvent, pour la plupart, non pas de l'accès aux services publics de l'emploi, mais à l'accompagnement dans une démarche de diagnostic et d'insertion professionnelle. Le saupoudrage, la multiplication des acteurs qui se donnent les mêmes objectifs et finalités que les services publics de l'emploi, ne permettent plus de définir et de prioriser une politique territoriale cohérente dans laquelle est reconnue à chacun des acteurs ses atouts et ses complémentarités.

Dans ce laisser-faire, sans cadre référentiel, où chacun peut faire le travail de l'autre sans se recentrer sur ses compétences et sur les articulations entre acteurs, il est à craindre que nous leurrions les chômeurs sur l'aide réelle que nous pouvons leur apporter. Ne mimons pas l'Etat qui se glorifie d'ouvrir à 500.000 chômeurs des stages de formation par une injonction à Pôle Emploi. Pour quels résultats ? L'emploi est aussi une question de politique économique.

Enfin, ce manque de maîtrise des objectifs des projets par rapport au cadre prévu et annoncé n'est pas sans effet sur la présentation des projets eux-mêmes et leur mise en œuvre. Deux types d'exemples.

Dans le chapitre "Indicateurs et méthodes d'évaluation prévues", confusion entre "obligation de résultats" et "obligation de moyens" ; ou "indicateur d'évaluation : le taux de sorties positives, voire en CDI, pour un programme de quatre mois", alors que cet indicateur est celui donné de deux ans pour d'autres opérateurs.

Sur le budget prévisionnel, il n'y a pas de cohérence entre le budget de l'action et la subvention accordée, compte tenu des différents écarts notables et de l'absence de précisions entre subvention demandée et accordée pour les autres financeurs sollicités, pour la même action.

Pour conclure, pour sa politique d'accès à l'emploi, la Ville aurait tout intérêt à mettre en application ce qu'elle a déjà plusieurs fois annoncé, à savoir bien cerner les champs et les compétences des opérateurs pour augmenter la synergie et éviter les doublons, voire les concurrences. Cette rigueur permettrait, sans que personne n'y perde, que chacun prenne sa part dans notre politique d'insertion et de redonner à chaque personne sa place de producteur et de création de richesses dans un emploi.

Pour notre position sur le vote, nous nous sentons en quelque sorte "piégés" dans la mesure où la plupart des actions se déroulent ou sont terminées et, si juridiquement nous ne sommes pas engagés, nous sommes, en tant que Ville, en partie responsables de ne pas être assez clairs, fermes et exigeants dans nos positions et notre politique de l'accompagnement vers l'emploi. Les associations n'en sont pas responsables.

C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération, mais nous voulions, une fois de plus, vous alerter sur la nécessité d'une position politique et technique qui refuse la facilité vis-à-vis d'une demande, mais construire au contraire une réponse qui transforme la réalité.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame PREMEL, pour vous œil toujours vigilant sur les actions accompagnées par la Ville en matière d'accompagnement vers l'emploi, d'insertion et d'accès ou de retour à l'emploi.

Votre jugement sur la qualité du projet de délibération vous appartient et, si je puis souscrire à votre grognement - si vous me permettez de le qualifier ainsi - sur le fait que le titre du projet de délibération ne reflète pas la diversité des actions qui sont menées et je crois d'ailleurs que la position que vous venez d'exprimer en matière de vote n'est pas en incohérence avec ce que je vais dire, je veux pour ma part retenir le fait que la Ville, dans le cadre du contrat de ville, permet à un certain nombre d'associations, soit des associations qui expérimentent des projets, soit des associations déjà largement implantées dans les territoires qui construisent un projet nouveau en réponse à des besoins spécifiques, soit des associations qui sont déjà depuis longtemps en opération sur les territoires "politique de la ville", de pouvoir diversifier leurs actions. Ce sont des actions utiles.

Je vais citer un exemple : la salle Saint-Bruno qui va expérimenter une action en matière d'insertion sociale et professionnelle des assistantes maternelles à la Goutte-d'Or. Pour moi, on est là, typiquement, dans le cadre de ce qu'est la politique de la ville : un diagnostic du territoire, l'identification des besoins, et la construction, avec l'ensemble des acteurs, des réponses aux besoins. Ici, la difficulté pour un certain nombre d'assistantes maternelles de la Goutte-d'Or de pouvoir trouver des enfants à garder et donc, construire un dispositif en matière d'insertion, de formation, voire de V.A.E. ou de recherche d'emploi pour répondre à un besoin spécifique du territoire.

Pour partir à l'autre bout de Paris, peut-être un mot, par exemple, sur "Mozaïk RH" qui vient de signer une convention avec Pôle Emploi au niveau national sur la complémentarité des actions, parce que l'on peut avoir des

publics qui, dans le droit commun, ont néanmoins besoin d'avoir un accompagnement spécifique et particulier. Je pense, par exemple, à "Mozaïk RH" que d'autres arrondissements du Nord-Est parisien connaissent bien et qui fait un travail tout à fait remarquable et un travail extrêmement efficace en matière d'accès ou de retour à l'emploi, plus souvent d'accès à l'emploi parce qu'ils travaillent avec des jeunes diplômés des quartiers populaires.

Je préfère me concentrer, ayant néanmoins entendu vos remarques, sur la qualité des actions. Elles seront évaluées, mais comme le sont toutes les actions qui sont menées dans les quartiers populaires, dans le cadre du contrat de ville. Nous reviendrons vers vous avec, je l'espère, l'année prochaine, un projet de délibération mieux écrit, mieux élaboré, mais qui nous permettra surtout de faire le bilan des actions qui auront été entreprises et qui auront permis à des demandeurs d'emploi dans les quartiers populaires de retrouver un emploi pérenne.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 132).

2016 DPE 23 - Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics des déchets pour l'exercice 2015.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'équipement des immeubles en poubelles à tri.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 23 ainsi que le vœu référencé n° 58 qui y est rattaché, concernant l'approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics des déchets.

La parole est à Mme HAREL, pour cinq minutes maximum.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame la Maire.

Je vais profiter de mon temps de parole pour présenter le vœu que j'ai déposé. J'ai souvent évoqué, dans cet hémicycle, les retards qu'accuse Paris en termes de tri. Je ne vais pas rentrer à nouveau dans les détails. De toute façon, la situation ne peut pas changer en quelques jours à peine, mais chacun sait qu'à Paris, on trie trop peu, surtout par rapport à nos homologues en Europe. Chacun sait qu'à Paris, on trie encore mal, qu'il y a beaucoup d'erreurs, mais surtout, je voudrais me focaliser sur les responsabilités de la Ville de Paris, car j'ai beaucoup évoqué ce sujet dans l'hémicycle.

Je constate que la Ville se bouge et sponsorise des associations pour sensibiliser les Parisiens. Mais à quoi sert-il de sensibiliser les Parisiens au tri, de les encourager à le faire, de les encourager à mieux faire, si on ne leur donne pas les moyens concrets de pouvoir trier ?

Mon vœu vise tout simplement à ce que l'on équipe l'intégralité des immeubles parisiens en poubelles à tri puisque ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il y a encore un très grand nombre d'immeubles à Paris, y compris dans le parc social, qui ne disposent pas de bacs jaunes. Ce sont 9.000 immeubles, soit 20 % des immeubles d'habitation qui, aujourd'hui, n'ont pas les équipements nécessaires pour que leurs habitants puissent procéder au tri.

Je sais d'office ce que vous allez me dire. C'est que dans ces immeubles souvent les locaux à poubelle sont trop exigus, mais c'est, à mon sens, une excuse qui ne tient pas du tout puisque les volumes de déchets par immeuble ne changent pas, c'est que simplement, il faut les répartir différemment. Les gens ne vont pas jeter trois fois plus parce que, demain, on leur permet de trier ; c'est plutôt que de ne mettre que des bacs verts, il faut qu'à volume de déchets constants, on mette un peu moins de bacs verts et un peu plus de bacs jaunes. Puis il y a toutes sortes de solutions qui peuvent exister. Je ne suis pas technicien, mais je pense qu'on doit pouvoir superposer des poubelles, créer des locaux communs à plusieurs immeubles. Les solutions se trouvent, on ne peut en tout cas pas dire systématiquement qu'il n'y a pas assez de place, donc on ne fait rien.

J'ai déposé ce vœu en Conseil d'arrondissement et là, bien évidemment, il a été rejeté puisque tout ce que je dépose de toute façon est tout le temps rejeté en Conseil d'arrondissement et ici aussi. Simplement on invoque tout le temps des excuses qui ne veulent rien dire. On m'a dit que mon vœu signifie que nous ne faisons rien, etc. Vous lirez bien dans mon vœu qu'il n'y a pas une critique à l'égard de la Ville de Paris. Je ne relève que des faits, je relève le taux de recyclage et de non recyclage à Paris, je relève le nombre d'immeubles non équipés. A aucun moment, je n'attaque la Ville et à aucun moment, je dis qu'elle n'a rien fait, je dis même qu'elle a des objectifs très louables et j'essaie de contribuer à ce que l'on trouve des solutions tous ensemble.

Hier, je n'étais pas là, je me suis d'ailleurs fait violemment prendre à partie par Mme KOMITÈS car j'étais absente. J'ai demandé un peu la même chose au sujet des espaces verts. J'ai demandé qu'une cartographie soit réalisée pour que la Maire de Paris nous explique où elle a installé des arbres et des murs végétaux. Là, c'est la même chose. Je demande une cartographie des immeubles qui ne sont pas équipés en bacs à tri et je demande à ce que la Ville y remédie. De la même manière que pour les espaces verts, je ne comprends pas comment vous pouvez rejeter ce type de vœu.

Encore une fois, il n'y a pas d'attaque. Je demande qu'on fasse tous ensemble un bilan et qu'on y remédie, un bilan des immeubles qui n'ont pas de bacs jaunes et des bacs jaunes qui leur soient fournis. Je ne comprendrais pas sous quel motif vous pourriez le refuser. De la même manière qu'hier, je n'ai pas compris pourquoi vous n'acceptiez pas, puisque vous êtes si fiers et si en cohérence avec votre bilan, qu'on recense le nombre d'arbres plantés depuis le début de la mandature et où seront plantés les suivants. C'est un peu la même chose. Si vous êtes si contents de votre action, qu'il n'y a rien à critiquer et que tout va bien, pourquoi ne peut-on pas être transparent, voir ce qui ne va pas et chercher des solutions tous ensemble.

Je demande donc - et j'espère, sait-on jamais, peut-être que votre avis aura changé - tout simplement à ce que la Ville de Paris accepte de recenser les immeubles qui n'ont pas de bacs jaunes et à ce qu'elle s'engage à leur en fournir dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame HAREL.

On va s'en tenir au débat d'aujourd'hui, si vous voulez bien.

La parole est à M. BOUTAULT, maire du 2e arrondissement, s'il le souhaite.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, avec grand plaisir.

Madame la Maire, chers collègues, en 50 ans, la poubelle des ménages a doublé de volume à Paris. C'est une évolution qui s'explique par les évolutions de nos habitudes de consommation. De nouveaux produits apparaissent très producteurs de déchets, plats tout préparés, objets sur-emballés, produits à l'obsolescence programmée. Retrouver le temps de cuisiner à partir d'aliments achetés en vrac, choisir des produits non packagés, réparer et réemployer plutôt que jeter sont des comportements vertueux que nous devons encourager.

C'est ce que nous faisons et Paris résiste à cette mode du tout-jetable. D'après le rapport annuel de la collecte des déchets en 2015 qui nous est présenté, les Parisiennes et les Parisiens inversent la tendance puisqu'ils ont réduit de 7 % leurs déchets entre 2010 et 2015 tandis que le recyclage augmente de près de 10 %.

Logiquement, l'enfouissement et l'incinération poursuivent aussi leur décline. On compte 10.000 tonnes de déchets en moins sur la même période : 8.000 en ce qui concerne ceux qui sont enfouis alors que, dans le même temps, 16.000 tonnes de déchets supplémentaires sont recyclées. Cette baisse générale de la production de nos déchets est le fait des politiques publiques que nous menons.

Mais nous devons aller plus loin. A l'unanimité, en décembre 2015, le Conseil de Paris a adopté un Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire avec, pour objectif, de diviser par deux ce gaspillage d'ici 2020. Au bout de la chaîne du gaspillage, il y a la collecte des bio-déchets. Ainsi, en 2015, la Ville multiplie les initiatives. Elle a déployé la collecte des déchets alimentaires dans cinq de ses établissements municipaux et sur ses marchés. Dans le 2e arrondissement, nous avons mis en place, depuis 2015, la collecte des déchets alimentaires dans les écoles et, après le repas, les enfants trient le restant de leur assiette avec, d'ailleurs, un naturel assez bluffant.

Parallèlement, l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires en porte à porte des ménages des 2e et 12e arrondissements devrait démarrer début 2017 et concernera 170.000 habitants. 2015 est aussi l'année de la première édition de la Fête de la Récup', festival du réemploi. Mais ce n'est pas tout, Paris agit avec volontarisme sur tous les fronts. Je pense, par exemple, aux ressourceries qui ont permis d'augmenter la quantité d'objets réemployés ou recyclés. La simplicité et la proximité sont des éléments clés de la stratégie du "zéro déchet".

Aussi, le groupe Ecologiste de Paris se réjouit des multiples initiatives de notre collectivité en ce domaine. Notre Ville a ainsi récemment candidaté au plan de relance du tri et répondu à l'appel Territoires "zéro déchet zéro gaspillage" lancé par le Ministère de l'Environnement, qui consiste à redonner une seconde vie aux objets. Notre ville vient aussi de lancer le renouvellement de la convention des collectes de verre et du textile, initié TriLib', permettant à ceux dont l'immeuble ne peut pas être équipé d'un bac jaune à cause de son étroitesse, immeubles qui ont été par ailleurs recensés pour savoir où implanter les bornes TriLib' sur l'espace public - Mao PENINOU développera dans un instant. Plus récemment encore, Paris a développé le Schéma de la commande publique responsable que notre Conseil a adopté. Ce schéma propose la création de clauses circulaires portant notamment l'éco-conception pour réduire les déchets dès l'origine, notamment sur les marchés et dans le bâtiment.

Dans ces conditions, on comprend que la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry Paris 13 interroge. En effet, cet incinérateur surdimensionné, d'un coût de 2 milliards d'euros, est configuré pour brûler 350.000 tonnes de déchets par an et met en péril toutes nos bonnes initiatives visant à réduire les déchets et le gaspillage, à mieux trier, à composter. Cette reconstruction sonne comme une véritable double peine pour les Parisiennes et Parisiens parce que, d'abord, il s'agit d'une gabegie pour le contribuable - 2 milliards d'euros d'argent public vont être engloutis dans cette méga-usine inutile, alors même que nos investissements pour la prévention des déchets montrent leur efficacité. Double peine car les incinérateurs posent un problème de santé environnementale auquel les nouvelles technologies utilisées, comme le filtrage humide des fumées, ne répondent que très partiellement. Les substances toxiques rejetées dans l'atmosphère sont à l'origine de beaucoup de maladies, notamment du développement psychomoteur du jeune enfant et de troubles de la reproduction. Sans parler des cancers, d'une baisse du système immunitaire ou endocrinien.

Nous craignons que nos efforts ne soient clairement rendus obsolètes par ce grand projet inutile car, conçu il y a 10 ans, au moment où on ne parlait pas d'objectif "zéro déchet", et je crois que la sagesse devrait nous pousser à changer d'avis, comme l'a fait récemment le Conseil municipal d'Ivry qui a déclaré son opposition à ce projet d'incinérateur d'Ivry Paris 13. Le Maire de la commune va donc voter contre, lors du prochain Conseil d'administration du SYCTOM dans lequel il siège.

Cette décision du Conseil municipal d'Ivry marque, nous l'espérons, une prise de conscience sur l'aberration tant économique qu'écologique que représente ce projet qui nuit à nos efforts et nous empêche de sortir de l'ornière industrielle de l'incinération.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole pour vous répondre est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je voudrais d'abord remercier Jacques BOUTAULT pour son intervention. C'est dommage que Marie-Laure HAREL ne l'ait pas écouté puisqu'il a, d'ores et déjà, en grande partie répondu aux questions qu'elle posait. Simplement, on a déjà eu plusieurs fois le débat sur Ivry. Je ne sais pas si le projet évoluera suite au vote du Conseil municipal d'Ivry, mais des discussions sont en tout cas engagées.

Je ne peux pas vous laisser dire que nous avons un problème de santé environnementale sur ce point. Au contraire, toutes les études qui ont été faites montrent qu'aujourd'hui, il n'y en a pas. Peut-être que des études évolueront demain et démontreront d'autres choses. C'est le problème de la santé environnementale... Mais, à ce stade en tout cas, autant les questions que vous posez sont des questions légitimes et dont nous débattons ensemble depuis maintenant un moment, autant sur la question de la santé environnementale, toutes les études que j'ai en main me montrent plutôt qu'il n'y a aujourd'hui pas de problème sur ce point.

Puisque Marie-Laure HAREL ne vous écoutait pas, je vais répéter ce que vous avez dit. Peut-être qu'elle ne m'écoute pas non plus, mais je ne doute pas qu'elle le fasse.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Mme HAREL vous écoute, sa voisine moins, mais Mme HAREL, oui.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je ne doute pas un instant que vous m'écoutez systématiquement. Je ne suis pas certain que vous en reteniez grand-chose. En tout cas, la multiplication de vos vœux sur le même sujet montrerait que manifestement je ne vous convaincs pas.

Non, on me l'a évoqué à plusieurs reprises et on l'a tellement évoqué à plusieurs reprises que nous y avons apporté une réponse. Nous apportons une réponse, c'est le développement de TriLib', c'est-à-dire le tri par apport volontaire sur l'espace public, justement pour pouvoir pallier les immeubles qui aujourd'hui ne peuvent pas accueillir de bacs jaunes ou les immeubles qui aujourd'hui accueillent des bacs jaunes mais seraient dans l'incapacité d'en

accueillir plusieurs supplémentaires. Or nous allons en mettre un supplémentaire car, vous le savez, nous allons introduire un bac pour collecter ce que nous avons appelé les biodéchets, à savoir les déchets alimentaires, les déchets de cuisine.

Evidemment, la totalité des immeubles qui ne reçoivent pas l'intégralité des bacs aujourd'hui sont répertoriés. Ils sont même d'ailleurs tellement répertoriés que vous avez le chiffre qui vous dit le nombre d'immeubles qui n'en sont pas équipés. Ils sont répertoriés division par division, arrondissement par arrondissement, quartier par quartier... Des équipes, que je tiens d'ailleurs à saluer à cette occasion, de la Direction de la Propreté et de l'Eau, sillonnent les arrondissements pour s'adresser aux propriétaires, aux bailleurs, étudier les solutions possibles pour pouvoir rajouter des bacs jaunes.

C'est d'ailleurs une des actions du plan de relance du tri que nous avons adopté ici il y a à peu près un an et qui est actuellement en action avec les ambassadeurs du tri de la Direction de la Propreté et de l'Eau, du SYCTOM ou d'Eco-Emballages, qui sont coordonnés à ce propos.

Vous le voyez, cette politique existe et elle se met en place. Il y a des moments où nous n'avons pas de solutions dans les immeubles et c'est pourquoi nous concevons le tri par apport volontaire sur l'espace public que nous avons dénommé TriLib'.

Ce que je veux dire, Madame HAREL, c'est qu'en général, nous sommes d'accord, nous sommes d'accord sur l'objectif, mais les vœux que vous faites correspondent systématiquement, en tout cas ces derniers mois et en tout cas pour ce qui me concerne, à des politiques que nous mettons déjà en place.

Une fois encore, je vais vous demander de retirer votre vœu puisqu'il est sans objet. Une fois encore, je suppose que vous allez le maintenir. Nous recommencerons ce débat à un prochain Conseil.

L'essentiel, c'est qu'on avance et qu'on soit tous d'accord pour le faire.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur PENINOU.

Madame HAREL, retirez-vous votre vœu, cette fois ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Non, ne je le retire pas parce que 40 TriLib', ce n'est pas une solution pour 9.000 immeubles sans bac jaune.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Entendu. Merci, Madame HAREL.

Comme convenu, Madame HAREL maintient son vœu. L'Exécutif émet un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPE 23).

2016 DASES 34 - DPE - Convention avec Eau de Paris et le CASVP visant la mise en place d'une aide expérimentale à l'eau en 2016 et 2017 à destination des ménages parisiens en difficulté.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 34 - DPE concernant une convention entre "Eau de Paris" et le C.A.S.V.P. et visant à la mise en place d'une aide expérimentale à l'eau en 2016 et 2017.

Pour commencer, la parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, il est habituel aujourd'hui d'entendre dire que l'eau est un "bien commun" de l'humanité, ce qui est plutôt positif dans une période où tout peut devenir marchandise, du savoir à la santé en passant par l'accès à l'énergie ou à la culture et combien d'autres domaines encore.

Ce n'est pas d'hier que cette notion de bien commun applicable à l'eau est née. Le premier texte sur le droit à l'eau date de la Rome du VI^e siècle, et sous Justinien le million de Romains avaient un accès libre à 600 fontaines qui fournissaient 300 litres d'eau à chacun par jour.

Il n'est pas inutile de s'en souvenir lorsque de nos jours l'O.M.S., l'Organisation mondiale de la santé, définit comme objectif 20 litres d'eau par personne et par jour dans le monde...

L'O.N.U. a voté, lors de son assemblée générale du 28 juillet 2010, une résolution qui décrète - ce fut une longue bataille politique - que l'accès à une eau potable, salubre et propre est un droit fondamental essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'Homme.

C'est dans cet esprit que, dès 2008, notre Municipalité a affirmé sa volonté de créer un véritable service public de l'eau à Paris par la mise en place d'un opérateur unique et public. Nous affirmions ainsi que la gestion de l'eau, bien commun de l'humanité, devait rester une affaire publique. Cette réforme répondait déjà à l'intérêt général et à celui des Parisiennes et des Parisiens. Offrir aux usagers une eau de qualité au juste coût, les bénéfices de l'exploitation de l'eau permettant l'amélioration du service rendu et n'allant plus dans les poches de quelques actionnaires détenteurs des sociétés privées, le prix de l'eau a été maîtrisé.

Ainsi, depuis 2010, Eau de Paris gère l'eau, patrimoine de l'humanité, de manière responsable et solidaire en s'imposant des critères sociaux, environnementaux et démocratiques.

Le Conseil d'administration de Paris est d'ailleurs composé d'élus mais aussi de représentants des salariés, d'associations d'usagers et de défense de l'environnement.

J'insisterai aujourd'hui sur sa responsabilité sociale. "Eau de Paris" affiche parmi ses objectifs la baisse du prix de l'eau, notamment pour les plus démunis.

C'est tout le sens des deux projets de délibération qui nous sont soumis en cette séance, qui correspondent à la volonté affirmée par notre Conseil de février 2016 de mettre en place à titre expérimental une tarification sociale de l'eau. Celle-ci reposera d'abord sur la création d'une aide préventive favorisant l'accès à l'eau des ménages les plus démunis. La Ville de Paris a déjà mis en place des actions permettant l'accès à l'eau des personnes sans domicile fixe et des aides au paiement des factures pour les personnes en difficulté.

Je rappelle que le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion que nous avait présenté Dominique VERSINI a pour but de prévenir le basculement de ces ménages dans la grande précarité. Il s'agit, avec cette aide expérimentale nommée "Paris aide à l'eau" de leur permettre de couvrir leurs besoins fondamentaux en eau.

Les ménages concernés sont ceux bénéficiaires du R.S.A. socle, allocataires d'une aide au logement de la caisse d'allocations familiales. Une subvention d'un million d'euros au C.A.S.V.P. par l'intermédiaire d'Eau de Paris permettra la mise en œuvre de cette aide avec l'appui des directions concernées de notre administration, la DASES et la DPE.

Deux mots sur le deuxième axe, qui s'appuiera sur des projets associatifs afin d'éduquer au meilleur usage de l'eau et en particulier à l'identification des surconsommations liées aux fuites. Je ne sais s'il a été envisagé sur ce sujet de travailler avec nos points d'accès au droit qui font un excellent travail en matière de consommation énergétique et dont on pourrait profiter de la compétence sur une question connexe.

Vous l'aurez compris, je me réjouis de ces projets de délibération et j'engage notre Assemblée à les voter.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, nom prédestiné pour intervenir sur la question.

M. Jean-Noël AQUA. - Vous en conviendrez !

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération acte la mise en place concrète de l'expérimentation d'une aide sociale à l'eau. Nous en avons voté le principe en février de cette année et nous votons aujourd'hui sa réalisation concrète.

L'eau n'est en effet pas une marchandise comme les autres. Elle est essentielle à la vie. Toucher à l'eau, c'est quelque part, comme je l'avais déjà dit, toucher au sacré.

Les progressistes de tous les pays l'ont compris en luttant pour l'accès de tous à l'eau et en l'affranchissant de la cupidité des multinationales. Certains progressistes poussent même l'audace intellectuelle jusqu'à vouloir définir l'eau comme bien commun de l'humanité et à proposer sa gratuité pour tous, comme l'éducation ou la santé.

Sur Paris, conformément à notre engagement de campagne, nous avons lancé un processus dans le cadre de la loi Brottes autour de la tarification sociale de l'eau. L'option qui a été promue vise à garantir les premiers mètres cubes gratuits pour les foyers les plus pauvres.

C'est bien évidemment une action sociale forte que nous saluons. Elle montre tout l'intérêt de la municipalisation de l'eau, qui nous permet de donner du sens à l'économie. Municipalisation qui se traduit non seulement par la baisse des factures et l'amélioration de la qualité de l'eau mais aussi par une pleine maîtrise publique de l'outil industriel.

Notre collectivité agit déjà en faveur des personnes les plus pauvres avec de multiples dispositifs : fontaines publiques, bains douches, aides préventives ou aides curatives. L'aide préventive concerne ainsi déjà aujourd'hui près de 44.000 ménages.

La piste sur laquelle nous avons chuté consiste à étendre les aides sociales en ciblant les publics qui échappaient aux dispositifs déjà existants. Cela se traduira par la mise en place de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour les plus démunis. Elle concernera près de 16.000 foyers avec une aide correspondant à la gratuité de 20 litres d'eau par jour et par personne selon les préconisations de l'O.N.U.

Par ailleurs, il est aussi proposé que des ambassadeurs de l'eau puissent aller à la rencontre des ménages les plus pauvres afin de faire connaître les dispositifs d'aide, de diagnostiquer la qualité des installations de plomberie et de sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et aux avantages de l'eau du robinet, en particulier pour les enfants.

Nous saluons donc toute la philosophie de ce projet de délibération. Il montre qu'une politique solidaire, oserais-je dire aujourd'hui de gauche, existe quand la maîtrise publique de l'économie est là. Nous voterons donc le projet de délibération.

Pour aller plus loin, vous le savez, nous sommes attachés à pousser l'innovation politique jusqu'à promouvoir la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour tous. Cela permettrait réellement de promouvoir l'eau comme un bien. Plusieurs municipalités en France ont pu la mettre en place. Pourquoi une ville innovante comme Paris ne pourrait-elle pas le faire ?

Après les mesures de solidarité pour les plus modestes, introduire une rupture, comme la gratuité pour tous, est la fois à notre portée et un symbole d'une politique de gauche basée sur le progrès pour tous.

Nous progressons sur ce chemin. L'étape aujourd'hui est importante, elle doit nous permettre de viser plus loin encore.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je serai très rapide, je tiens à réaffirmer qu'il eut été préférable de garantir la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour toutes et tous, plutôt que d'instaurer une

tarification sociale pour les plus pauvres qui, de fait, sont amenés, si je le comprends bien, à faire la démarche pour pouvoir accéder à cette aide, même si on mobilise l'ensemble des services.

Il va falloir voir combien de personnes effectivement s'engagent dans ces démarches. Socialement, psychologiquement, je suis désolée mais ce n'est pas ce qui permet de garantir une plus grande dignité. Je préfère instaurer un nouveau droit, la gratuité pour toutes et tous, que de demander à des concitoyens, en situation de très grande précarité et de très grande fragilité, de devoir effectuer des demandes pour accéder à une aide. Ce n'est pas du tout le même rapport.

Puis d'un point de vue plus global, plus principal, je considère toujours que l'eau est un bien commun et qu'à partir du moment où l'eau, bien commun, est essentiel à la vie, les premiers mètres cubes d'eau essentiels à cette vie doivent être garantis gratuitement à toutes et tous.

Evidemment, ces premiers mètres cubes d'eau comportent néanmoins un coût, mais qui aurait dû être pris en charge par la surfacturation des surconsommations d'eau et la distinction des usages de l'eau, entre l'usage de l'eau qui est faite par les ménages et l'usage de l'eau qui entre dans le cadre d'un chiffre d'affaires des professionnels.

Je regrette ce choix, même si bien évidemment je voterai néanmoins pour ce projet de délibération, puisqu'il ne porte pas sur les alternatives possibles.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Madame Fatoumata KONÉ, vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Ce projet de délibération concerne la convention avec "Eau de Paris" et le C.A.S.-V.P. visant à la mise en place d'une aide expérimentale à l'eau en 2016 et 2017 à destination des ménages parisiens en difficulté.

Nous profiterons de cette intervention pour évoquer un autre projet de délibération important lié : celui sur le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2015.

En février dernier, notre Assemblée approuvait un projet de délibération d'importance détaillant la mise en place de l'ensemble des projets relatifs à l'expérimentation de la loi Brottes à Paris, afin de se doter d'une tarification qui soit la plus juste socialement et la plus équitable au regard des usages.

Nous saluons les avancées d'"Eau de Paris" en termes de tarification sociale pour les plus démunis. Cette mesure, qui s'accompagne de la création d'ambassadeurs de l'eau, afin d'aider les associations qui se donnent pour mission de faire sortir les foyers fragiles de la précarité hydrique ou d'éviter qu'ils n'y basculent, est très importante. Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, présenté également à ce Conseil, détaille ces projets.

Nous souhaitons revenir ici sur ce rapport, produit annuellement par chaque service d'eau et d'assainissement, pour rendre compte du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Il répond à une exigence de transparence interne et à l'usager. C'est également un outil d'amélioration et de suivi de la gestion du service à partir des indicateurs de performance.

En effet, la gestion de l'eau par les collectivités locales est devenue stratégique pour leur futur. L'eau est désormais un bien précieux et rare. L'organisation des Nations Unies, l'Onu, dans son rapport annuel prévient qu'il est urgent de changer radicalement la façon de l'utiliser et de la partager. Sinon, au rythme actuel, le monde devra faire face à un déficit hydrique global de 40 % dès 2030, écrivent les experts du programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau.

La préservation de la ressource permet de limiter les coûts d'accès à l'eau potable. Nous avons noté plusieurs points importants dans ce rapport 2015, dont un qui nous semble important de porter à la connaissance de cette Assemblée : un nouveau schéma directeur des usagers et du réseau d'eau non potable.

Paris est doté d'une infrastructure urbaine unique en Europe, avec un réseau non potable qui existe en parallèle du réseau d'eau potable qui alimente les robinets et les fontaines parisiennes. Cette eau non potable, qui n'est que légèrement traitée, provient de la Seine et de la Marne. Son usage est réservé pour l'essentiel au nettoyage des rues et à l'arrosage des espaces verts.

En septembre 2015, un schéma a été voté par le Conseil de Paris, afin de définir les grands objectifs de la Ville pour les cinq ans à venir pour le développement du réseau : réhabilitation et efficience technique du réseau, usines, réservoirs, tuyaux, la recherche de nouveaux usages et de nouvelles sources, l'élaboration du modèle économique.

Dissocier l'eau non potable de l'eau potable permet également de diminuer les coûts de production. Prix de l'eau très faible, présence étendue dans l'espace public, soutien aux précaires via le dispositif Fonds de solidarité pour le logement : c'est avec ces mesures que la Ville de Paris montre son dynamisme pour devenir un moteur parmi les collectivités territoriales pour la mise en place d'une politique écologique globale, à la fois sociale et environnementale.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous vous en doutez, j'interviens en nom et place de Célia BLAUDEL qui est à l'étranger pour une question relative à sa délégation.

Ce projet de délibération, qui est important et il a été souligné par tous les orateurs qui se sont exprimés, concerne la mise en œuvre de nouveaux dispositifs d'accès à l'eau dans le cadre prévu par la loi Brottes. Ces dispositifs sont issus des préconisations du groupe de travail qui a rassemblé des représentants de tous les groupes politiques du Conseil de Paris, ainsi que du Conseil d'administration d'"Eau de Paris".

Il faut vraiment le dire, cela a été dit déjà, mais c'est vraiment en phase avec les objectifs de prévention du pacte de lutte contre l'exclusion. L'objectif est donc de venir renforcer les mesures existantes pour la mise en œuvre effective du droit à l'eau dans la Capitale.

Cela a été dit par plusieurs orateurs : Paris est salué pour son engagement pour le droit à l'eau. C'est un engagement inhérent à la philosophie qui a conduit à la remunicipalisation du service de l'eau en 2010. L'eau est un bien commun, dont la gestion doit être déconnectée de toute recherche de profit économique et doit être accessible à toutes et à tous.

Il y a déjà des engagements, comme la maîtrise du prix à un niveau bas par rapport à la moyenne nationale, une politique zéro coupure en cas d'impayés pour raison sociale - ce qui tranche d'ailleurs avec les pratiques des opérateurs privés qui font débat aujourd'hui -, la mise en place d'aide préventive au paiement de la facture d'eau, aide préventive adossée aux aides au logement dans le cadre du F.S.L.

Dans la continuité de ces actions, le groupe de travail a souhaité que soient mises en œuvre deux types de mesures pour apporter une aide aux foyers les plus fragiles économiquement.

C'est une aide pour permettre la fourniture à titre gratuit des premiers mètres cubes d'eau, ce sera 16.000 foyers qui bénéficieront ainsi de 20 litres d'eau gratuits par jour et par personne, ce qui correspond au seuil préconisé par l'O.M.S. Je précise ici que Paris est la seule ville en Ile-de-France à expérimenter la tarification sociale, ce qui rend son dispositif d'accès à l'eau encore plus complet.

La deuxième mesure importante est la création d'ambassadeurs de l'eau destinés à identifier les foyers en situation de précarité hydrique et à les aider, tant sur le plan de l'accompagnement social que technique, comme saisir les propriétaires indécis pour la réalisation de travaux et la pose d'économiseur d'eau. Ce dispositif sera financé par Eau de Paris et l'expérimentation sera mise en place par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Ce projet de délibération, qui vous est présenté, vise à réaliser toutes les modalités techniques pour mettre ces aides en place.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 34 - DPE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 34 - DPE).

2016 DDCT 142 - Signature d'une convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 142 concernant la signature d'une convention locale d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur le patrimoine bâti dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Mme DASPET a la parole.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

Je voulais donc attirer votre attention sur ce projet de délibération.

Vous allez comprendre assez rapidement pourquoi, puisque les montants que nous allons évoquer sont tout de même assez notables.

En fait, le Code général des Impôts prévoit un abattement de 30% de la base d'imposition à la TFPB des logements locatifs sociaux, qui sont situés dans les quartiers prioritaires "politique de la ville".

En contrepartie, les bailleurs sont astreints à mener des actions qui contribuent à renforcer la qualité du service rendu aux locataires et à améliorer la qualité de vie dans ces quartiers.

Dans notre Ville, cette mesure concerne environ 37.000 logements sociaux répartis sur huit de nos arrondissements ; ce sont les arrondissements "politique de la ville", soit les 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Grâce à l'impact de la loi Lamy, cet abattement de TFPB représente à Paris un montant global estimé à 4,7 millions d'euros pour 2016, alors qu'il n'était que de 1,7 million d'euros précédemment.

Comme auparavant, si de fait la Ville perd une partie des taxes qu'elle aurait dû collecter, cette perte est partiellement compensée par l'Etat et reversée indirectement aux habitants des quartiers populaires par les actions des bailleurs menées à leur profit.

La principale nouveauté est que désormais, une convention encadre l'utilisation des sommes libérées par l'abattement. Pour la première fois, cette convention a été co-élaborée entre l'Etat, la Ville et les bailleurs.

Elle s'inscrit bien entendu comme une annexe au Contrat de Ville, dont elle décline l'axe 3, soit celui dédié aux questions de qualité de vie et de service dans le parc de logement social ; et de logement tout court d'ailleurs.

Le choix fait en commun avec ces différents signataires a été de flécher cette somme sur deux enveloppes distinctes : l'enveloppe dite "parisienne", qui est légèrement inférieure à 50 % du total, et l'enveloppe dite "locale" qui est ancrée comme son nom l'indique dans les territoires.

L'enveloppe "parisienne" représente un volume financier de près de 2,2 millions d'euros. Elle est dédiée aux actions génériques ou s'inscrivant dans une temporalité longue. Elle comprend par exemple les minorations de loyers accordées aux locaux associatifs, les dispositifs de tranquillité résidentielle comme le G.I.P.S., le renforcement de la présence des personnels de proximité et leur formation ou encore le budget participatif des bailleurs sociaux à hauteur de 500.000 euros.

L'enveloppe dite "locale", quant à elle, représente un volume financier total pour la Ville de 2,5 millions d'euros. Les actions qu'elle soutient sont déclinées selon les onze projets de territoire et bénéficient directement aux habitants des logements sociaux concernés.

Ces actions peuvent prendre différentes formes ; ici, il peut s'agir de prestations de sur-entretien lorsque c'est nécessaire, par exemple, pour assurer la propreté des parties communes ou, dans le même esprit, il peut s'agir d'investissements pour améliorer les abords extérieurs d'une résidence en supprimant des recoins ou autres délaissés urbains.

Ailleurs, le bailleur peut accepter de financer des projets associatifs qui répondent aux attentes exprimées par les habitants ; par exemple proposer des permanences d'écrivains publics ou d'accès au droit, tout ce qui peut

contribuer à créer du lien social, de la végétalisation, mais également mettre en œuvre des chantiers éducatifs et d'insertion, car lorsque l'on investit et qu'en plus, on peut former et insérer des jeunes ou des moins jeunes, c'est toujours deux fois plus utile.

Enfin, il est important de préciser que l'utilisation de cette enveloppe par les bailleurs sociaux a été concertée pour la première fois avec les mairies d'arrondissement et ce, bien entendu, dans la volonté que cela réponde au plus près aux besoins des territoires.

Des représentants des habitants ont été associés, par exemple à travers les amicales de locataires ou nos nouveaux conseillers citoyens.

C'est une mise en œuvre concrète d'une démarche de co-construction, que nous souhaitons poursuivre et amplifier dans les années qui vont suivre, sachant que tout l'intérêt de cette enveloppe locale - comme on ne dit pas en bon français - c'est qu'il y a une clause de "revoyure" annuelle et que nous serons donc amenés à reproduire les mêmes étapes de construction avec les bailleurs et nos partenaires, pour renégocier tout ceci d'année en année, et adapter les choses autant que de besoin.

Je vous invite bien évidemment à voter ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame DASPET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Vous répondre, pas vraiment, parce que Virginie DASPET, et c'est bien logique, adjointe en charge de la politique de la Ville dans le 20e arrondissement et très impliquée sur cette délégation, a parfaitement décrit le cadre de ce projet de délibération.

J'ai juste envie de dire : engagements tenus. Lorsque nous avons signé le Contrat de Ville, nous avons pris l'engagement avec les bailleurs parisiens qu'ils aient une contribution dans le cadre du Contrat de Ville, une contribution au niveau parisien, une contribution dans les territoires, décidée avec les acteurs du territoire, construite avec les acteurs du territoire.

C'est donc le fruit de cette longue négociation et de ce long travail, que nous vous proposons au vote aujourd'hui et dont j'ai hâte de voir les premiers déploiements dans les territoires, pour et avec les habitants.

Merci beaucoup.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 142.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 142).

2016 DPA 58 - Communication : Partenariat de performance énergétique (CPPE1) - Présentation du rapport d'activités 2015.

2016 DPA 74 - Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes (CPPEE1) - Signature de l'avenant n° 2.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant les projets de délibération DPA 58 et DPA 74 qui ont trait aux partenariats de performance énergétique relatifs à 100 écoles parisiennes.

Mme Danielle SIMONNET s'est désinscrite. C'est donc M. Yves CONTASSOT qui a la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Au lendemain de l'ouverture de la COP 22 à Marrakech, nous avons avec ce projet de délibération une belle opportunité de souligner que si les Etats doivent s'engager sur des objectifs ambitieux et des financements conséquents, au titre de leur dette écologique vis-à-vis des pays les plus fragiles, au regard des conséquences du réchauffement climatique, ce sont souvent les collectivités locales qui sont à l'œuvre concrètement dans les politiques d'atténuation et d'adaptation.

Rénover des bâtiments publics au même titre que les immeubles résidentiels est un impératif majeur. Faut-il rappeler qu'à Paris, le tertiaire émet autant de gaz à effet de serre que le résidentiel ?

En décidant de lancer ce programme de rénovation de 100 écoles en 2011, la Municipalité a montré qu'elle entendait bien prendre cet enjeu en considération.

Je me souviens personnellement des discussions autour de ce dossier, des réticences soulevées ici ou là, certaines sur l'opportunité, d'autres sur la méthode et les moyens.

Force est de constater aujourd'hui que les résultats annoncés sont à la hauteur des espoirs. La réduction des consommations énergétiques et des réductions de gaz à effet de serre a dépassé, nous dit-on, les objectifs.

De même, les actions de sensibilisation des enfants de maternelle et d'élémentaire donnent des résultats très satisfaisants aux dires des enseignants. Il reste cependant à améliorer le dispositif sur deux points.

L'engagement contractuel d'insertion sociale ne semble pas avoir été mis en œuvre et une promesse de commencer en 2016 a été formulée. Cinq ans après. Cela mérite sans doute un suivi plus pointu de la part de la Ville, car cette dimension est pour nous aussi importante que les autres dans ce contrat.

Le second point concerne ce que l'on appelle le "reporting" et les informations qui nous sont communiquées.

La lecture des différents rapports d'activité joints à la communication nous laisse un peu sur notre faim. Il manque à tout le moins des éléments de méthode, des explications précises sur la façon de calculer les évolutions, les facteurs de conversion, les ratios par mètre carré, une analyse typologique, afin d'en tirer le maximum d'enseignements pour l'avenir.

Je sais bien que les documents qui nous sont fournis correspondent au cahier des charges d'origine, mais à l'heure du "big data", de l'"open data", il n'est plus possible de disposer d'aussi peu d'informations.

Madame la Maire, nous vous soutiendrons sans hésitation dans votre pression auprès du titulaire de ce marché pour qu'il améliore sensiblement ses comptes rendus.

Je sais que nous partageons cet objectif et vous pouvez compter sur nous pour vous accompagner dans vos démarches.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour vous donner des éléments de réponse, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Célia étant absente, c'est moi qui vais répondre.

Je remercie Yves CONTASSOT pour son intervention. On a déjà eu ce débat en 5e Commission et il connaît d'ailleurs, il l'a dit dans son intervention, les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Je voudrais juste rappeler qu'il s'agit des résultats de 2015 d'un partenariat de performance énergétique qui a été lancé fin 2011 par la Ville pour 100 écoles municipales, et que ce contrat, bien évidemment, porte - si j'ose dire - les stigmates de ce que nous avons le droit de faire à cette époque-là, alors qu'aujourd'hui, nous avons quand même une marge de manœuvre plus importante et je vais y revenir très rapidement.

Comme l'a très bien dit Yves, ce contrat a permis de réaliser 28,4 millions de travaux portant sur l'isolation, la régulation du chauffage ou encore l'éclairage, avec des garanties d'économie d'énergie sur la durée du contrat.

Il faut se rappeler qu'à l'époque, le contrat de partenariat était la seule modalité contractuelle possible pour inciter un opérateur à faire de la performance énergétique, alors qu'avec la nouvelle édition portant sur 140 écoles, votée par le Conseil en mars dernier, nous avons mobilisé une toute nouvelle procédure de marché public, le C.R.E.M., qui permet de fixer les objectifs chiffrés de performance. Ce n'était pas encore possible en 2010, lorsque nous avons lancé la procédure du CPE-Ecoles.

Oui, les résultats sont au rendez-vous. Nous visions une réduction de 30 % de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons atteint, en 2015, une baisse de 36,4 % pour la consommation d'énergie et de 39,2 % pour les émissions de gaz à effet de serre. Oui, la méthodologie mérite à la fois d'être améliorée et le "reporting" d'être clarifié. C'est une méthodologie qui a été élaborée par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, certifiée conformément au protocole international de mesure et de vérification de la performance énergétique, le P.I.M.V.P. - calcul très complexe qui prend bien en compte la rigueur climatique, données mesurées à la station Montsouris -, mais aussi le nombre d'heures d'occupation des écoles au cours de l'année, en différenciant chaque type d'utilisation.

Comme Yves l'a évoqué dans son intervention, nous travaillons activement avec le titulaire pour plus de pédagogie sur le suivi de la performance énergétique. La DPA s'est également dotée d'un ingénieur certifié P.I.M.V.P. pour contrôler les documents fournis par le titulaire. La performance énergétique promise, c'est bien, mais il faut que les promesses soient tenues. Il faut que l'on ait les moyens de vérifier que les promesses sont tenues.

Un dernier mot pour dire que nos efforts d'économies d'énergie se poursuivent actuellement avec le Plan de modernisation des chaufferies et, en particulier, avec la mise en place d'une supervision des centres thermiques dont le volet technique est maintenant bien engagé. Nous allons lancer, avec Célia BLAUDEL, Jacques BAUDRIER, la DPA et sa directrice, Marie-Hélène BORIE, le 16 décembre, une démarche de mobilisation des mairies d'arrondissement sur les économies d'énergie. Il faut se rendre compte que, sur ces dossiers, sur ces sujets, le comportemental est extrêmement important. Nous mobiliserons aussi les données produites par la supervision des centres thermiques pour produire des dispositifs d'incitation efficaces comme l'illustration de notre démarche de la ville intelligente et durable.

Le plan que nous avons est un plan global. Je me permets de le rappeler à cette occasion.

Merci à vous.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA.

Résultats très encourageants associés d'une sensibilisation massive des enfants et des équipes pédagogiques. Donc, très positif.

Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DPA 58 étant donné que c'est une communication.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DPA 74).

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux travaux de la 4e Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, la Présidente de la Commission, qui n'est pas là. Donc nous passons au projet de délibération...

Elle arrive. Madame FILOCHE, vous avez la parole pour présenter les travaux de la 4e Commission.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, effectivement, nous avons réuni la 4e Commission mercredi dernier. Jacques BAUDRIER était parmi nous pour commencer à ouvrir la Commission pour nous présenter les opérations ayant fait l'objet d'un projet de délibération global en 2015. Notre réunion s'est poursuivie avec la présentation des projets de délibération de Colombe BROSSEL. Elle avait peu de projets de délibération, mais nous avons passé beaucoup de temps sur un projet de délibération sur lequel nous reviendrons, je pense, tous ensemble, autour des conventions avec les 30 centres sociaux parisiens.

Par ailleurs, en matière de handicap et de santé, Bernard JOMIER a largement présenté ses projets de délibération. Je tiens à signaler, à cette occasion, que les Assises nationales du handicap auront lieu à Paris le 17 novembre prochain.

Ensuite, nous avons évidemment abordé les projets de délibération de Nawel OUMER et de Dominique VERSINI, notamment celui de Dominique VERSINI sur les questions autour des migrants qui, au-delà, je pense, seront aussi largement abordées dans le cadre de nos travaux ici. Puis Hélène BIDARD a présenté ses projets de délibération qui montrent, et j'y suis très attachée, notre engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en mentionnant toutes les actions qui auront lieu dans le cadre du 25 novembre prochain qui est, je le rappelle à toutes et tous, la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Nous avons donc traité les 113 projets de délibération et les 9 vœux non rattachés.

Voilà, pour résumer très rapidement, nos travaux de la 4e Commission.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Benoîte Groult.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons donc passer à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 63 est relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Benoîte Groult. C'est le maire du 4e arrondissement, Christophe GIRARD, qui le présente.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, Madame la Maire, j'ai eu la chance de rencontrer, fréquenter Benoîte Groult et de bien connaître ses deux filles, Blandine de CAUNES, éditrice, et Lison de CAUNES, créatrice de marqueterie.

Benoîte Groult est née le 13 janvier 1920 à Paris. C'est une grande Parisienne puisqu'elle y vécut jusqu'à sa mort, bien qu'elle mourût à Hyères le 20 juin de cette année. Elle fut une journaliste, une romancière, une militante féministe française importante. Benoîte Marie Rose Nicole Groult est la fille du styliste de meubles, André Groult, renommé dans les années 1930, et de Nicole Poirer, dessinatrice de mode, sœur de Paul Poirer et grande amie et amante, pendant la Première Guerre mondiale, comme Benoîte Groult le raconte de façon à peine voilée dans son roman "Les trois quarts du temps", de Marie Laurencin. Sa sœur cadette, Flora Groult, est également écrivain.

Benoîte Groult entre au Journal de la radiodiffusion à la Libération et y reste jusqu'en 1953. En 1946, elle épouse Georges de Caunes avec lequel elle a deux filles, dont je viens de parler. Puis, en 1952, elle épouse le romancier et journaliste Paul Guimard, avec lequel elle a une fille, Constance.

Elle a collaboré à diverses publications : "Elle", "Parents", "Marie-Claire". Sa vie et son œuvre font d'elle un témoin privilégié des bouleversements sociaux dans les rapports entre hommes et femmes...

Il y a beaucoup de bruit et beaucoup de brouhaha. C'est épouvantable.

C'est une féministe, donc Mesdames, vous aussi, écoutez.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci d'écouter le Maire du 4e arrondissement, s'il vous plaît.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Surtout Benoîte Groult.

Sa vie et son œuvre font d'elle un témoin privilégié des bouleversements sociaux dans les rapports entre hommes et femmes qui ont marqué le XXe siècle. Son féminisme, déclaré tardivement lui aussi, est une clef de lecture essentielle de son parcours, un identifiant de sa personnalité. Avec la publication d'"Ainsi soit-elle" en 1975, elle est la première à dénoncer publiquement les mutilations génitales féminines. Cet essai féministe reste encore d'actualité, bien que les allégations dénigrant la condition féminine au Moyen Age semblent devoir être fortement nuancées et parfois totalement révisées, selon Martin BLAIS, médiéviste reconnu.

En 1978, avec Claude SERVAN-SCHREIBER, elle fonde le mensuel féministe "F Magazine", dont elle rédige les éditoriaux. De 1984 à 1986, elle assure la présidence de la Commission de terminologie pour la féminisation des

noms de métiers, de grades et de fonctions, fondée par Yvette ROUDY, alors Ministre des Droits de la Femme, où travaillent grammairiens, linguistes, écrivains. Arrêté de féminisation publié au Journal Officiel en mars 1986.

A partir de 1982, elle est membre du jury Femina. Elle publie en 1986, pour la première fois, l'intégralité de la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne de 1791 rédigée par Olympe de Gouges. Elle fut membre du comité d'honneur de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité, présidée par notre collègue, Jean-Luc ROMERO. En 2011, Benoîte Groult fait don de ses archives à l'université d'Angers, au Centre des archives du féminisme à Angers.

Je crois que de nommer, de trouver un lieu à Paris qui puisse porter son nom, bien qu'elle soit décédée récemment, me paraît important. Ma collègue du 12^e arrondissement me soufflait déjà son désir et ses propositions. Évidemment, le concours est ouvert auprès de tous les maires d'arrondissement, mais en particulier les femmes maires d'arrondissement pour qu'elles fassent des propositions dignes de Benoîte Groult. Je crois qu'elle aurait aimé, hier, ces cinq minutes de silence qui ont été faites contre l'inégalité entre les hommes et les femmes, dans la manière dont les femmes sont payées et traitées dans le travail, et qu'elle aurait aimé, à 16 heures 34 en effet, voir qu'une assemblée comme l'Assemblée parisienne décide de faire cinq minutes de silence, comme elle aurait aimé, j'en suis sûr - et nous croisons les doigts - le fait que, demain, les Etats-Unis verront la première femme présidente des Etats-Unis.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour ce bel hommage à cette féministe et écrivaine fameuse.

Pour vous répondre, peut-être déjà accepter vos propositions, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous remercie, cher Christophe GIRARD, pour ce vœu relatif à la dénomination d'un lieu parisien à la mémoire de Benoîte Groult.

D'abord, parce que qui est plus à même que vous pour porter ce vœu et puis, parce qu'il tombe à point nommé. Jeudi 3 novembre dernier, deux prix littéraires ont été remis à deux écrivaines, le prix Renaudot à Yasmina REZA et le prix Goncourt à Leïla SLIMANI. Ces deux prix ont marqué l'actualité du fait même que ce soient deux femmes écrivaines qui ont été récompensées.

En effet, pour ne parler que du prix Goncourt, il a été remis à 102 hommes et à seulement 12 femmes en comptant ce dernier prix depuis sa création. Le monde de la culture, de la littérature, regorge pourtant de talents de femmes qui sont trop peu mis en lumière.

La Ville a un rôle à jouer pour faire connaître les diverses écrivaines qui ont marqué l'histoire de la littérature de la société. La Ville de Paris est déjà bien engagée dans une démarche de reconquête de féminisation des noms de rues, et de lieux avec notre chère collègue Catherine VIEU-CHARIER, Présidente de la Commission des nominations des voies, places, espaces verts et équipements publics.

J'en profite d'ailleurs, cher Christophe GIRARD, et je sais que cela vous tient à cœur aussi pour me féliciter de la récente décision de nommer une femme, Charlotte LAUBARD, pour la direction artistique de l'édition 2017 de la Nuit blanche, ce grand événement populaire et festif centré sur l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public et les bâtiments parisiens.

En cela, je pense aussi que nous serons toutes et tous d'accord pour soutenir la dénomination d'un lieu à la mémoire de Benoîte Groult.

Elle a été, vous l'avez dit, l'une des premières à dénoncer les mutilations sexuelles féminines. Elle a œuvré à la réhabilitation de grandes figures féministes ignorées comme Louise Labé, Marguerite de Navarre, Flora Tristan ou Rosa Luxemburg, et a participé à faire connaître la déclaration des Droits de la Femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges.

Elle a incarné la lutte pour l'émancipation des femmes dans sa propre vie et dans ses engagements comme vous l'avez précisé dans votre vœu.

Ainsi, j'y émetts un avis tout à fait favorable et j'espère que nous aurons bientôt un rendez-vous pour mettre en œuvre ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 337).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la semaine d'éducation et de sensibilisation contre le racisme et l'antisémitisme.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous étudions maintenant le vœu référencé n° 64 relatif à la semaine d'éducation et de sensibilisation contre le racisme et l'antisémitisme.

La parole est à Mme FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il m'a semblé que la composition même de cette Assemblée était un bel exemple d'interculturalité pour reprendre le sujet de la M.I.E dont j'ai eu le plaisir d'être la rapporteure, mais aussi était vraiment la digne représentation de ce qu'était le peuple français d'aujourd'hui.

Nous venons tous d'horizons différents et pourtant nous sommes tous des élus de la République au même titre que chacun, les uns et les autres.

Il m'a semblé qu'à ce titre, nous étions les personnes les plus indiquées, tant d'un point de vue moral que légitime, pour participer à l'éducation des enfants, pour les avertir des dangers du racisme et de l'antisémitisme, mais également contre toute forme de discrimination.

C'est notre rôle en tant qu'élus de la République, mais aussi en tant que représentants de la diversité la plus absolue, puisqu'il n'aura échappé à personne que la Maire de Paris est d'origine espagnole, on peut considérer cela comme une fierté de la France de permettre à quelqu'un qui n'est pas né en France d'accéder à des fonctions très élevées.

Je crois qu'à ce titre, nous avons le devoir de participer à la semaine de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme en participant aux actions organisées dans les écoles, puisque la Ville de Paris en compte de nombreuses, et je crois que nous pouvons, chacun d'entre nous, consacrer une heure ou deux pour aller porter la bonne parole, en tout cas expliquer aux enfants ce que c'est que le racisme, l'antisémitisme, les discriminations et le danger que cela peut représenter pour la démocratie et c'est notre rôle de lutter contre ce danger.

Merci beaucoup.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame FANFANT, et pour votre engagement.

La parole, pour vous répondre, est à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Ce vœu fait écho à la première réunion le 11 octobre dernier, du Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme de Paris, le CORA.

La Maire de Paris est membre de cette instance, dans laquelle je suis heureuse de la représenter, et à mes côtés, vous-même, Madame FANFANT, et Léa FILOCHE, nous avons été heureuses de participer à cette première réunion.

Le CORA est une instance opérationnelle chargée de décliner et déployer au niveau départemental, le Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme de 2015-2017.

Ce comité, présidé conjointement par le Préfet de Paris et le Préfet de police est une instance de concertation dont les réflexions et les propositions ont notamment vocation à inspirer l'action opérationnelle du CORA de Paris.

Mais le chantier est devant nous, aussi nous espérons vivement que ce dispositif puisse accoucher de propositions aussi intéressantes que celles que nous avons ici, car il s'agit bien d'une grande préoccupation que

nous avons et une forte aspiration des Parisiennes et des Parisiens, celle de l'attente d'une parole publique des élus, des responsables des institutions, profondément respectueuse des valeurs de notre République.

Je suis convaincue que cette parole doit être adressée à toutes et tous, à toutes les tranches d'âge d'ailleurs, auprès des générations.

J'insiste sur ce point puisque la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme, dans laquelle la Mairie s'inscrira à nouveau en 2017, après notre première édition en 2016, a vocation à s'adresser aux établissements scolaires, mais tout autant auprès des parents, des associations, je pense notamment à la mobilisation des parents à l'extérieur des écoles.

Je propose que nous retenions l'idée de Mme FANFANT, que nous acceptions ce vœu. Pour qu'elle devienne opérationnelle néanmoins, il faudra réfléchir à comment piloter ces actions au sein de chacun des groupes politiques pour qu'elles se concrétisent en un projet commun qui permette de porter une voix unique, la Ville de Paris, contre la haine pour le respect des valeurs de la République, contre le racisme et l'antisémitisme.

J'émet donc un avis favorable et vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 338).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au soutien des femmes polonaises, au droit et à l'accès à l'I.V.G.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 65 relatif au soutien des courageuses femmes polonaises, au droit et à l'accès à l'I.V.G.

C'est Mme MÉHAL qui intervient.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, comme vous le savez, la question de l'I.V.G. ne cesse de susciter de nombreux débats dans le monde, mais aussi en Europe. Ainsi, la proposition de loi soumise le 23 septembre dernier à une commission parlementaire en Pologne, visant à rendre illégale la procédure d'avortement dont l'autorisation, issue du compromis de 1993 entre l'église et l'Etat polonais, était jusqu'alors strictement conditionnée aux cas de pathologie fœtale grave, de viol, d'inceste ou encore de mise en danger de la vie de la mère.

Ce texte prévoyait également des peines de prison allant jusqu'à 5 ans, à l'encontre de toute femme enfreignant cette interdiction et de toute personne du corps médical l'assistant dans son entreprise.

Vous le savez, cette loi a donné lieu à une riposte et à une grève initiée par les citoyennes polonaises le 3 octobre dernier visant à protester contre cette atteinte à leur liberté de disposer de leur corps, et faisant suite à la "manifestation noire" du 1er octobre qui a mobilisé plus de 100.000 personnes, avec en France un élan de solidarité de la part des citoyens, notamment par des manifestations devant l'ambassade de Pologne, mais aussi de beaucoup de personnalités politiques transpartisanes.

On sait que le Parlement polonais a cédé devant les revendications des femmes, en rejetant cette proposition de loi par 352 députés contre 58 qui se sont prononcés en faveur de cette interdiction totale.

Je rappelle que si l'I.V.G. est interdite dans certains pays européens tels que l'Irlande et Malte, aucun pays européen n'est jusqu'à présent revenu sur l'avortement dès lors que sa législation le permettait.

D'ailleurs, le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a inscrit cette question des droits des femmes à son ordre du jour des 17 et 18 octobre.

Alors, Madame la Maire, à l'aube du 42e anniversaire de la loi Veil et en dépit des nombreuses mesures destinées à fluidifier et faciliter l'accès à l'interruption volontaire de grossesse, il reste certaines embûches qui obèrent encore le recours à l'I.V.G. pour les femmes qui en expriment le souhait.

Chacun sait qu'il y a un vrai travail pédagogique encore et encore à mener, un travail de sensibilisation qu'il reste à effectuer notamment auprès des plus jeunes sur ce sujet, notamment avec des campagnes de désinformation en ligne, qui aujourd'hui déstabilisent et visent à culpabiliser les femmes inscrites dans cette démarche.

J'en viens à notre proposition...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, il est important que la Maire de Paris réaffirme son soutien aux manifestantes polonaises, qu'à l'occasion du 42e anniversaire de la loi Veil, un colloque soit organisé à l'Hôtel de Ville sur le droit des femmes et le droit à l'I.V.G. dans le monde, et enfin, que la collectivité parisienne déploie une campagne d'information et de sensibilisation, en lien avec l'A.P.-H.P., sur le droit et l'accès à l'I.V.G.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci. Il faut rester mobilisé.

La parole est à Mme BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je vous remercie de ce vœu qui nous permet de réaffirmer le soutien de notre Assemblée et de saluer la mobilisation des Polonaises contre le projet de loi visant à rendre illégale la procédure d'avortement, et des peines jusqu'à 5 ans de prison pour les femmes, les médecins ou toute personne accompagnant une interruption volontaire de grossesse en Pologne.

Nous pouvons d'ailleurs saluer la mobilisation de solidarité qui a eu lieu au niveau international, et en France. Néanmoins, les féministes de Pologne appellent à continuer la mobilisation car la loi polonaise actuelle n'autorise l'avortement que dans trois cas : le risque pour la vie ou pour la santé de la mère, l'examen prénatal indiquant une grave pathologie irréversible chez l'embryon ou la grossesse résultant d'un viol ou d'un inceste.

En France, on le sait, le combat reste toujours d'actualité. Obtenu en 1975, le droit à l'avortement a été le fruit de longues luttes des associations féministes, des personnels de la santé, et de grandes personnalités, des femmes politiques. Le 40e anniversaire, organisé le 17 janvier 2015, avec les Féministes en mouvement et les initiatives autour des 60 ans du planning familial, nous a déjà permis de rappeler le chemin parcouru depuis 30 ans : le besoin d'étendre les droits pour assurer l'accès à l'I.V.G. à toutes les femmes avec un remboursement à 100 %, avec l'accès anonyme aux mineurs ou l'allongement du délai de l'I.V.G. passé de 10 à 12 semaines.

Ce droit est souvent remis en cause par des politiques d'extrême droite ou des mouvements comme "S.O.S. Tout-petits" qui s'est introduit dans les locaux du planning familial, cet été, et le planning familial nous a encore signalé des affiches anti-avortement ces jours-ci. A l'heure où les idées rétrogrades qui vont à l'encontre des droits des femmes et de leur liberté de disposer de leur corps se développent, il est nécessaire de rester mobilisés, de poursuivre le travail d'information auprès des Parisiennes sur leur droit à l'avortement, sur les différents dispositifs d'accès à l'I.V.G. disponibles à Paris.

Je vous propose juste un amendement, avant d'accepter votre vœu, visant notamment à supprimer l'alinéa de votre vœu sur la demande qu'à l'occasion du 42e anniversaire de la loi Veil, un colloque soit organisé à l'Hôtel de Ville puisque, comme je viens de le dire, un colloque, avec ce même format, a déjà été organisée pour les 40 ans, avec également les 60 ans du planning familial, ce qui ne nous empêchera pas, sous d'autres formes, de continuer la mobilisation au sein de la Ville de Paris.

Aussi, avec la prise en compte de cet amendement, j'é mets un avis favorable sur ce vœu. Je vous en remercie et je crois que nous en partageons vraiment l'essentiel.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame MÉHAL, acceptez-vous ces amendements ? Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2016, V. 339).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes et à l'organisation d'un "Orange day".

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 66 relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes et l'organisation d'un "Orange day".

C'est Mme JÉGO qui va intervenir pour deux minutes au maximum. J'attire votre attention sur le fait que nous n'avancions pas très vite et que vous dépassez presque tous vos temps de parole.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Je serai courte. Je vais continuer, en revanche, sur les sujets un peu lourds, je suis désolée. Quand on parle des femmes, quelquefois, cela peut arriver.

Dans le monde, une femme sur trois est victime de violences physiques ou sexuelles, une femme sur sept est victime de viol. Je prends le temps de le dire parce que le chiffre paraît toujours tellement énorme. En France, une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint. Les violences faites aux femmes sont nombreuses et, partout dans le monde, pour des raisons guerrières, barbares, sociales, mafieuses, ou même sans raison. Les femmes sont, dès leur plus jeune âge, victimes de violences intolérables. Des consciences s'élèvent aux quatre coins de la planète pour dénoncer ces crimes qui, trop souvent, laissent l'opinion publique mondiale indifférente.

L'organisation des Nations Unies a décrété le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. C'est une opération à haute portée symbolique, baptisée "Orange day", qui mobilise déjà plus de 70 pays. Vous avez ainsi forcément déjà vu les photos du sphinx ou des pyramides de Gizeh en Egypte éclairées en orange, tout comme l'Empire State Building ou les chutes du Niagara et bien d'autres monuments dans toutes les capitales du monde.

Je sais votre sensibilité à cette question cruciale, je sais que vous partagez tous les combats pour la protection des femmes dans le monde. Aussi, je vous demande d'associer, de façon significative, la Ville de Paris à l'opération "Orange day" menée par l'O.N.U. afin que le message de cette journée internationale soit porté par notre Capitale. Comme vous l'avez fait, il y a quelques jours, pour saluer l'accord de Paris sur le climat en illuminant la Tour Eiffel en vert, je vous propose le 25 novembre prochain d'illuminer en orange ce monument si symbolique dont l'image fera le tour du monde afin de clamer haut et fort notre refus face aux violences faites aux femmes, et de partager notre combat avec tous ceux qui militent au quotidien pour l'élimination de cette barbarie insupportable.

Par son histoire, par notre volonté politique, la Ville de Paris se doit d'être la protectrice des plus faibles, et en particulier des femmes et des filles, victimes de la folie des hommes. C'est pourquoi le 25 novembre, il faut des gestes symboliques forts pour relayer le message de l'organisation des Nations Unies et contribuer à protéger les femmes victimes du monde entier.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame JÉGO.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je vous remercie de ce vœu à la veille du 25 novembre, journée internationale de lutte pour les droits des femmes et contre les violences faites aux femmes. Avec la Maire de Paris, nous avons, depuis le début du mandat, travaillé de manière prioritaire sur cette question de la lutte contre les violences faites aux femmes. Nos actions rayonnent bien au-delà de Paris et notamment nos initiatives autour du 25 novembre, grâce à des dispositifs très concrets que nous mettons en place.

Cette année, nous aurons de nombreux temps forts : la tenue d'une journée autour du 18 novembre dans le cadre des Assises de la santé sur le thème "L'impact des violences faites aux femmes sur la santé", l'objectif étant de sensibiliser les professionnels de santé qui se sentent démunis devant les problématiques créées par les violences dont les femmes sont victimes.

Nous aurons également une journée de formation interprofessionnelle de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, le 23 novembre, qui portera sur la problématique des enfants exposés aux violences et qui abordera les dispositifs à mettre en place tels que la mesure d'accompagnement protégé que nous souhaitons, avec Dominique VERSINI et Nawel OUMER, mettre en expérimentation en 2017.

Je n'énumère pas tout puisque la quasi-totalité des arrondissements et de très nombreuses associations se mobilisent autour de ce 25 novembre comme tous les ans. Je finis juste sur l'après-midi de lancement de la campagne parisienne contre le harcèlement de rue qui aura lieu, le 26 novembre, avec Pauline VÉRON et Frédéric HOCQUARD.

La Ville de Paris est au cœur de nombreux partenariats avec l'ensemble des institutions, structures et associations. Lorsque nous nous réunissons autour de notre Observatoire parisien contre les violences faites aux femmes, le Comité O.N.U. Femmes est un de nos interlocuteurs. Leurs représentantes sont présentes lors de nos réunions et elles ont d'ailleurs participé à une très belle soirée sur la situation des femmes dans le monde à l'occasion du 8 mars 2016.

Avec ce travail partenarial, nous privilégions l'échange et la collaboration. A Paris, la campagne du Ruban blanc est la plus souvent utilisée, mais également, de plus en plus, la campagne internationale "Orange day".

C'est pourquoi nous avons invité le Comité O.N.U. Femmes à présenter leur initiative "Orange day", afin que l'ensemble des partenaires s'approprient cette opération de l'O.N.U. qui mérite, en effet, de prendre plus d'ampleur.

L'illumination d'un bâtiment peut être un symbole fort, je partage tout à fait votre préoccupation, cela aide à médiatiser sur le sens de cette journée. Mais cette opération doit être travaillée en partenariat et, techniquement, il est compliqué pour nous d'utiliser la Tour Eiffel pour cela. Je vous propose juste d'amender votre vœu pour préciser ces conditions techniques et que nous nous tournions vers un autre bâtiment public à mettre de cette couleur pour cette opération "Orange day" de "O.N.U. Femmes". Avec cet amendement, je vous propose d'accepter le vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIDARD.

Acceptez-vous les amendements, Madame JÉGO ?

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Sous deux réserves. J'émetts juste des doutes sur les contraintes techniques, mais je les entends en tant qu'administratrice de la Tour Eiffel. En revanche, je compte sur vous pour choisir des bâtiments significatifs et emblématiques. On a parlé de la Pyramide du Louvre, de l'Arc de Triomphe et j'aimerais vraiment avoir un retour de votre part dès que vous aurez une réponse des services de l'Etat.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Donc, vous acceptez les amendements sous ces réserves.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2016, V. 340).

2016 DASES 327 G - Conventions et subventions (5.806.864 euros) aux 30 centres sociaux associatifs parisiens.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 327 G qui concerne des conventions et subventions aux 30 centres sociaux parisiens.

Mme FILOCHE a la parole, pour 5 minutes maximum.

Mme Léa FILOCHE. - Maximum, Madame la Maire.

Mes chers collègues, et chère Colombe BROSSEL, le présent projet de délibération porte sur les nouvelles conventions des 30 centres sociaux parisiens, soumis au vote lors des derniers Conseils d'arrondissement. Profondément remodelées, ces nouvelles conventions ont été retravaillées à la base avec un financement en augmentation pour tous les centres sociaux parisiens. Le Département contribue au financement pluriannuel d'un projet global pour chaque centre social, et notamment sur les questions de la petite enfance.

Ces nouvelles conventions pour la période qui arrive, de 2016 à 2019, reposent sur un dialogue approfondi avec les centres sociaux et ont permis de prendre en compte de nombreuses préconisations du rapport de

l'Inspection générale de la Ville de Paris qui avait été communiqué à tous les Maires d'arrondissement l'année dernière.

Dans ce cadre, la Direction des affaires sociales de la Ville de Paris, devenant une direction référente sur le sujet pour les centres sociaux, a engagé en articulation avec la C.A.F. et les centres sociaux un important travail d'analyse et de concertation autour des activités de ces associations dans leurs quartiers respectifs, permettant ainsi un vrai dialogue avec chaque structure, par territoire.

Afin de faciliter le travail des équipes salariées de ces centres sociaux et d'éviter la multiplication des interlocuteurs et donc des directions instruisant des demandes de subvention, la Direction des affaires sociales a regroupé dans le cadre de cette convention un certain nombre de financements pérennes relatifs à l'accès au droit, aux ateliers sociolinguistiques, aux opérations Ville Vie Vacances mais aussi à l'inclusion numérique.

Ce travail de simplification, de rationalisation en tout cas, qui a tendance à essayer de simplifier les choses notamment pour les centres sociaux associatifs se poursuit actuellement, en lien avec les directions concernées. L'idée est bien de libérer du temps, de permettre de mieux accueillir les usagers et ainsi de rendre un meilleur service.

Colombe BROSSEL, en charge de ce dossier en tant qu'adjointe à la Maire, a d'ailleurs demandé que l'accueil dans ces structures puisse être plus efficace et que les demandes des habitants soient renforcées.

Pour la première fois, la collectivité parisienne financera donc ces postes d'accueil dédiés. Par ailleurs, les centres sociaux qui ne disposaient pas d'espaces publics numériques - E.P.N. dans le jargon - ont eu la possibilité de déposer des projets liés à l'inclusion numérique. Ainsi, ils bénéficieront tous dès cette année d'un financement supplémentaire compris entre 3.000 et 10.000 euros en fonction de la nature du projet existant.

Cet engagement significatif du Département parisien permettra ainsi de passer au-delà des hausses habituelles relatives aux mouvements de loyer et hausses d'activité, avec un budget alloué qui passe de 4,59 millions d'euros en 2015 à 5,8 millions d'euros en 2016.

Au-delà des questions budgétaires, je tenais à profiter de cette intervention pour rendre hommage aux équipes des centres sociaux associatifs de la Ville. Sans eux, dans beaucoup d'endroits, les choses ne se passeraient certainement pas de la même manière. Je sais que ce sera fait probablement dans les interventions suivantes mais je tiens à les saluer particulièrement car leur travail est essentiel, indispensable et doit être pérennisé dans le cadre de cette nouvelle convention.

Je vous invite donc à voter avec enthousiasme en faveur de ce projet à la fois pour les enfants, pour les familles mais aussi pour tous les Parisiens.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme Alexandra CORDEBARD au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Pour poursuivre sur le même projet de délibération, Madame Fatoumata KONÉ, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, cette nouvelle convention et l'augmentation des subventions de la Ville pour financer les centres sociaux représentent incontestablement des avancées.

Ce projet de délibération est l'occasion pour nous de saluer le travail des équipes salariées et bénévoles des centres sociaux. La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville mise en œuvre depuis 2014 avait été un coup dur pour la Fédération des centres sociaux de Paris. Les moyens supplémentaires annoncés et les simplifications des démarches administratives sont donc les bienvenus.

Les Ecologistes saluent notamment la reconnaissance de la fonction d'accueil des centres via une participation spécifique et nouvelle du Département.

Malheureusement, le déficit chronique de la plupart des centres sociaux - en moyenne 27.000 euros en 2013 - ne sera pas comblé avec cette aide. Les centres vont devoir malgré tout réduire leurs activités et déjà on évoque la suppression des ateliers socio-linguistiques d'apprentissage du français sous prétexte de doublons avec les cours municipaux pour adultes.

De l'avis du groupe Ecologiste, ce serait une erreur de contraindre les centres sociaux à supprimer ces ateliers et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce que ces ateliers constituent une porte d'entrée pour capter un nouveau public qui peut ensuite découvrir les autres activités proposées par les centres. Ensuite, parce que l'objectif des ateliers socio-linguistiques est de permettre aux personnes d'être autonomes dans leur vie quotidienne, de participer à la vie de leur quartier et de s'ouvrir à notre société et d'y prendre part.

Enfin, parce que les ateliers socio-linguistiques ont accueilli l'an dernier près de 3.000 personnes. La plus-value des ateliers socio-linguistiques en matière d'intégration, surtout compte tenu du contexte actuel mérite que les partenaires des centres sociaux s'attardent sur la question de leur pérennité.

Côté gestion des ressources humaines, Mme BROSSEL l'a annoncé en 4e Commission, les centres sociaux ont parfois massivement recours aux contrats aidés. L'un des objectifs de cette nouvelle convention est de limiter le recours aux contrats aidés à un ou deux par centre social via la consolidation du modèle économique des centres sociaux. Notre groupe souscrit bien entendu à cet objectif louable. Il serait plus qu'intéressant que cet objectif soit évalué à intervalles réguliers après la mise en place de cette nouvelle convention.

Enfin, je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que la Préfecture demande aux centres les numéros des contrats d'intégration républicaine des personnes se rendant aux ateliers sociolinguistiques. Les directions des centres sociaux sont assez mal à l'aise avec cette demande, d'autant qu'on leur avait assuré il y a quelques mois que jamais une telle demande ne leur serait adressée.

Ceci ne relevant pas du rôle des centres sociaux, nous souhaiterions que la Ville interpelle le Préfet afin de mettre fin à ce type de demande.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre à l'une comme à l'autre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci d'avoir toutes les deux salué le travail qui vous est présenté ce soir et merci à Léa FILOCHE de l'avoir rappelé : c'est un travail avec une traduction budgétaire puisque c'est un engagement important qui est pris par notre collectivité parisienne pour accompagner les centres sociaux associatifs.

Mais au-delà de cet engagement budgétaire, financier, de notre collectivité, c'est aussi une méthode de travail. En effet, depuis l'élection municipale, nous avons engagé un travail avec les centres sociaux associatifs pour revoir avec eux la convention qui vous est présentée ce soir, la façon dont la Ville de Paris travaille avec les centres sociaux et les accompagne, et comment tout ceci se traduit en termes de priorités et de donc de choix, par exemple le choix fait par la Ville de Paris.

Je crois qu'il faut le dire : il faut soutenir financièrement la fonction d'accueil si importante dans des centres sociaux, mais aussi le travail engagé pour la simplification de la vie administrative des centres sociaux et leur permettre, avec un interlocuteur unique, le soclage d'un certain nombre d'activités jusqu'ici soumises parfois à des appels à projets annuels, et pouvoir les structurer et les accompagner dans la sécurisation de leur financement.

Il nous reste encore du travail, notamment sur la question de la petite enfance. Ce sera le sujet sur lequel nous nous engagerons avec Nawel OUMER pour que, là aussi, nous puissions avoir un accompagnement des centres sociaux qui soit le plus simple possible, et qui leur permette d'exercer leur mission si importante dans les quartiers.

En parallèle à cette nouvelle convention, à ce soutien financier réévalué, à la définition avec les centres sociaux de priorités, nous avons également engagé avec eux un travail dans un dialogue de gestion. Pardon, le mot n'est pas le plus élégant mais c'est le cadre dans lequel nous travaillons avec chacun des centres sociaux pour avoir justement un dialogue centre par centre sur la façon dont nous pouvons les accompagner, y compris sur quelques sujets qui peuvent être encore difficiles.

Je pense à la question que j'ai évoquée notamment en 4e Commission de quelques centres sociaux à Paris qui ont parfois recruté beaucoup de contrats aidés et pour qui le modèle économique du centre social à la fin des contrats aidés est parfois un sujet qui les inquiète et sur lequel nous devons construire avec eux la façon dont un centre social parisien peut travailler le plus efficacement possible pour les Parisiens.

Il y aura donc des évaluations sur l'ensemble de ces sujets, parce que ces conventions et ce dialogue de gestion se mettent en œuvre et ils vont nous permettre de travailler avec chacun des centres.

Je me permets de revenir sur deux points évoqués par Fatoumata KONÉ.

Sur le premier, ne vous laissez surtout pas abuser par ceux qui voudraient vous laisser croire qu'il y a des déficits dans les centres sociaux. Cette année - nous ne sommes qu'au mois de novembre, me direz-vous, il nous reste une séance -, vous n'avez pas voté de subvention exceptionnelle pour un centre social parisien qui permettrait justement de combler un déficit en termes budgétaires. Parce que les centres sociaux, parce que nous avons conforté notre accompagnement notamment, mais pas seulement, aussi parce que les centres sociaux ont fait un très gros travail d'animation et de mobilisation de leurs différents partenaires financiers, parce que la C.A.F. est à leur côté et à nos côtés, il n'y a pas de centres sociaux qui aujourd'hui ont fait appel à nous pour "combler un déficit". Pardon, j'y mets des guillemets, mais c'est souvent à cela qu'ont pu servir des subventions exceptionnelles.

Nous avons des centres sociaux qui sont vraiment dans de bonnes situations et c'est bien la raison pour laquelle nous voulons encore plus les accompagner en soutenant un certain nombre d'activités qu'ils mettaient en œuvre dans leurs subventions.

Nous n'avons pas de sujets sur les A.S.L. Sauf à ce que vous m'en pointiez mais nous n'avons pas de sujets sur les A.S.L. Nous finançons les Ateliers socio-linguistiques, d'ailleurs nous sécurisons leur financement, en les intégrant dans la subvention socle que vous allez être amenés à voter dans moins d'une minute maintenant.

Donc, nous n'avons pas de sujets sur les A.S.L. Nous avons en revanche, mais ce n'est pas une surprise pour notre Assemblée, nous avons déjà plusieurs fois voté des vœux à ce sujet, nous avons une divergence d'appréciation avec la Préfecture sur les A.S.L.

Quel type de public doit être accueilli dans les Ateliers socio-linguistiques ? Je le redis ici, la position de la Ville est très claire. Elle l'a été vis-à-vis de l'ensemble des interlocuteurs, y compris de l'Etat, et nous recommencerons. D'ailleurs, on a recommencé déjà malheureusement depuis. Dans les Ateliers socio-linguistiques, l'ensemble des Parisiens qui ont besoin de rentrer dans la langue française doivent pouvoir être accueillis en dehors de conditions de durée de présence sur le territoire. Nous savons, dans les quartiers, qu'il y a un certain nombre de personnes - je pense notamment à des femmes - qui ne viennent pour apprendre la langue française, en rencontrant un centre social, en intégrant un A.S.L., qu'après de longues années au cours desquelles elles ont fait d'autres choses. Donc elles s'autorisent à venir enfin pour rentrer dans un parcours d'autonomie, au-delà des cinq ans de présence sur le territoire.

Nous sommes très clairs, et c'est aussi pour cela que nous sécurisons le financement des A.S.L. des centres sociaux. Nous souhaitons que l'ensemble des Parisiennes et les Parisiens continuent à être accompagnés. Les centres sociaux savent que nous sommes à leurs côtés dans ce combat et que nous ne lâcherons rien. Sur la partie Ville, nous continuerons à creuser notre sillon.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 327 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 327 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux délais de versement du FSE aux associations.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen de vœux non rattachés, en commençant par le vœu référencé n° 67 qui est relatif au délai de versement du F.S.E. aux associations.

La parole est à Mme Virginie DASPET, pour deux minutes, au nom du groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

On va parler encore une fois de financement associatif, mais plus particulièrement du financement via le Fonds social européen, et plus particulièrement encore de l'enveloppe gérée par la Région Ile-de-France.

On arrive aujourd'hui à une situation plus que limite et surtout très paradoxale, parce que dès que dans un quartier on a une association qui, outre la qualité de son action sur le terrain - oui, Madame BROSSEL, c'est pour vous - nous paraît à même techniquement de porter la lourdeur de la composition d'un dossier F.S.E., de fait, nous nous trouvons à la mettre en danger, puisque les délais sont de plus en plus longs : ce sont des mois, voire des années de traitement administratif et, pire que tout, aujourd'hui on en arrive à une situation où des fonds qui devraient être versés depuis des années ne le sont toujours pas.

Ceci nous amène à nous poser plusieurs questions et à demander à la Maire de Paris de se rapprocher de la Région Ile-de-France pour demander que l'instruction des dossiers soit effectuée dans des délais qui soient plus acceptables, qu'à défaut des subventions d'urgence puissent être attribuées et que, de manière générale, le versement de ces subventions soit effectué l'année de la mise en place de l'action, et pas deux ou trois ans après, comme ce vers quoi nous sommes en train de nous acheminer aujourd'hui au dire même des services de la Région.

Enfin, il y a tout de même quelque chose qui nous interpelle, c'est qu'on aimerait savoir où nous en sommes de l'accréditation de la Région Ile-de-France à gérer et à porter ce F.S.E. Il semble qu'aujourd'hui les choses ne soient pas du tout claires.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Virginie DASPET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Pardon, chère Virginie, en plus, c'est un sujet que nous avons plusieurs fois évoqué.

Tout ce que vous dites est juste. Malheureusement, en effet, nous n'en maîtrisons pas...

Je vois que Claudine BOUYGUES qui opine du chef, elle sait cela mieux que nous tous !

Nous n'avons pas directement les moyens de faire mieux. Par contre, nous devons relayer auprès de la Région Ile-de-France, et j'en prends évidemment l'engagement, les sujets que vous portez parce que la vitalité associative dans nos quartiers est un bien trop précieux. L'engagement au quotidien des acteurs associatifs avec les habitants des quartiers populaires est un bien trop précieux pour que nous regardions des associations se mettre dans une telle difficulté.

Oui, bien sûr, je porterai cette voix auprès de la Région en espérant qu'elle soit évidemment victorieuse.

Merci en tout cas de votre alerte.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 341).

Je regrette pour Danièle PREMEL qui voulait faire une explication de vote, mais je vous promets que je vous donnerai un temps de parole deux fois plus long lorsque vous voudrez intervenir.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'occupation des locaux de l'ancienne halte-garderie, 20, rue Jacques Kellner.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 68 relatif à l'occupation des locaux de l'ancienne halte-garderie, 20 rue Jacques Kellner.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour deux minutes, au nom du groupe les Républicains.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

L'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil dispose à ce jour d'un local de 168 mètres carrés au 102 rue de la Jonquière pour mener à bien ses missions à destination des familles du quartier des Epinettes, et compte à ce titre parmi les centres sociaux les plus exigus de Paris.

A la suite de la fermeture de la halte-garderie, 20 rue Jacques Kellner, dont C.E.F.IA. avait la gestion, les locaux appartenant à Paris Habitat sont désormais libres de toute activité.

Aussi, considérant que les actions menées par le C.E.F.IA., en termes d'accueil des jeunes publics, de soutien à la scolarité et d'aide à la parentalité, répondent aux besoins grandissants des habitants du quartier des Epinettes et de la Z.A.C. Clichy Batignolles en cours d'aménagement, la maire du 17e, Brigitte KUSTER, Jérôme DUBUS et les élus du groupe les Républicains émettent le vœu que l'association C.E.F.IA. puisse développer ses activités à destination des jeunes publics et des familles du 17e au sein des locaux anciennement occupés par la halte-garderie.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur GABORIAU, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Monsieur GABORIAU, pardon de vous le dire à vous, je ne comprends pas ce vœu.

Je ne comprends pas ce vœu ! J'ai organisé dans mon bureau une réunion avec l'association C.E.F.IA., les services de la DASES, les services de la C.A.F., la mairie du 17e pour que nous prenions ensemble la décision de savoir si nous étendions ou non les locaux de C.E.F.IA., parce que je ne voulais pas que nous puissions avoir une position divergente entre la mairie du 17e et la Mairie de Paris.

Nous avons pris ensemble cette décision. Un compte rendu de cette réunion a été fait : la Mairie de Paris va financer l'accroissement de surface de ce centre social, nous avons posé les conditions que nous y mettions, la mairie du 17e et moi-même. Nous avons envoyé à la mairie du 17e ce compte rendu de cette réunion, de cette décision que nous portons ensemble et je vois arriver un vœu qui demande à ce que la Mairie de Paris puisse prendre la décision qu'elle a prise en concertation avec la mairie du 17e !

Enfin, de quoi s'agit-il ? Franchement, je veux bien qu'il y ait de la politique politicienne dans chacun des actes que vous posez, mais quand je fais les choses dans la concertation avec les mairies d'arrondissement, et que nous prenons ensemble les décisions, ne venez pas en Conseil de Paris présenter des vœux pour ensuite avoir je ne sais quelle utilisation politicienne dans une période préélectorale.

J'apporterai donc un avis négatif à ce vœu parce que ce ne sont pas des façons de faire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le vœu n° 68...

Vous déposez un vœu et vous n'allez pas faire une explication de vote sur le vœu que vous avez déposé, puisque par définition vous êtes favorable au vœu que vous avez proposé. Vous n'êtes pas non plus maire du 17e arrondissement aux dernières nouvelles.

Allez, une minute, Monsieur BOURNAZEL, ce sera largement suffisant.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Simplement pour rappeler des évidences.

D'abord, chaque élu a le droit de déposer les vœux qu'il souhaite et de défendre l'intérêt de son quartier, de son arrondissement. Je trouve extrêmement déplacés les propos de Mme Colombe BROSSEL. Respectez un peu les élus légitimes du 17e arrondissement en la matière. Ne donnez pas de leçons en matière électorale, vous qui cherchez désespérément à remplacer Daniel VAILLANT dans sa circonscription !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote qui n'était pas politicienne du tout.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif, mais je crois que vous l'aurez compris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2016 DASES 295 G - Modification du Règlement Départemental d'Aide Sociale, personnes âgées et personnes handicapées.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 295 G. Il s'agit de la modification du règlement départemental d'aide sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Je donne la parole, pour cinq minutes, à M. Hervé BÉGUÉ, au nom du groupe Communiste - Front de gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la modification du règlement départemental d'aide sociale pour les personnes âgées handicapées est rendue nécessaire par des évolutions législatives, mais également parce que nous nous inspirons d'expériences menées dans des départements voisins.

Je balaierai rapidement les mesures annoncées.

Il est assez difficile de parler dans le brouhaha.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je confirme ce que vient de dire Hervé BÉGUÉ, c'est assez pénible. Je vous demanderai donc de permettre à Hervé BÉGUÉ de parler en silence.

M. Hervé BÉGUÉ. - Je vous remercie.

Je balaierai donc rapidement les mesures annoncées. Le maintien, même si elle est à reconfigurer, comme le dit le texte du projet de délibération, de la commission consultative des recours gracieux en matière d'A.P.A. est une bonne chose. Elle permet d'éviter du contentieux et, surtout, d'offrir une garantie aux usagers et aux familles, que leur demande soit examinée par une commission pluridisciplinaire, dans laquelle siègent les usagers ainsi que les élus.

La généralisation de la facture par les établissements concernant les personnes âgées et handicapées est aussi une bonne chose.

J'émettrais tout de même quelques préconisations : l'information du changement du système doit être faite par l'Institution parisienne et pas par les établissements eux-mêmes.

Nous le savons, malgré la satisfaction des usagers et des familles, des établissements d'accueil, il y a une confiance plutôt forte dans le service public. Les personnes hébergées dans ces établissements sont souvent en situation de grande fragilité, et les changements, s'ils ne sont pas bien expliqués, peuvent être mal compris ou perçus sous le seul angle des économies.

Il convient que le travail d'accompagnement des services soit très important. Peut-être même, si nous le faisons périodiquement, que cette nouvelle manière de fonctionner nous permettrait de diligenter des inspections dans ces établissements, en prenant comme critère le nombre de plaintes ou de remarques sur des dysfonctionnements qui nous auraient été signalés.

Le traitement des personnes âgées et handicapées est un sujet sensible, et si je peux m'exprimer de manière triviale, il ne faut pas nous rater.

Enfin, la mesure sur laquelle il faudra faire le plus de pédagogie est bien celle qui concerne l'aide sociale légale. Je conçois tout à fait qu'il ne faille pas maintenir des dispositifs parisiens comme l'était l'A.S.P.A., puisque celle-ci est désormais remplacée pour la quasi-totalité des bénéficiaires, par l'A.P.A., la P.C.H. et la M.A.S.P.

Mais voyons aussi la réalité. Même si l'on nous a récemment rassurés sur les délais d'instruction des dossiers A.P.A. et P.C.H., il n'en demeure pas moins que ces dossiers sont d'une relative complexité. On ne pourra pas empêcher certains de critiquer ce retour au droit commun, puisque l'aide parisienne était vécue comme plus simple et plus souple. Les arguments développés dans le projet de délibération sont entendables.

Système plus avantageux pour les bénéficiaires, suivi plus complet par des professionnels de santé et de l'action sociale : soit tout ceci est parfait sur le papier, mais une nouvelle fois, je souligne l'importance du travail pédagogique que l'émetteur de la réforme, en l'espèce la DASES, et donc pour les gens de la Ville de Paris, nous devons accompagner les usagers vers le nouveau système en dédramatisant le changement et en multipliant les accompagnements au changement.

Il n'y aura pas de réussite dans ce travail, sans un travail en amont qui concerne des milliers de personnes à Paris. Il serait intéressant que vous nous disiez combien de personnes seront intéressées par cette modification.

Nous voterons donc ce projet de délibération, en espérant que nos remarques soient entendues. Elles sont frappées du coin du bon sens, mais nous le savons bien, le succès ou l'échec d'une réforme dépend souvent des moyens d'information et d'accompagnement que l'on y consacre.

Surtout, je le répète, que nous avons affaire à des publics fragilisés, en grande demande de protection et de facilitation de leurs démarches.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller de Paris Hervé BÉGUÉ, je suis d'accord avec vous. Tous ces systèmes de droits et d'aides administratives nécessitent beaucoup de pédagogie. J'y reviendrai dans le déroulé de ma réponse et de ma présentation.

Comme le savent, je pense, beaucoup de gens sur ces bancs, le règlement départemental d'aide sociale de Paris a pour objectif de définir les règles selon lesquelles sont accordées les aides légales en faveur des Parisiens âgés ou des personnes en situation de handicap, ainsi que les aides facultatives, dites extra-légales, créées à l'initiative du Département, pour compléter les aides obligatoires.

L'objectif de ce projet de délibération, c'est de demander l'approbation de l'évolution du règlement départemental d'aide sociale, et du fait que nous apportons un certain nombre de clarifications et de simplifications, pour le recours aux aides sociales légales.

Je voudrais attirer l'attention sur quatre mesures.

La première, mais vous l'avez vous-mêmes valorisée, bien que la loi d'adaptation de la société au vieillissement ait supprimé la commission consultative de recours gracieux en matière d'A.P.A., nous avons le souhait de la maintenir. D'ailleurs, je salue notre collègue Karen TAÏEB, qui n'est pas là, mais je la salue quand même, qui est la présidente de cette commission et qui s'y investit beaucoup. Il faut savoir que cette commission permet de régler les différends au plus près des usagers et de jouer un rôle de concertation, en associant à ses décisions les différents partenaires du département que sont la C.N.A.V., la C.R.A.M.I.F. et les représentants des usagers.

Le deuxième sujet concerne l'adaptation du dispositif relatif à l'aide-ménagère, qui ne se justifie plus, dans la mesure où une aide équivalente peut être obtenue par l'A.P.A. ou la P.C.H.

L'A.P.A., on le sait, est plus avantageuse, car elle permet à la fois d'avoir recours à de l'aide-ménagère, mais également de bénéficier d'un suivi social par l'équipe médicosociale et d'adapter le plan d'aide quand la situation de la personne s'aggrave.

De plus, il y a des avantages. L'A.P.A. n'est pas récupérable sur succession, ce qui est le cas de l'aide-ménagère.

Vous demandiez, Monsieur BÉGUÉ, que l'on fasse beaucoup de pédagogie. Effectivement, on le fera. On expliquera en quoi il est plus avantageux d'avoir l'A.P.A. que d'avoir cette aide-ménagère, qui est récupérable sur succession, contrairement à l'A.P.A.

Quant au nombre de personnes qui bénéficient de cette aide-ménagère, c'est environ dix personnes par mois qui la demandent actuellement. Il y aura donc simplement un travail pédagogique pour expliquer en quoi l'A.P.A. est bien meilleure globalement pour la personne.

Enfin, une autre mesure de clarification concerne les mesures d'accompagnement social personnalisé, que l'on appelle les M.A.S.P., qui ont pour objet d'accompagner les personnes âgées fragiles dans leurs démarches administratives quotidiennes.

Là, il s'agit, dans le cadre de ce projet de délibération, d'acter une pratique dérogatoire de Paris, qui consiste à ne pas limiter cette aide aux seuls bénéficiaires de prestations sociales, mais de la proposer à toute personne qui en fait la demande. C'est donc positif.

Enfin, dernière mesure dont vous avez parlé. Il s'agit - et c'est vrai qu'elle a fait l'objet d'un débat et d'interrogations en 4e Commission - de la généralisation de la facturation nette aux résidents par les établissements. Aujourd'hui, les établissements comme les EHPAD facturent le Département, qui refacture le résident.

Il va donc y avoir une refacturation nette, mais nette cela ne change rien. Il ne va pas y avoir plus de refacturation. Il va effectivement falloir bien informer et accompagner les usagers dans cette réforme. Concrètement, un courrier d'information le plus simple possible, le plus clair, sera envoyé par la D.A.S.E.S. à la fin du mois de novembre à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement, ainsi qu'à leur tuteur éventuel.

Des réunions ont déjà été organisées par le Département de Paris auprès des tuteurs institutionnels, pour détailler et expliquer le dispositif, sachant que le département continuera à être présent en assurant notamment le relais en cas de difficulté de paiement par un usager.

Il ne s'agit donc pas du tout de laisser les usagers et leur famille seuls face aux établissements. Le Département peut reprendre à tout moment son rôle d'intermédiaire si cela est nécessaire, comme c'est prévu dans l'article 174 du règlement départemental d'aide sociale, où il est prévu que le Département se substitue au bénéficiaire pour régler les frais d'hébergement de celui-ci.

Sur les éventuelles plaintes des usagers, nous y serons très attentifs. Le suivi de ces plaintes sera assuré conjointement par l'A.R.S et le Département pour tout ce qui concerne la qualité de la prise en charge des résidents, et par des inspections qui seront diligentées en tant que de besoin.

J'espère avoir clarifié les dispositifs dont je reconnais qu'ils sont très complexes et finalement très technocratiques, insupportablement technocratiques et administratifs. La loi, le règlement, les décrets, c'est ainsi.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 295 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 295 G).

2016 DASES 344 G - Subvention (6.010.765 euros) relative au financement par le Département de Paris des activités 2016 du G.I.P. Samu social de Paris (12e) et signature des avenants correspondants.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 344 G. Il s'agit de l'attribution d'une subvention relative au financement par le Département de Paris des activités 2016 du Samu social de Paris et de la signature des avenants correspondants.

La parole est d'abord à M. Hervé BÉGUÉ pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour 5 minutes.

M. Hervé BÉGUÉ. - Chers collègues, le 17 octobre dernier, la directrice du Samu social a alerté les pouvoirs publics dans les colonnes du "Parisien" sur la situation de l'hébergement d'urgence à Paris. Ce soir-là, le Samu social a dû laisser 850 personnes à la rue, faute d'avoir pu leur trouver des places d'hébergement disponibles.

Quelques jours plus tard, c'est Eric PLIEZ, le Président du Samu social, qui a signé une tribune dans le journal "Le Monde", pour mettre en lumière les faiblesses des dispositifs d'hébergement à quelques semaines seulement du début de l'hiver.

La fondation Abbé Pierre nous informait il y a quelques jours, que l'année 2015 a été une année record pour les expulsions locatives à Paris. Plus de 6.700 expulsions ont eu lieu à Paris. Ces alertes sont malheureusement devenues des habitudes pour les responsables d'organismes et d'associations du secteur de l'hébergement.

Chaque année, nous déplorons la gestion de l'hébergement au thermomètre, une machine qui s'emballe à quelques jours de l'hiver, pour tenter d'éviter que des sans abri soient retrouvés mort dans la rue pendant la période de grand froid. Mais à chaque fois, les engagements de l'État ne durent qu'un temps. Les places ouvertes en début d'hiver sont fermées lorsque les températures remontent.

Depuis plusieurs années, ce mécanisme s'est quelque peu enrayé. Pour répondre aux besoins, l'État est finalement obligé de pérenniser des places ouvertes, mais cela ne suffit pas à répondre à la demande, été comme hiver.

Aujourd'hui plus que jamais, la réponse à cette crise du logement passe par la construction de davantage de places d'hébergement et de logement.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons rester fermes face à ceux qui veulent empêcher la solidarité de se déployer.

La crise actuelle montre aussi que nous devons aller plus loin. Il n'est pas normal que les dispositifs restent concentrés dans les mêmes quartiers et les mêmes villes. Il n'est pas normal que Paris compte cinq fois plus de places d'hébergement que les Hauts-de-Seine. Ce département est le département le plus riche d'Ile-de-France et de France. C'est aussi celui qui accueille le moins de places d'hébergement. Nous ne pouvons tolérer que de tels territoires n'assument pas leur part de solidarité.

A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle, l'État doit prendre ses responsabilités, à commencer par augmenter en urgence le nombre de places à ouvrir dans le cadre du prochain plan hivernal. Tous les moyens doivent être envisagés, des réquisitions doivent être engagées lorsque cela est possible. Les textes légaux et réglementaires existent pour le permettre.

Bien entendu, nous attendons également de la Ville de Paris qu'elle accompagne cet effort, de même que les élus parisiens. C'est ce que nous avons fait lorsque le Maire du 16e encourageait les riverains à s'opposer au centre d'hébergement du bois de Boulogne. Centre qui a subi des tentatives d'incendie ces dernières semaines, et c'est intolérable. Ce centre, c'est ce que nous devons continuer à faire partout ailleurs.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, Hervé BÉGUÉ.

La parole est à présent à Mme Marie ATALLAH, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette année, ce projet d'attribution de la subvention au SAMU-social de Paris revêt pour nous un sens tout particulier et nous incite à apprécier son contenu, en lien à la fois avec la complexité exceptionnelle du contexte et la diversité des profils et problématiques des sans-abri à Paris.

La mission principale du Samu social de Paris consiste à apporter une première réponse inconditionnelle aux situations de détresse sanitaire et sociale des publics sans-abri, et à assurer la régulation des places d'hébergement d'urgence parisiennes au moyen du numéro d'appel unique, le 115.

Au-delà de sa mission principale pour laquelle il a été créé, le Samu social de Paris assure également plusieurs missions au niveau de tous les maillons de la chaîne relative à la prise en charge des sans-abri, dans une logique de parcours personnalisé, devenant aujourd'hui un acteur incontournable dans la politique de l'action de notre collectivité en direction des sans-abri.

Le Samu social est engagé sur le terrain, mais a aussi été impliqué dans l'élaboration du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion. Il est resté très mobilisé pour son pilotage. Il participe pleinement à l'amélioration et l'innovation de nos différents dispositifs, outils et structures, destinés aux sans-abri. Pour ne citer que quelques missions, je citerai ici le S.I.A.O, avec une nouvelle mission de coordination des maraudes, la gestion de C.H.U. avec un modèle innovant, la régulation et l'amélioration de la qualité de l'hébergement des familles en hôtel, prises en charge par le Département dans le cadre de l'A.S.E.

Plus récemment, aux côtés de nos partenaires comme "Emmaüs Solidarité", "Aurore", "France terre d'asile" ou encore la Croix-Rouge, le Samu social est mobilisé pour intervenir dans les camps de migrants et réfugiés.

Tout cela m'amène à saluer l'engagement et la capacité exceptionnelle du personnel du Samu social et de son président, à agir et surtout à s'adapter et innover au regard de nouvelles exigences relatives à la crise des migrants

et au contexte exceptionnellement difficile et complexe auquel notre collectivité est confrontée depuis plus de deux ans.

S'agissant de ce dernier point relatif au contexte parisien marqué par la crise des migrants, nous tenons à exprimer ici notre fierté des nouvelles initiatives prises par notre majorité municipale pour poursuivre son action volontariste face à la problématique des sans-abri, et je pense particulièrement au tout nouveau centre d'hébergement qui vient d'ouvrir ses portes dans le 16e arrondissement, pour accueillir sereinement et dignement les 200 familles sans domicile.

Bien que ce soit un acte isolé, comment ne pas dénoncer et exprimer notre profond regret face à la nouvelle tentative de mettre le feu à cette belle structure d'hébergement, heureusement approuvée par une large majorité de Parisiens.

Rappelons d'ailleurs ici que les mesures et solutions en direction des sans-abri à Paris ont été en tête des projets choisis par les Parisiens dans le cadre du budget participatif de cette année. En ce sens, nous saluons l'expérimentation dénommée "Elan", menée par le Samu social, visant à accompagner l'élan de générosité citoyen. Cette action propose un accompagnement par des professionnels, des personnes réfugiées, hébergées chez l'habitant. Un beau projet dans le 16e arrondissement qui incarne une volonté d'innovation et de rééquilibrage territorial.

Un autre projet dont nous pouvons être encore plus fiers est bien celui du centre humanitaire de la Chapelle dans le 18e arrondissement, qui vise à accueillir plus de 400 migrants.

Nous tenons ici à renouveler notre soutien à Mme la Maire et son adjointe pour son volontarisme face à l'État, qui selon nous ne fait pas assez pour faire face à l'enjeu important que constitue la crise des migrants en France et en Europe.

Nous le disons et répétons, l'État doit amplifier les moyens dédiés au bon fonctionnement de son dispositif d'accueil des migrants et des demandeurs d'asile. Le succès de notre prochain centre d'accueil parisien dépendra largement de la capacité de l'État à assurer la fluidité en termes de sortie des personnes vers les structures spécialisées de l'accueil de demandeurs d'asile.

Nous pensons que l'État se doit de garantir la réussite de ce projet parisien pouvant devenir un modèle de structure de premier accueil à reproduire dans toutes les métropoles de la France.

Pour revenir sur les autres points du projet de délibération, nous souhaitons un éclairage sur la mission d'hébergement en hôtel des publics dits "prioritaires" qui sont des familles migrantes issues des campements. En fait, nous n'avons trouvé aucune précision dans le projet concernant une mesure d'accompagnement social adaptée aux besoins des familles.

Or, nous savons bien que ce type d'hébergement, comme nous l'avons toujours dit ici, peut être inadapté aux conditions de confort de première nécessité pour une vie de famille avec enfants mineurs. D'ailleurs, l'absence d'accompagnement de ces familles migrantes hébergées en hôtel, très souvent regretté et signalé par les acteurs associatifs du terrain...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure.

Mme Marie ATALLAH. - Je termine.

Pour terminer, je souhaite renouveler nos remerciements au Samu social et à l'ensemble des partenaires associatifs, nos services publics, mais aussi les citoyens bénévoles engagés. Les élus écologistes que nous sommes, nous réaffirmons une fois de plus notre mobilisation aux côtés de Mme la Maire et de Mme VERSINI pour poursuivre notre soutien et proposer des solutions innovantes en vue d'atteindre ensemble notre objectif souhaité : zéro S.D.F. à Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

Merci à vous deux, d'ailleurs, d'avoir évoqué le centre d'hébergement du 16e arrondissement, ce qui est l'occasion pour moi de redire, mais Dominique VERSINI le dira également, que beaucoup de bénévoles se sont exprimés depuis les événements que nous avons connus, des bénévoles qui apportent des jouets, des livres, des vêtements. Nous pouvons tous nous en réjouir, car cela témoigne du fait que les Parisiens sont, dans leur écrasante majorité, choqués par les événements qui se sont produits là-bas.

Sur ce, je donne la parole à Dominique VERSINI, non, à Bernard JOMIER, pardon.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Puisque Dominique VERSINI siège en Conseil d'administration du SAMU-social, je répondrai en son nom et au nom de l'Exécutif.

D'abord, pour remercier Hervé BÉGUÉ et Marie ATALLAH pour leur soutien renouvelé à l'action du SAMU-social puisque l'essentiel de ce projet de délibération est la subvention apportée au Samu social, à la fois en termes de fonctionnement et d'investissement. Subvention qui permet au Samu social de mener des missions absolument fondamentales : la prise en charge des familles à l'hôtel ou au titre de l'Aide sociale à l'enfance, le projet "Elan", dont Marie ATALLAH a parlé, le soutien à l'équipe mobile de lutte contre la tuberculose, la mise en place de la nouvelle coordination des maraudes. Les projets ne manquent pas qui montrent que le Samu social s'adapte aux besoins des personnes en situation de précarité et sans cesse fait évoluer ces modes d'intervention.

Ce projet de délibération, je veux le souligner aussi, permet, dans sa partie concernant l'investissement, d'accompagner la mise en œuvre de travaux de rénovation du bâtiment Babinski au sein de l'hôpital Charles-Foix, que vous connaissez, qui est à Ivry-sur-Seine et qui est destiné à accueillir des structures d'hébergement qui étaient auparavant situées sur les sites de Jean-Rostand ou d'Esquirol. Le Samu social est le premier acteur de l'urgence sociale à Paris. C'est pour la Ville, et au quotidien pour Dominique VERSINI, un partenaire qui est incontournable et essentiel. Sa mission, il la remplit dans un cadre à la fois souple et en travaillant sans cesse par la mise en commun de fonds publics - l'engagement de notre Ville en est un élément essentiel -, et de fonds privés et en coordonnant les interventions des différents acteurs de la lutte contre l'exclusion.

Il serait long de rappeler l'ensemble des structures que fait fonctionner le Samu social, de rappeler le développement du numéro vert du 115, des centres d'hébergement pour adultes, des centres d'urgence temporaires pour les familles - Jean-Rostand, dont on parlait -, la gestion, par exemple, de l'espace de solidarité insertion situé dans le 12^e arrondissement, la participation à l'action de maraudes psychosociales mises en place en partenariat avec l'hôpital Esquirol et qui connaîtra de nouveaux développements. Les actions du Samu social sont nombreuses et fondamentales.

Vous avez rappelé, l'un et l'autre, votre inquiétude à l'entrée de l'hiver sur la capacité à héberger les personnes qui sont à la rue. Je vous rappelle que, tout à l'heure, dans sa réponse à Fatoumata KONÉ lors de la question d'actualité, que Dominique VERSINI a rappelé les engagements de l'Etat à ouvrir, dans le cadre du plan hiver, 2.870 places en Ile-de-France. Effectivement, il faut que les différents départements - Hervé BÉGUÉ a raison - assument leurs responsabilités en la matière. 1.110 places sont localisées à Paris. En sus de ces places, lorsque le plan hiver sera déclenché, ce sont 16 gymnases dans 13 arrondissements parisiens qui seront mobilisés, ce qui permettra d'ouvrir 1.180 places supplémentaires.

Bien évidemment, nous avons tous conscience que ces ouvertures sont nécessaires et que cet hiver, nous devons être en capacité de mettre à l'abri, bien sûr, les migrants - cela a été rappelé -, mais l'ensemble des personnes qui se trouvent à la rue. Je crois qu'il y a, sur ce point, une vision que nous partageons les uns et les autres, en tout cas l'ensemble des orateurs qui se sont exprimés et viennent de s'exprimer. C'est tout à fait heureux.

Je voudrais rappeler aussi qu'en direction des familles, Marie ATALLAH faisait part d'une préoccupation d'accompagnement social. Cet accompagnement social existe dans de nombreux dispositifs. Il existera, vous le savez, dans le centre d'accueil qui va être mis en place à Ivry, destiné spécifiquement aux familles. Il existe déjà en hôtel. Certes, il est compliqué. Il est compliqué par l'habilité des lieux de séjour, par la difficulté, parfois, de mener un travail continu, avec un public qui se retrouve à voir différents travailleurs sociaux à différents temps de son parcours. Nous savons tous que la coordination et le lien des intervenants est l'un des éléments essentiels de la qualité de la réponse.

En tout état de cause, merci pour vos remarques constructives et merci pour votre soutien à ce projet de délibération tout à fait essentiel que porte Dominique VERSINI.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Bernard JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 344 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 344 G).

2016 DASES 389 G - Convention entre le Département de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 389 G. Il s'agit de la convention entre le Département de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques.

La parole est à Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je serai assez bref. Notre groupe se félicite de l'excellent travail de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques. Elle mène un travail remarquable auprès de publics très variés, mais, en particulier, auprès des jeunes scolarisés ou non. Son approche pragmatique s'appuie sur une vision en aucun cas moralisatrice, mais, au contraire, responsabilisante des jeunes face à l'ensemble des comportements à risques.

L'implantation de cette mission à Pantin, en Seine Saint-Denis, ne semble pas avoir ralenti son utilisation par les actrices et les acteurs de la prévention dans notre Capitale. Mais j'aurai deux questions à poser à M. JOMIER. La première est sur le nombre de postes pour mener cette politique : avez-vous prévu une augmentation du nombre de postes pour la mission dans le prochain budget de notre Ville ? La deuxième, c'est : où en est la réflexion sur la création, à Paris, d'un espace tête-à-tête à l'image de celui qui existe en Seine Saint-Denis ?

Au sujet de cet espace, je viens d'apprendre - et je regrette vivement la décision prise par la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France - de supprimer la subvention de 120.000 euros qui lui était affectée depuis 10 ans, avec un soutien sans faille. J'espère que ce choix n'aura pas de conséquences désastreuses sur l'avenir de cet espace, espace qui répond à une demande des jeunes d'avoir des informations hors des cadres institutionnels, comme l'école ou les institutions médicales.

Un amendement budgétaire a été adopté au budget primitif en décembre dernier qui demandait une étude sur la création d'un tel équipement. Nous n'avons pas eu l'ombre d'une information sur le sujet et je n'ai pas su en voir trace dans votre projet de délibération. Pouvez-vous nous dire où vous en êtes ?

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ, d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Bravo, Monsieur le Maire, et merci.

Il s'agit, par ce projet de délibération, de renouveler la convention qui lie le département de la Seine-Saint-Denis et celui de Paris pour faire fonctionner la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques. La convention reconduit globalement cette mission dans ses différents périmètres.

La M.M.P.C.R. est composée de programmes qui sont différents selon les territoires et de programmes qui sont mutualisés. En clair, la Seine-Saint-Denis a des priorités en matière de prévention des conduites à risque et de toxicomanie. Le territoire parisien a d'autres priorités. Elles se recoupent largement. Certains programmes sont spécifiques à chacun de nos territoires, et certains programmes sont mutualisés. La réflexion, le partage d'information, le partage d'expertise sont évidemment totalement mutualisés. La M.M.P.C.R. fonctionne donc bien parce qu'il y a, à la fois, un partage d'expérience et de réflexion, et le respect des priorités et des spécificités de chaque territoire.

Dans ce cadre, la convention prévoit un maintien des moyens et des actions mutualisés et, par ailleurs, pour ce qui concerne le territoire parisien, beaucoup de nos actions passent par les associations. Notre Conseil vote environ 1,5 million d'euros de subventions à différentes associations agissant dans le domaine de la prévention des conduites à risque. En termes de projets, par exemple, nous sommes en novembre, avec la déclinaison du mois sans tabac à Paris. Je pense que tous les fumeurs de cet hémicycle se sont engagés dans le mois sans tabac, et cela a été mis en œuvre par la M.M.P.C.R.

"Le Tête à tête" auquel vous faites référence est un programme spécifique à la Seine-Saint-Denis, qui le fait financer en partie par une subvention du Conseil régional, dont je regrette, avec vous, que là encore, il se désengage, mettant en péril, une nouvelle fois, une action qui est tout à fait utile.

La M.M.P.C.R. a bien pris note du vœu adopté par le Conseil de Paris et a étudié l'hypothèse d'un programme "Tête à tête" à Paris. La réponse n'est toujours pas arrêtée à ce jour, c'est-à-dire que c'est toujours en réflexion. Il est regardé évidemment avec beaucoup d'intérêt ce que cela a produit en Seine-Saint-Denis, les avantages et les points de difficulté de ce programme. Évidemment, sur le territoire parisien, il n'est pas exclu, mais il n'est pas non plus pour le moment adopté par La M.M.P.C.R. qu'un "Tête à tête" soit créé dans le même format à Paris. Le principe encore une fois étant de bénéficier les uns des expériences des autres pour mettre en œuvre les programmes les plus efficaces à l'échelle de notre territoire.

Je constate, encore une fois avec vous et j'y reviens, que la Région s'est désengagée sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres sujets tenant à la prévention des conduites à risque, comme elle s'est désengagée sur la salle de consommation à moindre risque qui a ouvert et qui fonctionne dans des conditions tout à fait apaisées d'ailleurs, dans le quartier, au grand bénéfice des usagers. Je le regrette avec vous. Soyez convaincus que l'on pourra ensemble intervenir très fermement pour rappeler que cette politique est une politique qui est utile à beaucoup de jeunes notamment, et que la restreindre est une grave erreur.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Bernard JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 389 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 389 G).

2016 DASES 393G - Subvention (60.000 euros) et convention avec "Logement francilien" pour la création d'un cabinet médical au 10, rue Morand (11e) dans le cadre de Paris Med'.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 393 G. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 60.000 euros et de la convention avec "Logement francilien" pour la création d'un cabinet médical au 10, rue Morand dans le 11e arrondissement, dans le cadre de Paris Med'.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, Paris Med', le dispositif d'aide à l'installation des professionnels de santé de la Ville de Paris, commence à prendre un rythme de croisière. L'ouverture de ce troisième cabinet médical conventionné secteur 1 dans le 11e arrondissement en est le symbole. La démographie médicale déclinante que connaît notre ville nous oblige à mener une politique volontariste de stimulation de notre offre car, pour les jeunes médecins, l'installation est devenue une gageure, en grande partie à cause du prix de l'immobilier dans notre ville.

Il était donc important de revitaliser l'offre médicale conventionnée secteur 1 puisque de plus en plus de Parisiens renoncent à se faire soigner pour raison financières. C'est l'objectif du dispositif Paris Med' qui vise, comme vous le savez, à faciliter l'installation de professionnels de santé dans les quartiers identifiés comme prioritaires.

Les locaux sont proposés à un tarif de 30 à 50 % en-dessous des prix du marché. En échange, les professionnels s'engagent à exercer en secteur 1, sans dépassement d'honoraires et pour une durée minimum de 3 ans. En complément, une aide à l'installation leur est versée pour leur permettre de s'équiper.

L'autre avantage de Paris Med', c'est que ce dispositif encourage le regroupement des professionnels, l'installation sur un territoire en fonction des besoins identifiés et en favorisant des objectifs de santé publique et un suivi coordonné. Ce projet intéresse les élus et les Parisiens car nous étions plusieurs, lors de notre réunion en 4e Commission, à demander un premier bilan d'étape à Bernard JOMIER sur ce dispositif qui commence à porter ses fruits.

Par ailleurs, j'encourage tous les élus à ne pas hésiter à donner des informations sur les locaux qu'ils auraient identifiés comme potentiellement utilisables pour l'implantation d'un cabinet Paris Med'.

J'en profite également pour interpellier M. Ian BROSSAT pour que Paris Med' soit associé plus en amont au processus de fléchage des locaux en pied d'immeuble avec les bailleurs sociaux afin que ceux-ci puissent être identifiés en amont et proposés à des professionnels désirant s'installer. Il ne faut pas dramatiser la situation. Le nombre de professionnels de santé par habitant reste encore raisonnable dans notre ville, quand on le compare à certains déserts médicaux dans les campagnes françaises ou même, plus proches de nous, dans la Petite Couronne. Mais Paris a su prendre le taureau par les cornes et Paris Med' est une réponse préventive avant que les situations ne deviennent critiques. Si gouverner, c'est prévoir, alors Paris Med' est la réponse politique qui doit nous permettre d'anticiper efficacement ce problème de démographie médicale.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce projet de délibération vise à porter la subvention nécessaire pour la création d'un cabinet Paris Med' dans le 11e arrondissement, rue Morand. Vous demandiez, Madame KONÉ, et cela avait été demandé en 4e Commission, un premier bilan de ce dispositif que notre Conseil a adopté l'année dernière.

Il y a 258 professionnels de santé qui ont contacté la cellule ParisMed', dont 156 médecins généralistes, 25 sages-femmes, 24 orthophonistes, 19 infirmiers, 18 kinésithérapeutes, 4 gynécologues, 4 psychiatres, etc. Sur l'ensemble de ces professionnels de santé, les premières équipes ont été constituées et les premiers cabinets ont effectivement ouvert : à Fontarabie, dans le 20e arrondissement, 2 médecins généralistes 2 sages-femmes, 2 infirmières, 2 orthophonistes ; rue de Turenne dans le 3e arrondissement, vient d'ouvrir un cabinet avec un médecin généraliste et 3 pédiatres.

Ce cabinet dont il est question aujourd'hui dans le 11e arrondissement comprendra 3 médecins généralistes, une gynécologue et une sage-femme. Et très bientôt, ouvrira Mouraud, dans le 20e arrondissement, avec un médecin généraliste, un kinésithérapeute, une orthophoniste ; cité Beauharnais, dans le 11e arrondissement, avec 2 généralistes, un kinésithérapeute, un infirmier et une orthophoniste. Puis viendront le parc Martin Luther King dans le 17e arrondissement, rue Duc dans le 18e arrondissement, Pic-de-Barrette dans le 15e arrondissement, Procection encore dans le 15e arrondissement.

Vous le voyez, dans un paysage de démographie médicale à Paris, où près de la moitié des 2.500 médecins généralistes parisiens ont plus de 60 ans et donc vont partir à la retraite dans les quelques années à venir, il était urgent de réamorcer un processus d'installation qui était tombé à un niveau presque égal à 0 concernant les médecins généralistes. Paris Med' permet de réamorcer ce processus et j'en suis tout à fait heureux pour les habitants des quartiers concernés.

Mais j'ai bien conscience que cela ne sera pas suffisant pour combler le déficit qui est en train de se creuser et qu'il sera nécessaire que l'État et les partenaires de la convention médicale notamment adoptent des mesures incitatives et non pas restrictives. En effet, les énièmes projets parlementaires d'interdiction d'installation dans tel ou tel lieu ne sont pas efficaces. Ce qui est efficace, c'est d'inciter et d'aider les jeunes professionnels de santé à s'installer. Nous avons besoin de cet engagement de l'État, de cet engagement des partenaires du système de santé pour qu'au-delà du dispositif Paris Med' qui démontre la possibilité pour les jeunes professionnels de santé de travailler à Paris, d'autres aient envie de s'y joindre et que nous retrouvions, dans nos quartiers, des soins de proximité accessibles à tous, dans de bonnes conditions sociales. C'est la santé publique de notre population qui est en jeu et nous poursuivrons, vous le savez, dans ce sens avec beaucoup de détermination.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Bernard JOMIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 393 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 393 G).

2016 DFPE 190 - Gestion et exploitation de deux établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans les 14e et 20e arrondissements.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFPE 190. Il s'agit de la gestion et de l'exploitation de deux établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans les 14e et 20e arrondissements.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Beaucoup moins puisque vous connaissez mon argumentaire par cœur.

Je suis en désaccord avec le recours à ces procédures de marché pour la gestion des crèches, des structures d'accueil de petite enfance. Je réitère le fait que je suis attachée à ce que l'on développe un service public de la petite enfance, donc des crèches municipales publiques ou bien des crèches associatives.

La musique est sympathique mais voilà... Bravo. Je voterai donc contre ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET, merci pour la concision de vos propos qui nous permettent d'être dans les temps.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère de Paris, Danielle SIMONNET, je connais effectivement votre positionnement... Vous souhaitez peut-être entendre ma réponse... Puisque vous connaissez ma réponse également.

On connaît la question, on connaît la réponse. Je voulais simplement vous rappeler quand même que Paris compte aujourd'hui 34.255 places dans le parc public collectif d'accueil de la petite enfance. Nous sommes le premier département d'accueil collectif de la petite enfance. J'ajoute qu'aujourd'hui seulement 41 établissements sont gérés par une gestion déléguée, soit 5 % seulement du total des 34.255 places, et que parmi ces 5 %, 59 % des établissements en gestion déléguée sont gérés par des acteurs associatifs.

Vous le savez, nous poursuivons l'objectif de créer les 5.000 places d'ici 2020 dont 1.000 sont déjà livrées. Notre délibération a pour but justement de proposer la création de deux établissements, l'un dans le 14e arrondissement, l'autre dans le 20e arrondissement.

Ces deux établissements permettront de créer 96 nouvelles places dans le 14e arrondissement, boulevard Jourdan, avec une amplitude d'ouverture élargie de 8 heures à 19 heures 30, et 66 places dans le XXe, rue des Maraîchers, avec une amplitude d'ouverture élargie de 7 heures 30 à 19 heures.

Ces deux établissements verront le jour en octobre et novembre 2017. C'est extrêmement important, ces 162 places présentent une amplitude horaire élargie qui permettra de faciliter la conciliation des temps de vie pour les parents et notamment l'accès ou le maintien dans l'emploi des femmes, en particulier pour celles qui occupent des emplois en horaires atypiques et qui sont souvent les plus précaires.

Néanmoins, pour poursuivre l'amélioration de la qualité de l'accueil, la Ville s'est engagée dans un important travail de refonte de la procédure de sélection des candidats du marché. Deux nouvelles modalités sur lesquelles je tiens à attirer votre attention.

Pour la première fois, des coordinatrices vont participer au comité de sélection des appels d'offres pour évaluer la qualité des projets d'établissement. Le poids des critères qualitatifs a été significativement augmenté ; il représente désormais 60 % de la note globale alors qu'auparavant il s'agissait de 50 %. Une fois les candidats sélectionnés selon cette procédure plus qualitative, ces deux structures seront agréées et contrôlées régulièrement par les services de la P.M.I. comme tout établissement accueillant du public. Ils répondront aux mêmes normes et exigences qualitatives fixées par la réglementation nationale.

En tant qu'établissements de la Ville, les services de la DFPE seront chargés d'évaluer la qualité de l'accueil proposé, fondée sur des contrôles à la fois de la P.M.I. pour vérifier le respect de l'agrément, également du bureau des partenariats, pour respecter les dispositions contractuelles définies dans le cahier des charges, et également des contrôles par les coordinatrices concernant la qualité de l'accueil.

Je veux quand même vous témoigner de l'engagement concret de la Ville de Paris à proposer aux petits Parisiens et Parisiennes un accueil de qualité et aussi à ouvrir des établissements qui permettent d'avoir des horaires et une amplitude horaire qui rend la vie plus facile aux familles parisiennes.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 190.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFPE 190).

2016 DASES 403 G - Participation (41.500 euros) et convention avec l'association France Terre d'Asile, pour sa permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 403 G. Il s'agit de la participation de 41.500 euros et de la convention avec l'association "France Terre d'Asile" pour sa permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour 5 minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vote de cette subvention à France Terre d'Asile pour avoir assuré la permanence d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers, le temps que le dispositif d'évaluation prenant sa suite monte en charge, est l'occasion pour nous de revenir sur le dispositif d'accueil et de prise en charge par notre Département des mineurs isolés étrangers.

Le nouveau D.E.M.I.E. correspond-il bien aux objectifs que nous lui avons fixés collectivement lors de l'adoption du plan exemplaire d'accueil des mineurs isolés étrangers de Paris ?

Le groupe Ecologiste avait en effet émis certaines réserves sur ce plan que nous avons voté et pour lequel nous nous étions beaucoup impliqués. Encore une fois, nous vous remercions, Madame VERSINI, ainsi que votre équipe, ainsi que le directeur de la DASES, pour leur disponibilité lors de ce travail sur ce plan.

Avec ce plan, nous nous mettions en conformité avec nos obligations légales avec la Convention des Droits de l'Enfant. La mise à l'abri systématique, pierre angulaire des nouveautés du plan, avait été un élément majeur pour emporter notre adhésion.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Nous voulons ici en témoigner, des signalements répétés nous informent que des mineurs se voient refuser toute mise à l'abri alors que celle-ci doit être systématique et inconditionnelle. La présence, longue, conséquente sur les campements, à Stalingrad par exemple, de mineurs, a été observée ces derniers mois. Le D.E.M.I.E. retombe-t-il dans les travers de l'ancien système ?

Le groupe Ecologiste souhaite insister sur ce point. Le doute doit profiter aux jeunes qui se présentent et le simple contrôle à l'entrée ne peut suffire à une évaluation sociale, nous sommes bien d'accord, je pense. C'est un élément important du plan. Le jeune qui se présente au D.E.M.I.E. doit être présumé avoir moins de 18 ans. N'oublions jamais que ce sont des personnes fragiles à la rue, ayant vécu un parcours migratoire souvent des plus difficiles.

Par conséquent, nous souhaiterions savoir quelles sont les mesures que la Ville met en place face à toutes ces alertes pour éviter que ne se reproduisent les erreurs du passé.

Dernier point, sur la question des jeunes étrangers scolarisés et sur le dispositif de prise en charge et d'hébergement des jeunes scolarisés isolés étrangers dont nous saluons la création.

Le Réseau Education Sans frontières, R.E.S.F., recense une vingtaine de lycéens qui ne sont pas pris en charge aujourd'hui. Les soutiens se mobilisent avec un rassemblement demain devant l'Hôtel de Ville et je tiens à saluer leur engagement solidaire dans la durée.

Sur ce point également, nous souhaiterions savoir où nous en sommes du calibrage du dispositif dans le dialogue avec l'Etat, qui porte avec Paris le dispositif face à ce manque de places.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aurélie SOLANS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mme la Conseillère de Paris, Aurélie SOLANS, ce projet de délibération a pour objectif de verser une participation à France Terre d'Asile en ce qui concerne le fonctionnement de la P.A.O.M.I.E. sur le début de l'année 2016, afin que le relais soit pleinement assuré par le nouveau dispositif : le D.E.M.I.E., dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers, que nous avons confié suite à un appel à projets à la Croix-Rouge Française.

Votre intervention est l'occasion de faire un point sur la mise en œuvre du plan d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers. A partir de la question que vous avez posée, Madame SOLANS, l'action du D.E.M.I.E. correspond-elle aux objectifs que nous nous étions fixés ? Oui, il correspond à nos objectifs. Il est certainement perfectible mais je crois qu'il constitue une très grande avancée qualitative qui s'inscrit au sein du plan d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers adopté par le Conseil de Paris en avril 2015.

Je vais vous dire pourquoi je pense qu'il correspond à nos objectifs. Nous avons présenté ce plan en faveur des mineurs isolés étrangers parce que nous avions des recommandations extrêmement négatives du Défenseur des Droits. Or, le Défenseur des Droits a fait l'évaluation du nouveau dispositif et il a salué à cette occasion les dispositions qui sont énoncées dans le plan parisien d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers, en soulignant que les engagements, tels qu'ils figurent dans ce plan, représentent des avancées incontestablement positives et parmi les plus abouties qu'il a eu à connaître sur le territoire français, en termes de reconnaissance et de respect des droits fondamentaux des mineurs non accompagnés.

Le Défenseur des Droits nous fait encore quelques recommandations d'amélioration, mais je peux vous dire qu'il n'émet pas de critiques particulières sur le fonctionnement du D.E.M.I.E. Il nous demande de continuer à avancer, et nous allons le faire, à améliorer la question de l'évaluation de la minorité des jeunes, qui sera toujours extrêmement complexe dans la mesure où les jeunes ont plutôt tous autour de 17 et 19 ans.

Je vais donc réunir un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs de la justice, des pédopsychiatres, des juristes, des avocats pour enfants, pour retravailler en prenant en compte le référentiel mis en place à un niveau national, améliorer encore l'évaluation de la minorité, mais je vous invite à lire les recommandations du Défenseur des Droits qui montrent vraiment une réelle amélioration.

Je vous rappelle que nous avons dans notre dispositif environ 1.400 mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers confiés à la collectivité parisienne. Sur les 4.900 enfants, qui nous sont confiés par la justice, c'est-à-dire 30 % du dispositif, nous mettons à l'abri immédiatement tous les jeunes qui se présentent et qui se présentent comme mineurs. Je dois vous dire d'ailleurs que, dans le cadre de la dernière évacuation de cette semaine, il y a deux ou trois jours, il y a eu 73 mineurs qui ont été immédiatement mis à l'abri dans le dispositif et qui sont en cours d'évaluation de leur minorité.

Personnellement, j'ai tout à fait conscience qu'on a encore à avancer sur quelques points du dispositif. On fera absolument strictement ce que nous demande le défenseur des droits, mais c'est vrai qu'il va falloir aussi admettre que certains jeunes qui se présentent comme mineurs ne le sont pas, que c'est confirmé par la justice et à tous les niveaux.

Cela nous ramène à la question des jeunes majeurs lycéens. Actuellement, il y a 100 jeunes qui sont pris en charge. Nous sommes passés de 20 places à 100 places de septembre 2015 à juillet 2016. Effectivement, il semble qu'il y ait peut-être encore une vingtaine de lycéens non pris en charge, et là nous sommes en discussion avec l'Etat à qui nous avons fait la proposition de les prendre conjointement en charge.

Nous vous tiendrons donc informés des suites de ces avancées, mais que je considère positives parce qu'on est vraiment hors compétence de la Ville et on fait quand même des choses assez importantes, je crois.

Avec votre aide, d'ailleurs, puisque vous nous aiguillonnez sans cesse et que c'est très positif.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 403 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DASES 403 G).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en charge des migrants.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil des réfugiés.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'accueil des exilés.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n^{os} 70, 71 et 72 sont relatifs à l'accueil des réfugiés et à la prise en charge des migrants.

La parole est en premier lieu à Mme Léa FILOCHE, pour deux minutes.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prends la parole au nom des élus du 19^e arrondissement. Je vous prie d'excuser le maire du 19^e arrondissement qui, malheureusement, ne peut pas être avec nous ce soir puisqu'il remet des diplômes de brevet aux collégiens du 19^e arrondissement que je salue à l'occasion, mais du coup j'ai la lourde tâche de présenter ce vœu.

Il est en partie caduc effectivement, puisqu'une partie de ses considérants et de ses demandes sont d'ores et déjà réglés. Pour autant, je tenais à rappeler que, malgré le nombre très important des dernières mises à l'abri avec des éléments qui ont été pris en compte, les habitants du 19^e arrondissement notamment mais pas seulement font preuve d'une compréhension et d'une solidarité hors pair, que je tiens à saluer ici solennellement.

Je tenais aussi à saluer la mobilisation remarquable des agents de la propreté de l'arrondissement notamment sur ce secteur. Depuis plusieurs mois, avec des éléments pas toujours faciles, ils font face à leur mission de service public de très grande qualité.

Je tenais aussi à remercier Dominique VERSINI et son équipe pour ces mises à l'abri qui, depuis plusieurs mois, n'ont malheureusement pas empêché les réinstallations rapides, mais ont quand même permis de changer la vie de beaucoup de ces réfugiés.

Puis, je tenais à rappeler que nous souhaitons quand même rester très vigilants, et notamment sur les opérations de police administrative sans mise à l'abri. C'est une interpellation particulière que nous faisons sur ce sujet parce que nous savons que ce sont des choses qui se font encore. A notre sens, cela va à l'encontre des droits fondamentaux que nous devons à ces réfugiés.

Je rappelle aussi que nous resterons vigilants puisque pour l'instant - on en a parlé au moment des questions d'actualité - le centre d'accueil de la Chapelle n'est pas ouvert, et d'ores et déjà nous pouvons constater qu'il y a des réinstallations diverses qui se profilent et il faut rester très vigilants et très animés.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

La parole est maintenant à Aurélie SOLANS, pour deux minutes.

Non ? Sauf si vous ne voulez pas prendre la parole mais c'était prévu.

Alors, Aurélie SOLANS, c'est à vous.

Mme Aurélie SOLANS. - Excusez-moi, j'étais cosignataire du vœu que Léa présentait et du coup je n'avais pas bien compris.

Effectivement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris a aussi déposé un vœu. Ce vœu, dans le contexte, est inédit depuis le début de la crise migratoire et le débat qui a débuté cet après-midi d'abord en témoigne.

3.800 personnes qui formaient ce qui était alors le plus grand campement de réfugiés de France, après le démantèlement de la jungle de Calais. 3.800 personnes, y compris des familles, fuyant tous leurs pays en guerre, vivant et dormant sur les trottoirs de Paris dans l'indignité.

Une partie de ce vœu est réalisé : l'opération de mise à l'abri a enfin eu lieu mettant fin à une situation intenable, tant au regard des conditions sanitaires que pour un quartier déstabilisé.

Pour autant, nous le redemandons : Paris doit continuer de mettre en œuvre des moyens exceptionnels afin de prendre en charge, conformément à ses engagements et ses obligations légales, les plus vulnérables.

Dans l'intervalle de l'ouverture du centre d'Ivry, le domaine intercalaire de la Ville doit à nouveau être mobilisé pour ouvrir des places d'hébergement pour les réfugiés, en parallèle de l'ouverture des centres humanitaires, et ce, dans tous les arrondissements.

Le protocole d'intervention d'urgence adopté en Conseil de Paris dès l'émergence d'un campement doit toujours être mis en œuvre et aboutir à une mise à l'abri rapide au fil de l'eau. Aujourd'hui, c'est bien cela qui est en jeu : réussir à mettre fin aux campements indignes.

Avant de finir, nous souhaitons redire notre honte face aux opérations policières incompréhensibles et inutiles qui se sont succédé depuis juillet avenue de Flandres : elles ont amené de la confusion et de la violence.

Je veux aussi ajouter que, pour le quartier Stalingrad-Riquet, nous allons maintenant devoir investir pour rétablir la confiance. L'attente d'une réunion publique, pour expliquer notre politique et les dispositifs, doit se tenir. Les grilles installées sur le terre-plein hier ne doivent pas rester. Elles apportent du discrédit au dispositif d'accueil et empêchent le quartier de revenir à la normale.

Et attention, les patrouilles de police ne doivent pas jouer le rôle des maraudes sociales.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Aurélie SOLANS.

La parole est maintenant effectivement à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes également.

Mme Danielle SIMONNET. - Deux minutes, c'est évidemment bien trop insuffisant pour présenter un vœu. Le vœu que je dépose, c'est quatre pages, on pourrait en faire un livre !

Ne soyons pas si optimistes. Pour ma part, j'estime que la solution est loin d'être réglée.

La solution est loin d'être réglée lorsque j'entendais pendant le débat sur les questions d'actualité le Préfet de police et la Maire de Paris se féliciter que finalement, on procédait dans chacune de ces opérations policières à l'hébergement, à la mise à l'abri des exilés.

Ecoutez, j'aimerais bien qu'un jour, on ait vraiment une étude avec des chiffres précis sur le nombre de personnes concernées et pas le nombre de mises à l'abri en tant que telles ; car sur le terrain, on a des témoignages de nombreux exilés qui ont fait l'objet de nombreuses mises à l'abri, parfois plus d'une vingtaine dans un même mois, en changeant d'établissement. J'aimerais donc savoir exactement ce qu'il en est.

Prenons également conscience que l'Etat bafoue les procédures relatives à la demande d'asile, en ne mettant pas en œuvre les moyens nécessaires à l'enregistrement de celle-ci. Le Préfet de police de Paris a été condamné 135 fois sur ce motif.

Prenons conscience que mettre en place des procédures, non pas d'abord et avant tout policières, mais au service d'une mise à l'abri au fil de l'eau, régulière et non pas en attendant que la situation soit totalement impossible, voilà ce qui honorerait une République qui respecterait ses principes, ceux de l'asile.

Il y a également d'autres éléments sur lesquels j'aurais aimé vous alerter, c'est la criminalisation des citoyens engagés en solidarité aux côtés des migrants.

Sachez que demain, ce mercredi 9 novembre, à 8 heures au palais de justice, il y aura un procès de deux citoyens, Mme Aubépine DAHAN et M. Houssam EL ASSIMI. Leur seul crime est d'être solidaires avec les migrants et de les accompagner. Nous devons absolument refuser cela.

Dernière chose, car j'ai déjà dépassé mon temps : nous avons abordé la question de l'Hôtel-Dieu qui peut être un lieu d'accueil complémentaire. Je trouve que la Ville fait peut-être beaucoup d'efforts pour une responsabilité qui relève de l'Etat ; pour autant, je pense qu'il y a encore d'autres choses à faire et je réitère notamment la demande que l'Hôtel-Dieu puisse être un lieu d'accueil.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ferai une réponse collective, tout en personnalisant évidemment avec les propos de chacun.

D'abord, on ne peut effectivement que se réjouir que la grande opération de mise à l'abri ait été réalisée, parce que l'on est d'accord qu'après cet immense campement de rue, tout le monde a trouvé que ce n'était plus possible, ni acceptable.

On est quasiment à la veille de l'ouverture du lieu d'accueil humanitaire. Le Préfet de police a dit tout à l'heure jeudi, mais c'est autour de ces jours-là ; en tout cas, c'est imminent.

Madame SIMONNET, votre demande, qui est la nôtre, d'un accueil et d'une mise à l'abri au fil de l'eau, sera faite. C'est ce qui se passera avec les primo-arrivants qui se présenteront et qui se verront ainsi expliquer les procédures : qu'est-ce que la demande d'asile, avec tout l'O.F.I.I., l'O.F.P.R.A., toutes les structures leur permettant d'avoir de l'information dans une langue qu'ils comprendront.

C'est vrai que de nombreux migrants ont fait l'objet de plusieurs mises à l'abri. Cela ne devrait plus se passer avec la permanence d'accueil, puisqu'elle permettra d'orienter de manière extrêmement pédagogique les personnes qui, dans ces conditions, n'auront pas lieu de revenir, ou alors on verra ce qui se passera.

Je pense que l'on est tous d'accord sur le fait que les campements de rue sont inacceptables. Ce ne sont pas des conditions dignes, c'est insupportable.

La Ville de Paris met en place, en partenariat avec l'Etat, avec Emmaüs, et l'A.R.F., un lieu digne et géré par des professionnels. C'est une chance. C'est également une chance que ce soit Emmaüs qui gère ce lieu et qui l'accueille.

Bien évidemment, l'ensemble des migrants qui arriveront sur le territoire de Paris seront orientés par la maraude, principalement celle gérée par Emmaüs et France Terre d'Asile. On ne demande évidemment pas à la Préfecture de Police de remplacer les maraudes sociales que l'on ne va pas réduire ; au contraire, on les renforcera. C'est leur rôle ; ils seront là pour faire cela.

D'ailleurs, je l'ai dit : nous avons réalisé un petit guide à l'usage des bénévoles, des associations, etc., pour savoir où et comment orienter les réfugiés qui se présentent sur le territoire de Paris.

Sur les opérations de police, la position de la Ville est donc très claire. Pour nous, il n'y a pas d'évacuation, ni d'opération de dispersion sans mise à l'abri. Ce n'est pas ce qui a été réalisé. On l'a constaté.

J'ai personnellement écrit au Préfet de police et au Préfet de Région pour leur demander de poursuivre la dynamique partenariale que l'on avait réussi à mettre en place avant l'été.

Vous avez entendu comme moi la réponse de M. le Préfet de police, lors de la question d'actualité. Nous sommes donc d'accord sur notre positionnement.

Nous pensons que ce lieu-là, plus le lieu de la Porte de la Chapelle, plus le centre d'Ivry qui ouvrira début janvier, plus toute la mobilisation que nous faisons du domaine intercalaire de la Ville et que nous poursuivrons...

Bien évidemment, Madame SIMONNET, vous parlez de l'Hôtel-Dieu ; notre collègue, Christophe GIRARD, a fait cette demande. J'ai de bonnes raisons de croire que du côté de la Préfète de Paris, Mme BROCAS, c'est en bonne voie. J'espère que cela pourra se faire.

Je suis d'accord avec vous que l'Hôtel-Dieu doit pouvoir retrouver sa fonction d'accueil historique, mais je pense que l'on est sur la bonne voie.

En revanche, je pense également que ce centre doit pouvoir voir l'apparition sur le territoire de deux ou trois autres centres d'accueil humanitaire de premier accueil. J'oserais suggérer aux élus du sud, du côté de Nice et de Vintimille et à ceux de Calais qu'il y ait un autre lieu comme le nôtre, pour qu'il n'y ait pas cette attraction irrésistible vers Paris, mais c'est mon vœu personnel.

Concernant le vœu relatif à la prise en charge des migrants du groupe Socialiste et Apparentés, du groupe Ecologiste de Paris, du groupe Communiste - Front de Gauche, je rendrai un avis favorable.

Concernant le deuxième vœu, celui spécifique du groupe Ecologiste de Paris, je rendrai un avis favorable.

En revanche, chère Danielle SIMONNET, votre vœu pose des questions justes. Je vous ai dit que j'étais d'accord avec elles, mais au-delà des sujets communs avec les deux précédents vœux, vous nous interpellez sur des compétences qui ne sont pas les nôtres.

Je ne pourrai donc pas rendre un avis favorable à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI, pour ces explications complètes.

J'ai été saisi d'une demande d'explication de vote de M. BOURNAZEL, au nom du groupe les Républicains. Deux minutes de temps de parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

La question des migrations est la grande question du XXI^e siècle. Je crois qu'il faut avoir une vision, une stratégie et des réponses équilibrées en la matière, pour éviter d'un côté l'angélisme et de l'autre côté le populisme.

Il y a trois principes, pour nous, fondateurs. D'abord, l'humanité vis-à-vis de réfugiés et de migrants qui fuient la guerre ou la misère, qu'il faut respecter et accueillir de manière décente, digne et respectueuse.

L'efficacité ensuite des politiques publiques qui doivent être mises en place : accélération des procédures de droit d'asile, car il faut des réponses plus rapides ; c'est également le respect que l'on doit aux personnes qui sont en attente.

C'est encore l'accélération des reconduites à la frontière pour celles et ceux qui n'ont pas bénéficié du droit d'asile, et qui doivent donc partir du territoire. En la matière, nous avons également beaucoup à faire, car nous avons des failles extrêmement nettes.

La fermeté aussi, vis-à-vis des réseaux de passeurs : il faut sanctionner celles et ceux qui se font du fric sur la misère humaine, et la Ville de Paris doit demander à l'Etat d'agir avec plus de force pour sanctionner ces personnes.

Au fond, il faut s'attaquer aux racines du mal. Ce n'est pas notre travail à nous. Nous sommes de modestes élus locaux, mais il faudra bien se demander comment éradiquer le problème de ces déplacements, en réglant les conflits, notamment la guerre - c'est la Syrie, l'Irak, la Lybie, le Mali. Il faut traiter cette question. La voix de la France et celle de l'Europe sont essentielles à ce sujet et il faut qu'il y ait une stratégie qui manque malheureusement aujourd'hui.

Et puis à la question des migrations économiques, c'est-à-dire la question de la coopération et du développement : la France et l'Europe doivent être à la pointe, mais on n'entend ni la France, ni l'Europe en la matière.

Il faut permettre à ces populations de se maintenir chez elles. L'accès à l'eau, l'accès à l'alimentation durable, l'accès à l'école, l'accès à la formation : c'est un sujet qui doit nous préoccuper, car l'avenir de ces pays-là, c'est notre avenir. C'est l'avenir de l'humanité.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Je vous rappellerai quand même que, quand vous faites une explication de vote, c'est pour dire ce que vous votez sur les vœux. Or, on n'a pas compris. Bref.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 70, déposée par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 342).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 71, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 343).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 72, déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2016 DASES 379 G - Caisses des écoles (10e, 15e, 20e). - Subventions (21.298 euros) et conventions pour la poursuite du programme "Paris Santé Nutrition".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 379 G concernant les caisses des écoles des 10e, 15e et 20e arrondissements. Il s'agit de l'attribution de subventions et de conventions pour la poursuite du programme "Paris Santé Nutrition".

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 2009, la collectivité parisienne met en œuvre, avec certaines caisses des écoles, un programme de prévention et de lutte contre l'obésité et le surpoids. L'objectif de ce programme est de sensibiliser et d'apprendre aux enfants les bonnes pratiques en matière d'alimentation et d'activité physique pour lutter contre l'obésité infantile. Pour mémoire, la Ville de Paris s'appuie, en créant ce dispositif, sur une étude de l'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France qui démontrait une situation inquiétante. Un enfant sur 10 de grande section de maternelle était en surpoids. Un enfant sur 6 de CE2 était en surpoids.

En mobilisant l'ensemble des acteurs, des adultes qui interviennent dans le quotidien des enfants, et plus précisément les parents, les enseignants, les animateurs, la Mairie avait alors fait le choix du pragmatisme. Ce choix, nous l'avons soutenu, en particulier dans le 15e arrondissement où Philippe GOUJON a souhaité évidemment que l'arrondissement - le plus grand arrondissement de Paris - soit partie prenante à ce programme. Les disparités sur les pratiques alimentaires et nutritionnelles sont telles d'un quartier à l'autre, que l'échelon local est évidemment le plus à même pour répondre et ajuster un tel programme d'éducation nutritionnelle et de dépistage précoce. C'est là toute la vertu du circuit court, même dans la décision politique.

L'organisation actuelle repose donc naturellement sur la coordination de la DASES, certes, mais inévitablement avec les caisses des écoles participantes qui relaient avec talent les actions via des coordinateurs et partenaires locaux, que je salue ce soir, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Ainsi, "Paris Santé Nutrition" a notamment permis le déploiement du programme "Un fruit à la récré", la mise en place d'ateliers A.R.E. sur la santé nutritionnelle, l'incitation à la pratique d'une activité physique au sein des centres de loisirs, l'organisation d'activités

physiques avec la DJS pour les enfants diagnostiqués en surpoids ou les personnes souffrant d'une pathologie chronique, ou encore des actions de prévention au sein des quartiers sur les places et les marchés alimentaires.

Malheureusement, en dépit de ce succès et de la pérennité du dispositif que nous appelons de nos vœux, des résultats incontestables également, vous décidez, par ce projet de délibération, de revoir son organisation. Nous étions évidemment favorables à sa généralisation, mais dans le respect des particularités des arrondissements. En atteste, d'ailleurs, le vœu de ma collègue, Sylvie CEYRAC, qu'elle avait déposé en début de mandature, en juin 2014. Mais ce que vous proposez ce soir ne peut nous convenir. Vous venez casser le travail que nous avons mis sept ans à construire avec nos partenaires. On ne peut l'accepter, en particulier sur le fait d'exclure de ce dispositif les caisses des écoles d'arrondissement.

Quand, fin 2014, vous valorisiez encore ce programme en sollicitant une participation financière de 28.000 euros auprès de l'Agence régionale de santé, fin 2015, vous envisagiez la reprise en régie du dispositif. Qu'a-t-il bien pu se passer en quelques mois seulement pour expliquer, justifier le besoin de réorganiser "Paris Santé Nutrition" que personne ne demandait ? J'imagine que la Ville avait certainement alors d'autres priorités bien plus importantes.

Je ne suis pas convaincu par l'argument selon lequel les caisses des écoles ne sont pas à proprement parler des acteurs de santé, comme vous l'avez indiqué, Monsieur JOMIER, en 4e Commission mercredi dernier, alors qu'elles figurent parmi les acteurs les plus importants en termes de restauration, d'alimentation, d'éducation, de comportement de l'enfant et des familles. La caisse des écoles du 15e arrondissement multiplie les actions à destination des parents pour accompagner cette éducation au bon comportement dans les repas.

Je ne suis pas non plus convaincu par l'argument selon lequel un dispositif de santé doit être géré par la Direction de la Santé, notamment parce qu'on l'a dit : "Paris Santé Nutrition" est transverse. D'autres directions y prennent part, comme la DASCO et la DJS.

Je ne suis pas convaincu, enfin, par l'argument selon lequel la centralisation est nécessaire et bénéfique au regard de l'évolution des publics visés. C'est plus de la posture, en particulier l'extension aux personnes âgées.

La réalité est toute autre. La DASES entérine simplement votre funeste projet de recentralisation des caisses des écoles et de la pire des manières, en les privant de toute action sanitaire et sociale en matière d'alimentation des enfants et d'éducation au goût et au bon comportement. Car l'Exécutif ne peut ignorer, comme vous avez feint de le faire la semaine dernière en 6e Commission, que la centralisation du P.S.N. n'est en réalité plus qu'une affaire de semaines.

Vous ne pouvez pas mentir en soutenant que les financements sont maintenus alors même qu'ils ne sont renouvelés que jusqu'au mois de décembre prochain. Vous ne pouvez pas prétendre que la décision n'est pas - je vous cite - "complètement prise", comme l'a dit Mme CORDEBARD, alors que les conventions, comme le projet de délibération, précisent qu'elle entre en vigueur à compter du 1er janvier 2017, c'est-à-dire demain.

J'ose vous prendre au mot. Dans ce cadre, retirez ce projet de délibération et revenez sur votre décision de centralisation de "Paris Santé Nutrition" qui ne rend service à personne, qui crée encore un machin administratif lourd et qui est donc une mauvaise décision, sans quoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Bernard JOMIER pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, vous avez rappelé le cadre des actions de "Paris Santé Nutrition" et ce qui fonde ce dispositif, la prévalence du surpoids et de l'obésité infantile, particulièrement plus importants dans les quartiers en politique de la ville et les quartiers prioritaires que dans la moyenne de la population parisienne, avec toutefois, il faut le rappeler, une prévalence qui, à Paris, est inférieure à la moyenne des départements français.

Les activités de "Paris Santé Nutrition" comportent des programmes qui sont de nature différente. "Un fruit à la récré" qui est en place depuis 2009 et dont le titre dit l'objectif. Les actions qui ont été mises en place dans le cadre de l'A.R.E., des activités périscolaires, avec notamment des actions de sensibilisation à l'équilibre alimentaire et la promotion de l'activité physique, donc des programmes liés à l'activité physique. Les challenges des aventures des "Bougez malin" qui rencontrent un très grand succès auprès des enfants puisqu'ils sont plusieurs milliers à y participer chaque année et que tous les arrondissements parisiens sont partie prenante de ces challenges. Les programmes d'activité physique adaptée qui permettent à des publics en surpoids, à des enfants en surpoids et à

des adultes atteints de pathologie chronique ou en situation de vulnérabilité, de pratiquer une activité physique adaptée.

Il faut dire que cette activité physique adaptée rencontre un grand succès et qu'elle est l'occasion de nouer de nombreux partenariats parce que, vous l'avez rappelé, les programmes "Paris Santé Nutrition" sont des programmes qui ne sont pas mis en œuvre uniquement par la Ville, mais avec de nombreux partenaires associatifs, l'A.P.-H.P., et évidemment les services de la Ville : la Direction de la Jeunesse et des Sports et bien d'autres directions.

Enfin, la Fête de la nutrition est un événement festif qui est organisé chaque année avec, là aussi, des activités autour de l'alimentation, mais aussi de l'activité physique, du jardinage, des actions sur le tri des déchets.

Les activités de "Paris Santé Nutrition", vous le voyez, dépassent le cadre des caisses des écoles. Vous pouvez dire non, mais c'est une réalité. Il est tout à fait logique que le pilotage s'effectue par une autre modalité qu'au sein des caisses des écoles.

Par ailleurs, ainsi que notre Conseil l'a exprimé dès 2014 - vous l'avez rappelé et c'est notre souhait -, il faut que les activités de "Paris Santé Nutrition" puissent bénéficier à l'ensemble des enfants, notamment parisiens, et pas simplement de quelques arrondissements. Donc, il a été décidé de déployer le dispositif sur l'ensemble du territoire de la Ville, mais pas en le centralisant. Les coordonnateurs de "Paris Santé Nutrition" ne vont pas être dans un bureau à l'Hôtel de Ville, mais vont rester au niveau des arrondissements et des mairies d'arrondissement. Nous allons, en reprenant le dispositif en régie municipale, bien sûr, donner le moyen du déploiement du dispositif sur l'ensemble des 20 arrondissements et pas seulement ceux qui, comme le 15e, le 13e ou le 19e, avaient la chance de bénéficier du dispositif.

Reprise en régie ne veut pas dire centralisation. On peut reprendre en régie et gérer de façon décentralisée, au plus près des quartiers, un dispositif. C'est ce qui est en train de se passer pour "Paris Santé Nutrition", qui a déjà été repris en régie dans le 13e et le 19e arrondissement, sans que rien ne soit modifié des modes de travail et de coordination.

C'est bien au niveau de ces arrondissements que se poursuivent les programmes. La subvention est limitée dans le temps, vous l'avez noté, car en ce qui concerne le 10e, le 15e et le 20e arrondissement, la reprise en régie se fera l'année prochaine. C'est pour cela que la subvention est d'une durée limitée.

Nous sommes très clairs et très transparents. J'avais annoncé au Conseil de Paris la mise en place de cette politique, elle se déploie, et dans 18 mois, l'ensemble des petits Parisiens pourront bénéficier des programmes de "Paris Santé Nutrition" avec un nombre de coordinateurs nettement plus élevé que le nombre actuel. C'est bien un déploiement du dispositif qui est en cours et non pas une centralisation.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 379 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 379 G).

2016 DASES 428 G - Subvention (783.592 euros) et convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour la réalisation de projets votés dans le cadre du budget participatif 2015.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DASES 428 porte sur l'attribution d'une subvention et d'une convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Danièle PREMEL pour nous en parler.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération est l'une des traductions concrètes du budget participatif de l'année 2015, une traduction qui s'inscrit dans les champs de l'action sociale, un sujet qui est relativement peu abordé par le budget participatif qui traite majoritairement de l'amélioration du cadre de vie.

Cependant, ce projet de délibération soulève plusieurs interrogations sur la démarche globale du budget participatif. Ces interrogations ne sont pas propres aux projets du C.A.S.-V.P. présentés dans le projet de délibération. Elles peuvent s'appliquer à toute une série de projets primés aux budgets participatifs 2015 et 2016.

Mes réserves s'appliquent à tous les projets pour lesquels nous comprenons vite qu'ils ont d'abord été élaborés par les Directions de la Ville de Paris.

Pour prendre l'exemple du projet de délibération, nous actons le financement de la création de cuisinettes dans le centre d'hébergement d'urgence Crimée, ou la modernisation de l'accès au courrier dans les permanences sociales d'accueil. Ces projets sont très pertinents et je pense qu'il est important de les financer, mais ils me paraissent tellement pertinents, tellement adaptés aux besoins très spécifiques de ces structures que je me rends bien compte qu'ils n'ont pu être faits que par les équipes du C.A.S.-V.P.

Ce qui me gêne profondément dans cette démarche, c'est que le C.A.S.-V.P. soit obligé de passer par le budget participatif pour faire financer des projets qui me paraissent prioritaires. Nous avons déjà eu ce débat sur les écoles, sur les collèges, les différents travaux qu'il fallait faire, et s'il y a besoin de travaux, il faut les faire tout de suite, c'est notre responsabilité.

S'il faut améliorer les conditions d'accueil dans les centres d'hébergement de la Ville, le sujet est assez important pour que le financement soit directement fait.

Je pense qu'il n'est pas souhaitable de se servir du budget participatif pour mettre en concurrence l'hébergement des plus démunis avec la végétalisation d'un morceau de rue. C'est une question politique, une question de priorité que l'on choisit de donner à notre action.

Si l'on poursuit la même logique d'année en année, je crains que la démarche du budget participatif perde de son sens, se détache de l'initiative citoyenne pour devenir une sorte de repêchage des projets de la Ville recalés lors des arbitrages internes.

Nous voterons ce projet de délibération, car l'enjeu est bien d'améliorer les conditions de vie des publics du C.A.S.-V.P., mais nous avons de plus en plus de réserves sur le budget participatif auquel nous sommes très attachés, et dont nous craignons les dérives.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, merci, Madame PREMEL, pour votre intervention et votre attachement à la réalisation des projets du budget participatif, mais je ne partage pas votre analyse et je vais essayer de vous en convaincre.

Ce projet de délibération concerne la mise en œuvre de deux projets votés en 2015 par les Parisiens, dans le cadre du budget participatif 2015.

Premier projet, 175.000 euros pour la mise en œuvre du projet tel que déposé sur la plate-forme par un habitant du 3e arrondissement : créer un espace sportif en plein air au sein de la résidence Homère pour personnes âgées.

Ce projet, proposé par un habitant du 3e arrondissement et voté dans le cadre du budget participatif du 3e arrondissement, consiste bien à équiper les jardins de la résidence pour personnes âgées de dispositifs permettant la pratique du sport en plein air et la gymnastique douce.

Pour cela, nous avons effectué les aménagements nécessaires pour rendre ces nouveaux équipements sportifs accessibles, et le C.A.S.-V.P. n'est pas à l'origine de ce projet, qui a été proposé et voté par les habitants du 3e arrondissement.

Deuxième projet, 608.592 euros pour un projet issu des propositions de 7 Parisiens et de l'association "11.000 Potes" : développer l'aide aux personnes en situation de précarité. Elle était venue à l'Agora de l'année dernière présenter son projet. Ce projet, doté de 4,4 millions d'euros, est arrivé en troisième position lors du vote en 2015. Il

proposait, je cite, "de rénover des bains douches parisiens et d'offrir de nouveaux services aux personnes sans ressources ou sans domicile. Il propose également de développer des bagageries et des lieux d'échange et de service".

Un outil numérique serait également élaboré pour permettre l'inscription et l'accompagnement des sans domicile fixe, afin de faciliter leur domiciliation administrative qui conditionne l'accès à de nombreux droits.

Vous voyez dans ces propositions que des orientations claires sont fixées dans le souhait des Parisiens à travers ce projet. Ensuite, effectivement, l'administration, en présence des porteurs de projets - car j'organise des réunions avec les porteurs de projets pour leur faire des propositions concrètes pour mettre en œuvre les propositions qui parfois peuvent être très concrètes quand il s'agit d'un bain douche identifié, mais développer des lieux d'échange ou des services pour les S.D.F. n'est pas forcément quelque chose de très précis - peut leur proposer des projets plus précis qui correspondraient à la mise en œuvre du projet proposé.

C'est comme cela qu'on arrive, dans ce projet de délibération, à la création d'un outil numérique pour les P.S.A., qui font de la domiciliation administrative, un aménagement du centre d'hébergement Stendhal, ou du C.H.U. Crimée pour leur proposer la mise en œuvre de leur proposition.

Ces projets correspondent pleinement à ce qui a été voté par les Parisiens pour lutter contre la précarité. C'était le souhait qui était dans ces projets, et permettent ainsi d'éviter que des familles avec des enfants ne retournent à la rue.

D'autres acteurs contribuent à la mise en œuvre de ce projet, notamment des associations avec lesquelles on travaille.

Je voudrais vraiment ici lever vos appréhensions. Il y a parfois certains projets dans le budget participatif qui sont très précis, très localisés par les porteurs de projets, mais qui traduisent une intention très claire. Il s'agit ensuite de concrétiser cette intention avec des projets très précis qu'effectivement parfois les services peuvent proposer, mais qui sont validés par les porteurs de projets.

Je crois que l'on peut souligner et se réjouir que le projet du budget participatif de cette année et celui de l'année dernière que nous évoquons aujourd'hui permettent aux Parisiens de montrer leur attachement au fait que nous construisions une ville plus solidaire et que ces projets de solidarité soient arrivés en tête des votes du budget participatif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 428 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DASES 428 G).

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 5e Commission. C'est avec grand plaisir que je donne la parole à sa Présidente, Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Surtout que je suis très satisfaite de pouvoir vous dire aujourd'hui, en guise d'introduction de nos débats de cette 5e Commission, que celle-ci a été exceptionnellement très riche, a duré deux heures, créant ainsi un précédent que j'espère nous reproduirons.

Nous avons eu en effet une présentation exhaustive de la fusion de la S.I.E.M.P. et d'Elogie par les deux présidentes des structures, Sandrine CHARNOZ et Danièle PREMEL, et la future directrice générale Valérie DE BREM, un exposé approfondi de la mobilisation des chambres de services dont nous allons parler juste après, la présentation du bilan des projets de délibération globaux portant sur les opérations d'équipements publics que Jacques BAUDRIER a présenté, si je ne m'abuse, dans l'ensemble des Commissions, belle présentation, très didactique qui démontre l'ampleur des investissements publics, et enfin la présentation de l'appel à projets

C.o.R.D.E.E.S. du Fonds européen de développement des régions, dont la Ville de Paris a été lauréate pour son projet "Smart-Grid" dans la Z.A.C. de Clichy-Batignolles.

Je remercie donc vraiment sincèrement l'ensemble des membres de notre Commission pour l'intérêt qu'ils ont porté à ces présentations et serai attentive, avec nos adjoints, à reproduire cet exercice. J'ai bien noté aussi les demandes de l'opposition qui ont été formulées par la voix de Mme de CLERMONT-TONNERRE et qui, cela a été dit, seront satisfaites également en matière de bilan des projets de la DLH ou de la DU.

Cela étant dit, à ce Conseil, nous sont présentés en matière de logement des projets de délibération pour la création de 156 logements sociaux dont 62 par préemption. Les principaux sujets sont le plan de mobilisation de chambres de service, je l'ai dit, et la vente à "Aximo" de 50 lots de copropriétés et de leur transformation en logement social, notamment dans des zones de déficit.

En matière d'urbanisme et d'innovation, nous avons examiné les projets de délibération DAE, dont les plus importants sont "ParisCode" qui octroie 1,1 million d'euros pour la formation au métier de l'informatique ; ensuite, 17 projets de délibération d'urbanisme dont les principaux sont les appels à projets innovants dans le 13^e arrondissement et le 11^e arrondissement.

Tous ces projets de délibération ont fait l'objet de questions-réponses avec l'Exécutif dont nous allons retrouver la teneur dans nos débats auxquels je vous propose de passer.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2016 DLH 199 - Réalisation dans les 7^e, 14^e, 15^e et 17^e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements P.L.A.-I. et 22 logements PLUS par "Aximo".

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au lot du 61, avenue de Suffren (7^e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 199 concernant la réalisation, dans les 7^e, 14^e, 15^e et 17^e arrondissements, d'un programme d'acquisition-conventionnement de logements P.L.A.-I. et PLUS, sur lequel le groupe les Républicains a déposé le vœu référencé n° 73.

La parole est à Mme Danièle PREMEL

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vois que je me retrouve toute seule pour défendre ce projet de délibération.

Ce type d'intervention, nous en avons débattu fin 2014, à l'occasion de l'extension du droit de préemption urbain renforcé. Je suis très contente de voir que ce droit est exécuté. Il n'a pas été une simple annonce, mais bien un outil opérationnel mobilisant dans ce projet de délibération 7 logements P.L.A.-I., 22 logements PLUS dans un programme d'acquisition-conventionnement dans les 7^e, 14^e, 15^e et 17^e arrondissements. Nous voyons bien là que la Ville utilise ce droit pour continuer à mettre en œuvre sa politique d'un meilleur maillage des logements sociaux sur le territoire parisien, y compris par le diffus et le conventionnement - moins de 20 % dans le 15^e arrondissement et le 17^e arrondissement, et moins de 2 % dans le 7^e arrondissement - et que l'opérateur de la Ville, "Aximo", permet de redonner, par sa présence, une dynamique à certaines copropriétés.

Après deux ans de mise en application de la D.P.U.R., j'espère que l'opposition reconnaît aujourd'hui sa légitimité, loin des fantasmes de spoliation et du grand remplacement qui avaient été brandis en 2014.

Nous tenons à souligner que Conseil après Conseil, nous avançons dans nos objectifs de redonner aux Parisiens, y compris aux classes moyennes, n'en déplaise à la droite, l'accès à un logement abordable.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

N'ayant personne pour présenter le vœu n° 73, il tombe.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Danièle PREMEL, d'avoir présenté le projet de délibération DLH 199 qui porte sur la production de 29 logements sociaux dans le diffus, c'est-à-dire au sein de copropriétés. Je note d'ailleurs que les élus de l'opposition qui s'étaient inscrits et qui devaient sans doute au départ dire tout le mal qu'ils pensaient de ce projet de délibération se sont désinscrits. J'ai donc tendance à croire qu'ils ont été entre-temps convaincus, ce qui, vous vous en doutez, me réjouit beaucoup.

Il s'agit effectivement d'un projet de délibération qui montre que nous tenons nos engagements. Nous avons dit que nous souhaitions produire du logement social au sein de copropriétés, c'est-à-dire produire de la mixité sociale à l'intérieur de chaque cage d'escalier et au sein d'une même cage d'escalier, avoir du logement social et du logement privé. C'est exactement ce que ce nous faisons avec ce projet de délibération. Il nous permet notamment de faire du logement social dans le 7e arrondissement, dans cet arrondissement qui compte 1,9 % de logements sociaux.

J'ai noté que Mme DATI et les élus du 7e arrondissement avaient déposé un vœu ou un amendement pour être plus précis assez pittoresque, puisque, avenue de Breteuil, où nous produisons un logement social, je ne parle pas d'un immeuble de logements sociaux mais d'un logement social, ce vœu nous propose de remplacer ce logement social par du logement intermédiaire. L'argument avancé pour cela est de dire que l'on manque de logements intermédiaires dans le 7e arrondissement. Mais alors, si l'on manque de logements intermédiaires dans le 7e arrondissement, qu'en est-il du logement social ? C'est quand même assez extraordinaire.

Ce vœu poursuit en disant que si jamais nous persistions à vouloir faire ce logement social, la Maire du 7e arrondissement voudrait avoir le pouvoir de l'attribuer elle-même, ce qui, ma foi, est doublement pittoresque et doublement comique. En tout cas, je peux vous dire une chose, c'est que nous sommes très heureux de présenter ce projet de délibération et que nous ferons du logement social avenue de Breteuil avec beaucoup de joie.

D'ailleurs, nous allons continuer à faire du logement social dans le 7e arrondissement, notamment à l'îlot Saint-Germain où ce sont plus de 200 logements sociaux qui sortiront de terre dans les années qui viennent.

C'est notre politique, une politique de rééquilibrage du logement social. Nous y tenons beaucoup et nous allons poursuivre dans cette voie, comptez sur nous.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 199.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 199).

2016 DLH 206 - Réalisation, 211, avenue Gambetta et 64, rue Haxo (20e), d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par "Paris Habitat - OPH".

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la gestion des places de stationnement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 206 concernant la réalisation, 211, avenue Gambetta et 64, rue Haxo, d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie, sur lequel le groupe Communiste - Front de Gauche a déposé le vœu référencé n° 74 qui y est rattaché.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est une avancée notamment sur la rénovation des bâtiments, pour le Plan Climat Énergie, mais j'interviens pour un vœu concernant ce que l'on appelle traditionnellement le cadre de vie sur lequel les riverains sont aussi très exigeants, et notamment quand il s'agit des parkings et des espaces extérieurs.

Il est très important, pour nous, d'engager une nouvelle dynamique sur ces bâtiments, car aujourd'hui, l'occupation des stationnements est faite uniquement par des camions, ce qui crée des grandes insatisfactions, notamment de la part des riverains et finalement des associations de locataires.

Donc, nous proposons qu'au regard de ce projet de délibération, soit rajouté un article additionnel sur les espaces extérieurs. L'article est rédigé comme suit : "La mairie du 20e arrondissement souhaite qu'un travail soit mené avec "Paris Habitat" afin de réaménager les espaces extérieurs de l'ensemble constitué au 211, avenue Gambetta et au 60, rue Haxo, de façon complémentaire à l'opération de rénovation Plan Climat. 2e tiret : "que la mairie du 20e arrondissement organise une réunion avec "Paris Habitat" et les associations de locataires, qui sont assez remontées, afin de travailler à ce que la gestion du parking 211, avenue Gambetta puisse redevenir une gestion directe par "Paris Habitat" ou par une S.E.M. de la Ville". Enfin, troisième proposition, "que la maire du 20e arrondissement intervienne auprès de "Paris Habitat" afin que les très nombreux véhicules de location stationnant sur les places extérieures, au sein de cet ensemble de "Paris Habitat", ne stationnent plus à cet endroit, au vu des très fortes nuisances qu'ils induisent pour les riverains."

Voilà, je finis sur ce point et j'espère qu'on arrivera à une satisfaction, notamment pour les associations de locataires.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et Monsieur le Président.

Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, ce projet de délibération porte sur la réalisation au 211, avenue Gambetta et au 64, rue Haxo, d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par "Paris Habitat", premier bailleur social de la Ville de Paris. Le vœu proposé par le groupe Communiste - Front de Gauche répond aux attentes des riverains et des locataires qui subissent effectivement des nuisances liées à la location de places de parking à une entreprise extérieure, vous l'avez très justement dit.

Sur ce site, au-delà du Plan Climat, il est prévu que soit mise en œuvre une requalification des espaces extérieurs aujourd'hui marqués par une place importante du stationnement, cela correspond tout à fait à la proposition émise dans votre amendement. La requalification doit ainsi permettre d'améliorer les cheminements, de renforcer la place dévolue aux espaces verts et des locaux de service, réduisant ainsi les nuisances liées au stationnement.

Au-delà de ce projet, Paris Habitat a bien pris en considération les attentes des locataires sur la gestion des parkings. "Paris Habitat" est prêt à engager des négociations avec l'entreprise concernée, "Paris France Garage", en particulier sur le stationnement extérieur afin que les locataires puissent bénéficier d'un environnement tranquille au sein de ce groupe.

Ce travail sera mené, comme pour l'ensemble des projets de requalification, avec les locataires - je m'y engage -, avec leurs associations représentatives - je m'y engage également - dans un dialogue constructif qui doit permettre de répondre à leurs attentes.

C'est la raison pour laquelle j'émetts, vous l'aurez compris, un avis favorable à ce vœu qui répond bien à notre ambition de faire de la qualité de vie dans le parc social un axe majeur de notre politique du logement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 344).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 206.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 206).

2016 DLH 255 - Élargissement du dispositif MULTILOC' dans le cadre des actions sur les chambres de service.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'étude commandée à la SOREQA.

2016 DLH 295 - Signature d'un traité de concession d'aménagement avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne et de créer des logements sociaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux projets de délibération DLH 255 et 295 ainsi qu'aux amendements n^{os} 75, 77, 77 bis et au vœu référencé n° 76 qui y sont rattachés. Il s'agit d'une part de l'élargissement du dispositif Multiloc' et d'autre part de la signature d'un traité de concession d'aménagement avec la SOREQA.

Je vais donner la parole à Eric AZIÈRE, Galla BRIDIER, Danièle PREMEL et Sandrine CHARNOZ.

Monsieur Eric AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur la présentation générale de ces deux projets de délibération, je voudrais relever deux a priori. Le premier, c'est que la présentation m'apparaît, comme d'habitude oserais-je dire, ciblée socialement ; on a un peu l'habitude.

Je note d'abord que les appellations "chambre de service" et "chambre de bonne" sont reprises dans les deux projets de délibération. Alors que l'appellation "chambre de bonne" est connotée de façon particulière, j'y vois une façon plus directe et particulière d'insinuer qu'évidemment le propriétaire d'une chambre de bonne est par nature un patron. Première notation.

Deuxième orientation du projet de délibération, c'est la désignation géographique du champ d'intervention de ce projet de délibération qui est l'Ouest parisien. C'est un ciblage géographique qui évidemment concerne les 16e, 17e, 8e et 15e arrondissements, bien sûr.

En particulier, dans ce ciblage géographique je note un petit peu plus loin qu'il s'agit de copropriétés cossues de type haussmanien de l'Ouest parisien. Là, je veux dire que la signature idéologique de l'utilisation du terme "cossu" est d'autant plus évidente que jusqu'à présent je croyais que dans l'habitat urbain, les immeubles étaient de type ouvrier ou de type bourgeois ; je n'avais pas encore entendu parler de type cossu.

Je connaissais la signification du terme "cossu", mais j'ai regardé et comme synonymes de "cossu", je vous propose de parler de l'habitat opulent, de l'habitat nanti, des immeubles fastueux ou huppés. Voilà à peu près les synonymes que j'ai trouvés, mais c'est dire à quel point, évidemment, l'habitat haussmanien dans Paris n'est pas réservé à l'Ouest parisien. Il y a du haussmanien dans les 1er, 2e, 3e, 4e, 9e et 10e arrondissements, je vous passe l'énumération.

Du haussmanien, il y en a dans tout Paris et, ce qui caractérise le haussmanien, c'est que le 7e étage est un étage de chambres de service. Tout ce qui est réservé à l'Ouest parisien me semble là encore une façon de faire apparaître tout simplement vos arrière-pensées politiques.

Le deuxième a priori concerne plus la chambre de service par nature et la notion d'insalubrité. Bien évidemment, il ne s'agit pas pour moi de remettre en cause la lutte contre l'habitat insalubre ou l'habitat indigne à Paris.

Simplement, sur le fait que la chambre de service, comme souvent, dispose de sanitaires sur le palier, de sanitaires communs pour l'ensemble de l'étage, qu'elle est souvent exigüe et mal isolée, mal aérée parce que sous les combles, par nature, qu'elle bénéficie évidemment d'un éclairage plutôt faible, je veux dire qu'il faut faire attention à ne pas connoter non plus délibérément la chambre de service sur un délit de sale gueule en quelque sorte.

Maintenant, je voudrais m'attacher au contenu de ces deux projets de délibération.

Tout d'abord, le volet incitatif, qui répond au principe de Multiloc', c'est-à-dire au respect de la propriété privée, l'aide au financement des travaux d'amélioration et d'aménagement et de remise sur le marché à un tarif social. Nous avons au groupe UDI-MODEM toujours soutenu et on soutiendra à ce titre le projet de délibération DLH 255, qui prévoit l'élargissement de ce dispositif aux chambres de service. Pas de problème sur ce point.

Abordons maintenant le volet dissuasif et coercitif. Ce dispositif, à partir des informations et autres déclarations de situation d'habitat indigne et insalubre, permet d'intervenir non plus au niveau de l'immeuble, on l'a bien compris,

mais au niveau du lot, permettant d'inciter le propriétaire à faire des travaux de rénovation nécessaires et à informer les locataires sur leurs droits.

A ce niveau d'identification de l'habitat insalubre, votre projet de délibération entretient volontairement, me semble-t-il, plusieurs confusions.

Une confusion d'abord des procédures de contrôle d'information ou d'injonction et autres "coups de poing" dont la définition juridique m'apparaît plutôt évasive et je vois bien la définition médiatique de l'opération "coup de poing".

Une confusion des pouvoirs de police de l'insalubrité entre le Préfet de police et la Ville. Qui décide de quoi ? Tout ceci n'est pas encore fixé.

Une confusion entre les propriétaires malveillants et les propriétaires de bonne foi, traités à la même enseigne dans ce projet de délibération, et cloués au même pilori, toujours le même d'ailleurs, le pilori des propriétaires. La propriété, pour vous, c'est le mal.

Enfin, une confusion entre les solutions possibles, soit négociées avec le propriétaire et imposées par la Ville, soit l'appropriation publique, qui évidemment pour nous ne doit être qu'un ultime et extrême recours et non une finalité politique comme cela semble être le cas.

On ne comprend pas par quels critères objectifs et légaux on passe de la dissuasion à l'expropriation par la puissance publique. Ceci augure mal d'ailleurs de ce qui pourrait être demain la récupération par le Maire de Paris de l'ensemble des pouvoirs de police du Préfet de Paris en matière de lutte contre l'insalubrité.

J'ajoute pour conclure que si on avait vraiment voulu lutter de façon ambitieuse et complète contre l'habitat insalubre, on aurait pu prendre en compte dans la loi sur l'encadrement des loyers l'état du bien pour inciter les propriétaires à l'entretenir. En effet, dans cette loi, seul l'emplacement, la date de construction de l'immeuble et le nombre de pièces sont pris en compte.

Voilà les raisons pour lesquelles, en quelque sorte, nous voterons pour le premier projet de délibération et nous nous abstiendrons sur le second.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Galla BRIDIER, mais je demande au groupe de travail Sorbonne Nouvelle de bien vouloir continuer ses discussions... Merci.

Madame Galla BRIDIER ?

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mon intervention concernera les deux projets de délibération DLH 255 et 295.

Vous connaissez depuis toutes ces années l'attachement et l'engagement fort des Ecologistes sur la question du logement. Dans la situation particulière du secteur immobilier parisien, tout doit être fait pour lutter contre la vacance, contre l'habitat indigne pour identifier les opportunités de création de logements et s'en saisir avec volontarisme.

Connaître l'existence de tous ces mètres carrés vides dans la période actuelle, à l'heure où de plus en plus de personnes sont en situation de mal-logement, c'est irresponsable et c'est insupportable.

Nous soutenons donc évidemment la démarche de requalification des chambres de service et leur transformation en logements pérennes, d'autant plus qu'ils bénéficieront de loyers sociaux et iront de fait en priorité aux plus fragiles.

Avec le projet de délibération actant d'une concession avec la SOREQA pour créer du logement social à partir de chambres de service insalubres, c'est un pas supplémentaire de notre politique très volontariste du logement à Paris qui est fait.

Vous le savez, nous sommes plus circonspects sur l'autre volet qui consacre l'élargissement du dispositif Multiloc' à la mobilisation des chambres de service. Je ne reviendrai pas sur les éléments qui motivent cette circonspection. Tout simplement, je dirai que nous ne sommes pas encore convaincus que le volet incitatif, qui doit exister pour la mobilisation des logements vacants, soit financier ou en tout cas seulement financier.

A cet égard, nous appelons de nos vœux qu'une étude fine identifiant les raisons concrètes de la vacance des biens et le profil des propriétaires soit réalisée. Seulement sur cette base nous pourrions être amenés à revoir notre position. Mais à ce stade nous considérons que ce n'est pas à la Ville de financer la valorisation des biens de propriétaires privés et les agences immobilières au passage.

En conclusion, je voudrais encore dire que ce projet de délibération sur les chambres de service était attendu et indispensable ; je tiens vraiment à saluer le travail qui a été fait dans ce domaine.

Nous voterons donc avec enthousiasme le projet de délibération DLH 295 et porterons la plus grande attention à sa réussite. Mais en cohérence avec les positions que notre groupe a déjà prises jusqu'à présent, nous voterons donc contre le projet de délibération DLH 255 sur Multiloc'.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous nous apprêtons à adopter un plan ambitieux pour l'acquisition des chambres de service et leur transformation en logements sociaux décentes.

J'insiste sur le terme "décent", car les chambres de service, que l'on appelle plus communément les chambres de bonnes, ont longtemps été des logements indignes. Ces logements d'ailleurs étaient conçus dès le départ comme des logements indignes, dépourvus de tout confort.

En effet, ces chambres servaient à loger le personnel de service dans les immeubles bourgeois typiques du Paris haussmannien. En général, on retrouve aussi l'escalier de service dans ces immeubles, des escaliers très étroits, qui permettaient au personnel de maison de traverser les étages sans déranger les riches propriétaires.

A la lecture du vœu du groupe les Républicains, on sent bien qu'ils sont un peu nostalgiques de cette belle époque. Car, dans la plupart de ces immeubles, cela fait longtemps que les personnels de maison ont fait place aux étudiants et aux ménages à faibles revenus.

Pour autant, les conditions d'habitation ne se sont pas forcément améliorées. Les surfaces restent très petites, beaucoup des logements que nous récupérons font moins de 9 mètres carrés, ce qui n'empêchait pas certains propriétaires de les louer en totale infraction avec la loi.

Grâce à ce dispositif, nous pourrions justement intervenir à l'encontre de ces propriétaires, en faisant l'acquisition de ces chambres pour les restructurer, les réaménager et les faire correspondre à des normes de logement décent.

Les propriétaires qui le souhaitent pourront, quant à eux, bénéficier d'aides publiques pour rénover ces logements et les remettre en location dans de bonnes conditions. C'est une très bonne chose pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je remarque également que les beaux immeubles haussmanniens qui abritent ces chambres sont logiquement situés dans le centre et l'ouest de Paris. Ce dispositif nous permettra de récupérer les chambres qui ont été laissées vacantes depuis des années.

Nous allons donc continuer à développer la mixité sociale dans ces quartiers. Cet aspect du projet doit aussi chagriner, et je le comprends bien, le groupe Républicains, mais bien entendu nous voterons les deux projets de délibération DLH 255 et 295.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est moi qui vous remercie.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, encore de trop nombreux Parisiens vivent dans l'indignité dans notre belle ville et endurent le mal-logement exploités par des propriétaires peu scrupuleux et trop souvent impunis.

Parmi eux, nombreux sont ceux qui logent dans ce que l'on appelle des chambres de bonnes ou des chambres de service, et ces logements sont trop exigus, insalubres, non équipés en douches ou en WC. Pour ma part, ce que j'ai visité n'avait pas d'insalubrité liée à des points d'eau, puisqu'il n'y avait qu'un seul point d'eau sur tout l'étage, ce qui est loin d'être des conditions de vie décentes.

A ce constat, qui malheureusement n'est pas nouveau, s'ajoute celui issu d'une étude de l'APUR qui révèle que plus d'un million de mètres carrés sont actuellement inoccupés sous les toits de Paris, 113.000 logements, nous dit l'étude l'APUR répartis principalement dans 7 arrondissements de l'ouest qui rassemblent 78 % du parc parisien des chambres de service : les 5e, 6e, 9e, 15e, 8e, 7e, 17e et 16e arrondissements. Il ne s'agit pas de stigmatisation, Monsieur AZIÈRE, mais d'un fait.

Malgré leur localisation d'exception, ces chambres de service sont pour un trop grand nombre en deçà de la décence : ce sont de petits logements, les plus petits peuvent avoir 5 mètres carrés seulement, qui offrent peu de confort et sont même pour certains insalubres.

Pour autant, l'APUR estime que 15 % d'entre elles sont occupées par 12 % d'étudiants - on est loin du cliché de toutes ces chambres de bonnes abritant des jeunes valides, sportifs qui peuvent avaler ces escaliers avec facilité - et on se retrouve avec plus de 36 % des occupants qui sont des personnes âgées de 35 à 59 ans et 50 % ont un emploi. Donc, avec un emploi, on ne peut s'offrir que 5 mètres carrés à des prix qui parfois peuvent atteindre 80 euros du mètre carré pour les plus chers.

Devant cette situation inacceptable à Paris et pour les Parisiens, nous nous saisissons de l'opportunité d'utiliser ce parc vacant comme levier pour développer une offre de logement accessible et digne de tous. Alors, il y a plusieurs dispositifs dans ces projets de délibération qui nous sont proposés.

Le premier est le dispositif adapté Multiloc' pour encourager les propriétaires de ces chambres de service qui sont de bonne foi. Là, encore une fois, pas de stigmatisation mais bien un encouragement. Nous avons même dans le projet de délibération un montant d'aide qui est bonifié à 21.000 euros, au lieu des 8.000 accordés habituellement. C'est justement parce qu'on tient compte de ces difficultés et de ces travaux conséquents pour rendre ces chambres dignes, et pour accompagner le propriétaire à créer un logement qu'il louera ensuite à des tarifs encadrés, puisque l'objectif est bien de répondre à cette population qui y vit et pas de les expulser de Paris. Mais c'est notre politique depuis 2001.

Je me réjouis par ailleurs, en tant que présidente de la SOREQA, que la Ville de Paris ait décidé de lui confier le volet de lutte contre l'habitat indigne, et la création de logements sur divers lots identifiés par l'APUR.

Depuis 2010, la Ville de Paris nous fait confiance, et je l'en remercie. La SOREQA est un outil atypique qui peut agir en études, qui peut agir aussi par des dispositifs incitatifs et qui ne va à l'appropriation publique que si nous nous retrouvons dans des situations de blocage, avec des propriétaires qui ne souhaitent pas améliorer leurs biens, l'indignité n'étant plus tolérable dans notre Capitale.

Alors, forts de son expérience, nous saurons relever le nouveau défi qui nous est proposé aujourd'hui. L'indignité, mes chers collègues, ne se situe pas uniquement à l'échelle de l'immeuble mais aussi au niveau des copropriétés. Concernant les chambres de bonnes, le service technique de l'habitat enregistre chaque année des dizaines de signalements.

Nous avons d'ailleurs mené une étude sur 7 immeubles parisiens, des immeubles qui ont été choisis parce qu'il y avait des chambres frappées d'interdiction d'habiter. Dans ces logements, je le redis, les loyers pouvaient aller jusqu'à 80 euros du mètre carré et les chambres pouvaient n'avoir que 6 mètres carrés ou 5 mètres carrés de surface, avec un seul point d'eau sur le palier, ce qui vous montre et qui illustre l'indignité des situations.

Grâce au traité de concession d'aménagement qui est soumis à votre vote, mes chers collègues, la SOREQA pourra intervenir sur ces chambres de bonne, de manière à recréer des surfaces correctes, habitables de plus de 14 mètres carrés, et ainsi relever le défi de l'habitat indigne.

Alors, ce sera d'abord sur des immeubles concentrant un nombre important de petites chambres de service et frappés de procédures liées à l'habitat indigne. Vous voyez qu'on est loin de la stigmatisation encore une fois des propriétaires...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il va falloir conclure !

Mme Sandrine CHARNOZ. - Nous cherchons à être utiles et nous essaierons d'acquérir ces lots à l'amiable et à l'expropriation si jamais nous n'y arrivons pas. L'objectif est de transformer 200 lots avec un budget de 10 millions d'euros sur cinq ans.

Je pense que face au manque de logements à Paris, face à cette situation d'indignité, il faut de la volonté de l'énergie, dont nous ne manquons pas et je salue ces deux projets de délibération car c'est une opportunité que nous devons saisir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à l'ensemble des oratrices et des orateurs d'avoir attiré notre attention sur ces deux projets de délibération qui visent effectivement à transformer 1.000 chambres de bonnes dans le cadre de cette mandature en véritables logements dignes de ce nom.

Au fond, l'objectif est double : le premier est de produire de nouveaux logements grâce à ces différentes mesures et le deuxième objectif est de lutter contre l'insalubrité. Pour construire ce plan, nous sommes au fond partis d'un constat, non pas d'un dogme, non pas d'une idéologie, mais de faits. Et que disent ces faits ? Ils disent que Paris compte 113.000 chambres de service sous les toits, que 80 % d'entre elles sont situées dans l'Ouest parisien, 30 % d'ailleurs dans le 16^e arrondissement. Là encore, ce n'est pas un dogme, ni une idéologie, mais un fait et c'est l'architecture qui a été construite ainsi.

Par ailleurs, nous avons constaté que ces chambres se singularisent par un faible niveau de confort et une vacance très importante, puisque plus de la moitié de ces chambres de bonnes ont une surface inférieure à 9 mètres carrés, c'est-à-dire que légalement, elles ne devraient pas être louées.

Par ailleurs, nous avons constaté également, notamment suite à l'étude menée par la SOREQA, que dans ces chambres de bonnes, les loyers pratiqués sont souvent totalement scandaleux. Je l'assume : quand des loyers sont à plus de 88 euros du mètre carré, comme nous avons pu le constater, oui, c'est scandaleux ! Et il faut lutter contre ce type d'exploitation. Nous sommes bien déterminés à lutter contre cela, parce qu'ici, c'est la Ville de Paris et ce n'est pas le syndicat des marchands de sommeil.

Nous avons donc décidé de mettre en place une série de mesures qui visent à lutter contre ce phénomène et à faire en sorte que ces surfaces, qui ne sont aujourd'hui soit pas utilisées du tout, soit mal utilisées, soient utilisées de manière digne pour permettre à des gens d'avoir de véritables solutions de logement.

Nous allons donc utiliser trois leviers. Le premier, c'est effectivement de multiplier les contrôles dans ces surfaces, avec notamment des services civiques qui informeront les locataires de leurs droits dans ces chambres de service.

Le deuxième levier est un dispositif incitatif, avec un Multiloc' adapté, avec des subventions qui pourront aller jusqu'à 27.000 euros au total pour aider les propriétaires à faire des travaux lorsqu'ils le souhaitent, afin de permettre que ces logements soient ensuite loués à des tarifs 20 % en-dessous du prix du marché.

Enfin, troisième levier, lorsque nous serons confrontés à des propriétaires qui louent des logements insalubres, qui refusent de faire des travaux, alors oui, nous irons jusqu'à l'expropriation et, je l'assume, nous le faisons d'ailleurs déjà sur des immeubles.

D'ailleurs, Monsieur AZIÈRE, vous avez dû voter un certain nombre de projets de délibération qui résultaient d'expropriations. Cela ne vous a pas posé problème. Pour les chambres de bonnes, c'est la même chose. Lorsqu'un propriétaire loue des surfaces de logements insalubres, qu'il refuse de faire des travaux, qu'il refuse une acquisition à l'amiable, à ce moment-là nous utiliserons les moyens légaux qui nous permettent d'aller jusqu'à l'expropriation.

Et comme vous le savez, lorsqu'il y a expropriation, il y a indemnisation, qui est d'ailleurs fixée par le juge. Nous allons donc procéder de la sorte.

J'ai noté évidemment qu'un certain nombre de vœux et amendements sont déposés dans le cadre de ces projets de délibération. Je pense notamment aux amendements proposés par les Ecologistes. Je vous propose d'ailleurs un retrait en faveur de l'amendement de l'Exécutif concernant la SOREQA, avec un certain nombre de modifications que vous avez acceptées, je crois.

En revanche, j'appellerai à voter contre l'amendement que vous proposez sur Multiloc', parce qu'il est inopérant dans la mesure où les propriétaires de lots isolés ne peuvent, de par leurs propres actions, répondre aux objectifs du Plan Climat. Il nous semble que votre amendement serait d'une certaine manière trop contraignant.

Concernant le vœu déposé par les Républicains, qu'ils n'ont d'ailleurs pas défendu dans notre Assemblée, j'y suis défavorable. Il est d'ailleurs tout à fait outrancier, et je crois y avoir d'une certaine manière répondu dans mes propos précédents.

Voilà ce que je voulais vous indiquer dans le cadre de cette intervention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je suis désolé, c'est de ma faute. Pierre-Yves BOURNAZEL, vous avez la parole pour défendre le vœu.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci à vous. Très rapidement. Oui, l'insalubrité est une tâche et une honte. C'est la raison pour laquelle nous allons voter le premier projet de délibération et nous abstenir sur le second.

D'ailleurs, dans son projet en 2001, Bertrand DELANOË avait promis d'éradiquer en une seule mandature l'ensemble de l'insalubrité de Paris. C'est marqué noir sur blanc, mais il est vrai que depuis, M. BROSSAT a pris ses distances avec le bilan de M. DELANOË.

Pour autant, nous présentons avec Jérôme DUBUS un vœu relatif à votre dispositif et celui-ci ne saurait être efficace et opérationnel qu'à condition de garder un aspect incitatif et non coercitif. Pourtant, la Ville de Paris a au contraire commandé une étude de solutions coercitives à la SOREQA, et l'adjoint au Maire de Paris, chargé du logement, donc vous-même, Monsieur BROSSAT, a déclaré que la Ville achètera des chambres, je vous cite : "soit à l'amiable, soit en allant jusqu'à l'expropriation".

Ce vœu est donc assez simple et s'appuie sur l'article 544 du Code civil qui précise que "la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements."

En conséquence, nous vous demandons, premièrement, de retirer vos propos et de les démentir, Monsieur BROSSAT. Ensuite, nous demandons que la Ville de Paris renonce à demander à la SOREQA une étude sur un dispositif coercitif à l'égard des propriétaires, et notamment à l'appui d'expropriations ; je pense que la lutte contre l'insalubrité demande moins de dogmatisme, mais effectivement de la détermination en action.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Du coup, je redonne la parole à l'adjoint, Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je vous remercie vraiment d'avoir eu le courage de défendre le vœu qui avait été initialement proposé par Jérôme DUBUS, parce qu'il montre véritablement deux conceptions très différentes -vous avez raison de le dire - en matière de logement et en matière de lutte contre l'insalubrité.

Je suis d'ailleurs étonné que vous qui passez votre temps à appeler au respect de la loi, à taper fort contre les délinquants qui sèment la pagaille dans nos quartiers, vous fassiez preuve d'une telle mansuétude à l'égard des marchands de sommeil. Parce que votre vœu, en réalité, ce n'est ni plus, ni moins que l'émanation du syndicat des marchands de sommeil !

Lorsque l'on est confronté à des propriétaires qui louent des logements insalubres, oui, et je l'assume, nous irons jusqu'à l'expropriation et nous n'aurions pas sorti 1.030 immeubles de l'insalubrité. Excusez-moi, mais c'est quand même le bilan de la droite à Paris.

Lorsque Bertrand DELANOË est devenu maire, il y avait 1.030 immeubles insalubres dans nos quartiers populaires. Et si nous n'avions pas, dans un certain nombre de cas, utilisé l'arme de l'expropriation, la Goutte-d'Or serait aujourd'hui une poche d'insalubrité ; la rue Myrha serait pleine d'immeubles insalubres. La rue de la Goutte-d'Or serait pleine d'immeubles insalubres. Je l'assume et j'en suis fier.

Lorsque l'on est confronté à des propriétaires voyous, qui refusent d'entendre quoi que ce soit, qui refusent de faire des travaux, qui laissent vivre des gens dans des conditions indignes, bien sûr que l'on ira jusqu'à l'expropriation ! Et je compte sur la SOREQA pour mener ce travail. Je sais que la SOREQA est tout à fait capable de le faire.

En tout cas, comptez sur nous pour que l'on ne lâche rien face aux marchands de sommeil.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 75 du groupe Ecologiste est-il maintenu ?

Mme Galla BRIDIER. - Non, nous le retirons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

En réponse à l'amendement n° 77, l'Exécutif a déposé un amendement n° 77 bis. L'amendement n° 77 est-il maintenu ?

Mme Galla BRIDIER. - Oui, nous avons accepté les modifications.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 77 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 77 bis est adopté.

Le vœu n° 76 du groupe les Républicains est-il maintenu ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 255.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 255).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 295 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DLH 295).

J'allais rappeler un vieux souvenir, place de la Bastille en 1980, je me souviens d'un monsieur qui criait "chambres de bonne moins chères, chambres de bonne moins chères", il est enfin satisfait.

2016 DLH 275 - Réalisation 9 rue de Capri (12e) d'un programme d'acquisition conventionnement de 24 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 275 et le vœu référencé n° 78 qui y est rattaché. Il s'agit de la réalisation au 9, rue de Capri d'un programme d'acquisition conventionnement de logements.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - C'est le vœu présenté par Valérie MONTANDON, qui est donc rattaché à votre projet de délibération DLH 275, relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux.

Considérant que ce programme d'acquisition-réhabilitation comprend 12 logements P.L.A.-I. et 20 logements PLUS, considérant que les objectifs du programme local de l'habitat parisien prévoit une répartition comprenant la catégorie PLS : 30 % PLA-I, 30 % en PLS et 40 % en PLUS.

Considérant qu'une politique de diversité de mixité sociale équilibrée doit se traduire par une diversité dans l'offre de logement, Valérie MONTANDON émet le vœu que la Maire de Paris veille au strict respect de l'équilibre des programmes de logements sociaux, tel que prévu par le PLH, à savoir pour ce programme la répartition suivante : 7 logements P.L.A.-I., 7 logements PLS et 10 logements PLUS.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Il s'agit d'un débat que nous avons déjà eu à de très nombreuses reprises.

Notre stratégie est la suivante : dans les quartiers déjà très dotés en logements sociaux, nous faisons le choix de mettre l'accent sur des logements sociaux pour classe moyenne, c'est-à-dire en privilégiant le PLS et, à l'inverse, lorsque nous sommes dans des quartiers qui manquent de logements sociaux, nous mettons l'accent sur du P.L.A.-I. et du PLUS, c'est-à-dire du logement à destination de familles modestes, voire très modestes.

Il se trouve que l'adresse dont vous avez parlé, 9, rue de Capri, est située en zone de déficit en logement social. C'est donc une zone qui manque de logements sociaux, qui en manque cruellement.

Nous avons donc fait le choix de mettre l'accent sur des logements de type P.L.A.-I. et PLUS et conformes à ce pourquoi nous nous battons. C'est conforme à notre objectif de mixité sociale. Il n'est pas question pour nous de revoir, par conséquent, ce projet de délibération.

Je ne suis donc pas favorable au vœu que vous avez présenté.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je suppose qu'il est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 275.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DLH 275).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la réforme des Aides personnalisées au logement (A.P.L.).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 79 est relatif à la réforme des Aides personnalisées au logement.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le texte sur la réforme des A.P.L. pénalise toujours plus les populations. Faisant fi des associations familiales, des unions sociales de l'habitat et de nombreuses associations, le Gouvernement veut imposer sa réforme. Leurs craintes sont confirmées par une note de la C.A.F. qui montre l'impact. Cet impact est bien réel. Pour 63 % des bailleurs, leurs locataires verront une diminution du montant de l'aide au logement. 600 à 800 ménages parisiens risquent une procédure d'expulsion locative alors que les paradis fiscaux continuent de bien se porter.

C'est pour arrêter ce mauvais coup et ce déni de justice que le groupe parti Communiste - Front de Gauche demande que le Conseil de Paris émette le vœu que le Gouvernement décide un moratoire sur l'application de ce décret, lance des études d'impact sur le profil des ménages et familles qui seront touchés, précise les éléments de cadrage, se donne les moyens de mesurer l'évolution des incidences de cette réforme en fonction des réalités des territoires et engage sur ces bases une révision de la réforme des A.P.L. pour éviter les expulsions locatives.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref parce que je partage totalement les préoccupations exprimées par Danièle PREMEL dans son vœu. D'ailleurs, dès le 16 juin, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a écrit un courrier à la Ministre du Logement sur cette évolution des A.P.L. en rappelant "que la lutte contre les loyers élevés doit passer par l'encadrement des loyers et non par une pénalisation des locataires". Or, c'est bien ce qui se trame à travers cette réforme qui nous inquiète particulièrement.

Je suis donc tout à fait favorable au vœu présenté par le groupe Communiste - Front de Gauche sur ce sujet. Avis favorable, donc.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, nous ne commencerons pas la 6e Commission.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 345).

Vœu déposé par les groupes les Républicains et UDI-MODEM relatif au centre d'hébergement du bois de Boulogne.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 80 est relatif au centre d'hébergement du bois de Boulogne.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, chacun de nos collègues de cette Assemblée connaît désormais la décision prise par la Mairie de Paris, sans concertation avec les élus du 16e arrondissement, de construire dans le bois de Boulogne, allée des Fortifications, un centre d'hébergement d'urgence destiné variablement, selon les supports de communication de la Ville, à l'accueil des sans-abri, des migrants, des S.D.F. ou des réfugiés. Le Préfet de Région d'Ile-de-France a indiqué, quant à lui, devant les associations de riverains, qu'il ne s'agissait pas d'un centre d'hébergement d'urgence, mais d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale qui, de fait, n'est pas destiné au même public.

En tout état de cause, le site choisi par la Mairie de Paris pour cet hébergement de 200 personnes, non seulement n'est pas autorisé au regard de la réglementation encadrant le site classé du bois de Boulogne, mais n'est pas non plus adapté à une politique d'insertion des personnes accueillies du fait de son éloignement de la zone urbaine et de toute activité sociale.

Un début d'incendie survenu le 17 octobre, à 5 heures du matin, déclaré au commissariat 3 heures 30 plus tard, un autre début d'incendie survenu le week-end dernier, ont mis en lumière les défaillances du site en termes de protection, de sécurité et d'encadrement, renforçant les légitimes préoccupations des riverains.

Finalement, le plus grand flou demeure quant aux personnes auxquelles ce centre est destiné, quant aux moyens de sécurité mis en œuvre, quant au processus d'intégration et de socialisation prévu.

Aussi, sur proposition du Maire, Claude GOASGUEN, et du Conseil d'arrondissement, le Conseil du 16^e arrondissement a émis le vœu que des aménagements soient effectués pour garantir la sécurité du centre d'hébergement du bois de Boulogne et de ses abords, en particulier avec l'installation d'un système de vidéo-protection, et que des explications précises et complètes soient officiellement adressées au Maire du 16^e arrondissement, indiquant le processus de désignation des personnes accueillies, la durée de leur séjour et les moyens investis pour leur intégration sociale.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je vous le dis sincèrement, Monsieur GABORIAU : c'est la honte. Honnêtement, présenter un vœu pareil, vous, c'est une honte. Parce que faire ce que vous avez fait, c'est-à-dire vous comporter en pyromane pendant des semaines dans cette affaire, à aller faire croire n'importe quoi sur ce centre d'hébergement, à aller diffuser des instruments de communication scandaleux, mensongers, plein de calomnies et aller dire après : "Allez sécuriser le site". Quand on sait ce qui s'est passé, les deux tentatives d'incendie successives, et maintenant, vous voudriez nous expliquer que vous êtes les pompiers dans cette affaire ? Mais c'est une honte absolue !

Et vous savez, j'y étais avec la Maire de Paris et Dominique VERSINI samedi. J'y suis retourné hier, dans ce centre d'hébergement. J'ai en tête les visages de ces familles qui ont enfin un toit. J'ai en tête cette dame qui me disait : "On peut enfin, avec le bébé, se doucher correctement sans aller faire des mètres et des mètres et aller dans les bains publics de la Ville. Notre vie a changé". Voilà ce qu'ils me disaient. Et vous, vous êtes là à essayer de faire de la politique politicienne minable sur ce centre d'hébergement. Moi, je suis très fier que la Ville de Paris, qu'"Aurore", que l'Etat aussi, nous ayons tenu sur cette affaire.

Et croyez-moi, tenir, malgré vous, malgré un certain nombre d'associations locales que vous avez chauffées à blanc, malgré un certain nombre de riverains que vous avez chauffés à blanc également, tenir, ce n'était pas évident. Eh bien, on a tenu parce que c'était une question de valeurs, parce que c'était une question de principes, parce que, quand on est confronté à des arguments comme ceux que vous avez développés, on ne lâche pas. Eh bien, nous n'avons pas lâché. Quand je vois le sourire de ces familles qui ont retrouvé une vie normale, je me dis que nous avons eu raison de ne pas lâcher.

Et je vous le dis aussi : y compris dans le 16^e arrondissement, il y a des gens qui n'ont pas supporté vos outrances et qui, d'ailleurs, se portent bénévoles. Il y a plus de 500 personnes qui se sont portées bénévoles. Il y a des gens qui, tous les jours, de plus en plus d'ailleurs, depuis les événements de ces derniers jours, apportent des jouets, apportent des couvertures, apportent des vêtements. Eh bien, ces gens sont l'honneur de Paris et l'honneur du 16^e arrondissement, honneur que vous n'avez pas eu dans cette affaire.

Croyez-moi, nous n'allons pas lâcher et cela nous incite d'ailleurs à poursuivre notre politique en faveur des sans-abri, à poursuivre notre politique de rééquilibrage parce qu'il n'y a pas de raison que ce soit systématiquement les quartiers les plus populaires de Paris qui soient mis à contribution pour faire de la solidarité. Croyez-moi donc : nous allons continuer.

J'émetts évidemment un avis défavorable à ce vœu qui, je le répète, est une honte.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Honnêtement, je pense que cela va sur le sujet. Le Maire du 16^e arrondissement n'est pas là. Cela va. Honnêtement, vous avez joué - vous l'avez dit - surtout les pyromanes. Le maire du 16^e arrondissement, au nom duquel vous avez parlé, a joué les pyromanes sur cette affaire, dans une salle, devant la presse, à exciter tout le monde. Ce qui est en train de se passer aujourd'hui en est la conséquence directe. Je pense que cela suffit.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux logements sociaux dans l'éco-quartier Saint-Vincent de Paul.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 81 et n° 81 bis ont trait aux logements sociaux dans l'éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Prendre la parole après cela, franchement.

Mes chers collègues, comme vous le savez, j'ai l'habitude dans ce Conseil d'intervenir régulièrement pour encourager un logement social adapté aux tranches de revenus de 90 % des demandeurs et donc, de promouvoir les P.L.A.-I., PLUS, et non les P.L.S. D'ailleurs, des interventions en miroir opposées à celles du groupe les Républicains, à travers ce vœu, je voudrais attirer votre attention sur la situation suivante. En 2014, la Ville confirmait la proportion de 50 % de logements sociaux parmi les logements créés à Saint-Vincent-de-Paul, au Nord de l'arrondissement. En plus des 50 % de logements sociaux, la création de 20 % de logements intermédiaires était confirmée. Mais il faut prendre conscience que seuls 9 % des demandeurs de logement à Paris ont des revenus dépassant le plafond des PLUS et qu'en conséquence, avec 20 % de logements intermédiaires à Saint-Vincent-de-Paul, il est, selon nous, inutile d'y prévoir des P.L.S., logements sociaux pour les couches moyennes supérieures.

Le quartier Saint-Vincent-de-Paul est en fort déficit de logements sociaux. Il faut donc axer la production de logements sociaux sur des logements abordables pour les 91 % de demandeurs ayant des revenus inférieurs au plafond des PLUS. Malgré son caractère très social, la catégorie de logements P.L.A.-I. n'est pas accessible aux ménages les plus modestes et la création par le Gouvernement de la catégorie des super P.L.A.-I., dont il a fixé l'objectif à 5.000 financements par an, doit être soutenue.

L'association "Aurore" a hébergé et héberge depuis plusieurs années une population très défavorisée dans les locaux de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, et tout cela s'est fait en très bonne entente avec le quartier et les autres associations qui ont investi le site dans la période actuelle de préfiguration et une telle mixité ne présente donc aucun inconvénient.

Je propose à travers ce vœu que la Ville de Paris assume une politique volontariste contre les processus de gentrification dans la Capitale et contribue à inverser l'exode des couches populaires en dehors de la Capitale. Je souhaite donc que les logements sociaux créés dans l'éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul soient exclusivement composés de PLUS et P.L.A.-I. et que l'on prenne une proportion de 15 % de super P.L.A.-I.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous partageons l'esprit de ce vœu relatif à la production de logements abordables sur le site de Saint-Vincent-de-Paul déposé par Danielle SIMONNET. Cet ancien site hospitalier de plus de trois hectares constitue une réelle opportunité foncière dont la Ville de Paris a su se saisir pour répondre à un fort besoin de logements sociaux.

En effet, la programmation de ce site prévoit un quartier à dominante logements, mais Jean-Louis MISSIKA pourrait en parler aussi bien que moi, dont 50 % de logements sociaux et la création de 20 % de logements intermédiaires. Le quartier Saint-Vincent-de-Paul est en fort déficit de logements très sociaux, de logements à destination de familles modestes. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre l'accent sur des logements sociaux de type P.L.A.-I. et PLUS, ainsi que vous le demandez, Madame SIMONNET. Il y aura, sur ce site, 50 % de P.L.A.-I., c'est-à-dire des logements très sociaux à destination des familles très modestes, 40 % de PLUS et 10 % de P.L.S.

Nous répondons également à la demande exprimée par les habitants lors des ateliers de concertation en intégrant une part d'habitat participatif. Et enfin, Madame SIMONNET, vous demandez à ce que nous puissions réaliser de super P.L.A.-I., c'est-à-dire des logements très sociaux avec des loyers particulièrement bas, pour répondre aux besoins des ménages les plus pauvres, et nous sommes tout à fait favorables à ce que cela puisse être effectivement étudié.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu de l'Exécutif qui reprend bon nombre de vos demandes et qui, je crois, vous agréer. Si c'est le cas, je vous demanderai de retirer votre vœu initial en faveur du vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je suis ravie du vœu de l'Exécutif qui est proposé et donc, avec enthousiasme, je retire le mien et je remercie M. Ian BROSSAT.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et c'est donc avec enthousiasme que je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 346).

2016 DAE 350 - Subvention (75.000 euros) et convention avec "SINGA France".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 350 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec "SINGA France", sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 82.

Jean-Louis MISSIKA, cet amendement est technique ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Il est technique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 82 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 82 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 350 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2016, DAE 350).

2016 DU 84 - Appel à projets urbains innovants sur le site 67-69, avenue Edison (13e). - Désignation du lauréat. - Déclassement et autorisation de cession.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DU 84 est relatif à un appel à projets urbains innovants sur le site du 67-69, avenue Edison dans le 13e arrondissement.

Monsieur Yves CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, lors des différentes phases de l'appel à projets urbains innovants, nous avons, en permanence, alerté sur les problèmes soulevés par le fait d'avoir retenu ce site pour y construire un volume bâti bien trop important au regard de l'environnement.

En effet, il s'agit d'une emprise de taille relativement restreinte, à proximité d'un immeuble particulièrement imposant, d'une part, du nouveau conservatoire du 13^e arrondissement, d'autre part. Le tout se situant dans un quartier qui manque cruellement d'espaces de respiration, en dehors du seul parc de Choisy sur-fréquenté en permanence, vu la densité de population résidante autour de ce parc, et au vu de son aménagement intérieur, d'autre part.

Les conseils de quartier, qui ont eu à connaître du projet, ont émis un avis particulièrement négatif, car le projet retenu est bien trop volumineux pour le site. De plus, le vis-à-vis du conservatoire va se traduire par une proximité visuelle sur les vestiaires des petites filles pratiquant la danse, condamnant ainsi ces locaux à être obturés en permanence, donc éclairés, donc moins "écologiques".

Les voisins n'auraient pas été opposés à un projet de taille plus modeste, s'intégrant dans le quartier, privilégiant tout à la fois un équipement public et un espace accessible ou non, mais non bâti. Vous n'avez pas voulu entendre ces remarques de bon sens et de raison. Nous le regrettons vivement car cela donne l'impression fâcheuse que la priorité a été exclusivement donnée à la volonté de récupérer le maximum d'argent.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, nous ne puissions donner un avis favorable à ce projet qui fait la quasi-unanimité contre lui dans l'arrondissement et nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Yves CONTASSOT, vous étiez sur le projet de délibération DU 84, êtes-vous intervenu aussi pour les trois autres ? Non. Le DU 84 uniquement.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Nous sommes en désaccord complet, cher Yves CONTASSOT, sur l'analyse de ce projet. C'est un projet, au contraire, de très grande qualité, qui n'est pas un projet très dense. Ce projet prévoit de construire des logements avec deux commerces ainsi que des espaces communs intérieurs, ateliers, salle polyvalente, et extérieur terrasse, cuisine d'été et potager en toiture. Il y a, dans ce projet, une conception collaborative des logements qui sont d'ailleurs déjà tous pré-commercialisés.

C'est un immeuble zéro charge de copropriété avec une végétalisation ambitieuse, un potager en toiture, de nombreuses jardinières en façade. Il y a une vraie mixité du programme avec 13 logements privés, 6 intermédiaires et 2 sociaux, mixité structurelle également avec une construction majoritairement en bois. Le projet a intégré les demandes émises en jury de diminution de la hauteur du bâtiment d'un niveau, pour une meilleure insertion vis-à-vis de la copropriété voisine, et il développera au final environ 1.900 mètres carrés. Les surfaces de commerce seront très intégrées au quartier, avec notamment l'implantation d'une conciergerie portée par "Engie" pour le commerce de la copropriété, vraisemblablement une crèche associative pour l'autre commerce. On n'a pas cherché à faire de l'argent comme vous dites en la matière, ce n'était pas le projet le plus intéressant sur le plan financier, ce n'était pas non plus le plus dense.

Je crois que c'est un très beau projet et je demande à cette Assemblée de l'approuver.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 84).

2016 DU 205 - Cession de l'immeuble 14, rue Sthrau (13e).

2016 DU 206 - Cession des immeubles 8-10, rue Léon-Frot et 18, rue Neuve-des-Boulets (11e) au terme d'un appel à candidatures.

2016 DU 233 - Cession des droits de la Ville de Paris sur les lots de volume à usage commercial de l'immeuble du 118-120, rue Rambuteau (1er).

2016 DU 197 - Cession de trois locaux commerciaux du 103, avenue de France (13e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On continue, projet de délibération par projet de délibération, Monsieur CONTASSOT ? Nous parlons maintenant des projets de délibération DU 205, 206, 233 et 197.

Vous avez la parole, je vous remercie.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces projets de délibération - DU 197, 205, 206, 233 - ont comme point commun de céder des propriétés ou des droits sur des locaux appartenant actuellement à la Ville de Paris. Comme vous le savez, notre groupe estime qu'il s'agit là de décisions qui vont à l'encontre d'une politique anti-spéculative et qu'au contraire, en favorisant ainsi le marché immobilier, la Ville participe de fait à la spéculation foncière, même si telle n'est évidemment pas sa volonté.

Je connais la réponse qui va sans doute être faite par Jean-Louis MISSIKA puisqu'il l'a évoqué en 5e Commission, à savoir qu'une bonne gestion patrimoniale consiste à vendre régulièrement une partie de ses actifs pour en acheter d'autres. Outre qu'il s'agit là d'une pétition de principe qui ne repose sur aucune analyse économique permettant de démontrer une quelconque efficacité financière, si ce n'est de court terme, cela est antinomique avec notre souhait maintes fois exprimé de changer positivement notre rapport au foncier.

Cette façon de concevoir la vie d'un patrimoine nous rappelle une fâcheuse doctrine mise en œuvre par un Premier Ministre entre 1997 et 2002, qui prétendait faire respirer le capital des entreprises publiques en l'ouvrant au privé. Le résultat fut que jamais il n'y eut autant de privatisations que sous son Gouvernement et qu'ensuite ces entreprises furent totalement privatisées pour un grand nombre d'entre elles. Drôle de manière de faire respirer ! Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, nous sommes favorables à nous inspirer des politiques anti-spéculatives mises en œuvre dans divers pays ou villes qui refusent de céder leur patrimoine, mais pratiquent sous forme de baux emphytéotiques.

Vous n'acceptez pas cette vision et nous le regrettons vivement, car l'innovation dont la Ville s'enorgueillit trouverait là une nouvelle façon de démontrer que dans ce domaine, elle peut là également faire preuve d'audace et d'imagination.

Vous argumentez également en jugeant que la nature des commerces ne justifie pas leur maintien dans le patrimoine de la Ville. Certes, cela peut s'entendre, mais alors pourquoi ne pas avoir tout simplement cédé ces biens aux bailleurs sociaux, comme cela se fait pour un immeuble du 13e arrondissement. Serait-ce que la pression des maires d'arrondissement détermine à elle seule la destination finale des biens ?

Pourquoi ne pas faire intervenir la S.E.M.A.-EST pour qu'elle puisse peser sur la nature des activités pratiquées, ou fixer des activités plus conformes au souhait de la Ville dans les listes des commerces susceptibles d'être installés dans ces locaux en cas de cession de ces baux commerciaux actuels.

In fine, le choix qui est fait est de privilégier le court terme par la cession des actifs, plutôt que le long terme par une rémunération régulière sous forme de loyer.

Comme vous le constatez, notre désaccord sur ces ventes est profond et c'est pourquoi nous voterons contre ces quatre projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Ce débat est connu, on vient de l'avoir en 5e Commission, mais je vais quand même, pour l'intérêt de ceux qui restent sur les bancs de cette Assemblée, expliquer à Yves CONTASSOT que le raisonnement économique sous-jacent à la gestion d'actifs est structuré, il existe, et il existe dans presque toutes les théories économiques, pas seulement la néoclassique ou la keynésienne.

La gestion d'actifs, c'est vraiment la façon dont on fait vivre un patrimoine, qu'il s'agisse d'ailleurs d'actifs immobiliers ou d'actifs mobiliers. J'ajoute que si vous regardez le budget de la Ville, Julien BARGETON n'est pas là, mais vous vous rendez bien compte que ce que nous mettons au compte foncier pour pouvoir faire des acquisitions de bâtiments pour les logements sociaux ou pour les équipements publics de proximité, qu'il s'agisse d'écoles, de

crèches, de piscines ou de gymnases est alimenté par les cessions d'actifs que nous faisons et cela ne pourrait pas être le cas avec des loyers de baux emphytéotiques.

J'ajoute un point supplémentaire qui me paraît important dans le cadre de ce débat, c'est que nous nous sommes rendu compte en faisant "Réinventer Paris", que dans les actes de cession, il était possible de mettre des clauses d'innovation et des clauses de programmation sur des durées longues, ce qui paradoxalement n'est pas possible avec les baux emphytéotiques. Quand vous faites un bail emphytéotique, vous n'avez aucun contrôle sur l'usage qui est fait du bâtiment, alors que lorsque vous avez des clauses de cession avec à l'intérieur des clauses avec de fortes pénalités pour le respect d'un certain nombre d'engagements, vous avez un meilleur contrôle sur la vie et la destination du bâtiment.

Nous ne sommes pas d'accord et ce désaccord perdurera, je crois, aussi longtemps que cette mandature et peut-être même au-delà.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 205.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 205).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 206.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 206).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 233.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 233).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 197.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 197).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au domaine intercalaire de la Ville de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous allons commencer à examiner les vœux non rattachés, j'ai retenu Jean-Louis jusqu'à cette heure-là... Les vœux référencés n^{os} 83 et 83 bis ont trait au domaine intercalaire de la Ville de Paris.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, enfin ce qu'il en reste, ce vœu a trait à la gestion du domaine intercalaire de notre Ville, c'est-à-dire ces lieux qui sont en attente de réhabilitation, de transformation et de démolition.

Ce domaine est pour nous un actif important de notre Ville et nous souhaitons l'utiliser pour des projets et activités qui ne trouveraient pas leur équilibre et leur développement dans le domaine immobilier privé.

Nous sommes loin des projets uniquement centrés sur des activités lucratives et commerciales comme on peut le voir, et même si je sais que ce n'est pas un domaine dont la Ville a la gestion directe, mais par exemple à Grand Train, où les consommations et les activités sont extrêmement chères et réservées uniquement à une population riche par rapport notamment au quartier.

Nous souhaitons des projets qui répondent à des besoins sociaux et d'utilité sociale, d'acteurs en difficulté et aux besoins du quartier. Nous avons centré dans notre vœu deux points importants.

Le premier, et nous l'avons dit à plusieurs reprises lors de nos interventions, concerne l'hébergement et l'accueil des réfugiés.

Le second consiste à favoriser l'installation de lieux de création ou d'événements artistiques, culturels et sportifs.

Ce vœu propose trois choses.

La première, c'est que la Ville publie la liste de son patrimoine bâti et non bâti dit "intercalaire", pour une question de transparence.

La deuxième, que soit réalisée une charte des "bons usages" affirmant que les projets soutenus par la Ville sont des projets qui ne pourraient émerger sans ces mises à disposition temporaires, et qui répondent au principe de co-construction des projets avec les acteurs locaux des quartiers.

Enfin, troisièmement, que la Ville ou ses opérateurs mettent en place des conventions d'occupation dite intercalaire, avec des collectifs d'artistes, des structures d'hébergement qui s'engageraient en retour à respecter la charte précédemment citée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous remercie, cher David BELLIARD, de cette intervention.

Nous partageons la philosophie de votre vœu, j'attache une attention toute particulière à l'usage qui est fait du foncier intercalaire et je vais organiser bientôt une rencontre au pavillon de l'Arsenal sur ce sujet entre porteurs de projets et porteurs de locaux.

Les exemples de la caserne de Reuilly dans le 12^e arrondissement ou plus récemment des Grands Voisins dans les bâtiments de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul dans le 14^e arrondissement... Ce qui s'est passé d'ailleurs avec ces Grands Voisins est très intéressant, parce que cela a créé un véritable engouement populaire et un intérêt médiatique qui est allé au-delà de la France, puisque plusieurs médias internationaux se sont intéressés à ce qui se passe à Saint-Vincent-de-Paul.

L'urbanisme temporaire s'affirme aujourd'hui comme une solution pour tirer profit des temps de vacance des projets urbains. Cette pratique permet d'intégrer les citoyens dans la période de transition urbaine, de prendre en compte de nouveaux usages générant ainsi des pratiques inédites, et ce qui s'est passé à Saint-Vincent-de-Paul notamment entre ceux qui vivent dans les logements d'urgence et ceux qui portaient des projets plus qualitatifs dans l'artisanat d'art, ou les pratiques artistiques, ou les nouvelles technologies était extrêmement intéressant.

Les questions que vous vous posez, nous nous les posons aussi, comment généraliser la mise à disposition des bâtiments vacants et des espaces urbains en friche et c'est pour cette raison et afin de sensibiliser les acteurs privés, les promoteurs, les investisseurs, que j'ai demandé au pavillon de l'Arsenal d'organiser le 24 novembre prochain une matinée sur ce thème.

Je vous propose, parce qu'un certain nombre d'éléments dans votre vœu posent problème et notamment la publication des sites, parce que je pense que nous ne devons publier un site que lorsque nous lançons l'appel à projets pour l'occupation de ce site, sinon nous avons des risques de "squat", et c'est un véritable enjeu, un vœu de l'Exécutif qui précise le cadre d'intervention, rappelle et développe nos ambitions communes et qui, me semble-t-il, par certains aspects, enrichit votre propre vœu.

Notre proposition est de poursuivre et renforcer les dispositifs existants en matière d'attribution de locaux associatifs, de réaffirmer l'impérieuse nécessité de trouver des solutions d'hébergement d'urgence, et de proposer une procédure spécifique dans le cadre des grands projets d'aménagements urbains et dans ce cas précis, nous vous proposons de réaliser des appels à candidatures qui seront diffusés sur le site de Paris afin que les résultats affichés le soient en toute transparence.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

En réponse au vœu n° 83, l'Exécutif a déposé le vœu n° 83 bis, le vœu n° 83 est-il maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 347).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la publicité sur le service d'auto-partage autolib'.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la publicité sur les Autolib'.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Règlement local de publicité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous allons aller jusqu'au vœu n° 88 et nous arrêterons là.

Les vœux n°s 84, 85 et 86 ont trait à la publicité sur Autolib'.

M. David BELLARD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, puis Mme Danielle SIMONNET ont la parole.

Monsieur David BELLARD ?

M. David BELLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, la lutte contre la publicité est une préoccupation importante de notre groupe. La lutte contre les pollutions visuelles participe à l'amélioration du cadre de vie de tout un chacun. S'il existe encore dans notre ville de trop nombreuses infractions au R.L.P., nous avons fait quelques progrès.

Or, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir qu'Autolib' lançait une expérimentation pour proposer à certaines marques de communiquer par le biais de ces véhicules en autopartage.

En un mot : faire de la pub sur les voitures Autolib', alors même que nous cherchons à sortir d'une logique de saturation de l'espace public par des messages publicitaires et commerciaux.

En outre, j'ajoute que la pose des messages publicitaires sur les voitures Autolib' ne respecte pas le R.L.P.

Notre vœu est très simple : nous demandons à ce que le Conseil de Paris émette le vœu qu'il soit mis fin à la publicité et à l'expérimentation sur la publicité sur les Autolib'.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous aussi, nous avons récemment découvert avec étonnement dans les rues parisiennes de nouveaux panneaux publicitaires à roulette. C'est ainsi que depuis le 1er octobre, 10 % de la flotte d'Autolib', soit 400 véhicules sont recouverts de messages publicitaires sur leur vitre arrière et sur leurs portes.

Pour ceux d'entre nous qui s'étaient intéressés au règlement local de publicité voté lors de la séance du Conseil de Paris de juin 2011, cette initiative est surprenante et en contradiction avec les dispositions de ce règlement.

En effet, le recouvrement de la vitre arrière n'est ni conforme aux principes élémentaires de sécurité routière ni conforme à l'article 5.2.1 du R.L.P.

Un véhicule Autolib' ne peut être assimilé à un véhicule de transport public qui, lui, peut disposer d'une couverture plus importante. Or, en l'état, la surface des Autolib' allouée à la publicité excède de près de 20 % la limite prévue par le R.L.P.

Par ailleurs, les stations Autolib' situées en zone de publicité restreinte ou en zone de publicité interdite ne peuvent accueillir de véhicules avec publicité sous peine d'enfreindre l'article 5.2.2 du R.L.P.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, d'une part de préciser les conditions de compatibilité des Autolib' couvertes de publicité avec le R.L.P., et d'autre part de saisir le groupe Bolloré, afin qu'il prenne des dispositions pour améliorer la propreté extérieure et intérieure de ses véhicules.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, on en a ras la publicité !

Ras la "pub" avec la "pub" géante à Bastille. Ras la "pub" avec toutes ces "pubs" au sol. Ras la "pub" aussi avec toutes ces opérations marketing agressives qu'il y a dans nos rues et qui sont illégales. Ras la "pub" aussi sur les édifices religieux en travaux. Ras la "pub" illégale sur les nouveaux panneaux numériques devant les boutiques qui sont totalement interdites. Ras la "pub" aussi sur ces "pubs" illégales sur les panneaux d'information de JCDecaux. Alors qu'elles devraient être seulement accessoires, elles deviennent prépondérantes.

Et maintenant, en plus, vous voulez nous imposer de la "pub" sur les Autolib'. Cela suffit, il faut a minima que l'on respecte le règlement local de publicité.

Je ne redonne pas les éléments du règlement local de publicité que mes collègues ont déjà cité concernant les articles et les dispositions précises des articles concernés. Je souhaite à travers ce vœu notamment demander l'application du R.L.P. pour que l'on empêche l'apposition de publicité sur les sols de l'espace public, qu'elles soient ou non biodégradables, que des poursuites soient engagées à l'encontre des annonceurs publicitaires, des agences qui organisent ces guérillas de marketing, et pas uniquement, même si c'est une bonne chose que la Ville le fasse, à l'encontre de ceux qui les apposent, que la Mairie de Paris exige du syndicat Autolib' l'arrêt immédiat de cette expérimentation illégale de publicités apposée sur les Autolib', et que la Mairie de Paris fasse respecter l'interdiction de l'installation de panneaux publicitaires lumineux sur les vitrines de la capitale.

Pour finir, que la Mairie de Paris exige de JCDecaux que le R.L.P. soit respecté sur les panneaux Mupi.

Bref, on a un R.L.P., ce n'est pas pour rien, faisons-le respecter.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour répondre sur les trois vœux.

Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe Communiste.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous remercie pour vos interventions qui concernent toutes trois un sujet que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder avec le respect du règlement local de la publicité, à l'occasion d'autres vœux.

Nous avons déjà, dans cette même Assemblée, affirmé notre préoccupation et notre volonté commune de faire respecter ce règlement et ne pas voir un envahissement de la publicité illégale sur notre espace public.

Vous parlez dans vos vœux d'une campagne de publicité menée cette fois-ci par Autolib' sur une partie de ses véhicules. Il s'agit d'une campagne expérimentale, lancée pour une durée de trois mois, d'octobre à fin décembre cette année.

Elle concerne 10 % de la flotte Autolib', c'est-à-dire 400 véhicules. Autolib' a lancé cette campagne en expliquant vouloir poursuivre le développement du réseau et les évolutions liées au service notamment en lien avec le réseau métropolitain.

Cette expérimentation a donc pour but de tester un nouveau modèle qui permettra le développement d'Autolib' sur la base d'une charte éthique restrictive. S'agissant d'une expérimentation, Autolib' nous a indiqué qu'un bilan est prévu mi-novembre, tant sur l'aspect technique, réglementaire que financier.

Et bien évidemment, nous nous assurerons que l'aspect réglementaire sera bien analysé à cette occasion. Et nous nous mobilisons dès à présent pour saisir les services de la Ville, pour que les informations précises sur les modalités de la publicité sur des véhicules de ce type soient communiquées à Autolib', afin de vérifier la compatibilité du R.L.P.

Au regard de tous ces éléments, je vous propose le retrait du vœu présenté par le groupe Ecologiste. Je propose également le retrait de celui de Danielle SIMONNET pour les mêmes raisons, et pour ce qui est de nos marchés avec des opérateurs comme JCDecaux, nous veillerons bien évidemment à ce qu'ils respectent nos règlements. La Direction de l'urbanisme veille à cela et j'ai toute confiance en nos services.

Concernant les panneaux lumineux en vitrine, évoqués par Danielle SIMONNET, je voudrais rappeler que c'est un problème, je suis entièrement d'accord avec elle, mais qui échappe au R.L.P. et au Code de l'environnement. Ils ne peuvent être interdits dans ce cadre. C'est dans un autre cadre qu'il faudrait traiter ce sujet, puisqu'il s'agit la plupart du temps de panneaux à l'intérieur des magasins qui ne sont donc pas dans l'espace public.

Sans le retrait de vos deux vœux, j'émettrai des avis défavorables.

En revanche, le vœu de Mme de CLERMONT-TONNERRE est acceptable, puisqu'il demande le type même d'examen que nous sommes en droit de demander à Autolib' et je propose d'émettre un avis favorable au vœu de Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour une explication de vote globale du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est compliqué de s'exprimer sur trois vœux qui vont, à mon avis, dans le même sens, qui est finalement le respect du règlement.

Nous aurions préféré avoir un vœu de l'Exécutif qui permette de regrouper et de répondre à l'ensemble des groupes, notamment à un groupe de la majorité.

Nous nous abstiendrons donc sur le vœu du groupe Ecologiste et celui de Danielle SIMONNET et nous voterons pour le vœu de Claire de CLERMONT-TONNERRE.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien, le vœu n° 84 du groupe Ecologiste est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 85, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 348).

Concernant le vœu n° 86, j'imagine qu'il est maintenu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il est maintenu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Et je note avec plaisir que nous allons donc fait signer une charte éthique à M. BOLLORÉ.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au soutien à la journée internationale de lutte contre la publicité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 87 est relatif au soutien à la Journée internationale de lutte contre la publicité.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme on en a ras la "pub", on pourrait au contraire s'engager en faveur de la Journée internationale de lutte contre la publicité, et c'est ce que propose ce vœu. C'est le 25 mars.

On pourrait d'ici le 25 mars travailler avec des associations, avec de nombreux Parisiennes et Parisiens pour a minima organiser de nombreux débats dans le cadre de cette journée.

Après, on peut imaginer de nombreuses mesures. Si vous manquez d'idées, on pourrait imaginer cette journée, par exemple : éteignons tous les panneaux lumineux, les enseignes. Ce serait une action salubre au niveau écologique.

Installons des espaces de libre expression, temporaires au moins, avec possibilité laissée aux citoyens d'afficher toutes leur créativité et leurs opinions.

On pourrait également s'inspirer de ce qui s'est fait d'ores et déjà à Montpellier et dans d'autres villes ailleurs dans le monde.

Imaginer, rêver du métro parisien comme la plus grande galerie d'art du monde. Cela a déjà été testé à Montpellier, où les publicités des stations de tramway ont été remplacées pendant une semaine par des œuvres d'art, grâce à la plateforme de financement participatif d'art et de culture, Le Cercle Rouge.

Une pétition a d'ailleurs été adressée à Mme HIDALGO et Mme PÉCRESE y a répondu en laissant une porte ouverte.

Sans même voir toutes ces mesures concrètes, qu'au moins l'on prenne l'engagement de se dire : projetons-nous sur une journée de mobilisation citoyenne contre l'envahissement publicitaire.

Voilà l'esprit de ce vœu qui laisse ouvert à la créativité de toutes et tous, et qui ne manquera pas, j'imagine, d'être riche.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, chère Danielle SIMONNET.

Vous dites dans plusieurs journaux que je suis votre coach et que c'est grâce à moi que vous avez fait du "stand-up"... Je vais y venir.

Justement, je voulais en venir à vos affiches que nous voyons dans la rue, qui sont collées. C'est un peu de l'affichage sauvage mais est-ce de la publicité commerciale ?

Mme Danielle SIMONNET. - Vous n'avez pas de panneaux d'information !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, d'accord, mais c'est quand même intéressant que vous fassiez de la publicité vous-même. C'est par cela que je voulais commencer parce, vous savez, la publicité, étymologiquement, veut dire rendre publique une information. De ce point de vue, il y a de la publicité. Par exemple, la publicité de nos débats est dans le Journal officiel. Le journal officiel est un journal qui rend publics les débats démocratiques.

Il y avait de la publicité dans l'empire romain, à Rome. Par exemple, les "dipinti" et nous voyons aujourd'hui dans les musées un certain nombre d'œuvres qui ont été dessinées par des artistes absolument exceptionnels et qui sont des œuvres publicitaires, que ce soit au musée Beaubourg ou au musée d'Art moderne de la Ville de Paris.

Tout cela pour vous dire que dénigrer la publicité, considérer que la publicité, c'est un scandale et que l'on doit éradiquer la publicité des rues de Paris alors que nous avons des souvenirs d'enfance, des publicités comme "Dubon, Dubonnet" dans le métro parisien par exemple, qui sont des œuvres et qui aujourd'hui font l'objet d'une approche muséale et d'une approche historique, c'est quelque chose qui me paraît tout à fait important à rappeler.

Bien sûr, nous devons être vigilants sur la forme et l'ampleur qu'elle prend à Paris, mais nous devons avoir conscience que la publicité fait partie de l'esthétique des grandes villes comme des petites d'ailleurs.

Je pense que votre proposition a des aspects intéressants mais je pense également que de la lithographie au numérique, de l'affichage à l'Internet, nous devons avoir conscience que la publicité c'est quelque chose qui fait partie de la vie quotidienne des Parisiens et plus généralement des urbains.

C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Ah !...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mes chers collègues, nous avons adopté ce matin à l'initiative du Président Eric AZIÈRE le principe du quart d'heure de tolérance ; il est maintenant dépassé. Je vais donc proposer de mettre fin à nos travaux pour aujourd'hui.

Je vous souhaite une excellente nuit américaine et vous donne rendez-vous demain matin à 9 heures.

Nous reprendrons demain matin avec le vœu n° 88.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 8 novembre 2016 à vingt et une heures quinze minutes, est reprise le mercredi 9 novembre 2016 à neuf heures, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Bonjour à tous, chers collègues. Merci à tous de votre présence.

Après cette longue nuit et un suspens qui, malheureusement, ne nous a pas évité un choc important ce matin, mais la démocratie doit poursuivre son exercice. C'est notamment le cas dans le cadre de notre Conseil de Paris.

Vœu déposé par M. TIBERI relatif au devenir du bâtiment et des jardins de l'hôpital du Val de Grâce.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous reprenons donc notre séance avec la présentation du vœu n° 88 relatif au devenir du bâtiment et des jardins de l'hôpital du Val-de-Grâce.

Pour le présenter, je donne la parole à M. Dominique TIBERI.

M. Jean-Louis MISSIKA vous répondra.

M. Dominique TIBERI. - C'est bien ce qui m'inquiète. Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Il y a un an, un gouvernement de gauche nous annonçait la fermeture de l'hôpital du Val-de-Grâce. Décision regrettable. L'approbation par une opposition de droite, approbation par son silence, ne la rendait pas moins regrettable. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation nouvelle. On nous avait annoncé que le bâtiment était en mauvais état. Aujourd'hui, la Préfecture de Région nous dit qu'il est en bon état. On nous avait surtout promis que les locaux ne seraient pas vendus. Or, la Préfecture de Région vient de nous annoncer que ces locaux seraient vendus - on ne sait pas à qui - et que l'on est même à la recherche des ayants droit de l'architecte, qui n'est plus de ce monde, pour obtenir leur accord quant à la démolition, c'est-à-dire que l'on sait peut-être déjà à qui il sera vendu.

Par souci de protection du patrimoine, parce qu'en plus c'était une œuvre non classée mais remarquable au sens propre du terme sur le plan architectural. C'est un hôpital et sa coupe horizontale est une vertèbre. C'est symboliquement assez fort.

Je demande simplement que l'on respecte la parole qui a été donnée. Je suis conscient des intérêts des uns et des autres, y compris de l'Etat et du Gouvernement que je ne critique pas. Je critique le non-respect de la parole donnée. Les engagements qui ont été pris l'année dernière auraient dû être tenus.

Donc, je souhaite que le Conseil de Paris demande - c'est le vœu au sens du mot "souhait" - que ce bâtiment ne soit pas vendu. Je parle de l'hôpital. Je sais parfaitement que les locaux les plus anciens sont préservés. Ils sont classés, comme l'église Anne-d'Autriche. Tout cela, je connais. Vous savez, j'ai toujours vécu dans le 5e arrondissement, donc je connais par cœur. Mais l'hôpital, qui ne devait pas être vendu, et les terrains sur lequel il est bâti, vont l'être. Je connais l'appétit de grands groupes immobiliers, voire de certains fonds souverains pour le centre de Paris. Je voudrais que l'on évite de les voir arriver ici. C'est tout.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur TIBERI.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - D'abord, merci, cher Dominique TIBERI, de ce vœu et de l'intérêt que vous portez à l'hôpital du Val-de-Grâce. Comme la Maire de Paris, je suis moi-même sous le choc de ce que nous avons appris cette nuit. Nous basculons dans l'inconnu. Bien évidemment, il y a là quelque chose d'assez effrayant.

Ce que je veux dire sur le Val-de-Grâce, c'est d'abord que ce n'est pas une question nouvelle. La question du devenir du Val-de-Grâce a été débattue sous la présidence précédente. L'idée d'arrêter l'activité hospitalière, elle non plus, n'est pas une idée nouvelle. Ce qui a été fait en octobre 2014, c'est l'annonce, par le ministère de la Défense, que les équipes seraient progressivement transférées vers les deux autres hôpitaux d'instruction des armées. Cette

décision était justifiée par le ministère par le coût de rénovation estimé, puisque l'hôpital n'avait pas été rénové depuis 1979 et qu'une évaluation de l'ordre de 180 millions d'euros pour le remettre aux normes de sécurité actuelles avait été faite.

Par ailleurs, je voudrais insister sur ce point parce qu'on laisse souvent de côté cet aspect des choses. Certes, ce lieu était un lieu d'excellence, mais c'étaient souvent des professeurs de médecine venus d'autres hôpitaux qui venaient officier pour des personnalités. L'offre de soin était relativement faible, avec 330 lits disponibles. Cette offre ne répondait que très partiellement au besoin des armées.

Ce que nous avons fait depuis cette annonce, c'est que nous avons indiqué à l'Etat que nous souhaitons être associés dans le cadre d'une approche de concertation afin de définir le devenir de ce site majeur dans le 5e arrondissement. Je vous rappelle quand même que ce bâtiment est, si j'ose dire, protégé par son statut de grand équipement dans le cadre du plan local d'urbanisme.

Vous avez rappelé, à juste titre, qu'il s'agit d'un site unique, à la fois par l'histoire du lieu, par l'intérêt architectural de l'ensemble et par sa position géographique au cœur du 5e arrondissement et en plein cœur de Paris. Je partage avec vous tous ces constats. C'est pour cette raison que j'ai indiqué, dès le début de nos discussions avec l'Etat, que nous souhaitons conserver une activité en lien avec la santé sur ce site.

Aujourd'hui, le devenir de ce bâtiment n'est pas acté. J'ai, comme vous, noté l'intérêt architectural de son bâtiment, son empreinte historique. Je suis favorable à favoriser au maximum le réemploi et la rénovation de bâtiments existants plutôt que la démolition reconstruction. Par contre, vous proposez dans votre vœu que la Ville se porte acquéreur du site. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une proposition très raisonnable. Je crois qu'il vaut mieux travailler sur la définition d'un cahier des charges avec l'Etat.

C'est pour cette raison que j'émettrai un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Je sou mets donc aux voix le vœu n° 88...

Vous avez déjà présenté votre vœu, Dominique ? Maintenez-vous votre vœu ?

M. Dominique TIBERI. - Je le maintiens et je suis, pour le reste, la parole donnée. Je suis prêt à enlever la dernière phrase qui concerne la préemption, si cela peut obtenir... Non ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Non, non.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. TIBERI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

2016 DU 213 - Ventes à AXIMO de 133 lots de copropriété (50 logements, 16 chambres, 50 caves, 3 cuisines, 2 greniers, 9 débarras, 2 WC, 1 salle) (5e, 6e, 17e et 18e) en vue de réaliser des logements sociaux.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 213.

Trois inscriptions : La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Monsieur le Maire, ne vous en déplaît, je vais revenir sur la politique de préemption dans le diffus que conduit votre majorité municipale.

Conseil après Conseil, nous exprimons notre vive opposition face à cette méthode intrusive de décider de placer des centaines d'immeubles privés sur une liste relevant du droit de préemption urbain renforcé afin d'ouvrir

une possibilité de production de nouveaux logements sociaux au sein de copropriétés de plus de 10 ans, notamment dans le 17^e arrondissement.

Conseil après Conseil, nous défendons le droit de propriété et d'accession, y compris sociale, à la propriété. Nous contestons vos acquisitions d'un autre âge, totalement inopportunes, coûteuses pour les contribuables, qui affectent la valeur des biens des copropriétaires et créent des difficultés dans la gestion des immeubles. D'autant que les bailleurs sociaux, comme AXIMO que vous reprenez et qui s'en voit confier la gestion, sont loin d'être irréprochables en matière d'entretien.

Conseil après Conseil, avec de nombreux élus parisiens, y compris issus de vos rangs, nous sommes frappés par la colère, l'émotion et les inquiétudes de nombreux administrés que suscite la multiplication de vos décisions collectivistes. Colère par rapport à l'absence totale de communication. Émotion par rapport aux libertés qui ont été prises par rapport au respect du droit de propriété qui a une valeur constitutionnelle. Révolte par rapport au risque de spoliation pour tous ces propriétaires, qu'ils soient occupants ou non-occupants.

Conseil après Conseil, vous vous entêtez par pur dogmatisme, sans écouter l'opposition. Comment reconnaît-on un communiste ? Eh bien, c'est quelqu'un qui lit Marx et Lénine. Et comment reconnaît-on un anticommuniste ? C'est quelqu'un qui a compris Marx et Lénine !

Plus que jamais, Madame la Maire, écoutez cet ancien Président des États-Unis et changez enfin de politique du logement.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT avec tout notre soutien.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Monsieur BOULARD, moi, j'aime bien le débat mais pour débattre, il faut que l'on ait deux personnes en présence qui sachent de quoi elles parlent. Le problème, c'est que vous n'avez pas lu le projet de délibération.

Ce n'est pas un projet de délibération qui renvoie à des préemptions, ce sont des lots qui appartenaient au domaine privé de la Ville de Paris. Donc, tout ce que vous dites est faux de A à Z. Vous en profitez pour faire le procès de la politique de préemption de la Ville de Paris. Ce ne sont pas des biens que nous avons achetés, ce sont des biens qui nous appartenaient et nous avons donc le choix entre deux possibilités : la première, c'était de les vendre au plus offrant à 10.000, 15.000 ou 20.000 euros du mètre carré ; la deuxième possibilité que nous avons, c'était effectivement de vendre ces biens à des bailleurs sociaux, en l'occurrence "Aximo", filiale de "Paris Habitat", pour faire du logement social.

Mais vous nous reprochez souvent de faire du logement social dans les quartiers populaires. Là, on fait du logement social où ? On en fait dans le 5^e, on en fait dans le 6^e, on en fait dans les quartiers les plus huppés du 17^e et on en fait tout en haut de la butte Montmartre dans le 18^e.

Je veux bien que vous fassiez votre numéro de claquettes sur les communistes et les anticommunistes mais, là, il ne s'agit pas d'être communiste ou anticommuniste, il s'agit simplement de savoir lire, Monsieur BOULARD. Il s'agit de savoir lire, Monsieur BOULARD ! Ce n'est ni de gauche ni de droite de savoir lire, c'est tout simplement une compétence que l'on apprend en C.P., et malheureusement, Monsieur BOULARD, cette compétence n'est pas tout à fait acquise pour vous, parce que ce sont des biens qui appartenaient au domaine privé de la Ville de Paris.

Il y a d'ailleurs un certain nombre d'adresses que vous devriez connaître. Je pense par exemple au 26, rue Jacob, un appartement qu'a habité un certain Alain JUPPÉ que nous avons effectivement parmi nos adresses et que nous allons transformer en logement social - pas cet appartement-ci mais d'autres appartements du même immeuble.

Et je vais même ajouter un élément supplémentaire. Vous savez qui nous a demandé de transformer... Vous savez, Monsieur BOULARD, qui nous a demandé de transformer ces logements du 6^e arrondissement en logements sociaux ? M. Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement.

Vous avez par ailleurs manifestement quelques problèmes dans votre groupe, parce que lorsque le Maire du 6^e arrondissement, que j'écoute parce que je ne suis pas sectaire, bien que communiste comme vous l'avez remarqué, M. LECOQ me dit : "transformez ces appartements en logements sociaux". On en a même rattrapé un comme cela qu'on voulait vendre.

Et vous, vous intervenez en Conseil de Paris faire votre numéro de claquettes complètement à côté de la plaque. Vous êtes pathétique, Monsieur BOULARD ! Pathétique !

Et je suis très heureux que des familles populaires puissent vivre dans ces quartiers, parce qu'il n'y a pas de quartiers interdits à Paris, y compris pour les familles modestes, et vous allez vous y habituer. Et vous allez vous y habituer, ne vous en déplaise. Et je suis très heureux pour elles, et croyez-moi, elles vont très bien s'intégrer dans ces quartiers, malgré vous et malgré vos propos !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Une demande d'intervention du représentant du groupe les Républicains, rapide.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, je ne sais pas ce qui se passe dans les rangs de la majorité pour cette séance de Conseil de Paris.

Monsieur BROSSAT, je ne vous ai pas interrompu, donc, je sais que cela vous fait souffrir, mais souffrez que l'opposition s'exprime aussi.

On a été témoin hier soir d'un échange complètement surréaliste et d'une sortie de Mme BROSSEL, suite aux propos de Pierre GABORIAU, qui était à la limite de la correction d'échanges entre élus.

Nous assistons...

Monsieur BROSSAT, la victoire aux élections appelle à l'exemplarité dans les comportements. Avoir la majorité dans cette enceinte appelle à l'humilité. Je crois que ce à quoi nous avons assisté cette nuit vient confirmer un certain nombre de principes que nous devons respecter. Et je note que les comportements de la majorité pour cette séance, les propos que vous tenez, Monsieur BROSSAT, vis-à-vis de l'opposition, sont justes inacceptables.

Ce n'est pas à la hauteur...

Oui, j'entends ce que vous dites aussi, Monsieur BROSSAT.

Monsieur BROSSAT, ne vous énervez pas sur moi, cela ne sert à rien, cela ne va pas arranger vos affaires.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Est-ce que vous pouvez conclure, s'il vous plaît, Jean-Baptiste MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Oui, Bruno JULLIARD, je peux conclure mais je peux m'exprimer aussi. Si vous commencez la journée comme ça, je pense qu'elle va avoir du mal à se terminer...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mais qui a fait la première intervention provocante ? Ce n'est pas Ian BROSSAT. Cela suffit ! Donc, terminez votre intervention. Je ne suis pas obligé de vous donner la parole, donc terminez ! C'est quand même incroyable.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Au nom du groupe, vous êtes obligé de me donner la parole et je demande une suspension de séance pour vous permettre...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Très bien ! Une minute de suspension.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance est suspendue une minute).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je propose que nous reprenions notre séance.

2016 DU 213 - Ventes à "Aximo" de 133 lots de copropriété (50 logements, 16 chambres, 50 caves, 3 cuisines, 2 greniers, 9 débarras, 2 WC, 1 salle) (5e, 6e, 17e et 18e) en vue de réaliser des logements sociaux. (Suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous allons passer au vote du projet de délibération DU 213 avec un avis très favorable de l'Exécutif, bien évidemment, comme l'a parfaitement bien exprimé l'adjoint à la Maire, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 213.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 213).

2016 DAE 348 - Subvention d'investissement (157.000 euros) et conventions avec plusieurs opérateurs dans le cadre du plan "Paris, Cité des Makers".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 348 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement et conventions avec plusieurs opérateurs dans le cadre du plan "Paris, Cité des Makers".

Est inscrite sur ce projet de délibération, Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le mouvement des "Makers" ouvre de nouveaux horizons à la création. Il nous vient des Etats-Unis, et ce matin il prend encore une autre dimension. Je veux espérer qu'il aidera à développer nos démocraties.

Il ne fait aucun doute que les prochaines années seront riches en inventions et créations conçues par des passionnés capables d'imaginer des solutions qui ont échappé aux experts et aux sociétés commerciales.

Aujourd'hui, il suffit d'avoir une bonne idée, d'avoir un ordinateur portable et une connexion Internet pour lancer un projet. Le mouvement des "Makers" reprend le contrôle sur la technologie, en surfant notamment sur la vague des technologies numériques plus ouvertes et beaucoup plus accessibles : imprimantes 3D, machines de découpe laser, mais aussi forums en ligne pour échanger des idées et partager des expériences.

Ce qui importe, c'est la possibilité donnée à chacun d'avoir accès à des outils rendus accessibles - imprimantes 3D, découpes laser - à des communautés d'entraide qui permettent de créer, tel est l'état d'esprit des "Makers".

Convaincue des opportunités que véhicule ce mouvement, le 24 février 2016, la Ville de Paris a lancé le plan "Paris, cité des Makers", qui a pour objectif d'envisager la ville de demain. Il rejoint les grands enjeux de la mandature, l'économie collaborative, l'économie circulaire, soutien à l'innovation en s'appuyant notamment sur deux atouts majeurs de l'attractivité parisienne, sa tradition artisanale et l'excellence de ses instituts de recherche.

C'est aussi, nous en sommes convaincus, cet état d'esprit qui peut nous permettre de penser et de créer cette ville plus résiliente face aux chocs économiques et climatiques.

L'année 2016 a été une année de préfiguration permettant la co-construction du plan "Paris Makers". Plusieurs actions ont été menées : participation à la "Maker Faire", consultation de la communauté au travers d'un "meet-up" dédié, candidature à l'accueil du "Fab14" en 2018 en lien avec les grandes écoles parisiennes.

La reconnaissance et le soutien de la Ville à ce mouvement qui infuse peu à peu le monde économique est une bonne chose et nous soutenons bien évidemment ce projet de délibération qui concrétise une étape supplémentaire à la réalisation de ce plan.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, merci, Madame MOREL, de porter l'attention sur ce projet de délibération et sur ce que nous faisons pour le "Fabriquer à Paris".

Nous avons lancé le 24 février, comme vous l'avez dit, le plan "Paris, cité des Makers", qui rejoint les grands enjeux de notre siècle, économie d'innovations, généralisation de l'économie circulaire, création de lieux innovants incluant des lieux de production de proximité, et il s'appuie sur deux atouts majeurs de l'attractivité parisienne : sa tradition artisanale et l'excellence de ses instituts de recherche.

Parmi les objectifs identifiés, celui d'accentuer le développement des "Fab Lab" dans les quartiers populaires au sein de l'Arc de l'innovation. Je rappelle qu'il y a aujourd'hui une vingtaine de "Fab Lab" ou "MakerPlaces" à Paris et que nous nous sommes fixés un objectif de 40 en 2020.

L'année 2016 est une année de préfiguration et plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre. Nous avons participé à la "Maker Faire", nous avons consulté la communauté, nous avons rejoint le réseau des "Fab Cities", il y a toutes les actions menées par Antoinette GUHL en matière de soutien aux ressourceries et lieux de fabrication et de réparation.

Dans ce cadre, ce qui est proposé dans ce projet de délibération, dès 2016, c'est le soutien à des projets ambitieux nécessitant une aide à l'amorçage : "Villette Makers", association créée par les cofondateurs de "WoMa" et l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette - 115.000 euros au titre de l'achat de machines -, la fabrique du centre Pompidou, un "Fab Lab" qui place l'enfant au cœur de la création contemporaine pour un public de 9-12 ans - 25.000 euros au titre de l'achat de machines et de la rénovation de l'espace -, "Tarmac kit", une box mobile écologique contenant un kit pédagogique, et le 3D "FabLab Drones", l'association "LOREM", spécialisée dans le domaine de la 3D et située dans le 14^e arrondissement, qui a pour objet d'enrichir son "Fab Lab" avec de nouvelles machines-outils.

C'est donc une aide totale de 157.000 euros qui est proposée pour soutenir le plan "Makers" dès 2016. Un plan plus large sera présenté au Conseil de Paris début 2017 afin de proposer d'accompagner un ensemble d'actions de soutien à cet écosystème émergent, notamment à travers l'identification de territoires d'expérimentation.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 348.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 348).

2016 DAE 324 - Subventions d'investissement dans le cadre de "Paris Code".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 324 relatif à l'attribution de subventions d'investissement dans le cadre de "Paris Code".

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est aussi important que le précédent sur les "Makers" et, d'ailleurs, il est un peu lié dans sa logique.

Avec ce projet de délibération, nous partageons en effet le constat que la révolution industrielle du numérique a conduit à un bouleversement de l'économie francilienne et mondiale et à la création massive de nouveaux métiers sans forcément que les formations suivent et que le volume de candidats puisse augmenter au même rythme que la demande.

Cette demande est très forte, toutes les entreprises sont concernées : le secteur du numérique mais aussi les entreprises des secteurs dits "traditionnels" dans de nombreux métiers sont fortement impactés par les technologies numériques en constante évolution.

Un autre constat est également à faire. Une appropriation inégalitaire des technologies d'information et de communication produit des effets discriminatoires. Elle renforce l'exclusion de personnes déjà fragilisées, seniors, personnes en situation de handicap, réfugiés, personnes sans domicile, personnes peu qualifiées, jeunes en échec scolaire, familles monoparentales, etc. Si l'équipement des ménages en ordinateurs a connu une croissance significative ces 20 dernières années, cette progression masque des disparités importantes fondées sur une segmentation générationnelle mais surtout sociale forte.

Ce constat est d'autant plus important que l'accès à l'emploi, aux services publics, à la formation, à la culture, à l'expression citoyenne est de plus en plus conditionné par une maîtrise de l'information et de l'Internet.

Nous soulignons la spécificité de cet appel à projets "Paris Code", objet de ce projet de délibération. Cette spécificité réside dans l'aide à des publics fragilisés, décrocheurs scolaires, jeunes en réorientation, personnes en reconversion pour leur seconde partie de carrière, afin qu'ils réintègrent un parcours professionnel stable via des métiers de développement, programmeurs, développeurs, référents numériques, experts centrés sur des métiers très innovants.

Nous saluons le déploiement de moyens humains, logistiques et financiers pour le moins inédits dans le cadre de cet appel à projets : mobilisation des services de la Ville, mise à disposition d'équipements publics, identification de locaux vacants, attribution de financements en fonctionnement et en investissement pour un montant global de plus d'1 million d'euros, mobilisation des acteurs du secteur privé pouvant proposer et coordonner des offres d'emploi, des contrats de professionnalisation, des stages d'immersion en entreprise, du mécénat de compétence. On voit que le plan est très large.

La finalité est double : soutenir le déploiement des formations innovantes dans les métiers du numérique à Paris et favoriser l'insertion effective sur le marché de l'emploi des personnes qui en bénéficieront.

Cependant - cela concerne un autre sujet mais il reste lié à celui-là -, nous peinons à avoir une cohérence entre ces décisions utiles d'un côté, pour lesquelles nous voterons favorablement, et l'autre décision, des investissements en baisse concernant les établissements publics numériques, E.P.N., de l'autre, alors même qu'eux aussi sont des lieux propres à encourager l'appropriation des T.I.C. par toujours plus de citoyens.

L'ampleur du défi appelle en effet une mobilisation forte et une cohérence entre les différentes actions, et il faut garder une cohérence de l'ensemble de nos plans d'actions.

Je vous remercie de votre attention, relativement faible.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES, pour cette intervention sur un projet de délibération important.

"Paris Code" est un projet que je porte avec ma collègue Pauline VÉRON pour justement traiter de plusieurs sujets.

Le premier, vous l'avez très bien dit, c'est le déficit de compétences que nous connaissons dans le domaine du numérique et donc la nécessité d'avoir plus de formations.

Le deuxième, c'est le fait que ces formations peuvent être ouvertes à des jeunes en situation difficile par rapport par exemple au décrochage scolaire ou à des personnes en reconversion car ces formations sont parfois intéressantes justement pour ce type de public.

Le troisième, c'est que nous devons effectivement faire en sorte que ces formations puissent toucher des publics un peu éloignés du monde du numérique, et je pense notamment aux femmes qui sont très peu nombreuses dans les "start-up" du numérique ou dans les métiers de l'informatique par rapport à leurs compétences et leur appétence réelle.

Nous avons lancé ce programme en juin 2016 à travers un appel à projets qui nous a permis la sélection de 12 projets portés par divers opérateurs de formations particulièrement innovants, ce qui représente un total de 536.000 euros en investissement et de 520.000 euros en fonctionnement.

Le jury d'experts qui s'est tenu en septembre a permis de distinguer des actions de formation certifiantes et qualifiantes, ainsi que des actions de sensibilisation. Ces actions viseront plus de 1.000 stagiaires pour cette première édition. De ce point de vue, nous sommes très contents du fait que le programme "Paris Code" est un programme qui aura un impact réel sur la formation dans ces domaines.

J'ajouterai qu'il se développera en plusieurs étapes : la création d'une plateforme Internet, la constitution d'un ensemble de partenaires privés, l'élaboration d'une charte entreprise-ville qui sera proposée à la signature de ces partenaires. Nous pensons que c'est la mobilisation de toutes les parties prenantes qui pourra nous permettre de faire en sorte que les jeunes Parisiens et Franciliens puissent avoir accès à une formation qualifiante dans le domaine du numérique.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 324.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 324).

2016 DU 60 - APUI. - Site sous-station Voltaire, 14, avenue Parmentier (11e). - Désignation du lauréat. - Division en volumes. - Déclassement et signature de la promesse de BEA.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 60, et la parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération concerne la sous-station Voltaire au 14, avenue Parmentier, qui fait partie de l'appel à projets "Réinventer Paris". Je souhaite, comme nous l'avons déjà dit en septembre 2015, réexpliquer la position du groupe Ecologiste.

Nous avons indiqué alors nos souhaits : le maintien du volume actuel et la sobriété des travaux, la préservation du verger installé sur le toit qui doit devenir accessible au public, la réalisation de séances de cinéma programmées et organisées par et avec les habitants du quartier, la promotion et l'expérimentation des innovations de la ville écologique, d'aujourd'hui et de demain, agriculture urbaine, économie circulaire, aquaponie, architecture post-carbone, ouverture du lieu assurée par une gestion publique et associative. Ce qui nous est proposé dans le projet de délibération, c'est une activité commerciale, dans un bâtiment rehaussé d'un étage.

Le groupe Ecologiste désapprouve le choix de signer avec "Etoile Cinémas" un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans. Nous estimons que le 11e arrondissement a besoin de garder son patrimoine qui est très réduit. Nous estimons que le 11e arrondissement a la capacité, avec l'énergie de ses habitants, de créer des lieux novateurs, inédits, des lieux solidaires et des lieux écologiques.

Des expériences culturelles, expérimentales y ont été menées pendant plusieurs années. Le rôle de notre équipe municipale est de faire le bilan de ces années et de poursuivre, d'améliorer et de soutenir l'appropriation du 14, rue Parmentier par les habitants et non de brader ce bâtiment à une société privée.

Les habitants et les habitantes expriment régulièrement leur volonté d'avoir accès à des salles pour se réunir, pour faire vivre le vivre-ensemble qui, ces derniers mois, a été meurtri.

Nous savons tous ici combien l'absence de salle pour que les habitants puissent organiser des activités est un vrai souci. Dans un arrondissement dense où les appartements sont souvent petits, les Parisiens ont besoin d'espace, d'espace de convivialité pour se retrouver. Ainsi de nombreux projets tels que la création de cuisines collectives, de projections de films, d'espaces de troc divers sont régulièrement réclamés par les habitants. Ces demandes s'expriment depuis plus de 20 ans, et ce projet de délibération ne les entend pas.

Le groupe Ecologiste regrette ce choix et votera contre le projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Joëlle MOREL.

Pour aller dans votre sens, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Non, je ne vais pas aller dans le sens de Joëlle MOREL, Monsieur le Maire, je suis désolé, il faut suivre un peu les débats.

Ce site, qui avait été présenté dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer Paris", avait suscité beaucoup de mobilisation et d'idées : 59 manifestations d'intérêt, 26 offres analysées, 4 finalistes et un lauréat désigné avec le projet "Cinéma Etoile Voltaire" porté par "Etoile Cinémas".

Si nous en sommes arrivés à choisir ce projet, c'est d'une part en raison du programme à usage mixte développé sur 2.000 mètres carrés avec une dominante cinématographique. Vous parliez de projection de film, Madame MOREL, on trouvera cinq salles de cinéma dans cet espace avec 500 fauteuils, et une grande salle panoramique sur les toits, un vaste hall d'accueil très ouvert sur l'extérieur et un espace de restauration au dernier étage de 150 couverts ouvert sur une terrasse. Vous avez également parlé de restaurant ou de cuisine. Il y a cela dans ce projet.

L'équipe qui porte ce projet a déjà réalisé des lieux originaux et ouverts donc on connaît leur qualité et leur compétence. C'est un projet qui s'ouvrira largement sur le quartier, contrairement à ce qui existait auparavant, et offrira un accès libre restaurant, animation, exposition, indépendamment de l'achat d'un billet de cinéma en développant les partenariats avec d'autres institutions culturelles du 11e arrondissement.

Ce projet présente aussi la particularité de se développer dans un bâtiment protégé au P.L.U. et qui retrace un patrimoine typique du début du XXe siècle, créé par la Compagnie parisienne de distribution d'électricité, comme l'une des 9 sous-stations électriques de Paris.

Cette équipe a mis en avant le patrimoine et a exploité son potentiel. L'architecte a respecté ce patrimoine, tout en lui offrant une nouvelle vie, en réalisant une surélévation à base de constructions réversibles et démontables. J'insiste sur ce point : les constructions sur le toit sont réversibles et démontables, il ne s'agit pas d'une surélévation au sens traditionnel du terme. C'est tout cela qui en fait sa particularité par rapport aux autres projets qui avaient été présentés et qui explique qu'il a été choisi.

Je pensais que le groupe Ecologiste serait satisfait du fait que nous avons choisi la solution du bail emphytéotique pour ce site d'une durée de 40 ans, plutôt que la solution de la vente, mais visiblement, cela ne vous suffit pas, j'en suis absolument navré. Il me semble que cela va pourtant dans le sens de la vision que nous souhaitons tous donner à Paris et permettre ainsi ce genre de projet atypique et créatif. Nous n'avons rien bradé du tout, nous avons choisi un projet culturel et c'est un très beau projet que je vous propose d'approuver.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Je vois que vous êtes bien d'accord en tout point, et c'est ce que je disais, avec le groupe Ecologiste. Il y aura un restaurant et c'est l'équivalent d'une cuisine et puis un cinéma, donc des projections de films. Tout va bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DU 60).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à la 6e Commission. Pour introduire les débats de la 6e Commission, je donne la parole à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La 6e Commission, comme l'ensemble des Commissions, a commencé par une présentation par Jacques BAUDRIER des opérations d'équipements publics en 2015, concernant les écoles et les collèges. Cette présentation synthétique a permis une vision globale des chantiers engagés et réalisés par la Ville dans ce secteur.

Dans notre Commission, Marie-Christine LEMARDELEY a centré sa présentation sur les dossiers inscrits à notre ordre du jour, dans le cadre de la communication de la politique de la ville vis-à-vis de l'enseignement supérieur.

Parmi ces dossiers présentés, on peut retenir le projet de délibération DU 319 concernant la subvention convention de 100.000 euros avec le C.R.O.U.S. pour l'accueil des chercheurs étrangers et le projet de délibération DAE 332 concernant une subvention de 500.000 euros pour l'Arc de l'innovation.

Mme CORDEBARD a présenté les principaux projets de sa délégation, notamment deux projets de délibération particulièrement intéressants : le projet de délibération DASCO 62 G, portant la dotation importante de 716.000 euros pour le soutien départemental au projet éducatif des collèges, mécanisme qui fonctionne visiblement à la satisfaction des collèges. On peut également signaler le projet de délibération DASCO 63 G qui propose des subventions à 12 associations travaillant sur le rapprochement des familles et des équipes éducatives des collèges.

Voilà, Monsieur le Maire, succinctement, les travaux de la 6e Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au retrait de deux ouvrages du plan "Paris Lecture".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le premier vœu que nous allons étudier, le vœu n° 89, est relatif au retrait de deux ouvrages du plan "Paris Lecture".

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au début du mois d'octobre, deux ouvrages ont été rappelés par la Ville sur la base d'une critique émise par un petit nombre d'animateurs, deux ouvrages d'auteurs jeunesse reconnus.

Au-delà des qualités intrinsèques des ouvrages rappelés, c'est l'absence de concertation entre la Ville et les animateurs, au moment de les retirer des établissements scolaires, qui nous a interpellés. La décision de rappeler unilatéralement des ouvrages basés sur le ressenti de quelques personnes est une maladresse car cette décision allait à l'encontre de tout le travail de sélection opéré par le Comité des animateurs au sein du centre "Paris Lecture".

Nous demandons que le pouvoir de choisir ou non d'intégrer un ouvrage au sein d'un espace lecture, des B.C.D. ou "Espace Premier Livre" par les animateurs lecture, soit mis en réflexion. Ils doivent avoir plus d'autonomie.

Par ailleurs, nous demandons que soient renforcés, à l'occasion de ce travail, les dispositifs partenariaux entre les équipes de la Direction des Affaires scolaires, le centre "Paris Lecture" et les équipes des bibliothèques de la Direction des Affaires culturelles.

Par ce vœu, nous rappelons notre attachement au plan "Paris Lecture" car celui-ci constitue un bel exemple de méthode pédagogique co-construite, car il associe les animateurs des B.C.D. et des E.P.L. aux choix des livres avec lesquels ils travailleront avec les enfants.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, qui présentera aussi un vœu de l'Exécutif que je n'ai pas encore, mais qui ne devrait pas tarder. Alexandra ?

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, chère Aurélie SOLANS, ce vœu me donne l'occasion d'apporter des explications en forme de mise au point qui devraient, j'en suis sûre, vous rassurer et rassurer l'ensemble de nos collègues sur les méthodes de travail de la DASCO.

Vous l'avez rappelé, Paris porte l'ambition de développer le goût de la lecture des jeunes Parisiens dans l'ensemble des écoles et des collèges, Paris aime les livres.

Cette ambition passe notamment par la création de bibliothèques dans les 663 écoles maternelles et élémentaires, par la formation d'animateurs qualifiés pour y intervenir, le soutien aux libraires indépendants via le dispositif "Chèque Lire" remis aux élèves de CE2 notamment dans les quartiers populaires, par le soutien également au salon du livre jeunesse de Montreuil et bien sûr par l'existence du Centre Paris-Lecture commun à la Ville et à l'Education nationale dont vous parliez à l'instant.

C'est dans ce cadre général que le Centre Paris-Lecture a été amené à choisir, comme il le fait annuellement, un certain nombre d'ouvrages dont deux ont fait l'objet d'une attention particulière et d'une décision de la DASCO manifestement mal comprise.

A aucun moment, le contenu et la qualité de ces ouvrages n'a été mis en cause et ce, d'autant - et vous l'avez rappelé - que l'un de ces ouvrages, le Dictionnaire fou du corps, a été salué par la critique et récompensé.

Ce qui est en revanche exact, c'est qu'un certain nombre de professionnels de terrain ont fait remonter des observations sur ce qui leur semblait être une inadéquation entre ces deux ouvrages et certaines catégories d'âge auxquelles ils étaient destinés, ce qui a amené la DASCO à prendre la décision que vous avez évoquée.

J'ai entendu depuis plusieurs jours les remarques, l'émotion exprimée par certains d'entre vous, par les professionnels de l'édition également. Je dois vous le redire : il y a sans doute un peu d'excès dans certaines de ces expressions, même si je comprends l'émoi que peut provoquer un soupçon de censure dont l'évocation même nous fait horreur à tous.

Une clarification s'imposait, c'est pour cela qu'une nouvelle instruction de la DASCO à l'ensemble des professionnels de terrain a été envoyée. Cette instruction indique, comme votre vœu le demande d'ailleurs, que c'est la liberté pédagogique des animateurs-lecture qui doit prévaloir. Il n'y aura donc pas de rappel systématique, mais dans le cas où certains ne jugeraient pas utile de disposer de ces ouvrages, ces derniers seront versés dans les fonds des bibliothèques municipales.

Enfin, cette affaire révèle la nécessité d'un approfondissement de la réflexion sur le choix des ouvrages en concertation avec les professionnels. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous présente. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif qui réaffirme cette volonté.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je suis saisi d'une explication de vote du groupe les Républicains mais avant, allez-vous retirer votre vœu ou pas, Aurélie SOLANS ?

Mme Aurélie SOLANS. - Oui, nous retirons notre vœu et nous voterons celui de l'Exécutif. Nous vous remercions pour ce vœu. Nous souhaitons rappeler ce que vous disiez sur l'émotion suscitée par cette demande de retrait du Dictionnaire fou du corps.

Nous saluons le considérant qui a été ajouté sur la question de l'éducation au corps. Je crois que c'est vraiment important que nous le réaffirmions ici.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Absolument ! Merci, Aurélie SOLANS.

Pour le groupe les Républicains, explication de vote de Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous avons saisi la Maire de Paris sur l'usage des vœux bis et là, on nous distribue le vœu bis alors que Mme CORDEBARD est en train de terminer son propos. C'est tout à fait anormal.

Je demande une suspension de séance. Nous n'avons même pas le temps de regarder un vœu bis.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Suspension de séance, accordée.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Vous avez tout de même le temps de les préparer et de les diffuser en temps utile.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Sur ce point vous avez raison.

La suspension de séance est accordée, deux minutes, le temps de le lire.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante-six minutes, est reprise à neuf heures quarante-sept minutes, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au retrait de deux ouvrages du plan "Paris Lecture".

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 89 bis, déposé par l'Exécutif et avec les excuses de l'Exécutif sur le retard, en effet, de publication de ce vœu bis.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2016, V. 349).

Je vous en remercie.

2016 DPA 19 G - Communication : Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les opérations d'équipements publics - Année 2015.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je suis désolé, mais je vous demanderai de bien vouloir revenir en arrière de notre ordre du jour, la Commission précédente concernant le projet de délibération DPA 19 G, rapporté par Jacques BAUDRIER, puisqu'après une petite erreur d'aiguillage, il y avait une intervenante qui ne s'était pas désinscrite, c'est Mme Claudine BOUYGUES.

Je lui donne immédiatement la parole, puis une réponse de Jacques BAUDRIER.

Mme Claudine BOUYGUES. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce matin la démocratie est un peu perturbée et c'est normal.

Avant 2014, pour chaque opération d'équipement, nous avions un projet de délibération pour valider chaque étape de la réalisation de ces programmes. Contrat de maîtrise d'œuvre, autorisation d'urbanisme, marché de travaux, cela représentait un travail considérable pour la DPA, sans que sa pertinence en soit toujours bien perçue.

En début de mandature, nous avons donc mis en place avec la DPA des projets de délibération globaux qui autorisent la Maire de Paris à prendre toutes les décisions nécessaires pour la réalisation de ces projets. En contrepartie, nous avons en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris une présentation du bilan annuel de ces opérations pour que chacun soit informé de l'avancement de ces projets, des décisions qui ont été prises et puisse avoir une vision d'ensemble des opérations qui ont été votées.

Aussi, je me réjouis que cet engagement ait été tenu et que nous puissions à ce Conseil avoir une communication sur les 18 projets qui ont été votés en 2015. Aujourd'hui, quelles que soient les décisions qui sont prises, chaque opération respecte des principes de sobriété budgétaire et énergétique afin que chaque projet s'insère durablement dans le paysage parisien. Sobriété, adéquation avec les besoins et l'environnement, transparence, ce sont les mots qui dictent notre conduite en matière d'opérations d'équipements publics.

Parmi ces 18 projets de délibération, 5 concernent plus particulièrement le 18^e arrondissement :

- une restructuration de l'école 113, rue Championnet ;
- la construction d'une crèche et d'une école sur le programme Chapelle International ;
- la création d'un gymnase et d'un jardin rue des Poissonniers ;
- un relogement de services rue du Pré ;
- la restructuration du collège Utrillo qui est véritablement très attendue et vraiment nécessaire.

Ces opérations symbolisent à elles seules quelques-unes des ambitions affichées dans cette mandature, avec un investissement important dans les quartiers populaires et dans des domaines aussi divers que l'éducation, la petite enfance, les espaces verts, le sport ou l'implantation d'un service de l'administration.

Alors que nous avons débattu sur l'orientation du budget 2017, je ne peux que me réjouir de voir à travers cette communication des applications concrètes des différentes décisions budgétaires qui ont été prises depuis le début de cette mandature, notamment à travers le P.I.M. dont la réalisation, je le rappelle ici, avance à grands pas puisque nous avons déjà consommé 61 % des autorisations de programme.

Je veux moi aussi être plus concrète en revenant, par exemple, sur le bilan annuel de la construction d'une école et d'une crèche à Chapelle International. En effet, en juillet 2015, nous avons approuvé le lancement de l'opération de construction de ces équipements et autorisé la Maire de Paris à prendre toutes les décisions relatives à sa mise en œuvre. L'ensemble sera composé d'une école comprenant 12 classes et d'un multi-accueil de 99 places.

Le programme inclut une maîtrise des coûts d'exploitation dont la limitation des consommations d'énergie, ainsi que la végétalisation des clôtures et des terrasses. L'avant-projet sommaire a été validé et jugé conforme au programme. Nous sommes également dans le respect des délais et des coûts estimés il y a un an.

Grâce à ce bilan annuel, nous avons connaissance de toutes les décisions qui ont été prises, comme le marché de maîtrise d'œuvre qui a été notifié le 23 décembre 2015 pour un montant de 1.521.720 euros à TOA architectes associés. Nous savons enfin que le permis de construire devrait être bientôt déposé.

Mes chers collègues, grâce à ce bilan, nous pouvons estimer plus justement la pertinence de nos investissements et le suivi de leur réalisation.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Claudine BOUYGUES.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Madame BOUYGUES. Je vous remercie pour votre intervention qui a permis de mettre en avant les opérations d'équipements publics de la mandature et surtout la manière de les concevoir.

Ces 18 très grandes opérations qui ont été présentées dans le cadre de ce projet de délibération global de la DPA font partie des 120 projets d'investissements de notre mandature. Cela représente un budget global de 900 millions d'euros pour répondre aux besoins, tant en matière de petite enfance et d'équipements scolaires, sportifs culturels ou sociaux et en particulier dans les quartiers "politique de la ville".

C'était une expérience très intéressante de présenter l'ensemble de ces projets au sein des 8 Commissions du Conseil de Paris, cela nous a permis de vérifier que ces opérations respectent les objectifs très ambitieux de la mandature, que nous nous sommes donnés dans tous les domaines. Je pense en particulier aux économies d'énergie, de coûts, puisque grâce à un travail plus rigoureux en éliminant des avenants qui tendent à renchérir les projets, et en se concentrant sur les usages, nous avons réalisé des économies de coûts unitaires par types d'équipement, des crèches, gymnases ou écoles de 30 %, donc nous dépensons plus mais mieux, ce qui nous permet de réaliser plus d'équipements, d'apporter plus de services publics, et une meilleure gestion de l'argent public aux Parisiennes et aux Parisiens.

Et donc, des progrès en termes de sobriété, de qualité d'usage, d'innovation, de végétalisation et de facilité d'entretien.

Et je tiens à remercier les très nombreux élus de toutes sensibilités politiques et de tous arrondissements, qui ont participé au jury d'architecture et ont tous joué le jeu de ce travail de la sobriété pour avancer vers l'économie d'énergie, et je crois que nous avons été tous convergents dans cette direction, ce qui est une très bonne chose.

Je profite de cette communication pour vous apporter quelques informations complémentaires.

Nous avons décidé avec Jean-Louis MISSIKA d'inscrire ce programme très ambitieux de construction d'équipements publics, qui nous place de loin comme le plus gros acteur public investissant dans des équipements de proximité à l'échelle du pays dans l'opération "Paris fait Paris". Il s'agit d'une vaste campagne de communication sur la conception des équipements publics, qui va permettre de faire connaître nos méthodes et de mieux échanger avec le monde du bâtiment, les architectes, les bureaux d'études, les entreprises et les "start-up". Un certain nombre d'événements vont être organisés, des visites de chantiers et de bâtiments, pour mieux travailler encore avec la profession et faire connaître aux Parisiennes et aux Parisiens nos réalisations.

Je vous remercie, et donc, au terme de cette communication, nous affirmons la place importante de la Ville en matière de conception de bâtiments pour que la ville de demain soit toujours plus durable, verte, économe, innovante et évolutive.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER pour cette réponse pour l'ensemble de l'Exécutif.

Il s'agit uniquement d'une communication, fondamentale mais ce n'est qu'une communication, donc pas de vote.

Merci aux deux intervenants.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au lobbying de l'industrie de la viande dans les écoles.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous revenons à la 6e Commission et examinons le vœu référencé n° 90, relatif au lobbying de l'industrie de la viande dans les écoles.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit en fait de protéger les enfants des écoles de tous les lobbyings, c'est-à-dire de tous les intérêts privés qui cherchent à s'immiscer dans les écoles et à formater les esprits des plus jeunes enfants afin d'induire certains types de comportement conformes à ces intérêts privés.

En l'occurrence, il s'agit de protéger les enfants des écoles des intérêts privés des éleveurs de bétail. Vous savez que depuis quelque temps, l'Interbev, c'est-à-dire l'association interprofessionnelle en charge de la promotion de la viande et du bétail, intervient auprès des maires, et j'ai sous les yeux un courrier qui date du mois de mai, qui a été envoyé à tous les maires de France, nous invitant à "refuser de voir entrer dans les restaurants scolaires des considérations politiques visant à remettre en cause la consommation de viande".

Il s'agit tout simplement d'une atteinte grave au libre choix et à l'orientation choisie par notre Municipalité, qui est de réduire de 20 % l'alimentation carnée servie dans les écoles, en instaurant un repas végétarien par semaine, parce qu'on sait que la consommation excessive de viande induit des problèmes de santé importants, notamment cause d'une grande part d'obésité chez les adolescents et ensuite parmi les adultes.

Je peux témoigner que dans le 2e arrondissement, depuis 2009, nous avons un jeudi végétarien et c'est le jour où il y a le plus d'élèves inscrits à la cantine, c'est vous dire que les élèves et leurs parents y sont particulièrement favorables.

On connaît aussi les conséquences de la production de bétail sur la production de gaz à effet de serre.

On sait par exemple que si on réduisait toute notre consommation de viande de 20 %, c'est de 50 % que serait réduite notre production de gaz à effet de serre. On connaît aussi la situation dans les abattoirs, et l'association L 214 a encore témoigné des façons ignobles dont on traite ces animaux.

Pour toutes ces raisons, je souhaite que notre Ville confirme, par ce vœu, son opposition à toutes les pratiques du lobbying et particulièrement à cette pratique de lobbying de l'Interbev.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, cher Jacques BOUTAULT, merci de nous alerter sur ce sujet très important.

Votre vœu rappelle avec précision les engagements de la Ville de Paris pour le développement d'une alimentation durable dans la restauration collective et donc, dans la restauration scolaire qui en constitue l'essentiel.

Tant le plan pour l'alimentation durable que les nombreuses positions prises par le Conseil de Paris à l'occasion de vœux déposés sur le sujet rappellent notre volonté de promouvoir des habitudes de consommation plus vertueuses et plus respectueuses de l'environnement.

Dans les caisses des écoles, de nombreuses initiatives sont d'ailleurs prises et des repas végétariens sont régulièrement proposés aux enfants des écoles publiques dans de nombreux arrondissements, en particulier naturellement dans le 2e arrondissement.

Ces initiatives participent également à la lutte contre l'obésité infantile qui constitue un enjeu majeur de santé publique.

C'est aussi pour cette raison que Paris participe activement, avec d'autres, aux travaux du groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition pour y promouvoir ces initiatives et leur développement sur l'ensemble du territoire national.

Pour autant, je souhaite rassurer l'ensemble de nos collègues sur l'extrême vigilance dont font preuve les services municipaux et ceux de l'Education nationale pour préserver les enfants, les jeunes parisiens contre toutes les initiatives promotionnelles dont ils pourraient être la cible au sein des écoles.

Ainsi, aucune campagne de promotion même déguisée n'est en cours au sein des écoles parisiennes.

Aussi, je vous propose de retirer votre vœu qui, s'il pointe la nécessité de rester vigilant et de sanctuariser nos établissements scolaires, ne repose sur aucune réalité parisienne, a fortiori en ne traitant que de la campagne lancée récemment par un syndicat professionnel.

A défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Jacques BOUTAULT, que répondez-vous ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je réponds ne pas bien comprendre, puisque Alexandra CORDEBARD vient de dire qu'elle était en tout point d'accord avec le vœu, mais demande qu'il soit retiré.

C'est un peu contradictoire, puisque le vœu ne fait que défendre et soutenir ce que la Ville fait déjà.

Un avis favorable, ce qui aurait été beaucoup plus logique et conforme à ce que notre collectivité prétend défendre et son indépendance affichée des lobbys et intérêts privés.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Donc, vous le maintenez ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Bien sûr.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il y aura un avis défavorable de l'Exécutif.

Une explication de vote de Mme JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Je souhaite juste revenir sur votre satisfaction à proposer un menu végétarien une fois par semaine dans un arrondissement, c'est bien, mais tous les jours, c'est mieux.

Je vous rappelle que j'ai proposé l'année dernière la mise en place d'un menu alternatif végétarien tous les jours, dans toutes les cantines de la Ville et vous n'avez pas voté ce vœu.

Je suis certainement beaucoup trop idéaliste, mais j'attendais de votre part davantage de conviction que de "politicaïlle".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Bien, merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux mesures de sécurité dans les écoles.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 91 relatif aux mesures de sécurité dans les écoles.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la sécurité des établissements scolaires, et plus particulièrement, évidemment, dans le domaine de la prévention du terrorisme, concerne tous les partenaires, notamment, me semble-t-il, les maires d'arrondissement. Or, ils semblent être un tout petit peu négligé et tenus à l'écart, d'abord, de l'information générale, puisqu'au Conseil de Paris, régulièrement, nous vous demandons de dresser le bilan précis des opérations de sécurisation des établissements scolaires.

Vous restez trop vagues en évoquant, c'est vrai, le budget investi pour l'ensemble des chantiers et des opérations de sécurisation, mais vous ne précisez pas le type d'opération, ni les établissements dans lesquels ces opérations ont eu lieu. Ce qui reste à faire sur l'ensemble des écoles et collèges parisiens ainsi que sur les lycées municipaux, nous ne le savons pas, sans même évoquer les crèches et les équipements sportifs et culturels où là, nous sommes complètement dans le brouillard.

Mais si j'interviens, au nom, d'ailleurs, de tous les maires d'arrondissement, de droite plus particulièrement, mais je suis sûr que les maires de gauche ne peuvent pas être inattentifs non plus, c'est que nous ne cessons de vous demander d'être associés à la démarche de sécurisation des écoles depuis un an et qu'avec l'Académie de Paris, vous publiez une circulaire ou une note du 13 octobre 2016 - que j'ai là - aux directeurs d'écoles sans jamais mentionner le rôle des maires d'arrondissement, alors qu'il s'agit d'équipements transférés et que beaucoup de mairies d'arrondissement, sur leurs propres états spéciaux, réalisent aussi beaucoup de dépenses d'amélioration de la sécurisation de ces établissements. C'est assez hallucinant !

Nous vous demandons tout simplement d'associer les maires d'arrondissement à l'ensemble des étapes de réflexion, de préparation, de mise en œuvre des mesures de sécurité dans les établissements scolaires. Au-delà des réunions techniques, nous devons pouvoir émettre avis et recommandations. Nous sommes très impliqués, les maires d'arrondissement et leurs adjoints concernés, dans toutes les écoles et dans les conseils d'école, dans les visites d'architecture, etc. Sur les mesures de sécurité, nous sommes saisis par la communauté scolaire et donc nous ne pouvons pas être exclus d'une circulaire commune de l'Académie et de la Ville, qui omet tout simplement le rôle des mairies d'arrondissement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Philippe GOUJON.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, la sécurité des écoles est une préoccupation majeure, constante de notre Assemblée et de l'ensemble des membres de la communauté éducative, évidemment.

Sur ce point, l'Exécutif parisien agit en partenariat étroit avec l'Académie, les services de l'Etat, au premier rang desquels les services de la Préfecture de police, pour se conformer aux instructions édictées notamment par le ministère de l'Intérieur. C'est ce travail partenarial qui permet d'avancer de façon concrète, mais surtout cohérente pour que les instructions émises ne contiennent aucune contradiction, soient pleinement opérationnelles pour les agents, que je salue à cette occasion, et comprises des Parisiens.

Il en va de même pour les travaux de sécurisation pour lesquels nous avons retenu une méthode inclusive au cours de laquelle l'ensemble des maires d'arrondissement, dont vous, meilleurs connaisseurs du terrain, ont bien évidemment été saisis afin qu'ils nous fassent connaître leurs priorités. Cette mobilisation, à laquelle il faut rajouter les directeurs d'école, les I.E.N., les R.E.V., les C.A.S.P.E., les services de police et les élus d'arrondissement, nous permet de mettre en œuvre les directives de l'Etat, en particulier s'agissant des alarmes différenciées ou des modalités de confinement des élèves en cas d'intrusion.

Nous devons cependant faire preuve, dans ce domaine, de rigueur, rechercher les meilleures solutions, éviter toute cacophonie et, si cela était possible pour vous, éviter de nous accuser mutuellement d'irresponsabilité. Le sujet est trop grave. Ainsi, par exemple, l'installation de verrous sur les portes des classes entre en contradiction avec les règles applicables en matière de sécurité incendie ou nos propres préconisations en matière de protection des mineurs et nécessitait des solutions qui aient été validées par la Préfecture.

Je citerai encore - et vous vous reconnaîtrez - l'impossibilité de donner suite à la proposition sous forme d'injonction à la Ville d'installer des clefs sous verre dormant de part et d'autre des portes de communication entre les salles. Cette solution présentait l'inconvénient évident de permettre à tout intrus de disposer des clefs lui permettant d'accéder aux lieux de confinement des élèves.

Alors oui, la sécurité est une affaire sérieuse. Nous devons écouter les experts dans un dispositif qui associe l'ensemble des parties prenantes et permet de concilier concertation et nécessité d'une prise de décision pertinente.

C'est sur ces points que les Parisiens nous attendent, comptent sur nous.

Voilà pourquoi j'émets un avis défavorable à votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexandra CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission. Merci, Alexandra.

Conformément au règlement intérieur, pour présenter les travaux de la Commission, la parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Un ordre du jour très chargé lors de notre dernière séance de novembre. Les présentations des projets de délibération et des vœux ont été accompagnées par la présentation du projet de délibération global DPA 88 portant sur les opérations d'équipements publics, l'adoption du schéma de développement du tourisme parisien, l'avis du Conseil parisien de la jeunesse sur le schéma de développement du tourisme parisien et la communication relative au bilan de l'accueil de l'Euro 2016.

Concernant la présentation du projet de délibération global faisant le bilan des opérations d'équipements publics, nous avons accueilli Jacques BAUDRIER, conseiller délégué, auprès de l'adjoint chargé de l'Urbanisme, chargé des questions relatives à l'architecture et au grand projet de renouvellement urbain, avec Nicolas MOUY, chef du secteur jeunesse et sport au service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage de la DPA. Cette présentation claire et exhaustive nous a permis de découvrir l'importance et la nature des différentes opérations en question, tout en laissant la place aux questionnements des conseillers, notamment ceux de Jacques BOUTAULT.

Concernant le schéma de développement du tourisme parisien, présenté par Jean-François MARTINS, il a été suivi par l'avis du Conseil parisien de la jeunesse, présenté par Stevie COUDRAY et Magali DUMOULIN, bien évidemment, tous les deux, membres du Conseil parisien de la jeunesse. Cet exposé a été très apprécié dans les interventions de Pierre AURIACOMBE, Jean-François MARTINS, Jacques BOUTAULT, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON et moi-même.

Concernant les projets de délibération qui ont fait l'objet d'une discussion parmi les 78 à l'ordre du jour, le projet de délibération DDCT 129, subvention de 8.000 euros à l'association "Tous bénévoles", a permis un échange entre Ann-Katrin JÉGO et Pauline VÉRON.

Pour les projets de délibération de Patrick KLUGMAN, je me limiterai à mentionner le projet de délibération DGRI 87 sur l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Can DÜNDAR, qui a abouti à la belle cérémonie d'hier.

Concernant les vœux et amendements, un vœu rattaché et 13 vœux non rattachés ont été déposés. Pierre AURIACOMBE a présenté 3 vœux pour le groupe les Républicains : le premier, relatif à l'impact financier des budgets participatifs, avec réponse de Pauline VÉRON ; le deuxième, relatif à la condamnation d'armes chimiques

au Darfour, pour Patrick KLUGMAN ; le troisième, relatif à la résolution de l'U.N.E.S.C.O., avec réponse de Patrick KLUGMAN.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le président.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la déclaration de Barcelone.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 92, 93, 94 et 94 bis de l'Exécutif, tous relatifs au traité CETA.

La parole est tout d'abord à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Ce n'est pas par rapport à CETA, mais par rapport à la déclaration de Barcelone.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'est-à-dire ? Quel projet de délibération ?

M. Jérôme GLEIZES. - C'est le vœu n° 92.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Eh bien, commençons par le vœu n° 92. Sont-ils regroupés ou pas ?

M. Jérôme GLEIZES. - J'aimerais qu'il y ait un vote à part sur le vœu n° 92.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - De toute façon, il y a un vote à part sur chacun des vœux.

Allez-y, présentez le vœu n° 92.

M. Jérôme GLEIZES. - Je veux avoir une réponse directement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Absolument. Nous commençons par le vœu n° 92.

M. Jérôme GLEIZES. - Voilà.

C'est la ville de Barcelone qui a pris la décision, comme cela a été fait en 2004 contre les derniers traités de libre-échange, de faire une coordination des collectivités territoriales pour lutter contre ces accords qui mettent en difficulté les collectivités territoriales vis-à-vis des firmes multinationales.

Vous savez que, dans le changement du droit international qui est en train d'être mis en œuvre, c'est la possibilité que des firmes multinationales puissent attaquer des collectivités territoriales, que ce soit des villes, que ce soit des régions, donc ce n'est pas uniquement contre des Etats.

De nombreuses villes européennes, des grandes capitales comme Madrid, Barcelone et Bruxelles ont signé la déclaration de Barcelone. Dans la stratégie de la diplomatie des villes qu'Anne HIDALGO met en place, notamment à travers le C40 et l'appel des villes résilientes et autres, on trouvait tout à fait normal - je suppose que cela ne pose pas de problèmes - que la Ville de Paris s'associe à ces grandes capitales européennes avec lesquelles nous sommes déjà alliés, comme Madrid et Barcelone, pour participer à la déclaration de Barcelone.

Je lis les conséquences : "Le Maire de Paris signe la déclaration de Barcelone. La Ville de Paris organise un grand débat public pour sensibiliser les citoyens, surtout les plus jeunes. La Ville de Paris participe à la prochaine rencontre pan-européenne des autorités locales préoccupées par les nouveaux traités de libre-échange à Grenoble."

Donc ce n'est pas uniquement sur le CETA, c'est beaucoup plus large et c'est dans la tradition diplomatique de la Ville de Paris. Je pense que cela ne devrait poser aucun problème à mon ami Patrick KLUGMAN.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour répondre d'abord au vœu n° 92, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci à mon ami Jérôme GLEIZES d'attirer l'attention du Conseil sur la déclaration de Barcelone.

Effectivement, Barcelone est une ville amie avec laquelle nous nous coordonnons souvent dans les réseaux de villes, et notamment dans le cadre de C.G.L.U. où Ada COLAU, la Maire de Barcelone, et Anne HIDALGO sont toutes deux coprésidentes.

Il y a effectivement de nombreuses politiques communes que nous explorons avec Barcelone, et d'ailleurs avec Madrid, mais pour autant nous n'avons pas prévu à ce stade de rejoindre la déclaration de Barcelone. Il nous semble que le vœu de l'Exécutif, que nous proposons sur le sujet spécifique du CETA est dans la même démarche - une démarche de vigilance par rapport aux instruments internationaux qui impliquent évidemment les collectivités locales et par voie de conséquence leurs populations -, et qu'il répond à votre question.

A ce stade, je suis amené à émettre un avis défavorable sur le vœu, ce qui ne veut pas dire, cher Jérôme GLEIZES, qu'on s'interdit de regarder l'évolution de la déclaration de Barcelone, de nous associer à eux ponctuellement, voire que nous les rencontrions dans un format de délégation du Conseil. Mais à ce stade, il ne nous apparaît pas cohérent, en tout cas il nous apparaît prématuré de rejoindre la déclaration de Barcelone.

C'est un avis défavorable sur ce vœu-là, pas tant dans l'esprit que sur les modalités.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu, Jérôme GLEIZES ? Juste oui ou non.

M. Jérôme GLEIZES. - Oui. Comme je pense qu'il vaut mieux faire les choses collectivement que de manière isolée, il faut qu'on signe la déclaration de Barcelone. Donc, je le maintiens.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de mains levées pour voter contre, donc il faut faire un vrai comptage, s'il vous plaît.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je peux vous dire qu'il est rejeté, mais je resoumets à vos voix le vœu n° 92 et je vous demande de bien lever la main.

Qui est pour ?

Contre ?

C'est bon, tout le monde a compris ?

Qui s'abstient ?

Jérôme, je peux dire qu'il est rejeté cette fois ?

Parfait. Je t'en remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au CETA.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au traité CETA.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux référencés n° 93, n° 94 et n° 94 bis relatifs au traité CETA.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce vœu, il n'y aura certainement pas d'ambiguïté puisque nous nous sommes retrouvés, plusieurs élus de gauche, sur une même tribune et plusieurs collectivités, puisqu'il y a aujourd'hui 2.100 collectivités territoriales de l'Union européenne qui ont adopté un vœu critiquant le TAFTA et le CETA.

Notre vœu est clair et notre position sur le CETA l'est tout autant.

Même si un certain nombre d'aménagements ont été obtenus grâce au Parlement wallon que nous félicitons ici, il reste marqué par une logique que nous combattons : celle d'un libéralisme sans contraintes, celle du choix des marchés plutôt que celle de l'homme, de la planète et de l'écologie.

Négocié quasi clandestinement par l'Union européenne obsédée par le marché libre et sans contraintes, même si les nouvelles de cette nuit venues des USA rendent plus qu'improbable la signature du TAFTA, le CETA n'est pas la voie de la coopération mutuelle avantageuse, il est le traité qui privilégie le libre-échange plutôt que le droit.

Nous demandons à travers ce vœu que la Maire de Paris agisse auprès du Gouvernement, afin d'obtenir l'organisation d'un débat public sur le contenu du CETA. Et nous demandons que la Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement et de l'Union européenne afin que les accords commerciaux signés en son nom soient respectueux des droits sociaux et environnementaux, des principes démocratiques et du bien commun.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour présenter le vœu n° 94, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, l'élection américaine vient donc de s'achever par la très inquiétante victoire de Donald TRUMP. C'est la victoire d'un milliardaire raciste, sexiste, climato-sceptique, dangereux pour les libertés, proposant des mesures favorisant finalement les riches. Le tout en essayant de se faire passer pour un politicien anti-système, face à une technocrate favorable au libre-échange, proche de l'oligarchie financière et décidée à renforcer la domination des Etats-Unis sur la planète.

Mes chers collègues, en mai 2014 puis en juin 2016, nous avons exprimé dans cette Assemblée notre rejet du TAFTA. Plus que jamais, le projet de grand marché transatlantique doit être abandonné, tout comme le CETA car ils relèvent exactement de la même logique.

Mes chers collègues, le CETA reprend nombre des dispositions qui soulevaient l'inquiétude légitime de la Ville de Paris dans le texte du TAFTA. Nombre d'entreprises américaines ont une succursale au Canada et pourront donc, via le CETA, bénéficier des avantages prévus par le TAFTA.

C'est la casse de nos normes sociales et environnementales qui protègent travailleurs, citoyens et entreprises en France et en Europe. Le CETA met en péril nos principes démocratiques : les services publics, l'agriculture et l'alimentation, ainsi que les politiques de développement local auxquelles la Ville de Paris est attachée.

Voilà pourquoi, à travers mon vœu, comme le vœu précédemment présenté, je souhaite que la Ville de Paris se déclare "zone hors CETA" et prenne position contre la ratification de ce traité, que la Ville de Paris interpelle les parlementaires européens, le Gouvernement et les parlementaires français pour qu'ils ne ratifient pas le CETA.

Que la Ville de Paris engage un vaste débat public et une mobilisation populaire et citoyenne, afin de permettre l'expression citoyenne contre ce traité, et plus largement sur les accords transatlantiques commerciaux CETA et TAFTA au niveau européen et au niveau national.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour répondre aux deux vœux et présenter celui de l'Exécutif, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Évidemment, il est trop tôt pour jeter des conclusions hâtives sur la soirée électorale d'hier aux Etats-Unis, mais il y a une chose qui est sûre et certaine : il y a une frayeur des populations compréhensible dans les plus grandes

démocraties sur des traités qui sont négociés de manière opaque et auxquels souvent les peuples, les populations ne sont pas associés et auxquels ils ne peuvent donc pas adhérer.

Il y a donc eu une fronde dans beaucoup de sociétés à travers le monde, une mobilisation à la base sur le TAFTA, à laquelle ce Conseil a souvent été associé et nous y sommes souvent revenus, et qui maintenant s'étant au CETA.

Je comprends parfaitement la mobilisation et l'indignation de certains ici et nous avons souhaité y répondre par un vœu de l'Exécutif qui, je l'espère, synthétise les différentes préoccupations.

Je voudrais quand même souligner qu'il y a eu, dans la négociation du CETA, un ou deux progrès qui sont la résultante directe des mobilisations citoyennes qui ont eu lieu, et notamment sur le dispositif d'arbitrage qui est dorénavant composé de juges permanents nommés par les Etats, ce qui revient à l'inverse de ce qui était prévu initialement et qui est une avancée considérable.

L'Europe et le Canada ont fini par introduire des clauses pour garantir les droits de réglementer la protection de la santé publique, la sécurité, l'environnement, la moralité publique, la protection sociale des consommateurs ou la promotion de la diversité culturelle. Tout cela est renvoyé heureusement aux Etats et tout cela n'est pas le fruit du hasard, mais celui de mobilisations qui doivent continuer évidemment.

Vu la place des collectivités locales dans ces mobilisations, vu la vigilance qui doit être la nôtre, je pense effectivement que nous devons nous saisir de cette vigilance, nous devons l'exprimer et l'exercer pleinement.

C'est pourquoi dans le vœu de l'Exécutif, nous souhaitons que la Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement et de l'Union européenne afin que les accords commerciaux signés en son nom soient respectueux des droits sociaux et environnementaux, des principes démocratiques et du bien commun, et que la Ville de Paris favorise l'expression de débats publics sur le CETA et prenne part aux initiatives menées en faveur d'une sensibilisation des Parisiens aux enjeux liés à ce traité. Je crois que nous avons cherché à reprendre cette préoccupation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Les deux vœux sont-ils retirés au profit de celui de l'Exécutif ? Le vœu n° 93 du groupe Communiste - Front de Gauche ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - On le maintient au vote.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu n° 94 est maintenu, j'imagine ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, c'est sûr vu le côté si fade du vœu de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 350).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au soutien des civils d'Alep.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 95 relatif au soutien des civils d'Alep.

La parole est au Président Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la situation humanitaire dans la ville d'Alep est désormais catastrophique. Nous savons que le nombre de morts augmente chaque jour et que c'est une situation qui ne semble pas pouvoir s'arrêter. Dans notre grande impuissance, nous comptons les morts et nous comptons aussi le nombre de déplacés et de réfugiés qui fuient chaque jour le conflit syrien : 300.000 morts, 6,2 millions de déplacés, 4,8 millions de réfugiés.

A l'heure de la diplomatie des villes, nous ne voulons plus nous contenter de regarder cela depuis nos fauteuils. Il nous faut agir et, en premier lieu, en alertant. Ce qui se passe en Syrie est insupportable. C'est inacceptable, la peur au ventre et le ventre vide des habitants d'Alep continuent à se battre pour leur vie dans une guerre sans merci.

Engageons-nous dans leur bataille. Paris doit aujourd'hui officiellement exprimer son soutien à Alep. Nous, élus du Conseil de Paris, devons nous mobiliser pour demander un cessez-le-feu. La portée d'une telle expression, fût-elle uniquement symbolique, est essentielle. N'oublions pas que dans ce contexte inhumain, il y a les Casques blancs, des volontaires qui réussissent chaque jour à sauver des vies malgré la barbarie. Mieux encore, les Casques blancs œuvrent pour améliorer le quotidien des habitants d'Alep et faire en sorte qu'une vie soit possible. Bénévoles, non armés, ils sauvent des vies au risque d'y laisser les leurs.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que la Ville de Paris porte un message fort, faisons des Casques blancs des citoyens d'honneur de notre Ville.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci à Jean-Bernard BROS d'attirer l'attention du Conseil sur la ville d'Alep et sa situation humanitaire qui reste désespérée.

A l'Est, les quartiers rebelles sont encerclés par les forces de Bachar EL-ASSAD, bombardés de manière intensive par les forces russes. 250.000 civils vivent dans des zones insurgées, subissent cette situation de siège, et il n'y a quasiment plus d'aide humanitaire, une pénurie alimentaire et des bombardements qui forment le quotidien.

Les Casques blancs syriens sont une organisation présente dans toutes les zones libérées du régime syrien, sauf celles tenues par l'E.I. évidemment. Il s'agit d'un mouvement de volontaires qui intervient principalement pour faire du sauvetage, du déblaiement et du secourisme. Les Casques blancs sont nés d'un projet commun de deux O.N.G., la Turquie Akut et la Britannique Mayday Rescue.

Cette triple identité - volontaires syriens, paternité à la fois moyen-orientale et occidentale - est un gage de sérieux, de connaissance du terrain comme des standards internationaux et un message positif de coopération entre les différentes cultures. Ils ont été reçus à l'Élysée et au Palais-Bourbon le 20 octobre dernier. Raed SALEH, le chef des Casques blancs, a appelé au soutien de la France pour que cessent les bombardements intensifs d'Alep.

Dans ce contexte, nous souhaitons soutenir votre vœu, mais j'aimerais demander un léger amendement. En effet, vous avez vu, cher Jean-Bernard BROS, le sens de la citoyenneté d'honneur qui s'applique avant tout et en premier lieu à des personnes physiques. Nous l'avons vu hier avec Can DÜNDAR. Nous n'avons dérogé qu'une seule fois à ce principe, c'était pour "Charlie Hebdo", dans un contexte inutile de rappeler ici.

Je vous propose de remplacer votre demande d'une citoyenneté d'honneur par le délibéré suivant : que la Ville de Paris apporte une aide matérielle et morale aux Casques blancs en étudiant, par exemple, la possibilité d'attribuer

une subvention d'urgence et/ou de recevoir ses représentants à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil de Paris.

Si vous êtes d'accord avec cette formulation, je donnerai un avis favorable à votre vœu.

M. Jean-Bernard BROS. - Nous acceptons cet amendement. Je voulais remercier à cette occasion Patrick KLUGMAN pour son engagement pour trouver de vraies solutions concrètes pour les Casques blancs d'Alep.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 351).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la condamnation de l'utilisation d'armes chimiques au Darfour.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 96 relatif à la condamnation de l'utilisation d'armes chimiques au Darfour.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, le récent rapport d'Amnesty International dénonce l'usage d'armes chimiques par le Gouvernement soudanais au Darfour. Ce vœu, qui a été déposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-Didier BERTHAULT et les élus de notre groupe, rappelle que les armes chimiques sont formellement interdites par les conventions internationales. Ce sont des armes de terreur utilisées par un pouvoir dont les principaux dirigeants sont poursuivis par la C.P.I. pour crimes contre l'humanité, et cela est de nature à susciter des déplacements massifs de population.

En réalité, il s'agit d'une impunité de l'usage d'armes chimiques qui constitue un encouragement pour d'autres Etats en Afrique, au Moyen Orient ou ailleurs dans le monde.

Ce vœu s'adresse à la Maire de Paris, pour lui demander de condamner sans équivoque les attaques contre les civils au Darfour et dans tout le Soudan, et lui demande d'intervenir, d'appuyer auprès du Président de la République cette démarche d'enquête internationale d'établissement des faits afin que les Etats se mobilisent contre cet usage d'armes chimiques.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je voudrais remercier M. LEGARET d'attirer l'attention du Conseil sur la situation du Darfour, sur l'utilisation des armes chimiques là-bas. J'ai eu la chance, comme d'autres ici, de suivre les balbutiements du Collectif Urgence Darfour, il y a un peu plus d'une dizaine d'années maintenant. Cette situation est l'une des plus dramatiques de la planète, l'une des plus violentes et celle où sévit, encore à ce jour, la plus grande impunité. C'est inutile d'en rajouter.

Je souhaite évidemment que nous nous associons à ce vœu que je vous remercie d'avoir déposé. Je pense que cela honorera notre Conseil en formulant le vœu que cela puisse changer la situation localement et que cette impunité cesse.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Jérôme GLEIZES pour une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - Dans la mesure où il faut une cohérence d'ensemble, nous avons condamné les attaques chimiques sur la Syrie, donc c'est normal qu'on le fasse aussi partout où l'on utilise les armes chimiques contre les populations civiles et militaires aussi, puisque c'est interdit.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 352).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la résolution de l'UNESCO avec Jérusalem.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 97 relatif à la résolution de l'UNESCO avec Jérusalem.

Je donne la parole à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Comme vous le voyez, il s'agit de Jérusalem, haut lieu des trois religions monothéistes. Considérant que le rôle de l'UNESCO est de promouvoir l'éducation, la science, la culture, et non pas de prendre des décisions politiques et que le 15 avril dernier, l'UNESCO a adopté, avec la voix de la France, une résolution dans laquelle le Mur des Lamentations est dénommé "place Al-Buraq", niant ainsi les liens historiques et spirituels du judaïsme avec le Mur des Lamentations.

Le Président de la République avait pourtant promis de veiller personnellement à la reformulation de cette résolution en octobre, et de veiller à une plus grande vigilance à l'avenir.

Or, les 13, 18 et 26 octobre, 24 pays ont voté à l'UNESCO une résolution niant les liens entre les juifs et Jérusalem et, lors de ces votes, la France s'est abstenue.

Nous souhaitons que le Conseil de Paris émette le vœu que la Maire de Paris condamne officiellement cette résolution de l'UNESCO qui tend à délégitimer la présence du peuple juif à Jérusalem et qu'elle demande au Président de la République française de condamner officiellement toute nouvelle résolution et de revenir sur la position de la France.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Sur le délicat sujet de l'UNESCO, je voudrais essayer ici de distinguer l'essentiel de ce qui l'est moins.

L'UNESCO est une agence de l'O.N.U., la seule qui ait son siège à Paris. Elle va fêter dans quelques jours son anniversaire et il est bon de se souvenir que sa devise est que les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix.

Il est en effet infiniment regrettable qu'une organisation, dont la mission est la promotion du rapprochement des peuples par la culture et l'éducation, soit amenée à voter des résolutions qui sont historiquement fausses et qui sèment la confusion et la méfiance entre différents peuples, différentes cultures, et évidemment dans une région du monde qui s'en passerait volontiers.

La résolution du 15 avril dernier a, à juste titre à notre avis, suscité une désapprobation jusqu'à la propre Secrétaire générale de l'UNESCO, Mme BOKOVA, qui a indiqué que le patrimoine de Jérusalem est indivisible, que chacune de ses communautés a le droit à la reconnaissance explicite de son histoire et de son lien avec la ville, et que vouloir effacer l'une ou l'autre des traditions juive, chrétienne ou musulmane revient à mettre en péril l'intégrité du site contre les raisons qui justifient son inscription sur la liste du patrimoine commun de l'Humanité.

Ban KI-MOON, le Secrétaire général des Nations Unies a lui-même ajouté l'importance de la vieille ville et des murailles de Jérusalem pour les trois religions monothéistes, l'importance des liens historiques, religieux entre les lieux saints et les juifs, les musulmans et les chrétiens, en ajoutant que toute entreprise visant à nier le lien d'une des trois religions avec ces sites dessert les intérêts de la paix et ne contribuera qu'à alimenter la violence et la radicalisation.

Je ne peux, en rappelant les liens historiques du peuple juif avec Jérusalem, que me rallier à la position de sagesse de M. le Secrétaire général de l'O.N.U.

Ce qui est moins essentiel à mon avis, c'est de pointer les déclarations des uns ou des autres. Il y a aussi deux ou trois sujets constitutionnels que nous devons respecter, notamment le rôle de la Ville de Paris.

C'est pourquoi je vous propose, en évitant surenchère et excès, d'amender votre vœu dans le sens où il me semble que la Maire de Paris ne peut pas demander au Président de la République de revenir sur un vote exercé par la France, mais que la Ville de Paris a tout lieu d'exprimer sa position, notamment sur cette résolution de l'UNESCO.

Je vous demanderai donc de remplacer le dernier considérant par une formule qui me semble être plus juste et exprimer l'essentiel de votre préoccupation si c'était bien celle-là : "La Maire de Paris exprime officiellement sa désapprobation suite à l'adoption de cette résolution de l'UNESCO qui tend à délégitimer la présence du peuple juif à Jérusalem."

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Jean-François LEGARET, acceptez-vous cette modification ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, d'abord, je remercie Patrick KLUGMAN pour sa réponse claire et ferme. Bien entendu, nous acceptons sa proposition.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Deux demandes d'explication de vote.

Tout d'abord Jérôme GLEIZES, puis Valérie NAHMIAS.

M. Jérôme GLEIZES. - Ce vœu n'est pas anodin. C'est la première fois que la Ville de Paris va prendre position contre une résolution d'une organisation dépendante de l'O.N.U.

Du point de vue du droit, cela pose déjà un problème. En quoi une collectivité territoriale peut voter contre une décision prise par 24 pays, parmi lesquels le Brésil, la Chine, l'Afrique du Sud. Il n'y a pas que des pays du monde arabe, c'est beaucoup plus large que cela. Le Sénégal, aussi. Premier élément.

Deuxième élément, il n'est pas bon, dans une séance, surtout qui est enregistrée, de dire des choses qui sont fausses. Je vais reprendre la résolution qui a été votée par l'UNESCO et dire ce qui y est écrit, notamment dans le 3e alinéa où il est clairement fait référence aux trois religions : "Affirmant l'importance de la vieille ville de Jérusalem et de ses remparts pour les trois religions monothéistes..." On voit très bien qu'il est fait référence à la fois aux remparts et aux trois religions monothéistes et qu'il n'y a donc aucune négation du caractère descendant d'Abraham de ce lieu. Il ne faut pas affirmer le contraire.

Ensuite, il est fait aussi d'autres références dans cette résolution, sur la tombe de Rachel à Bethléem. La tombe de Rachel, c'est le nom juif donné à ce lieu qui est reconnu par les trois religions. On ne peut donc pas se permettre de dire que cette résolution va contre les trois religions.

La Ville de Paris prend des responsabilités devant des caméras en disant des choses qui sont fausses contre des positions d'Etat.

C'est pour cela que nous appelons à voter contre ce vœu très dangereux pour l'initiative de paix au Moyen Orient qu'actuellement le quai d'Orsay est en train d'initier.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS, puis à Mme Raphaëlle PRIMET et ensuite à M. Rémi FÉRAUD.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous pensons au groupe UDI-MODEM qu'il n'est pas de notre rôle dans cette enceinte de statuer sur des thématiques internationales qui dépassent les compétences du Conseil de Paris.

Cependant, il est des sujets suffisamment graves qui requièrent notre attention, notre implication et c'est le cas de ce vœu également.

L'UNESCO, créée le 16 novembre 1945, dont l'acte constitutif stipule - et je me rallie à mon collègue M. KLUGMAN - que "les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes et c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix".

71 ans plus tard, cette institution "valeurs" s'est reniée. L'UNESCO doit représenter la voix de l'humanité, de son patrimoine avec éthique et vérité. Au lieu de cela, nous assistons à un simulacre d'organisme qui se déshonore à chaque offensive récurrente et focalisée.

Nous voterons ce vœu et nous sommes d'accord avec les considérants. Toutefois, nous aurions une réserve sur la demande au Président. Ainsi, nous serons d'accord aussi avec le vœu amendé.

Nous souhaitons souligner que certains pays sont revenus sur leur décision, tels que l'Italie, le Mexique, le Vietnam et le Brésil. Il est encore temps pour la France de se grandir en dénonçant cette mascarade.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Valérie NAHMIAS.

Explication de vote de Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Jérusalem a toujours été la ville des musulmans, des chrétiens, des juifs et des non-croyants qui y ont cohabité pendant des siècles.

C'est d'ailleurs, comme l'a dit Jérôme, ce qu'affirme le texte dès le début en rappelant "l'importance de la vieille ville de Jérusalem et de ses remparts", et en ajoutant que "la présente décision vise à sauvegarder le patrimoine culturel palestinien et le caractère distinctif de Jérusalem-Est et n'affectera en rien les résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité concernant le statut juridique de la Palestine et de Jérusalem".

Les reproches adressés par l'UNESCO sont nombreux, à commencer par le refus de laisser venir sur place les experts. Le rapport dénonce la politique israélienne de destruction du patrimoine archéologique, les fouilles illégales, les agressions des colons sur le site de la mosquée Al-Aqsa, les restrictions d'accès imposées aux fidèles musulmans sur l'esplanade des mosquées et bien d'autres faits que je n'ai pas le temps de citer ici. Il souligne tous les manquements d'Israël aux textes internationaux portant sur la protection des biens culturels des peuples sous occupation et le non-respect du statut juridique de Jérusalem, tel qu'il est défini dans la résolution 478 des Nations Unies.

Le texte qualifie Israël à plusieurs reprises de "puissance occupante". C'est aussi cela que le Gouvernement d'Israël n'a pas supporté et c'est pour cela qu'il accuse l'UNESCO de "nier les liens historiques entre Israël et le peuple juif" et de vouloir refaire l'histoire.

Le Gouvernement israélien tente d'occulter les menaces que l'occupation de Jérusalem-Est fait pourtant peser sur le statu quo des lieux saints et l'intégrité du patrimoine en faisant dire à ces décisions ce qu'elles ne disent pas.

C'est exactement cette rhétorique que vous reprenez dans votre vœu et c'est exactement pour cela que nous ne le voterons pas.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Pour conclure ces explications de vote, la parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme président du groupe Socialiste, je veux approuver la position sage de l'Exécutif. En effet, la résolution adoptée par l'UNESCO porte en elle le risque de nier le lien entre la ville de Jérusalem et le judaïsme.

Je veux dire aussi que nous devrions tous faire attention à ne pas déposer trop souvent des vœux sur des questions internationales qui peuvent être sensibles et restreindre l'usage, l'utilisation du Conseil de Paris sur ces questions à des cas exceptionnels et qui nécessitent, qui justifient notre intervention comme élus parisiens.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Très juste, Monsieur le Président.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2016, V. 353).

2016 DJS 284 - Modalités d'accueil à Paris des grands événements sportifs internationaux organisés en 2017.

2016 DJS 318 - Communication relative au bilan de l'accueil de l'Euro 2016.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DJS 284 et 318, et la parole est à Mme JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci bien.

Comme il y a eu beaucoup de changements, on présente bien les deux ; nous sommes d'accord ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Oui. Allez-y.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - C'est parfait.

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous nous présentez un bilan de l'accueil de l'Euro 2016 à Paris qui, bien qu'il ne soit pas chiffré, fait état de votre satisfaction pour l'organisation de ce grand événement dans une période particulièrement difficile. Il est vrai qu'aucun incident dramatique n'est venu ternir l'image de cette manifestation très attendue, ce dont chacun doit se réjouir.

Paris a su accueillir l'Euro 2016, voilà qui constitue un atout dans la perspective des Jeux 2024 qui sont évidemment d'une toute autre ampleur.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - S'il vous plaît, peut-on écouter l'oratrice ? S'il y a des discussions, qu'elles se fassent à l'extérieur, Messieurs.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - C'est très aimable à vous.

Il faut toutefois noter que cette manifestation n'a pas empêché une baisse globale de 7 % du nombre de touristes dans la capitale depuis le début de l'année. Ce chiffre inquiétant vient amoindrir la satisfaction que nous voudrions partager avec vous. L'Euro 2016 n'aura donc eu aucun impact sur le tourisme, si ce n'est celui éventuel d'amoindrir les difficultés que vivent les entreprises touristiques de la Capitale.

A ce titre, permettez-moi de regretter que vous n'ayez pas pris en compte les demandes de notre groupe concernant les indemnisations des commerçants et des artisans. Beaucoup d'entre eux ont été impactés négativement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - S'il vous plaît, je réitère ma demande que les personnes qui ont des discussions le fassent à l'extérieur.

Madame JÉGO, vous avez la parole.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Je vous remercie encore.

Je parlais donc des commerçants et des artisans parisiens. Beaucoup d'entre eux ont été impactés négativement par les mesures de sécurité mises en place à cette occasion. Dans le marasme de l'activité commerciale de la capitale, il aurait été juste d'être attentif à ceux qui furent les victimes économiques de l'Euro et qui ont le sentiment que leur voix n'est pas parvenue jusqu'aux oreilles de la Maire de Paris.

Ce projet de délibération et les éléments qui l'accompagnent sur les grands événements sportifs - décidément, je vais finir par croire que ce que je dis n'est pas très intéressant ; merci - m'amènent à vous interroger à nouveau, comme je l'ai déjà fait lors de notre dernière séance, sur le caillou dans la chaussure de la candidature de Paris 2024, à savoir le blocage du dossier de Roland Garros.

Déjà neuf serres chaudes et quatre serres techniques ont été détruites, des arbres, des arbustes, des végétaux arrachés. Le Conseil d'Etat a certes annulé l'ordonnance de suspension des travaux, mais les juges ne se sont pas encore prononcés sur le fond, l'audience étant attendue pour le mois de janvier.

Comme élue du 16e arrondissement, je vous le redis : Paris 2024 ne sera pas crédible quant à sa volonté de développement durable si le premier acte fort concernant le tennis est la destruction d'un patrimoine architectural et naturel irremplaçable.

Je vous demande encore une fois de ne pas balayer d'un revers de la main cette question et d'accepter d'écouter toutes les parties prenantes pour trouver une sortie positive à ce dossier.

Je vous remercie de votre écoute finale.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe L.R.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le bilan de l'accueil de l'Euro que vous avancez aujourd'hui dresse un certain nombre de satisfecit que nous partageons évidemment, notamment à propos de l'héritage laissé par l'Euro en termes d'équipements ou s'agissant du programme d'accompagnement à travers le Paris Sports Parc, les animations de la place de l'Europe et plus largement l'ensemble des animations qui ont entouré cette compétition.

Ceci étant dit, vous admettez, j'en suis sûr, que cette communication est assez peu précise et comporte même quelques lacunes pour un bilan. Par exemple, sur la sécurité - Philippe GOUJON reviendra sur ce point dans un instant -, vous glissez quelques chiffres au fil des pages sans en tirer de véritables conclusions. Vous vous targuez qu'il n'y ait eu aucun incident grave dans la "fan zone" et seulement des altercations et dégradations matérielles le soir de la finale.

Dans le même sens, le bilan économique et touristique est un peu léger. Vous rappelez des estimations établies par le Centre de droit et d'économie du sport bien avant l'événement, tout en indiquant que le laboratoire universitaire produira des données réactualisées fin novembre. De deux choses, l'une : soit vous disposez des premiers éléments, moins bons qu'escomptés, soit vous n'en disposez pas et dans ce cas, ce bilan arrive trop tôt. S'il paraît incontestable que Paris a pu connaître un regain d'activités touristiques et économiques, on doit pouvoir disposer d'éléments d'appréciation consolidés.

Enfin, s'agissant du bilan financier, vous indiquez que les dépenses supportées par la Ville devraient atteindre - ce sont vos termes - 18,5 millions d'euros bruts et devraient s'établir finalement à 7,61 millions d'euros, en comptant les contributions extérieures de l'ordre de 10 millions d'euros. Aucun montant n'est donc arrêté. Vous proposez un bilan de manière un peu prématurée, approximatif sur certains aspects. Nous aurions pu attendre quelques semaines, voire quelques mois pour en faire le bilan objectif, statistique, quantitatif et donc qualitatif.

Nous vous demandons donc de rééditer évidemment cette communication sur le bilan avec l'ensemble de ces chiffres. Pour autant et parce que pendant un mois, Paris a vibré pour le sport, je veux me réjouir dans la perspective de notre rendez-vous commun de septembre 2017.

En effet, oui, l'Euro a constitué un coup d'essai aux yeux du monde pour démontrer qu'elle était en capacité d'accueillir un événement sportif de cette envergure, qu'elle était prête à s'investir dans l'accueil des Jeux Olympiques et à faire de cet événement un moment festif, populaire, dépassant le sport et ses passionnés "stricto sensu".

Je ne peux donc qu'espérer que le C.I.O. partage notre engouement, chers collègues, mais aussi et surtout, celui des Parisiens, des Franciliens et des Français dans leur globalité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe L.R. toujours.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai qu'il ne faut pas boudier son plaisir et ce fut une magnifique fête du sport, de la jeunesse. Un certain nombre de difficultés se sont posées néanmoins. Je vais en évoquer une, mais cela n'altère pas évidemment la conception que nous pouvons avoir de cet Euro 2016 et ce que cela a pu apporter en perspectives : nous espérons tous les Jeux Olympiques à Paris.

Néanmoins, je persiste à dire - je l'ai dit plusieurs fois ici, cela ne surprendra donc personne, je m'étonne un peu d'ailleurs de l'absence du représentant du Préfet de police car c'est le sujet que je voulais évoquer, marginalement en tout cas - l'inadaptation du site qui a été retenu par la Ville pour la "fan zone" du Champs de Mars.

Je considère que le site est totalement inadéquat parce que le Préfet de police, surtout lui d'ailleurs, n'a pas été en mesure de concilier la très haute sécurisation de ce site... Cela a été sécurisé, mais les mesures permettant la

très haute sécurisation de ce site avec un fonctionnement à peu près normal - on accepte toujours un certain nombre de perturbations -, mais un fonctionnement à peu près normal de deux quartiers parisiens côté 7^e arrondissement et côté 15^e arrondissement. Cela a concerné plusieurs dizaines de milliers d'habitants dont la vie, qu'on le veuille ou non - et il faut compatir un peu -, a été paralysée, en tout cas largement altérée pendant plus d'un mois, un bon mois et demi. Ce n'est pas rien sur une année.

On a l'habitude d'avoir, par exemple, le 14 juillet, le feu d'artifice : c'est une seule soirée. On peut même accepter plusieurs soirées ; c'est la fête, c'est "sympa" ! Toutefois, un mois et demi de large paralysie de ces deux quartiers, c'est tout à fait insupportable pour les habitants et les élus que nous sommes et qui avons pris de plein fouet ce choc.

Le commerce dans les quartiers jouxtant la "fan zone" a été largement sinistré. Je donne un exemple pour ce qui concerne le 15^e arrondissement : le Village suisse, on sait bien que les visiteurs étrangers qui viennent acheter viennent au mois de juin ou début juillet, était totalement mort. Le Village suisse a été une sorte de "Fort Chabrol" impénétrable. L'accès aux commerces a été rendu difficile, les restaurants ont été désertés. La pharmacie proche de l'angle de l'avenue de Suffren et de l'avenue de la Motte-Picquet a perdu 70 % de ses recettes.

Des restaurants, je peux en citer : Le Suffren, le Père Claude, La Gauloise etc., ont perdu beaucoup de recettes. Ils ont remis d'ailleurs des dossiers d'indemnisation, il n'y en a pas beaucoup. Une demi-douzaine de commerces ont été sinistrés et ont rédigé une demi-douzaine de dossiers d'indemnisation que j'ai envoyés à la Mairie de Paris. Je demande qu'ils soient étudiés. Quand on perd la moitié de son chiffre d'affaires, c'est qu'il y a un sujet. Je demande vraiment que l'on puisse regarder cela attentivement.

L'accès des riverains aussi : beaucoup de personnes âgées ont eu des conditions très difficiles pour rentrer chez elles ; les livraisons étaient impossibles, les clientèles d'un certain nombre d'établissements commerciaux, dont les hôtels, même les touristes du secteur, qui ne venaient pas tous pour la "fan-zone", ont été gênés.

Les désordres publics : je dois dire aussi que même si la Préfecture de police a fait des efforts - c'est incroyable que le Préfet de police ne soit pas là d'ailleurs - chaque soir, des centaines de supporters bruyants et largement alcoolisés... Il y a une mesure qui a été totalement inadmissible, c'est qu'on interdise la vente d'alcool à emporter dans tout le quartier et que le seul endroit où l'on pouvait consommer de l'alcool à gogo, de la bière notamment, par centaines de milliers d'hectolitres, c'était dans la "fan zone". Vous imaginez l'état des supporters après avoir été sous le soleil pendant des heures, à boire de la bière, l'état dans lequel ils ont pu transformer un quartier en gigantesque urinoir et "vomissoire" pendant un mois, ce qui n'est pas forcément très agréable non plus pour les résidents, et avec beaucoup de nuisances sonores, de vociférations pour dire les choses, jusqu'à des heures avancées, 2, 3 heures du matin, tous les soirs, même si la police a affiné son dispositif.

J'y étais tous les soirs, justement. Je n'avais pas forcément bu avant, ne vous inquiétez pas ! J'ai même passé une soirée avec le Préfet de police, il a pu redispenser les effectifs, donner de nouvelles consignes et cela a été mieux ensuite. Mais il y a quand même toujours eu des débordements, et malgré une mobilisation sans précédent des forces de l'ordre.

Pourquoi cela s'est-il bien passé, pas d'attentat, pas de grave problème ? Parce que 1.000 policiers ont été mobilisés chaque jour. Vous savez, la police a près de 20 millions d'heures supplémentaires à récupérer ! Mais il n'y avait personne dans les quartiers alentour. C'est un sujet : 1.000 policiers dans la "fan zone", mais rien alentour, et ces policiers ont manqué partout en France, à commencer sur la Promenade des Anglais le 14 juillet, car les unités de C.R.S. et les E.G.M. n'ont pas pu être présents partout évidemment. 1.000 policiers par jour, c'est colossal !

Je pense que ces effectifs auraient été utiles ailleurs, et que le fait d'avoir mis cette "fan zone" ici et non pas dans un stade comme on l'a proposé à l'époque, avec Rachida DATI, Charléty ou ailleurs, a obéré des capacités policières qui ont manqué ailleurs.

Le dernier point et j'en terminerai par-là, c'est la dégradation du Champ-de-Mars, les riverains, les promeneurs, sont privés du Champ-de-Mars pendant quasiment un an. Il ne faut pas se leurrer. Il y a six mois de réparation, ensuite c'est l'hiver.

Voilà simplement ce que je voulais dire, tout en me réjouissant de la belle fête du sport et de la jeunesse de l'Euro 2016, mais il y a un certain nombre de préoccupations sur lesquelles nous avons mis en garde la Ville, qui malheureusement ont été avérées au détriment de dizaines de milliers de Parisiens.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Sergio TINTI, pour le groupe Communiste - Front de gauche.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Faire un bilan de l'accueil d'un événement aussi important que l'Euro 2016 est indispensable.

Nous pouvons d'ores et déjà nous féliciter de notre capacité à organiser un événement d'une telle envergure, tout en assurant la sécurité nécessaire et ce, n'en déplaît à celles et ceux qui dans notre hémicycle en ont douté.

Nous le savons, les compétitions sportives internationales, particulièrement les plus importantes, sont bien plus que de simples compétitions et emportent avec elles des enjeux au-delà de simples enjeux sportifs.

Est-il encore utile de le rappeler, notre Ville est très ambitieuse en matière d'accueil d'événements sportifs internationaux. Le schéma de développement touristique présenté lundi prévoit l'accueil d'au moins un grand événement sportif international par an les années à venir avec, nous l'espérons tous, l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Nous devons donc analyser a posteriori nos actions lors de l'accueil de l'Euro 2016, afin d'être en mesure de conforter, développer ou corriger les mesures que nous prenons pour l'accompagnement de ces événements.

Le bilan nous a amenés à analyser l'Euro 2016 comme un événement populaire créatif et innovant, durable et attractif.

Populaire, parce que le plan d'accompagnement a permis de toucher près de 400.000 personnes quand la "fan zone" a reçu, en cumulé, près d'un million de personnes.

Il faut saluer les projets mis en place, je pense à "Chacun son foot", au tournoi féminin des capitales européennes, ou au tournoi "Génération 98" qui ont participé au développement de la pratique sportive. Mais aussi, les nombreux projets locaux des arrondissements, organisés dans le cadre de l'Euro, toutes ces manifestations ont été des moments de partage.

Créatif et innovant, l'Euro 2016 a offert une vitrine à la création parisienne. Création culturelle avec le programme de "l'Euro se met en scène", qui présentait des performances de rue ; avec l'exposition "11 légendes", qui mobilisait 11 artistes de renom autour du football et du "street art". 2 festivals ont parfait cette offre culturelle autour du football.

L'innovation a permis à la plate-forme pour le sport "Le tremplin", de mettre en avant 17 "start-up" parisiennes.

Certaines ont même été sollicitées par notre Ville pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement de la compétition.

Durable, parce que l'héritage a été mis au cœur de l'accompagnement de cet Euro 2016 grâce au fonds de 20 millions d'euros mis en place par l'organisateur de la compétition. Paris en tant que ville hôte a pu bénéficier de 2 millions d'euros pour la rénovation et la réfection des terrains sportifs dans nos quartiers populaires.

La Fédération française de football, elle, a mis en place l'opération "Horizon bleu" destinée à améliorer les conditions de pratique du football amateur.

Attractif, parce que les événements sportifs, s'ils sont bien organisés et maîtrisés, sont vecteurs de retombées intéressantes pour le ou les villes hôtes.

Alors qu'il nous a été présenté hier le schéma de développement du tourisme qui prévoit d'accueillir un grand événement sportif d'ici à 2022, l'Euro 2016 a fait bondir de 10 % le nombre de touristes européens par rapport à l'an passé, sur la période bien évidemment du tournoi.

Selon cette communication, l'accueil de l'Euro 2016, pour notre ville, devrait coûter près de 8 millions d'euros. Nous attendons la consolidation des chiffres concernant la création d'un parc dans le cadre de la compétition. Sur le chiffre avancé des 3.000 emplois, nous n'avons pas aujourd'hui une lecture très claire du pourcentage d'emplois pérennes.

Enfin, nous serons attentifs aux conclusions de l'étude sur l'impact social de l'Euro 2016 menée par l'Association nationale des directeurs et intervenants des installations et des services des sports. Cette étude vise à analyser les processus d'implication des populations, l'émergence des projets territoriaux, les synergies partenariales, les empreintes urbaines, les usages sociaux des différents lieux de convivialité, et enfin la force d'une telle compétition dans l'accélération de la pratique du football féminin.

Sachons analyser et apprendre de ces premiers résultats, cela nous permettra d'être le plus performants possible dans l'accueil des futurs événements sportifs et d'enrichir notre dossier olympique.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. David BELLIARD sur la communication relative au bilan de l'accueil de l'Euro 2016 et le projet de délibération DJS 284.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, si on en croit votre communication, l'Euro s'est très bien passé, fête éducative, sportive, culturelle, gestion exemplaire, biodiversité préservée, conforme aux objectifs de la charte d'usage.

Vous nous permettez d'avoir un bilan plus mitigé, mais je ne reviendrai pas sur tous les aspects de l'accueil de l'Euro 2016 ou de nos inquiétudes sur l'accueil plus généralement de ce type d'événement.

Je veux insister plus particulièrement sur l'impact environnemental. L'impact environnemental des grands événements sportifs est en effet extrêmement important, ne serait-ce que pour assurer le transport des supporters et des délégations sportives et médiatiques. 2,4 millions de personnes se sont déplacées dans les stades, dont 1,4 million venant de l'étranger pendant l'Euro.

Les élus écologistes ont demandé à plusieurs reprises, avant et après l'Euro 2016, que soit réalisé un bilan de la compensation de l'empreinte carbone de son accueil à Paris.

Certes, la Ville a obtenu la certification à la norme ISO 2012-1. C'est une bonne nouvelle. Cette norme est destinée à inciter les organisateurs d'événements, collectivités comprises, à minimiser les impacts négatifs, émission de CO₂, production de déchets, nuisances pour les riverains, et à en favoriser les retombées positives, adhésion et insertion des publics, retombées économiques et sociales locales, et co-conception des infrastructures légères.

Elle récompense un engagement pris dans le cadre de l'accueil de grands événements sportifs en 2017 au travers de plus de 150 actions menées dans les domaines de l'emploi, de la promotion du sport, de la valorisation des déchets, des co-constructions, de la mobilisation des associations et "start-up" parisiennes.

On apprend aussi dans cette communication sur l'Euro que l'U.E.F.A., pendant l'événement, a pris une démarche de compensation carbone des déplacements de ses équipes en achetant des crédits carbone dans le cadre des programmes "Climate friendly" qui financent des projets d'énergies renouvelables en Nouvelle Calédonie.

L'instance internationale a également mis en place un éco-calculateur offrant la possibilité aux supporters, partenaires et équipes officielles, de connaître l'impact carbone de leurs déplacements et ainsi favoriser les comportements éco-responsables.

Soit, mais un bilan, ce sont des chiffres et nous ne les avons toujours pas, nous souhaiterions donc, et c'est l'objet premier de cette intervention, connaître les retombées de ces démarches de compensation entreprises par l'U.E.F.A.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, à travers cette communication relative au bilan de l'accueil de l'Euro 2016, on peut lire, page après page, un énorme satisfecit sans aucune capacité d'autocritique. Je voudrais quand même attirer votre attention sur trois aspects qui me semblent fondamentaux. L'Euro 2016 nous donne un avant-goût de ce que seront les Jeux Olympiques s'ils ont lieu à Paris. J'aimerais bien que l'on soit un peu plus lucide et que l'on regarde aussi l'autre face de la pièce.

Cette organisation de l'Euro 2016, finalement, montre d'abord une première chose : une explosion des coûts totalement sous-estimés de la sécurité. Regardez le développement et le coût de la sécurité privée dans la "fan zone", mais regardez aussi l'épuisement des forces de l'ordre partout ailleurs pour garantir les conditions de sécurité comme aux J.O. de Londres, comme sur chaque grand événement international. A chaque fois, les dépenses en matière de sécurité sont tout le temps totalement sous-évaluées. On sait pertinemment que pour les Jeux Olympiques, cette sous-évaluation est flagrante.

Deuxième aspect : le matraquage publicitaire. J'ai déjà eu l'occasion ici, à coup de vœux, d'interventions, de dénoncer le matraquage publicitaire de l'organisation de l'Euro 2016, où l'on a pu voir dans les "fan zone", finalement, de grandes opérations marketing géantes, mais aussi, dans toute la capitale, une grande opération marketing. Voilà à quoi servent, hélas, aujourd'hui, ces grands événements sportifs. Ils ne servent pas tant à célébrer la fête populaire du sport, mais hélas, à être un grand terrain de jeux pour l'ensemble des grandes enseignes, des grandes marques, des grandes multinationales, pour faire leur captation marketing internationale.

Et troisième chose : je vous redis le scandale de la défiscalisation des organisateurs de l'Euro 2016. J'aimerais bien que l'on en reparle - le scandale de la défiscalisation des organisateurs de l'Euro 2016 - puisqu'il est prévu exactement les mêmes dispositions pour les organisateurs des Jeux Olympiques. Donc, non, je ne partage pas l'enthousiasme d'autres collègues sur l'accueil de l'Euro 2016, et moins encore sur les Jeux Olympiques.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Pascal CHERKI, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Pascal CHERKI. - Finalement, Monsieur le Président, les années passent et les critiques récurrentes sont toujours les mêmes contre l'organisation d'événements sportifs de grande ampleur à Paris et à chaque fois ces événements sont une réussite. J'entendais les critiques faites au moment des championnats du monde d'athlétisme. On nous expliquait cela au moment de la coupe du monde de rugby parce que, Madame SIMONNET, la présence des marques pendant la coupe de monde de rugby était très forte. Ce sont toujours les mêmes critiques.

Il faut que l'on ait une analyse objective. La Ville de Paris n'a pas les moyens de changer l'organisation et le contenu de tous les événements sportifs. Si l'on n'est pas d'accord avec cela, il ne faut pas en organiser. Mais après, il faut expliquer à la population pourquoi on veut les priver d'une fête populaire. Parce que l'Euro a été une fête populaire. Cela a été une réussite. Il y a des contradictions, j'entends bien, mais cela a été une réussite dans un contexte où, dans notre pays, la population avait besoin de ces moments fédérateurs. J'ai assisté à beaucoup de matches. Je l'ai vu dans différents endroits. Je suis allé à la "fan zone", dans les cafés. Je l'ai vu chez moi. J'ai même eu la chance d'aller au stade. J'ai acheté des places. Je peux vous dire que partout, c'était la fête. C'est aussi cela, la dimension du sport aujourd'hui, qui pourrait être une compétition nationaliste. Regardez, finalement, la fraternisation qu'il y a eu dans les stades et la sublimation que peut permettre le sport dans les relations entre les êtres humains. C'est un événement positif.

Deuxièmement, sur la question de la "fan zone", qu'est-ce que l'on n'avait pas entendu avant ? "Il ne faut pas le faire là", "vous risquez", "il y aura des attentats", etc. La "fan zone" a été une réussite. Elle a permis de canaliser cette passion populaire sans la brider. Vous avez des images. Je me rappelle de notre collègue, Jean-François MARTINS, qui twittait des images de la "fan zone" où c'était extraordinaire. Il y avait près de 100.000 personnes. C'était pacifique. Alors, bien sûr, il faut des conditions d'organisation pour cela. Il fallait des conditions de sécurité. Je voudrais remercier l'Etat et les forces de police d'avoir créé les conditions le permettant, mais heureusement que l'on a fait cette "fan zone".

J'entends ce que dit M. GOUJON. Bien évidemment, autour de la "fan zone", quelques commerces ont souffert, surtout qu'il y avait un décalage entre la nature de ces commerces et la population qui venait assister aux matches. C'est une évidence. Il faut l'entendre. En même temps, si l'on n'avait pas fait la "fan zone", Monsieur GOUJON, on aurait eu des problèmes d'organisation, de sécurité beaucoup plus importants. Il y avait besoin d'un point de fixation populaire qui permette de canaliser cela.

Je voulais aussi remercier la Ville de Paris pour les actions d'accompagnement, pour les forfaits en direction de l'achat des places. Je voulais remercier aussi la Ville de Paris de s'être inscrite dans cette fête-là et dire à mes collègues ceci : que vous le vouliez ou non, il y a une dimension internationale et festive du sport aujourd'hui, organisé dans des conditions économiques qui peuvent nous amener à réfléchir. Pour avoir discuté avec le comité d'organisation, je peux vous dire que le comité d'organisation de l'Euro en France a quand même créé les conditions de faire en sorte qu'à chaque fois que c'était possible, les éléments de l'appropriation populaire de la fête ont été rendus possibles.

Par exemple, si vous avez eu autant de monde dans les cafés qui a pu suivre les matches et autres, c'est parce que le comité d'organisation de l'Euro - en ce sens, fortement encouragé par les différentes villes, notamment les villes hôtes - a fait en sorte qu'il n'y ait pas de redevance trop importante sur les cafetiers pour permettre justement cela. Dans beaucoup de nos cafés parisiens, notamment quand il y avait l'équipe de France qui jouait ou quand il y avait d'autres équipes très supportées, comme l'équipe du Portugal qui était très supportée en France, ou d'autres équipes, vous aviez un élément de fête, un élément de dynamisme et un élément d'activité.

Je pense que la Ville de Paris a raison de se féliciter des conditions d'organisation de l'Euro. Je voudrais remercier notre collègue, Jean-François MARTINS, pour le travail qu'il a fait d'accompagnement, à la fois comme responsable des sports et responsable du tourisme, et dire que la Ville de Paris l'a fait en collaboration avec l'Etat et le comité d'organisation.

Mes chers collègues, compte tenu des événements dramatiques et des attentats que nous avons subis dans notre capitale, ce moment de fête était un moment bienvenu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à tous les intervenants.

Je vois que les positions avant l'Euro n'ont pas bougé après l'Euro, y compris après la confrontation au réel. J'aimerais nous inciter, y compris quand beaucoup d'entre nous ont la mine triste ce matin pour des raisons évidentes, à ne pas boudier le plaisir que nous avons eu pendant un mois à Paris. Pascal CHERKI, Sergio TINTI l'ont assez bien relevé. Il y avait, en dehors de la "fan zone", du Parc-des-Princes strictement, dans les cafés, dans nos rues, dans nos commerces, dans les restaurants, à la fois les Parisiens eux-mêmes qui participaient à un moment de fête et de célébration, mais aussi des visiteurs de l'Europe entière dans un esprit de grande cordialité. Ceux d'entre vous qui sont parents n'ont pas pu échapper aux collections de vignettes à coller, ce qui mobilise nos enfants pendant un mois, n'ont pas pu éviter les discussions le lendemain matin quand ils arrivaient au travail. Tout cela a mis notre ville dans une énergie qui était favorable et positive et je m'en réjouis.

Deuxième élément, je veux qu'au-delà du plaisir, nous mesurions notre savoir-faire - la Maire de Paris nous incitait lundi à ne pas tomber dans le Paris "bashing" - et l'exploit que nous avons accompli avec l'Etat et le comité d'organisation. Organiser le troisième événement sportif le plus important au monde, qui plus est - par rapport aux Jeux Olympiques, mais j'y reviendrai - sur une clientèle de football qui est très particulière en termes de spectateurs, réussir cet événement dans le contexte de peut-être la plus grande menace terroriste que la France et qu'un pays d'Europe ait jamais connue, réussir à faire cela dans la bonne ambiance, dans l'énergie, dans la convivialité, dans le professionnalisme et le sang-froid des forces de l'ordre, des organisateurs, je pense que l'on peut être fier de cela. Je ne nie pas les complexités. Je vais y revenir, Monsieur GOUJON.

Mais on a relevé un défi incroyable. Ce défi incroyable nous donne une force : c'est que, malheureusement, la menace terroriste, sous laquelle nous étions en juin, sous laquelle je crains que nous soyons toujours aujourd'hui, est désormais une menace qui touche tous les pays du monde dans l'organisation des compétitions sportives. Désormais, seule la France a le savoir-faire, l'expérience pour organiser, y compris dans des contextes comme celui-ci, des événements sportifs. C'est important parce que je crois que maintenir et ne pas se résigner à dire que, vu le contexte, vu les complexités, nos habitants - et je le dis - ces habitants sont aussi les plus populaires de Paris qui ont cette passion pour le football, il serait terrible de leur refuser le droit à avoir ces grandes compétitions sur le territoire parisien.

Evidemment, en revanche, Monsieur GOUJON, ces compétitions, ces événements ne sont pas sans contraintes. On ne les a jamais cachées. On a toujours été extrêmement lucide. On a essayé, autant que possible, d'apporter les réponses nécessaires. Votre collègue, M. GOASGUEN, avait fait passer un vœu sur l'ensemble des dédommagements autour du 16^e arrondissement et du Parc-des-Princes. Chacune a été respectée : plan de sécurité, plan de propreté, relogement du Stade français, épreuves du baccalauréat, tout cela a été fait. On a travaillé avec vous-même, avec Monsieur GOUJON, avec Mme DATI, même si cela a patiné à des moments parce que c'était compliqué. Le stationnement, les macarons, les droits pour les riverains, essayer de faire en sorte, sur la constitution-même de la "fan zone", dans ces zones d'émission au bruit, pour que les riverains en paient le moindre prix possible, mais évidemment cela a été un mois de contraintes et de complexités.

Y compris techniquement, quand on regarde le succès que l'on a eu, Monsieur GOUJON, avec 1,2 million de personnes qui sont venues sur cette "fan zone", je pense qu'en termes de capacité, nous n'avions pas d'autres sites de cette capacité. Pour Charléty, il faut se rendre compte que ce sont 20.000 places. On était très loin des affluences attendues à plus de 100.000 personnes le soir de la finale. Je crois qu'il fallait assumer aussi notre ambition d'offrir au monde entier les images les plus emblématiques de Paris, de démontrer qu'après ce que nous avions traversé, nous étions capables d'encore offrir le meilleur de Paris, c'est-à-dire la Tour Eiffel et le Champ-de-Mars aux spectateurs du monde entier, avec des contraintes pour ceux qui y habitent, j'en conviens, que nous avons essayé de réduire.

Le sujet des épanchements d'urine, par exemple, je ne le nie pas, mais, pour être très honnête, on a essayé de travailler avec la mairie du 7^e arrondissement qui, au début, ne voulaient pas de sanisettes et d'urinoirs extérieurs. Puis, au bout de deux ou trois jours de "fan zone", on s'est rendu compte et on en a rajouté une quarantaine pour essayer petit à petit que ces externalités négatives, qui existent, soient traitées au mieux.

En termes de sécurité, Monsieur GOUJON, j'ai essayé de prendre une tonalité bienveillante et pacifique dans notre échange ce matin, mais je ne peux oublier ni vos propos ni ceux de M. PÉCHENARD nous promettant l'apocalypse. Finalement, outre la menace terroriste, même en termes de bagarres, même en termes de violences, même en termes d'alcoolisation, Monsieur GOUJON...

Vous parlez d'alcoolisation mais il n'y a pas eu un seul coma éthylique dans la "fan zone". Il y a eu un nombre de prises en charge du Samu et des pompiers inférieur aux grandes manifestations culturelles, aux festivals et même autres grandes manifestations sportives habituelles.

Je veux bien tout entendre et je veux bien entendre le discours avant de Cassandra, mais la réalité des faits est qu'il y a eu 1,2 million de personnes en train de faire la fête et, pour certains, ayant bu une, deux ou plus de bières. Ceci ne se fait jamais sans un certain nombre de conséquences, mais elles ont été mesurées et maîtrisées.

Par rapport à la taille de l'événement, on a délivré quelque chose, je crois, d'assez incroyable. M. TINTI et M. CHERKI en ont parlé, au-delà de tout cela, célébrons les 20.000 enfants qui sont allés au stade grâce à nos dispositifs, nos "start-up" qui ont inventé la signalétique urbaine innovante. Cher David BELLARD, signalons la certification ISO-20121 pour la première fois obtenue sur une compétition de football.

Je crois qu'on a beaucoup de choses à célébrer. C'est une initiative d'envergure mondiale puisque désormais elle est copiée : un concert où on faisait rencontrer la musique philharmonique et le football. Tout cela, vous l'avez vu dans le projet de délibération. Nous devons nous en réjouir également.

Sur les questions de tempo, M. BOULARD, M. BELLARD, je suis dans une injonction contradictoire. Au précédent Conseil de Paris, un certain nombre de groupes, dont le vôtre, Monsieur BOULARD, dont le vôtre, Monsieur BELLARD, se sont pressés de dire : on veut un bilan, on veut un bilan tout de suite. Alors on vous a rendu un bilan.

Mais le C.D.E.S. de Limoges n'a pas encore rendu son analyse complète sur le bilan économique, et malheureusement le bilan carbone, on ne l'a pas encore. Cependant, sous votre empressement, soucieux de vous écouter et de vous entendre, je me suis engagé à faire cette communication maintenant. Evidemment tous les chiffres complémentaires qui arriveront - je pense aux deux sujets C.D.E.S. de Limoges, l'étude d'impact économique et le bilan carbone - vous seront transmis.

Madame JÉGO, en revanche, deux choses.

Premièrement, ce n'est pas parce qu'on a envie de faire des effets de manche en Conseil de Paris que l'on peut dire n'importe quoi. M. BOULARD l'a plutôt bien dit sur la question touristique et vous ne pouvez pas dire : l'Euro n'a eu aucun impact sur le tourisme à Paris. Ce n'est pas vrai. Je sais bien peut-être que cela vous fait plaisir ou que cela nourrit un positionnement politique que vous souhaitez...

Si ! Alors là, je demande à ce qu'on regarde le script. Mme JÉGO a dit : l'Euro n'a eu aucun effet sur le tourisme à Paris.

C'est faux, puisque nous avons sur la période plus de 6 % de visiteurs européens. On a des marchés, évidemment comme l'Islande, l'Autriche en forte progression, et un taux d'occupation moyen des hôtels qui était à 78,9 % au mois de juin, soit supérieur à celui du mois de mai, soit supérieur à celui du mois de juillet.

Evidemment l'Euro à lui seul ne sauve pas la situation conjoncturellement compliquée, mais, oui, l'Euro a eu pour effet de faire un mois de juin qui aurait été moins bon sans l'Euro, eu égard à la conjoncture dans laquelle nous vivons.

Quant à Roland Garros, Madame JÉGO, je vous en prie, ne transformez pas chaque débat sur le sport en débat sur Roland Garros. Je connais votre position, mais comme votre groupe s'appelle Union des démocrates, la démocratie, Madame JÉGO, c'est que le débat politique, la concertation, elle a eu lieu, et elle a été multiple et riche sur Roland Garros.

L'instance légitime des Parisiens, le Conseil de Paris, s'est prononcé à de multiples reprises. Des gens ne sont encore pas d'accord avec le projet, ils font valoir leurs droits en justice. Maintenant laissons la justice exprimer si ou non leurs arguments, qui ont été tranchés démocratiquement et politiquement par les instances légitimes de ce Conseil, sont valables en droit. Pour l'instant, en droit, la justice leur donne plutôt tort, mais laissons leur droit au recours se faire et on verra ce qui sera.

Enfin, tout cela pour vous dire qu'au-delà de ce bilan, vous avez un deuxième projet de délibération - trop peu en ont parlé - qui dit que cette année encore sera une très belle année d'événements sportifs, avec un Championnat du monde de handball en janvier, un Championnat du monde de hockey sur glace, co-organisé entre deux pays, la France et l'Allemagne, entre Cologne et Paris, en mai. C'est une initiative unique que je veux souligner. Enfin le Championnat du monde de lutte, la première semaine de septembre 2017 à Paris.

Nous aurons encore l'occasion de faire vibrer les Parisiens grâce au sport et de le partager avec le plus grand nombre, et je m'en réjouis.

Merci à tous.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DJS 318, mais il y a un vote sur le projet de délibération DJS 284 qui est relatif aux modalités d'accueil à Paris des grands événements sportifs internationaux organisés en 2017.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 284.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 284).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au plan "Nager à Paris".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 98 est relatif au plan "Nager à Paris".

Je donne la parole à M. Sergio TINTI, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour deux minutes.

M. Sergio TINTI. - Ce sera encore plus court.

Monsieur le Maire, ce vœu exprime notre volonté de voir le plan "Nager à Paris" évoluer et se réaliser dans toutes ses mesures.

La création et le bon fonctionnement du comité de suivi prévu par ce plan nous semble incontournable, ainsi que la création dans toutes les piscines parisiennes du Comité des usagers. Nous mettons dans le vœu l'exemple du 19^e arrondissement.

Mettre en avant la qualité de service public dans les piscines gérées en régie trouve dans ce cadre toute sa justification et son importance.

Pour ces raisons, nous vous proposons de voter ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur TINTI.

C'est une occasion que vous nous donnez de faire un point sur le plan "Nager à Paris" et ses 104 mesures qui sont, au fur et à mesure et l'une après l'autre, mises en œuvre, avec des effets très immédiats :

- La forte baisse des fermetures inopinées pour incidents techniques ; elles existent encore mais sont moins nombreuses, notamment grâce aux travaux d'urgence de 5 millions d'euros que le Conseil de Paris avait adoptés au moment de ce plan.

- 5 nocturnes parisiennes supplémentaires pour les Parisiens depuis le vote ; c'est important et c'était une vraie demande des Parisiens de pouvoir nager après 20 heures et nous avons permis à 5 nocturnes supplémentaires d'ouvrir.

- Le doublement des cours de remédiation, c'est-à-dire contre le décrochage en matière de savoir nager, notamment dans les quartiers populaires. Depuis le plan "Nager", donc depuis maintenant un an et demi, ces cours de remédiation ont été doublés.

Nous avons ouvert un nouveau bassin nordique extérieur à la Butte-aux-Cailles, nous allons parler dans quelques minutes du bassin de la Villette et du bassin provisoire d'Emile-Anthoine qui, je vous le confirme, contrairement à ce qu'écrit la presse, sera bien ouvert l'été prochain dans le 15^e arrondissement.

Nous avons expérimenté les savons liquides dans les piscines Massard et Keller avant de les généraliser. Les signalétiques pour les différents types de nage par couloirs ont également été mises en œuvre.

Puis, même d'un point de vue environnemental, nous mettons petit à petit les engagements en œuvre avec la récupération de la chaleur des égouts à la piscine Aspirant Dunand dans le 14e ou la piscine qui est chauffée par Data Center dans le 13e arrondissement à la Butte-aux-Cailles.

Sur les questions précises que vous posez sur les comités d'usagers, nous avons dans le plan "Nager" décidé que c'était à l'initiative des mairies d'arrondissement, pour que ces comités d'usagers soient au plus près de la réalité des élus locaux.

Certains arrondissements s'en sont extrêmement bien emparés, je pense évidemment au vœu de M. TINTI avec trois comités d'usagers. Le 15e arrondissement a un comité d'usagers à la Plaine, le 8e arrondissement a ouvert deux comités d'usagers, et d'autres arrondissements y travaillent. Cela va donc plutôt dans le bon sens.

Sur la question que vous posez sur la gestion en régie spécifiquement, il n'y a pas de doctrine Ville sur la régie. Chaque équipement, en fonction de sa localisation, de son offre aquatique, de la manière dont nous avons besoin de le gérer est étudié entre la régie et la D.S.P.

C'est pourquoi je vous propose de modifier votre vœu, en remplaçant "favoriser la gestion en régie publique" par : étudier la gestion en régie publique, dans les projets prévus pour que systématiquement nous n'ayons pas une position de principe inverse qui serait la D.S.P. systématiquement.

C'est pourquoi nous devons faire disparaître le considérant qui dit : notre volonté répétée de gérer les piscines en régie.

Sous réserve de ces amendements, j'émettrai un avis favorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur TINTI, acceptez-vous ces propositions d'amendement ?

Oui, elles sont acceptées.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2016, V. 354).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination Althéa Gibson du nouveau gymnase dans le 12e.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 99 est relatif à la dénomination Althéa Gibson du nouveau gymnase, dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ du groupe Communiste - Front de Gauche, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lorsque nous avons déposé ce vœu, nous ne connaissions pas encore le résultat des élections aux Etats-Unis. Sachez que ce matin, en proposant la dénomination Althéa Gibson d'un futur gymnase dans le 12e, en tant que Président du groupe des élus communistes, j'ai envie d'envoyer un message fort à tous, au peuple américain et à tous les résidents américains qui vivent à Paris.

Qui était Althéa Gibson ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - S'il vous plaît, sur les bancs de l'hémicycle, je demanderai à ce qu'il y ait silence et que l'on écoute M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur CHERKI, je pense que pour votre culture d'ancien adjoint au Maire aux sports, cela vous intéresse.

Althéa Gibson est née en 1927 aux Etats-Unis et morte en 2003. C'était une joueuse de tennis américaine noire qui, dans les années 1950, a gagné 11 titres du Grand Chelem en simple et en double et en double mixte. Althea Gibson fut la première femme noire à remporter un tournoi du Grand Chelem. C'était il y a 60 ans, en 1956, à Roland Garros.

Rappelons que, 6 mois avant, Rosa Parks refusait de laisser sa place à un blanc dans un bus, préfigurant le mouvement des droits civiques et le discours de Martin Luther King, "I have a dream", un rêve réalisé par Althea Gibson en 1956 à Roland Garros.

Son parcours, ses victoires et son engagement personnel dans un contexte historique de ségrégation ont participé à l'intégration de sa communauté dans la société américaine. Elle a affirmé avoir toujours "voulu être quelqu'un". Toute sa vie, elle a milité pour les droits civiques et la dignité de sa communauté.

Née dans une plantation de coton en Caroline du Sud d'une famille descendante d'esclaves, dans certains tournois elle n'était pas acceptée parce qu'elle était noire. Elle n'avait pas toujours le droit d'utiliser les vestiaires ou de prendre ses repas au restaurant. Elle a dormi dans des voitures quand les autres dormaient à l'hôtel.

Sa mémoire participera à la lutte que nous menons contre toutes les discriminations, contre le racisme, la xénophobie et l'antiféminisme, lutte importante aujourd'hui après la vague de racisme que l'on connaît dans le monde.

Arthur Ashe ou encore Serena WILLIAMS, l'une des meilleures joueuses de tennis de l'histoire de son sport, revendiquaient Althea Gibson comme une source d'inspiration. Serena WILLIAMS affirmait qu'Althea Gibson lui a donné "le bonheur et la fierté d'être noire".

Aujourd'hui, proposer son nom dans la rue Gerty Archimède, qui a été la première députée guadeloupéenne à l'Assemblée nationale, membre du parti communiste, et la première femme au barreau de la Guadeloupe, est pour nous un moment très important et historique.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Président BONNET, merci, Monsieur le Maire.

Sur la biographie que vous avez faite d'Althea Gibson, il y a évidemment peu de choses à rajouter, si ce n'est ce clin d'œil de l'histoire qu'Althea Gibson n'a jamais perdu. C'est la seule joueuse à n'avoir jamais perdu de match à Paris et dans l'ensemble des tournois qu'elle a joués à Paris, elle n'a jamais perdu et n'a jamais connu la défaite dans cette ville. C'est dire si cette ville lui portait chance et honneur à son parcours dans un moment où, si tout cela nous paraît évident d'avoir eu les sœurs WILLIAMS au plus haut sommet de la W.T.A. pendant des années, elle rappelait souvent qu'il y a des tournois où elle n'était pas acceptée parce qu'elle était noire, y compris dans sa pratique sportive, y compris alors qu'elle était la meilleure joueuse du monde à ce moment-là.

Au-delà de cette biographie que vous avez faite, je veux rappeler qu'après sa carrière de tennis, elle a été chanteuse, golfeuse, actrice de cinéma, mais a connu une fin assez tragique, solitaire, y compris dans la pauvreté. Je veux souligner ici l'accord que nous avons passé hier avec le Professeur Muhammad YUNUS, prix Nobel de la paix, et le Centre Yunus dans le cadre de la candidature de Paris aux J.O. 2024 pour que notre candidature fasse sienne les trois objectifs de Yunus, les trois zéros : zéro pauvreté, zéro chômage, zéro émission nette de carbone. Dans ce protocole d'accord que nous avons signé avec le Professeur Muhammad YUNUS, il est justement question de la reconversion des anciens sportifs de haut niveau dont beaucoup trop, après la gloire, meurent dans une très grande pauvreté.

Je crois donc que nous pourrions être très fiers si, dans le cadre de nos procédures habituelles de commission de dénomination présidée par Catherine VIEU-CHARIER, nous pouvons donner le nom d'Althea Gibson à un gymnase, elle le mérite tout à fait. Donc, un avis favorable sur ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous avons deux explications de vote.

Tout d'abord, Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement, puis M. BELLIARD.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'inscris pleinement dans la proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ de rendre hommage à Althea Gibson, joueuse de tennis américaine, première femme noire à avoir remporté un tournoi du Grand Chelem à Roland Garros, il y a donc 40 ans.

Je rejoins l'idée de le faire dans le 12^e arrondissement, au cœur du quartier de Bercy, à deux pas de l'AccorHotels Arena qui accueille chaque année les Masters de tennis, autre tournoi du Grand Chelem.

Au nom de l'égalité, nous sommes fiers de porter ensemble cette ambition de tenter de rééquilibrer un peu les dénominations des rues, des bâtiments de notre belle capitale au profit des femmes, c'est-à-dire la moitié de l'humanité. La tâche est immense, mais nous sommes bien déterminés.

Au nom des valeurs d'égalité et de fraternité, les hommages rendus doivent aussi refléter la diversité des hommes et des femmes qui se sont illustrés en France comme à l'étranger, dans tous les domaines : la culture, le sport, la littérature. Chaque jour, les rues de notre ville, de notre espace public, nos équipements sont fréquentés par des personnes aux origines variées et de tous les âges, dont la diversité fait notre richesse collective.

Dans le 12^e arrondissement, nous avons la chance de porter plusieurs grands projets urbains qui nous offriront de nombreuses opportunités de dénomination. Je compte bien me saisir de chaque occasion pour rendre hommage à toutes ces femmes qui ont marqué l'histoire de notre humanité, ici ou ailleurs.

Dans cet esprit, j'étais très fière, le mois dernier, de porter un vœu pour honorer la mémoire d'Edmonde Charles-Roux dans le cadre du projet gare de Lyon-Daumesnil. Nous poursuivrons ce travail, tout au long de la mandature, avec les élus du 12^e arrondissement, mais aussi en y associant les habitants pour porter des dénominations de figures de notre mémoire commune.

Ainsi, au bout de la rue Gerty Archimède, femme politique guadeloupéenne, s'achèvera en 2017 la construction d'un gymnase et je me réjouis de l'appeler Althea Gibson. Avec Althea Gibson, je suis heureuse de rendre hommage au courage et au talent dans le sport, dans ce quartier qui porte aussi le projet d'une deuxième Arena, alors que nous espérons tous accueillir les J.O. en 2024.

Alors ce matin, peut-être encore bien plus qu'hier, vive les femmes et vive les femmes américaines qui se battent contre toutes les discriminations.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. David BELLIARD pour une explication de vote.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, ce vœu est pour nous un vœu très important qui résonne plus particulièrement, après la victoire aux États-Unis d'un candidat populiste, raciste, homophobe et sexiste.

Le vote de ce vœu honorerait notre Ville à reconnaître l'existence de personnalités américaines, à l'image d'Althea Gibson, et plus généralement d'une Amérique qui porte les valeurs progressistes et humanistes d'égalité de genre, mais aussi d'égalité sociale, d'égalité culturelle, et d'égalité raciale.

Nous voterons donc bien évidemment favorablement à ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 355).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux tournaux sauvages sur le T.E.P. Duperré.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 100 est relatif aux tournaux sauvages sur le T.E.P. Duperré.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe les Républicains, pour deux minutes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

On ne présente plus le T.E.P. Duperré dans le 9e arrondissement, qui est qualifié d'un des plus beaux terrains de basket de Paris depuis sa rénovation en 2015. Il est malheureusement victime de son succès et la cible répétée de tournages sauvages effectués sans autorisation préalable.

En plus d'engendrer un manque à gagner important pour la Ville, ces tournages illégaux, non facturés, pénalisent aussi les utilisateurs, les jeunes du quartier car ils se déroulent sur leur temps d'occupation de ce terrain, qui est ouvert du lundi au samedi de 10 heures à 20 heures en fonction des saisons et le dimanche de 10 heures à 17 heures 30.

En plus de ce phénomène de tournages, le T.E.P. Duperré est laissé sans surveillance et constamment squatté et dégradé. Or, il semble que les agents de la DJS, comme ceux de la DPSP, ne sont pas habilités à verbaliser les contrevenants.

C'est pourquoi nous souhaitons que la Maire de Paris mobilise les moyens humains nécessaires pour mettre un terme à ces tournages sauvages sur le T.E.P. Duperré et, plus généralement, aux dégradations dont il fait l'objet. Et plus globalement, que la Maire de Paris établisse un cadre juridique qui permettrait aux agents de la DPSP de verbaliser, à l'aide d'une grille tarifaire claire, les contrevenants au règlement du T.E.P. Duperré et de tous les stades qui seraient dans la même situation.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureux que Mme la Maire du 9e arrondissement et son adjoint, M. de FROMENT, amènent le sujet du T.E.P. Duperré en Conseil de Paris - parce que cela va me permettre d'informer cette Assemblée sur la manière dont la rénovation très esthétique de ce T.E.P. a eu lieu - pour le moins scandaleuse, Monsieur de FROMENT.

C'est un très beau terrain, on l'a même utilisé dans le film de promotion de Paris, ces couleurs esthétiques en plein Paris des faubourgs, c'est magnifique. Sauf que ce terrain, que la Direction des Sports connaît bien, puisque dès 2015, nous avons rehaussé la grille d'entrée pour éviter les incivilités et notamment les intrusions nocturnes, en juin 2015, nous apprenons que la mairie du 9e sans consultation des services techniques, ni de la DPA, ni de la DJS, valide un projet de travaux réalisés par un équipementier, "Nike" en l'occurrence, sans l'avis des services ni de l'adjoint concerné, sur la simple autorisation du chargé de mission auprès de la Maire du 9e arrondissement, sans que la DJS ne connaisse ni n'ait pu valider le projet, les travaux et les contraintes de sécurité.

Avec un empressement tel, le but étant d'ouvrir pour une compétition de basket qui avait lieu quelques jours après, que dans ma grande bienveillance, Monsieur de FROMENT, j'ai quand même autorisé les services à faire la visite de sécurité la veille, le 26 à 20 heures avec une autorisation de manifestation que nous avons eu la bienveillance de bien vouloir donner malgré le chaos et le scandale des procédures de la mairie du 9e sur cette histoire, la veille du tournoi à 23 heures.

Ce procédé est scandaleux, y compris juridiquement, Monsieur de FROMENT, vous qui êtes un expert, et relativement fragile. Cependant, depuis, nous gérons les externalités de vos propres décisions, prises seules et d'une certaine inconséquence. C'est pourquoi, avant, la DJS et la DPSP ont travaillé sur cette question des tournages sauvages, ont affiché un rappel sur le terrain de sport pour dire qu'il est formellement interdit de réaliser des prises de vue sans autorisation préalable. Cette affiche a eu pour effet d'augmenter le nombre de demandes à la Mission cinéma, qui est chargée des autorisations de tournage, mais également d'intégrer le site Duperré dans les rondes des équipages de la DPSP.

Ils n'ont effectivement pas la compétence pour verbaliser sur le sujet mais peuvent stopper le tournage et faire sortir les équipes qui ne sont pas en train de faire du sport, ce qui est la vocation première de cet équipement.

J'émettrai donc un avis défavorable mais je vous inviterai sur ce sujet, Monsieur de FROMENT, à une petite réserve parce que je ne suis pas sûr que vous soyez irréprochable sur ce T.E.P. Duperré.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au club de natation des Epinettes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 101 est relatif au club de natation des Epinettes.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, du groupe les Républicains, pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec Jérôme DUBUS et Brigitte KUSTER nous déplorons que l'association "Club de natation des Epinettes", appelé C.N.E., n'ait toujours pas perçu de subvention au titre du projet de classe de natation qu'elle mène depuis 2015, en lien avec les collégiens de 6e du collège Balzac, projet dont j'ai soutenu l'idée dès son origine.

A ce jour, les différentes directions de la Ville n'ont toujours pas répondu au club sur les subventions qu'elles pourraient attribuer.

Sachant que le C.N.E. remplit pleinement les objectifs du plan "Nager à Paris" en matière d'apprentissage de la natation et notamment à destination des jeunes issus des quartiers populaires, le collège Balzac étant situé dans un quartier "politique de la ville".

Vous l'aurez compris, il est urgent selon nous d'accorder au club de natation des Epinettes la subvention qui lui permettra de poursuivre ce projet bénéfique aux jeunes de quartier des Epinettes.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BOULARD, vous avez raison, les cours de natation qu'organise le club des Epinettes sont effectivement pleinement conformes au plan "Nager à Paris", notamment à nos objectifs sur l'apprentissage du savoir-nager à ceux qui n'ont pas réussi dans le cadre scolaire à apprendre pleinement ses fondamentaux.

Même si sur la subvention 2016, c'est trop tard puisque l'ensemble a été voté et que cette école faisait quand même partie des projets financés dans le cadre de la subvention générale à l'association à hauteur de 10.000 euros, je vous propose de retirer votre vœu, Monsieur BOULARD, parce que je ne veux pas que l'on fonctionne sur des subventions - on en donne 3.000 par an.

Si chaque fois que l'on a un désaccord on passe par des vœux, on ne va pas s'en sortir, y compris parce que nos collègues n'ont pas le budget de l'association, n'ont pas les éléments pour statuer sur ce vœu. Je vous propose de la retirer, d'y travailler pour 2017 avec la meilleure des volontés mais ne travaillons pas sur les subventions.

Quand j'ai un désaccord avec une mairie d'arrondissement sur une subvention, on s'appelle, on travaille ensemble. Poser un vœu, franchement, Monsieur BOULARD, ce n'est pas la bonne manière de... Mais appelez-moi ! Vous avez mon portable, je crois. Appelez-moi, s'il y a un sujet.

Ce n'est pas la bonne méthode. Retirez-le, travaillons ensemble intelligemment sur la subvention 2017. Les maires d'arrondissement de la majorité comme de l'opposition, quand nous avons une divergence d'appréciation sur un club, nous la regardons ensemble. Le vœu n'est pas le bon média pour le faire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Sur cet appel à mieux travailler ensemble, Monsieur BOULARD, acceptez-vous le retrait ? Non, vous maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la réorganisation de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 102 est relatif à la réorganisation de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Je donne la parole à M. GABORIAU, du groupe les Républicains, pour deux minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, en 2016, la Direction de la Jeunesse et des Sports a été réformée structurellement par la création de 10 circonscriptions territoriales dotées notamment de compétences managériales, techniques et sportives.

Le contrat de performance et d'objectifs annexé au budget pour 2016 indiquait au sujet de cette réorganisation qu'un plan d'action serait mis en place à la suite de cette réorganisation pour prévenir l'absentéisme à la DJS.

L'absentéisme pose en effet question dans nombre de Directions de la Ville et, pour ce qui est de la DJS, il implique la fermeture des équipements sportifs ou bien des conditions de fonctionnement dégradées, notamment en termes de sécurité. Pour seul exemple, je citerai le stade Suchet, qui vient d'être inauguré avec ce beau gymnase en bois et qui devrait être géré par 15 agents de la DJS. Pourtant, en raison de plusieurs congés pour maladie, d'un congé lié à la parentalité, d'un congé pour formation, les effectifs ne sont pas au complet dans cet équipement. Reconnaissez que c'est regrettable.

Qu'il n'y ait pas méprise : il ne s'agit pas du tout de mettre en cause les agents. La Chambre régionale des comptes relevait d'ailleurs en 2013 que l'absentéisme des agents de la collectivité parisienne est souvent le fait d'un manque de reconnaissance et de management.

Il s'agit donc simplement de savoir ce que vous envisagez pour remédier à l'absentéisme à la DJS, qui demeure inférieur à 10 % certes, mais qui augmente pour la part absence compressible et in fine pour permettre aux équipements de fonctionner dans des conditions optimales.

Je vous remercie par avance, Monsieur le Maire, cher Jean-François MARTINS, des éléments que vous voudrez bien apporter à cette demande et de donner un avis favorable à notre vœu du groupe les Républicains, soutenu par l'ensemble de nos maires d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GABORIAU, votre vœu, demande que nous vous précisions les axes du plan d'action, que nous précisions l'impact de l'absentéisme des agents et que nous précisions les mesures que la Ville prend pour y remédier. Tout cela en deux minutes, c'est impossible.

Mais, effectivement, puisque votre vœu demande que nous précisions tout cela, je vais émettre un avis favorable et je vais vous écrire un grand courrier avec tout cela.

Deux éléments cependant. Je vous demande de supprimer un considérant qui laisserait entendre que la Cour des comptes dit tout cela sur l'absentéisme, le management, ce qui n'est pas le cas. Je pense en effet que c'est faire un usage inutile d'un considérant qui peut être provocateur, je vous propose de l'enlever, et dans ce cas j'émettrai un avis favorable, en vous signalant cependant que l'absentéisme à la DJS est de 5,19 % sur l'absentéisme compressible, soit moins que la moyenne de la Ville de Paris.

Je vous écrirai en vous répondant tout cela, donc avis favorable si amendé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GABORIAU, acceptez-vous cet amendement ?

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, il n'y avait évidemment pas de provocation mais j'accepte bien volontiers le retrait de ce considérant sur la Chambre régionale des comptes et je remercie Jean-François MARTINS de la lettre qu'il voudra bien m'apporter avec les éléments demandés.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une demande d'explication de vote de M. Sergio TINTI, pour le groupe Communiste.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons bien évidemment contre ce vœu qui dit vouloir améliorer le contrat d'objectifs et des performances de la DJS en faisant abstraction des conditions de travail des agents, un vœu qui ne s'attarde pas sur les raisons des maladies "ordinaires" dont sont victimes les agents de la DJS, un vœu qui ne dit rien sur le problème des manques d'effectifs dans les installations, un vœu qui comme lors des dernières grèves dans le secteur veut créer un climat de conflit entre mouvement sportif et agents de la DJS.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2016, V. 356).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à une campagne de communication pour l'inscription sur les listes électorales.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 103 est relatif à une campagne de communication pour l'inscription sur les listes électorales.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, pour deux minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour pouvoir voter, un citoyen doit s'inscrire sur les listes électorales de sa commune, au plus tard le 31 décembre de l'année civile, muni d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et de sa carte d'identité.

La règle est simple. Pourtant, de nombreux citoyens oublient, voire même découvrent le jour du vote qu'ils ne sont pas inscrits sur les listes électorales.

Ils sont plusieurs millions en France et nombreux à Paris à avoir le droit de vote mais à ne pas voter. Parce qu'ils ne sont plus inscrits sur les listes électorales, parce qu'ils ont déménagé, parce qu'ils ont oublié de signaler leur changement d'adresse, surtout lors d'un déménagement dans Paris intra-muros.

Or nous pensons tous ici qu'aucun citoyen ne doit être privé de son droit de vote à cause d'une règle administrative méconnue ou oubliée.

C'est pourquoi, par notre vœu, nous rappelons que nous souhaitons voir la Ville de Paris mettre en place une grande campagne d'information et de communication. L'Exécutif s'était engagé en mai dernier à mener cette campagne au second semestre 2016. Nous sommes maintenant à moins de deux mois de l'échéance du 31 décembre. Pour que les Parisiens ne soient pas pris de cours, nous souhaitons qu'un calendrier de mise en place de la campagne soit désormais communiqué au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Jean-Bernard BROS de sensibiliser notre Assemblée à la question importante de l'inscription sur les listes électorales. Effectivement, les électeurs français voteront quatre fois en 2017 : pour les présidentielles, puis pour les législatives.

Comme vous le savez, il faut être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2016 pour pouvoir voter. La Ville diffusera donc une campagne de communication - et pour répondre précisément à Jean-Bernard BROS - à partir du 23 novembre, à l'attention des Parisiens.

Toutefois, comme vous l'avez très bien dit : il ne suffira pas de cibler les non-inscrits. Trop de Parisiens, notamment des jeunes, sont mal inscrits, parfois parce qu'ils sont encore inscrits chez leurs parents ou parce qu'ils ne savent pas que, même s'ils ont déménagé dans le même arrondissement, il faut se réinscrire.

Nous ciblerons donc plus particulièrement aussi dans cette campagne, le fait de s'assurer d'être inscrit au bon endroit. La campagne ciblera donc les néo-Parisiens, ceux qui ont emménagé dans la capitale en 2016, et les jeunes puisque nous savons que c'est une partie du corps électoral qui est souvent mal inscrite.

Cette campagne sera multi-supports : sur les panneaux M.U.P.I., avec des affiches et des "flyers" dans nos équipements municipaux, dans les parcs et jardins, dans les résidences de jeunes et les immeubles d'habitat social et bien sûr, sur les réseaux sociaux et sur paris.fr.

Selon une étude commandée par l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes, je tiens à rappeler qu'un jeune qui ne se déplace pas pour voter à l'un des deux premiers scrutins auxquels il a le droit de participer a toutes les chances de ne jamais exercer son droit de vote durant toute sa vie. L'enjeu est donc important sur le premier vote des jeunes car on sait qu'après c'est clé dans la participation aux élections.

Cette campagne de communication à venir confirme donc notre ambition, notamment auprès des jeunes, pour une participation importante aux scrutins électoraux.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 357).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à l'impact financier du budget participatif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 104 est relatif à l'impact financier du budget participatif.

Je donne la parole à M. Christian HONORÉ, pour le groupe les Républicains, pour deux minutes.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous vous demandons que soit procédé à l'évaluation pluriannuelle des coûts de fonctionnement pour l'ensemble des projets et des budgets participatifs de 2016 ainsi que pour ceux qui seront soumis au vote des Parisiens à compter de 2017. En réalité, il s'agit de savoir quelle charge génère le budget participatif dans l'avenir, c'est-à-dire les conséquences sur les impôts des Parisiens.

Le montant du budget participatif de la Ville de Paris est de l'ordre de 100 millions d'euros par an sur la période 2014-2020. Des études universitaires estiment à plus de 10 % le coût de fonctionnement de l'investissement public local. Il est important d'évaluer les conséquences des investissements du budget participatif sur le budget de la Ville. Les dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris ont augmenté de 65 % entre 2004 et 2014, il est donc intéressant de savoir quelles en sont les conséquences.

Ce vœu a été porté au Conseil d'arrondissement par notre collègue Laurent QUEINNEC.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Si le budget participatif est une opération exceptionnelle au sens où elle constitue réellement une innovation démocratique majeure permettant aux Parisiens de décider d'une partie du budget d'investissement de la Ville, elle ne constitue pas pour autant une opération exceptionnelle au sens de la loi NOTRe dans la mesure où le montant de chaque projet voté est bien inférieur à 100 millions d'euros.

Le budget participatif n'est pas un budget à part, c'est une partie du budget d'investissement de la Ville dont l'utilisation est décidée par les Parisiens. Il n'y a aucune raison que ces projets soient soumis à une procédure exceptionnelle.

Par ailleurs, il est faux, chers collègues, de dire que les projets du budget participatif ne font l'objet d'aucune étude d'impact financier quant à leurs coûts de fonctionnement.

Avant d'être proposés au vote, tous les projets sont soumis à une étude de recevabilité dont la première phase consiste à examiner justement si le projet remplit notamment un des trois critères qui est : le fait d'engendrer des coûts de fonctionnement négligeables.

La Direction des finances et des achats, bien évidemment présente lors de cette première phase de sélection des projets, s'assure donc, en amont du vote, que les projets mis en place dans le cadre du budget participatif n'engendreront pas de dépenses de fonctionnement importantes. L'impact en fonctionnement est d'ailleurs l'un des motifs d'irrecevabilité les plus fréquents, la DFA étant très vigilante sur ce point.

Je donne donc un avis défavorable à votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet de réforme des Maisons des Associations.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 105 est relatif au projet de réforme des Maisons des Associations.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous avons déjà abordé ce sujet lors du précédent Conseil de Paris. Je souhaite y revenir parce qu'il me semble nécessaire de bien prendre conscience qu'il ne faut pas mettre à mal le réseau des Maisons des Associations.

Or, dans le projet en cours de la réforme des Maisons des Associations, les inquiétudes sont les plus grandes. Premièrement, il y a des annonces selon lesquelles les Maisons des Associations passeraient de 20 à 16, avec des fermetures et fusions prévues notamment dans le centre de Paris, dans le cadre de la réforme du statut de Paris. Or, cela reviendrait à une diminution de l'offre de service public.

Deuxièmement, une autre problématique, c'est qu'il est envisagé l'élargissement des missions et du champ d'action des Maisons des Associations en y incluant notamment l'ensemble des dispositions de participation citoyenne : budget participatif parisien, carte citoyenne, Kiosque citoyen, voire Conseil de quartier, Conseil citoyen de la politique de la ville.

Si la création d'un poste de responsable de la vie associative et citoyenne de catégorie A est prévue dans les arrondissements, la réforme envisage une augmentation considérable de la charge de travail dont il serait nécessaire

de garantir qu'elle sera couverte par les créations de postes prévues et n'aboutirait pas "in fine" à une diminution de l'offre de service public et des moyens humains destinés à accompagner la vie associative et citoyenne.

J'estime aussi qu'il y a une importance forte de garantir l'indépendance des futurs responsables de la vie associative et citoyenne et leur capacité à agir sur le terrain auprès des citoyens et associations en vue de faire émerger les projets, de faire émerger aussi les cas de contre-pouvoir.

Il faut assumer les contre-pouvoirs en matière de démocratie participative. Or, cela nécessite que ces personnels restent rattachés sous l'autorité de l'administration centrale, S.D.P.V.A.C. et non sous celle de la tutelle des cabinets des maires d'arrondissement. J'aimerais donc avoir des précisions sur ce point.

Ensuite, j'estime qu'il faut, si on augmente la charge de travail, augmenter beaucoup plus considérablement les moyens et surtout dé-précariser les agents puisque plus de 40 % des agents sont en situation de grande précarité.

Je termine par le fait qu'il faut engager aussi une réflexion et une formation sur les méthodes de l'éducation populaire.

Voilà, je voudrais des précisions sur le calendrier de cette réforme.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, je me réjouis que les évolutions des missions des Maisons des Associations sur lesquelles nous travaillons soient une nouvelle fois au cœur des débats en Conseil de Paris.

C'est bien parce que nous sommes convaincus de la qualité du travail réalisé par les équipes des Maisons des Associations et du potentiel que présente la création d'un responsable de la vie associative et citoyenne à l'échelle territoriale que l'Exécutif parisien a lancé une réflexion sur les missions des M.D.A. et de leurs agents.

Je ne vais pas revenir sur les points déjà évoqués le mois dernier. Comme vous l'avez rappelé, nous en avons déjà parlé au Conseil de Paris. Nous avons adopté un vœu de l'Exécutif, Madame SIMONNET, dans lequel j'ai apporté beaucoup de précisions sur cette réforme, précisions également apportées à l'occasion de nombreuses réunions que j'ai tenues avec les élus d'arrondissement de tous les groupes politiques du Conseil de Paris.

J'avais déjà rappelé notre méthode, celle de la transparence et de la co-construction avec les acteurs concernés : l'ensemble des agents des Maisons que j'ai vus, les élus d'arrondissement, les groupes politiques du Conseil de Paris et les associations également utilisatrices des Maisons.

Je le dis, je le redis : la réflexion est en cours. Je travaille avec toutes les parties prenantes et nous sommes en train d'élaborer collectivement les propositions, également avec les agents eux-mêmes des Maisons des Associations.

Sur les questions de ressources humaines, je travaille en lien très étroit avec Emmanuel GRÉGOIRE. Nous sommes vigilants à la situation individuelle de chaque agent - et d'ailleurs en lien également avec le Directeur de la DDCT, François GUICHARD, qui est aussi très attentif à la situation de chaque agent - et attentifs à ce que la mise en œuvre de nos réflexions permette à tous de valoriser les compétences acquises, d'envisager une évolution positive de leur carrière et d'améliorer le service rendu aux associations parisiennes, avec une augmentation du nombre des agents présents dans les M.D.A. et donc, absolument pas un recul en termes de ressources humaines, bien au contraire.

Comme un vœu de l'Exécutif reprenant l'ensemble de ces éléments a été voté lors de notre précédent Conseil, je vous propose de retirer votre vœu, sinon je serai contrainte d'y donner un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai bien lu le vœu de l'Exécutif. Le vœu de l'Exécutif du Conseil de Paris du mois dernier ne répond pas aux questions que je pose dans celui-ci et je n'ai toujours pas de précisions sur l'échéancier. Je peux vous dire que les échos que j'ai des réunions de concertation, notamment avec les organisations syndicales, les personnels, ne sont pas du tout satisfaisantes.

Je maintiens mon vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2016 DJS 305 - DVD - Plan Nager à Paris - Autorisation à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation d'une baignade publique dans le Bassin de la Villette (19e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 305 - DVD concernant le plan "Nager à Paris". Il s'agit de l'autorisation à Mme la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation d'une baignade publique dans le bassin de La Villette.

Je donne tout d'abord la parole à M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, je veux d'abord dire la joie qui est la nôtre de voir se réaliser ce projet de bassin de baignade sur le bassin de La Villette, sur lequel, avec Anne HIDALGO, nous nous étions engagés en 2014.

La joie de la baignade à venir, bien sûr, et ce, dès juillet 2017, sur le plus grand plan d'eau parisien. Une baignade naturelle, gratuite, ouverte à tous, quel que soit son niveau de pratique et sans distinction d'âge. La joie aussi de faire la démonstration qu'il est possible de gagner la bataille de la qualité de l'eau naturelle, d'une qualité suffisante pour que l'A.R.S. ait déjà autorisé des baignades dans les eaux du bassin.

Ce projet de délibération s'inscrit donc dans la dynamique du plan "Nager à Paris" que nous avons adopté en juin 2015, avec ses 104 mesures et son budget de 154 millions d'euros. Dans notre arrondissement, avec Sergio TINTI, nous avons tenu à associer les nageurs du 19e arrondissement à la mise en œuvre de ce plan.

Ce plan ambitieux permet de répondre à l'envie croissante des Parisiennes et des Parisiens qui, nous l'avons vu à plusieurs reprises, durant l'été dernier particulièrement chaud mais pas seulement, demandent davantage d'espaces de baignade pour des usages à la fois sportifs, ludiques et familiaux. Le succès de "La Fluctuat", cette épreuve nautique organisée il y a quelques mois à peine avec la Fédération française de natation et qui a rassemblé 450 nageurs, en est une nouvelle illustration, de même que le succès rencontré par d'autres initiatives d'appel à la baignade, plus spontanées pour ne pas dire plus citoyennes.

L'idée de se baigner en ville est en train de prendre pied dans notre imaginaire parisien. Mesurons et savourons le chemin parcouru alors qu'il y a peu, cette idée aurait semblé totalement saugrenue et hors d'atteinte. La baignade dans la Seine et les canaux parisiens est d'ailleurs actuellement interdite par un arrêté préfectoral de 1923 et punissable d'une amende forfaitaire, ce que devrait d'ailleurs corriger prochainement la réforme en cours du statut de Paris.

Ce projet est donc emblématique. Ce sera le premier espace de baignade publique ouvert à tous à Paris. Je veux insister : ce lieu se veut familial et il sera gratuit, surveillé et organisé dans le cadre de Paris-Plages. Cette future installation sera située quai de la Loire, sur la rive gauche du bassin de La Villette, en aval de la passerelle de la Moselle. Ce bassin de baignade préservera d'ailleurs - j'y tenais et nous y tenions - les usages spontanés actuels du quai le plus ensoleillé du bassin de La Villette.

L'emprise de 90 mètres de longueur et de 16 mètres de largeur entourée de filets, se divisera en trois bassins d'une profondeur variable : un espace ludique pour les enfants d'une profondeur de 40 centimètres, un petit bain de 1 mètre à 1,20 mètre et un grand bain d'une profondeur de 2 mètres pour les nageurs confirmés.

Des aménagements sont prévus pour assurer la surveillance nécessaire à la sécurité des baigneurs, mais aussi pour faciliter leur accès au bassin de baignade, avec des cabines de change, des douches, des sanitaires et en

permettant naturellement aux P.M.R. d'accéder à l'ensemble des aires de baignade. La question sanitaire, celle de la qualité de l'eau, fait évidemment pleinement partie du projet. L'Agence régionale de santé procédera à des contrôles réguliers. Evidemment, s'il y avait la moindre difficulté, les conséquences en seraient immédiatement tirées. Je veux remercier Célia BLAUDEL pour son implication sur ce sujet-là, notamment.

J'insiste, d'autre part, sur la nécessité que nous nous donnions tous les moyens pour que les bateaux qui fréquentent le bassin ne rejettent plus dans le bassin et pour convaincre les usagers de ne plus rien jeter dans les eaux du bassin. Oui, notre niveau d'exigence doit redoubler pour le respect du patrimoine aquatique de Paris. C'est la condition de sa qualité.

Je veux aussi souligner le budget maîtrisé et raisonnable de ce projet. C'est une illustration, que je veux relever, de ce qu'il est possible d'avancer, d'innover et d'inventer sans mobiliser des budgets pharaoniques, que nous n'avons hélas plus.

L'ouverture à la baignade du bassin de La Villette est donc aussi un message adressé au Comité international olympique qui souligne la force et la crédibilité du dossier parisien. Je veux évidemment saluer très chaleureusement Jean-François MARTINS.

Avec ce projet - ce sera ma conclusion -, Paris marque sa volonté et son envie de se réapproprier ses fleuves, canaux et bassins sous toutes leurs dimensions et en assumant tous ces enjeux : ludiques, touristiques, sportifs, mais aussi économiques et logistiques. Alors oui, chers collègues, nager à Paris a longtemps été un rêve. Aujourd'hui, ce rêve prend forme.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Sergio TINTI, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans le cadre plus général du plan "Nager à Paris" présenté au Conseil de Paris du mois de juin 2015. Ce plan, doté de 104 mesures et financé à hauteur de 150 millions d'euros, doit permettre d'augmenter et d'améliorer la pratique de la natation dans notre ville. Notre groupe a déjà présenté un vœu sur ce plan ce matin afin d'avoir un suivi précis et régulier de sa mise en pratique.

Dans ce plan, il est question, entre autres, de créer de nouvelles piscines et de moderniser les piscines déjà existantes en améliorant et en optimisant leur fonctionnement. Ce plan prévoit également la création de conventions de résidences et de conventions d'objectifs avec des clubs majeurs de notre ville. Ce dernier point fait l'objet d'ailleurs du projet de délibération DJS 42. Il nous permet d'exprimer notre satisfaction pour ces contractualisations qui permettent un rapprochement entre les clubs et l'action de la Ville à travers plusieurs engagements, tels que l'animation des arrondissements, l'inclusion sociale des personnes en difficulté ou encore des efforts à destination des adultes qui ne savent pas nager.

Ce plan inclut aussi la création de baignades publiques. Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons voté la délibération concernant l'aménagement d'une baignade publique dans le lac Daumesnil, dans le 12^e arrondissement. Aujourd'hui, il s'agit de la réalisation d'une baignade publique dans le bassin de La Villette, situé quai de la Loire, dans le 19^e arrondissement.

Nous saluons l'avancée de cette nouvelle offre sportive de plein air. Cette baignade originale permettra non seulement de préserver tous les usages du bassin, notamment les activités nautiques, mais aussi de s'insérer dans le cadre des animations d'été de Paris-Plages.

Ce projet est d'abord un succès du point de vue écologique. En conformité avec l'exigence européenne, l'ensemble des contrôles de ces dernières années relèvent une amélioration significative de la qualité bactériologique de l'eau du bassin de La Villette. Les dernières manifestations sportives de nage en eau libre qui ont été organisées sur le bassin et autorisées par la préfecture après avis de l'A.R.S. de l'Ile-de-France, en sont une belle confirmation.

Ce projet a aussi une vraie valeur sociale. Cet espace sécurisé sera, en effet, accessible gratuitement à tous : enfants, familles, personnes en situation de handicap, nageurs débutants et confirmés. Il augmentera les occasions de pratiquer la natation en s'intégrant aux animations estivales du bassin de La Villette pendant l'opération "Paris-Plages". Cela notamment pour les familles qui n'ont pas souvent l'occasion de partir en vacances. De même que nous nous interrogeons concernant la baignade dans le lac Daumesnil, nous nous interrogeons aujourd'hui sur les incertitudes liées à une trop grande affluence des baigneurs dans ce nouveau bassin.

Au-delà de ce point, nous sommes très heureux de retrouver dans ce projet l'image du Paris populaire que nous aimons, un Paris populaire pour lequel nous sommes pleinement engagés.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

C'est avec joie et fierté que les élus du groupe Ecologiste de Paris voteront le projet de baignade dans le bassin de la Villette aujourd'hui.

Ce projet germe depuis longtemps dans le 19^e arrondissement. Il aura pris dans nos imaginations différentes tournures en fonction des contraintes sanitaires, sécuritaires, bref réglementaires et en fonction des endroits où nous pouvions l'implanter.

Il correspond à une attente forte, comme l'a montré la première édition du 28 août dernier, de la "Fluctuat", événement sportif qui a réuni 450 nageuses et nageurs, suivi d'une baignade spontanées un peu incontrôlable vu la forte chaleur du jour.

Cette baignade se concrétise de la manière la plus positive que nous aurions pu espérer en tant qu'écologistes. Elle sera une baignade naturelle, dans l'eau du canal, tout simplement. Elle sera gratuite, ouverte à toutes et tous, accessible avec trois bassins pour tous les âges, les niveaux de natation, les envies. Dans un arrondissement populaire comme le nôtre, le 19^e, c'est un impératif de justice sociale. Elle sera estivale, afin de laisser place à tous les usages saisonniers du quai de Loire, en particulier place à la culture. Elle sera économe en énergie, financièrement raisonnable par rapport à une piscine avec un coût global de l'opération en valeur finale estimé à 1,6 million d'euros et un coût annuel de la maintenance et de l'exploitation estimé à 150.000 euros.

Nous aurons donc, dès l'été prochain, une baignade publique gratuite en milieu naturel, ouverte à tous et aménagée sur le site du bassin de La Villette.

Elle répond à des objectifs importants de notre majorité pour Paris. Tout d'abord, ce projet, vous l'avez dit, s'inscrit dans le plan "Nager à Paris" adopté pour cette mandature par le Conseil de Paris, qui a pour objectif d'améliorer la pratique de la natation dans la capitale. Notre ville fait face à un retard, concernant le nombre de piscines par habitant. De plus, notre parc est vieillissant.

Afin d'augmenter la surface de nage, la ville a décidé de construire de nouveaux bassins et de permettre une véritable réappropriation par les Parisiennes et Parisiens de ces espaces publics que sont les canaux, les lacs et même le fleuve.

Ainsi, nous avons voté en septembre dernier pour le lac Daumesnil une délibération autorisant l'aménagement d'une baignade publique, ce qui passe aussi par la reconquête de la qualité de l'eau pour ces espaces, nous y reviendrons.

Ensuite, cette baignade naturelle s'inscrit pleinement dans la stratégie d'adaptation au changement climatique de notre ville, dans le cadre de l'action "Ouvrir des espaces de baignade naturelle dans Paris".

Avec une mobilisation tout à fait exemplaire dans le monde, notre ville a initié dans le cadre du Plan Climat, des solutions. Un axe important de ces solutions est bien de favoriser l'accès à des îlots de fraîcheur pendant les périodes de forte chaleur.

L'ouverture tant attendue des parcs 24 heures sur 24 en été a été une mesure importante de cette palette de solutions qui s'est déjà concrétisée.

La baignade estivale du bassin de La Villette va compléter cette palette, face à cette exigence d'adaptation au changement climatique vers une ville durable et où il fait bon vivre.

Enfin, cette baignade ne serait possible sans le travail d'amélioration de la qualité de l'eau mené depuis des années. C'est bien sûr un préalable sanitaire et avec l'A.R.S. il faudra un contrôle strict à la hauteur. C'est un pas culturel historique que nous faisons aujourd'hui. Il vient marquer un aboutissement en faveur de la qualité de l'eau. Il va venir changer notre rapport au canal de l'Ourcq et renforcera sans nul doute, durablement, notre niveau d'exigence vis-à-vis de toute forme de pollution de l'eau.

Pour finir, en tant qu'élue du 19^e arrondissement je vais élargir un peu le propos à l'ensemble des usages et des aménagements, dont sont l'objet le canal et ses abords dans notre arrondissement. Nous avançons avec succès

dans leur reconquête et notre ordre du jour en témoigne avec pas moins de deux réalisations emblématiques : la baignade, ainsi que la maison des canaux dédiée à l'économie sociale et solidaire. Les usages sont intenses, les projets nombreux, avec des initiatives aussi bien privées que municipales.

En été, nous aurons "Paris-Plages" version prolongée complétée par la baignade sur le bassin au bénéfice de toutes, de tous, et en particulier des familles qui restent à Paris.

Aux beaux jours toute l'année, nous avons tous les usages spontanés de convivialité, de pique-nique, de pétanque, en passant par les parties de pêche, et les activités nautiques se développent, les péniches à vocations diverses, "Marché sur l'eau" par exemple, sont bien vivantes.

Tout cela est très positif, et en même temps nous voulons émettre une alerte largement partagée par ce quartier. Attention à la saturation des activités autour et sur le bassin de La Villette. C'est une magnifique et grande étendue d'eau qui constitue, dans une zone urbaine très dense, un bel espace de respiration.

Je terminerai en saluant le travail de conviction de Célia BLAUDEL sans qui l'idée, qui paraissait folle, d'une baignade naturelle il y a deux ans, est en train de devenir réalité.

Je vous remercie.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci à tous les élus du 19^e arrondissement qui sont intervenus ce matin et je veux dire qu'il est des projets comme la baignade de La Villette dont peut-être les élus d'arrondissement sont les meilleurs promoteurs. Entre le propos du maire d'arrondissement, de son adjoint aux sports et de Mme SOLANS, vous avez tous les éléments pour mesurer ce projet.

Je veux juste souligner deux, trois points supplémentaires.

Le premier, dire que ce projet un peu fou, tel que l'a qualifié Aurélie SOLANS à juste titre il y a deux ans, est né aujourd'hui grâce à trois volontés ardentes que je veux ici souligner. Celle de la Maire de Paris qui l'avait inscrit dans son programme et tient ici un engagement important. La volonté ardente du maire du 19^e arrondissement et de ses élus dont nous avons pu voir le témoignage ce matin avec ces interventions. Et la volonté ardente de Célia BLAUDEL, pas que pour nager mais même pour notre environnement, de faire de l'eau de Paris une eau de qualité, une eau saine tant pour nos usages récréatifs que pour la biodiversité. Ce sont ces trois volontés, avec modestement ma contribution, qui permettent désormais d'engager les travaux.

Travaux comme l'a souligné le maire d'arrondissement, que je veux signaler à nouveau à notre collègue Julien BARGETON en lui disant que nous avons trouvé sur La Villette le moyen de construire l'équivalent de trois bassins sur une surface totale de 90 mètres, pour un coût d'investissement de 1,3 million d'euros. Rapporté aux 20 millions d'euros que coûte une piscine neuve à Paris, nous avons à la fois fait avancer la question de la conscience sur l'eau et sur l'environnement à Paris, amélioré les espaces de baignade, et en plus fait un choix budgétaire extrêmement raisonnable et sobre.

Voilà de nombreuses raisons à la suite de tous les arguments évoqués par les élus du 19^e arrondissement, pour voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Jean-François MARTINS. Le message est passé auprès de M. BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 305.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 305).

2016 DGRI 85 - DEVE - Adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'Humanité.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 85 - DEVE, qui porte un titre très... Adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'Humanité.

Pour parler de ce sujet important, M. AQUA a la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

L'adoption de la Déclaration universelle des Droits de l'Humanité est un moment important pour notre Ville. Cette déclaration souligne le lien fondamental et essentiel entre l'humanité et la nature.

Elle permet de souligner que lorsque l'humain transforme la nature, fait usage des biens communs, avec justesse et équilibre, lorsqu'il considère autrui comme son égal, c'est l'humanité toute entière qui en bénéficie.

En effet, je vais me permettre, excusez-moi, de citer Karl Marx pour faire plaisir à M. BOULARD, qui devrait apprendre à dépasser la caricature ou à plus se cultiver.

Karl Marx écrivait : "L'homme vit de la nature, la nature est son corps, avec lequel il doit maintenir un processus constant pour ne pas mourir. Dire que la vie physique et intellectuelle de l'homme est indissolublement liée à la nature signifie que la nature est indissolublement liée avec elle-même, car l'homme est une partie de la nature".

Corinne LEPAGE a commenté cette charte en disant : "Cette réflexion sur les droits de l'humanité doit promouvoir le droit pour tous les habitants de la terre, de vivre dans un monde dont le futur n'est pas compromis par l'irresponsabilité du présent".

C'est important et effectivement un enjeu aujourd'hui. J'aurais tendance à ajouter que tous les habitants de la terre aujourd'hui ont le droit de vivre dans un environnement de qualité.

C'est un enjeu tant social qu'un enjeu de classe. Nous le disons souvent ici, nous voulons un environnement sain pour tous.

Alors cette déclaration est intéressante, en ce qu'elle pose des priorités et des enjeux bien réels. Elle ne s'attache pas à faire culpabiliser ou punir l'individu isolé, l'un parce qu'il reste trop longtemps sous la douche ou l'autre parce qu'il n'éteint pas la veille de son téléviseur. Non, cette déclaration souligne justement que l'enjeu est systémique et collectif. La question écologique suppose en effet de prendre en compte toutes les dimensions de notre société, et en particulier le travail.

La déclaration dans son premier principe rappelle ainsi que l'action pour l'environnement passe incontestablement par les Etats.

Concernant l'enjeu majeur du réchauffement climatique et de la pollution au carbone, même un Bill GATES le rappelle en effet aux libéraux de tout poil. "Le secteur privé est trop égoïste et inefficace pour offrir de réelles alternatives aux énergies fossiles", telle était sa déclaration.

Le capitalisme vert est au mieux un leurre, au pire une source nouvelle de profit. Nous le disons souvent dans cet hémicycle, la préservation de l'environnement passe par les Etats, car seuls les Etats peuvent promouvoir la régulation du système économique. Seuls les Etats peuvent planifier un nouveau mode de développement humain durable. Seuls les Etats peuvent construire des services publics, de l'énergie, des transports, seuls à même de pouvoir promouvoir l'intérêt général de long terme.

La déclaration passe en revue beaucoup d'autres enjeux décisifs pour l'environnement. Permettez-moi d'en souligner deux.

Le premier est le droit de l'humanité à un développement responsable, équitable, solidaire et durable.

Nous le savons en effet, l'écologie doit nécessairement être couplée à la promotion de l'égalité sociale. L'écologie sera sociale ou échouera. Le développement de nos sociétés est la condition de la promotion d'un nouveau modèle de société. La question n'est donc pas de rejeter le progrès mais d'en promouvoir un qui garantisse un environnement de qualité pour tous.

Le deuxième enjeu, auquel je suis particulièrement sensible, est celui du progrès scientifique et technique, ainsi que de l'éducation.

Les comportements individuels ne changeront en effet que s'ils emportent l'adhésion des populations. Et l'éducation et la diffusion de la culture scientifique sont à ce propos décisives.

Les solutions concrètes pour de nouvelles sources d'énergie ou pour la limitation des pollutions nécessitent l'avancée du front des connaissances. Le financement d'une recherche libérée des contraintes de rentabilité est décisif pour produire les ruptures technologiques tant attendues.

Enfin, permettez-moi de souligner que cette déclaration s'inscrit en fait à l'encontre des logiques capitalistes, si l'on veut bien en tirer toutes les conséquences. Là encore, Karl Marx était déjà éclairant en son temps. La production capitaliste ne développe la technique qu'en épuisant en même temps les deux sources d'où jaillissent toute richesse : la terre et le travailleur. C'est terriblement d'actualité.

La présente déclaration, en insistant sur le besoin de solidarité, de commun, de dignité de l'humanité, de protection du patrimoine commun, de préservation des biens communs et d'accès aux ressources vitales, de sécurité économique ou de sécurité alimentaire est dans cette même lignée. Le capitalisme, par son exploitation viscérale tant des travailleurs que de la nature, est incompatible avec la protection de l'humanité et de la nature.

Pour toutes ces raisons, nous nous félicitons de voir Paris adopter cette Déclaration universelle des droits de l'humanité, dans un esprit écologique, social et progressiste.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, c'est un projet de délibération qui est effectivement extrêmement important. Symbolique, mais les symboles sont importants, ils nous inscrivent dans une démarche plus globale.

Paris, Ville Lumière, ville de la grande Révolution française se doit de s'inscrire dans cette démarche. La République reconnaît la souveraineté du peuple pour définir l'intérêt général. Or, il est grand temps de prendre conscience qu'il y a un nouvel intérêt général humain, qui s'impose à nous toutes et tous, et qui est celui de la préservation de notre écosystème, conditions de la survie de notre humanité.

Il faut, je pense, avoir à chaque fois une double approche. Bien sûr, la prise en compte de l'effet système et, néanmoins, de la responsabilité individuelle de toutes et tous dans la volonté de changer ce système. Que ce soit par l'approche collective émancipatrice globale de remise en cause des logiques du système qui remettent en cause l'intérêt général humain et écologique, que ce soit aussi par notre implication individuelle dans la modification de nos modes de vie.

En clair, oui, il y a une nécessité collective de rompre avec la logique capitaliste et productiviste qui met en cause justement les conditions mêmes de notre survie d'humanité, en mettant à mal notre écosystème. Cette nécessité de repenser un nouveau mode de développement nécessite aussi que nous modifions notre propre rapport à notre développement dans ce système.

Mes chers collègues, cela implique le rôle des Etats, comme il a été dit précédemment, mais pas que. Oui, je pense que c'est bien par la capacité des peuples à l'échelle de la prise du pouvoir dans les Etats de modifier totalement les logiques et le rôle de nos collectivités, mais de la même manière aussi l'implication de démarches de mobilisations citoyennes de contre-pouvoir, de démarches aussi coopératives. C'est l'alliance entre tout cela qui peut inverser totalement la donne.

Dans cette nécessité de rompre, il faut comprendre que nos ressources sont limitées et que cette dette écologique que nous avons pour les générations futures, le jour fatal, où dans l'année nous avons consommé bien plus que ce que la nature est capable de régénérer, arrive toujours de plus en plus tôt.

D'où l'enjeu de faire évoluer cette réflexion pour inscrire aussi une règle verte. Nous devrions inscrire une règle verte, à la fois dans notre constitution et dans le fonctionnement même du choix de nos délibérations dans ce Conseil de Paris. C'est-à-dire se dire : là, il y a une prise de responsabilité. Avant tout nouveau projet, on devrait réfléchir si ce nouveau projet exploite plus que ce que la nature est capable de régénérer.

Cette réflexion me semble importante, mais cela nécessite aussi de rompre avec le dogme de la croissance. Toutes nos politiques municipales, qui se justifient à travers la recherche d'attractivité et de compétitivité, vont totalement à l'encontre de la nécessité écologique qui doit rompre avec ce dogme de la croissance qui voudrait qu'il faille absolument relancer la croissance pour la croissance, quitte à produire n'importe quoi, n'importe comment et

être dans la compétition des territoires. Alors que la compétition des territoires et le processus de métropolisation, au contraire, sont plus problématiques d'un point de vue de la préservation de notre écosystème qu'une logique de coopération de territoire, cette réflexion sur l'enjeu et l'impact des collectivités et de la métropolisation, j'espère, pourra aussi avoir lieu.

En clair, il y a une nécessité aussi de planifier et d'organiser une planification écologique, c'est-à-dire de penser le temps long contre la dictature du temps court.

Pour cette planification écologique, quand nous essayons à travers des mesures ambitieuses de réduire la place de la voiture dans l'espace public, ce sont des actions de planification dans le temps long. Quand nous souhaitons réduire la production de nos déchets et que nous souhaitons, à travers une politique volontariste - pas suffisante à mes yeux bien évidemment - organiser un traitement et un tri des déchets au plus près, notamment pour réduire au maximum les déchets à l'incinérateur, c'est une planification dans le temps long que nous organisons.

En clair, oui, le peuple a un rôle essentiel à jouer et à tous les niveaux, de son quartier à l'échelle nationale et internationale.

En définitive, et je pense que cela doit être l'esprit qui devra avoir lieu au-delà de cette charte, c'est que nous devons développer pas simplement des consciences de classe mais aussi une conscience de l'espèce, une conscience que nous sommes des terriens et que nous avons qu'une seule planète Terre, que nous sommes tous interdépendants pour préserver les conditions mêmes de la survie de notre humanité dans cet écosystème.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole pour vous répondre est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci aux orateurs inscrits d'avoir pris un peu de notre temps de ce Conseil, qui est chargé, pour que nous nous arrêtons sur la Déclaration universelle des droits de l'humanité que nous nous apprêtons à adopter sous forme de délibération.

Cela constitue une lignée de déclarations universelles. Evidemment la plus connue est la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui est donc adoptée ici à Paris. Ce sera donc cette seconde déclaration universelle qui poursuit celle des droits de l'homme, celle qui maintenant s'attache aux droits de l'humanité.

Nous le faisons alors que s'ouvre à Marrakech la COP 22, et la même semaine où l'accord de Paris, celui de la COP 21, entre en vigueur.

C'est donc d'une manière parfaitement coordonnée où nous sentons l'avènement d'une conscience mondiale sur l'avenir de notre planète, sur notre propre responsabilité. Ce n'est pas seulement sur notre responsabilité, mais sur notre capacité à agir concrètement et localement avec nos concitoyens pour changer la nature et le cours des choses.

Vous connaissez tous la politique qui est mise en œuvre ici par beaucoup des adjoints de l'équipe d'Anne HIDALGO. Je pourrais citer, par exemple, le réaménagement des berges de Seine rive droite, le plan de végétalisation de la Ville de Paris, la révision de notre Plan Climat Air Énergie. Tout cela participe de la mise en œuvre concrète des engagements contenus dans cette Déclaration universelle des droits de l'humanité. Le changement climatique est un défi immense, et Anne HIDALGO aime à rappeler, à juste titre, que c'est probablement le plus grand de tous les défis car il conditionne tous les autres. C'est ce défi que nous avons choisi, à la mesure de ce que nous pouvons faire, de relever.

Je suis particulièrement heureux que ce Conseil soit présidé par Alexandra CORDEBARD puisqu'évidemment les petits Parisiens vont être mis à contribution pour connaître, partager, appréhender cette Déclaration universelle des droits de l'humanité si, comme je l'espère, vous décidez de l'adopter. Je ne voudrais pas être plus long après les brillantes interventions qui m'ont précédé.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

En associant les petits Parisiens, je vous propose de voter ce projet de délibération DGRI 85 - DEVE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 85 - DEVE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DGRI 85 - DEVE).

2016 DGRI 91 - DPE - Aide d'urgence (50.000 euros) avec convention à ACTED suite au passage de l'ouragan Matthew en Haïti.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 91 concernant l'aide d'urgence suite au passage de l'ouragan Matthew en Haïti.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour cinq minutes maximum.

M. Philippe DUCLOUX. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, effectivement, vous n'êtes pas sans savoir que le 4 octobre dernier, l'ouragan Matthew s'abattait sur Haïti, un ouragan comme l'île n'en avait plus connu depuis des années, avec des vents à près de 250 kilomètres/heure, des pluies torrentielles dévastant des dizaines de localités, provoquant d'importantes inondations et autres glissements de terrain.

Le bilan est terrible : plus de 500 morts selon les autorités haïtiennes, plus de 175.000 personnes ont perdu leur logement dans cette catastrophe. Le passage de l'ouragan a causé près de 2 milliards de dollars de destruction, une somme qui représente 20 % du P.I.B. de Haïti.

Mais au-delà des conséquences économiques, 1,4 million de personnes ont besoin d'assistance humanitaire selon les Nations Unies, dont 750.000 de façon urgente.

Comme vous le savez et que vous pouvez imaginer, la famine menace. Le pays ne s'est que partiellement relevé du séisme de janvier 2010 qui a fait plus de 200.000 morts. Haïti craint maintenant la résurgence de l'épidémie de choléra apparue lors du séisme de 2010, qui connaît des flambées régulières, notamment au cours de la saison des pluies. Suite au passage de l'ouragan, plus de 100 cas suspects et 13 victimes ont été dénombrés. Haïti a aujourd'hui besoin d'une aide humanitaire importante et rapide. On peut malheureusement supposer que la très faible couverture médiatique des lendemains de l'ouragan peut expliquer les grandes difficultés rencontrées actuellement par les O.N.G. présentes à Haïti pour récolter les dons nécessaires.

L'O.N.G. ACTED est présente à Haïti depuis 12 ans maintenant. Forte d'une équipe de 120 personnes, ACTED est aujourd'hui considérée comme une des O.N.G. de référence en termes d'actions d'urgence, de coordination de la réponse humanitaire et de lutte contre l'épidémie de choléra.

Ce projet de délibération, mes chers collègues, précise que l'intervention proposée par ACTED prévoit notamment la distribution de kits de purification d'eau, de kits d'hygiène pour 400 familles ainsi que la réalisation d'une campagne de prévention du choléra à destination de 800 familles. Des programmes d'approvisionnement en eau, de sécurité alimentaire, des distributions d'abris et des travaux d'assainissement seront également réalisés en parallèle. Le projet ACTED sera mis en œuvre pour une durée de 5 ans, à compter du mois de novembre, c'est-à-dire dès maintenant.

La Ville de Paris fait preuve, une nouvelle fois, de sa grande solidarité envers les victimes de cette catastrophe humanitaire en proposant l'attribution de cette subvention de 50.000 euros à ACTED.

Je tiens à remercier évidemment, au nom de l'ensemble des élus du groupe Socialiste et Apparentés, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, ainsi que Célia BLAUDEL, Antoinette GUHL, Patrick KLUGMAN et Mao PENINOÛ pour leur implication respective très forte à ce sujet.

Je voulais ajouter un petit mot avec un témoignage d'affection pour quelqu'un qui va se rendre demain en Haïti, une des grandes figures haïtiennes qui est Gérard BLONCOURT, un poète, un photographe, un artiste qui a fêté ses 90 ans la semaine dernière. Nous avons fait un vœu, il y a quelques années, pour soutenir et éventuellement exposer toutes ses œuvres. Haïti, c'est aussi une histoire et nous nous devons de pouvoir soutenir, à travers cette subvention de 50.000 euros, cette association ACTED parce que nous le devons et nous le devons au peuple haïtien meurtri après cet ouragan.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre. Si on pouvait avoir un peu moins de bruit dans l'hémicycle, ce serait courtois pour les orateurs.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Philippe DUCLOUX a dit l'essentiel de la tragédie qui s'est abattue en Haïti après le passage de l'ouragan Matthew : 500 personnes décédées, 750.000 personnes dans le besoin d'une aide humanitaire immédiate et, sur certaines zones, près de 80 % des bâtiments rasés. Je voudrais, en même temps que je vous propose d'adopter ce projet de délibération, c'est-à-dire attribuer une aide d'urgence de 50.000 euros à l'O.N.G. ACTED, souligner l'importance de ce dispositif "1 % eau et assainissement" que j'ai l'honneur d'animer avec mes collègues Antoinette GUHL, Célia BLAUDEL et Mao PENINO. C'est un dispositif très innovant qui permet de sanctuariser des budgets de solidarité à l'international, en l'occurrence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et qui a été complété plus récemment par la loi pour avoir un pendant en matière de traitement des déchets. C'est une originalité française qui permet vraiment des actions de terrain et des actions d'envergure, y compris dans des périodes de restrictions budgétaires.

S'agissant de notre aide au profit d'ACTED, il s'agira plus spécifiquement d'une distribution de kits de purification d'eau et de produits d'hygiène pour 400 familles et une campagne de promotion de l'hygiène et de la prévention du choléra devant bénéficier à 800 familles.

ACTED n'est pas très connue, mais c'est, je crois, la principale O.N.G. française engagée dans l'action humanitaire. Elle est présente en Haïti depuis très longtemps.

Je voudrais également insister sur le fait que notre aide en Haïti est plus large. Depuis 2015, nous avons soutenu "Entrepreneurs du monde", à hauteur de 155.000 euros pour un projet d'appui socio-économique d'accès au micro crédit pour les personnes vivant avec le V.I.H. et nous avons également soutenu à hauteur de 150.000 euros "Initiative Développement", toujours dans le cadre du dispositif "1 % eau et assainissement" pour un projet d'accès à l'eau potable dans l'île de la Tortue au Nord de Haïti.

C'est pourquoi je vous demanderai, en soutien aux populations d'Haïti durement touchées, de bien vouloir voter cette aide d'urgence au profit d'ACTED.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 91 - DPE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2016, DGRI 91 - DPE).

2016 DJS 307 - DDCT - DAC - Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association "Paris 2018" pour l'organisation des Gay Games 2018 à Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 307 - DDCT - DAC, pour un sujet très différent : l'attribution d'une subvention et convention avec l'association "Paris 2018" pour l'organisation des Gay Games à Paris en 2018.

M. DUCLOUX intervient à nouveau.

M. Philippe DUCLOUX. - Sujet complètement différent mais même orateur pour un beau dossier. On évoquait tout à l'heure le bilan de l'Euro 2016, tout le monde reconnaît que cela a été une belle manifestation sportive, une belle fête, un bel enthousiasme. Et puis on a rappelé également que de grands événements sportifs vont avoir lieu en 2017. Paris sera véritablement la ville d'accueil de grands événements.

Parmi les grands événements, il y aura, du 4 au 12 août 2018, la 10e édition des Gay Games qui est organisée, pour la première fois, à Paris et qui s'appellera "Paris 2018" avec cette association qui a été créée après avoir été désignée par la Fédération des Gay Games, en octobre 2013. J'avais eu l'honneur de représenter le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, aux côtés de la Ministre FOURNEYRON, aux côtés du Vice-président de la Région Francis PARNY, nous avons été soutenir cette candidature alors que Paris n'était pas du tout favorite puisque c'était

Londres avec les équipements construits pour les J.O. de 2012, qui était la grande favorite. Nous avons réussi à gagner.

Les Gay Games constituent, là aussi, le plus grand événement sportif et culturel destiné à toutes et à tous, sans distinction d'identité, de genre, d'orientation, sexuelle, de nationalité, de religion, d'origine ethnique, ou de situation de handicap, et sans aucun standard de performance sportive exigée.

Il s'agit aujourd'hui de la plus grande compétition amateur du monde. Depuis la première édition en 1982 à San Francisco qui avait à l'époque, réuni 1.500 participants, cette manifestation a progressivement obtenu un rayonnement international indéniable. Elle se tient tous les 4 ans, pendant une dizaine de jours. La dernière édition s'était tenue à Cleveland aux Etats-Unis où nous étions allés défendre la candidature de Paris.

Tout un symbole d'ailleurs, aujourd'hui, de défendre ce projet de délibération après cette nuit tragique que nous avons vécue, les uns et les autres, devant nos postes de télévision ou dans des réunions, de parler de cet événement majeur, fédérateur que seront les Gay Games.

"Paris 2018" vise un challenge très important 15.000 participants, c'est-à-dire 10 fois plus qu'il y a 34 ans, en provenance du monde entier. C'est plus que le nombre d'athlètes présents aux derniers Jeux olympiques de Rio.

Au-delà des 15.000 participants, il y aura 40.000 visiteurs minimum prévus, 3.000 bénévoles, et cette manifestation se déroulera autour de 36 disciplines sportives, de 14 événements culturels ainsi que d'un cycle de conférences visant à défendre les valeurs du respect, du partage, de solidarité, de diversité ou d'égalité.

Deux cérémonies importantes auront lieu, la cérémonie d'ouverture et la cérémonie de clôture. Il y aura une grande conférence mondiale sur le sport et, évidemment, devant nous, sur le parvis de l'Hôtel de Ville se tiendra le village olympique de ces Gay Games, le grand village qui permettra d'avoir cet aspect festif, sportif, culturel au cœur de Paris devant notre Hôtel de Ville.

Portée historiquement par de nombreuses associations L.G.B.T. pour lutter contre l'homophobie, véritable tabou dans le milieu du sport à une certaine époque et toujours d'ailleurs, mais aussi contre toutes les formes de discrimination, la compétition est ouverte à tous, à toutes, à tous les âges et permettra de vivre le sport pas uniquement dans sa dimension de compétition mais également autour d'animations festives et culturelles.

L'année 2016 constituait une année décisive pour l'organisation des Gay Games puisque les inscriptions et la promotion à grande échelle de l'événement ont déjà débuté. Dans ce contexte, ce projet de délibération propose que la Ville de Paris attribue à l'association "Paris 2018" - je salue son président Manuel PICAUD - une subvention de fonctionnement pour 2016 d'un montant de 46.000 euros, ce qui représente 18 % du budget.

Les Gay Games ont toujours célébré - je le rappelais tout à l'heure - la diversité, le respect, l'égalité, la solidarité et le partage et ils contribueront fortement, j'en suis persuadé, à l'évolution des mentalités ainsi qu'au rayonnement et à l'attractivité de Paris et de l'hexagone sur la scène sportive, culturelle et, là aussi quelque chose de très important, sur évidemment le tourisme que nous devons remettre au cœur de Paris.

Je voudrais remercier un certain nombre de gens. Tout d'abord Anne HIDALGO, la Maire de Paris, à qui j'avais téléphoné - il était minuit, heure de Paris à Cleveland lorsque Paris avait eu l'organisation des Gay Games. C'est un soutien permanent de la Maire de Paris sur ce dossier. Je voudrais évidemment saluer son adjoint aux Sports, Jean-François MARTINS, Bruno JULLIARD, premier adjoint à la culture, Hélène BIDARD en charge de la lutte contre les discriminations, pour leur suivi constant sur ce dossier.

Je voudrais saluer également d'autres personnes : Bertrand DELANOË, que j'ai évoqué tout à l'heure, l'ancien Maire de Paris, mes anciens collègues quand j'étais adjoint au Maire de Paris, Jean VUILLERMOZ, Claudine BOUYGUES, Jean-Bernard BROS, qui se sont tous et toutes impliqués sur les Gay Games.

Je le rappelais, c'est le plus grand événement sportif culturel avant 2024, qui, je l'espère, permettra de reprendre le titre qui avait été celui du "Parisien" : "Ils nous ramènent enfin les Jeux". On espère qu'après les Gay Games il y aura les Jeux de 2024. Vive les Gay Games, vive Paris 2018 !

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Pour vous répondre, deux voix : Jean-François MARTINS et Hélène BIDARD.

Monsieur Jean-François MARTINS, vous commencez ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vais aller rapidement et peut-être insister sur la dimension sportive et laisser ma collègue Hélène BIDARD donner peut-être la valeur symbolique de notre engagement dans la lutte contre les discriminations grâce à cet événement.

Avec ma double casquette sport et tourisme, évidemment le soutien aux Gay Games et à "Paris 2018" ne peut être que sans faille.

En effet, il correspond notamment au Schéma de développement touristique que nous avons adopté il y a deux jours et qui formalise que l'un des marchés émergents sur lequel nous devons positionner Paris, c'est celui du tourisme L.G.B.T. Cela sera un événement supplémentaire pour s'y investir.

Il correspond aussi au Schéma des grands événements sportifs sur lequel, là encore, c'est pour nous un enjeu d'attractivité et de développement touristique mais surtout un enjeu de développement sportif et de la pratique des Parisiens.

J'en veux pour témoignage, au-delà de la compétition elle-même, les sites que nous allons mettre à disposition du comité d'organisation, les plus prestigieux de Paris : Jean Bouin, Charléty, Carpentier, la piscine Vallerey, piscine des Jeux Olympiques de 1924, le stade Emile Anthoine avec vue sur la tour Eiffel, le gymnase Japy, tous ces équipements publics municipaux bien sûr.

Mais au-delà, un travail très fin avec les clubs sportifs Parisiens. Je pense au P.U.C., le Paris Université Club, le Stade Français, qui déjà travaillent pour que cet événement ne soit pas simplement l'événement du sport L.G.B.T. pendant un mois d'août mais bien un événement qui pendant les 6 mois qui précèdent aura favorisé le développement du sport et la promotion des valeurs d'égalité dans le sport.

Notre engagement est constant, il est pour cette année à hauteur de 45.000 euros mais, sur l'ensemble des 6 ans d'accompagnement de "Paris 2018", il représentera 235.000 euros, ce qui montre notre foi indéfectible dans ce projet.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Madame BIDARD, vous avez la parole.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Les Gay Games sont un événement d'envergure internationale, ouvert à toutes et tous sans distinction d'identité, de genre, d'orientation sexuelle, d'origine ethnique ou de situation de handicap. Il propose un cadre sportif alternatif au croisement du sport, de la culture, de la promotion des droits humains dans le monde.

Il s'agit d'une opportunité unique de susciter le respect et la compréhension de l'autre tout en rapprochant un peu plus les Parisiennes et les Parisiens de toutes les cultures L.G.B.T., des valeurs sportives d'humanisme et de fraternité.

Cet événement a toujours fait de la non-discrimination un de ses principes, une de ses valeurs intrinsèques qui est reconnue d'ailleurs depuis peu en tant que sixième principe fondamental de l'olympisme moderne.

C'est dire comme les Gay Games retiennent toute notre attention et sont une base inspirante pour notre candidature de Paris 2024 et des politiques publiques municipales que nous mettons en œuvre avec tous nos partenaires. Pour ne citer qu'un exemple, les Gay Games révéleront qu'il est possible de résorber les fortes disparités entre la pratique masculine et la pratique féminine du sport.

Pour toutes ces raisons, nous sommes fiers, fières, de poursuivre le soutien financier de la Ville à l'association "Paris 2018" qui organisera du 4 au 12 août 2018 la 10e édition des Gay Games, soit 10 jours avec des compétitions installées dans 70 sites Parisiens et franciliens, regroupant 15.000 participants et participantes concourant dans 36 disciplines et misant sur l'accueil d'environ 40.000 visiteurs.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes sur le site Internet dédié et j'invite à cet égard tous les Conseillers et Conseillères de Paris à participer.

Je vous remercie de votre écoute et je remercie encore Philippe DUCLOUX.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 307 - DDCT - DAC.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DJS 307 - DDCT - DAC).

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux travaux de la 1ère Commission et, conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à son président, M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la Commission des finances a débuté par une très intéressante présentation par notre collègue Bernard GAUDILLÈRE de la situation financière du Crédit municipal de Paris.

M. ZAMARON, directeur général du Crédit municipal de Paris Banque, a fait le point sur la gestion extinctive de l'établissement, dont l'activité commerciale et la distribution de crédits se sont arrêtés à partir du 18 septembre 2015, suivies de l'augmentation de capital de 24 millions d'euros en octobre 2015.

Le plan de sauvegarde de l'emploi, le P.S.E., a permis à ce jour à 83 collaborateurs qui ont quitté C.M.P. Banque, sur un effectif total de 121 salariés, de retrouver un emploi ou d'être en formation de longue durée ou encore de conduire un projet de création d'entreprise.

En lieu de la gestion extinctive et le retrait d'agrément bancaire, la C.M.P. Banque a enclenché durant le premier semestre 2016 la clôture de tous les comptes bancaires ouverts. Sur un réseau de 11 agences, 7 opérations de résiliation anticipée des baux ont eu lieu.

Notre réunion a ensuite continué comme à l'habitude par la présentation par notre collègue Julien BARGETON des tableaux de bord financiers.

Concernant la fiscalité immobilière, sur les onze premiers mois de l'année comptable 2016, soit les recettes encaissées de décembre 2015 à octobre 2016, la recette atteint 1,166 milliard d'euros contre 926 millions d'euros pour les onze premiers mois de l'année comptable 2015.

Concernant les dépenses d'investissement, le montant mandaté au 25 octobre est de 955 millions d'euros pour 893 millions d'euros en octobre 2015.

Concernant la masse salariale, la valeur cumulée est de 1,866 milliard, soit 82 % du taux d'exécution pour 1,832 milliard l'an passé.

Les dépenses sociales, quant à elles, se montant à 1,283 milliard d'euros, soit 77,6 % du taux d'exécution pour 1,305 milliard l'an passé, soit une diminution de 1,7 %, du fait notamment de la diminution des dépenses de l'A.S.E.

Les charges à caractère général sont à 532 millions d'euros, soit 63,3 % d'exécutions par rapport à 578 millions d'euros l'an dernier.

Les subventions hors aides sociales sont à 503 millions d'euros avec un taux d'exécution de 91,7 % pour 513 millions l'an passé.

Enfin, en ce qui concerne la gestion de la dette et de la trésorerie, à noter les deux levées de fonds du mois d'octobre, de 40 millions sur 25 ans et 50 millions sur 20 ans, ce qui porte le montant total emprunté en 2016 à 551 millions d'euros et à un montant total de l'encours de dette à 5 milliards 191 millions d'euros à ce jour pour 4 milliards 640 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Signalons enfin que notre collègue Julien BARGETON a présenté aux membres de notre Commission son analyse sur le débat des orientations budgétaires qui a été présenté et commenté en séance lors de notre Conseil de lundi matin.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

2016 DFA 113 - Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE sur le premier projet de délibération que nous étudions : le projet de délibération DFA 113 qui est une communication sur l'activité du Crédit municipal de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Je me réjouis, sans doute comme vous tous, que notre Conseil examine chaque année l'activité et les résultats du Crédit municipal.

Pour la clarté du débat, je m'exprimerai successivement sur le Crédit Municipal "stricto sensu", puis sur sa filiale bancaire : CMP Banque.

Le Crédit municipal, c'est avant tout une institution sociale dont l'intérêt est incontestable pour tous ceux qui souffrent de la crise à laquelle notre pays est confronté. Je rappelle, par exemple, qu'un tiers de nos prêts sur gage est inférieur à 1.000 euros. Le Crédit municipal assume donc là une mission dont, je pense, la Ville de Paris a tout lieu d'être fière.

De même, deux activités qui se sont développées depuis quelques années ont aussi une vocation sociale évidente. Je veux parler du microcrédit (2.400 euros en moyenne par dossier) et du traitement du surendettement.

J'ajoute que les données fondamentales de notre gestion sont saines. Le produit bancaire a augmenté de 10 % en 2015, notamment du fait d'un refinancement moins coûteux. Je ne peux évidemment pas encore donner les chiffres de 2016 car l'année n'est pas terminée. Les charges sont parfaitement maîtrisées. Elles ont été en 2015 identiques à celle de 2014.

Enfin, le coût du risque reste très faible : 200.000 euros par an. Les ratios prudentiels qui sont toujours très importants, bien entendu, dans le monde bancaire ne posent aucun problème particulier.

Qu'il y ait des problèmes à régler ou des sujets à surveiller, c'est clair. L'un des plus importants, c'est que les produits du prêt sur gage sont étroitement tributaires du cours de l'or et du taux de l'usure qui sont deux éléments sur lesquels nous n'avons évidemment aucune maîtrise. De même, des réorganisations sont à coup sûr nécessaires, notamment dans le domaine des marchés. Toutefois, je maintiens que notre situation est saine et que la politique de l'établissement public est claire et déterminée.

J'en viens maintenant à CMP Banque. Notre Conseil a approuvé en 2015 la mise en cessation d'activité de CMP Banque. Les raisons de cette décision sont connues, c'est l'accumulation des déficits - je rappelle que CMP Banque a accumulé de 2010 à 2014 inclus 16 millions d'euros de déficit - et une difficulté extrême - pour employer un terme euphémistique - à établir un fonds de commerce solide.

Je rends hommage, au passage, à tous les groupes du Conseil qui ont compris et appuyé cette décision, ce qui a été pour nous un appui extrêmement important.

Le processus de clôture se poursuit depuis juin 2015 comme il avait été prévu. Il n'y a plus d'activité de crédit depuis septembre 2015, plus aucune. Nous nous étions engagés à avoir une attitude sociale exemplaire vis-à-vis des personnels. C'était la moindre des choses et c'est évidemment le cas. Les deux tiers des collaborateurs ont quitté la banque et la recherche de solutions adaptées à chacun a été exemplaire. Le processus se poursuit pour ceux qui sont encore dans nos effectifs.

Sur le plan des moyens financiers mis en œuvre, la Ville a totalement tenu ses engagements. J'en remercie, au passage, l'adjoint aux finances puisqu'une dotation de 42 millions d'euros nous a permis de recapitaliser le Crédit municipal dont les titres de CMP Banque étaient évidemment réduits à zéro, et d'engager les restructurations, corollaire de la décision que je viens d'évoquer.

Je confirme ce que j'ai dit en 1^{ère} Commission : cet effort financier de la Ville devra accompagner jusqu'au bout cette opération, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir.

Enfin, sur le plan des relations avec l'autorité prudentielle - la Banque de France, pour dire les choses plus simplement -, relations qui sont extrêmement importantes pour une banque en difficulté, ces relations sont suivies et excellentes. Nous n'avons pris aucune initiative qui ne soit approuvée par cette institution.

Je conclurai en soulignant un point qui est d'ailleurs commun aux deux institutions : ce panorama que je trouve plutôt satisfaisant est dû à la qualité des responsables qui ont assumé depuis deux ans la direction de ces deux institutions, c'est-à-dire les deux directeurs généraux successifs du Crédit municipal, Sophie MAHIEUX et Frédéric MAUGET, et le Directeur général de CMP Banque, Philippe ZAMARON.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit du travail sur le rapport d'activité du Crédit municipal qui prend son importance cette année, comme son président nous l'a dit, qui nous est proposé au vote.

Je vais me concentrer uniquement sur le volet des prêts sur gage qui est très important. Je soulignerai notamment deux choses. La première qui est très importante pour les Parisiennes et les Parisiens est qu'il est intéressant de constater que cette activité connaît, cette année, une hausse de 3 %, ce n'est pas cela le plus important, mais le fait que les taux proposés sont largement en dessous des taux bancaires par rapport aux taux usuriers. En effet, ce sont des taux autour de 3 % pour les plus bas alors que les taux usuriers en face sont proposés à 18 % par les autres acteurs bancaires.

C'est la suite d'un vœu déposé par les écologistes en 2010 qui avaient demandé que les prêts proposés par le Crédit Municipal soient beaucoup plus faibles que ceux de la concurrence afin qu'il n'y ait pas une double pénalisation des gens qui sont dans l'obligation de mettre en gage leurs biens. Il s'agissait de ne pas leur faire payer en plus les taux usuriers comme le font les autres acteurs bancaires.

C'est une action sociale de la part de la Ville qui est à saluer et à souligner.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à M. Julien BARGETON pour conclure ce débat.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je serai extrêmement rapide.

Je remercie le président du Crédit municipal de Paris pour ses propos ainsi que ceux de Jérôme GLEIZES.

Chaque année, nous rendons compte de l'activité du Crédit municipal de Paris et nous avons eu un débat riche en 1ère Commission. Je crois qu'il est utile et je propose que nous l'ayons une fois par an, pour que nous puissions suivre notamment l'extinction progressive de la filiale bancaire.

C'est une décision difficile. La Maire de Paris m'a demandé de la mener à bien au début de cette mandature.

Je remercie les groupes pour la façon dont ils ont travaillé sur ce sujet. Ce n'est jamais simple mais, au regard de ce sujet, on peut dire que cela se passe dans les meilleures conditions possibles.

Le reclassement des personnels a suscité un investissement assidu de la part de la Ville de Paris et notamment de la Direction des ressources humaines que je remercie. Il est suivi de très près par les équipes du Crédit Municipal de Paris, avec une grande efficacité.

Je dois dire, au regard d'une décision qu'il nous fallait prendre et qui est une décision difficile, que nous pouvons constater qu'elle se déroule dans de bonnes conditions.

J'ai envie de remercier les équipes, de les inviter à continuer ainsi et à donner un rendez-vous régulier aux membres de la 1ère Commission pour suivre l'activité du Crédit municipal et le déroulement de cette gestion extinctive.

Merci beaucoup.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2016 DFA 130 - Résiliation de la convention d'occupation du domaine public - Concession de travaux de la Maison des Canaux (19e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 130 qui a trait à la résiliation de la convention d'occupation du domaine public et la concession de travaux dans la Maison des Canaux.

C'est M. Jérôme GLEIZES qui intervient.

M. Jérôme GLEIZES. - Je ne retrouve pas mon intervention, mais ce n'est pas grave, je connais bien le dossier.

Je serai beaucoup moins laudateur que sur le projet de délibération précédent.

Chaque Conseil de Paris a son projet de délibération cadeau. Nous avons eu le projet de délibération cadeau pour la Fondation François Pinault. Nous avons eu le projet de délibération cadeau pour la Société Générale. Cette fois-ci, on a le projet de délibération cadeau pour la Foncière.

La Foncière est un organisme qui gagne sa vie grâce à des achats immobiliers, qui a eu la Maison des Canaux en 2010, et qui a eu aussi un autre lieu dont on lui a fait cadeau et qui était la Rotonde - je ne reviendrai pas sur la Rotonde.

Cette instance avait normalement comme fonction de réhabiliter ce lieu, d'en faire des activités et nous apprenons que cela n'a jamais été mis en œuvre, que le manque à gagner pour la Ville a été estimé à 500.000 euros, que les travaux n'ont pas eu lieu non plus.

C'est déjà tout le coût d'opportunité par rapport à la Ville, c'est-à-dire qu'on n'a pas eu l'argent qu'on aurait dû avoir, et on n'a pas mis du tout en application la convention qui avait été signée en 2010 puisque la convention prévoyait, de mémoire, dans son article 7, qu'en cas de retard du versement des sommes accordées à la Ville, il y aurait une pénalité. On n'a reçu aucune contribution de la part de cette société de financement. En plus, on va donner 150.000 euros à cette société parce que l'on va racheter le permis de construire qui a été déposé par cette instance.

Je trouve qu'il est tout à fait scandaleux, à cette époque, de donner de l'argent à des instances qui sont censées rapporter de l'argent de la Ville. Donc on est pénalisé deux fois : à la fois par le coût d'opportunité de l'argent que l'on n'a pas perçu, des 500.000 euros, et parce qu'en plus, on leur redonne 150.000 euros. Donc ce type de délibération est tout à fait scandaleux.

Nous ne voterons pas contre ce projet de délibération parce que, malheureusement, la transaction de négociation a déjà été faite. C'est comme pour la Société Générale : nous n'avons pas voté contre parce que la négociation a eu lieu, mais nous trouvons scandaleux ce type de négociation avec ce type d'acteur. Il y a quand même un aspect positif sur ce lieu. C'est le fait que la Maison des canaux va devenir la Maison de l'E.S.S. Ce lieu aurait dû nous rapporter de l'argent. Si l'on pouvait, par la suite, éviter. Je pense qu'à chaque Conseil de Paris, je vais avoir mon projet de délibération cadeau. Cela fait trois Conseils de Paris successifs. Cela commence à suffire parce qu'à la fin, cela fait des millions d'euros. A un moment, il faudrait arrêter de donner des cadeaux à des acteurs qui n'ont pas du tout de problèmes financiers.

Pendant ce temps, on coupe l'argent aux associations, ce qui est un autre scandale.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je voudrais commencer par la fin de son intervention, par là où il a terminé, c'est-à-dire la création de la Maison de l'Economie sociale et solidaire dans cette Maison des canaux. Il faut reconnaître que c'est aussi parce que nous avons accéléré les choses que nous avons pu l'ouvrir vite. Or, pour accélérer les choses, nous avons récupéré le permis de construire qui avait été obtenu. Cette négociation, je ne pense pas qu'elle ait été faite aux dépens de la Ville. Je ne partage pas votre appréciation puisque c'est aussi en utilisant cette procédure et, disons-le, à la demande de la Ville également de pouvoir installer rapidement cette maison à cet endroit-là, que nous avons abouti à une négociation qui, finalement, nous évite d'avoir à redéposer un permis de construire, à l'obtenir, etc. Là, nous avons aussi bénéficié de ce qu'avait fait la foncière auparavant.

Vous savez que, sur la Rotonde, je ne partage pas votre analyse. La foncière a investi beaucoup plus que prévu, près de 9 millions d'euros, pour un bâtiment qui appartient à la Ville, qui revient entièrement à la Ville puisque c'est à nous. En fait, c'est une dépense qui a été largement au-delà de ce qui avait été prévu et, là aussi, dans l'intérêt financier de la Ville à long terme.

Là où je vous rejoins, c'est sur le système de 2010, dans les deux cas, de sous-concession. Nous ne procédons plus comme cela. C'est vrai que ces conventions de 2010, notamment l'idée de procéder par sous-concession puisque la foncière devait finalement trouver quelqu'un à qui louer dans les deux endroits, que ce soit la Rotonde ou que ce soit la Maison des canaux. Sur cette partie, je rejoins votre intervention. D'ailleurs, vous pouvez nous donner acte que nous ne procédons plus comme cela aujourd'hui lorsque l'on examine ces sujets en commission de concession des élus.

Donc, je serai plus équilibré que vous. Je pense que, finalement, cette négociation s'est faite aussi en faveur de la Ville, notamment en intégrant le permis de construire qui a permis une installation rapide de ce qui était un projet qui nous était cher.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Julien BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 130.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 130).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant un vœu non rattaché, qui est le vœu référencé n° 106, relatif au renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile.

C'est M. Pascal JULIEN qui prend la parole, pour deux minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

La charte de la téléphonie mobile est une convention signée entre les opérateurs et la Ville, et qui encadre l'installation et le fonctionnement des antennes relais à Paris. Cette charte arrive à échéance. Elle va être renouvelée. L'objet de ce vœu est de faire une feuille de route pour la Maire de Paris. L'objet de ce vœu est de dire ce que nous voulons pour Paris en matière de charte de la téléphonie mobile. Cela ne préjuge pas, évidemment, ce que sera cette charte puisqu'elle est le fruit d'une discussion longue, difficile avec des opérateurs qui sont organisés en lobby puissant.

Justement, la Maire de Paris et son adjoint, Julien BARGETON, pourront s'appuyer sur, j'espère, la volonté unanime du Conseil de Paris. Cette volonté pourra également s'appuyer sur la volonté des arrondissements, car ce vœu, à quelques variantes près, a été adopté partout où il a été présenté, dans neuf arrondissements. C'est donc une véritable volonté politique d'améliorer les conditions d'exposition à la pollution électromagnétique, à laquelle sont soumis les Parisiennes et les Parisiens.

Par ailleurs, je rappelle que la Maire de Paris dispose d'une arme : 10 % des antennes relais sont installées sur des toits qui dépendent de la Ville de Paris. Je rappelle qu'un autre dispositif est en place pour réfléchir sur cette question : c'est "Ondes Paris". Les discussions sont en cours. On espère que cela aboutira.

Je conclurai mon intervention en soulignant la qualité du travail et de la discussion que mon groupe a eue avec Julien BARGETON et son équipe.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Comme président de la Commission parisienne de concertation de la téléphonie mobile, j'accueille avec intérêt ce vœu relatif au renouvellement de la charte parisienne. Nous avons

régulièrement souligné l'importance et l'attachement de notre collectivité à la modération et à la transparence des niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Je le rappelle, notre charte est aujourd'hui la plus ambitieuse et la plus contraignante de France. Elle est la seule à fixer des niveaux d'émissions d'ondes bien plus stricts que ne l'impose la législation nationale. Ces principes s'accompagnent d'un niveau élevé de couverture et de services pour les usagers du numérique qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement de notre Ville.

Ce vœu arrive à un point intéressant pour partager nos objectifs sur le renouvellement de la charte, sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois. Vous l'avez dit, c'est long et difficile. Nous avons associé à ces travaux les mairies d'arrondissement, l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris, les associations spécialisées et les opérateurs.

Je vous rappelle également que nous avons initié depuis cinq mois, un groupe de travail qui réalise une étude d'opportunité et de faisabilité de création d'une instance de contrôle et de surveillance des ondes électromagnétiques à Paris. De nombreux chantiers et réflexions sont lancés. Effectivement, il y a un enrichissement collectif des connaissances. Il y a encore quatre points de discussion. Nous avons constaté dans le bilan de la charte de 2012 des différences importantes entre les niveaux de champs simulés et les mesures effectuées. Le caractère extrapolant des simulations est l'un des sujets et nos connaissances doivent être approfondies en la matière.

Second point, le niveau de champ maximal d'émission de téléphonie mobile. Notre seuil doit garantir le principe de sobriété, tout en assurant une bonne qualité de service pour les Parisiennes et les Parisiens. Donc nous devons mieux appréhender les conséquences du déploiement de deux nouvelles bandes passantes prévues par l'A.R.C.E.P. d'ici fin 2017. Il ne faudrait pas non plus qu'un seuil dégrade la qualité de couverture à Paris.

Troisième point, nous devons prévoir les modalités d'application de la loi ABEILLE du 9 février 2015. Vous le savez, les nouvelles dispositions du dossier d'information sont prévues dans un arrêté du 12 octobre dernier. Il est donc récent, mais il faut aussi que la nouvelle charte permette l'identification et le traitement des points atypiques. Cette définition n'est pas encore arrêtée. Cela doit être le cas courant 2017.

Enfin, dernier point, notre charte devra être compatible avec les résultats des travaux sur "Ondes Paris". Vous en avez parlé, Monsieur JULIEN, le rapport doit être présenté en décembre prochain en 1re Commission. Il y a donc encore un certain nombre de préalables pour avancer sur la charte.

Les travaux doivent se poursuivre, doivent s'accélérer dans les prochaines semaines pour aboutir, dans les meilleurs délais possibles, à une nouvelle charte parisienne de téléphonie mobile. Cette accélération ne doit pas vouloir dire "précipitation". Nous pouvons aboutir à une charte plus protectrice et plus performante pour les Parisiennes et les Parisiens. Il faut aussi un dialogue franc mais respectueux avec tous les acteurs. Nous n'avons pas de levier juridique, puisque ce sont les opérateurs qui se mettent d'accord sur ces sujets.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je suis un peu long, mais j'ai été très court sur le reste, car là, c'est un sujet qui le mérite. Il doit être le fruit d'un équilibre. Notre stratégie doit donc être celle du donnant-donnant, mais doit également favoriser le développement des technologies numériques. Il ne serait pas souhaitable, évidemment, que nous arrivions à une rupture de dialogue.

C'est pourquoi j'émet un avis favorable, mais avec un certain nombre d'amendements qui ont été acceptés et distribués. Cela a été le fruit d'un échange constructif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN. Acceptez-vous les amendements proposés ?

M. Pascal JULIEN. - D'abord, je souscris presque à toute l'analyse qu'a faite Julien BARGETON. Comme lui, je suis frustré du temps de parole pour un sujet aussi important, franchement, mais c'est la règle.

Enfin, oui, j'accepte ces amendements et je conclus en disant que l'essentiel - c'est là que l'on verra les choses -, c'est la volonté politique de la Maire de Paris face aux opérateurs.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2016, V. 358).

Ce sera le dernier vœu étudié ce matin.

La reprise est à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons donc notre séance par l'examen du vœu n° 107 relatif aux jetons de présence au sein des S.E.M., S.P.L. et S.P.L.A.

Je donne la parole, pour deux minutes maximum, à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans cette intervention je ne reviendrai pas sur le fond de ce projet de délibération qui propose la fusion entre deux S.E.M. de la Ville, qui jouent un rôle important pour le logement. Nous approuvons cette décision et ce choix et nous voterons donc ce projet de délibération.

Toutefois, c'est l'occasion pour nous de remettre au débat de notre Conseil la question des jetons de présence accordés aux élus pour siéger dans les S.E.M., S.P.L. et S.P.L.A. parisiennes.

Cette pratique qui fait que de nombreuses et nombreux élus siégeant dans des conseils d'administration perçoivent des indemnités complémentaires au titre de leur participation à ces réunions ne nous semble pas souhaitable dans le cadre d'un fonctionnement transparent de nos institutions.

J'ai bien sûr parfaitement conscience que cette question en entraîne d'autres, relatives au statut des élus. Nous défendons la création d'un véritable statut pour les élus de la République avec des indemnités qui permettraient de réellement et pleinement exercer et en toute indépendance leur mandat, mais aussi des aménagements pour permettre notamment à celles et ceux qui ne sont pas issus de la fonction publique de pouvoir plus aisément retrouver après leur mandat des postes dans le secteur privé.

Cela appelle un travail sur le droit à la formation, sur la nature des indemnités versées qui pourraient être soumises à cotisations sociales pour notamment permettre l'ouverture des droits au chômage.

La création de ce statut verrait bien sûr la suppression de tout autre avantage qui peut dans certains cas être lié à la fonction. Cela gagnerait pour nous en transparence et en équité et autoriserait, je le pense, une plus grande diversité dans l'origine sociale des élus.

Cela dépasse, j'en conviens, le cadre des compétences de notre Conseil mais c'est dans cet esprit que nous reposons ici le sujet des jetons de présence qui sont discrétionnaires et peu transparents. Nous avons déjà porté et fait voter un vœu en ce sens, qui portait sur la création d'un groupe de travail composé de l'ensemble des élus représentant les sensibilités présentes au sein de notre Conseil pour réfléchir à cette question.

Pour l'instant, rien n'a été fait sur ce sujet et l'objet du vœu que nous déposons aujourd'hui demande la mise en œuvre, dans les plus brefs délais, de ce groupe de travail sur les jetons de présence.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je souscris globalement à l'esprit du vœu qui s'inscrit dans notre volonté de cohérence et d'impartialité dans le traitement des sujets de rémunération, que ce soit pour les directeurs/directrices généraux ou pour les élus représentants de la Ville.

Je partage aussi d'ailleurs ce que vous avez dit sur la nécessité de mettre en place dans notre pays un véritable statut de l' élu. Je ne retirerai pas un mot de votre intervention sur cette partie-là et vous savez que nous sommes en accord sur ce point.

A ce titre, je veux vous rappeler qu'un vœu adopté en juin dernier a instauré un groupe de travail associant tous les groupes du Conseil de Paris afin de pousser les réflexions sur ces sujets de rémunération et gouvernance des satellites. Vous avez raison, il doit être créé avant la fin de l'année puis se réunir le plus rapidement possible.

Nous le ferons et c'est pourquoi nous apportons deux amendements juste aux considérants mais que j'émettrai un avis favorable à l'adoption de votre vœu.

Je vous rappelle qu'il y a une formation de tous les élus administrateurs représentant la Ville dans nos satellites. Cette formation a pour but de les aider à mieux cerner le fonctionnement juridique d'une entreprise publique locale, le rôle, la responsabilité, les risques, les marges de manœuvre d'un administrateur, au sein des conseils d'administration.

Je regrette que la première session envisagée en octobre ait dû être annulée faute de participants, mais celle qui aura lieu mardi prochain le 15 novembre est bien maintenue. Il reste encore de la place si vous souhaitez vous inscrire.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BARGETON.

C'est donc un avis favorable avec une proposition d'amendement, acceptée par David BELLARD et le groupe Ecologiste de Paris.

Je vais donc le mettre...

Pardon, je ne vous avais pas vue. Je vous en prie.

Mme Anne TACHÈNE. - Pardonnez-moi. En fait, ma collègue Maud GATEL souhaitait faire une explication de vote sur ce sujet et, comme vous le savez, c'est un vœu qui avait été également porté par le groupe UDI-MODEM.

Bien évidemment, nous voterons ce vœu n° 107.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame TACHÈNE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2016, V. 359).

Souhais de bienvenue.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Parce que la démocratie n'attend pas, je vous demande de saluer les enfants représentant le Conseil municipal des enfants du 4e.

Bonjour, nous sommes ravis de vous voir. Et nous allons donc donner le meilleur de nous-mêmes.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif au règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 108 relatif au règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

C'est M. GABORIAU qui présentera le vœu en deux minutes maximum.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer d'être précis devant les enfants du 4e pour qu'ils comprennent ce vœu un peu technique.

Il s'agit juste d'un vœu proposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LEGARET et les élus de notre groupe les Républicains. Il n'y a pas de considérant comme vous l'avez vu. C'est juste par un souci de vigilance et sans aucun esprit de polémique, je tiens à le préciser.

Il s'agirait d'ajouter dans le cadre du règlement budgétaire et financier de la Ville un article 19 qui dirait : "Sont exclus de tout financement de la collectivité parisienne toute association, événement ou manifestation qui inciterait à la haine, à la discrimination ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une religion en particulier."

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

Oui, il n'y avait pas de considérant dans le vœu. L'intervention précise donc un peu cet objet qui me paraissait assez étrange.

Je vous rappelle que le Code général des collectivités territoriales, dans son article L. 2129-29, précise qu'un conseil municipal ne peut accorder de subvention à une association que lorsque cette attribution présente un intérêt communal.

A cela s'ajoutent les dispositions de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse qui prohibent la diffusion de messages de nature à provoquer la discrimination, la haine ou la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

En conséquence, une aide versée à une association dont l'action appellerait à la discrimination et à la haine aurait un objet illicite et serait dépourvue d'intérêt communal. Elle serait par conséquent illégale. La formulation proposée n'ajouterait rien au droit existant, qui interdit d'ores et déjà ce type de subvention.

J'ajoute qu'elle pourrait produire un effet contraire à celui recherché. Elle serait en effet source de confusion dès lors qu'elle ne vise qu'une partie des motifs d'illicéité qui sont aujourd'hui susceptibles de faire obstacle au versement d'une subvention. Elle est donc moins large que le droit existant.

Je vous propose donc de bien vouloir retirer ce vœu. A défaut, je lui donnerai un avis défavorable. Mais votre vœu aura au moins eu le mérite de souligner qu'une actualisation de notre règlement budgétaire et financier pourrait mériter notre attention et je vous propose qu'à l'issue des évolutions législatives relatives au statut de Paris, nous puissions le regarder ensemble.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Monsieur GABORIAU, le vœu est-il retiré ?

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Non, il est maintenu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux lavatories de la place de la Madeleine.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 109 relatif aux lavatories de la place de la Madeleine.

La parole est à Mme LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Madame la Maire, chers collègues, construit en 1905 par les établissements Porcher, les lavatories de la place de la Madeleine constituent le premier édifice de ce type en France. Typique de l'art nouveau, ce monument est unique en son genre. Au-delà de son originalité, son architecture fait appel à de beaux matériaux, acajou verni pour les portes et les boiseries, vitraux, céramique, mosaïque, robinets en laiton, etc.

En raison de son décor Belle époque remarquable, cet ensemble est protégé au titre des monuments historiques depuis 2011.

Cependant, depuis la fermeture des lieux en 2011, cet édifice a été victime d'une négligence inadmissible, qui a conduit à une dégradation très importante des lieux, ainsi qu'à une accumulation de déchets dans les escaliers d'accès.

Cet état de délabrement est difficilement compréhensible par les riverains comme par les nombreux touristes de la place de la Madeleine.

La Commission du Vieux Paris du 14 septembre dernier faisait d'ailleurs état des dégradations avancées des parements couverts de mosaïque, dont la restauration n'était pas tout d'abord prévue, malgré le contrat d'exploitation nouvellement confié à la société "Point WC".

Seul le réaménagement des lieux et un simple nettoyage des éléments protégés était alors programmé, malgré les prévisions de passage de 90.000 usagers au moins par an.

D'où ce vœu destiné à alerter la Ville sur l'urgence des travaux de restauration de ces parements avant l'ouverture des lavatories au grand public.

Je me réjouis d'apprendre que vous avez pris la mesure de la situation, et que l'ABF a donné son accord pour lancer ces travaux indispensables à la sauvegarde de cet élément insolite du patrimoine parisien, témoin d'une époque et d'un courant artistique singulier.

Ce vœu est aussi l'occasion de rendre hommage, comme un certain nombre de mes collègues l'ont fait lundi, à la Commission du Vieux Paris, qui est un outil précieux au service du beau.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Julien BARGETON, qui est adjoint aux Finances.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La Ville de Paris a concédé par convention d'occupation six lavatories, dont fait partie celui de la Madeleine à l'entreprise "OTELLO" le 10 juillet 2015. Préalablement à l'exploitation de ce service, le contrat obligeait l'attributaire à réaménager et à restaurer les locaux dans les règles de l'art.

Au mois de mars 2016, la société "OTELLO" a déposé un permis de construire pour la réalisation des travaux du lavatory Madeleine, qui est classé. Mars 2016. Les travaux envisagés ont pour but de préserver le caractère historique Art nouveau du lavatory, et les éléments caractéristiques de cette période architecturale, à savoir : les boiseries, la faïence murale et le plafond, ainsi que les mosaïques de carreaux au sol. Il consiste aussi en la remise en état du local, pour accueillir les usagers dans de bonnes conditions.

Suite aux avis favorables de l'ABF et de la DRAC, le permis de construire a été délivré le 3 novembre dernier. La société "OTELLO" procède actuellement à la sélection des entreprises qui seront chargées des travaux, ce qui permettra de planifier leur réalisation.

Concernant les escaliers du lavatory, qui ne font pas partie du périmètre de la convention d'occupation, la DVD travaille à une restauration des mosaïques mais elle ne pourra être entreprise qu'après la réalisation des travaux à l'intérieur du lavatory, sans que pour autant son ouverture au public ne soit différée.

En conclusion, je souhaite aussi souligner que la Maire du 8e arrondissement, Mme d'HAUTESERRE, nous avait déjà fait part de sa préoccupation à ce sujet, ce qui avait permis la mobilisation des services de la Ville afin de permettre à la fois la réouverture de ce site et sa restauration.

L'ensemble de ces éléments me conduisent à vous dire qu'il n'y a pas lieu de débloquer un budget en urgence, comme le formule votre vœu, que je vous invite donc à retirer, ou je lui donnerai un avis défavorable car il est sans objet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Vous ne retirez pas le vœu, il est mis aux voix avec un avis défavorable.

Le plus important étant évidemment que les travaux soient engagés.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2016 DRH 11 - Modification du statut particulier du corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris.

2016 DRH 71 - Approbation des projets de décret modifiant le statut particulier et l'échelonnement indiciaire applicables au corps d'attachés d'administrations parisiennes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 11 relatif à la modification du statut particulier du corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je vais parler des deux projets de délibération qui se suivent, les projets de délibération DRH 11 et 71.

Tout d'abord, je voulais souligner que le dialogue social se passe parfois très bien à la Ville de Paris, notamment sur le deuxième projet de délibération, le DRH 71, où, malgré le fait que les organisations syndicales se soient opposées sur le parcours professionnel carrière-rémunération dit "P.P.C.R." dans le langage de novlangue administrative, nous avons pu avoir un accord de tous les syndicats au niveau parisien, alors qu'ils s'étaient opposés au niveau national.

Quand on se donne les moyens, on peut arriver à avoir des constructions avec les organisations syndicales au bénéfice du personnel de la Ville. C'était pour saluer et que cela ne passe pas dans le silence des votes de fin de séance de ce Conseil de Paris.

En revanche, sur le DRH 11, au dernier C.S.A.P., Conseil supérieur de l'administration parisienne, un vœu déposé par la CGT a été voté en séance, notamment avec un accord entre la CGT et la CFDT.

En séance du C.S.A.P., M. GRÉGOIRE avait dit qu'il allait voir ce qu'il allait faire par rapport à la mise en œuvre de ce vœu.

J'ai hésité à redéposer ce vœu en Conseil de Paris, mais je lui fais confiance sur le travail fait par rapport à cela. Comment va-t-il tenir sa parole sur ce qui a été dit en séance du C.S.A.P. sur ce vœu, avec une unité syndicale allant de la CGT à la CFDT. C'est suffisamment rare pour le souligner.

Je voudrais avoir sa réponse et je pense qu'il nous dira tout le bien du P.P.C.R. sur Paris, comme il sait le faire en séance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole, pour vous répondre, est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Je serai ravi de faire une longue dissertation sur le P.P.C.R., mais je ne suis pas sûr que les membres de l'Assemblée me le pardonneraient, je réserverai donc cette discussion aux initiés et aux intéressés qui souhaiteront échanger. Oui, nous veillons à ce que l'application de cet accord parcours professionnel, carrière et rémunération, qui n'a pas réuni une majorité nationale, s'applique correctement à la Ville et soit un signe d'amélioration pour les agents.

C'est le cas sur le DRH 71. Sur le DRH 11, il y a eu un amendement porté par les organisations syndicales, qui visait à ouvrir l'accès au corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes, non seulement aux techniciens supérieurs, comme c'était envisagé dans ce projet de délibération, mais également au corps de maîtrise. En réalité - ce n'était pas l'unanimité syndicale, tout est compliqué, il n'y avait que 6 voix sur 11 -, il s'agit d'une préoccupation très légitime de la part des organisations syndicales, sur le corps de la maîtrise, parmi ceux des membres du corps qui ont notamment des missions concernant la prévention des risques professionnels.

Ce que nous sommes en train d'étudier, comme je m'y étais engagé, c'est d'avoir un traitement personnalisé auprès de ces agents du corps de maîtrise. Nous verrons si, in fine, cela aboutit à l'ouverture à l'ensemble du corps, mais toutes les organisations ne sont pas sur cette position, ou si des mesures individuelles pourront être proposées.

Je vous tiendrai évidemment informés pour un règlement à court terme de cette question.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 11).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DRH 71).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la formation aux gestes de premier secours.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 110 relatif à la formation aux gestes de premier secours, c'est Didier GUILLOT qui a la parole.

M. Didier GUILLOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, les échanges que nous avons déjà eus à ce sujet, montrent le consensus en faveur du développement de l'apprentissage du secourisme.

Nous savons que les pouvoirs publics font des efforts en la matière, à l'image de la Ville qui a mis de nombreuses actions en place.

Les formations gratuites ouvertes aux citoyens, et plus récemment aux gardiens d'immeubles, sont des exemples de l'engagement de l'Exécutif en ce sens.

Les premiers gestes effectués lors d'accidents de toute nature peuvent sauver une vie en attendant l'arrivée des secours.

Il s'agit donc de généraliser plus largement cette connaissance auprès du plus grand nombre de citoyens et de Parisiens.

Nous savons que la Ville propose des formations aux premiers secours dans son catalogue de formation et que certains agents sont particulièrement formés dans le cadre de la politique de prévention des risques au travail.

Cependant, nous pensons que celle-ci devrait être bien plus largement diffusée, et pourquoi pas, être rendue obligatoire à toute personne intégrant les services de l'administration parisienne.

Pour ces raisons, je vous invite, chers collègues, à voter ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur Didier GUILLOT.

Nous partageons totalement l'esprit de ce vœu, donc j'émettrai un avis favorable. Nous ne pouvons pas rendre strictement obligatoire la formation, mais vous l'avez dit, c'est déjà un élément que nous travaillons. Nous allons le renforcer en incitant les agents à le faire, parce que nous observons qu'au-delà d'ailleurs du contexte sécuritaire, c'est un élément important de la formation continue des agents, car ces formations peuvent sauver des vies, et comme vous le proposez, de l'ouvrir également aux élus qui seront volontaires. Un avis très favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2016, V. 360).

2016 DAE 385 - Approbation du principe de création de l'association "Les Canaux, Maison des économies solidaires et innovantes", de ses statuts et de l'adhésion de la Ville de Paris comme membre fondateur.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 385 relatif à l'approbation du principe de création de l'association "Les Canaux, Maison des économies solidaires et innovantes", de ses statuts et de l'adhésion de la Ville de Paris comme membre fondateur.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Je vous remercie.

Chers collègues, notre Municipalité est pleinement engagée dans le soutien à l'E.S.S. et l'ensemble de ses acteurs parisiens, qui constituent aujourd'hui un formidable maillage, fort d'une diversité de secteurs et de structures.

Il s'agit d'un secteur actif, résilient et innovant, qui bat au rythme de la solidarité et du partage. Il représente près de 10 % des emplois salariés sur le sol parisien et se caractérise par un réel dynamisme entrepreneurial.

Cette richesse sera à nouveau certainement confirmée par les lauréats des Trophées de l'E.S.S. que vous présenterez, Madame l'adjointe, chère Antoinette, la semaine prochaine et qui est l'un des nombreux dispositifs que la Ville de Paris a créés pour soutenir ses acteurs, tous comme l'est dans un autre style le Schéma parisien de la commande publique responsable, que nous avons présenté en Conseil de Paris il y a quelques mois.

Ces acteurs sont présents sur tout le territoire parisien et en plus de tout ce qui est donc déjà fait, on ressentait le besoin de créer un lieu d'ancrage à la fois porte drapeau et porte d'entrée pour tous les acteurs ou personnes intéressées par l'E.S.S. et plus largement par l'innovation sociale et l'économie circulaire, et pouvant offrir un accès à différentes informations, formations ou événements.

C'est chose faite grâce à la création des "Canaux, Maison des économies solidaires et innovantes", qui a été inaugurée le 10 octobre dernier par la Maire de Paris, vous-mêmes, le Maire du 19e puisqu'il se situe 6, quai de Seine, et par le prix Nobel de la paix Muhammed YUNUS, initiateur du micro crédit.

Je voulais donc en particulier souligner l'originalité de ce lieu tant du point de vue de son organisation que de sa gouvernance. Il se veut à la fois un catalyseur des solutions de l'avenir à l'intention des porteurs de projets innovants, un lieu totem ouvert à l'ensemble des Parisiens intéressés, ainsi qu'une vitrine internationale permettant de structurer l'ambition de faire de Paris une capitale mondiale de l'E.S.S.

Déjà, une dizaine de structures sont présentes sur la place et permettez-moi de citer "la Boîte à champignons", "les Talents d'Alphonse" ou encore "le Carillon".

Par ailleurs, le lieu accueillera le siège de l'Association internationale des maires, engagée pour la lutte contre le changement climatique, le C40, que préside la Maire de Paris, ainsi qu'un bureau du YUNUS Centre créé par le prix Nobel de la paix, avec lequel la Maire de Paris a signé, pas plus tard qu'hier, et l'association "Paris 2024", un accord de partenariat qui porte la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques, afin d'ancrer cette candidature dans des objectifs sociaux et environnementaux ambitieux pour une telle candidature.

Je souligne notamment le travail qui sera fait aux fins de la reconversion des athlètes dans le domaine de l'E.S.S. pour faire en sorte que l'inclusion sociale par le sport soit au cœur de cette candidature.

Ce lieu va fonctionner par ailleurs avec une gouvernance à l'image de son objet. Grâce à la création de l'association qui nous est soumise aujourd'hui, les acteurs de l'E.S.S. pourront prendre une part active dans sa gestion, son animation et sa programmation.

Je souhaite souligner notamment la création d'une agora, sorte de parlement, qui sera une instance consultative et permettra à celles et ceux qui veulent suivre ce projet, de faire des propositions auprès de l'équipe dirigeante.

Je souligne également qu'en parallèle de la création de ce lieu, l'APUR a créé un travail assez exhaustif de recensement des acteurs de l'E.S.S. sur le territoire parisien, qui est accessible sur le site de paris.fr et très utile pour les arrondissements.

Voilà, Madame la Maire, je souhaitais juste souligner la création de ce lieu attendu et qui, je le crois, apportera beaucoup d'éléments en complément de tout ce qui est déjà fait, mais je ne peux que vous inviter à nous préciser vos attentes par rapport à ce lieu et à saluer d'ores et déjà l'ensemble du travail fait sous vos hospices et avec l'équipe qui a piloté ce projet.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole, pour vous répondre, est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, merci, Madame LEVIEUX, de mettre en lumière cette belle initiative que je suis très fière de porter à Paris.

Dire aujourd'hui que notre modèle de société est en crise et aujourd'hui particulièrement, c'est un euphémisme. Je ne citerai qu'un chiffre, celui de l'O.N.G. "Oxfam", qui rappelle aujourd'hui que 1 % des personnes les plus riches de la planète détiennent 99 % des richesses du reste de la planète.

Cet écart croissant entre les riches et les pauvres, entre les hyper connectés et les autres, entre les urbains et les ruraux, fait croître la défiance des citoyens envers les politiques.

Redonner du sens à l'économie est un enjeu capital pour rétablir cette confiance envers les politiques, certes, mais également envers l'économie.

C'est pourquoi Paris s'engage à déployer cette nouvelle économie porteuse de sens économique et social et à la promouvoir hors de nos frontières.

Cette maison que nous ouvrons aujourd'hui dans le 19e, et je tiens à saluer son Maire, M. François DAGNAUD, sera donc un lieu totem, une vitrine internationale de ces nouvelles économies, et c'est sa première fonction.

Sur le sujet et vous l'avez mentionné, je suis particulièrement honorée que Muhammad YUNUS ait participé à son ouverture, le 12 octobre, et très fière d'y accueillir le YUNUS Centre à Paris.

Je me réjouis également d'y héberger le C40, qui travaillera sur la promotion de ces nouvelles économies à l'échelle des plus grandes villes de la planète.

Si cette maison est certes une vitrine internationale, elle doit également être celle des acteurs parisiens. Chaque famille de ces économies solidaires et innovantes devra y être représentée : l'innovation sociale, l'économie sociale et solidaire, l'économie collaborative du partage, et enfin, l'économie circulaire.

Cette maison sera notamment celle des lauréats des trophées de l'économie sociale et solidaire, dont vous parliez tout à l'heure, qui font l'objet d'un autre projet de délibération présenté à ce Conseil.

Je vous invite d'ailleurs à participer à la cérémonie de remise de ces trophées, qui se tiendra le 16 novembre prochain à l'Hôtel de ville.

Je suis heureuse de vous annoncer également l'ouverture de la Louve, qui est un trophée de l'économie sociale et solidaire 2014, la Louve que la Mairie de Paris n'a pas cessé de soutenir depuis l'idée même du projet jusqu'à sa réalisation. Cette coopérative alimentaire, inspirée du "food coop" de New York, qui ouvre ses portes à ses 3.000 coopérateurs la semaine prochaine.

En soutenant ces nouvelles économies et leur déploiement sur notre territoire, en tissant le lien entre les structures et celles de nos villes partenaires, Paris œuvre donc à ce changement de modèle.

Enfin, pour terminer, les canaux seront également la maison des citoyennes et des citoyens qui souhaitent participer au changement de cette économie, nous pourrons ainsi retrouver les initiatives portées par le film "Demain". C'est cette maison où l'on pourra tester et prendre goût à une consommation responsable, moins emballée, issue de circuits courts mais aussi antigaspi.

Enfin, elle sera l'épicentre même des structures dans le déploiement de leurs projets d'un bout à l'autre de la chaîne, jusqu'à l'utilisation, si elle se réalise, de cette monnaie locale parisienne en cours d'étude par nos services.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Un grand merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 385.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 385).

2016 DAE 381 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2017 : avis du Conseil de Paris.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Mme FILOCHE relatif aux conséquences de la création des Z.T.I.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la réunion du comité de suivi de la M.I.E. "Travail du dimanche".

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'une zone touristique unique.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'extension des ouvertures dominicales.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 381 relatif à la dérogation à la règle du repos dominical pour 2017, l'amendement n° 122, les vœux numérotés de 111 à 114 ainsi que le vœu n° 124.

Je vais donner la parole successivement à Mme TACHÈNE, M. FÉRAUD, M. de FROMENT, M. LELLOUCHE, M. VESPIRINI, M. BOURNAZEL, M. DUBUS, M. BROS, M. BONNET-OULALDJ, M. LE RESTE, Mme PREMEL, M. CONTASSOT, Mme SIMONNET, puis Mme FILOCHE.

Madame TACHÈNE, vous avez la première la parole, pour 5 minutes maximum.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pardon, Madame TACHÈNE, j'ai une demande de rappel au règlement.

Rappel au règlement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - M. BONNET-OULALDJ a la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Lors de la conférence des présidents, j'ai demandé que ce projet de délibération soit examiné dans un cadre sérieux, c'est-à-dire avec une majorité de Conseillers de Paris sur les bancs de l'Assemblée, et j'avais évoqué qu'étant donné que nous sommes face à un sujet important pour les Parisiennes et les Parisiens, qui a fait débat dans notre majorité, que si nous le souhaitions, nous pouvions en faire un débat organisé.

La conférence des présidents en a décidé autrement et a demandé que ce ne soit pas un débat organisé mais étudié comme un projet de délibération, quel que soit le moment auquel ce projet de délibération passera à l'ordre du jour de notre Conseil.

Je demande une suspension de séance afin que le quorum soit présent dans notre séance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur PENINOU ?

M. Mao PENINOU, adjoint. - La demande de débat organisé n'a jamais été formellement faite, mais quelque part ce n'est pas l'important de notre débat.

L'important de notre débat, et je crois que c'était le souci du groupe Communiste et de son président, qui me l'a rappelé ce matin, c'est que les groupes veillent à se mobiliser pour que le débat se déroule devant une Assemblée pleine, et qu'il ait toute l'importance que vous y accordez.

Ce que je constate, c'est que les groupes de la majorité ont fait le travail. Le Conseil de Paris est bien rempli, le débat ne se déroule pas à une heure indue, et à partir de ce moment-là je considère que dans la majorité, nous pouvons considérer que le travail étant fait, les conditions du débat sont de ce point de vue, réunies.

Evidemment, chaque groupe est responsable de sa mobilisation. On ne peut pas demander, on ne peut pas exiger de chaque groupe qu'il fasse... Ce que je constate, c'est que le travail dans la majorité - tu peux te retourner, Nicolas, pour le regarder comme moi - est fait, qu'à partir de ce moment-là, une demande de quorum n'aurait qu'un seul effet, c'est nous obliger à suspendre la séance et à reprendre le débat, le temps de faire venir ou d'essayer de faire venir la moitié incomplète des Conseillers de Paris. Ce qui pourrait ne retarder le débat que d'une heure, une heure et demie, peut-être deux heures, le faire passer, du coup, à une heure où il serait sans doute encore moins suivi. Je crains donc que la demande du groupe Communiste - Front de Gauche ne soit, de ce point de vue, contre-productive.

Donc, je comprends très bien l'intérêt et il est normal qu'il puisse y avoir les groupes, notamment le groupe Communiste - Front de Gauche, que l'hémicycle soit rempli lorsque l'on y aborde les questions que chacun juge importantes selon les débats. Je crois que l'effort a été fait. C'est pour cela que je te demande de bien vouloir y renoncer. Autrement, nous ferons une suspension de séance pour réunir le quorum.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je demande tout de même une suspension de séance de cinq minutes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Elle est de droit et elle est accordée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures une minute, est reprise à quinze heures six minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous sommes arrivés au bout de la suspension de séance de cinq minutes. Je vais inviter chacun et chacune d'entre vous à rejoindre son banc et à s'asseoir. Merci aux uns et aux autres.

Allez-y, Monsieur BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Puisque l'on va parler du travail du dimanche, il est normal que même les Conseillers de Paris travaillent le mercredi, en pleine journée. Je demande donc que l'on vérifie le quorum.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je demande vraiment à l'ensemble des Conseillers de Paris de bien vouloir s'asseoir pour que la vérification du quorum puisse être effectuée dans le calme. Merci à tous.

Le quorum a été vérifié. Il est de 82 élus. Nous sommes 84 en séance.

2016 DAE 381 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2017 : avis du Conseil de Paris.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Mme FILOCHE relatif aux conséquences de la création des Z.T.I.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la réunion du comité de suivi de la M.I.E. "Travail du dimanche".

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la création d'une zone touristique unique.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'extension des ouvertures dominicales.

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous propose, Madame TACHÈNE, de reprendre la parole. Vous seule avez la parole. Chers collègues, je vous demande du silence pour écouter l'intervention de Mme TACHÈNE qui est la seule à avoir la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais commencer en indiquant que la Maire de Paris avait découvert le Cardinal de Richelieu et que je m'en réjouissais, mais peut-être qu'il serait bien que l'ensemble de cette Assemblée apprenne à découvrir le Cardinal de Richelieu. En effet, parfois, la politique, c'est rendre possible ce qui est nécessaire. Alors, sur ce principe, la Maire de Paris a rejoint notre position et c'est tant mieux. Alors aussi, et sans surprise, le groupe UDI-MODEM soutiendra sans barguigner le projet de délibération de l'Exécutif pour l'ouverture des commerces 12 dimanches par an.

Nous nous retrouvons, en effet, dans la situation que nous avons souhaitée et défendue depuis des années, en réitérant le fait que le dimanche n'était pas un jour comme les autres, mais en constatant que les modes de vie avaient changé, que les modes de consommation avaient changé et même que les modes d'activité avaient changé. Nous nous retrouvons aussi dans la situation où les principaux intéressés, c'est-à-dire les commerçants et les

salariés, se retrouvent pleinement acteurs de leur décision d'ouvrir les commerces en choisissant ainsi les modalités qui leur conviennent.

Enfin, nous nous retrouvons dans la situation où il n'y a pas une obligation qui est faite mais bien la possibilité de le faire.

Alors, je l'avais souligné lors du précédent Conseil de Paris, certaines expériences concrètes existent et l'ouverture dominicale des magasins ne se fait pas toujours dans la douleur, comme veulent nous faire croire certains.

J'en veux pour preuve tout à côté d'ici l'ouverture du BHV, qui complète utilement le périmètre du Marais, où en bonne entente de grandes enseignes, de petits commerces indépendants et toutes les formes de restauration cohabitent et profitent mutuellement de la clientèle dominicale, qu'elle soit parisienne, francilienne ou touristique.

En profitent également, bien évidemment, les emplois parisiens, et je pense que nous pouvons tous ici nous en réjouir, au lieu de s'enkyster dans des débats archaïques.

Alors, pour finir, je voudrais citer Paul Valéry : "Tout ce qui est simple est faux, mais tout ce qui ne l'est pas est inutilisable." Alors la question de la création d'une zone touristique unique à Paris devra être un jour posée, et c'est la raison pour laquelle nous voterons le vœu n° 113 proposé par Jean-Baptiste de FROMENT et le groupe les Républicains.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de débattre de la question de l'ouverture dominicale des commerces dans cette enceinte et la position du groupe socialiste n'a pas changé. Je le réaffirme.

Vous avez raison d'applaudir parce que j'ai dit la vérité !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, nous sommes au début d'une longue série d'interventions, je vous invite à évidemment garder le sens de l'humour légendaire dans cet hémicycle, néanmoins je vous invite à un tout petit peu d'écoute.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Je n'ai pas compris ce que Donald TRUMP venait faire dans cette affaire, mais je le réaffirme, notre position sur l'ouverture dominicale des commerces n'a pas changé.

Mon groupe le réaffirme : nous sommes opposés à la généralisation du travail du dimanche et de l'ouverture des commerces le dimanche. Lors de l'adoption du rapport de la mission d'information et d'évaluation présidée par Bernard GAUDILLÈRE, nous avons déjà eu l'occasion de rappeler combien nous sommes attachés au principe de fermeture dominicale, mais également que nous sommes ouverts à des évolutions lorsqu'elles sont justifiées.

Je cite ainsi un extrait des recommandations formulées à l'époque qui sont à la page 8 du rapport :

"Le repos dominical est un principe de la société française, fondamental pour la vie personnelle, familiale, amicale, sportive, culturelle mais aussi pour la respiration de la ville dont il rompt le rythme très stressant. Les dérogations au repos dominical doivent donc rester motivées, soit par le caractère indispensable de certaines activités, soit par l'organisation des loisirs et sports.

C'est le cas à Paris, où 20 à 25 % des commerces et beaucoup de services publics sont ouverts le dimanche. Il n'est pas question de refuser des évolutions comme des modifications de certaines zones touristiques, la réflexion sur les commerces des gares, l'augmentation modérée des dimanches de dérogation, mais ces réformes doivent respecter deux impératifs.

D'une part, chaque salarié volontaire pour travailler le dimanche doit, sans exception, bénéficier de compensations substantielles. D'autre part, la régulation du commerce dominical doit rester locale, comme partout ailleurs en France, et rétablir la tutelle de l'Etat sur Paris serait injustifiable.

Ce sujet ne relève pas que de l'économie mais engage tout notre mode de vie. Tout ce qui conduirait tôt ou tard à la généralisation du travail dominical ou nocturne serait en fait un changement social très profond."

Alors, le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui respecte à la lettre cette position de la Mission d'information et d'évaluation, car en effet la loi Macron a créé depuis, contre notre volonté, des zones touristiques

internationales où le travail du dimanche est devenu possible, avec des compensations qui sont variables, mais souvent faibles ou très faibles.

En dehors de ces zones, des dimanches dérogatoires pouvaient être accordés, mais la loi prévoyait une exception parisienne puisque c'est le Préfet qui était décisionnaire. Après l'avis du Conseil d'Etat et la question prioritaire de constitutionnalité déposée par la Maire de Paris, celle-ci a retrouvé le même pouvoir que les autres maires de France, et c'est pourquoi d'ailleurs nous pouvons nous prononcer aujourd'hui sur ce projet de délibération.

Dans le projet de délibération, ramenons les choses à leur juste mesure, il s'agit de reconduire la situation de 2016 en 2017, en termes de nombre de dimanches dérogatoires. Il n'y a pas d'augmentation puisque ce sera le même nombre de 12.

Cette question est abordée de manière très idéologique et de manière d'ailleurs très différente dans cet hémicycle. Mais acceptez que nous l'abordions aussi de manière pragmatique et que l'enjeu de fond ne soit pas deux ou trois dimanches de plus ou de moins qui soient ouverts, mais bien d'être pragmatique dans le cadre d'une non-généralisation de l'ouverture dominicale des commerces. D'autant que la loi nous oblige de nous situer aussi dans un cadre métropolitain et que l'absence d'accord entre la Ville et la Métropole ferait retomber le nombre d'ouvertures à 5 dimanches, ce qui n'est souhaité aujourd'hui par personne ou presque.

Je rappelle en outre que 26 branches ont demandé 12 dimanches, correspondant à des périodes de pic d'activité commerciale, mais que l'optique et la photographie ont demandé 5 dimanches, et l'alimentation simplement 3, ce qui est le cas dans le projet de délibération proposé.

Je veux saluer d'ailleurs aussi le vœu présenté à l'occasion de ce projet de délibération, demandant à ce que la réglementation soit respectée en matière de fermeture des surfaces alimentaires le dimanche. C'est un vœu qui s'adresse évidemment à l'Etat. Il n'est pas un vœu simplement de posture mais une vraie volonté. C'est absolument indispensable pour maintenir nos petits commerces à Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Je conclus d'une phrase : nous voterons pour ce projet de délibération, bien sûr, mais nous serons aussi vigilants sur son application, sur le bilan qui en sera tiré en matière commerciale comme en matière sociale.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

La parole est à M. LELLOUCHE.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voulais commencer cette brève présentation par un vieux proverbe français, adressé à Mme HIDALGO, qui dit que seuls les imbéciles ne changent jamais d'avis. Mais fort heureusement, M. FÉRAUD, lui, vient de dire qu'il reste un imbécile, mais en plus un imbécile hypocrite puisqu'il ne change pas d'avis...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur LELLOUCHE !

M. Pierre LELLOUCHE. - Et il explique un revirement politique de la Ville par d'autres biais.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur LELLOUCHE, vos propos sont inacceptables, ne sont pas à la hauteur des débats de notre Assemblée.

M. Pierre LELLOUCHE. - Attendez la fin avant de dire qu'ils sont inacceptables.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur LELLOUCHE, il est hors de question que vous soyez présent uniquement pour provoquer des incidents de séance.

M. Pierre LELLOUCHE. - Madame la Maire...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais me permettre de terminer ma phrase, Monsieur LELLOUCHE, et vous remarquerez que je n'insulterai personne.

Il est hors de question que vous ne puissiez que provoquer des incidents de séance. Je vous propose donc que vous puissiez immédiatement retirer publiquement vos propos et que nous puissions continuer très sereinement nos débats.

M. Pierre LELLOUCHE. - Il va de soi que je retire, naturellement, je ne voulais pas outrager M. FÉRAUD pour qui j'ai la plus grande estime.

Simplement, permettez-moi, Monsieur, de vous dire qu'il est impensable, sinon on prend les gens pour des imbéciles, que de dire que vous n'avez pas changé d'avis : vous avez naturellement changé d'avis. Donc, je nous considère, nous, comme des imbéciles. Vous nous prenez pour des imbéciles, voilà, en disant ce que vous venez de dire.

Permettez-moi, j'allais vous féliciter, j'allais féliciter Mme HIDALGO pour son éclair de génie qui lui a finalement permis de comprendre que l'ouverture dominicale des commerces est créatif de richesses et d'emplois, mais puisque vous dites qu'elle ne l'a pas compris, c'est dommage.

Il est vrai que ses positions antérieures, que je vais me permettre de rappeler, étaient aux antipodes de la ligne dont vous dites aujourd'hui qu'elle n'a pas changé. Permettez-moi de rappeler que, par exemple, en décembre 2014, Mme HIDALGO avait dit que la généralisation des ouvertures le dimanche, c'était la mort du petit commerce. Je cite, en février 2015, elle avait dit : "C'est un recul à la fois pour les droits sociaux et une dégradation de la cohésion sociale." Elle avait dit, en mai 2016, alors qu'elle s'opposait frontalement à M. MACRON sur Europe 1, et cela mérite une citation : "Vous avez d'un côté une ambition personnelle d'un homme qui pense qu'il ira très loin, je lui souhaite bon courage, de l'autre côté, des maires qui sont ancrés sur un territoire, qui ne sont pas dans le narcissisme, on le sait. Il faut beaucoup d'abnégation quand on est maire, votre ville doit marcher, les cantines et les écoles doivent fonctionner, le transport public doit être au rendez-vous, le ramassage des ordures ménagères aussi. On est ramené à un monde réel qui vous éloigne du narcissisme, - cela, c'est pour MACRON - de ceux qui ne se positionnent que dans des itinéraires personnels - pour MACRON -, de carrière professionnelle parce que tout petit, on leur aurait dit qu'ils le valaient bien. Mais moi, je ne suis pas là-dedans, j'aime les aventures collectives".

Après tout cela, aujourd'hui, nous apprenons que Mme HIDALGO, pardon, Monsieur FÉRAUD, semble avoir changé d'avis, puisqu'elle nous dit, après avoir obtenu d'ailleurs une décision positive du Conseil constitutionnel, le 24 juin 2016, après nous avoir dit que c'était impossible, elle ouvre le dimanche 12 fois par an, comme le prévoit la loi du même MACRON.

Je vais vous dire : tant mieux ! Pour ma part, et je vais me permettre un petit rappel, j'ai commencé à travailler sur ce sujet en 1996, quand M. RAFFARIN a été Ministre du Commerce et de l'Artisanat. J'ai poursuivi le même effort sous Mme LEBRANCHU, Ministre du Commerce et de l'Artisanat en lui suggérant, à l'époque, d'ouvrir le dimanche pendant la Coupe du monde de football, cela a été naturellement refusé.

J'ai déposé deux propositions de loi à l'Assemblée nationale en 2006 et 2014, prévoyant très exactement le dispositif de la loi Macron : doublement des salaires, avantages sociaux en échange de recrutement. C'est ce qui se passe.

Et pourquoi l'ai-je fait, Monsieur FÉRAUD ? Parce que député du cœur de Paris, des Grands magasins et autres ou des Champs-Élysées, je sais que plus du tiers du revenu de ces grands magasins est réalisé le dimanche, qu'il est impensable d'aller externaliser les touristes à Londres alors qu'ils devraient consommer à Paris. Voilà pourquoi, depuis 20 ans, je mène ce combat. Alors, je dis "gloire à M. MACRON, gloire à Mme HIDALGO qui finalement a vu la lumière !". Il aura fallu juste 20 années pour faire ce que toutes les grandes villes autour de Paris ont réalisé. Cela tombe bien, le tourisme est en crise, le chiffre d'affaires est en baisse de 30 à 40 %, il était temps de s'en apercevoir.

Je termine en vous disant ceci. Dans la situation économique où nous sommes, en effet, il était urgent de réagir. Ce qui est piquant, c'est que vous accusiez, une nouvelle fois, M. MACRON d'être à l'origine des distorsions de concurrence parce que, dans votre projet de délibération, vous dites : ce sont les zones touristiques internationales qui sont à l'origine des dommages causés au petit commerce. C'est du grand n'importe quoi ! La vérité, c'est que nous avons besoin pour nos commerçants, nos artisans, nos emplois à Paris d'un système de liberté.

De grâce, Monsieur FÉRAUD, veuillez admettre l'idée que cette ville irait mieux si on laissait les gens travailler, gagner deux fois plus le dimanche, c'est tout ce que l'on vous demande. Le vœu du groupe les Républicains vise exactement à cela, faites de Paris tout entier une zone touristique, ainsi tout le monde pourra travailler dans un accord avec les salariés, laissez-les gagner leur vie, laissez les Parisiens aller faire leurs courses le dimanche ! C'est tout ce que nous vous demandons.

Je vous remercie de votre compréhension, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire, et chers collègues.

Qu'il est gros, qu'il est très gros le boa constrictor qu'est en train d'avaler la majorité actuelle sous la pression de la Maire de Paris. Très gros, le boa constrictor !

Alors comme évidemment, il y a des sous-titres télexés et je ne sais pas comment on traduit en langue des signes le boa constrictor, je vais parler du chapeau. Mais là, ce n'est même plus un chapeau que la Maire de Paris fait avaler à sa propre majorité, les gens avec lesquels elle a fait alliance, c'est carrément tout le rayon du B.H.V., et c'est le cas de le dire quelque part.

Je ne vais pas m'arrêter là... Nous sommes très satisfaits, mais on ne peut pas se satisfaire de la mesure que vous nous proposez sans malice, sans rigoler parce que là, c'est extraordinaire, puisqu'on découvre que M. FÉRAUD n'est naturellement pas un imbécile, mais peut-être même pire encore, le porte-parole de M. MACRON, puisqu'il nous a fait l'article de la loi et des dispositions sur le travail dominical. C'est très bien que M. FÉRAUD ait compris enfin la loi Macron et tout ce qu'elle proposait.

Plus sérieusement, c'est vrai qu'il y a deux poids deux mesures. Il y a moins de 2 ans, l'Exécutif se disait très opposé à la loi Macron. Je vais même reprendre les termes des deux adjoints qui se sont exprimés sur ce sujet, lors du fameux débat que nous avons eu à la suite de la Mission d'information sur le travail dominical.

Je cite Mme POLSKI, adjointe au commerce : "Cette généralisation... - et je pense que nos collègues de la Gauche vont le dire qu'il s'agit bien d'une généralisation rampante pour eux, mais pour nous exactement, et nous sommes tout à fait d'accord au moins là-dessus... -, cette généralisation viendra profondément bouleverser notre tissu commercial, au détriment des artisans et indépendants". M. MARTINS, lui, prônait un autre argument. Il disait carrément qu'il s'opposait aux ouvertures dominicales en disant que "seulement 15 % des touristes déclarent venir à Paris pour le shopping".

Autrement dit, nous n'avions absolument pas besoin d'ouvrir davantage les commerces le dimanche puisque les touristes ne viennent absolument pas à Paris pour faire du shopping, pour consommer, mais pour rester dans leur chambre pour regarder des DVD, c'est bien connu.

Alors maintenant, cela y est, maintenant, vous avez décidé, vous avez changé d'avis, et c'est très bien.

Mme Danielle SIMONNET. - Non !

M. Alexandre VESPERINI. - Vous non, bien sûr ! Vous n'aurez pas avalé un boa constrictor, c'est sûr.

Je voudrais quand même faire une remarque particulière parce que non seulement vous changez d'avis, mais vous changez d'avis sur les mêmes motifs que votre opinion initiale, c'est-à-dire que vous nous expliquez maintenant qu'il faut rattraper les zones touristiques internationales en généralisant les ouvertures dominicales et en renforçant la concurrence. Vous êtes en train de parler de concurrence pour les commerces indépendants alors même qu'il y a moins de 2 ans, vous nous expliquiez qu'il ne fallait surtout pas ouvrir le dimanche parce qu'il y avait la méchante concurrence qui allait perturber nos commerces indépendants. Vous êtes quand même particulièrement gonflés !

Dernière remarque et je termine sur ce point, en fait, je suis un peu triste parce qu'évidemment on rigole, on rigole, mais je suis un peu triste quand même et je ne suis pas le seul. Comme beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, je suis triste de voir finalement des sujets très structurants comme l'attractivité commerciale et touristique de Paris prise en otage par les conciliabules, les négociations, par les jeux de courants au sein du parti socialiste et, plus généralement, au sein de la gauche. Parce qu'en réalité, c'est exactement ce qui est en train de se produire. Mme HIDALGO, qui prévoit le prochain congrès et qui prévoit aussi la prochaine bataille de 2022 contre M. MACRON, s'est dit : il faut absolument défendre les petits, les sans grades pour reprendre une autre expression, les sans dents ! Bien sûr !

Et donc, elle s'est dit qu'il faut absolument prendre des marqueurs, mais heureusement la droite est là pour être à ses côtés, pour une fois, pour voter l'une des rares mesures de bon sens que vous êtes en train de proposer depuis le début de cette mandature.

Mais je dois le dire, c'est assez triste de voir que Paris n'avance pas, Paris recule, ou Paris avance à petits pas très péniblement, du fait de cette majorité qui visiblement est allergique à l'économie, allergique à la création de richesse, mais en revanche droguée aux impôts.

Voilà ce que je voulais dire. Je termine simplement sur les vœux que le groupe les Républicains propose.

Le premier vœu, je n'y reviens pas puisque Pierre LELLOUCHE l'a dit, notre opinion n'a jamais changé depuis le début de notre mandature, nous sommes favorables à une zone touristique internationale. Tous les maires d'arrondissement les plus concernés dans le 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, dans le 5e arrondissement Florence BERTHOUT, l'on dit et le répètent, dans le 17e également avec Brigitte KUSTER et Geoffroy BOULARD.

L'autre vœu, et j'en termine là-dessus Madame la Maire, c'est tout simplement sur les centres commerciaux. On vous demande juste encore un tout petit effort, je sais que cela va être très dur, mais si vous pouviez rajouter les centres commerciaux dans le travail dominical parce que les ouvertures dominicales à Beaugrenelle ou ailleurs, vous l'aviez oublié et il faut le rajouter.

Pas de demi-mesure, allez-y franchement, convertissez-vous à l'économie de marché !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Madame la Maire, mes chers collègues, parlons clair. L'ouverture des commerces le dimanche est une nécessité pour notre capitale parce que Paris est une Ville-Monde.

Je donnerai trois raisons simples.

D'abord, c'est une offre qui manquait cruellement à l'attractivité touristique de Paris face aux autres grandes métropoles internationales alors que notre secteur touristique souffre particulièrement. C'est une demande qui correspond, depuis un moment déjà, au nouveau mode de vie des Parisiennes et des Parisiens. C'est aussi une chance pour l'emploi et pour le pouvoir d'achat de ceux qui sont volontaires pour travailler le dimanche, dans un contexte de crise économique.

Depuis des années, maintenant, avec mes collègues de la droite et du Centre, nous demandons cette évolution indispensable pour Paris. Nous avons toujours dû faire face à une opposition de votre part.

Alors, je voudrais vous faire un petit rappel dont votre majorité doit se souvenir, je n'en doute pas.

Le 8 juin 2010, alors que vous étiez, Madame la Maire, première adjointe, vous cosigniez une tribune dans le journal "Les Echos" avec Mme Lyne COHEN-SOLAL, affirmant votre hostilité ferme et de principe au travail dominical volontaire ou non. Vous alliez même, Madame la Maire, jusqu'à nier la réalité de la concurrence face aux autres grandes métropoles et l'opportunité économique de cette évolution.

Quatre mois plus tard, dans votre livre - car il faut lire ses concurrents - "Travail au bord de la crise de nerfs" en 2010, vous réaffirmiez avec autorité votre opposition totale à toute initiative dans ce domaine. En 2013, lors d'une confrontation que nous avons ensemble à la télévision alors que j'exprimais la nécessité de lancer une offensive sur le travail du dimanche, vous me répondiez que j'étais libéral.

C'est la politique de l'autruche et le blocage par dogmatisme. A chacune de nos propositions, vous avez rejeté l'intérêt d'ouvrir davantage les commerces le dimanche. Vous avez refusé même l'idée d'une expérimentation, n'écoulant ni les professionnels du secteur, qui s'engageaient pour la création d'emplois, ni les aspirations exprimées par les touristes, ni la demande légitime des Parisiens qui dans tous les sondages y étaient très favorables ; vous n'avez écouté encore une fois personne.

Nous aurions alors pu espérer que si l'idée venait de votre camp, de votre famille politique, M. MACRON, pour ne pas le citer, vous pourriez revenir sur votre posture exclusivement idéologique, mais là encore, déception. Votre hostilité à la liberté d'ouvrir le dimanche est à nouveau manifestée en 2014 contre votre Gouvernement et contre la loi Macron.

Pourquoi cet entêtement, cet enfermement idéologique à ne pas voir la réalité d'un besoin économique et d'une demande partagée par la grande majorité des acteurs ?

Le constat est simple : Paris est la première destination touristique au monde. Paris s'affiche comme une ville-monde, de la mode, du shopping. Paris a vocation à accueillir les plus grands événements dans tous les domaines. Paris est candidate à être la ville hôte du plus grand événement du monde en 2024. Notre capitale ne peut rester à la traîne d'un mouvement qui s'opère dans toutes les grandes métropoles du monde. Paris ne peut fermer les yeux sur les nouvelles aspirations des touristes et des modes de consommation.

Je voudrais vous rappeler enfin un chiffre. Paris n'est que 9e sur le panier moyen de dépenses des touristes ; personne ne peut s'en satisfaire. Il faut agir et vite. C'est la preuve de notre potentiel et il a été mal utilisé jusqu'à aujourd'hui. La sociologie, la provenance des touristes est en pleine mutation. C'est à nous de nous adapter pour continuer de les attirer et renouveler ainsi notre offre.

Il s'agit ici d'un sujet d'intérêt général et les exigences de la réalité finissent toujours par rattraper les postures, notamment les postures dogmatiques. Nous avons perdu trop de temps sur un enjeu majeur pour l'avenir de Paris. Le secteur du tourisme connaît une chute inquiétante depuis plusieurs mois. Il nous faut une réaction forte, un message clair envoyé au monde, une vision tournée vers la modernité.

Promettre aux touristes et leur dire qu'ils trouveront une Ville dynamique le dimanche avec des commerces ouverts, c'est se donner une chance de refaire notre retard dans le classement des dépenses par touriste, mais surtout envoyer un signal que Paris a confiance, que Paris est une capitale capable de porter les valeurs de l'optimisme à tout un secteur qui en a bien besoin.

Votre revirement reste bien timide cependant. C'est encore une demi-mesure qui n'est pas suffisamment lisible pour être efficace. Mais puisque vos partenaires de la majorité ne souhaitent pas vous accompagner sur ce premier petit pas, si le soutien venait à manquer dans votre camp, dans l'intérêt général vous aurez toujours le nôtre.

Paris a besoin d'un maire, oui, d'un maire porteur d'une vision, d'un cap, de constance, de cohérence ! Nous en sommes bien loin.

Vive la liberté et vive Paris !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, combien de fois allons-nous devoir débattre du travail dominical dans cet hémicycle ? Combien de fois allons-nous devoir entendre les mêmes inepties de la part de ses opposants ? Combien de fois encore l'idéologie passéiste de la gauche paléolithique, incarnée par Mme SIMONNET, va-t-elle l'emporter dans cette majorité municipale ?

Combien de mois devrons-nous encore subir les sarcasmes des maires des autres grandes métropoles françaises, qui comme Gérard COLLOMB, Maire de Lyon, s'est dit, je le cite, "effaré par la fermeture des commerces parisiens le dimanche matin" ?

Comment expliquer que nous soyons obligés de débattre à nouveau de ce sujet ? Y a-t-il une malédiction qui plane sur notre Capitale ?

Non, mes chers collègues, la malédiction, c'est le pacte maléfique pour l'économie parisienne que Mme HIDALGO a passé il y a deux ans au moment des municipales, avec ses alliés Verts et Communistes. Cet accord aurait peu d'importance si depuis deux ans les commerces parisiens, les grands et les petits, n'avaient perdu des centaines de millions d'euros de chiffre d'affaires, dans une période de croissance molle, voire faible. Cette perte est définitive, elle ne sera pas rattrapée, et vous en êtes directement responsable.

Aujourd'hui, après avoir compris que le travail dominical crée des emplois, 200 emplois au B.H.V., 500 prévus aux Galeries Lafayette, après avoir constaté que les accords d'entreprise comme celui du B.H.V. étaient très positifs pour les salariés, tant en termes de salaires que de compensations familiales, après avoir reconnu que le travail dominical reposait avant tout et seulement sur le volontariat, vous nous présentez une petite avancée, en passant le nombre de dimanches dits du maire, de 5 à 12 sur 52.

A entendre vos alliés "Verts" et Communistes, Mme HIDALGO serait allée à Canossa comme le fit Henri IV d'Allemagne en janvier 1077, se couchant devant le pape Grégoire VII, en costume de pénitent et ce, pendant trois jours les pieds nus. Je n'ai pas vu de prosternation de sa part, je n'ai pas vu arriver Mme HIDALGO à ce Conseil en robe de pénitente, ni les pieds nus...

... Je le regrette, je le regrette.

En bref, il n'y a pas eu de Canossa. Il y a une micro-ouverture, arrachée par des conditions économiques très dégradées à Paris, notamment en matière de tourisme - nous en avons parlé avant-hier.

En matière d'ouverture des commerces le dimanche, il faut aller plus loin, plus haut, plus fort, y compris dans les centres commerciaux. Une ville olympique, qui se prétend olympique, avec des commerces fermés le dimanche, mais quelle rigolade ! Quelle rigolade !

Alors nous attendons plus et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé ces deux vœux, que, je l'espère, vous voterez.

Les forces économiques, les touristes, les Parisiens attendent beaucoup plus. Madame la Maire, vous n'êtes pas là. Dommage. Rompez une bonne fois pour toutes avec cette gauche archaïque, cette gauche du passé, cette gauche anti-économique, cette gauche constructiviste qui veut faire le bonheur du peuple contre lui-même, que symbolisent vos alliés "Verts" et Communistes.

Je ne parle même pas de Mme SIMONNET, qui est un cas désespéré.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis fière de mes convictions.

M. Jérôme DUBUS. - En votant nos vœux et amendements, vous rendrez le plus grand service à Paris de toute la durée de votre mandat qui, je le souhaite profondément, sera un mandat unique.

Mes chers collègues, si vous voulez répondre aux attentes des commerçants, des forces économiques, des touristes, des Parisiens, si vous voulez répondre aux attentes de nombreux salariés qui cherchent à augmenter leurs revenus, en cette période de baisse du pouvoir d'achat sous un Gouvernement de gauche, due à une augmentation inconsidérée des impôts et des charges salariales, si vous voulez mettre Paris à égalité avec ses principaux concurrents européens et mondiaux, votez, votez nos amendements et vœux, et "en marche !", comme le dirait Emmanuel MACRON.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à M. Jean-Bernard BROS.

Je me permettrai juste de préciser pour qu'il n'y ait pas de faux débat entre nous que comme tous les 9 novembre, la Maire de Paris est à Colombey-les-Deux-Eglises avec un représentant de chacun des groupes politiques de cette Assemblée.

Monsieur BROS, la parole est à vous.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le débat sur le travail dominical dans les commerces revient donc dans notre Assemblée, mais à la faveur cette fois d'une avancée démocratique portée par la Maire de Paris.

En effet, suite à une question prioritaire de constitutionnalité, ce n'est plus au Préfet de décider des autorisations. La Ville de Paris et la métropole devront donner leur accord pour l'ouverture dominicale aux fédérations de commerçants.

Pour revenir à la question du travail dominical, mon groupe a toujours défendu une position équilibrée, contrairement à celle trop souvent dogmatique entendue dans cette Assemblée. Nous sommes contre la dérégulation totale du repos dominical, mais nous pensons que des adaptations sont possibles et nécessaires. Nécessaires d'un point de vue économique. Lorsque nous défendons le développement économique, nous défendons des emplois mais aussi des futures ressources pour la Ville.

L'ouverture des 12 dimanches est une revendication ancienne des fédérations professionnelles. Elle ne dérégule pas la professionnalisation, mais permet d'offrir des opportunités économiques indispensables pour les commerces. Tout d'abord, la baisse du tourisme dans la capitale a des répercussions négatives. Il ne faut donc pas nous priver d'un accroissement de l'activité 12 dimanches par an. Ensuite, les Parisiens sont dans un temps de vie différent le dimanche. Ils prennent plaisir à flâner, à découvrir leurs commerçants. La fréquentation des boutiques déjà ouvertes le week-end prouve leur intérêt pour ce changement. D'ailleurs, la loi est très claire. L'autorisation des 12 dimanches n'est pas une obligation d'ouverture mais bien une possibilité. Les fédérations professionnelles qui représentent aussi les petits commerçants ont souhaité bénéficier de cette liberté d'ouverture. Nous ne pensons pas qu'elles agissent contre leurs propres intérêts économiques.

Enfin, n'en déplaise à certains, la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a ouvert des compensations salariales plus importantes que par le passé pour les ouvertures dominicales. Nous pensons que c'est une avancée pour le droit des salariés. Car derrière l'opportunité économique, c'est aussi d'emploi dont on parle. De la bonne santé des commerces dépend aussi celle des salariés. Alors, il est temps de passer au-delà des positions dogmatiques du nombre de dimanches qui ne reposent en réalité sur aucune étude, si ce n'est sur des observations dignes du café du commerce. 5, 8, 12, que sais-je ? Faisons un peu confiance aux professionnels qui sauront, si besoin, se réguler. Paris ne peut vivre que si son économie est en bonne santé.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, nous dirons oui aux 12 dimanches de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, bien sûr, nous voterons contre ce projet de délibération et nous vous proposerons au vote un vœu qui respecte nos engagements communs, que nous avons pris ici-même en 2015, suite à la M.I.E. Ces engagements sont simples. C'est s'engager à user de ce droit à minima dans le respect de la loi, c'est-à-dire 5 dimanches ouverts par an, avec simplement quelques unités supérieures à 5, tel que le préconise le rapport de la M.I.E. Malheureusement, cette décision n'a pas été retenue par la Maire de Paris. La Maire a fait un pas de côté. Cette décision de 12 dimanches dérogatoires nous apparaît en décalage avec ce que nous n'avons cessé d'affirmer durant l'année où ce débat sur le travail du dimanche a traversé l'opinion publique.

La loi Macron désossait le territoire parisien et créait des zones à droit du travail limité sur le territoire de notre commune. L'Etat, centralisateur et brutal, jugeait à la place des Parisiennes, des Parisiens et de leurs élus, de ce qui était bon pour son attractivité touristique, faisant fi des conséquences pour les salariés mais aussi pour les riverains. Paris, morcelé, voyait s'installer des frontières invisibles entre des commerces pouvant ouvrir tous les dimanches et, de l'autre côté de la rue, une limitation à 12 dimanches par an, comme l'avait tranché le Préfet en 2016.

Mme la Maire a bataillé, a écrit au Ministre de l'Economie pour qu'il revienne sur cette décision inique et antidémocratique. Sans succès. Le 49-3 est bien utile aux gouvernants et il a permis un passage en force d'une loi qui restera comme une tache sombre sur ce quinquennat qui se termine dans la déception, la désillusion, voire pire, la quasi-indifférence. Vous n'aviez pas alors de mots assez durs quand vous aviez formulé la question prioritaire de la constitutionnalité. Vous aviez derrière vous toute votre majorité et les organisations syndicales regroupées dans le CLIC-P qui avaient, pied à pied, mené la bataille contre la loi Macron. Je les salue ici-même, dans l'hémicycle.

Les conclusions du Conseil constitutionnel vous donnaient raison et nous étions nombreux à nous féliciter de ces résultats. Mais qu'avez-vous fait de cette victoire, de ce crédit qui était le vôtre dans une bataille sur des valeurs de gauche, que le Gouvernement avait dû trahir dans les textes et imposer dans les têtes ? En témoignent les batailles menées, enseignes par enseignes, par les organisations syndicales pour que le droit soit respecté. Mais la loi Macron avait tout prévu puisqu'il était certain que les organisations syndicales n'allaient pas se laisser faire et, bien aidés par sa collègue Myriam EL KHOMRI, on allait changer les règles de la consultation des salariés et on allait, du même pas, affaiblir la représentation syndicale. Désormais, le référendum dans les entreprises allait supplanter le dialogue avec les organisations syndicales.

Comme certains tentent de nous le faire croire depuis longtemps, le salarié et l'employeur sont égaux. C'est en toute liberté que le salarié va pouvoir choisir. Nous savons tous que le lien de subordination n'est pas source d'égalité et que le salarié n'aura souvent pas le choix, car un insidieux chantage à la prime, voire à l'emploi, va s'exercer sur lui. Voilà pourquoi nous sommes attachés à la négociation collective, car elle éloigne la pression sur le salarié et elle prend en compte l'intérêt général. Nous nous attendions donc à ce que, sur la portion du territoire qui reste de notre compétence, la Maire de Paris prenne le contre-pied de cette généralisation du travail dominical.

Ne nous faites pas de procès en ringardise ou en méconnaissance des conséquences économiques de nos décisions. Vous saviez que la majorité et les organisations syndicales n'étaient pas arc-boutées sur le minimum de 5. D'ailleurs, les conclusions de la M.I.E. votées laissaient une porte ouverte à la négociation. Nous étions prêts à entendre tous les arguments. Nous n'avons pas eu le loisir et ce sera 12, pas 1 de moins. Quel dommage ! Quelle chance ratée de transformer en acte une opposition que toutes et tous avons compris dans vos diversités de prises de positions.

Il y a déjà un quart des commerces ouverts à Paris le dimanche, entre 12 et 52. Vous savez pertinemment que la concurrence reste vive entre les enseignes. Vous savez aussi que le pouvoir d'achat des Parisiens, divisé par 6 ou 7 jours, reste le même. Alors, aujourd'hui, je pense en particulier à ces mères célibataires qui vont devoir trouver des solutions pour la seule journée qu'elles peuvent passer avec leurs enfants et leur famille. Je pense aux conditions de transport le dimanche qui vont obliger à se lever plus tôt. Je pense au surcoût pour le nettoyage de notre Ville qui ne sera pas, bien sûr, compensé. La seule conséquence, c'est le développement de l'emploi précaire dans des secteurs qui sont déjà les plus précarisés. Si l'on voulait aider les petits commerces indépendants, il y avait effectivement des mesures à prendre. Bien sûr, d'abord, le pouvoir d'achat pour relancer la consommation. Mais aussi, la principale charge qui pèse sur le commerce, c'est le loyer et la spéculation immobilière.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je termine, Madame la Maire.

La priorité de ce mandat aurait dû être la lutte contre la spéculation, aurait dû être la garantie sur les loyers et la mise en place d'un dispositif de garantie et notamment, renforcer le rôle de nos bailleurs sociaux pour permettre aux petits commerçants indépendants de payer moins de charges. Voilà. Ces mesures sont encore devant nous. Je compte bien avancer et, en plus, avec un label "Fabriqué à Paris" qui met en valeur ceux qui travaillent, ceux qui produisent pour notre Capitale.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Comme d'autres intervenants avant moi, mon intervention s'adresse à Mme la Maire de Paris.

Madame la Maire, vous avez vous-même déclaré à plusieurs reprises qu'il ne fallait pas affaiblir la protection des salariés, surtout dans un moment de crise comme celui que nous traversons. Vous avez également affirmé, en septembre 2015, sur France 2, je vous cite : "Il faut encore plus de règles qui protègent l'ensemble des salariés". Ce corpus de règles, vous le savez très bien, c'est le Code du travail qui, comme le précise l'article L. 3132-3, stipule, "Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche". Bien sûr, il existe des dérogations et vous avez vous-même rappelé qu'elles étaient suffisamment nombreuses.

Je vous cite de nouveau : "La réalité des dimanches à Paris, ce sont 15.000 commerces déjà ouverts : commerces de bouche, artisans créateurs, entreprises familiales ou encore restaurants et entreprises culturelles". L'union départementale des associations familiales a précisé, comme nous l'avons fait également, qu'elle pouvait accepter le principe de l'augmentation du nombre de dimanches travaillés, mais elle estime qu'il ne faut pas aller jusqu'aux 12 dimanches. Elle craint une banalisation de l'ouverture dominicale. Votre changement de cap avec cette ouverture de 12 dimanches est difficilement compréhensible si l'on suit vos multiples déclarations en faveur de la protection des salariés et la garantie de conditions de travail décentes.

Généraliser à ce point le travail du dimanche, par un dimanche travaillé par mois, en plus de toutes les dérogations habituelles, et des ouvertures illégales que nous pouvons sanctionner mais pas empêcher pour le moment, est une atteinte à un élément clé de la cohésion de la société française, celui du temps libre commun à la grande majorité de la population.

Un outil fondamental pour le vivre ensemble, pour la vie associative, culturelle et familiale. Nous le réaffirmons, le repos dominical a été et reste une conquête sociale majeure. Ce temps commun est pour Paris une nécessité.

Le travail du dimanche ne se pense pas qu'en termes économiques. C'est un enjeu de société. Les préconisations formulées par la majorité municipale que l'on retrouve dans le rapport de la M.I.E vont à l'encontre de ce pas de côté de votre part, Madame la Maire.

Je cite : "Le repos dominical est un principe essentiel à la société française, fondamental aussi bien pour la protection des salariés que pour la cohésion sociale. C'est le seul moment de respiration de la ville, la seule rupture d'un rythme très stressant. Il est indispensable à la vie personnelle, familiale, amicale, sportive et culturelle". Forcer la consommation et augmenter la précarité salariée n'est donc pas la priorité pour Paris. Je suis d'accord avec vous, Madame la Maire, ou plutôt j'étais d'accord avec vous quand vous réaffirmiez auprès d'Emmanuel MACRON que Paris ne serait pas une "ville entièrement dédiée au consumérisme".

Mais vous créez les conditions pour que cela soit le cas, et c'est un changement de politique auquel les salariés et les syndicats n'adhèrent pas, d'ailleurs, ceux-ci se sentent floués. Dans les Echos du 6 septembre 2015, vous avez insisté sur les conséquences sociales d'une généralisation du travail du dimanche et vous disiez en substance : "Les salariés concernés sont en grande majorité des femmes avec des enfants dont la liberté de choix de travailler le dimanche est plus que contrainte. Les implications sociales et familiales seront donc majeures pour les Parisiennes et les Parisiens".

Le Haut Conseil à l'égalité ainsi que le rapport de la M.I.E. et les syndicats s'inquiètent des conséquences pour les femmes. Elles seront une fois de plus les premières touchées. Les femmes représentent 56 % des salariés travaillant le dimanche et sont principalement jeunes et résidant dans les zones urbaines sensibles. Pour les 50 % d'entre elles chefs de famille mono-parentale, la garde des enfants le dimanche grève lourdement leur budget. Moins de temps de famille, des temps de trajet plus longs, moins de temps de repos, un budget garde alourdi, elles ne pourront pourtant pas refuser de travailler le dimanche en raison de la précarité de leur contrat.

Généraliser le travail du dimanche causera donc une augmentation massive de la précarité pour toutes ces femmes attaquées en permanence par les logiques capitalistes et patriarcales.

Où est le libre choix quand on travaille par nécessité de survie ? Alors que les salaires sont notoirement insuffisants, certains salariés sont contraints de travailler le dimanche pour gagner quelques euros de plus, quitte à sacrifier leur vie de famille, leur repos, leur santé et leurs loisirs.

Ce sont pour ces raisons que les salariés du commerce sont contre l'extension du travail du dimanche, et je vous renvoie au récent échec des négociations au Printemps Haussmann. En effet, le profit à tirer pour les salariés est quasi inexistant et les difficultés pour les petits commerces indépendants de proximité seront majeures. Majoritairement les salaires des Z.T.I. sont majorés à 30 %, tandis que les petits commerçants devront majorer à 100 % ou tout du moins à beaucoup plus de 30 %.

De plus, les contrats de fin de semaine des centres commerciaux conduisent à des situations précaires et à la destruction de l'emploi pérenne.

Plus de précarité pour les salariés et plus de difficultés pour le petit commerce indépendant de proximité, c'est tout ce que va apporter l'extension à 12 dimanches ouvrés.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur de FROMENT qui nous a rejoints, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - J'ai été retenu par un cas de force majeure.

Dans le cadre de ce débat, nous présentons, mes collègues en ont déjà parlé, un vœu et un amendement. Avant d'aborder cette question du vœu et de l'amendement, je vais dire un mot quand même de l'étonnante volte-face de la Maire de Paris, qui a sûrement été déjà soulignée par mes collègues. Sur une question absolument centrale qui concerne la conception que l'on se fait du développement économique d'une ville, Mme HIDALGO a dit tout et son contraire en l'espace de deux ans.

Nous avons travaillé pendant six mois de façon très intensive sur la question de l'ouverture des commerces le dimanche. Mme HIDALGO a conclu de tout cela qu'il était urgent de ne rien faire, qu'il fallait protéger le dimanche des Parisiens, la vie de famille, que sais-je encore.

Deux ans après, elle découvre les vertus de l'ouverture dominicale. Cette espèce de navigation à vue en fonction de considérations purement politiciennes sur un sujet aussi central est quand même quelque chose de très inquiétant sur la façon dont cette ville aujourd'hui est gouvernée. Je voulais le souligner.

J'en viens maintenant au fond. Mme HIDALGO, qui est absente évidemment cet après-midi, a fait la découverte qu'avec la création des zones touristiques internationales, les commerces hors zone touristique internationale se trouvaient dans une situation d'inégalité, parce que ne pouvant pas ouvrir 52 dimanches par an. Alors, elle propose que l'on ouvre 12 dimanches par an hors zone touristique internationale.

Je propose, par le vœu que nous présentons, que l'on aille un peu plus loin, que l'on fasse un effort pour être parfaitement cohérent. Si on veut l'égalité entre les commerces de Paris, il faut bien entendu passer à 52 dimanches par an sur tout Paris, et c'est juridiquement possible. C'est juridiquement possible parce qu'un outil reste à la main de la Maire de Paris, avant comme après la loi Macron, qui s'appelle la zone touristique simple. Il suffit de compléter les zones touristiques internationales par une grande zone touristique simple et on aura l'égalité de tous les commerces parisiens. C'est ce que nous proposons par ce vœu. C'est le premier point.

Si d'aventure la majorité municipale, ce que l'on appelle la majorité puisqu'on voit bien que personne n'est d'accord de ce côté de l'hémicycle, n'acceptait pas cette position, qui est pourtant la seule véritablement cohérente, logique et juste, à tout le moins nous souhaiterions que l'amendement un peu technique que nous avons présenté, qui concerne les centres commerciaux, soit adopté.

De quoi s'agit-il ? La Maire de Paris a indiqué qu'après réflexion elle reconduisait le dispositif du Préfet. C'est un mensonge. C'est un mensonge parce que, alors même qu'elle avait promis à tous les acteurs, dont les centres commerciaux, j'ai une copie d'une lettre de sa part qui date du 21 juillet dernier, alors même qu'elle avait expliqué que l'on allait ouvrir 12 dimanches comme le Préfet l'avait prévu, en réalité elle n'a pas prévu le dispositif spécifique pour les centres commerciaux et cela aura pour effet qu'un certain nombre de centres commerciaux resteront fermés. Je passe les détails techniques.

Dès le 13 novembre prochain, un des plus gros centres commerciaux de Paris, Italie 2, restera fermé, alors qu'il avait prévu d'ouvrir parce que le Préfet l'avait autorisé. Il restera fermé, cela veut dire 1 million d'euros de chiffres d'affaires de perdu et 1.000 employés qui ne seront pas payés double, avec repos compensateur comme ils l'attendaient. Cette situation va se répéter l'année prochaine si rien n'est fait.

Je rappelle que ces arrêtés spécifiques concernant les centres commerciaux, non seulement le Préfet de Paris les prend depuis des décennies, mais tous les maires de France font la même chose. Je tiens à votre disposition par exemple un arrêté du maire de Créteil, qui par ailleurs n'est pas, je crois, de notre bord politique, qui prévoit l'ouverture non seulement en fonction des branches professionnelles mais aussi par centre commercial. C'est une pratique absolument courante.

Sans la moindre explication, avec des prétextes juridiques totalement fallacieux, Mme HIDALGO refuse de prendre ces arrêtés. Nous sommes prêts à apporter nos voix à ce projet de délibération qui par ailleurs est très controversé dans les rangs de la majorité, mais nous demandons à Mme HIDALGO qu'elle fasse un effort et vote cet amendement qui consiste simplement à revenir à ce qui s'est toujours pratiqué à Paris et dans les autres villes de province. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Mon propos s'adressera plus particulièrement à Mme HIDALGO. En effet, je me suis réjouie que vous soyez reconnue décisionnaire quant à la détermination du nombre de dimanches ouverts sur notre territoire. J'ai considéré cela comme une victoire, une avancée majeure en termes de souveraineté, de surcroît après les différents passages en force du Gouvernement comme la loi Macron.

Je suis aujourd'hui surprise et déçue d'avoir à réinsister sur le fait que ce pouvoir de décision doit être au service des salariés et des petits commerces indépendants de proximité.

Le communiqué de presse de la Ville paru le 18 octobre annonçant les 12 dimanches ouverts parle d'une mesure pragmatique et protectrice des salariés. Le communiqué évoque la difficulté pour les petits commerçants de faire face aux zones touristiques internationales ainsi qu'à la chute de la fréquentation touristique.

Je rappelle que le rapport de la M.I.E., dont j'étais membre, était très clair. Je cite : "La quasi-totalité des organisations syndicales considère qu'il n'y a pas d'autres justifications à l'extension du travail dominical que la volonté des grandes enseignes de conquérir des parts de marché au détriment des petits commerces." Vos adjoints ont exprimé la même inquiétude. La Chambre de métiers n'est pas favorable non plus aux 12 dimanches. Le comité des associations de commerçants de Paris insiste sur le fait que : "le travail dominical et nocturne sera très difficile à mettre en œuvre pour les petites et moyennes structures, et peut entraîner des distorsions de concurrence entre grandes et petites entreprises".

Nous sommes dans un pays qui souffre de la crise économique et de la peur des attentats. Tout le monde sait que le problème des consommatrices et des consommateurs, tout comme celui des touristes, ne vient pas de la politique de l'offre, mais bien du pouvoir d'achat et du dépassement de la situation de l'état d'urgence. Ouvrir un jour supplémentaire est tout au plus une incitation à la consommation, mais surtout inutile lorsque l'on a de toute façon pas les moyens de faire des achats les autres jours. Le rapport de la M.I.E. stipule que : "la plupart des experts conviennent que le montant global des achats des Parisiens et des Franciliens est déterminé par des facteurs infiniment plus décisifs que l'ouverture dominicale. La consommation globale ne changerait pas parce que le pouvoir d'achat resterait le même".

Vous œuvrez à ce que la fabrication française, parisienne, à ce que la création locale soient mises en valeur à Paris. Alors, pourquoi offrir encore plus d'avantages et de visibilité à de grands groupes qui se cachent trop souvent derrière les petites boutiques. Ouvrir le dimanche est une vitrine pour les chaînes, mais elle n'est en aucun cas un moyen de faire un chiffre supplémentaire. Je cite pour conclure le rapport de la M.I.E. dans le chapitre sur les préconisations formulées par la majorité municipale, puisqu'elle a été faite pour qu'on l'écoute : "20 à 25 % des commerces et beaucoup de services publics sont ouverts le dimanche. Nul ne peut sérieusement soutenir que les Parisiens et les touristes sont privés le dimanche des services et des commerces qui leur sont nécessaires".

Pour conclure, encore et toujours, oui toujours, en m'appuyant sur le rapport de la MIE, ce qui remet réellement en cause l'existence des petits commerces, c'est l'augmentation des loyers ainsi que l'augmentation des magasins d'enseigne. Et nous pouvons le constater à Montmartre, M. BOURNAZEL, vous le savez trop bien. Ces 12 dimanches ouverts ne sont en rien une réponse pertinente aux difficultés que rencontrent les petits commerces

indépendants de proximité. Cette mesure n'est ni pragmatique, ni protectrice. Elle est au service de la libéralisation du travail, de la déréglementation du droit du travail, et au service des intérêts du patronat et des grandes enseignes. Le pragmatisme, Madame la Maire, c'est d'écouter les alertes et refus que mettent en valeur le rapport de la M.I.E. C'est d'écouter les organisations syndicales.

Le pragmatisme, Madame la Maire, c'est de ne prendre une telle décision que sur la base des études d'impact prévues, et non encore réalisées, et non pas sur les sentiments, les impressions, ou les pressions. Le pragmatisme, Madame la Maire, c'est de revenir aux valeurs que vous portiez auprès d'Emmanuel MACRON dans votre lettre du 4 septembre 2015. "Paris, grâce à son patrimoine culturel, son organisation sociale et sa politique offensive en faveur du maintien du commerce de proximité, a su jusqu'à présent conserver son identité propre et sa spécificité. L'indifférenciation et la standardisation des grandes villes-monde n'est pas le projet que je porte pour Paris". Madame la Maire, faites que ce "jusqu'à présent" soit pour demain l'avenir de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, les conclusions de la M.I.E. sur l'ouverture dominicale ont été partagées au sein de notre majorité par l'ensemble des composantes de notre majorité et méritent d'être rappelées. La première est sans appel. Le repos du dimanche est un principe auquel on ne peut déroger sans raison importante. Cette déclaration s'appuyait sur une série de principes que je veux citer. Le repos dominical est un principe essentiel de la société française, fondamental aussi bien pour la protection des salariés que pour la cohésion sociale. Il est indispensable à la vie personnelle, familiale, amicale, sportive et culturelle. Nulle part on ne fait référence au commerce. Il faut donc des raisons puissantes pour y déroger.

C'est principalement le cas pour les services ou commerces indispensables au fonctionnement de la société, sécurité, santé, pour l'alimentation et pour l'organisation des loisirs, sports et culture.

Vous nous dites que c'est pour des raisons économiques et sociales que vous avez choisi de porter au maximum de 12 dimanches, l'autorisation d'ouvrir. Vous déclarez que face aux zones touristiques internationales, il faut sauver le commerce de proximité, ce que nous partageons comme objectif, mais certainement pas en courant derrière la grande distribution.

Là encore, la M.I.E. a conclu, à la majorité, que les effets économiques et sociaux de telles ouvertures seraient probablement négatifs. Effets sur les achats des résidents : je reprends ce qu'a dit Danièle PREMEL, la plupart des experts conviennent que le montant global des achats est déterminé par des facteurs infiniment plus décisifs que le travail dominical.

Il pèse d'abord sur les femmes, 70 à 80 % des salariés du commerce, et il est regrettable que les partisans d'une ouverture dominicale très élargie n'évoquent jamais cet aspect pourtant central. Et pour elle, les femmes, environ 50 % qui sont chefs de famille, la garde des enfants le dimanche greffe lourdement leur budget. Enfin, la M.I.E. a souligné que l'ouverture dominicale comportait des conséquences environnementales non négligeables. Ni la consommation massive d'énergie, ni la multiplication des trajets, notamment en voiture puisque les transports publics sont plus rares le dimanche, ne nous paraissent correspondre à l'idéal de sobriété énergétique que s'est fixé Paris.

En ce qui concerne les dimanches dérogatoires, la position de notre majorité ne souffrait d'aucune ambiguïté. Nous considérons que dépasser de quelques unités le chiffre actuel de 5 est envisageable. Envisageable. Mais qu'il ne doit pas y avoir d'automatisme. Ces autorisations devraient être délivrées par la Maire de Paris après avis des maires d'arrondissement concernés. Après avis des maires d'arrondissement concernés.

En choisissant d'aller au maximum prévu par la loi sans consultation des maires d'arrondissement, vous ne vous inscrivez pas dans les conclusions et recommandations de la M.I.E. Vous vous trompez, de bonne foi sans doute, en croyant sauver le petit commerce de proximité en développant les ouvertures dominicales. Les coûts pour ces petits commerces seront proportionnellement bien supérieurs à ceux des grandes enseignes ou des chaînes, et cela se traduira en réalité par une accélération de la fragilisation du petit commerce. L'APUR a publié avant-hier, lundi 7 novembre, une nouvelle étude sur le commerce de proximité qui met en évidence les carences et fragilités du petit commerce, qui n'ont rien à voir avec l'ouverture dominicale.

Peut-être pourriez-vous demander à l'APUR de poursuivre ses travaux en intégrant spécifiquement cette dimension, afin de ne plus avoir de discours convenus sans base indiscutable. Pour les Écologistes, la fin est dans les moyens. Affirmer qu'il faut sortir du tout consumérisme et de l'avoir au profit de l'être et du vivre ensemble doit se traduire en acte. Or, nous assistons jour après jour à une volonté de toujours favoriser l'activité purement commerciale au détriment des activités culturelles, sportives et de loisirs. Ce même Gouvernement qui promet les

ZTI, au motif qu'il s'agirait de favoriser les touristes, ne dit et ne fait rien pour les musées nationaux, toujours fermés le mardi. On voit bien où sont ses priorités. Sa vision de la société, son tropisme vers le passé. J'ajoute qu'en ce jour funeste pour les États-Unis et bien au-delà pour l'avenir de notre planète, ce n'est pas l'incantation à l'alignement inconditionnel du premier secrétaire du PS de l'ensemble des forces progressistes qui ouvre des perspectives positives. Ce n'est pas l'alliance avec la droite, sur des sujets aussi importants que ce dossier, ou la privatisation des services publics, qui redonnera confiance à celles et ceux qui sont tentés par le vote protestataire.

Madame la Maire, vous avez jusqu'à présent su vous préserver de cette vision rétrograde de la société. Nous vous demandons de résister encore et de ne pas aller au-delà des 5 dimanches de droit pour les commerces. Vous comprendrez qu'en l'état, vous nous invitez à voter contre ce projet de délibération, qui va à l'encontre de ce que votre majorité défendait il y a quelques mois. C'est ce que nous allons faire. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - A droite toute, à droite toute et bas les masques ! Ah, Mme HIDALGO, groupe socialiste, quelle macronite aiguë vous appliquez ! Décidément, quelle volte-face ! Alors, l'opposante d'hier à MACRON a donc décidé aujourd'hui de faire du 100 % MACRON ! L'opposante à l'extension du travail du dimanche d'hier va donc aujourd'hui étendre l'ouverture des commerces le dimanche au maximum des jours ouvrés prévus par la loi, à savoir 12 dimanches par an.

Finalement, le seul enjeu de la bataille de l'an dernier, engagée jusque devant le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat, était de récupérer le pouvoir de décider du nombre de dimanches ouverts. C'était simplement pour faire la même politique que celle qu'aurait fait le Préfet. Tout ça pour ça !

Ah ! Je vous le dis et je vous le redis, l'ensemble des arguments...

Le problème, c'est que moi, l'an dernier, pendant la bataille, justement sur la mission d'information et d'évaluation, j'avais alerté un certain nombre de collègues sur le double discours qui régnait à l'époque.

Alors, on va essayer de refaire le point sur l'ensemble des arguments.

Première chose, oui, quelle hypocrisie dans les rangs du Parti socialiste et les rangs les Républicains. Ah ! Je sais qui c'est qu'on entendrait le plus hurler, les hypocrites, si notre Conseil de Paris devait se tenir un dimanche. Et pourtant vous n'êtes pas des salariés. Ah ! On vous entendrait râler. On vous entendrait râler !

D'abord sachez que c'est une aberration économique : on ne dépensera pas plus le dimanche, ce que l'on n'a pas pu dépenser le samedi. Le pouvoir d'achat dépend des salaires et non d'une absurde logique de l'offre. L'Espagne en a fait la triste expérience avec l'ouverture 7 jours sur 7. Cela a été un sacré fiasco. Pareil dans les grandes gares et les grandes villes qui l'ont testé.

Deuxième argumentaire : non à l'uniformisation de notre ville. Oui, c'est un danger pour le petit commerce. Et d'ailleurs, que Mme HIDALGO avait raison, l'an dernier, quand elle disait, au nom du petit commerce, qu'il fallait refuser l'extension du travail le dimanche. Et voilà qu'aujourd'hui c'est au nom de la défense du petit commerce qu'il faudrait étendre le travail du dimanche.

Alors qu'y compris pour l'intérêt touristique, cela n'a aucun intérêt d'augmenter le nombre de dimanches ouverts, que 15 % des touristes viennent à Paris pour faire le shopping. Et Paris justement n'a pas vocation à devenir aussi uniformisé que les autres capitales d'Europe avec les mêmes grandes enseignes qui s'imposent.

Troisième série d'arguments, et sans doute pour moi les plus importants, c'est une régression des droits des salariés. Le fait que le dimanche, on dispose en grande majorité de la même journée de repos pour la majeure partie des salariés, oui, c'est un acquis social de haute lutte. Oui, l'harmonisation des temps sociaux est une émancipation que l'on souhaite à toutes et tous.

Eh non ! Vous le savez bien, le volontariat, c'est du pipeau ! Parce que le rapport de force entre le salarié et l'entreprise, le salarié et l'employeur, est un lien de subordination. Vous savez très bien que ce que souhaitent les salariés, c'est l'augmentation des salaires.

Mais M. DUBUS, vous êtes le bon défenseur des intérêts du MEDEF, de toutes ces grandes enseignes à Paris, voyous qui ne respectent pas d'ailleurs la réglementation !

Ensuite, les femmes seront les premières victimes à qui on va pourrir la vie, parce que les femmes sont justement majoritaires dans les services et le commerce. Je m'en étrangle.

Dernier argument, c'est une aberration écologique...

Justement les pharmacies, comme le domaine hospitalier, il y a un certain nombre de secteurs qui déjà sont contraints d'ouvrir le dimanche et c'est bien suffisant. Demandez justement à ces salariés ce qu'ils en pensent.

Vous savez, j'ai fait une petite vidéo pour vous encourager à préserver la grasse matinée de toutes et tous. Regardez les commentaires de toutes celles et ceux qui d'ores et déjà, depuis des années, sont contraints au travail du dimanche. Ecoutez ce qu'ils en pensent, la souffrance, et à quel point cela détruit leur vie. Merci.

Et pour terminer, c'est une aberration écologique : halte au consumérisme, le bonheur n'est pas au fond du "caddy". Il faut ralentir la ville. Paris n'a pas vocation à être un centre commercial géant.

Et le dimanche, je vous souhaite de faire l'amour et pas les commerces !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Léa FILOCHE. Non ?

Alors, pour répondre, nous allons donc donner la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, face aux effets de manche et de tribune de certains, ou encore aux effets de "youtubeuse" dans son lit, de comédienne, de tragédienne, moi, je n'aurai qu'une façon de vous expliquer les choses. Je veux vous amener à regarder les choses, à la fois de façon pragmatique et avec mesure, puisque c'est l'occasion, on le voit, pour tout un chacun ici d'en faire des tonnes.

De quoi s'agit-il exactement ? Effectivement, la Maire de Paris, vous le savez, a récupéré, suite à une décision du Conseil constitutionnel du 24 juin dernier, la compétence de la détermination des dérogations à la règle du dépôt du repos dominical.

On en avait parlé déjà au dernier Conseil pour ce qui concernait la fin de l'année 2016 et il s'agit maintenant pour nous de regarder ce que nous allons faire en 2017.

Nous avons donc procédé, avec ma collègue Pauline VÉRON, à une consultation bien plus poussée que ce qui se faisait jusqu'à présent par la Préfecture. Nous avons doublé la consultation successive par écrit des organisations professionnelles par branche, puis des syndicats, sur leur souhait de date. Nous avons rencontré aussi l'ensemble des unions départementales, les organisations patronales et les groupes du Conseil de Paris. Nous solliciterons, il faut aussi le savoir, comme c'est prévu par la loi et c'est nouveau, l'avis de la M.G.P. avant la fin de l'année.

Les commerces parisiens se situent aujourd'hui dans un contexte particulier - cela a été évoqué - de grande fragilisation, suite à une baisse de la fréquentation touristique très importante. Nous avons aujourd'hui...

Si cela intéresse certains d'entre vous ici ?

Je vous remercie.

Nous avons aujourd'hui de moins 20 % à moins 40 % de fréquentation de certains hôtels ou de restaurants dans Paris. Nous avons près de 2 millions de visiteurs en moins sur les huit premiers mois. Le tribunal de commerce constate au premier semestre 2016, par rapport au premier semestre 2015, une hausse de 20 % du nombre d'ouvertures de dossiers d'entreprises en potentielle difficulté.

Cette baisse de la fréquentation touristique s'est doublée de la création de 12 zones touristiques internationales sur le territoire parisien, dans lesquelles les magasins peuvent, sous réserve d'accord, ouvrir tous les dimanches.

La Maire de Paris réaffirme son opposition à la généralisation du travail dominical. Elle l'a fait, l'a refait et le referra encore.

Je rappelle d'ailleurs, contrairement à ce qui est prévu pour les Z.T.I. en matière de protection des salariés, que les compensations prévues pour les salariés travaillant dans le cadre des dimanches de la Maire ne dépendent pas des négociations mais de la loi, et sont imposés le doublement de la rémunération ainsi qu'un jour de repos compensateur dans la quinzaine qui suit la suppression du repos dominical. Il y a une différence colossale quand on sait qu'aujourd'hui dans les Z.T.I. la moyenne des accords en matière de compensation se situe à 30 %.

À l'issue de cette consultation, la Maire de Paris a décidé d'autoriser cette ouverture pour 12 dimanches par an, à l'exception de l'optique et de la photographie pour 5 dimanches, et de l'alimentation générale et de la boucherie pour 3 dimanches.

Cette proposition correspond pour la plupart des branches au temps forts commerciaux importants. C'est de cela dont nous parlons, c'est-à-dire les fêtes de fin d'année, 3 à 4 dimanches pour les fêtes de Noël, les soldes d'hiver, les soldes d'été, la rentrée scolaire, la fête des mères, la fête des pères, Pâques, la Saint-Valentin. Il s'agit de choses extrêmement précises : ce sont 12 dimanches qui correspondent à des temps, des pics de fréquentation et de consommation importants. Ce n'est pas 52 dimanches. Il y a une différence entre 12 et 52, je vous le rappelle.

Je veux préciser que ces temps forts d'ailleurs sont propres à chacun des types de commerces et que l'arrêté fixe les dates par branche et que les commerces pourront donc ouvrir selon leur activité.

Pour ceux qui s'opposent et qui pensent que 9 ou 12, il y a une différence majeure, c'est-à-dire que 3 unités cela change et cela mérite un tel clivage. Je veux juste vous rappeler que, dans ces moments de temps forts commerciaux importants, de pic de consommation très forte, auxquels ces dimanche correspondent, les clients se reporteraient inévitablement sur les commerces de la même branche qui sont situés, eux, en Z.T.I. et qui, eux, pourraient ouvrir, avec des conséquences désastreuses pour les commerces de proximité qui ne seraient pas situés dans ces zones. C'est la raison pour laquelle à la fois l'U.P.A. et la C.G.P.M.E. soutiennent cette idée de 12. Je ne peux que demander le retrait des vœux n^{os} 112 et 114 déposés par le groupe Communiste et Danielle SIMONNET qui demandent tous deux de fixer le nombre de dimanches autorisés à 5 ou un peu plus. Cela ne tient pas suffisamment compte de ces temps forts commerciaux dont les commerces ont besoin.

Je demande également le retrait du vœu n° 111 qui a été déposé par les groupes Ecologiste et Communiste. Il paraît en effet superflu de créer un nouveau dispositif qui transiterait par les Régions alors que nous avons déjà un outil d'analyse, l'Observatoire des Z.T.I. qui s'est déjà réuni une première fois, qui associe l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, et qui se réunira très prochainement.

Quant à la réflexion sur le calendrier pour 2018, elle doit d'abord et avant tout associer les partenaires sociaux concernés. Je tiendrai bien évidemment régulièrement les groupes politiques informés de ces discussions qui auront lieu en 2017.

J'émet également un avis défavorable au vœu n° 113 déposé par le groupe les Républicain car nous refusons justement cette généralisation du travail dominical sur les territoires parisiens. C'est ce qui fait la différence entre nos deux approches et vous l'avez bien compris.

J'émet également un avis défavorable sur l'amendement n° 122 du groupe Les Républicains qui demande de prendre des arrêtés non pas sectoriels mais territoriaux pour les centres commerciaux. Nous avons effectivement appris que la Préfecture avait auparavant pris de tels arrêtés. Cependant, la direction des Affaires juridiques de la Ville et la Direction générale du travail nous ont toutes deux confirmé que l'approche sectorielle est la seule admissible au regard de la loi et de la doctrine administrative.

Les centres commerciaux sont, en effet, l'agrégation de plusieurs commerces de détail, contrairement par exemple à un grand magasin qui est, aux yeux de la loi, un commerce de détail non spécialisé dont l'exploitation est assurée par une société commerciale unique. Les différentes boutiques de détail situées au sein d'un centre commercial doivent donc bénéficier de la dérogation dominicale les mêmes jours que toutes les autres boutiques relevant de leur secteur d'activité. Votre demande n'est donc a priori pas légale.

Je souligne d'ailleurs que si on regarde les branches correspondant aux trois grandes activités représentées dans les centres commerciaux, c'est-à-dire l'audiovisuel, l'électronique, l'habillement et l'équipement du foyer, 10 dimanches sont déjà communs à ces trois branches, dans un cadre juridique stabilisé, soit déjà deux fois plus que ce qui était possible avant.

Pour finir, nous avons souhaité, comme évoqué par le Président du groupe socialiste, par l'intermédiaire d'un vœu de l'Exécutif, réaffirmer la nécessité de lutter par tous les moyens contre les ouvertures illégales du dimanche - nous avons vu qu'elles s'étaient énormément multipliées ces derniers mois - notamment des moyennes et des grandes surfaces alimentaires. C'est pourquoi le vœu qu'il vous est proposé d'adopter prévoit de saisir l'Etat pour qu'il mette en œuvre tous les moyens nécessaires à cette obligation légale.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame POLSKI.

J'ai été saisi d'une demande du Président de groupe Communiste, M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, pour que nos débats se passent en toute transparence pour les Parisiens, je demande un scrutin public par vote électronique, et nous maintenons bien sûr notre vœu qui sera mis aux voix mais sans vote public sur ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La demande de scrutin public est évidemment de droit. Je vous propose, et je regarde en même temps les Présidents de groupe présents, que nous puissions voter à main levée d'abord sur les vœux qui ont été présentés. Nous enclencherons ensuite la procédure de scrutin public. Normalement, j'ai vu les cartes être distribuées. S'il faut faire une suspension de séance de 2 minutes après les vœux, nous la ferons, mais si cela vous convient, je ne vois personne dire non, je vous propose que nous procédions ainsi.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 122 déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 122 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 111, déposée par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et Mme FILOCHE, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 112, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 113, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 114, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 124 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 364).

Je vous en remercie.

Je vous propose une suspension de séance de 2 minutes pour que nous puissions caler l'ensemble des modalités du vote électronique.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq minutes, est reprise seize heures trente minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2016 DAE 381 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2017 : avis du Conseil de Paris. (Suite).

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci aux secrétaires généraux des groupes d'avoir permis l'organisation de ce scrutin public, qui est en train de s'ouvrir.

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DAE 381 concernant l'avis du Conseil de Paris relatif aux dérogations à la règle du repos dominical pour 2017.

Le scrutin est ouvert.

Je m'en vais donc voter.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a pu voter ? Oui. Il n'y a personne qui n'ait pas pu voter et nous allons donc clore le scrutin.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne les résultats de ce scrutin :

Votants : 121

Pour : 84

Contre : 29

Abstentions : 8

N.P.P.V. : 0

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 381).

(Voir annexe n° 2).

2016 DAE 31 - Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens - Attribution de délégations de service public.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la production de bilans et d'éléments financiers.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif aux attributions de places sur les marchés couverts et découverts.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons enchaîner - merci - avec le projet de délibération DAE 31 et les vœux référencés n^{os} 115 et 116 qui y sont rattachés, concernant les 8 marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisien et l'attribution de délégations de service public.

La parole est à M. BOULARD, pour 5 minutes.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération a trait à l'attribution de délégations de service public pour les marchés couverts et découverts à Paris.

Vous connaissez notre attachement aux marchés qui sont présents dans nos arrondissements et l'importance de l'approvisionnement des Parisiens, la vitalité de l'économie locale mais aussi le lien social tissé entre les commerçants et leurs clients.

A chaque renouvellement de délégations de service public pour ces marchés couverts mais également pour les découverts, nous vous demandons un bleu budgétaire à l'occasion du budget primitif, comportant un bilan financier opérationnel annuel depuis 2010, le montant des investissements annuels réalisés par la Ville, et non pas prévisionnel, pour ces marchés sur les 6 années à venir et sur celles qui ont été exécutées. Enfin, nous vous demandons de mesurer l'évolution des droits de place versés par les commerçants, perçus par les délégataires.

C'est le sens de notre vœu, dont on ne peut accepter qu'il reste lettre morte. En effet, vous matraquez depuis 2010 les petits commerçants indépendants en augmentant sans discontinuer les droits de place. Plus 10 % sur l'année 2010, plus 5 % sur toutes les années qui ont suivi, sans apporter d'engagement ferme sur les investissements réalisés par la Ville, marché par marché.

Enfin, nous demandons, dans notre second vœu, avec Brigitte KUSTER et les Maires d'arrondissement, que les représentants de ces Mairies d'arrondissement puissent participer à la commission d'attribution des places sur les marchés couverts et découverts de l'arrondissement. Nous constatons l'inertie de l'administration sur des demandes non traitées 6 mois, et je suis gentil, après leur dépôt.

Pour toutes ces raisons, pour toutes ces critiques constructives, vous le voyez, nous nous abstiendrons. Nous ne pouvons et vous ne pouvez, surtout, plus vous targuer de défendre le commerce de proximité et renoncer à moderniser l'appareil commercial dont vous êtes responsables.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOUE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOUE, adjoint, président. - La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Je vais demander aux collaborateurs des groupes de la majorité et au Cabinet de bien vouloir soit quitter la salle, soit arrêter... Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville, comme ce fut le cas il y a quelques mois pour les marchés découverts, souhaite améliorer encore et toujours la qualité des marchés tout en favorisant le développement durable et se mettre à la hauteur des marchés découverts sur lesquels les investissements ont été ambitieux.

Les futures D.S.P. vont permettre aussi de faire évoluer les marchés couverts vers des lieux de vie comme pour les marchés en Espagne et au Portugal avec de la restauration de qualité, des lieux de convivialité tout en conservant évidemment la vocation alimentaire des marchés couverts parisiens.

Il y a donc un grand nombre d'améliorations prévues, notamment en matière de gestion des biodéchets, de récupération des invendus, de mise en place d'outils numériques avec un site Internet, une application "smartphone", l'installation d'une meilleure communication autour des marchés couverts, de l'installation de commerçants en produits bio et en circuits courts, bref, un grand nombre d'améliorations.

L'ensemble des investissements aura aussi pour conséquence - il est prévu que ce soit pour 560.000 euros - l'amélioration concrète des conditions de travail des commerçants et des commerçantes.

Monsieur BOULARD, au sujet de votre premier vœu, je veux vous dire que tous les renseignements que vous demandez figurent, depuis plusieurs années, dans soit les rapports de la C.C.S.P.L. Si, je vous le dis. Les investissements réalisés par la Ville pour 3,28 millions d'euros, le bilan financier et opérationnel depuis 2010 ainsi que les évolutions du montant des droits de place figurent tous dans le rapport de la C.C.S.P.L. qui est joint à la délibération qui avait autorisé le lancement de la procédure en novembre 2015.

Les rapports annuels sont quant à eux consultables par toutes et tous à la bibliothèque administrative. Par conséquent, nous faire le faux procès d'une espèce de manque de transparence, je le trouve extrêmement limite de votre part. Je vous réfère donc à ce que vous avez voté vous-même il n'y a pas si longtemps.

En ce qui concerne le vœu porté par Mme KUSTER, elle m'interroge sur la possibilité d'associer les Mairies d'arrondissement en amont de la sélection de nouveaux abonnés sur les marchés alimentaires parisiens.

Je suis plutôt favorable à la demande et j'ai demandé aux services de la Ville d'évaluer la manière la plus pertinente d'associer les mairies d'arrondissement au processus de sélection.

Aussi, je vous propose de retirer votre vœu, mais je m'engage à revenir vers vous avant le prochain Conseil de Paris avec une proposition qui ne serait probablement pas exactement celle que vous formulez dans le vœu, mais qui consisterait évidemment à associer les Mairies d'arrondissement comme c'est demandé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Les deux vœux du groupe les Républicains sont-ils maintenus ?

Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Pour répondre, en remerciant Mme POLSKI de son attention à notre demande en effet d'être plus associés au niveau des mairies d'arrondissement, je prends note avec satisfaction de votre pragmatisme quant à cette demande.

Je pense que tous les Maires d'arrondissement, sur tous les bancs de cette Assemblée, ne pourront que se satisfaire d'être plus associés à la vie commerciale et particulièrement aux marchés.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux sont maintenus ou retirés ? Vous enlevez le vœu n° 116 et vous maintenez le vœu n° 115 ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 115, déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 116 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 31).

2016 DAE 379 - C.N.R.S. - Subvention (4.000 euros) pour l'organisation d'un colloque sur le commerce à Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 379 est relatif à l'attribution d'une subvention de 4.000 euros pour l'organisation d'un colloque sur le commerce à Paris.

Mme Joëlle MOREL a la parole, pour cinq minutes.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

En tant que présidente de la S.E.M.A.-EST, je profite de ce projet de délibération qui a pour objet une subvention de 4.000 euros au C.N.R.S. pour l'organisation d'un colloque sur le commerce à Paris.

Le commerce est devenu, depuis quelques années, un réel sujet d'étude et de recherche à part entière. La Ville de Paris l'avait anticipé puisqu'elle a été la première ville à engager une politique publique pour préserver et développer l'implantation des commerces dans un certain nombre de quartiers. La Ville de Paris a confié à la S.E.M.A.-EST ce rôle d'accompagnement pour lutter contre la mono-activité ou contre la déshérence commerciale à travers des opérations telles que Vital'Quartier. Forte de son expérience, la S.E.M.A.-EST accompagne aujourd'hui un grand nombre de collectivités et travaille étroitement avec des chercheurs.

Je souhaite, dès à présent, illustrer ce travail collaboratif que la S.E.M.A.-EST mène avec les chercheurs pour vous faire part d'un résultat d'une étude dont nous avons passé commande il y a quelques mois à Joël GOMBIN. Ce sociologue a analysé la relation entre l'implantation du vote du Front National et les commerces de proximité dans plusieurs régions. Après avoir travaillé en zone rurale, puis à Marseille, c'est à Paris qu'il est intervenu à notre demande. Son analyse démontre que les commerces de proximité, qui jouent de plus en plus un rôle de lieu de rencontre, d'espace de discussion, de convivialité, de quasi-service public, permettent de lutter contre l'augmentation du vote FN.

L'analyse permet de mettre en avant le lien réel entre les services rendus par les commerces et la faiblesse du vote du Front National. Ainsi, là où les politiques commerciales ont été menées depuis le plus longtemps, en particulier dans les périmètres Vital'Quartier sur lesquels la S.E.M.A.-EST intervient, le vote FN a moins progressé que dans d'autres quartiers.

Pour terminer, je me permets de relayer les dates du colloque "Commerce et changement urbain" qui aura lieu les 18, 19 et 20 janvier prochain à l'Hôtel de Ville. Je me permets de vous inciter fortement à y participer.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, les 18, 19 et 20 janvier prochains, se tiendra à l'Hôtel de Ville un colloque intitulé "Commerce et changement urbain", à l'initiative de chercheurs essentiellement parisiens et de membres de deux équipes lauréates de l'appel à projets "Paris 2030". Ce colloque a fait l'objet d'un appel à contributions internationales. Sur les 15 contributions qui feront l'objet d'une communication, 6 concernent spécifiquement les problématiques commerciales parisiennes et deux présenteront les résultats des recherches des équipes lauréates de l'appel à projets "Paris 2030" qui s'était déroulé en 2012.

Ce colloque sera aussi l'occasion d'organiser deux tables rondes avec de nombreux experts, avec l'objectif de lancer de nouvelles collaborations interprofessionnelles et de contribuer à plus long terme à la constitution d'un réel réseau scientifique mixte sur cette question du commerce qui a longtemps été un sujet très peu abordé. D'ailleurs, un rapport interministériel a été publié il n'y a pas très longtemps sur la question de la désertification des centres villes. Le sujet du commerce a pris de l'ampleur et de l'importance ces derniers mois et ces dernières années.

Des visites de terrain seront effectivement organisées. Il est prévu effectivement des choses avec la S.E.M.A.-EST, comme la présidente Joëlle MOREL a pu le souligner. J'espère qu'elle participera elle-même à ce colloque. Il est gratuit et accessible à tous, donc je vous invite cordialement à vous y rendre. A l'issue du colloque, des actes seront publiés comprenant l'ensemble des communications présentées pendant les journées de travail.

Je regrette l'absence de M. VESPERINI qui s'était inscrit, parce que j'aurais su le convaincre, j'en suis sûre, mais c'est dommage, il était absent aujourd'hui. Vous lui parlerez de l'intérêt de ce colloque du C.N.R.S. En tout cas, je voulais que vous l'invitiez de ma part à y venir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 379.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 379).

2016 DAE 140 - Subvention (14.700 euros) à l'Association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 140 est relatif à l'attribution d'une subvention de 14.700 euros à l'Association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (18e).

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention sera courte. Elle vise à rappeler une règle que nous estimons importante concernant les illuminations qui, il est vrai, égaient nos rues et sont appréciées par les usagers de Paris. Cette règle, c'est celle de la mesure et de l'équilibre. Nous avons collectivement validé le fait que ces lumières seraient allumées plus tard dans la journée et moins longtemps, c'est-à-dire entre la mi-novembre et le début du mois de janvier. Il semblerait que cela ne soit pas toujours le cas dans de nombreux quartiers. Pourtant, cette sobriété nous semble essentielle, car ces décorations sont, malgré les avancées technologiques, encore trop énergivores, d'une part, et avec une empreinte écologique déplorable, d'autre part.

Je ne conteste pas ici l'utilité et l'attrait que peuvent avoir ces illuminations et décorations qui coûtent tout de même une somme aux alentours de 700.000 euros par an, mais nous aimerions voir de la créativité dans ce domaine, que ces installations soient, par exemple, le fruit d'entrepreneurs engagés dans l'économie circulaire, sociale et solidaire, et que les habitants passionnés puissent aussi - pourquoi pas - s'emparer de ce sujet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Grâce à la participation active des associations de commerçants, les illuminations de nos rues permettent d'assurer une animation commerciale et la valorisation des différents quartiers commerçants de la ville en les rendant, pendant ces périodes de fêtes de fin d'année, conviviaux, attractifs, et font partie de ce charme de notre ville à ce moment précis de l'année.

Effectivement, nous demandons, depuis plusieurs années, aux associations de commerçants de réduire leur facture énergétique. Cela s'est traduit concrètement par une baisse de 50 % de la consommation d'énergie. On va même, sur les Champs-Élysées, jusqu'à une baisse de 90 % grâce à des changements technologiques, des compensations, etc. Un gros travail a été fait. Bien évidemment, nous leur demandons aussi que la période d'illumination n'excède pas 7 semaines. Nous leur demandons aussi de ne pas allumer en dessous de 2 heures du matin.

Nous partageons votre souci de rester avec un moment festif, mais qui permette de garder une consommation énergétique acceptable. Je sais que la S.E.M.A.-EST, par ailleurs, sous votre impulsion, contribue aussi à la mise en place d'animations de Noël innovantes, différentes et économes en énergie. Bien évidemment, c'est un complément utile, novateur et vertueux qu'il faut que nous valorisions à cette période de l'année.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 140).

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la structure de coopération inter-bailleurs pour les locaux commerciaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu non rattaché référencé n° 117 est relatif à la structure de coopération inter-bailleurs pour les locaux commerciaux.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, il s'agit de vous demander qu'un représentant par groupe politique au Conseil de Paris soit intégré dans cette structure de coopération inter-bailleurs pour la commercialisation et l'attribution de leurs locaux commerciaux.

En effet, vu la mission de préfiguration mise en place par l'Exécutif sur la structure de coopération inter-bailleurs pour la commercialisation et l'attribution de leurs locaux et le fait qu'il est prévu d'améliorer les dispositifs existants afin d'optimiser le parc de ces locaux et d'agir efficacement pour le développement économique. Cette structure de coopération devra impliquer - je cite - "de façon étroite, les maires d'arrondissement et les fédérations professionnelles". Il sera fixé, d'ici la fin de l'année 2016, les conditions juridiques et financières ainsi que la gouvernance de cette structure.

A ce titre, il est impératif qu'un fonctionnement pluraliste et transparent soit mis en œuvre afin d'assurer un maximum d'efficacité pour mener ces missions de vitalité commerciale. Les élus issus de l'ensemble des groupes politiques siègent au sein des conseils d'administration des bailleurs concernés par cette structure.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît tout à fait normal et logique qu'ils participent également au sein de cette structure.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, la Maire de Paris a souhaité la création d'une structure de coopération inter-bailleurs qui visent à harmoniser les dispositifs existants et à améliorer les pratiques en matière de commercialisation et d'attribution des locaux commerciaux des bailleurs sociaux. Le parc des locaux commerciaux ou des bailleurs est et doit être un véritable levier de la politique municipale en faveur du commerce de proximité, diversifié et de qualité.

Cela fait l'objet d'une attente très forte non seulement des habitants, mais des professionnels eux-mêmes.

Cette future structure de coopération réunira les bailleurs sociaux parisiens sous une direction unique.

Elle constituera la porte d'entrée pour les commerçants recherchant un local sur le territoire parisien et sera chargée des attributions commerciales, en lien avec les maires d'arrondissement, vous l'avez évoqué, et les représentants des professionnels.

Elle veillera à l'harmonisation des pratiques, à la cohérence de l'offre et à sa lisibilité, et au respect de la mise en œuvre de la politique de vitalité commerciale dans chaque arrondissement.

Dans ce contexte, les mairies d'arrondissement, qui sont d'ailleurs d'ores et déjà sollicitées pour avis sur chaque attribution actuellement, sont et seront étroitement associées afin de faire part de leurs expertises, avis et propositions.

Vous faites part de votre souhait d'intégrer à cette future structure de coopération un représentant par groupe politique.

Je vous rappelle tout d'abord, comme vous l'avez d'ailleurs dit vous-même, que cette future structure de coopération fait donc actuellement l'objet d'une mission de préfiguration, qui a débuté en juillet dernier.

La responsable de cette mission définira pour la fin de l'année un plan d'action concret, le cadre de travail de la future structure dont les conditions juridiques, financières, ainsi que sa gouvernance, seront présentées.

J'ajoute, comme vous le soulignez, que les élus des groupes politiques siègent déjà aux conseils d'administration des bailleurs concernés et qu'à ce titre, ils peuvent être informés des décisions prises en toute transparence.

Enfin, et comme nous nous y sommes engagés au dernier Conseil de Paris, je serai à la disposition de l'ensemble des groupes politiques pour les informer des différentes étapes et des modalités de mise en œuvre de cette structure de préfiguration.

En conséquence et compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, maintenez-vous ?

M. Christian HONORÉ. - Je maintiens mon vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je m'en doutais.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2016 DAE 391 - Local du 99, rue Olivier-de-Serres (15e). - Convention d'occupation avec l'association "Mission Locale de Paris" et fixation de la redevance annuelle.

Vœu déposé par le groupe les Républicains relatif à la destination du local situé 99, rue Olivier-de-Serres (15e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 391 et le vœu référencé n° 118 qui y est rattaché, portent sur le local du 99, rue Olivier-de-Serres.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à dire dans un premier temps que le sujet du débat sur ce projet de délibération n'est pas tant sur l'opportunité de soutenir ou non une initiative pour l'emploi et de trouver une localisation pour la Mission locale de Paris.

Nous l'avons évoqué lors du dernier Conseil d'arrondissement, c'est pour nous tout à fait clair, et si nous pouvons accompagner la Ville pour trouver un site a fortiori dans le 15e arrondissement pour la Mission locale de Paris, nous y prendrons toute notre part et toutes les autres initiatives en ce sens, évidemment.

Le problème de ce projet de délibération, c'est l'objet du vœu que nous avons déposé et dont nous avons débattu en séance du dernier Conseil d'arrondissement, c'est qu'il révèle deux contradictions.

La première, c'est que le site de l'ancienne école 99 Olivier-de-Serres a été, pour nous, l'occasion d'y consacrer un site, une plate-forme logistique pour la caisse des écoles du 15e.

Cela a été débattu à trois reprises au sein du Comité de gestion de la caisse des écoles du 15e, et à trois reprises, ce Comité - vous en conviendrez, c'est quand même l'instance de décision d'une caisse des écoles de taille importante - a décidé, à l'unanimité de ses membres, de solliciter la Ville de Paris pour que le site du 99 rue Olivier-de-Serres permette d'avoir une plate-forme logistique pour la caisse.

C'est un projet structurant pour la caisse du 15e. Nous avons pris un certain nombre de mesures de bonne gestion financière, en particulier de gestion des stocks. C'est aussi une plate-forme unique logistique. Cela permet d'éviter un coût pour l'environnement, en termes de livraison, qui est évidemment très important pour un arrondissement comme le 15e, et ce projet structurant nous permettait de faire des économies d'échelle à hauteur de 200.000 euros par an.

Donc, nous sommes perplexes sur ce projet de délibération qui contrevient largement à la décision du Comité de gestion. Certes, la Ville est propriétaire du site, mais il n'en demeure pas moins que des échanges avaient commencé à avoir lieu entre la caisse des écoles et la DASCO, que tout était prêt pour que nous puissions occuper ce site, et que les choses semblaient aller dans le bon sens jusqu'à ce que la Maire de Paris décide d'annoncer la réforme des caisses des écoles. Depuis, plus de son, plus d'image.

C'est la première contradiction qui, sur le fond, n'est pas acceptable.

La seconde contradiction, qui nous gêne moins peut-être que la majorité municipale, c'est qu'au sein de ce Comité de gestion siègent des élus de gauche, de la majorité municipale de Mme HIDALGO ; en particulier le président du groupe, José BAGHDAD, qui préside le groupe des élus de gauche du 15e, au sein duquel siège Anne HIDALGO, Maire de Paris, qui a diligencé le présent projet de délibération.

Cela a créé une certaine gêne lors du Conseil d'arrondissement pour les élus de gauche, qui n'ont pas pris part au vote sur ce projet de délibération. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité déposer ce vœu, pour aider la majorité municipale à lever ses contradictions internes, en particulier lorsqu'il s'agit du propre groupe de la Maire de Paris. C'est aussi, et je vous le dis de façon positive, pour accompagner l'identification d'un nouveau site pour la Mission Locale de Paris, et enfin, pour pouvoir concrétiser une bonne fois pour toutes, et peut-être que l'on nous donnera des précisions sur la destination de cette plate-forme logistique au regard d'une réforme des Caisses des écoles annoncée, qui n'est ni faite ni à faire, puisqu'elle nous empêche d'accompagner la bonne gestion de la caisse des écoles du 15e.

C'est important d'adopter ce vœu, de travailler ensemble sur ces deux sites à définir, mais nous tenons, parce que nous avons identifié ce site et que nous avons fait un certain nombre de repérages techniques, à ce qu'une plate-forme logistique pour la caisse des écoles du 15e puisse s'installer à l'ancienne école du 99 rue Olivier-de-Serres.

Un dernier point, puisqu'on parle d'Olivier-de-Serres, le 99 a fermé pour une nouvelle école, une éco-école Saïda. Je le dis ici en séance, parce que je l'ai dit à plusieurs reprises et j'ai saisi l'Exécutif à plusieurs reprises, les agents de la caisse des écoles sur ce site travaillent dans des conditions inacceptables.

Nous avons un certain nombre de malfaçons, alors que c'est une école qui est censée être pilote. Mme CORDEBARD se souvient certainement que nous avons visité les cuisines ensemble lors de l'inauguration, il y avait déjà des malfaçons.

Je souhaite publiquement demander à l'Exécutif de revoir toutes ces malfaçons, pour que les agents de la caisse sur cette cuisine, non pas centrale mais sur cette unité de production, puissent travailler enfin dans des conditions acceptables de normes d'hygiène, de normes du travail. Mme HIDALGO, qui est inspecteur du travail, sera certainement sensible au fait que les agents des caisses des écoles, quels que soient leurs employeurs, puissent travailler dans des conditions acceptables. Nous ne le pouvons pas, compte tenu de l'état de cette éco-école.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Pas sur les travaux de l'école mais....

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis mars 2016, la Ville de Paris est fière d'accompagner la mise en place du dispositif "Garantie jeunes" à Paris, animé par la mission locale. Grâce à l'excellent suivi de la Mission locale, les jeunes se forment, découvrent des métiers qui les intéressent, font des stages, s'immergent en entreprise et se remettent à niveau, le tout grâce à un coaching intensif de la part des

salariés de la mission locale et en échange d'une indemnité mensuelle de 470, 95 euros, qui certes, n'est pas très élevée, mais qui leur permet de suivre ces formations un peu plus sereinement. Nous avons mis tout d'abord à disposition de la "Garantie Jeunes" des locaux appartenant à la Ville de Paris dans le 13e arrondissement : le point "Parisemploi" du 13e arrondissement, qui représente 660 mètres carrés, permettant d'accueillir 600 jeunes au total.

Nous avons comme objectif d'accueillir 1.000 jeunes à Paris dans le cadre de la Mission locale et nous sommes partis à la recherche de locaux qui permettraient d'accueillir ces jeunes, au moins temporairement.

Ceux de l'ancienne école maternelle de la rue Olivier-de-Serres, libérés à la rentrée 2015, ont été identifiés. L'installation d'une crèche est prévue sur cette parcelle d'ici la fin de la mandature, et dans l'attente du projet de construction, nous avons choisi d'y implanter la Mission locale pour une période de deux ans, donc pour une période temporaire.

Le projet de plate-forme logistique de la caisse des écoles du 15e est bien connu de nous, et je sais qu'Alexandra CORDEBARD le suit de près.

Nous avons déjà étudié la possibilité d'une utilisation conjointe des locaux par la Mission locale et la caisse des écoles. C'était la première chose que j'ai faite, mais cette solution n'est pas possible.

De même, la piste d'utilisation des préfabriqués présents sur place a été étudiée par la DLH et la PP, mais eu égard à des difficultés relatives à la sécurité incendie, ce n'était pas possible et nous nous sommes engagés à les laisser vacants.

Même si le Comité de gestion de la caisse des écoles peut avoir un avis sur un certain nombre de projets qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre, il se trouve que les locaux que le Comité de gestion souhaitait utiliser pour cette plate-forme logistique appartiennent au domaine public de la Ville de Paris.

Quand bien même c'est une école, cela appartient bien à la Ville. Donc, ce n'est pas le Comité de gestion de la caisse des écoles qui peut décider de ce qui va se passer dans ces locaux.

Mais sachez que nous étudierons avec attention la compatibilité de la crèche et de la plate-forme logistique sur cette emprise d'ici le départ de la mission locale, que nous aiderons à trouver par ailleurs des locaux pérennes.

C'est donc une situation temporaire et je m'engage à ce qu'ensuite, nous puissions regarder comment les choses pourraient être mises en œuvre pour les deux projets sur cette parcelle.

Je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous le maintenez ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Excusez-moi, il y a deux choses que je ne comprends pas.

Quand l'Exécutif dit que c'est temporaire, c'est que cela va durer longtemps.

Je ne comprends pas, si la plate-forme et la mission locale ne sont pas compatibles pour coexister, comment la crèche et la plate-forme seraient-elles compatibles pour exister ?

Il y a une nouvelle contradiction, je le regrette, et dès lors je maintiens le vœu, mais l'explication n'est pas probante.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je suis sûr que vous trouverez à vous expliquer, mais nous allons éviter de rentrer dans un dialogue au Conseil de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 391.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 391).

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à la présence postale.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux non rattachés référencés n° 119 et n° 119 bis ont trait à la présence postale.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, ce vœu vient suite à une inquiétude forte dans notre ville, avec plusieurs fermetures de bureaux de poste, notamment dans des arrondissements qui ont soumis au vote de leurs Conseils d'arrondissement des vœux, dans les 2e, 10e, 11e, 12e, 13e et 18e.

Par ailleurs, des mouvements d'usagers et de syndicalistes avec aujourd'hui plus de 10.000 pétitions demandent le maintien de ces bureaux de poste.

La Poste a supprimé plus de 19.000 emplois, alors même qu'en 2013 le groupe a bénéficié de 300 à 350 millions d'euros de C.I.C.E par an. Quand on regarde les préconisations de la Cour des comptes et de la Commission européenne, elles exigent la réduction des coûts de la présence postale via la fermeture de bureaux et le transfert d'activités dans des relais postes gérés par des commerçants comme les enseignes Franprix.

Et considérant qu'à Paris, la présence postale est assurée par près de 180 bureaux de poste pour répondre aux besoins des Parisiens, mais aussi des salariés, des touristes, l'application stricte des normes qui tiennent compte uniquement du nombre d'habitants pourrait entraîner la fermeture ou la transformation en relais poste chez les commerçants de près de 70 bureaux à l'échelle de Paris.

Donc, l'inquiétude est vraie, elle est relayée aussi par l'Association des maires de France, qui à ce jour n'a pas signé le contrat tripartite de présence postale à venir, pour les futures années, il n'y a donc pas d'accord entre l'État, La Poste et l'A.M.F.

Nous vous proposons donc, par ce vœu :

Premièrement, que nous puissions nous exprimer auprès de la direction de La Poste pour que le prochain contrat de présence postale se fixe comme objectif de développer les services publics, la démocratie et l'emploi ; maintienne l'accord préalable du maire du Conseil d'arrondissement avant toute réorganisation de bureau de poste et de modification d'horaires d'ouverture ; intègre une augmentation du montant du fonds national de péréquation.

Enfin, que le décret relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions de présence postale territoriale évolue pour permettre la participation de représentants des usagers et des personnels au C.D.P.P.T, que les bureaux de poste rue Aboukir dans le 2e, de la Gare du Nord dans le 10e, de la rue de la Roquette dans le 11e, de la rue de Tahiti dans le 12e et de la rue Tristan Tzara dans le 18e soient maintenus.

Enfin, que le maillage de ces bureaux de poste tienne compte du nombre des habitants, mais aussi des salariés, des touristes, des bassins de vie, des gares et de l'émergence des nouveaux quartiers à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe, merci pour votre intervention qui appelle une fois de plus l'attention de notre Assemblée sur un service public très cher aux Parisiens : La Poste.

Je ne reviendrai pas sur tous les éléments de votre vœu, j'ai déjà eu l'occasion ici même de témoigner de l'attachement de l'Exécutif au service postal parisien.

Vous le savez, La Poste vit une petite révolution, avec les évolutions des modes de consommation et les usages de la technologie, il y a beaucoup moins de courriers à distribuer qu'il y a 10 ans, mais beaucoup plus de petits paquets à livrer à domicile. J'ai régulièrement l'occasion d'échanger avec le directeur régional de La Poste et je tiens à souligner la qualité de nos échanges.

Je pense néanmoins qu'effectivement, les élus que nous sommes doivent être associés plus en amont aux évolutions du maillage postal, il est important que les maires d'arrondissement et les élus d'arrondissement soient consultés sur les réductions et les modifications envisagées.

J'entends également vos interrogations sur les partenariats avec des structures commerciales qui, si elles ne respectent pas le droit du travail, comptez sur moi pour demander des précisions auprès du directeur régional du groupe La Poste.

Mais l'Exécutif parisien ne souhaite pas se substituer à la direction de La Poste ni s'en faire son porte-parole.

Aussi, je vous propose de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif qui prévoit de mieux associer les élus aux décisions de La Poste, de transmettre les vœux des élus à la direction de La Poste lorsqu'il y a des interrogations sur les évolutions dans les quartiers, que le maillage des bureaux de poste tiennent compte du nombre d'habitants, qu'enfin, sur la question de la dotation du fonds national de péréquation, que la Maire puisse témoigner auprès du président de l'Association des maires de France que ce fonds soit augmenté.

Je pense que ce vœu reprend beaucoup de vos demandes, et en même temps, sans se substituer totalement à La Poste, nous permet d'être dans un dialogue constructif avec la direction de La Poste.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il est maintenu ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais le retirer mais je voudrais préciser une chose.

Nous allons avoir une prochaine Commission départementale de présence postale à laquelle plusieurs des élus sont associés.

Je souhaiterais que le courrier, suite à ce vœu, soit adressé pour que l'on puisse en discuter dans cette commission de présence postale. Je précise que sur la question des enseignes commerciales, nous avons déjà des cas de non-respect du Code du travail, notamment du dimanche et du travail nocturne, mais en plus de non-respect d'obligation des instances de représentation du personnel.

J'alerte sur ce point, vous avez raison sur l'idée de l'évolution du réseau, et notamment de répondre aux besoins des habitants et des usagers, mais on ne peut pas faire tout et n'importe quoi, et notamment amener à une dégradation du service, qui ne respecte même pas le Code du travail, puisqu'en l'occurrence il s'agit de caissières et caissiers de supérettes qui remplacent les postiers.

Ce n'est pas acceptable et c'est bien que notre Conseil regarde de près cette évolution qui n'est pas acceptable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 119 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2016, V. 361).

2016 DAE 313 - Subventions (509.200 euros) et conventions avec dix-neuf associations œuvrant à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 313 est relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 19 associations œuvrant pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, je souhaite exprimer notre satisfaction de pouvoir voter ce projet de délibération.

Il s'agit de subventions à des associations œuvrant pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de projets votés lors de l'édition 2015 du budget participatif.

Les Parisiens ont en effet voté pour la mise en place de projets visant à développer l'aide aux personnes en situation de précarité, pour une somme importante de plus de 4 millions d'euros.

Dans ce cadre, une enveloppe de plus de 500.000 euros a été prévue pour intensifier l'aide alimentaire aux personnes démunies, en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans le cadre d'un appel à projets lancé le 15 avril dernier.

Cela démontre bien l'engagement des Parisiennes et des Parisiens dans l'aide aux plus démunis et le plébiscite dans le fait d'avoir à leur disposition des solutions à la hauteur de cet autre enjeu, celui de réduire notre gaspillage alimentaire, car les Parisiens jettent deux fois plus, chaque année, d'aliments consommables que le reste des Français.

35.000 tonnes, c'est la quantité impressionnante de nourriture encore emballée et propre à être consommée jetée chaque année à Paris.

Conscients de la nécessité d'agir, nous avons adopté en 2015 un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, et des actions concrètes sont initiées dans ce sens sur les marchés alimentaires, auprès des écoles, avec les commerçants. La Ville de Paris dote par exemple les restaurants volontaires de sacs à emporter, fabriqués en France par l'entreprise "TakeAway". 100 restaurants de la Capitale ont ainsi été équipés de ces boxes "anti-gaspi".

Par ailleurs, les lois L.T.E.C. et GAROT imposent aux moyennes et grandes surfaces de plus de 400 mètres carrés de proposer à une ou plusieurs associations la conclusion d'une convention pour la récupération des denrées alimentaires. La Ville a sur ce point une action évidente de mise en relation à poursuivre et intensifier.

On se souvient aussi de la récente tribune de grands chefs appelant à consommer différemment et à lutter contre le gaspillage alimentaire. Très impliqué sur ces enjeux, ces chefs ont signé encore plus récemment la charte d'engagement contre le gaspillage alimentaire.

Par tous les moyens et à tous les niveaux, nous devons continuer à lutter contre le gaspillage alimentaire qui est une aberration, aussi bien sociale qu'écologique et économique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi, peut-être en introduction de ma réponse, de rappeler le rapport "Planète vivante", qui est paru la semaine dernière et qui donne des chiffres édifiants, pour prouver combien à notre échelle il est absolument indispensable de travailler sur la protection de l'environnement.

Depuis 1970, c'est-à-dire à l'échelle de notre génération, 58 % des poissons, mammifères, oiseaux et autres créatures vertébrées ont disparu de la surface de la Terre. 239 millions d'hectares de forêt naturelle ont été déboisés et trois quarts des massifs coralliens sont menacés.

Le WWF l'a montré également, c'est notre modèle alimentaire qui est majoritairement à l'origine de cette destruction des écosystèmes.

Sur le volet écologique, effectivement notre système alimentaire est à revoir mais il l'est également sur le plan éthique, vous l'avez dit, puisque aujourd'hui, à Paris, on dénombre près de 14 % de la population qui vit en dessous

du seuil de pauvreté, quand on jette à peu près 30 % de notre alimentation et de l'alimentation qui est produite. Il l'est également sur le plan économique, puisque c'est près de 400 euros par mois et par ménage qui sont ainsi directement jetés à la poubelle.

La Ville de Paris, vous l'avez dit, Madame KONÉ, a adopté son plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire, ce qui fait d'ailleurs de Paris une ville pionnière en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, ce qui a d'ailleurs été souligné par le ministre de l'Agriculture hier lors d'un séminaire sur l'alimentation durable.

Pour vous donner quelques avancées du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, je vais vous donner trois exemples d'actions en cours.

Le premier, c'est la récupération et redistribution alimentaire qui est déjà en marche sur une dizaine de marchés parisiens.

La deuxième, ce sont des chartes anti-gaspi en cours de rédaction dans quatre de nos cantines scolaires qui vous seront présentées assez rapidement, au cours du semestre prochain.

Ou encore des territoires de lutte contre le gaspillage alimentaire qui prennent forme dans le 13e et le 14e arrondissements.

Pour illustrer également cette démarche, nous avons accueilli, le 16 octobre sur le parvis de l'Hôtel de Ville, des grands chefs parisiens, ainsi que le ministre de l'Agriculture, et permis à 1.500 personnes de bruncher avec des brunchs réalisés par les grands chefs à partir du gaspillage alimentaire de Rungis.

Ce projet de délibération s'inscrit effectivement dans cette dynamique. Elle relève du budget participatif et d'une coopération avec Pauline VÉRON et Dominique VERSINI, que je remercie, afin de mettre la lutte contre le gaspillage alimentaire au service des plus démunis.

Grâce à ce projet de délibération, c'est plus de 500.000 euros qui permettront aux associations du territoire parisien de mettre en lien les lieux où sont gaspillés les aliments avec les structures et associations qui œuvrent pour la solidarité.

Nous le savons déjà, ce sera également le cas l'année prochaine puisque les Parisiens ont de nouveau plébiscité la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein du budget participatif de cette année.

Ce projet de délibération permet également à des associations d'être équipées aujourd'hui. Des associations comme "La Chorba", le "Freegan Pony", les "Restos du Cœur" ou le "Secours populaire" qui vont pouvoir utiliser de nouveaux moyens de transports propres, des vélos ou des véhicules propres, ainsi que des outils, notamment des chambres froides, pour pouvoir transporter ces aliments non encore périmés et encore bons à la consommation, et répondre à cette préoccupation majeure de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mais de même.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 313.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DAE 313).

2016 DDCT 157 - Conseil d'administration de la SOREQA. Rémunération annuelle de la Présidente, représentante du Conseil de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 157 est relatif à l'administration de la SOREQA.

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voyons passer ce projet de délibération qui a pour objet de fixer la rémunération annuelle de la présidente de la

SOREQA et, chose curieuse, cette présidence était jusqu'alors non rémunérée. C'est d'ailleurs aussi étrange que l'exposé des motifs qui s'avère particulièrement plat et avare d'explications, ne justifiant en rien cette nouvelle rémunération pour la présidence.

Or, il ne nous a pas échappé qu'à cette même séance, il va nous être proposé de nous prononcer sur la fusion d'Elogie et de la S.I.E.M.P., ce qui a pour conséquence évidemment de ne plus avoir qu'une seule présidence rémunérée et la création d'une vice-présidence qu'il n'a pas été prévu de rémunérer.

Il ne nous a pas échappé non plus que la vice-présidente pressentie est l'ancienne présidente rémunérée de la S.I.E.M.P. absorbée désormais dans le cadre de cette fusion avec Elogie.

Or, la SOREQA qui demeure pourtant dans le pack Elogie-S.I.E.M.P. singularisée désormais avec cette présidence rémunérée, qui devrait, si on a un peu d'imagination, échoir à l'ancienne présidente de la S.I.E.M.P. et nouvelle vice-présidente de l'entité fusionnée Elogie-S.I.E.M.P.

On nous a naturellement justifié cette fusion en évoquant des économies de fonctionnement. Pour l'instant, non seulement il n'y a pas d'économies mais il y a bel et bien création d'une rémunération supplémentaire avec 15.000 euros annuels à la charge du contribuable parisien.

Voilà. On aimerait que l'on nous donne quelques indications, quelques explications sur les motivations réelles de la part de l'Exécutif pour justifier un tel montage. Nous apprenons, malheureusement à la dernière minute, que la répartition proportionnelle des sièges n'est pas respectée dans le futur Conseil d'administration de l'entité Elogie-S.I.E.M.P. qui comprendrait, sur un total de 12 membres du Conseil d'administration, seulement deux sièges pour les élus de l'opposition. Cherchez l'erreur !

Dans ces conditions, nous vous indiquons que nous refusons de désigner les administrateurs et nous attendons que l'Exécutif municipal nous fasse connaître une plus juste répartition des sièges au sein du conseil d'administration.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jean-François LEGARET.

Je voudrais souligner une contradiction dans ce que vous avez dit, puisque vous dites : cela ne va pas créer d'économies, nous mettons en place une nouvelle rémunération. Non ! Aujourd'hui, les deux présidentes sont bien rémunérées et c'est vrai que les rémunérations sont maintenues. Il n'y a donc pas de changement. Il faut...

Si, il y aura des économies de fonctionnement. Laissez-moi terminer, Jean-François. Il y aura des économies puisqu'elles seront liées au rapprochement d'entités, en termes de fonctions support, de loyer, de logistique, d'informatique, des économies qui sont habituellement attachées à la fusion de deux entités en matière d'économies. Donc, sur ces aspects, il y aura évidemment des économies.

On maintient les rémunérations existantes. On n'opère pas de changement en cours de mandature. Je trouve que, plutôt que d'en parler au cas par cas, l'attitude du groupe des Verts tout à l'heure de déposer un vœu général me semblait la meilleure pour qu'un groupe de travail se mette en place, afin de discuter effectivement des rémunérations dans le sens d'une plus grande transparence et d'une plus grande justice entre les différentes structures.

C'est traditionnel d'ailleurs, et c'était le cas auparavant. On ne modifie pas en cours de route les situations des uns ou des autres, ce n'est pas une question de cas par cas, de telle ou telle présidence. En revanche, que les groupes se réunissent pour travailler sur ces sujets, c'est-à-dire que nous avons harmonisé le montant des rémunérations pour les présidents, la question est de savoir s'il faut aller plus loin, et par exemple harmoniser les jetons de présence entre les différentes structures.

Je pense que c'est bien que nous y travaillions et c'est pourquoi j'ai donné un avis favorable au groupe des Verts tout à l'heure sur leur vœu.

S'agissant de la représentation - vous en parlez déjà et c'est plutôt l'autre projet de délibération -, il n'y a pas deux élus pour l'opposition mais bien trois, puisqu'il y a également le groupe UDI-MODEM qui a un représentant. Il est vrai qu'on ne pouvait pas réduire le nombre de l'UDI - MODEM puisqu'il n'y en avait qu'un, sinon cela mettait à zéro. Le groupe les Républicains perd donc un certain nombre d'élus. Je vous ferai remarquer que celui qui en perd

le plus est le groupe socialiste, et de loin. Il y a 6 élus socialistes de moins dans l'ensemble des deux structures et que le groupe socialiste a accepté cet effort. Cela veut dire que certains des membres de cette Assemblée, qui sont aujourd'hui administrateurs dans cette société, 6 d'entre eux pour le groupe socialiste ne le seront plus et que tous les groupes de la majorité perdent à peu près la moitié de leurs administrateurs. C'est bien logique, nous passons de deux structures à une seule.

Globalement, il y a une réduction au prorata, mais il est vrai qu'il y a une distinction qui est que nous ne pouvons pas baisser le nombre d'administrateurs UDI-MODEM qui est tout seul, c'est un ensemble, mais ne dites pas qu'il n'y a que deux membres pour l'opposition, il y en a bien trois.

Donc, l'opposition est représentée et la majorité reste majoritaire dans les structures, mais c'est le cas, vous savez bien que la majorité garde la majorité dans les différentes structures de la Ville.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous me permettez, Monsieur LEGARET, de rajouter comme co-rapporteur - même si je préside sur le moment, ce qui n'est pas tout à fait d'usage - qu'il y a, et j'ai bien oublié de le préciser, aussi réduction des frais en ce qui concerne les indemnités aux élus puisque nous passons de 18 à 12 administrateurs rémunérés, ce qui constitue bien une économie pour la collectivité locale et l'impôt des Parisiens.

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Merci pour cette précision.

Je ne crois pourtant pas qu'après avoir écouté attentivement Julien BARGETON, il nous ait convaincu que la proposition de répartition des sièges au conseil d'administration respectait la représentation proportionnelle, telle qu'elle est définie par la loi.

Je me borne à dire cela et je vous réitère notre intention de ne pas désigner des administrateurs tant que vous n'aurez pas fait une plus juste proposition.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est entendu.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DDCT 157).

Il est adopté quand même !

2016 DFA 145 - DLH - Fusion Elogie - SIEMP.

2016 DFA 54 - DLH G - Fusion Elogie - SIEMP.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose maintenant d'examiner conjointement les projets de délibération DFA 145 - DLH et DFA 54 - DLH G qui justement ont trait à la fusion Elogie-S.I.E.M.P.

Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jérôme DUBUS, Galla BRIDIER et Danièle PREMEL vont nous en parler.

Madame Sandrine CHARNOZ ?

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un vrai plaisir que d'intervenir sur ce projet de délibération. C'est une aventure de 18 mois. Anne HIDALGO a impulsé, il y a 18 mois, la fusion de ces deux très belles sociétés que sont la S.I.E.M.P. et Elogie. La S.I.E.M.P. qui a porté l'éradication de l'habitat insalubre depuis la concession de 2002, et également démontré que l'on pouvait gérer et acquérir du logement social dans le diffus, et Elogie qui a su reprendre des opérateurs et mener à bien un certain nombre de fusions par le passé.

L'ambition de cette fusion est bien de créer un bailleur capable de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, d'atteindre les objectifs en matière de construction de logements sociaux. Nous avons une ambition forte dans ce domaine, puisque nous souhaitons créer 7.500 logements sociaux par an - il est important que nos opérateurs soient de taille et en capacité d'accompagner cette ambition - ainsi que d'améliorer le service rendu aux locataires. C'est ce que nous pourrions faire demain en fusionnant ces deux bailleurs en pouvant nous offrir des services que chacune de ces deux sociétés ne pouvaient pas forcément avoir comme, par exemple, un accueil téléphonique digne de ce nom.

Il s'agit aussi pour nous d'offrir de nouvelles opportunités de parcours professionnels pour les collaborateurs. Le nouveau bailleur aura 523 collaborateurs, dont 232 gardiens et de développer les outils pour leur permettre de mieux travailler, comme le système informatique.

Il s'agit enfin de disposer d'une plus grande efficacité économique grâce au regroupement des équipes dans des locaux communs. Nous allons donc faire des économies sur ce plan, puisque nous déménagerons dans quelques mois boulevard d'Indochine, dans un quartier populaire. Nous regroupons ainsi la S.I.E.M.P. et Elogie sur un même bâtiment, ce qui permettra aux équipes de mieux travailler ensemble et d'économiser sur le poste immobilier qui est toujours un poste important à Paris.

Nous en profitons également pour nous développer territorialement. Les agences qui existent seront maintenues, mais nous en créerons d'autres pour avoir une meilleure répartition spatiale.

C'est une équipe resserrée de direction avec 5 directions thématiques et 5 directions métiers donc, là aussi, un souci d'économie sur l'encadrement. Je précise, avant que cela ne nous soit reproché, qu'il n'y aura aucune économie sur les postes de gardien et sur les agences de terrain puisque, ce qui nous importe, c'est de développer et de valoriser les agences et les agents sur le terrain avec une présence confortée des gardiens. Nous en aurons 232 sur notre patrimoine. Nous pourrions ainsi nous insérer localement, soutenir les initiatives locales, mais également améliorer cette gestion locative qui nous tient à cœur, détecter les situations de fragilité et accompagner au mieux nos locataires.

Je voudrais juste dire un mot pour signaler que l'U.E.S. S.I.E.M.P. formée avec la SOREQA est maintenue et dorénavant, le nouveau bailleur, Elogie-S.I.E.M.P. sera lui aussi dans une U.E.S., ce qui nous permet d'être en activité complémentaire reliée par des liens économiques et sociaux, c'est important pour le personnel.

Je voudrais, pour terminer, remercier Valérie de BREM, la directrice de la S.I.E.M.P., et Olivier LEBLANC, le directeur d'Elogie, mais je pense que Danièle PREMEL le fera aussi, ainsi que toutes les équipes de ces deux sociétés.

Nous avons eu une démarche participative. C'est un challenge de regrouper, en 18 mois, deux sociétés. Ils ont répondu présents et je voulais ici les en remercier, remercier les services et les cabinets ainsi que les deux adjoints qui nous ont accompagnés, Ian BROSSAT et Julien BARGETON. Je voudrais aussi remercier tous les élus du Conseil d'administration car une fusion, c'est plus de présence, cela a été plus de C.A.O. pour homogénéiser nos marchés, des conseils d'administration plus longs, des informations plus longues.

Je voudrais remercier ceux qui nous quittent et je voudrais faire une spéciale dédicace pour Claudine BOUYGUES et Véronique LEVIEUX qui ont été mes deux acolytes très présentes à mes côtés à la S.I.E.M.P., mais je pense que Danièle PREMEL pourrait en citer bien d'autres côté Elogie.

Je voudrais conclure en saluant l'exemplarité de la démarche, la création d'un bailleur sobre, et surtout en ordre de marche, pour répondre à nos ambitions de création de logements qui, je le rappelle, sont ambitieuses, d'amélioration de la gestion locative, et souhaiter longue vie à Elogie-S.I.E.M.P.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, chers collègues, au cours de ces 7 dernières années, la S.G.I.M. Elogie a subi des bouleversements à répétitions. D'abord, en 2009, avec l'intégration du parc de logements de la S.E.M. Centre et de la S.E.M.E.A. 15 hébergées pendant quelque temps au sein de la SEMPariSeine ; ensuite, en janvier 2013, avec la fusion-absorption avec la S.E.M.I.D.E.P., enfin en mai 2013, la S.G.I.M. est devenue Elogie avant d'amorcer, en 2015, une fusion absorption avec la S.I.E.M.P., projet que vous nous soumettez aujourd'hui.

Si nous approuvons l'opportunité de cette énième opération qui consiste à fusionner deux opérateurs de taille relativement modeste pour donner naissance au troisième bailleur de la Ville de Paris avec un parc de 28.000

logements, si nous soutenons toutes les initiatives devant être prises pour améliorer la qualité de service rendu aux locataires et pour assurer un meilleur entretien du patrimoine, si nous sommes favorables à toutes ces mesures nécessaires pour organiser une gestion territoriale de proximité et, à ce propos, nous serons particulièrement vigilants sur l'information faite aux locataires qui, année après année, font l'objet de transferts à répétition, d'une société vers une autre, en revanche, nous sommes opposés aux objectifs que votre Exécutif impose à ces bailleurs par la voix de votre adjoint en charge du Logement, que ce soit la densification sociale et la bétonisation outrancière des parcelles, l'intensification des opérations de conventionnement ou encore la mise en place d'une politique déséquilibrée, centrée sur le tout-social, faisant l'impasse sur le logement intermédiaire.

D'ailleurs, je doute que la recapitalisation que vous proposez dans le projet de délibération soit suffisante pour répondre aux objectifs fixés à ce nouveau bras armé de votre politique de logement.

Le projet de délibération que vous nous soumettez aujourd'hui énumère bien un certain nombre d'intentions, mais nous souhaitons en savoir plus. Ainsi, comment entendez-vous améliorer le parcours résidentiel des locataires, sachant que la charte des mutations est encore loin d'être probante. Peut-on en savoir plus sur vos intentions concernant la professionnalisation de la gestion des lots diffus et des copropriétés ? Est-ce à dire que vous allez créer une entité dédiée à cette gestion ? Enfin, quels sont les moyens que vous mettez en œuvre pour améliorer la qualité de service des locataires ?

Vous nous dites que le nouvel opérateur sera plus efficient économiquement. Pouvez-vous nous préciser le coût de la fusion et notamment l'état des charges générées par cette opération, loyers, déménagements, travaux du nouveau siège, des directions territoriales, renouvellement de la charte graphique, qui venait de coûter 300.000 euros il y a deux ans, et je passerai sous silence la signalétique des 28.000 logements qu'il conviendra de refaire.

Autre question, à plusieurs reprises nous avons souligné l'importance des gardiens, qui jouent un rôle essentiel au sein des ensembles de logements. Or, en l'état, nous ne disposons pas de garanties suffisantes sur leur statut et leur perspective d'avenir.

S'agissant plus particulièrement d'Elogie, je tiens à saluer le professionnalisme et le sens du dialogue de l'ensemble des équipes avec lesquelles j'ai eu l'opportunité de travailler. En revanche, et toujours à propos de cette société, je tiens à rappeler que la fusion a été approuvée de justesse le 23 juin dernier avec 8 voix favorables pour un Conseil d'administration qui compte 16 administrateurs.

J'ajoute que lors de l'examen du traité de fusion au cours du Conseil d'administration du 23 juin, le changement de nom de la société ayant donné lieu à débats, des engagements ont été pris avant le vote, précisant que la question du nom devra être réexaminée lors du Conseil d'administration du 13 octobre, sur la base d'un rapport argumenté et à établir par la société.

Or je déplore que ces engagements pris devant le Conseil d'administration et inscrits au P.V. du Conseil du 23 juin n'aient pas été tenus.

Au cours de la 5e Commission, en réponse à une question posée sur la nouvelle gouvernance, il nous a été précisé qu'Elogie-S.I.E.M.P. se verrait dotée d'une vice-présidente non rémunérée dont l'article 16 des statuts précise que les fonctions consistent seulement à présider la séance en l'absence du président.

Voilà une décision qui ressemble bien, mes chers collègues, à un chapeau à plume de nature à ménager des susceptibilités liées aux conditions de la fusion. Il est certes dit que cette fonction ne serait pas rémunérée, mais comme vient de la rappeler Jean-François LEGARET, je tiens à dire que nous ne sommes pas dupes du jeu de chaises musicales que vous avez organisé en octroyant une rémunération pour la présidence de la SOREQA, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Je ne suis pas convaincue par la réponse apportée par M. BARGETON et je ne comprends pas pour quelle raison la nouvelle unité économique et sociale constituée par Elogie-S.I.E.M.P. et la SOREQA, qui sera placée sous un même pouvoir de direction, aurait besoin de deux présidences différentes alors que ce n'était pas le cas pour la S.I.E.M.P. et la SOREQA qui ne disposaient que d'une seule présidence.

J'en viens à ma conclusion. Dans la lettre de mission qu'elle a adressée le 16 mai 2004 à son adjoint chargé des finances et des S.E.M., la Maire de Paris précisait que la fusion de certaine S.E.M. lui apparaissait devoir être menées au plus tard en 2015.

Si le sort d'Elogie et de la S.I.E.M.P. semble scellé en cette fin d'année 2016, nous souhaiterions que M. BARGETON nous précise si d'autres fusions sont programmées et quelles sont les perspectives d'avenir de certaine S.E.M., en particulier pour la SemPariSeine, dont le plan de charge me semble bien atone.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Galla BRIDIER, puisque Jérôme DUBUS n'est pas là.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je serai brève pour exprimer les raisons de notre accord à cette fusion, mais en cette fin de Conseil éreintante il me semblait très important de prendre la parole pour un projet de délibération qui concerne près de 28.000 logements et bien plus de locataires évidemment.

Nous y sommes favorables car elle fait prendre à deux structures de taille moyenne une ampleur nouvelle en leur donnant une taille critique permettant une restructuration, une mutualisation et une gestion optimale des ressources en faveur d'une qualité de service améliorée et ce dans un cadre métropolitain.

Le logement social doit améliorer ses relations avec les locataires et, à ce titre, bénéficier de services locatifs optimaux. Nous retenons par rapport à cela le projet de création d'un numéro unique à destination des locataires, qui s'inspire de celui mis en place à Elogie afin de faciliter les prises de contact et de mieux répondre à leurs demandes.

De même, la volonté de conserver des gardiens et de les loger sur place, couplée avec l'installation de conseils locaux de concertation locative au niveau des immeubles, nous paraît très positive et marque une dynamique tournée vers le locataire tout à fait encourageante. Cette fusion permet la constitution d'un parc de 28.000 logements, ce qui reste une taille acceptable pour un bailleur et n'en fait pas un monstre.

Nous sommes favorables à ce que les structures gardent des tailles raisonnables. Mais en constituant un parc qui, à terme, devrait compter 30.000 logements, cette nouvelle entité va améliorer également la fluidité des mutations possibles et donc faciliter le parcours de ses locataires, ce que nous appelons de nos vœux.

Pour finir, j'ajouterai deux choses auxquelles nous attachons une importance particulière.

D'une part, cette fusion doit permettre le développement d'offres de logements sur le territoire de la Métropole du Grand Paris. La capacité d'action de ce futur bailleur parisien doit pouvoir bénéficier au territoire de la Métropole, mais nous en reparlerons.

Enfin, je sais que les directions de ces deux structures y porteront une attention particulière, mais j'insiste, ce type de restructuration est toujours douloureux pour les salariés, qui perdent en un temps très resserré leurs repères, leurs locaux et l'identité de leur entreprise dans laquelle ils travaillent, pour certain depuis longtemps. C'est particulièrement vrai ici, qui est un cas dans lequel les structures qui fusionnent sont très différentes.

Il faut donc vraiment que les directions soient soucieuses de réaliser l'accompagnement de leurs salariés et de créer des référentiels communs, une culture commune. C'est à mon avis une condition très importante pour que ce nouvel acteur du logement social soit rapidement aussi efficace et opérationnel que nous l'espérons tous.

Je souhaite m'associer aux remerciements de Sandrine CHARNOZ à l'égard des deux directeurs généraux et, effectivement, je suppose que Danièle PREMEL prendra également à son compte pour remercier aussi les deux présidentes de ces deux structures, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pendant ces 18 derniers mois, pour arriver à nous présenter ce projet de délibération qui, je suis sûr, ont fait du mieux qu'elles pouvaient.

Je vous en remercie. A très bientôt.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mais oui ! Peut-être pas tout de suite, tout de suite, mais avec grand plaisir.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur les questions d'organisation ni sur les questions financières, parce que je pense que monsieur l'adjoint y répondra. Mais je voudrais aborder plutôt les questions de valeur. C'est-à-dire qu'effectivement, au-delà des enjeux de finalité de ce projet de fusion-absorption, au-delà des logiques financières, il s'agit bien de répondre aux besoins de logement social, tant quantitativement que qualitativement ; de mieux satisfaire les locataires et leur offrir plus qu'un logement, mais un lieu où ils habitent ; de mieux prendre en compte les compétences et l'expertise des collaborateurs à tous les niveaux de l'organisation ; de mieux s'inscrire dans la nouvelle dimension territoriale qu'est la métropole du Grand Paris.

La S.I.E.M.P. et Elogie exercent le même métier. Leur fusion dans une nouvelle société est une opportunité pour additionner leur expertise, leurs compétences dans un projet collectif pour occuper une place significative de logeur social à Paris et dans la métropole.

Sur le plan entrepreneurial, nous savons que ces fusions constituent un mode de croissance qui revêt des enjeux majeurs en termes de performance et de création de valeurs et qui peuvent apporter une nouvelle dimension et une nouvelle motivation.

Accompagner un processus de fusion, ce n'est pas s'en tenir à un rôle d'expert technique et gestionnaire. C'est aussi respecter les hommes et les femmes dans leurs dimensions humaines et professionnelles, eux qui ont construit leur entreprise.

C'est ainsi que la nouvelle organisation a tenu compte, pour chacun des collaborateurs, de son évolution et qu'aucun licenciement n'a été effectué. C'est susciter et permettre l'implication des cadres fonctionnels, opérationnels et du management. C'est définir une vision stratégique claire.

Quatre convictions portent cette démarche et je souhaitais vous en faire part pour pouvoir juger de son opportunité.

La première, c'est de participer à la création et à la répartition plus homogène du logement social sur l'ensemble des arrondissements parisiens.

La deuxième, c'est de produire du social et pas seulement construire des logements. Il nous faut savoir proposer et offrir une manière d'habiter qui ne soit pas qu'un toit, mais un lieu de vie familiale et sociale.

Par l'engagement de développer et porter concrètement en interne une responsabilité sociétale d'entreprise, et que chaque locataire soit pensé comme sujet, au centre du métier de logeur et dont la parole doit être considérée.

Par la mobilisation pour l'insertion, en s'appuyant sur les clauses sociales dans les opérations.

Par le rapprochement et la collaboration entre tous les logeurs sociaux et les acteurs de la chaîne de l'habitat.

Par des projets culturels qui s'inscrivent dans les opérations elles-mêmes, comme facteurs du mieux vivre ensemble et de l'appropriation de son espace de vie.

La troisième conviction, c'est d'offrir du beau et de la qualité et ne pas se satisfaire de proposer un logement, afin de dépasser les représentations négatives du logement social et de participer à redonner une identité et une fierté de pouvoir dire : j'habite ici.

La quatrième conviction est que la nouvelle société doit reposer sur une base financière saine, qui ne fragilise pas son avenir.

Je suis convaincue que l'intelligence collective et l'enrichissement mutuel que les collaborateurs seront capables d'initier et de développer est une chance et un facteur pour les finalités que nous partageons.

Ce travail devra continuer tout au long de la naissance de ce nouveau logeur social Elogie-S.I.E.M.P., troisième de Paris avec 30.000 logements, car nous savons bien que paradoxalement, c'est là que tout commence.

Un dernier mot pour souligner que les deux directeurs généraux et l'ensemble de l'équipe, ainsi que les administrateurs se sont fortement impliqués dans l'élaboration et le portage de cette fusion-absorption qui s'est passée dans le respect de tous.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON pour vous répondre à tous.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette réforme intervient dans une série de réformes du paysage des sociétés d'économie mixte que la Maire m'a demandé d'engager et qui figure, comme vous l'avez rappelé, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, dans la lettre de mission qu'elle a signée au début de la mandature. Nous avons déjà opéré un certain nombre d'étapes. Je pense, bien sûr, au rapprochement entre P.B.A. et la S.E.M.A.V.I.P. qui a été réalisé. Il y a un sujet un peu différent et qui en faisait partie, qui est la gestion extinctive de la filière bancaire du C.M.P., dont nous avons parlé tout à l'heure. Nous avons modifié le capital de la S.A.E.M.E.S. ou de la SOGARIS. Nous avons transformé la

Tour Eiffel en société publique locale. Bref, un certain nombre de réformes ont été engagées et c'est une nouvelle réforme qui est le rapprochement entre ces deux entités.

Vous avez émis un certain nombre de réserves, mais je vous remercie des points d'accords dont vous avez fait part dans votre intervention, notamment sur un certain nombre de principes qui ont gouverné le rapprochement des deux structures. Il faudra continuer. Vous citez l'une des S.E.M. Pourquoi pas ? En tout cas, il y aura d'autres rapprochements qui seront effectués dans le cadre de la mandature puisque la lettre de mission de la Maire le prévoit. Nous n'allons pas nous arrêter à cette décision, aujourd'hui, au Conseil de Paris.

Vous avez posé un certain nombre de questions. Je ne pourrai pas répondre à toutes. Je m'engage à ce qu'il vous soit apporté des réponses à toutes les questions, notamment s'agissant des parcours locatifs ou de la gestion du parc social. Ce que je peux vous dire d'un point de vue financier, c'est que je suis convaincu que cette opération va engendrer des économies. D'ailleurs, Sandrine CHARNOZ en a parlé. Elle a évoqué, par exemple, le déménagement du siège qui est désormais rue d'Indochine. Quand on n'a plus qu'un seul loyer à payer et dans un quartier populaire, il y aura des économies sur le loyer. Il y aura également des économies sur les fonctions supports, un certain nombre d'économies en matière informatique ou encore d'encadrement. Peut-être quelques coûts engendrés.

Je vous propose que l'on vous montre tout cela, que l'on fasse un bilan dans six mois en commission ou dans un an, ou même avant, et que l'on vous indique absolument tous les chiffres qui ont été mis sur la table et qui sont encore à mettre sur la table au regard des réalisations parce qu'en la matière, il faut surtout s'attacher à la réalité des choses, c'est-à-dire quels ont été les coûts éventuellement engendrés et les économies qui ressortiront de l'opération. Je suis convaincu que les économies sont supérieures parce que le rapprochement va quand même produire des économies d'échelle liées à l'organisation nouvelle, notamment entre deux structures.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Sandrine CHARNOZ. Elle a extrêmement bien présenté la façon dont cette fusion se passait et la façon dont elle a travaillé avec Danièle PREMEL sur ce sujet depuis un certain temps. Je partage les valeurs qui ont été exposées par Danièle PREMEL. Je crois que nous devons avoir en tête ce qui a été dit également par Galla BRIDIER, c'est-à-dire l'objectif. Quel est l'objectif ? On ne fait pas des fusions pour des fusions, des réformes pour des réformes, pour se faire plaisir. L'objectif est d'atteindre une certaine taille qui est la plus pertinente pour, à la fois, continuer à construire du logement social, mieux entretenir, rénover le parc existant et rendre un service efficace aux occupants de ces logements. C'est à partir de là que l'on a décidé d'opérer ce rapprochement parce qu'il semblait qu'un opérateur d'une taille moyenne nouvelle était plus pertinent, plus efficace que les deux opérateurs.

Effectivement, nous pensons que cela va produire des effets tout à fait bénéfiques en termes de service. Je suis d'accord avec ce qui a été dit par les uns et les autres sur la vigilance, dans les faits, pour les personnels : l'attention portée aux personnels dans le cadre de ces fusions, l'attention portée aux services rendus et l'attention portée à la qualité sur le terrain, c'est-à-dire ce qui a été indiqué sur les agences et sur les gardiens. Je pense que nous posons la pierre d'une réforme utile. Il ne s'agit pas simplement d'en parler. Il faut faire ces rapprochements. C'est difficile.

Je voudrais remercier vraiment toutes les personnes qui se sont investies. D'abord les équipes de la S.I.E.M.P. et d'Elogie, les deux présidentes, les directions, les cabinets. Cela a été un travail de longue haleine. Je crois que nous pouvons aujourd'hui nous réjouir ensemble de passer à l'acte, c'est-à-dire de faire également ces rapprochements, aussi compliqués soient-ils à mettre en œuvre, mais aussi productifs en termes d'économies et, bien sûr, de qualité de service.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Julien BARGETON. C'était tout à fait complet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 145 - DLH.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 145 - DLH).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 54 - DLH - G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2016, DFA 54 - DLH - G).

Ce sont de belles fiançailles !

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, nous avons procédé à un vote dans la salle de travail. Il s'est bien déroulé. La candidature proposée a été entérinée. Cher Julien, bravo.

Les résultats du scrutin seront affichés derrière la tribune. Je vous informe que les désignations des représentants sont affichées derrière la tribune. Je vous propose de vous prononcer...

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On n'a pas répondu à la question que nous avons posée sur la répartition. Si les désignations qui sont proposées derrière la tribune ne sont pas conformes à nos demandes... Je demande une vérification du quorum.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et moi, une suspension de séance de deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-sept minutes, est reprise à dix-sept heures quarante-neuf minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les 2 minutes étant à peine passées, nous reprenons nos travaux.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous indique que la présidence de séance retire le projet de délibération Elogie sur les nominations, garde le reste et vous propose de passer au vote. L'acceptez-vous ?

Le vote global sur les nominations, exceptées celles d'Elogie, qui sont retirées. Parfait.

Donc, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

"Paris Habitat" OPH (Conseil d'administration en tant que personnalités qualifiées) (R. 24) :

1 titulaire, en remplacement de Mme Marie COLOU, Maire adjointe à l'urbanisme, l'aménagement et la politique de la ville à Bagnolet, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire :

- M. Tony DI MARTINO, Maire de Bagnolet.

Commission d'appel d'offre de groupement de commande transnational pour l'achat de fournitures et services à faible teneur en carbone (R. 25) :

- M. Julien BARGETON.

SYCTOM Agence métropolitaine des déchets ménagers (Comité administrant ledit syndicat) (R. 26) :

Titulaires :

- Mme Claudine BOUYGUES ;

- Mme Frédérique CALANDRA ;

- M. Christophe GIRARD ;

- Mme Galla BRIDIER ;

- M. Jean-Noël AQUA ;

- Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE ;
- Mme Gypsie BLOCH ;
- M. Alexandre VESPERINI ;
- Mme Maud GATEL.

Suppléants :

- Mme Afaf GABELOTAUD ;
- M. Frédéric HOCQUARD ;
- M. Rémi FÉRAUD ;
- M. Sergio TINTI ;
- M. Geoffroy BOULARD ;
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI ;
- M. Thierry HODENT ;
- M. Christian HONORÉ ;
- M. Atanase PÉRIFAN ;
- M. Yann WEHRLING.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 24 à R. 26).

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (2e collège) (R. 8 G) :

1 titulaire :

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

1 suppléant :

- M. Hermano SANCHEZ-RUIVO.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2016, R. 8 G).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous nous retrouverons au prochain Conseil qui sera un Conseil budgétaire comme nous les aimons, les 12, 13, 14 et peut-être 15 décembre. En attendant, je vous remercie.

Je voudrais remercier tout spécialement l'ensemble des agents du secrétariat du Conseil de Paris, qui ont tenu avec nous ces trois jours et jusqu'à cette heure. Et qui pour certains d'entre eux, rentrent beaucoup plus loin que nous dans leurs foyers. À bientôt. Merci.

(La séance est levée à dix-sept heures cinquante-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions du groupe les Républicains.

QE 2016-23 Question de Mme Déborah PAWLIK et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative à l'outil de dématérialisation de la séance.

Libellé de la question :

"La transmission des documents aux élus dans des délais leur permettant de prendre connaissance est un principe démocratique essentiel. Or, l'outil de dématérialisation de la séance (ODS) est régulièrement victime de dysfonctionnements ou de lenteurs dans la transmission des documents.

Dès les Conseils d'arrondissement, il n'est pas rare que des délibérations soient introduites dans ODS dans des délais ne permettant pas de les amender ou de déposer des vœux rattachés. De même, la publication de délibérations juste avant l'expiration des délais légaux est régulièrement notifiée pendant les débats ou après ceux-ci.

En amont du Conseil de Paris, les délibérations sont également introduites au dernier moment alors qu'elles ont été rédigées par les services depuis plusieurs semaines.

Aussi, il convient de réviser en profondeur le dispositif ODS pour accroître sa réactivité. Une meilleure organisation de la chaîne de validation des délibérations permettrait également aux élus de tout bord d'exercer leur mandat dans de meilleures conditions."

Réponse non parvenue.

QE 2016-24 Question de Mme Brigitte KUSTER et des élus du groupe les Républicains à Mme la Maire de Paris relative aux montants des indemnités versées en raison de la responsabilité de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Lors de chaque séance le Conseil de Paris est amené à délibérer sur des indemnités à verser à des tiers en raison de la responsabilité de la collectivité parisienne, souvent en raison d'un défaut d'entretien du patrimoine municipal et départemental (trous dans les chaussées ou les trottoirs, sol glissant, etc.).

Aussi, Mme Brigitte KUSTER et les élus du groupe les Républicains souhaitent connaître le montant total des indemnités versées à des tiers en raison de la responsabilité de la collectivité parisienne annuellement depuis l'année 2000."

Réponse non parvenue.

QE 2016-25 Question de M. Claude GOASGUEN à Mme la Maire de Paris relative à l'avenir de l'ancien Musée des arts et traditions populaires.

Libellé de la question :

"A l'occasion du renouvellement de la DSP du Jardin d'acclimatation, les élus du 16e s'interrogent sur le devenir du bâtiment voisin, ancien musée des arts et traditions populaires.

C'est pourquoi M. Claude GOASGUEN, député maire du 16e arrondissement, demande à Mme la Maire de Paris :

- Quelles sont les réflexions sur le devenir du bâtiment de l'ancien musée des arts et traditions populaires ?
- Quel est l'avancement des études sur l'ampleur de l'opération de désamiantage à réaliser et son coût ?"

Réponse non parvenue.

QE 2016-26 Question de MM. Frédéric PECHENARD, Philippe GOUJON et des élus du groupe les Républicains à M. le Préfet de police au sujet des effectifs de police.

Libellé de la question :

"La répartition des élèves Gardiens de la Paix issus de la 238e promotion est désormais connue. Si chaque arrondissement dispose des affectations nouvelles, il est plus complexe de connaître le nombre de mutations et de départs en retraite. Il est donc difficile aujourd'hui de savoir si les renforts d'effectifs sont réels ou si les départs excèdent les arrivées.

Aussi, nous souhaiterions connaître l'évolution des effectifs de police pour chaque arrondissement et pour Paris depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Yves CONTASSOT, Mme Maud GATEL et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 270.

Mme Annick OLIVIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 149, DLH 150 et DLH 264.

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 199 et DU 213.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 190.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 34, DASES 259, DASES 186 G et DASES 428 G.

Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Antoinette GUHL, MM. Pascal JULIEN, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 54 et DAJ 24.

Mmes Gypsie BLOCH, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Bernard GAUDILLÈRE, Thierry HODENT, Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie NAHMIAS, Karen TAÏEB ATTIAS et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 393 et le vœu n° 20.

M. Julien BARGETON, Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 113.

Mmes Alexandra CORDEBARD et Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 357 et le vœu n° 18.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPE 38, DPE 59, DASES 34 et DASES 259.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mmes Danièle PREMEL, Anne SOUYRIS et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 70, DLH 123 et DLH 258.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 171, DLH 172, DLH 174, DLH 261, DLH 271, DLH 273 et DLH 278.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 210, DLH 274 et DASES 411 G.

Mme Sylvie CEYRAC, M. François-David CRAVENNE, Mme Agnès EVREN, M. Franck LEFEVRE, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT, Daniel VAILLANT, David ASSOULINE, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER, Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Dominique STOPPA-LYONNET, MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ, M. Alexandre VESPERINI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Julie BOILLLOT, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Ann-Katrin JÉGO, Béatrice LECOUTURIER, M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 150.

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Joëlle MOREL, MM. Claude DARGENT et Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 709.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 391.

Mmes Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 298 et DAC 13 G.

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 28 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 380, DDCT 95, DLH 60, DLH 192, DLH 206, DLH 212, DLH 215, DLH 224, DLH 275, DLH 276, DLH 289 et DU 131.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 707 et DILT 17.

Mmes Colombe BROSSEL, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DRH 9 G et DRH 84.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 362, DLH 245 et DLH 250.

M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 344 G.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 115.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 150, DU 228 et DU 229.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FÉRAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 145, DFA 54 et DU 220.

M. Christophe NAJDOVSKI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 128.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 157, DLH 58, DLH 269 et DLH 295.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme DUBUS, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT, Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Thomas LAURET, Mmes Annick LEPETIT, Sandrine MÉES et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 228 et DU 229.

MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 149, DVD 162 et DVD 18 G.

MM. Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jacques BOUTAULT, Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Nathalie FANFANT, Léa FILOCHE, M. Pierre GABORIAU, Mmes Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, MM. Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, MM. Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mmes Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DPE 68 et DPE 70.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 680 et DAC 709.

MM. Julien BARGETON, Patrick BLOCHE, Mmes Colombe BROSEL, Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 680.

M. Hervé BÉGUÉ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 267.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 62 G et DASCO 64 G.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G et DASCO 67 G.

M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 62 G et DASCO 66 G.

Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Julie BOILLLOT, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 62 G et DASCO 64 G.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huang TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 64 G et DASCO 66 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 66 G.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 66 G.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 62 G et DASCO 64 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Virginie DASPET et M. Jérôme GLEIZES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 66 G.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUDEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Claude DARGENT, Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G et DASCO 66 G.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

M. David ASSOULINE, Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 62 G.

Votes spécifiés.

Mme Pauline VÉRON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 261.

M. Hermano SANCHES-RUIVO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 72.

Mme Maud GATEL, M. Yann WEHRLING, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mmes Fadila MÉHAL et Béatrice LECOUTURIER s'abstiennent sur le vœu n° 52.

MM. Yves POZZO di BORGO, Eric AZIÈRE, Eric HÉLARD, Mmes Olga JOHNSON, Valérie NAHMIAS, Ann-Katrin JÉGO, Edith GALLOIS, Leïla DIRI et Anne TACHÈNE votent pour le vœu n° 52.

Mme Danielle SIMONNET vote contre les projets de délibération DLH 255, DAE 381, DAC 394, DICOM 25, DVD 30, DVD 31, DVD 137 - DFA - DRH, DFPE 190 et le vœu n° 97 bis.

Mme Danielle SIMONNET vote pour le vœu n° 19 G.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2016 DAJ 24 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'Appels d'Offres du 04 et du 25 octobre 2016.

2016 DFA 141 Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de développements, tirages et impressions photographiques pour la Mairie de Paris.

2016 DFA 144 Décision modificative n° 3 2016 de la Ville de Paris.

2016 DFA 148 Budget municipal - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2016 DFA 55-G Budget départemental - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2016 DFA 150 SEMAVIP - Réduction du capital social de SEMAVIP et avance en compte courant de 2 M d'euros octroyés par la Ville à la SEMAVIP.

2016 DFA 151 Octroi de la garantie de la Ville à la SCI Paris 45-51 rue René Clair dans le cadre de la reprise de l'exploitation du centre Robert Doisneau (rue des Poissonniers - 18e).

2016 DFA 152 Marché à conclure avec l'attributaire désigné par le Pouvoir Adjudicateur le 12 octobre 2016.

2016 DFA 153 Accord-cadre à bons de commande pour la réparation de matériels mécaniques horticoles, agricoles, de travaux publics et de véhicules routiers (5 lots) - Modalités de passation.

2016 DFA 156 Individualisation des autorisations de programme municipales votées lors de la Décision modificative n° 3 de l'exercice 2016.

2016 DFA 59-G Décision modificative n° 2 2016 du Département de Paris.

2016 DFA 60-G Individualisation des autorisations de programme départementales votées à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2016.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2016 DFA 140 - DASCO Accords-cadres à bons de commande pour la fourniture et livraison de mobiliers scolaires - Modalités de passation et d'attribution.

M. Julien BARGETON, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DFA 49-G Programmation du Fonds Social Européen (FSE).

M. Julien BARGETON, Mme Antoinette GUHL et Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2016 DFA 51 - DASES-G Accords-cadres à bons de commande pour la fourniture et livraison de mobiliers scolaires - Modalités de passation et d'attribution.

M. Julien BARGETON, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DICOM 21 Marché visant à la fourniture, à l'installation et à la maintenance de différents types de journaux électroniques d'information.

M. Julien BARGETON, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DPE 70 Approbation des nouveaux statuts du SYCTOM.

M. Julien BARGETON, M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2016 DASES 93-G Budget supplémentaire du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2016.

M. Julien BARGETON, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2016 DPA 76 Concours de maîtrise d'oeuvre - Approbation des modalités de composition des jurys de concours organisés par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture.

2016 DPA 14-G Concours de maîtrise d'oeuvre - Approbation des modalités de composition des jurys de concours organisés par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2016 DU 229 Secteur Paul Meurice (20e) - Avenant n° 2 à la concession d'aménagement avec la SEMAVIP et la SPLA Paris Batignolles Aménagement.

M. Jacques BAUDRIER, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2016 DU 221 Secteur Python Duvernois (20e) - Lancement opérationnel du projet urbain - Délégation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative aux marchés publics et aux autorisations d'urbanisme.

M. Jacques BAUDRIER et M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Christophe NAJDOVSKI, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2016 DEVE 133 Subvention (10.000 euros) de la DRIAAF à la Ville de Paris, dans le cadre de l'élaboration d'un état des lieux de l'alimentation à Paris.

2016 DEVE 147 Subvention (2.990 euros) à l'association Les Amis de la Terre (93100) pour son projet intitulé "S'organiser et agir contre les passoires énergétiques".

2016 DEVE 154 Autorisation d'exploiter une installation de tri de déchets par la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM), 27-41 boulevard de Douaumont (17e).

2016 DPA 85 Entretien et dépannage des installations de rafraîchissement de bâtiments municipaux - Accord-cadre à bons de commande-Modalité de passation.

2016 DPE 38 Fourniture de prestations d'analyse et d'expertise dans le domaine de l'eau - Convention avec Eau de Paris.

2016 DPE 59 Désignation du directeur ou de la directrice général(e) d'Eau de Paris.

2016 DPE 60 Mise à disposition des locaux 177-181 rue du Château des Rentiers (13e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public de la Ville de Paris.

2016 DPE 66 Contrat de collaboration d'expérimentation - Nouveaux usages de l'eau non potable, traitement des îlots de chaleur et adaptation au changement climatique.

2016 DVD 164 Mise en place d'une convention de groupement de commandes avec "Ports de Paris" relatif à la mise en œuvre de la charte Sable en Seine.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure.

2016 DEVE 148 Avenant à la convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2016 - Participation complémentaire (74.000 euros).

Mme Célia BLAUEL, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DVD 180 - DAC Canal Saint-Martin (10e). Convention d'occupation du domaine public fluvial avec l'Association "Caserne Ephémère".

Mme Célia BLAUEL, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2016 DPA 83 Travaux de réparation, d'amélioration et d'efficacité énergétique des installations de génie climatique - Accords-cadres à marchés subséquents partiellement à bons de commandes - Modalité de passation.

2016 DPA 15-G Travaux de réparation, d'amélioration et d'efficacité énergétique des installations de génie climatique - Accords-cadres à marchés subséquents partiellement à bons de commandes - Modalité de passation.

Mme Célia BLAUEL, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2016 DPE 17 Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2015.

Mme Célia BLAUEL et M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2016 DASES 259 - DPE-G Subvention (1.000.000 euros) et convention avec Eau de Paris et le CASVP visant la mise en place d'une aide expérimentale à l'eau en 2016 et 2017 à destination des ménages parisiens en difficulté.

Mme Célia BLAUEL, Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2016 DDCT 152 Subvention (17.000 euros) à l'association Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2016 DLH 58 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2015 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

2016 DLH 60 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt global à contracter par Paris Habitat - OPH en vue du financement de divers programmes.

2016 DLH 70 Location d'emprises de la ZAC "Paul Bourget"(13e) à ELOGIE - Avenant au bail emphytéotique.

2016 DLH 103 Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 10-10bis, rue de Seine (6e).

2016 DLH 149 Réalisation 34 rue Sedaine (11e) d'un programme de réhabilitation visant l'atteinte progressive du Plan Climat Énergie de 20 logements par Antin Résidences.

2016 DLH 150 Réalisation 8 rue Stephenson (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 15 logements par Antin Résidences.

2016 DLH 173 Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 126, rue de Charonne (11e).

2016 DLH 192 Réalisation sur le groupe "Portes d'Asnières", 24-26, avenue de la Porte d'Asnières (17e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 194 Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 16, rue Visconti (6e).

2016 DLH 224 Location de l'immeuble 43, rue de la Plaine (20e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2016 DLH 245 Location de l'immeuble 70, rue du Chemin Vert (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2016 DLH 250 Réalisation 59, rue Sauffroy (17e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 16 logements sociaux (5 PLA-I, 2 PLUS et 9 PLS) par la RIVP.

2016 DLH 258 Location de l'immeuble 9, cité d'Hauteville (10e) à Elogie - Bail emphytéotique.

2016 DLH 261 Réalisation 5, impasse des Chevaliers (20e) d'un programme de construction de 6 logements sociaux (3 PLUS et 3 PLS) par hsf.

2016 DLH 264 Réalisation 43-45 rue du Borrégo (20e) d'une résidence sociale pour jeunes actifs de 17 logements PLA-I par Antin Résidences.

2016 DLH 265 Réalisation 2 allée Récipon (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie d'une résidence pour personnes âgées de 59 logements par Osica.

2016 DLH 266 2b quai de la Mégisserie (1er) - Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme.

2016 DLH 268 Subvention au titre de 2016 (100.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 27 janvier 2015 entre la Ville de Paris et l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (15e).

2016 DLH 269 Conclusion d'un avenant n° 8 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

2016 DLH 271 Réalisation 16, rue Saussier Leroy (17e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 6 logements sociaux (2 PLA-I, 2 PLUS et 2 PLS) par hsf.

2016 DLH 273 Réalisation 4-6, rue Claude Decaen (12e) d'un programme de construction neuve de 12 logements sociaux (4 PLA-I, 5 PLUS et 3 PLS) par hsf.

2016 DLH 274 Réalisation 122 rue Saint-Charles (15e) d'un programme de création de 16 logements sociaux (8 PLUS et 8 PLA-I) par Immobilière 3F.

2016 DLH 276 Réalisation, groupe "Fécamp-E.Robert-Tourneux" (12e), d'un programme de création de 3 logements PLA-I par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 278 Réalisation 29, rue des Malmaisons (13e) d'un programme de construction neuve de 4 logements sociaux PLUS par hsf.

2016 DLH 289 Programmes de travaux d'amélioration et d'entretien du patrimoine de Paris Habitat OPH - Prêt garanti par la Ville (35.187.562 euros) demandé par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 12-G 42 rue du général Leclerc à Forges-les-Bains (Essonne) - Réfection de la toiture - Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2016 DLH 270 Subvention (83.333 euros) et avenant à la convention entre la Ville de Paris et l'Agence Parisienne du Climat, pour son activité de plateforme territoriale de la rénovation énergétique.

M. Ian BROSSAT, Mme Célia BLAUDEL, rapporteurs.

2016 DLH 123 Réalisation 163 à 167, boulevard Sérurier (19e) d'un programme de création de surfaces végétalisées sur le bâti par Élogie.

2016 DLH 171 Réalisation 5, rue de l'Argonne (19e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2016 DLH 172 Réalisation 31-33, rue Pixérécourt (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la société d'HLM "l'Habitat Social Français" (hsf).

2016 DLH 174 Réalisation 41-43, rue Pixérécourt (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par hsf.

2016 DLH 190 Réalisation 22 rue Léon (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 11 logements sociaux par Batigère Ile-de-France.

2016 DLH 210 Réalisation 42 rue Pixérécourt (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 51 logements sociaux par Immobilière 3F.

2016 DLH 212 Réalisation sur le groupe "Kellermann" (13e) d'un programme de végétalisation des toitures terrasses par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 215 Réalisation sur le groupe "Davout Félix Terrier", 1 à 13 rue Felix Terrier, 96 à 100 bd Davout, 6/6 bis rue Harpignie (20e) d'un programme de rénovation Plan Climat Énergie par Paris Habitat - OPH.

2016 DLH 267 Réalisation 125 rue Didot (14e) d'un programme de création de 23 logements sociaux (6 PLA-I, 14 PLUS et 3 PLS) par Toit et Joie.

M. Ian BROSSAT, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2016 DLH 11-G Avenant n° 2 à l'accord collectif départemental de Paris 2012-2016.

M. Ian BROSSAT, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2016 DDCT 95 Subventions (204.514 euros) à treize associations et un bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville.

2016 DDCT 100 Subventions (160.975 euros) à 38 associations porteuses de 44 emplois d'adultes-relais.

2016 DDCT 130 Subventions (326 900 euros) à 127 associations pour le financement de 144 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Troisième enveloppe 2016.

2016 DDCT 147 - DILT Convention de mise à disposition de locaux pour l'association APASO.

2016 DPP 13 Subvention (180.000 euros) et convention avec le Fonds social juif unifié pour le Service de protection du FSJU.

2016 PP 53 Acquisition par le laboratoire central de la Préfecture de police d'une chaîne analytique portable ou transportable. Principe et modalités de passation.

2016 PP 54 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2016 PP 57 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la PP concernant la gestion des frais médicaux résultant des blessures en service et maladies professionnelles des agents.

2016 PP 58 Fourniture de pneumatiques et produits annexes destinés aux véhicules de la Préfecture de police de Paris. Principe et modalités de passation.

2016 PP 59 Convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat de la Préfecture de police pour le transport des personnels en situation de handicap.

2016 PP 60 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de police concernant l'entretien et la maintenance des dispositifs de fermeture automatique et manuelle des bâtiments.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2016 PP 55 Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2016).

2016 PP 56 Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police.

Mme Colombe BROSSEL, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2016 DASES 214 - DDCT-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes (17e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DASES 372-G Subventions (7.000 euros) à trois associations pour leurs actions de mobilisation des habitants.

Mme Colombe BROSSEL et Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2016 DASCO 141 Lycée municipal public parisien Cassin (16e) - Subvention (5.967 euros).

2016 DASCO 147 Indemnisations amiables de Pacifica, GMF et AXA Assurances en réparation de préjudices subis suite à des incidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DASCO 150 Lycées municipaux - Dotations complémentaires 2016 (90.603 euros).

2016 DPA 87 École élémentaire 103, avenue Gambetta (20e) - Extension du service de restauration - Dépôt des autorisations administratives.

2016 DASCO 55-G Contribution et convention pluriannuelle avec le Département de Maine-et-Loire au titre des charges de fonctionnement de collégiens parisiens scolarisés dans un collège de ce département.

2016 DASCO 60-G Collège publics en cité scolaire - Actualisation des tarifs de restauration.

2016 DASCO 62-G Divers collèges - Dotations (716.500 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

2016 DASCO 63-G Subventions (28.000 euros) et conventions avec 12 associations concernant le projet "Paris Collèges Familles" visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

2016 DASCO 64-G Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement 2016 (125.270 euros).

2016 DASCO 66-G Divers collèges publics parisiens - Dotations (13.863 euros).

2016 DASCO 67-G Divers collèges publics parisiens - Subventions (21.608 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2016 DASCO 152 Subvention (2.000 euros) à l'Association Solidarité Paga Lagny Davout PLD pour une action Politique de la Ville (20e).

Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2016 DASCO 40 Subvention (3.000 euros) à l'association Apprendre Autrement (8e).

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DASCO 61-G Subvention (10.000 euros) à un établissement culturel pour deux résidences artistiques dans deux collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2016 DAE 318 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Centre de Ressources Régional de l'Économie Sociale et Solidaire (CRRESS) (10e).

2016 DAJ 21 Approbation d'un accord de coexistence entre les marques VELIB', AUTOLIB', BELIB' et TRILIB' de la Ville de Paris et la marque BAIE'LIB.

2016 DAJ 23 Subvention (1.711,04 euros) à l'association CASP-ARAPEJ qui gère les Points d'accès au droit des 15e et 19e arrondissements pour l'accueil de deux services civiques en PAD pour 2016/2017.

2016 DDCT 145 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Réseau national des maisons des associations" et versement de la cotisation correspondante.

2016 DILT 17 Convention entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services de la Ville de Paris (DILT) - Autorisation - Signature.

2016 DILT 30 Convention d'occupation domaniale pour l'installation, l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris.

2016 DRH 79 Modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris.

2016 DRH 82 Modification des statuts particuliers des corps d'animateurs d'administrations parisiennes et d'éducateurs de jeunes enfants de la commune de Paris.

2016 DRH 88 Modification du plafond indiciaire de l'allocation prévoyance santé annuelle et mensuelle, de l'aide à l'installation des personnels et des prêts sociaux pour tous les personnels.

2016 DRH 91 Modification de délibération fixant la rémunération des agents vacataires de la Commune de Paris chargés des activités périscolaires.

2016 DRH 75 Dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Commune et du Département de Paris.

2016 DRH 76 Echelonnement indiciaire des corps de catégorie C de la Commune et du Département de Paris.

2016 DRH 77 Modification des statuts particuliers des corps de catégorie C de la Commune de Paris.

2016 DRH 83 Individualisation des crédits de paiement versés à l'A.S.P.P. dans le cadre de la subvention de rénovation du restaurant Diderot-Mazas.

2016 DRH 84 Barème des allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2017.

2016 DRH 9-G Barème des allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de 2017.

2016 DSTI 9 Maintenance du progiciel LogicPro - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2016 DSTI 11 Acquisition, intégration et maintenance de matériels et de logiciels dédiés au stockage, à la sauvegarde et à l'archivage de données - Modalités - Autorisation - Signature.

2016 DSTI 15 Retransmission des séances du Conseil de Paris en 2 lots - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2016 DSTI 16 Maintenance de la plateforme Lutèce - Avenant au marché.

2016 DSTI 18 Acquisition d'un système de traitement des recours relatifs au stationnement payant - Modalités - Autorisation - Signature.

2016 DRH 10-G Modification du statut particulier des adjoints techniques des collèges du Département de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2016 DAE 213 Subventions (175.000 euros) et conventions avec neuf organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2016.

2016 DAE 219 Subvention (4.000 euros) à l'Association Pour Fêter la Nature dans l'Est Parisien (20e).

2016 DAE 266 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Coud' à Coud' (20e).

2016 DAE 267 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association La Cravate Solidaire (94100).

2016 DAE 367 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'organisme Altermundi (11e).

2016 DAE 368 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association SINGA France (8e).

2016 DAE 375 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Food de Rue (18e).

2016 DAE 376 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Tandem Inter Générationnel pour la Création et la Reprise d'Entreprise (12e).

2016 DAE 387 Convention avec 9 villes relative à la participation de Paris à la phase 2 du programme opérationnel URBACT III – BSInno.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2016 DAE 370 Subvention (14.000 euros) et convention avec l'association Union Professionnelle des Travailleurs Indépendants Handicapés (3e).

Mme Antoinette GUHL, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DDCT 137 Convention avec l'association Wimoov pour l'attribution d'une subvention (20.000 euros).

M. Frédéric HOCQUARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DASES 27 Convention de recherche avec l'ANSES en Environnement Santé Travail.

2016 DASES 30 Approbation du principe et des modalités de passation d'accords-cadres à bons de commande en six lots pour la fourniture de consommables et petits matériels de laboratoire pour la Ville de Paris.

2016 DASES 368-G Approbation du principe et des modalités de passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de pochettes individuelles personnalisées contenant un préservatif féminin.

2016 DASES 33 Locaux 212-218 rue de Belleville (20e) - Signature avec le Département de Paris d'une convention de transfert de gestion de locaux.

2016 DASES 29-G Subvention (36.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Comede (94 Le Kremlin Bicêtre).

2016 DASES 46-G Subvention (6.000 euros) à l'association Générations Cobayes (3e).

2016 DASES 47-G Subvention (5.000 euros) à l'association Groupe d'Entraide Mutuelle L'Etoile Polaire (20e).

2016 DASES 48-G Subvention (5.000 euros) à l'association Schizo?...Oui! Faire face à la schizophrénie (13e).

2016 DASES 385-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Charonne (13e).

2016 DASES 387-G Subvention (6.000 euros) à l'association France Dépression.

2016 DASES 49-G Subvention (30.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française (14e).

2016 DASES 50-G Subvention (50.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française (14e).

2016 DASES 70-G Subvention (27.000 euros) et avenant à convention avec l'association AURORE (15e) pour son service MIJAOS (13e).

2016 DASES 75-G Participations pour les permanences de nuits ULS gérées par la Fondation Maison des Champs : conventions 2016 et avenant aux conventions 2015 (242.271,39 euros).

2016 DASES 371-G Subventions (44.000 euros) à 6 associations de personnes en situation de handicap dans le cadre de l'information, du soutien et de la communication.

2016 DASES 396-G Avenant aux conventions entre le Département de Paris et l'ADIAM, pour le solde de la participation 2015 au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz (16.264,21 euros).

2016 DASES 404-G Subvention (53.000 euros) à 2 associations suivantes : "Vivre et Travailler autrement" et "Service plus à la personne".

2016 DASES 407-G Subvention (7.000 euros) pour l'association "Point Vert" (91120) pour l'organisation de séjours de vacances.

2016 DASES 409-G Subvention (8.000 euros) à 3 associations oeuvrant dans le domaine de l'inclusion : CEREP, Mode et Handicap, CESAP.

2016 DASES 410-G Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association Handichiens.

2016 DASES 412-G Subventions (14.000 euros) aux associations suivantes : A Coeur Voix : 2.000 euros ; APTE : 5.000 euros ; Lire dans le Noir : 6.000 euros ; Tout en Très Court : 1.000 euros.

2016 DASES 414-G Subvention (10.000 euros) à l'association "Comme les autres" (3e) qui agit dans le domaine des loisirs.

2016 DASES 186-G Locaux 212-218 rue de Belleville (20e) - Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le CASVP.

2016 DASES 200-G Subvention d'investissement extension et restructuration du FV et CAJ St-Joseph ZAC Paul Meurice.

2016 DASES 277-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association E-Enfance (1er).

2016 DASES 289-G Convention avec la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) concernant la majoration pour tierce personne (MTP).

2016 DASES 313-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Act Up-Paris (19e).

2016 DASES 350-G Subvention (5.000 euros) à l'association Pôle de Santé des Envierges (20e).

2016 DASES 354-G Subvention (5.000 euros) à l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

2016 DASES 411-G Subvention d'investissement pour l'aménagement du Service de Répit et du FAM Ecluses Saint Martin pour la SA d'HLM 3F Résidences Sociales de France.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2016 DASES 172-G Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association Aurore (15e) pour son CHRS SILOE (9e).

2016 DASES 173-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Groupe SOS Solidarités (11e) pour son CAARUD Kaléidoscope (19e).

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2016 DICOM 18 Accords-cadres à bons de commande et à marchés subséquents pour l'opération Paris Plages pour les éditions 2017 à 2020.

M. Bruno JULLIARD, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2016 DAC 701 Subvention (3.000 euros) à l'association Musiques et Cultures Digitales pour la réalisation de ses actions dans le quartier du Grand Belleville du 10e.

2016 DAC 718 Subventions (8.000 euros) aux associations Festival de films de la diaspora africaine et convention avec l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2016 DAC 290 - DJS Subvention (27.000 euros) à l'association Paris Macadam Les Arcavals (18e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2016 DAC 148 Subvention (10.500 euros) à l'association MUSETHIC (06100 Nice).

M. Bruno JULLIARD, Mme Antoinette GUHL, rapporteurs.

2016 DAC 235 Subventions (6.000 euros) aux associations Zbellissime et Art Convergences.

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DGRI 27 Pactes d'amitié et de coopération avec Abidjan (Côte d'Ivoire), Rangoun (Birmanie), Buenos Aires (Argentine), Madrid, Barcelone (Espagne) et Niamey (Niger).

2016 DGRI 68 Subvention (5.000 euros) à l'association Centre de recherche et d'information pour le développement - CRID pour la Semaine de la Solidarité 2016.

2016 DGRI 72 Subvention (5.000 euros) à l'association Coordination des Collectivités Portugaises de France - CCPF (14e) pour le développement des activités lusophones à Paris.

2016 DGRI 78 Cotisations 2016 à plusieurs réseaux de villes.

2016 DGRI 80 Subvention (5.000 euros) à l'association Collectif de Développement et de Secours Syrien (2e) pour son projet "Banafsaj" d'aide aux veuves de la ville de Saraqeb (Syrie).

2016 DGRI 88 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Enfants de la Méditerranée (20e) pour son projet éducatif auprès d'enfants réfugiés au Sud Liban.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2016 DGRI 86 Subvention (20.000 euros) à l'association Fédération internationale des ligues des droits de l'homme - FIDH (11e).

M. Patrick KLUGMAN, Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

2016 DGRI 75 - DPE Subvention (135.030 euros) et convention avec l'association Groupe de recherches et d'échanges technologiques (GRET) pour le projet de gestion des déchets dans la province de Vinh Phuc (Vietnam).

2016 DGRI 76 - DPE Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Action Contre la Faim pour le projet de gestion des déchets solides et compostage à Azraq (Jordanie).

2016 DGRI 79 - DPE Projet de coopération Paris-Tunis portant sur un pilote de collecte sélective à Tunis.

M. Patrick KLUGMAN, Mme Antoinette GUHL, Mme Célia BLAUUEL et M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2016 DGRI 81 Subvention (21.000 euros) à l'association Orphelins-Sida-International (11e) dans le cadre de la lutte contre le sida.

2016 DGRI 82 Subvention (21.000 euros) et convention avec l'association Actions de Solidarité Internationale (17e) dans le cadre de la lutte contre le sida.

2016 DGRI 84 Convention avec Abidjan pour l'organisation d'un séminaire francophone sur la lutte contre le VIH/sida en Afrique.

M. Patrick KLUGMAN, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DEVE 47 Aménagement du jardin de la ZAC Paul Bourget (13e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives.

2016 DEVE 100 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DEVE 115 Aménagement de la ZAC Paul Bourget par la SEMAPA - Application du tarif d'intérêt général pour l'abattage d'arbres.

2016 DEVE 120 Fourniture d'arbres pour plantations sur le domaine de la Ville de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2016 DEVE 134 Fourniture de sapins pour les décorations de Noël de la Ville de Paris - Approbation de lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert et de signature des marchés correspondants.

2016 DEVE 142 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et Parisiens.

2016 DEVE 149 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et Parisiens.

2016 DEVE 151 Candidature à l'appel à reconnaissance de projets 2016 dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2016 DAE 202 Subvention (44.000 euros) et convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e).

2016 DJS 35 Subvention (17.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (15e).

2016 DJS 42 Plan Nager à Paris - Subventions (56.000 euros) et conventions avec 5 clubs sportifs aquatiques.

2016 DJS 45 Subvention (160.000 euros) et convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (12e).

2016 DJS 47 Subventions (95.000 euros) et conventions avec 5 organismes locaux de Fédérations Nationales.

2016 DJS 76 Subventions (87.000 euros) et conventions avec 4 organismes locaux de Fédérations Nationales.

2016 DJS 83 Subventions (13.600 euros) à 5 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

2016 DJS 90 Subventions (32.550 euros) à plusieurs associations sportives parisiennes.

2016 DJS 91 Subventions (30.250 euros) à 8 associations sportives (11e).

2016 DJS 98 Subventions (12.100 euros) à 7 associations sportives locales (18e).

2016 DJS 261 Subvention (5.900 euros) et convention avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) (20e).

2016 DJS 281 Subvention (40.000 euros) et convention avec le PUC Volley-ball au titre de sa participation à la Ligue des Champions 2016-2017.

2016 DJS 290 Protocole d'accord entre deux syndicats de copropriétaires et la Ville de Paris.

2016 DJS 309 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2016 DAE 39-G Subvention (5.000 euros) à la Fédération Nationale des Associations Escapade Liberté et Mobilité (16e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2016 DJS 27 - DDCT Subventions (17.500 euros) à 4 associations sportives et signature d'une convention avec ADOS.

M. Jean-François MARTINS, Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

2016 DJS 80 - DDCT Subventions (29.150 euros) à 16 associations.

M. Jean-François MARTINS, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2016 DAE 362 Arc de l'Innovation - Caserne Château-Landon (10e) - Garantie d'emprunt à la RIVP et convention.

2016 DAE 373 Arc de l'Innovation - Subvention (150.000 euros) et convention avec Accords Croisés (18e).

2016 DU 20 ZAC Clichy-Batignolles (17e) - Acquisition auprès de Paris Batignolles Aménagement d'une voirie dénommée rue René Blum dans le secteur Est de la ZAC.

2016 DU 220 Secteur aménagement Impasse Dupuy (18e) - Acquisition auprès de la SIEMP de la voirie nouvelle Rue Romy Schneider.

2016 DU 227 Servitude de passage à consentir à la RATP sur la parcelle communale 6-20 rue Mousset-Robert (12e).

2016 DU 230 Délimitation de trois parcelles appartenant au domaine public communal 14 rue Jules Guesde, 9/P et 11/P rue du Texel (14e).

2016 DU 235 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal à Gentilly (94).

2016 SG 9 Versement à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) d'une subvention pour 2016 (10.000 euros).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2016 DU 228 ZAC Porte Pouchet (17e) - Avenant n° 3 relatif au transfert de la concession d'aménagement de la SEMAVIP à la SPLA Paris Batignolles Aménagement.

M. Jean-Louis MISSIKA, **M. Julien BARGETON**, rapporteurs.

2016 DU 219 Maillot (89) - Cession de parcelles de bois et de bois-taillis.

M. Jean-Louis MISSIKA, **Mme Célia BLAUDEL**, rapporteurs.

2016 DU 232 Cession d'emprises communales dans le Domaine de Beauregard à La Celle Saint Cloud (78) - Avenants à baux emphytéotiques consentis à la SIEMP et avenant à convention de délégation de gestion.

M. Jean-Louis MISSIKA et **M. Ian BROSSAT**, rapporteurs.

2016 DU 131 Secteur d'aménagement Binet (18e) - Déclassement et cession d'un terrain à Paris Habitat - OPH (lot 4).

M. Jean-Louis MISSIKA, **Mme Colombe BROSSEL**, rapporteurs.

2016 DPE 68 Autorisation donnée au SYCTOM de déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives portant sur une propriété de la Ville de Paris, située 17 à 21 quai de Seine à Saint-Ouen (93).

M. Jean-Louis MISSIKA, **Mme Antoinette GUHL**, **M. Mao PENINOU**, rapporteurs.

2016 DU 115 Régularisation foncière avec Paris Habitat - Cessions croisées du terrain (AN 66) 177 rue Crimée (19e), du volume de crèche (AN 68) 171 rue Crimée (19e) et de la parcelle (AN 69).

M. Jean-Louis MISSIKA, **Mme Nawel OUMER**, rapporteurs.

2016 DAE 77-G Appel à projets ParisCode - Subventions de fonctionnement.

M. Jean-Louis MISSIKA, **Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2016 DVD 25 Parc de stationnement Louvre-Samaritaine (1er) - Avenant n° 1 à la convention.

2016 DVD 106 Stations-service. Transfert de l'activité commerciale à Total Marketing France.

2016 DVD 109 Partie garage du parc de stationnement Saint Germain des Prés (6e) - Contrat d'affermage avec la Société du Parking du Boulevard Saint Germain pour l'entretien et l'exploitation.

2016 DVD 128 Prolongement de la ligne 14 au sud. Pôle d'échange Maison Blanche (13e). Demande d'une subvention à la Société du Grand Paris pour la réalisation d'une étude et signature de la convention correspondante.

2016 DVD 145 Subvention (31.000 euros) et convention avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB).

2016 DVD 147 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile de France.

2016 DVD 149 Mise à niveau de la priorité aux feux pour la ligne de bus 26 sur 6 nouveaux carrefours - Demande de subvention au STIF.

2016 DVD 160 Restructuration du réseau de bus. Signature d'un marché subséquent de l'accord-cadre relatif aux prestations de bureau d'études techniques dans le cadre de l'aménagement d'espaces verts et de voirie.

2016 DVD 163 Indemnisations amiables.

2016 DVD 165 Réalisation d'études de simulations, macroscopiques, mésoscopiques et microscopiques de trafic - Marché de prestations intellectuelles - Modalités de passation.

2016 DVD 168 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association La Petite Rockette (11e) pour la création d'un atelier de réparation de vélos.

2016 DVD 169 Aménagement d'une promenade urbaine du boulevard de la Chapelle au boulevard de la Villette (10e, 18e et 19e) - Autorisation à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération.

2016 DVD 175 Mise à disposition et manutention de séparateurs sur la voirie parisienne - Marché de services - Modalités de passation.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2016 DFPE 56 Subvention (135.531 euros) et avenant n° 3 avec l'association Aide aux Mères de Famille (7e) pour la halte-garderie Aide aux Mères de Famille (7e).

2016 DFPE 62 Subvention (111.485 euros) et avenant n° 3 avec l'association Réseau Treize (13e) pour la halte-garderie Le Petit Navire (13e).

2016 DFPE 89 Subvention (95.860 euros) et avenant n° 3 avec l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (17e) pour la halte-garderie Kellner (17e).

2016 DFPE 92 Subvention (111.300 euros) et avenant n° 3 avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour la halte-garderie Les Pitchouns (11e).

2016 DFPE 107 Subventions (623.343 euros) et avenants à l'association Accueil et Reclassement Féminin Œuvres de Gares-Lafayette (6e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 108 Subventions (6.122.121 euros) et avenants avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 137 Subvention (118.329 euros) et avenant n° 3 à l'association "Le Dauphin Bleu" (18e) pour la crèche collective Le Petit Dauphin Cloÿs (18e).

2016 DFPE 139 Subvention (81.858 euros) et avenant n° 3 à l'association Plaisir d'Enfance (19e) pour la structure multi-accueil le Nid des Tout Petits (19e).

2016 DFPE 152 Subvention (447.149 euros) et avenants avec l'association Estrelia (10e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 156 Subventions (655.841 euros) et avenants avec l'association Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 157 Subventions (890.300 euros) et avenants avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 164 Subventions (1.616.232 euros) et avenants avec l'association Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 171 Subventions (2.306.024 euros) et avenants à la Fondation Léopold Bellan (8e) (ex. ONCP) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 175 Subvention (1.168.573 euros) et convention avec l'association ABC Puériculture (16e) pour la création d'un multi-accueil au 8 bis, rue Bretonneau (20e).

2016 DFPE 197 Subvention (38.838 euros) et convention avec France Horizon (Vaujours - 93) pour son établissement multi-accueil (17e).

2016 DFPE 209 Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris - Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil Petite Enfance 2014 et 2015.

2016 DFPE 251 Lancement de la démarche qualité de la garde à domicile pour les enfants de moins de 3 ans - Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de Paris.

2016 DFPE 254 Subventions (802.352 euros) et avenants avec l'association Caramel (12e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2016 DFPE 255 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Parrains Par'Mille (11e) pour un projet de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2016 DFPE 112 Subvention (738.915 euros) et convention avec l'association Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie (11e) pour la création d'un multi-accueil au 134, boulevard Davout (20e).

Mme Nawel OUMER et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DFPE 256 Mise à disposition d'emprises dans l'ensemble immobilier 216bis/ 220ter rue de la Croix-Nivert et 25-27 rue Théodore Deck (15e) - Convention d'occupation du domaine public consentie à la RATP.

Mme Nawel OUMER, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteures.

2016 DDCT 135 Subvention (1.670.000 euros) avec convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris (4e).

2016 DDCT 2-G Subvention (2.000.000 euros) avec convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine (4e).

M. Mao PENINO, rapporteur.

2016 DPE 65 Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages et équipements exploités par la Section de l'Assainissement, Circonscription Est-Marché de services - Modalités de passation.

M. Mao PENINO, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2016 DPE 69 Participation à un groupement de commande d'achat de sacs biodégradables, de bioseaux et de bacs de collecte des biodéchets - Signature de la convention.

M. Mao PENINO, Mme Antoinette GUHL, rapporteurs.

2016 DAE 81 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2016 (18e).

2016 DAE 144 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré Bastille (11e).

2016 DAE 158 Atelier parisien d'urbanisme - Subvention (50.000 euros) et convention pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

2016 DAE 125 Subvention (2.900 euros) à l'association de commerçants le village de Lévis pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (17e).

2016 DAE 135 Subvention (6.500 euros) à l'association des commerçants Bellevillois pour les illuminations de fin d'année 2015 (20e).

2016 DAE 139 Subvention (13.900 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (18e).

2016 DAE 270 Subvention (6.000 euros) à l'association des commerçants du Haut-Montmartre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (18e).

2016 DAE 307 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants de la rue du Bac pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (7e).

2016 DAE 380 Dispositif "Les 4 saisons solidaires" - 1-9, rue Bichat (10e) - Subvention (196.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH pour l'aménagement d'un local commercial.

2016 DAE 388 Marché aux puces et square aux artistes de la Porte de Vanves (14e) - Prolongation de trois mois du contrat de délégation de service public.

2016 DICOM 23 Conditions générales de ventes pour la boutique 29 rue de Rivoli et le site internet.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2016 DAE 394 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

Mme Olivia POLSKI, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2016 DDCT 103 Subvention Fonds du Maire (5.076 euros) à 1 association du 1er arrondissement.

2016 DDCT 105 Subvention Fonds du Maire (7.012 euros) au Comité des Fêtes et de Solidarité du 8e arrondissement.

2016 DDCT 110 Subventions Fonds du Maire (10.053 euros) à 7 associations du 15e arrondissement.

2016 DDCT 112 Subventions Fonds du Maire (18.225 euros) à 3 associations du 18e arrondissement.

2016 DDCT 114 Subventions Fonds du Maire (21.313 euros) à 6 associations (20e).

2016 DDCT 122 Subventions (30.000 euros) et conventions avec 8 associations pour leurs actions visant à favoriser la citoyenneté active auprès des publics jeunes.

2016 DDCT 129 Subvention (8.000 euros) à l'association "Tous bénévoles".

2016 DDCT 138 Subventions Fonds du Maire (18.000 euros) à 5 associations du 4e arrondissement.

2016 DDCT 139 Subventions Fonds du Maire (7.500 euros) à 4 associations du (19e).

2016 DDCT 141 Subventions Fonds du Maire (16.000 euros) à 3 associations du 3e arrondissement.

2016 DDCT 144 Subventions Fonds du Maire (6.000 euros) à 2 associations du 16e arrondissement.

2016 DDCT 146 Avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal "Le patronage laïque Jules Vallès".

2016 DJS 266 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France (14e).

2016 DJS 273 Aides "Quartiers Libres" - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017.

2016 DJS 275 Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017.

2016 DJS 279 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Esprit, Savoir, Sport et Équité - E.S.S.E (19e).

2016 DJS 280 Subvention (1.500 euros) avec l'association Dumas Réunion (20e).

2016 DJS 287 Subvention (6.000 euros) à l'association Du Rififi aux Batignolles (17e).

2016 DJS 291 Subvention (1.500 euros) à l'association Sirius Productions (18e).

2016 DJS 294 Subvention (5.000 euros) à l'association Pazapas Belleville (11e).

2016 DJS 311 Subventions (161.000 euros) et convention avec l'Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) Aubervilliers (93).

2016 DJS 9-G Subventions (40.000 euros) et conventions avec sept associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs.

2016 DDCT 128 Subvention (12.000 euros) à l'association Panorama Etudes Formation Conseils (20e).

2016 DAE 24-G Subvention (5.000 euros) pour l'association d'accompagnement professionnel des Jeunes Passeport Avenir.

2016 DAE 28-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'établissement public du palais de la découverte et de la cité des sciences et de l'industrie.

2016 DAE 75-G Subvention (66.150 euros) et convention avec l'association Fonds national d'Assurance Formation de l'Industrie Hôtelière (FAFIH, 8e).

2016 DAE 78-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion (18e).

2016 DRH 7-G Signature au titre de l'année 2017, d'une convention avec l'association "Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris" afin de financer les actions d'accompagnement et formation.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2016 DDCT 115 Subventions (4.500 euros) à 3 associations (10e et 17e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2016 DJS 243 - DDCT Subvention (1.500 euros) à Percussion Art (20e).

2016 DJS 245 - DDCT Subventions (3.000 euros) à 2 associations de jeunesse (13e).

2016 DJS 283 - DDCT Subvention (2.500 euros) à l'Association Solidarité Paga Lagny Davout (20e).

2016 DJS 295 - DDCT Subvention (7.000 euros) et avenant à convention avec l'association Espoir 18 (18e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteuses.

2016 DJS 172 Subvention (5.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Starting-Block (13e).

Mme Pauline VÉRON, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2016 DFPE 227 Subvention (37.000 euros) à huit associations, dont deux avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

2016 DFPE 230 Accompagnement des familles - Subvention (50.000 euros) et convention avec le Comité d'Établissement SNCF Réseau IDF (13e) pour le fonctionnement de la ludothèque Planète Jeux (18e).

2016 DFPE 237 Subventions (19.000 euros) et conventions avec trois associations pour leur action de soutien à la parentalité visant à rapprocher les familles et l'institution scolaire.

2016 DFPE 238 Subventions (28.000 euros) et conventions avec 12 associations pour leurs actions dans le cadre du dispositif "Paris Collèges Familles" visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

2016 DFPE 242 Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e) pour son action de soutien à la parentalité "Une place pour tous".

2016 DFPE 249 Subvention (4.621 euros) et avenants à conventions avec l'association "De l'Infans à L'Enfant".

2016 DPA 82 Crèche et centre de PMI 3 square Alban Satragne (10e) - Réaménagement - Approbation du principe de l'opération - Marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation et autorisations administratives.

2016 DPA 17-G Crèche et centre de PMI 3 square Alban Satragne (10e) - Réaménagement - Approbation du principe de l'opération - Marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation et autorisations administratives.

2016 DASES 131-G Deux subventions en fonctionnement (324.244 euros) et une subvention en investissement (107.664 euros) relatives à la création d'un accueil de jour labellisé "Espace Solidarité Insertion".

2016 DASES 137-G Subvention (100.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris - Alma-Paris.

2016 DASES 360-G Participation et convention avec l'association Delta 7.

2016 DASES 382-G Participation aux associations Escapade Liberté Mobilité Les amis du bus d f et les at de Natema.

2016 DASES 383-G Participation (60.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec l'association du Parc Georges Brassens (15e).

2016 DASES 402-G Participation (7.721 euros) et convention avec l'Association Pour l'Assistance Totale à Domicile - APATD (19e).

2016 DASES 272-G Participation (220.000 euros) au fonctionnement de deux associations de parrainage: France Parrainages et Parrains par Mille.

2016 DASES 273-G Subvention (7.000 euros) de fonctionnement à l'association laVita.

2016 DASES 401-G Convention d'habilitation avec l'association la Sauvegarde de l'Adolescence pour le fonctionnement du dispositif Paris Ados Services (PAS) (19e).

2016 DASES 338-G Subventions (793.032 euros) relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par six associations.

2016 DASES 345-G Subvention (80.000 euros) à l'association Diagnostic et Trajectoires relative à la mise en œuvre d'actions auprès de familles Roms sans domicile fixe installées sur la voie publique.

2016 DASES 374-G Subventions (398.000 euros) relatives au financement de la structure d'accès aux droits "Le Kiosque" à destination des demandeurs d'asile majeurs isolés en situation de grande précarité à Paris géré.

2016 DASES 378-G Participation et convention avec l'association ASSFAM.

2016 DASES 391-G Subvention (24.834 euros) au Secours Catholique (7e), pour le fonctionnement de son Centre d'entraide pour demandeurs d'asile et réfugiés (CEDRE) (19e) - Convention annuelle.

2016 DASES 406-G Participation (2.000 euros) à l'association La route aux quatre chansons (11e) au titre de 2016.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2016 DAC 3 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Narcisse théâtre (92220).

2016 DAC 55 Subvention (19.500 euros) et convention à l'Association Française pour le Cirque de Demain (17e).

2016 DAC 63 Subvention (10.000 euros) à l'association Just 4 Ladies (11e).

2016 DAC 64 Subvention (31.448 euros) et convention avec la SAS Studio cirque EARS (77166).

2016 DAC 147 Subvention (27.500 euros) et avenant à convention avec l'association Glaz'Art (19e).

2016 DAC 150 Subvention (10.000 euros) avec l'association Fonds social juif unifié (5e).

2016 DAC 152 Subventions (12.500 euros) et conventions avec les associations Jeunes Talents et Ateliers de Recherche et de Création pour l'Art Lyrique ARCAL (20e).

2016 DAC 153 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association La Caserne Ephémère (10e).

2016 DAC 154 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant Péniche Opéra (19e).

2016 DAC 286 Subvention (3.000 euros) à l'association Ménilmusique (20e).

2016 DAC 291 Subvention (7.000 euros) à l'association CRL 10 (10e).

2016 DAC 292 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Art Exprim 18 (18e).

2016 DAC 294 Subvention (2.000 euros) à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris (13e).

2016 DAC 297 Subvention (75.000 euros) et conventions avec l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt.

2016 DAC 13-G Modification des statuts de l'EPCC "Maison des Pratiques Artistiques Amateurs" (MPAA).

2016 DAC 299 Subvention (160.000 euros) et convention avec l'association Paris Ateliers (4e).

2016 DAC 386 Avenant à la convention d'occupation du 7 juin 2016 relative à la mise à disposition d'un terrain nu, situé 53-57 rue Polonceau (18e), au profit de l'association "La Table Ouverte".

2016 DAC 390 Fourniture de phonogrammes pour la Ville de Paris et pour l'établissement public Paris Musées - Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires - Modalités de passation et d'attribution.

2016 DAC 15-G Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la direction des services d'archives (Archives de Paris).

2016 DAC 624 Subvention (1.000 euros) à l'association L'impossible (19e).

2016 DAC 625 Subvention (2.500 euros) à l'Association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques (AGETA) au titre de l'action culturelle locale.

2016 DAC 680 Baux de sous-location accordés aux associations Théâtre de la Ville et Théâtre Musical de Paris.

2016 DAC 683 Convention de partenariat avec le Centre des Musées Nationaux relative à la publication d'un ouvrage consacré à la Place de la Bastille.

2016 DAC 700 Subventions (4.000 euros) à l'association Les amis du théâtre du Ranelagh (16e).

2016 DAC 702 Subvention (2.000 euros) à l'association Au Chœur de la Ville, La Clef des Chants (13e).

2016 DAC 707 signature du contrat de production de l'exposition le baroque des lumières - Ville de Paris / EP Musées.

2016 DAC 709 Subventions (150.000 euros) et avenants à convention avec cinq associations dans le cadres des temps d'activités périscolaires.

2016 DAC 710 Marché de fourniture de conditionnements patrimoniaux - Accord-cadre à bons de commande multi-attributaire - Modalités de passation et d'attribution.

2016 DAC 12-G Marché de fourniture de conditionnements patrimoniaux - Accord-cadre à bons de commande multi-attributaire - Modalités de passation et d'attribution.

2016 DAC 711 Subvention (5.000 euros) et avenant avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18e).

2016 DAC 713 Subventions (6.000 euros) aux associations Centre scolaire sportif de l'école Beauregard et ART2Eveil (2e).

2016 DAC 716 Subvention (4.000 euros) à l'association Passeurs d'art (8e).

2016 DAC 717 Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'équipement des bibliothèques.

2016 DAC 722 Avenant à la convention de mécénat signée avec le Fonds de dotation pour le rayonnement de l'église Saint-Germain-des-Prés (6e).

2016 DAC 724 Autorisation de signer un contrat de cession de droits d'auteur pour l'œuvre "Mon fils marin" de Chana Orloff.

2016 DAE 46 Subvention (20.000 euros) à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de France.

2016 DAE 203 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association A Suivre (10e) pour l'opération Paris Face cachée.

2016 DAE 275 Subvention (15.000 euros) et convention avec le Comité des fêtes et de la solidarité du (13e).

2016 DASCO 114 Ecole Boule - Contribution de la Ville de Paris au service de restauration pour 2017.

2016 SG 26 Subvention (2.000 euros) à l'association Difié Kako (13e) pour recréer la pièce chorégraphique "Noir de boue et d'obus", dans une version franco-sénégalaise.

2016 SG 31 Versement de la cotisation 2016 de la Ville de Paris (8.216,52 euros) au Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales.

2016 SG 35 Subvention (2.000 euros) à l'Association Akélio Accompagnement (94 Valenton) pour organiser d'une manifestation pour l'insertion professionnelle intitulée "Forum Pro Jeunesse 2016".

2016 DAC 486 Subvention (500 euros) à l'association Section de Paris Fédération nationale des combattants volontaires -1914-1918-1939-1945 Résistance, T.O.E., A.F.N et missions extérieures.

2016 DAC 488 Subvention (1.500 euros) à l'Association des Familles de Compagnon de la Libération (7e).

2016 DAC 490 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association des amis du musée des sapeurs-pompiers de Paris (17e).

2016 DAC 497 Subvention (1.000 euros) à l'Association des Jeunes Porte-drapeaux d'Ile de France (12e).

2016 DAC 498 Subvention (20.000 euros) à l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile de France ARCAT Ile-de-France.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2016 DJS 306 Dénomination Julie Vlasto attribuée au centre sportif du passage Delessert (10e).

2016 DJS 308 Dénomination Toussainte et Jean Dominique Ferrandi au terrain d'éducation physique situé rue du Docteur Laurent (13e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2016 DPA 88 Communication : Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les opérations d'équipements publics - Année 2015.

M. Jacques BAUDRIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Dominique VERSINI et Mme Nawel OUMER, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du 2 novembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OUALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur :

Mmes Antoinette GUHL, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Danièle PREMEL.

MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Jean-François LEGARET.

Absente :

Mmes Rachida DATI.

M. GABORIAU ouvre la séance à 18 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 109 à son ordre du jour (dont 16 au Conseil départemental et 1 proposition du groupe RG-CI) :

DFA 113 : présentation par M. GAUDILLÈRE de la situation financière du Crédit Municipal de Paris. M. ZAMARON, Directeur général du Crédit Municipal de Paris Banque, fait le point sur la gestion extinctive de l'établissement : interventions de MM. SAINT-ETIENNE et GABORIAU.

DPA 88 : présentation par M. BAUDRIER du bilan des délibérations globales sur les opérations d'équipements publics en 2015, et plus particulièrement sur l'opération d'implantation de la Direction des Affaires culturelles et de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture au 11, rue du Pré dans le 18^e arrondissement : interventions de MM. SAINT-ETIENNE et BARGETON.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

DRH 11 - Modification du statut particulier du corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris : intervention de M. GLEIZES.

DSTI 9 - Maintenance du progiciel LogicPro - Modalités de passation - Autorisation - Signature : intervention de M. GLEIZES.

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats - M. BARGETON, rapporteur.

Présentation par M. BARGETON de tableaux de bord financier.

DFA 154 et 58 G Débat portant sur les orientations budgétaires : intervention de Mme SIMMONET et MM. De FROMENT, BONNET, SAINT-ETIENNE et GLEIZES.

Divers :

Les membres de la Commission demandent s'il était possible de recevoir, par courriel, la présentation de la gestion extinctive du Crédit Municipal de Paris Banque.

Vœux et amendements :

32 vœux et 1 amendement ont été déposés.

Séance levée à 19 heures 52.

Prochaine Commission le mardi 6 décembre à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du mercredi 2 novembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, Danièle GIAZZI, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER, Sandrine MÉES, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Excusé au sens du Règlement intérieur :

M. Christophe GIRARD.

Excusée :

Mme Marielle de SARNEZ.

Absent-e-s :

Mme Yamina BENGUIGUI et M. Grégoire CHERTOK.

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 07.

2016 DPA 88 - Communication : présentation du bilan des délibérations globales portant sur les opérations d'équipements publics - Année 2015 - par M. Jacques BAUDRIER, Conseiller Délégué auprès de l'Adjoint chargé de l'urbanisme, chargé des questions relatives à l'architecture et aux grands projets de renouvellement urbain, et Mme Virginie KATZWERDEL : interventions de Mmes MÉHAL, MÉES, MM. DUCLOUX, et JULLIARD.

M. GAUDILLÈRE a présenté le bilan de la Commission du Vieux Paris, mettant l'accent sur l'indépendance de la Commission, la transparence, les règles de fonctionnement avec la création de trois sous-commissions. Il précise qu'en 2016 la Commission a été saisie de 80 adresses et a émis 70 vœux. - Interventions de Mmes MÉHAL, MM. HODENT et JULLIARD.

M. JULLIARD a présenté le bilan de l'édition 2016 de "Nuit Blanche" en précisant que cette édition sous l'égide de Jean de LOISY a été une très belle réussite tant sur le plan artistique que sur la fréquentation.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 67 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental).

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles - M. JULLIARD, rapporteur.

M. JULLIARD a présenté les principaux projets de sa délégation :

2016 DAC 680 - Baux de sous-location accordés aux associations Théâtre de la Ville et Théâtre Musical de Paris.

2016 DAC 709 - Subventions (150.000 euros) et avenants à convention avec cinq associations dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

2016 DAC 153 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "La Caserne Éphémère" (10e).

2016 DAC 707 - Contrat entre la Ville de Paris et Etablissement Public (EP) "Paris Musées" relatif à la production de l'exposition "Baroque des lumières" au Musée du Petit Palais. Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le contrat avec l'Etablissement Public "Paris Musées".

2016 DAC 298 - Modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (M.P.A.A.).

Interventions de Mmes MÉES et FANFANT sur l'opportunité de la représentation des usagers au CA de la M.P.A.A. suite à la modification des statuts. - Réponse de Mme MAQUOI, Présidente de l'établissement.

2016 DU 60 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris" - site sous-station Voltaire, 14, avenue Parmentier (11e). - Désignation du lauréat - Division en volumes - Déclassement et signature de la promesse de bail emphytéotique administratif et du bail emphytéotique administratif - Autorisations d'urbanisme : intervention de M. DUCLOUX.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

Mme VIEU-CHARIER rapporte ses projets mettant en exergue :

2016 DAC 490 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association des amis du musée des sapeurs-pompiers de Paris (AAMSP) (17e).

2016 DAC 498 - Subvention (20.000 euros) à l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France.

2016 DJS 306 - Dénomination Julie Vlasto au centre sportif du passage Delessert (10e).

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

M. HOCQUARD a présenté les projets :

2016 DAE 317 - Subvention (12 000 euros) et convention avec l'association "Technopol- Techno Parade" (9e).

2016 DDCT 137 - Signature d'une convention avec l'association "Wimoov" pour l'attribution d'une subvention. (20.000 euros).

Amendements et vœux :

8 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme MÉES a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif au devenir du réseau des bibliothèques et médiathèques parisiennes.

Mme SOUYRIS a présenté le vœu du groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de la création artistique indépendante à Paris.

Mme PRIMET a présenté le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la bibliothèque Marguerite Durand.

Mme MÉHAL a présenté les 2 vœux du groupe UDI-MODEM relatifs :

- à la création d'une cité du théâtre à Paris,
- à la promotion du transmédia dans le cadre de l'édition 2017 de "Nuit Blanche".

M. DUCLOUX a présenté les 2 vœux du groupe Socialiste et Apparentés relatifs :

- à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Benoite Groult. Ce vœu relève de la compétence de Mme BIDARD en 4e Commission.
- à la pose d'une plaque commémorative 168, rue de Tolbiac.

M. HODENT a présenté le vœu du Groupe les Républicains relatif à l'hommage à Jules Riché : intervention de M. GAUDILLÈRE.

Questions diverses :

Mme VIEU-CHARIER propose à la Commission une visite de Notre Dame de Paris avant le début des travaux.

Séance levée à 13 heures 30.

Prochaine séance le lundi 5 décembre 2016 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du mercredi 2 novembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Colombe BROSSEL, Virginie DASPET, Édith GALLOIS, Maud GATEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Brigitte KUSTER, Joëlle MOREL, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Éric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFÈVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU, Dominique TIBERI, Patrick TRÉMÈGE.

Excusé-e-s :

Mmes Julie BOILLOT, Marie-Laure HAREL, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, M. Yann WEHRLING.

Séance ouverte à 10 heures 35.

Présentations :

2016 DPA 88 - Communication : présentation du bilan des délibérations globales portant sur les opérations d'équipements publics - Année 2015.

M. Jacques BAUDRIER, Conseiller délégué auprès de l'Adjoint chargé de l'urbanisme, chargé des questions relatives à l'architecture et aux Grands projets de renouvellement urbain, et M. Nicolas MOUY, Chef du secteur jeunesse et sport au Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage de la DPA.

Intervention de M. JULIEN.

2016 DEVE 143 - 100 hectares de végétalisation et d'agriculture urbaine.

Mme KOMITÈS et Mme Carine BERNÈDE, Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement.

Interventions de M. JULIEN et M. LEFÈVRE.

Autres projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 110 à l'ordre du jour (dont 6 au Conseil départemental) :

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSEL, rapporteure.

2016 DDCT 98 Subventions (70 000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers politique de la ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH) : interventions de Mme MOREL et Mme BROSEL.

2016 PP 56 Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police : interventions de M. GOUJON et Mme Chantal GUÉLOT, Chef du Bureau du budget spécial à la Direction des Finances, de la commande publique et de la performance au Secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police.

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

2016 DVD 137 - DFA - DRH Contrôle du stationnement payant de surface à Paris - Marché de services - Modalités de passation : interventions de M. GOUJON, M. Didier BAILLY, Directeur de la Voirie et des Déplacements, M. TIBERI et M. NAJDOVSKI.

2016 DVD 167 Mise en place d'une zone à circulation restreinte - Convention de coopération avec la DRIEA pour évaluation de son impact sur la circulation : interventions de M. LEFÈVRE et M. NAJDOVSKI.

Vœux et amendements :

7 vœux rattachés et 29 vœux non rattachés ont été déposés.

M. DARGENT a cité pour mémoire les 2 vœux du groupe les Républicains rattachés au projet de délibération 2016 DEVE 143 ; M. GOUJON a présenté celui relatif au mode de concertation entre la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement sur les projets de végétalisation concernant le 15e arrondissement - Réponse de Mme KOMITÈS.

M. LE RESTE a présenté le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la politique du stationnement - Réponse de M. NAJDOVSKI : intervention de M. DARGENT.

M. DARGENT a cité pour mémoire les 2 vœux du groupe les Républicains rattachés au projet de délibération 2016 DVD 167.

Divers :

M. DARGENT a annoncé la tenue d'une réunion exceptionnelle de la 3e Commission en présence du Préfet de police, qui portera sur : - les manifestations et l'ordre public à Paris, - la sécurisation des événements festifs, - le stationnement payant et les fourrières, et - questions diverses, le jeudi 17 novembre 2016 à 14 heures 30.

M. JULIEN a réitéré sa demande de première réunion du comité d'éthique de la vidéo-protection à Paris - Réponse de Mme BROSEL.

M. JULIEN a exprimé le souhait que l'examen des projets de la 3e Commission en Conseil de Paris ne soit plus entamé à 20 heures 55 comme ce fut le cas lors de la dernière séance - Réponse de M. PENINOU.

Séance levée à 12 heures 13.

Prochaine Commission le lundi 5 décembre 2016 à 10 heures 30.

Il faut lire dans le compte rendu de la 3e Commission de la séance des 26, 27 et 28 septembre 2016 que M. Patrick TRÉMÈGE est excusé au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris.

4e COMMISSION

Réunion du 2 novembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL, Sylvie CEYRAC, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur :

Mmes Emmanuelle DAUVERGNE et Fanny GAILLANNE.

M. François HAAB.

Excusée :

Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 09.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 113 à son ordre du jour (dont 61 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

DPA 88 : Présentation par M. Baudrier du bilan des délibérations globales sur les opérations d'équipements publics en 2015. Mme CHAZALETTE, Cheffe du Service technique de l'architecture et des projets, s'attarde plus particulièrement sur l'opération de construction de l'école élémentaire et d'un multi-accueil au 73, boulevard Davout dans le 20e arrondissement et sur la construction d'une école et d'une crèche Chapelle-International dans le 18e arrondissement : interventions de Mmes BERTHOUT, OUMER et SOLANS.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSEL, rapporteure.

DASES 327 G - Conventions et subventions (5.806.864 euros) aux 30 centres sociaux associatifs parisiens : intervention de Mme CEYRAC.

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - M. JOMIER, rapporteur.

DASES 114 G - Convention AS Fondation Santé étudiant de France : interventions de Mme CEYRAC et de M. DEBRÉ.

DASES 295 G - Modification du Règlement départemental d'aide sociale, personnes âgées et personnes handicapées : interventions de Mmes ATALLAH, STOPPA-LYONNET, VERSINI, TAEB.

DASES 379 G - Caisses des écoles (10e, 15e, 20e) - subventions (21.298 euros) et conventions pour la poursuite du programme "Paris Santé Nutrition" : intervention de Mme CEYRAC.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées - Mmes VERSINI et OUMER, rapporteuses.

DASES 428 G - Subvention (783.592 euros) et convention avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour la réalisation de projets votés dans le cadre du budget participatif 2015 : intervention de Mme ATALLAH.

DFA 49 G - Programmation de Fonds social européen (F.S.E.) : intervention de Mme ATALLAH.

DASES 338 G - Subventions (793.032 euros) relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par six associations : intervention de Mme ATALLAH.

DFPE 238 - Subventions (28.000 euros) et conventions avec 12 associations pour leurs actions dans le cadre du dispositif "Paris Collèges Familles" visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges : intervention de Mme CEYRAC.

Divers :

Mme ATALLAH demande à Mme VERSINI s'il serait possible de visiter le centre d'accueil dans le 16^e arrondissement.

Vœux et amendements :

10 vœux ont été déposés.

Mme SOLANS présente, pour le groupe Socialiste et Apparentés, du groupe Ecologiste de Paris et du groupe Communiste - Front de Gauche, un vœu relatif à la prise en charge des migrants : intervention de M. HONORÉ.

Mme SOLANS présente également un vœu, au nom du groupe Ecologiste de Paris, relatif à l'accueil humanitaire des réfugiés à Paris.

Séance levée à 11 heures 25.

Prochaine Commission le lundi 5 décembre à 9 heures.

5^e COMMISSION

Réunion du mercredi 2 novembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huang TAN, Dominique TIBERI, Alexandre VESPERINI.

Excusé au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

M. Jean-Marie LE GUEN.

Excusé-e-s :

M^{me} Michèle ASSOULINE, M. Didier GUILLOT.

Séance ouverte à 14 heures 02.

Présentations :

2016 DPA 88 et 2016 DPA 19 G - Communication : Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les opérations d'équipements publics - Année 2015.

M. Jacques BAUDRIER, M. Philippe CAUVIN, Adjoint à la Directrice du Patrimoine et de l'Architecture, Mme Nathalie CHAZALETTE, Chef du Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage de la DPA.

Intervention de Mme de CLERMONT-TONNERRE.

2016 DFA 145 - DLH et 2016 DFA 54 - DLH-G - Fusion "Elogie - S.I.E.M.P."

Mme Danièle PREMEL, Présidente du Conseil d'administration d'Élogie, Mme Sandrine CHARNOZ, Présidente du Conseil d'administration de la S.I.E.M.P., Mme Valérie de BREM, Directrice générale de la S.I.E.M.P. ; M. Olivier LEBLANC, Directeur général d'Élogie, est excusé.

Questions et interventions de M. AZIÈRE, M. BOURNAZEL, M. VESPERINI, M. DUBUS, M. CONTASSOT - Réponses de Mme de BREM, M. BROSSAT, Mme PREMEL, Mme CHARNOZ.

Transformation des chambres de service parisiennes / 2016 DLH 255 - Élargissement du dispositif "Multiloc" dans le cadre des actions sur les chambres de service et 2016 DLH 295 - Signature d'un traité de concession d'aménagement avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne et de créer des logements sociaux.

Introduction par M. BROSSAT et présentation par M. Frédéric HOMAND, Chargé de mission auprès de la Directrice du Logement et de l'Habitat.

Interventions de Mme de BREM, Mme CHARNOZ, Mme CALANDRA.

"CoRDEES" (CoResponsibility in District Energy Efficiency & Sustainability) - Ville de Paris lauréate de l'appel à projet FEDER smart-grid (réseau intelligent énergétique) Actions Innovantes Urbaines.

Mme Sabine ROMON, Responsable de la Mission ville intelligente et durable au S.G.V.P., M. MISSIKA.

Interventions de M. CONTASSOT et Mme BRIDIER - Réponses de M. MISSIKA et Mme ROMON.

Il est acté que des points d'étapes réguliers seront proposés en 5e Commission.

Autres projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 85 à l'ordre du jour (dont 7 au Conseil départemental) :

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur.

2016 DAE 324 Subventions d'investissement dans le cadre de Paris Code ; 2016 DAE 77-G Appel à projets Paris Code - Subventions de fonctionnement : interventions de M. CONTASSOT et M. MISSIKA.

2016 DU 197 Cession de trois locaux commerciaux du 103, avenue de France (13e) ; 2016 DU 205 Cession de l'immeuble 14, rue Sthrau (13e) ; 2016 DU 206 Cession des immeubles 8-10, rue Léon-Frot et 18, rue Neuve des Boulets (11e) au terme d'un appel à candidatures ; 2016 DU 233 Cession des droits de la Ville de Paris sur les lots de volume à usage commercial de l'immeuble du 118-120, rue Rambuteau (1er) : interventions de M. CONTASSOT et M. MISSIKA.

2016 DPA 58 Communication : Partenariat de performance énergétique (CPPE1) - Présentation du rapport d'activités 2015 : interventions de M. CONTASSOT, Mme de CLERMONT-TONNERRE et M. MISSIKA.

2016 DICOM 21 Marché visant à la fourniture, à l'installation et à la maintenance de différents types de journaux électroniques d'information : intervention de M. AZIÈRE.

Logement, hébergement d'urgence – M. BROSSAT, rapporteur.

2016 DFA 145 - DLH et 2016 DFA 54 - DLH-G Fusion "Élogie - S.I.E.M.P." : intervention de Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Vœux et amendements :

3 amendements (dont 1 technique), 3 vœux rattachés et 5 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Divers :

Mme de CLERMONT-TONNERRE est intervenue sur le fonctionnement de la Commission, son sens, son contenu et la durée de ses dernières réunions. Elle propose que : (1) volet "Logement" - un baromètre trimestriel de l'activité de la DLH soit présenté, (2) volet "Urbanisme" - une synthèse des études importantes menées par la Direction de l'Urbanisme soit présentée en début de Commission, (3) volet "Attractivité" - un tableau des aides apportées aux entreprises soit diffusé 3 fois par an. Réponses de M. BROSSAT (accord sur le point (1)) et Mme BRIDIER.

Mme CALANDRA propose que soit fait un point sur les hôtels sociaux / hôtels "de Préfecture" : état bâtementaire, exploitation, relations avec l'A.S.E.

Séance levée à 15 heures 51.

Prochaine Commission le lundi 5 décembre 2016 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du mercredi 2 novembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Sandrine MÉES, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, MM. Jean-Noël AQUA, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER et Nicolas NORDMAN.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur :

Mme Gypsie BLOCH et M. Pascal CHERKI.

Mme OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 35.

2016 DPA 88 et 2016 DPA 19 G - Communication : Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les opérations d'équipements publics - Année 2015, par M. Jacques BAUDRIER, Conseiller Délégué auprès de l'Adjoint chargé de l'urbanisme, chargé des questions relatives à l'architecture et aux Grands projets de renouvellement urbain : interventions de Mmes LEMARDELEY, SOLANS et M. NORDMAN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 33 à l'ordre du jour (dont 11 au Conseil départemental) :

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

2016 DAE 409 Communication de la Maire de Paris sur la politique enseignement supérieur, recherche et vie étudiante de Paris : intervention de M. LECOQ qui demande que le rapport du Conseil scientifique de la Ville, soit transmis à l'ensemble des membres de la Commission.

Pas de questions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD, rapporteure.

Mme CORDEBARD a présenté les principaux projets de sa délégation et tout particulièrement le 2016 DASCO 62 G Divers collèges - Dotations (716.500 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

2016 DFA - DASCO 140 : Accords-cadres à bons de commande pour la fourniture et livraison de mobiliers scolaires - modalités de passation et d'attribution : intervention de M. LECOQ.

2016 DASES 379G : Caisses des écoles (10e, 15e, 20e) - Subventions (21.298 euros) - conventions pour la poursuite du programme Paris Santé Nutrition : intervention de M. LECOQ.

Vœux et amendements :

8 vœux non rattachés ont été déposés.

M. AQUA a présenté les 5 vœux du groupe Communiste - Front de Gauche relatifs :

- aux versements des bourses C.R.O.U.S.
- aux frais d'inscription à l'E.S.P.C.I.
- à la bibliothèque Inter-universitaire de la Sorbonne.
- aux moyens humains et financiers alloués à la recherche publique.
- aux stationnements pour vélos sur le nouveau campus Paris III.

Mme SOLANS a présenté les 2 vœux du groupe Ecologiste de Paris relatifs :

- au retrait arbitraire de deux ouvrages du plan "Paris Lecture".
- à la lutte contre le lobbying de l'industrie de la viande dans les écoles de la Ville de Paris.

M. LECOQ a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif aux mesures de sécurité dans les écoles.

Séance levée à 16 heures 50.

Prochaine Commission le 5 décembre 2016 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du mercredi 2 novembre 2016

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sandrine CHARNOZ, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO, Sergio TINTI.

Excusé-e-s au sens du Règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, M. Jean-Didier BERTHAULT.

Excusé :

M. Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 09.

Présentations :

2016 DPA 88 - Communication : Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les opérations relatives à l'équipements publics - Année 2015.

M. Jacques BAUDRIER, Conseiller délégué auprès de l'Adjoint chargé de l'urbanisme, chargé des questions relatives à l'architecture et aux Grands projets de renouvellement urbain, et M. Nicolas MOUY, Chef du secteur jeunesse et sport au Service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage de la DPA.

Intervention de M. BOUTAULT - Réponse de M. MOUY.

2016 DAE 250 - Adoption du schéma de développement du tourisme parisien - M. MARTINS.

Avis du Conseil Parisien de la Jeunesse sur le Schéma de développement du tourisme parisien, présenté par M. Stevie COUDRAY et Mme Magalie DUMOULIN, membres du C.P.J.

Interventions de M. AURIACOMBE, M. MARTINS, M. BOUTAULT, Mme JÉGO et Mme VÉRON.

2016 DJS 318 - Communication relative au bilan de l'accueil de l'EURO 2016 - M. MARTINS.

Autre projet de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 78 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil départemental) :

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure.

2015 DDCT 129 Subvention (8.000 euros) à l'association "Tous bénévoles" : intervention de Mme JÉGO et Mme VÉRON.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 13 vœux non rattachés ont été déposés.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à l'impact financier du budget participatif - Réponse de Mme VÉRON.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la condamnation d'armes chimiques au Darfour - Réponse de M. KLUGMAN.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe les Républicains relatif à la résolution de l'UNESCO - Réponse de M. KLUGMAN.

Séance levée à 18 heures 35.

Prochaine Commission le lundi 5 décembre 2016 à 17h.

Listes des membres présents.

Lundi 7 novembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'AUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M.

Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement : M. Pierre AURIACOMBE, Mme Julie BOILLOT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne SOUYRIS, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés : M. Pierre CHARON, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB.

Absent : M. Grégoire CHERTOK.

Lundi 7 novembre - Après-Midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement : M. Pierre AURIACOMBE, Mme Julie BOILLOT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne SOUYRIS, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés : M. Pierre CHARON, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB.

Absente : Mme Yamina BENGUIGUI.

Mardi 8 novembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT,

Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement : M. Pierre AURIACOMBE, Mme Julie BOILLLOT, Mme Sandrine CHARNOZ, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Franck LEFEVRE, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés : M. Patrick BLOCHE, M. Pierre CHARON, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB.

Absent : M. Grégoire CHERTOK.

Mardi 8 novembre - Après-Midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M.

Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement : M. Pierre AURIACOMBE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Julie BOILLLOT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Franck LEFEVRE, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés : M. Pierre CHARON, Mme Myriam EL KHOMRI, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE.

Absentes : Mme Michèle ASSOULINE, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Rachida DATI.

Mercredi 9 novembre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement : M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Julie BOILLLOT, M. François-David CRAVENNE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne HIDALGO, M. Franck LEFEVRE, Mme Fadila MÉHAL, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés : M. Pierre CHARON, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Yann WEHRLING.

Absents : Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK.

Mercredi 9 novembre - Après-Midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement : M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Julie BOILLOT, M. François-David CRAVENNE, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne HIDALGO, Mme Olga JOHNSON, M. Franck LEFEVRE, Mme Aurélie SOLANS, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés : M. Pierre CHARON, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Laurence GOLDGRAB, M. François HAAB, M. Yann WEHRLING.

Absents : Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK.

**Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le projet de délibération DVD 137 - DFA - DRH
relatif au contrôle du stationnement payant de surface à Paris. - Marché de services.
- Modalités de passation.**

Résultats :

Votants : 159

Pour : 74

Contre : 68

Abstentions : 17

Nppv : 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Abst	M. BELLARD David	
23	Abst	M. BOUTAULT Jacques	
22	Abst	M. CONTASSOT Yves	
67	Abst	M. GLEIZES Jerome	
32	Pour	M. JOMIER Bernard	
88	Abst	M. JULIEN Pascal	
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Abst	Mme ATALLAH Marie	
55	Pour	Mme BLAUEL Celia	M. NAJDOVSKI Christophe
45	Abst	Mme BRIDIER Galla	
65	Abst	Mme KONE Fatoumata	
89	Abst	Mme MEES Sandrine	
46	Abst	Mme MOREL Joelle	
66	Abst	Mme SOLANS Aurelie	
2	Abst	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 15 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	Mme GAILLANNE Fanny
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	Mme PREMEL Daniele
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	M. BONNET OULALDJ Nicolas
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
141	Pour	M. GUILLOT Didier	
27	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Pour	M. TAN Buon Huong	
73	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Pour	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 6 / 6)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
147	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Les Républicains

	Vote	Nom	Procuration
104	Contre	M. AURIACOMBE Pierre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
60	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
148	Contre	M. CAPLIEZ Stephane	
38	Contre	M. CHARON Pierre	M. LECOQ Jean-Pierre
134	Contre	M. CHERTOK Gregoire	Mme ASSOULINE Michele
84	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	
107	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	M. COURTOIS Daniel-Georges
83	Contre	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
61	Contre	M. DEBRE Bernard	M. GABORIAU Pierre
126	Contre	M. DUBUS Jerome	M. BOULARD Geoffroy
16	Contre	M. GABORIAU Pierre	
109	Contre	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Contre	M. GOASGUEN Claude	Mme BURKLI Delphine
34	Contre	M. GOUJON Philippe	
160	Contre	M. HODENT Thierry	
161	Contre	M. HONORE Christian	
36	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Contre	M. LEFEVRE Franck	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte
59	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Contre	M. LELLOUCHE Pierre	M. LEGARET Jean-Francois
106	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	
133	Contre	M. PERIFAN Atanase	
151	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	
110	Contre	M. TREMEGE Patrick	
155	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
154	Contre	Mme ASSOULINE Michele	
15	Contre	Mme BERTHOUT Florence	
150	Contre	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale	
153	Contre	Mme BLOCH Gypsie	
152	Contre	Mme BOILLOT Julie	Mme ONGHENA Anne-Constance
130	Contre	Mme BOUGERET Alix	
105	Contre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Contre	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Contre	Mme BURKLI Delphine	
132	Contre	Mme CEYRAC Sylvie	
86	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Contre	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	Mme KUSTER Brigitte
80	Contre	Mme EVREN Agnes	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
156	Contre	Mme FANFANT Nathalie	
79	Contre	Mme GIAZZI Daniele	Mme BERTHOUT Florence
82	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Contre	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Contre	Mme KUSTER Brigitte	
131	Contre	Mme LECUYER Catherine	
103	Contre	Mme MONTANDON Valerie	
108	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	
102	Contre	Mme PAWLIK Deborah	Mme MONTANDON Valerie
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 53 / 55)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Pour	M. ASSOULINE David	
10	Pour	M. BARGETON Julien	
96	Pour	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Pour	M. CHERKI Pascal	
47	Pour	M. COUMET Jerome	
49	Pour	M. DAGNAUD Francois	
140	Pour	M. DARGENT Claude	
119	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
5	Pour	M. FERAUD Remi	
97	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
74	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
9	Pour	M. JULLIARD Bruno	
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
113	Pour	M. LAURET Thomas	
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Pour	M. LEJOINDRE Eric	
95	Pour	M. MADEC Roger	
111	Pour	M. MERCIER Etienne	Mme OLIVIER Annick
11	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Pour	M. NORDMAN Nicolas	Mme JEMNI Halima
6	Pour	M. PENINOU Mao	
53	Pour	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Pour	M. VAILLANT Daniel	
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre
120	Pour	Mme BACHE Marinette	
48	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
24	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
115	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	Mme LEVIEUX Veronique
28	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	M. FERAUD Remi
92	Pour	Mme FILOCHE Lea	
138	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	M. JULLIARD Bruno
136	Pour	Mme JEMNI Halima	
7	Pour	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	
114	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Pour	Mme MECARY Caroline	Mme MAQUOI Nathalie
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	
52	Pour	Mme OUMER Nawel	

72	Pour	Mme PETIT Carine	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
121	Pour	Mme TAIEB Karen	M. GIRARD Christophe
26	Pour	Mme VERON Pauline	
139	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 55 / 55)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Contre	M. POZZO DI BORGO Yves	
99	Pour	M. WEHRLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	Mme GATEL Maud
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Abst	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	Mme de SARNEZ Marielle
98	Abst	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Abst	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Abst	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Abst	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 15 / 15)

Annexe n° 2 - Scrutin public concernant le projet de délibération DAE 381. - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2017 : avis du Conseil de Paris.

Résultats :

Votants : 121

Pour : 84

Contre : 29

Abstentions : 8

Nppv : 0

Groupe Ecologie Paris

Vote	Nom	Procuration
3	Contre M. BELLIARD David	
23	Contre M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre M. CONTASSOT Yves	
67	Contre M. GLEIZES Jerome	
32	Contre M. JOMIER Bernard	Mme KONE Fatoumata
88	Contre M. JULIEN Pascal	
13	Contre M. NAJDOVSKI Christophe	M. CONTASSOT Yves
21	Contre Mme ATALLAH Marie	
45	Contre Mme BRIDIER Galla	
56	Contre Mme GUHL Antoinette	M. BELLIARD David
65	Contre Mme KONE Fatoumata	
89	Contre Mme MEES Sandrine	
46	Contre Mme MOREL Joelle	
66	Contre Mme SOLANS Aurelie	M. GLEIZES Jerome
2	Contre Mme SOUYRIS Anne	M. BOUTAULT Jacques

(Votants: 15 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

Vote	Nom	Procuration
44	Contre M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre M. BEGUE Herve	
1	Contre M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre M. BROSSAT Ian	M. LE RESTE Didier
20	Contre M. LE RESTE Didier	
18	Contre M. TINTI Sergio	
43	Contre Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre Mme BIDARD Helene	
17	Contre Mme GAILLANNE Fanny	M. BONNET OULALDJ Nicolas
41	Contre Mme PREMEL Daniele	
19	Contre Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre Mme VIEU-CHARIER Catherine	Mme BIDARD Helene

(Votants: 13 / 13)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

Vote	Nom	Procuration
4	Pour M. BROS Jean-Bernard	
141	Pour M. GUILLOT Didier	
27	Pour M. MARTINS Jean-Francois	
142	Pour M. TAN Euon Huong	
73	Pour Mme GOLDGRAB Laurence	M. BROS Jean-Bernard
29	Pour Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 6 / 6)

Non-Inscrit

Vote	Nom	Procuration
147	Pour M. TIBERI Dominique	
87	Contre Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Les Républicains

	Vote	Nom	Procuration
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	Mme BERTHOUT Florence
61	Pour	M. DEBRE Bernard	M. GABORIAU Pierre
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
160	Pour	M. HODENT Thierry	M. PERIFAN Atanase
161	Pour	M. HONORE Christian	
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme BERTHOUT Florence
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	M. BOULARD Geoffroy
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	Mme KUSTER Brigitte
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	M. DUBUS Jerome
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	M. LEGARET Jean-Francois
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	M. HONORE Christian

(Votants: 24 / 55)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
78	Pour	M. HELARD Eric	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	M. AZIERE Eric
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	Mme GALLOIS Edith
123	Pour	Mme TACHENE Anne	M. HELARD Eric

(Votants: 6 / 15)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Pour	M. ASSOULINE David	M. DUCLOUX Philippe
10	Pour	M. BARGETON Julien	
96	Pour	M. BLOCHE Patrick	M. VAILLANT Daniel
93	Abst	M. CHERKI Pascal	
47	Pour	M. COUMET Jerome	
49	Pour	M. DAGNAUD Francois	
140	Pour	M. DARGENT Claude	
119	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
5	Pour	M. FERAUD Remi	
97	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
74	Abst	M. HOCQUARD Frederic	
9	Pour	M. JULLIARD Bruno	
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
113	Pour	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	M. LEJOINDRE Eric
71	Pour	M. LEJOINDRE Eric	
95	Pour	M. MADEC Roger	
111	Pour	M. MERCIER Etienne	
11	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
6	Pour	M. PENINOU Mao	
53	Pour	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Pour	M. VAILLANT Daniel	
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	
120	Abst	Mme BACHE Marinette	
48	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
24	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
115	Abst	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Pour	Mme CORFEBARD Alexandra	
159	Abst	Mme DASPET Virginie	
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	Mme LEPETIT Annick
92	Abst	Mme FILOCHE Lea	
138	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	M. FERAUD Remi
136	Pour	Mme JEMNI Halima	
7	Pour	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	M. AIDENBAUM Pierre
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	
114	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Abst	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Pour	Mme MECARY Caroline	Mme ZUNIGA Mercedes
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	
52	Pour	Mme OUMER Nawel	
72	Abst	Mme PETIT Carine	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
121	Pour	Mme TAIEB Karen	
26	Pour	Mme VERON Pauline	
139	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 55 / 55)

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPT E	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
								ORIENTATIONS BUDGETAIRES			
I	1	1		GEP	GLEIZES, BELLIARD, MEES	V	2016 DFA 154	relatif à la dette de l'Etat.	BARGETON	Retiré	7-nov.-16
I	1	2		PCF-FG	BONNET-OLALDJ	V	2016 DFA 154	relatif aux relations financières avec l'Etat.	BARGETON	Retiré	7-nov.-16
I	1	3		PCF-FG	AQUA, BONNET-OLALDJ	V	2016 DFA 154	relatif à la création d'un observatoire du CICE.	BARGETON	Retiré	7-nov.-16
	1	3bis	300	Exécutif		V	2016 DFA 154	En réponse aux V1, V2 et V3.	BARGETON	Adopté	7-nov.-16
I	1	4		GEP	MEES, SOUYRIS, BELLIARD, MOREL, KONE, NAJDOVSKI	V	2016 DFA 154	relatif au budget participatif.	BARGETON	Retiré	7-nov.-16
	1	4bis	301	Exécutif		V	2016 DFA 154	En réponse au V4.	BARGETON	Adopté	7-nov.-16
I	1	5	302	GEP	BOUTAULT, BELLIARD, SOUYRIS, BRIDIER	V	2016 DFA 154	relatif à une continuité piétonne et cyclable le long de la Seine.	BARGETON	Adopté amendé	7-nov.-16
I	1	6	303	PCF-FG	BONNET-OLALDJ	V	2016 DFA 154	relatif aux recettes immobilières.	BARGETON	Adopté	7-nov.-16
I	1	7	304	PCF-FG	AQUA, BONNET-OLALDJ	V	2016 DFA 154	relatif à la lutte contre l'évasion fiscale.	BARGETON	Adopté amendé	7-nov.-16
I	1	8		GEP	BOUTAULT, MEES	V	2016 DFA 154	relatif au code de l'environnement et au Règlement Local de Publicité.	GREGOIRE	Retiré	7-nov.-16
I	1	9		GEP	BRIDIER, MOREL, SOUYRIS, BELLIARD, GLEIZES	V	2016 DFA 154	relatif aux moyens des directions.	GREGOIRE	Retiré	7-nov.-16
I	1	10		GEP	SOUYRIS, BELLIARD, BRIDIER	V	2016 DFA 154	relatif aux meublés touristiques.	GREGOIRE	Retiré	7-nov.-16
	1	10bis	305	Exécutif		V	2016 DFA 154	En réponse au V10.	GREGOIRE	Adopté	7-nov.-16
								LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE			
7	7	11	306	PCF-FG, SOCA	BEGUE, BONNET-OLALDJ, PETIT	V	2016 DAE 250	relatif aux salariés de l'hôtel Pullman-Paris Montparnasse.	MARTINS	Adopté	7-nov.-16
I	7	12		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V	2016 DAE 250	relatif au schéma de développement touristique.	MARTINS	Rejeté	7-nov.-16

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPT E	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	7	13		UDI - MODEM	HÉLARD	V	2016 DAE 250	relatif à la création d'une police touristique.	MARTINS	Rejeté	7-nov.-16
								LA POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET VIE ETUDIANTE DE PARIS			
6	6	14	307	PCF-FG	AQUA, BONNET-OLALDJ	V	2016 DAE 409	relatif à la bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne.	LEMARDELEY	Adopté	8-nov.-16
6	6	15		PCF-FG	AQUA, BONNET-OLALDJ	V	2016 DAE 409	relatif aux frais d'inscription à l'ESPCI.	LEMARDELEY	Retiré	8-nov.-16
	6	15bis	308	Exécutif		V	2016 DAE 409	En réponse au V15.	LEMARDELEY	Adopté	8-nov.-16
6	6	16	309	PCF-FG	AQUA, BONNET-OLALDJ	V	2016 DAE 409	relatif aux moyens alloués à la recherche publique.	LEMARDELEY	Adopté amendé	8-nov.-16
6	6	17	310	PCF-FG	AQUA, BONNET-OLALDJ	V	2016 DAE 409	relatif aux stationnements pour vélos sur les campus.	LEMARDELEY	Adopté amendé	8-nov.-16
6	6	18	311	PCF-FG	AQUA, BONNET-OLALDJ	V	2016 DAE 409	relatif aux versements des bourses CROUS.	LEMARDELEY	Adopté	8-nov.-16
3	3, 6	19-G		NI	SIMONNET	V	2016 DVD 18-G	relatif à un remboursement partiel du forfait Imagine R.	LEMARDELEY, NAJDOVSKI	Rejeté	8-nov.-16
								AUTRES DOSSIERS			
I	2	20	312	NI	SIMONNET	V	2016 DAC 393	relatif aux avis et recommandations de la CVP.	JULLIARD, MISSIKA	Adopté	7-nov.-16
2	2	21	313	GEP	SOLANS, SOUYRIS, MEES, ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif au devenir du réseau des bibliothèques et médiathèques.	JULLIARD	Adopté	7-nov.-16
2	2	22	314	GEP	SOUYRIS, ATALLAH, SOLANS, GLEIZES, MOREL	VNR		relatif au soutien de la création artistique indépendante.	JULLIARD	Adopté	7-nov.-16
5	2	23	315	GEP	BOUTAULT, GUHL, SOUYRIS	VNR		relatif à l'ouverture d'une "Maison des médias libres".	JULLIARD	Adopté	7-nov.-16
I	2	24	316	GEP	GLEIZES, MEES, MOREL	VNR		relatif à l'installation de la Grande Roue place de la Concorde.	JULLIARD	Adopté amendé	7-nov.-16
2	2	25	317	PCF-FG	PRIMET, BONNET-OLALDJ	VNR		relatif à la bibliothèque Marguerite Durand.	JULLIARD	Adopté	7-nov.-16
2	2	26	318	UDI - MODEM	MEHAL, GATEL	VNR		relatif à la création d'une Cité du théâtre.	JULLIARD	Adopté amendé	7-nov.-16
2	2	27	319	UDI - MODEM	MEHAL, GATEL	VNR		relatif à l'édition 2017 de Nuit Blanche.	JULLIARD	Adopté	7-nov.-16
2	2	28	320	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, LANG, OLIVIER	VNR		relatif à la pose d'une plaque commémorative 168 rue de Tolbiac.	VIEU-CHARIER	Adopté	7-nov.-16

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPT E	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	2	29		LR	VESPERINI, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à un hommage à Jules Riché.	VIEU-CHARIER	Rejeté	7-nov.-16
3	3	30	321	LR	GOUJON, LAMOUR, LEFEVRE, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à l'incident de la chaufferie de Grenelle.	BLAUDEL	Adopté amendé	7-nov.-16
3	3	31		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au quartier Château Rouge - Marcadet (18e).	BROSSEL	Rejeté	7-nov.-16
3	3	32		LR	BERTHOUT	VNR		relatif aux points école boulevard Saint Germain.	BROSSEL	Retiré	7-nov.-16
	3	32bis	322	Exécutif		VNR		En réponse au V32.	BROSSEL	Adopté	7-nov.-16
1	3	33		LR	GOUJON	VNR		relatif à la mise en fourrière.	BROSSEL et PP	Rejeté	7-nov.-16
3	3	34		LR, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif au fonctionnement de la Brigade des incivilités dans le 16e.	BROSSEL	Rejeté	7-nov.-16
3	3	35		LR	HAREL	V	2016 DEVE 143	relatif à une cartographie et à un plan de développement.	KOMITES	Rejeté	7-nov.-16
3	3	36		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	V	2016 DEVE 143	relatif au mode de concertation avec la mairie d'arrondissement.	KOMITES	Rejeté	7-nov.-16
3	3	37		LR	BERTHOUT	VNR		relatif aux pieds d'arbre.	KOMITES	Rejeté	7-nov.-16
3	3	38	323	LR	LECUYER, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la préservation des buis.	KOMITES	Adopté	7-nov.-16
3	3	39	324	UDI - MODEM	HÉLARD, GALLOIS, GATEL, HAAB, WEHRLING	VNR		relatif à l'ouverture matinale des parcs et jardins parisiens.	KOMITES	Adopté amendé	7-nov.-16
3	3	40	325	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 DVD 121	relatif au contrôle des conducteurs de voiture de sports de location.	NAJDOVSKI	Adopté amendé	7-nov.-16
3	3	41		LR	BOILLOT	V	2016 DVD 167	relatif au bilan de l'interdiction des poids lourds polluants.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-nov.-16
	3	41bis	326	Exécutif		V	2016 DVD 167	En réponse au V41.	NAJDOVSKI	Adopté	7-nov.-16
3	3	42	327	LR	BOILLOT	V	2016 DVD 167	relatif à une étude d'impact.	NAJDOVSKI	Adopté amendé	7-nov.-16
3	3	43	328	SOCA, PCF-FG	BARATTI-ELBAZ, BONNET-OUALDJ	VNR		relatif au projet de restructuration du réseau de bus parisien (12e).	NAJDOVSKI	Adopté	7-nov.-16
3	3	44		LR	BERTHOUT	VNR		relatif au nouveau réseau de bus (5e).	NAJDOVSKI	Rejeté	7-nov.-16

Com ^o de dépôt	Com ^o ODJ	N ^o	N ^o ADOPT E	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	45		LR	LECOQ, VESPERINI	VNR		relatif au double sens des bus boulevard Saint-Germain.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-nov.-16
3	3	46	329	SOCA	VERON	VNR		relatif à la circulation des deux-roues sur les trottoirs du 9e.	NAJDOVSKI	Adopté	7-nov.-16
3	3	47	330	SOCA	LAURET	VNR		relatif au stationnement des véhicules basse émission.	NAJDOVSKI	Adopté	7-nov.-16
3	3	48		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au stationnement des personnes en situation de handicap.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-nov.-16
3	3	49		LR	PAWLIK	VNR		relatif à la circulation autour de la Gare du Nord.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-nov.-16
	3	49bis		Exécutif		VNR		ANNULE	NAJDOVSKI		7-nov.-16
	3	49ter	331	Exécutif		VNR		En réponse au V49. Annule et remplace le V49bis.	NAJDOVSKI	Adopté	7-nov.-16
3	3	50		LR	MONTANDON	VNR		relatif à la création d'un plan de circulation et de stationnement dans le 12e.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-nov.-16
3	3	51		LR	BURKLI, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la piétonisation des voies sur berges.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-nov.-16
3	3	52		LR	LECOQ, VESPERINI	VNR		relatif à l'aménagement piétonnier des voies sur berges.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-nov.-16
3	3	53		LR	LEGARET, BERTHOUT, LECOQ	VNR		relatif aux riverains de la voie sur berges.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-nov.-16
3	3	54	332	LR	KUSTER	VNR		relatif au déploiement de radars pédagogiques.	NAJDOVSKI	Adopté amendé	7-nov.-16
3	3	55		LR	BOURNAZEL, HONORE, BOILLOT	VNR		relatif à la création de parcs relais aux portes de Paris.	NAJDOVSKI	Rejeté	7-nov.-16
3	3	56	333	LR	LEGARET, BURKLI, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif au bilan du règlement de voirie.	NAJDOVSKI	Adopté amendé	8-nov.-16
1	3	57		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'application "Paris Taxi".	NAJDOVSKI	Retiré	8-nov.-16
3	3, 1	58		LR	HAREL	V	2016 DPE 23	relatif à l'équipement des immeubles en poubelles à tri.	PENINOU, GUHL	Rejeté	8-nov.-16
1	3, 1	59	334	GEP	BELLIARD, SOUYRIS	V	2016 DVD 137	relatif aux clauses du cahier des charges	NAJDOVSKI, BARGETON, GREGOIRE	Adopté amendé	8-nov.-16

Com ⁿ de dépôt	Com ⁿ ODJ	N°	N° ADOPT E	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	3	60		GEP	BELLIARD, SOUYRIS, MOREL, SOLANS	V	2016 DVD 137	relatif au stationnement des deux roues motorisés.	NAJDOVSKI, BARGETON, GREGOIRE	Retiré	8-nov.-16
	3	60bis	335	Exécutif		V	2016 DVD 137		NAJDOVSKI, BARGETON, GREGOIRE	Adopté	8-nov.-16
3	3, 1	61		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, LE RESTE	V	2016 DVD 137	relatif à la politique du stationnement.	NAJDOVSKI, BARGETON, GREGOIRE	Rejeté	8-nov.-16
1	3, 1	62		UDI - MODEM	AZIERE, MEHAL, TACHÈNE, NAHMIA, HÉLARD, GALLOIS	V	2016 DVD 137	relatif aux modalités de verbalisation.	NAJDOVSKI, BARGETON, GREGOIRE	Retiré	8-nov.-16
	3,1	62bis	336	Exécutif		V	2016 DVD 137	En réponse au V62.	NAJDOVSKI, BARGETON, GREGOIRE	Adopté	8-nov.-16
2	4	63	337	SOCA	GIRARD	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire de Benoîte Groult.	BIDARD	Adopté	8-nov.-16
4	4	64	338	LR	FANFANT	VNR		relatif à la semaine d'éducation et de sensibilisation contre le racisme et l'antisémitisme.	BIDARD	Adopté	8-nov.-16
4	4	65	339	UDI - MODEM	MEHAL, de SARNEZ, JEGO, JOHNSON, GATEL, HAAB, DIRI	VNR		relatif au soutien des femmes polonaises, au droit et à l'accès à l'IVG.	BIDARD	Adopté amendé	8-nov.-16
4	4	66	340	UDI - MODEM	JEGO	VNR		relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes et à l'organisation d'un "Orange day".	BIDARD	Adopté amendé	8-nov.-16
4	4	67	341	SOCA	CALANDRA, HOCQUARD, DASPET	VNR		relatif aux délais de versement du FSE aux associations.	BROSSEL	Adopté	8-nov.-16
4	4	68		LR	KUSTER, DUBUS	VNR		relatif à l'occupation des locaux de l'ancienne halte-garderie, 20, rue Jacques Kellner.	BROSSEL	Rejeté	8-nov.-16
4	4	69-G		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, CEYRAC, COURTOIS	V	2016 DASES 338-G	relatif à un soutien des "Restos du cœur".	VERSINI	Retiré (non présenté)	7-nov.-16
4	4	70	342	SOCA, GEP, PCF-FG	DAGNAUD, SOLANS, TINTI, GAILLANNE	VNR		relatif à la prise en charge des migrants.	VERSINI	Adopté	8-nov.-16
4	4	71	343	GEP	SOLANS, KONE, ATALLAH, SOUYRIS, BELLIARD, GLEIZES	VNR		relatif à l'accueil des réfugiés.	VERSINI	Adopté	8-nov.-16
4	4	72		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'accueil des exilés.	VERSINI	Rejeté	8-nov.-16

Com ⁿ de dépôt	Com ⁿ ODJ	N°	N° ADOPT E	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	5	73		LR	DATI, HODENT, DAUVERGNE	V	2016 DLH 199	relatif au lot du 61, avenue de Suffren (7e).	BROSSAT	Retiré (non présenté)	8-nov.-16
1	5	74	344	PCF-FG	PRIMET, BONNET-OUALDJI	V	2016 DLH 206	Amendement transformé en vœu. relatif à la gestion des places de stationnement.	BROSSAT	Adopté	8-nov.-16
5	5	75		GEP	BRIDIER, CONTASSOT	A	2016 DLH 255	relatif à l'isolation des logements.	BROSSAT	Retiré	8-nov.-16
5	5	76		LR	DUBUS	V	2016 DLH 255	relatif à l'étude commandée à la SOREQA.	BROSSAT	Rejeté	8-nov.-16
5	5	77		GEP	BRIDIER, CONTASSOT	A	2016 DLH 295	relatif à l'isolation des logements.	BROSSAT	Retiré	8-nov.-16
	5	77bis		GEP	BRIDIER, CONTASSOT	A			BROSSAT	Adopté	8-nov.-16
5	5	78		LR	MONTANDON	V	2016 DLH 275	relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	8-nov.-16
1	5	79	345	PCF-FG	PREMEL, BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à la réforme des Aides Personnalisées au Logement (APL).	BROSSAT	Adopté	8-nov.-16
4	5	80		LR, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif au centre d'hébergement du Bois de Boulogne.	BROSSAT	Rejeté	8-nov.-16
5	5	81		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux logements sociaux dans l'éco-quartier Saint-Vincent de Paul.	BROSSAT	Retiré	8-nov.-16
	5	81bis	346	Exécutif		VNR		En réponse au V81.	BROSSAT	Adopté	8-nov.-16
5	5	82		Exécutif		A	2016 DAE 350	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	8-nov.-16
5	5	83		GEP	BELLIARD, MOREL, SOUYRIS, BRIDIER, MEES, ATALLAH	VNR		relatif au domaine intercalaire de la Ville de Paris.	MISSIKA	Retiré	8-nov.-16
	5	83bis	347	Exécutif		VNR		En réponse au V83.	MISSIKA	Adopté	8-nov.-16
3	5	84		GEP	BELLIARD, SOUYRIS, BOUTAULT, MOREL	VNR		relatif à la publicité sur le service d'auto-partage autolib.	MISSIKA, NAJDOVSKI	Rejeté	8-nov.-16
3	5	85	348	LR	de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la publicité sur les Autolib'.	MISSIKA	Adopté	8-nov.-16
3	5	86		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Règlement local de publicité.	MISSIKA	Rejeté	8-nov.-16
3	5	87		NI	SIMONNET	VNR		relatif au soutien à la journée internationale de lutte contre la publicité.	MISSIKA	Rejeté	8-nov.-16

Com ⁿ de dépôt	Com ⁿ ODI	N°	N° ADOPT E	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	5	88		NI	TIBERI	VNR		relatif au devenir du bâtiment et des jardins de l'hôpital du Val de Grâce.	MISSIKA	Rejeté	9-nov.-16
6	6	89		GEP	SOLANS, BOUTAULT, SOUYRIS, ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif au retrait de deux ouvrages du plan Paris Lecture.	CORDEBARD	Retiré	9-nov.-16
	6	89bis	349	Exécutif		VNR		En réponse au V89.	CORDEBARD	Adopté	9-nov.-16
6	6	90		GEP	BOUTAULT, MOREL, SOUYRIS, BELLIARD, SOLANS	VNR		relatif au lobbying de l'industrie de la viande dans les écoles.	CORDEBARD	Rejeté	9-nov.-16
6	6	91		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif aux mesures de sécurité dans les écoles.	CORDEBARD	Rejeté	9-nov.-16
7	7	92		GEP	GLEIZES, BELLIARD, SOUYRIS	VNR		relatif à la déclaration de Barcelone.	KLUGMAN	Rejeté	9-nov.-16
7	7	93		PCF-FG	BONNET-OUALDJI	VNR		relatif au CETA.	KLUGMAN	Rejeté	9-nov.-16
1	7	94		NI	SIMONNET	VNR		relatif au traité CETA.	KLUGMAN	Rejeté	9-nov.-16
	7	94bis	350	Exécutif		VNR		En réponse au V92, V93 et V94.	KLUGMAN	Adopté	9-nov.-16
7	7	95	351	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif au soutien des civils d'Alep.	KLUGMAN	Adopté amendé	9-nov.-16
7	7	96	352	LR	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHAULT	VNR		relatif à la condamnation de l'utilisation d'armes chimiques au Darfour.	KLUGMAN	Adopté	9-nov.-16
7	7	97	353	LR	KOSCIUSKO-MORIZET, BURKLI, GOASGUEN, BERTHAULT	VNR		relatif à la résolution de l'UNESCO avec Jérusalem.	KLUGMAN	Adopté amendé	9-nov.-16
7	7	98	354	PCF-FG	BONNET-OUALDJI, TINTI	VNR		relatif au plan Nager à Paris.	MARTINS	Adopté amendé	9-nov.-16
7	7	99	355	PCF-FG	BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à la dénomination Althéa Gibson du nouveau gymnase dans le 12e.	MARTINS	Adopté	9-nov.-16
7	7	100		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux tournages sauvages sur le TEP Duperré.	MARTINS	Rejeté	9-nov.-16
7	7	101		LR	KUSTER, DUBUS	VNR		relatif au Club de Natation des Epinettes.	MARTINS	Rejeté	9-nov.-16
7	7	102	356	LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif à la réorganisation de la Direction de la Jeunesse et des Sports.	MARTINS	Adopté amendé	9-nov.-16
7	7	103	357	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif à une campagne de communication pour l'inscription sur les listes électorales.	VERON	Adopté	9-nov.-16
7	7	104		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'impact financier du budget participatif.	VERON	Rejeté	9-nov.-16

Com ⁿ de dépôt	Com ⁿ ODI	N°	N° ADOPT E	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	7	105		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de réforme des Maisons des Associations.	VERON	Rejeté	9-nov.-16
1	1	106	358	GEP	JULIEN, CONTASSOT, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif au renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile.	BARGETON	Adopté amendé	9-nov.-16
1	1	107	359	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, BRIDIER, ATALLAH, SOLANS	VNR		relatif aux jeûnes de présence au sein des SEM, SPL et SPLA.	BARGETON	Adopté amendé	9-nov.-16
1	1	108		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif au règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris.	BARGETON	Rejeté	9-nov.-16
3	1	109		LR	LECUYER	VNR		relatif aux lavatoires de la place de la Madeleine.	BARGETON	Rejeté	9-nov.-16
1	1	110	360	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif à la formation aux gestes de premier secours.	GREGOIRE	Adopté	9-nov.-16
1	1	111		GEP, PCF-FG	CONTASSOT, GLEIZES, SOUYRIS, BELLIARD, MEES, BONNET-OUALDJI, PREMEL, LE RESTE, FILOCHE	V	2016 DAE 381	relatif aux conséquences de la création des ZTI.	POLSKI	Rejeté	9-nov.-16
1	1	112		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, PREMEL, LE RESTE	V	2016 DAE 381	relatif à la réunion du comité de suivi de la MIE "Travail du dimanche".	POLSKI	Rejeté	9-nov.-16
1	1	113		LR	de FROMENT	V	2016 DAE 381	relatif à la création d'une zone touristique	POLSKI	Rejeté	9-nov.-16
1	1	114		NI	SIMONNET	V	2016 DAE 381	relatif à l'extension des ouvertures dominées	POLSKI	Rejeté	9-nov.-16
1	1	115		LR	BOULARD	V	2016 DAE 31	relatif à la production de bilans et d'éléments	POLSKI	Rejeté	9-nov.-16
1	1	116		LR	KUSTER, BURKLI, DATI, GOUJON, BOULARD	V	2016 DAE 31	relatif aux attributions de places sur les marchés couverts et découverts.	POLSKI	Retiré	9-nov.-16
5	1	117		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la structure de coopération inter-bailleurs pour les locaux commerciaux.	POLSKI	Rejeté	9-nov.-16
1	1	118		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, MENGUY, COURTOIS	V	2016 DAE 391	relatif à la destination du local situé, 99 rue Olivier de Serres (15e).	VERON	Rejeté	9-nov.-16
1	1	119		PCF-FG, GEP	BONNET-OUALDJI, LE RESTE, PREMEL, AQUA, BECKER, BOUTAULT, GLEIZES, JULIEN, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif à la présence postale.	VERON	Retiré	9-nov.-16
	1	119bis	361	Exécutif		VNR		En réponse au V119.	VERON	Adopté	9-nov.-16
	7,1,2	120	362	Exécutif		V	2016 DAE 250	relatif à un soutien exceptionnel pour la relance du tourisme à Paris.	MARTINS	Adopté	7-nov.-16
	3,1	121		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON	A	2016 DVD 137	relatif au contrôle du stationnement payant de surface à Paris.	NADJOVSKI	Rejeté	8-nov.-16

Com ⁿ de dépt	Com ⁿ ODJ	N ^o	N ^o ADOPT E	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	I	122		LR		A	2016 DAE 381	relatif à la dérogation à la règle du repos dominical pour 2017.	POLSKI	Rejeté	9-nov.-16
	7,4	123	363	Exécutif		V	2016 DGR1 87	relatif à la solidarité de Paris avec les Parlementaires et les élus locaux arrêtés en Turquie.	KLUGMAN, BIDARD	Adopté	8-nov.-16
	I	124	364	Exécutif		V	2016 DAE 381	relatif au respect de la réglementation en vigueur en matière d'ouverture dominicale.	POLSKI	Adopté	9-nov.-16
Com ⁿ de dépt	Com ⁿ ODJ	N ^o	N ^o ADOPT E	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V, Vnr, LR	N ^o délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
	I	122		LR		A	2016 DAE 381	relatif à la dérogation à la règle du repos dominical pour 2017.	POLSKI	Rejeté	9-nov.-16
	7,4	123	363	Exécutif		V	2016 DGR1 87	relatif à la solidarité de Paris avec les Parlementaires et les élus locaux arrêtés en Turquie.	KLUGMAN, BIDARD	Adopté	8-nov.-16
	I	124	364	Exécutif		V	2016 DAE 381	relatif au respect de la réglementation en vigueur en matière d'ouverture dominicale.	POLSKI	Adopté	9-nov.-16

Tableau des votes des groupes politiques.

Com n° de dépt	Com n° OUJ	N°	N° ADO PTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° d'él	Objet	STATUT	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Approuvés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
								ORIENTATIONS BUDGETAIRES														
1	1	1		GEP	GLEIZES, BELLIARD, MEES	V	2016 DFA 154	relatif à la dette de l'Etat.	Retiré													
1	1	2		PCF-FG	BONNET-OLALDJ	V	2016 DFA 154	relatif aux relations financières avec l'Etat.	Retiré													
1	1	3		PCF-FG	AQUA, BONNET-OLALDJ	V	2016 DFA 154	relatif à la création d'un observatoire du CICE	Retiré													
1	1	3bis	300	Exécutif		V	2016 DFA 154	En réponse aux V1, V2 et V3.	Adopté									X	X			
1	1	4		GEP	MEES, SOUYRIS, BELLIARD, MOREL, KONE, NAJDovski	V	2016 DFA 154	relatif au budget participatif.	Retiré													
1	1	4bis	301	Exécutif		V	2016 DFA 154	En réponse au V4.	Adopté									X	X			
1	1	5	302	GEP	BOUTAULT, BELLIARD, SOUYRIS, BRIDIER	V	2016 DFA 154	relatif à une continuité piétonne et cyclable le long de la Seine.	Adopté amendé									X	X			
1	1	6	303	PCF-FG	BONNET-OLALDJ	V	2016 DFA 154	relatif aux recettes municipales.	Adopté								X		X			
1	1	7	304	PCF-FG	AQUA, BONNET-OLALDJ	V	2016 DFA 154	relatif à la lutte contre l'évasion fiscale.	Adopté amendé										X			
1	1	8		GEP	BOUTAULT, MEES	V	2016 DFA 154	relatif au code de l'environnement et au Règlement Local de Publicité.	Retiré													
1	1	9		GEP	BRIDIER, MOREL, SOUYRIS, BELLIARD, GLEIZES	V	2016 DFA 154	relatif aux moyens des directions.	Retiré													
1	1	10		GEP	SOUYRIS, BELLIARD, BRIDIER	V	2016 DFA 154	relatif aux musées touristiques.	Retiré													
1	1	10bis	305	Exécutif		V	2016 DFA 154	En réponse au V10.	Adopté								X		X			
1	1						2016 DFA 154		Adopté								X		X			
1	1						2016 DFA 58 G		Adopté								X		X			
								LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE														
7	7						2016 DAE 40 G		Adopté													
7	7						2016 DAE 83 G		Adopté													
7	7						2016 DAE 260		Adopté													
7	7						2016 DAE 317		Adopté													
7	7						2016 DAE 361		Adopté													
7	7						2016 DAE 363		Adopté													
7	7	11	306	PCF-FG, SOCA	BEGUE, BONNET-OLALDJ, PETIT	V	2016 DAE 250	relatif aux salariés de l'hôtel Pullman-Paris Montparnasse.	Adopté									X	X			
1	7	12		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V	2016 DAE 250	relatif au schéma de développement touristique.	Rejeté	X		X		X		X						
3	7	13		UDI - MODEM	HÉLARD	V	2016 DAE 250	relatif à la création d'une police touristique.	Rejeté	X		X		X		X				X		
								LA POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET VIE ETUDIANTE DE PARIS														

Com n° de dépôt	Com n° ODJ	N° ADO PTE	Groupes ou Exécutif	Elos	A, V, VNR, LR	N° délib	Objet	STATUT	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ
									CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
6	6	14	307	PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDI	V	2016 DAE 409	relatif à la bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne	Adopté												
6	6	15		PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDI	V	2016 DAE 409	relatif aux frais d'inscription à l'ESPCI.	Retiré												
6	6	15bis	308	Exécutif		V	2016 DAE 409	En réponse au V15.	Adopté												
6	6	16	309	PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDI	V	2016 DAE 409	relatif aux moyens alloués à la recherche publique.	Adopté amendé								X		X		
6	6	17	310	PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDI	V	2016 DAE 409	relatif aux stationnements pour vélos sur les campus.	Adopté amendé												
6	6	18	311	PCF-FG	AQUA, BONNET-OUALDI	V	2016 DAE 409	relatif aux versements des bourses CROUS.	Adopté											X	
6	6						2016 DAE 190		Adopté												
6	6						2016 DAE 278		Adopté												
6	6						2016 DAE 306		Adopté												
6	6						2016 DAE 319		Adopté												
6	6						2016 DAE 321		Adopté												
6	6						2016 DAE 332		Adopté												
6	6						2016 DAE 357		Adopté												
6	6						2016 DAE 395		Adopté												
6	6						2016 DU 17		Adopté												
6	6						2016 DVD 18G		Adopté												
6	6						2016 DAE 365		Adopté												
6	6						2016 DAE 374		Adopté												
6	6						2016 DASES 114G		Adopté												
3	3,6	19-C		NI	SIMONNET	V	2016 DVD 18-G	relatif à un remboursement partiel du forfait Imagine R.	Rejeté		X	X		X		X		X			
								AUTRES DOSSIERS													
	2						2016 DAC 503		Adopté												X
	2						2016 DAC 295		Adopté												
	2						2016 DAC 298		Adopté												
1	2	20	312	NI	SIMONNET	V	2016 DAC 393	relatif aux avis et recommandations de la CVP.	Adopté								X				
	2						2016 DAC 393	COMMUNICATION. PAS DE VOTE													
2	2	21	313	GEP	SOLANS, SOUYRIS, MEES, ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif au devenir du réseau des bibliothèques et médiathèques.	Adopté												
	2						2016 DAC 394		Adopté	X		X								X	
	2						2016 DICOM 25		Adopté		X									X	
3	2	22	314	GEP	SOUYRIS, ATALLAH, SOLANS, GLEIZES, MOREL	VNR		relatif au soutien de la création artistique indépendante.	Adopté												
5	2	23	315	GEP	BOUTAULT, GUHL, SOUYRIS	VNR		relatif à l'ouverture d'une "Maison des médiateurs livres".	Adopté								X		X		
1	2	24	316	GEP	GLEIZES, MEES, MOREL	VNR		relatif à l'installation de la Grande Roue place de la Concorde.	Adopté amendé										X		
2	2	25	317	PCF-FG	PRIMET, BONNET-OUALDI	VNR		relatif à la bibliothèque Marguerite Durand.	Adopté												
2	2	26	318	UDI - MODEM	MEHAL, GATEL	VNR		relatif à la création d'une Cité du théâtre.	Adopté amendé												
2	2	27	319	UDI - MODEM	MEHAL, GATEL	VNR		relatif à l'édition 2017 de Nuit Blanche.	Adopté												
2	2	28	320	SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, LANG, OLIVIER	VNR		relatif à la pose d'une plaque commémorative 168 rue de Tolbouc.	Adopté												
2	2	29		LR	VESPERINI, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à un hommage à Jules Riché.	Rejeté	X		X		X		X					

Com n° de dépôt	Com n°	N° ADO PTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vair, LR	N° délib	Objet	STATUT	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ
									CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
	3					2016 DEVE 141		Adopté													
	3					2016 DEVE 157		Adopté												X	
3	3	30	321	LR	GOUJON, LAMOUR, LEFEVRE, MENGUY, COURTOIS	VNR	relatif à l'Procédure de la chaufferie de Grenelle.	Adopté amendé													
	3					2016 DDCT 98		Adopté												X	
	3					2016 DPP 8		Adopté													
	3					2016 DPP 10		Adopté													
3	3	31		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR	relatif au quartier Château Rouge - Marcelin (18e).	Rejeté	X		X		X		X						
3	3	32		LR	BERTHOUD	VNR	relatif aux points école boulevard Saint Germain.	Retiré													
	3	32bis	322	Exécutif		VNR	En réponse au V72.	Adopté													
1	3	33		LR	GOUJON	VNR	relatif à la mise en fourrière.	Rejeté	X		X		X		X						
3	3	34		LR, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOLINE, AURIACOMBE, LECOULTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR	relatif au fonctionnement de la Brigade des motocyclistes dans le 16e.	Rejeté	X		X		X		X						
3	3	35		LR	HAREL	V	2016 DEVE 143	relatif à une cartographie et à un plan de développement.	Rejeté	X		X		X		X					
3	3	36		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT- TONNERRE, COURTOIS	V	2016 DEVE 143	relatif au mode de concertation avec la mairie d'arrondissement.	Rejeté	X		X		X		X					
	3					2016 DEVE 143		Adopté									X		X		
	3					2016 DEVE 145		Adopté													
	3					2016 DEVE 150		Adopté													
3	3	37		LR	BERTHOUD	VNR		relatif aux pieds d'arbre.	Rejeté	X		X		X		X					
3	3	38	323	LR	LECUYER, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la préservation des bois.	Adopté												
3	3	39	324	UDI - MODEM	HÉLARD, GALLOIS, GATEL, HAAB, WEHRLING	VNR		relatif à l'ouverture normale des parcs et jardins parisiens.	Adopté amendé												
	3					2016 DVD 30		Adopté													
	3					2016 DVD 31		Adopté													
3	3	40	325	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	V	2016 DVD 121	relatif au contrôle des conducteurs de voiture de sports de location.	Adopté amendé												
	3					2016 DVD 121		Adopté													
	3					2016 DVD 162		Adopté													
3	3	41		LR	BOILLOT	V	2016 DVD 167	relatif au bilan de l'entretien des pouds lourds polluants.	Rejeté	X		X		X		X					
	3	41bis	326	Exécutif		V	2016 DVD 167	En réponse au V41.	Adopté												
3	3	42	327	LR	BOILLOT	V	2016 DVD 167	relatif à une étude d'impact.	Adopté amendé												
	3					2016 DVD 167		Adopté													
3	3	43	328	SOCA, PCF-FG	BARATHI-ELBAZ, BONNET-OUALDI	VNR		relatif au projet de restructuration du réseau de bus parisiens (12e).	Adopté												
3	3	44		LR	BERTHOUD	VNR		relatif au nouveau réseau de bus (5e).	Rejeté	X		X		X		X					
3	3	45		LR	LECOQ, VESPERINI	VNR		relatif au double sens des bus boulevard Saint-Germain.	Rejeté	X		X		X		X					
3	3	46	329	SOCA	VERON	VNR		relatif à la circulation des deux-roues sur les trottoirs du 9e.	Adopté										X		
3	3	47	330	SOCA	LAURET	VNR		relatif au stationnement des véhicules basse émission.	Adopté											X	
3	3	48		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif au stationnement des personnes en situation de handicap.	Rejeté	X		X		X		X					

Com n° de dépo t	Com n°	N° ADO PTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ
									CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
3	3	49	LR	PAWLIK	VNR		relatif à la circulation autour de la Gare du Nord.	Rejeté	X		X		X		X						
3	3	49bis	Exécutif		VNR		ANNULE														
3	3	49ter	331	Exécutif	VNR		En réponse au V49. Annule et remplace le V49bis.	Adopté													
3	3	50	LR	MONTANDON	VNR		relatif à la création d'un plan de circulation et de stationnement dans le 12e.	Rejeté	X		X		X		X						
3	3	51	LR	BURKLI, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la péconisation des voies sur berges.	Rejeté	X		X		X		X						
3	3	52	LR	LECOQ, VESPERINI	VNR		relatif à l'aménagement pédonner des voies sur berges.	Rejeté	X		X		X		X						
3	3	53	LR	LEGARET, BERTHOUT, LECOQ	VNR		relatif aux revues de la voirie sur berges.	Rejeté	X		X		X		X						
3	3	54	332	LR	KUSTER	VNR	relatif au déploiement de radars pédagogiques.	Adopté amendé													
3	3	55	LR	BOURNAZEL, HONORE, BOILLLOT	VNR		relatif à la création de park relais aux portes de Paris.	Rejeté	X		X		X		X						
3	3	56	333	LR	LEGARET, BURKLI, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	VNR	relatif au bilan du règlement de voirie.	Adopté amendé													
1	3	57	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'application "Paris Taxi".	Retiré													
	3					2016 DPP 15		Adopté													
	3,1					2016 DDCT 112		Adopté													
3	3,1	58	LR	HAREL	V	2016 DPE 23	relatif à l'équipement des immeubles en poubelles à tri.	Rejeté	X		X		X		X						
	3,1					2016 DPE 23		Adopté												X	
	3,4					2016 DASES 34		Adopté												X	
	3,5					2016 DDCT 142		Adopté													
	3,6,5					2016 DPA 58	COMMUNICATION. PAS DE VOTE	Adopté													
	3,6,5					2016 DPA 74		Adopté	X												
1	3,1	59	334	GEP	BELLIARD, SOUYRIS	V	2016 DVD 137	relatif aux clauses du cahier des charges.	Adopté amendé										X		
3	3	60	GEP	BELLIARD, SOUYRIS, MOREL, SOLANS	V	2016 DVD 137	relatif au stationnement des deux roues motorisés.	Retiré													
	3	60bis	335	Exécutif		V	2016 DVD 137		Adopté	X							X		X		
3	3,1	61	PCT-FG	BONNET-OLALDI, LE RESTE	V	2016 DVD 137	relatif à la politique du stationnement.	Rejeté			X		X		X		X		X		
1	3,1	62	UDI - MODEM	AZIERE, MEHAL, TACHÈNE, NAHMAS, HÉLARD, GALLOIS	V	2016 DVD 137	relatif aux modalités de verbalisation.	Retiré													
	3,1	62bis	336	Exécutif		V	2016 DVD 137	En réponse au V62.	Adopté	X									X		
	3,1					2016 DVD 137	SCRUTIN PUBLIC	Adopté													
2	4	63	337	SOCA	GIRARD	VNR	relatif à la désignation d'un lieu à la mémoire de Benoîte Groult.	Adopté													X
4	4	64	338	LR	FANFANT	VNR	relatif à la semaine d'éducation et de sensibilisation contre le racisme et l'antisémitisme.	Adopté													X

Com n° de dépo t	Com n° ODJ	N°	N° ADO PTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vur, LR	N° délib	Objet	STATUT	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
4	4	65	339	UDI - MODEM	MEJIAL, de SARNEZ, JEGO, JOHNSON, GATEL, HAAB, DIRI	VNR		relatif au soutien des femmes polonaises, au droit et à l'accès à l'IVG	Adopté amendé													X
4	4	66	340	UDI - MODEM	JEGO	VNR		relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes et à l'organisation d'un "Orange day".	Adopté amendé													X
	4						2016 DASES 327G		Adopté													X
4	4	67	341	SOCA	CALANDRA, HOCQUARD, DASPET	VNR		relatif aux délais de versement du FSE aux associations.	Adopté								X			X		
4	4	68		LR	KUSTER, DUBUS	VNR		relatif à l'occupation des locaux de l'ancienne héli- garderie, 20, rue Jacques Kellner.	Rejeté			X		X								
	4						2016 DASES 293G		Adopté													
	4						2016 DASES 344G		Adopté													
	4						2016 DASES 389G		Adopté													
	4						2016 DASES 393G		Adopté													
	4						2016 DPPE 190		Adopté	X												
	4						2016 DASES 403G		Adopté													X
4	4	69-G		LR	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT- TONNERRE, CEYRAC, COURTOIS	V	2016 DASES 338 G	relatif à un soutien des "Restos du cœur".	Retiré (non présenté)													
4	4	70	342	SOCA, GEP, PCF-FG	DAGNAUD, SOLANS, TINTI, GAILLANNE	VNR		relatif à la prise en charge des migrants.	Adopté											X		
4	4	71	343	GEP	SOLANS, KONE, ATALLAH, SOUYRIS, BELLARD, GLEIZES	VNR		relatif à l'accueil des réfugiés.	Adopté											X		
4	4	72		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'accueil des exilés.	Rejeté			X			X		X		X			
	4,6						2016 DASES 379G		Adopté									X		X		
	4,7						2016 DASES 428G		Adopté													
5	5	73		LR	DATI, HODENT, DAUVERGNE	V	2016 DLH 199	relatif au lot de 61, avenue de Suffren (7e).	Retiré (non présenté)													
	5						2016 DLH 199		Adopté								X		X			
1	5	74	344	PCF-FG	PRIMET, BONNET-OUALDI	V	2016 DLH 206	Amendement transformé en vœu relatif à la gestion des places de stationnement.	Adopté													
	5						2016 DLH 206		Adopté													
5	5	75		GEP	BRIDIER, CONTASSOT	A	2016 DLH 255	relatif à l'isolation des logements.	Retiré													
5	5	76		LR	DUBUS	V	2016 DLH 255	relatif à l'étude commandée à la SOREQA.	Rejeté	X		X		X		X		X				
	5						2016 DLH 255		Adopté													
5	5	77		GEP	BRIDIER, CONTASSOT	A	2016 DLH 295	relatif à l'isolation des logements.	Retiré													
5	5	77bis		GEP	BRIDIER, CONTASSOT	A	2016 DLH 295		Adopté									X		X		
							2016 DLH 295		Adopté									X				
5	5	78		LR	MONTANDON	V	2016 DLH 275	relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux.	Rejeté	X		X		X		X						
	5						2016 DLH 275		Adopté								X		X			

Com n° de député	Com + ODJ	N°	N° ADO PTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	STATUT	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITE
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
1	5	79	345	PCF-FG	PREMEL, BONNET-OUALDI	VNR		relatif à la réforme des Andes Personnalises au Logement (APL)	Adopté										X		X	
4	5	80		LR, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOULTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif au centre d'hébergement du Bois de Boulogne	Rejeté	X		X		X		X		NPPV				
5	5	81		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux logements sociaux dans l'éco-quartier Saint-Vincent de Paul	Retiré													
	5	81bis	346	Exécutif		VNR		En réponse au V81.	Adopté									X		X		
5	5	82		Exécutif		A	2016 DAE 350	Amendement technique	Adopté												X	
	5						2016 DAE 350	Adopté amendé														
	5						2016 DU 84	Adopté				X							X			
	5						2016 DU 205	Adopté				X										
	5						2016 DU 205	Adopté				X										
	5						2016 DU 233	Adopté				X									X	
	5,1						2016 DU 197	Adopté				X										
5	5	83		GEP	BELLIARD, MOREL, SOUYRIS, BRIDIER, MIEES, ATALLAH	VNR		relatif au domaine intercalaire de la Ville de Paris	Retiré													
	5	83bis	347	Exécutif		VNR		En réponse au V83.	Adopté										X		X	
3	5	84		GEP	BELLIARD, SOUYRIS, BOUTAULT, MOREL	VNR		relatif à la publicité sur le service d'info-partage autolib.	Rejeté		X			X		X			X		X	
3	5	85	348	LR	de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la publicité sur les Autolib.	Adopté													
3	5	86		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Règlement local de publicité	Rejeté		X			X		X			X	X		
3	5	87		NI	SIMONNET	VNR		relatif au soutien à la journée internationale de lutte contre la publicité	Rejeté	X				X		X			X	X		
5	5	88		NI	TIBERI	VNR		relatif au devenir du bâtiment et des jardins de l'hôpital du Val de Grâce	Rejeté	X		X		X		X		X		X		
	5						2016 DU 213	Adopté											X	X		
	5,1						2016 DAE 348	Adopté														
	5,1						2016 DAE 324	Adopté														
	5,2						2016 DU 60	Adopté											X			
6	6	89		GEP	SOLANS, BOUTAULT, SOUYRIS, ATALLAH, GLEIZES	VNR		relatif au retrait de deux ouvrages du plan Paris Lecture	Retiré													
	6	89bis	349	Exécutif		VNR		En réponse au V89.	Adopté													X
6	6	90		GEP	BOUTAULT, MOREL, SOUYRIS, BELLIARD, SOLANS	VNR		relatif au lobbying de l'industrie de la viande dans les écoles	Rejeté	X				X		X			X	X		
6	6	91		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif aux mesures de sécurité dans les écoles	Rejeté	X		X		X		X						
7	7	92		GEP	GLEIZES, BELLIARD, SOUYRIS	VNR		relatif à la déclaration de Barcelone	Rejeté					X		X		X		X		
7	7	93		PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif au CETA.	Rejeté					X		X		X		X		
1	7	94		NI	SIMONNET	VNR		relatif au traité CETA.	Rejeté					X		X		X		X		
	7	94bis	350	Exécutif		VNR		En réponse au V92, V93 et V94.	Adopté										X		X	

Com n° de dépôt	Com n° ODJ	N°	N° ADO PTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VNR, LR	N° délib.	Objet	STATUT	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		Les Républicains		UNANIMITÉ
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
7	7	95	351	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif au soutien des crèches d'Alepy.	Adopté amendé													X
7	7	96	352	LR	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHAULT	VNR		relatif à la condamnation de l'utilisation d'armes chimiques au Darfour.	Adopté													X
7	7	97	353	LR	KOSCIUSKO-MORIZET, BURKLI, GOASGUEN, BERTHAULT	VNR		relatif à la résolution de l'UNESCO avec Jérusalem.	Adopté amendé	X		X										
	7						2016 DJS 284		Adopté													
7	7	98	354	PCT-FG	BONNET-OUALDI, TINTI	VNR		relatif au plan Nager à Paris.	Adopté amendé									X	X			
7	7	99	355	PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif à la dénomination Africa Gibson du nouveau gymnase de la 12e.	Adopté													X
7	7	100		LR	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif aux toitures sauvages sur le TEP Duperré.	Rejeté	X		X		X		X						
7	7	101		LR	KUSTER, DUBUS	VNR		relatif au Club de Natation des Epinettes.	Rejeté	X		X		X		X						
7	7	102	356	LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, BERTHOUD, d'AUTERRIE, BURKLI, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER	VNR		relatif à la réorganisation de la Direction de la Jeunesse et des Sports.	Adopté amendé	X												
7	7	103	357	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif à une campagne de communication pour l'inscription sur les listes électorales.	Adopté													
7	7	104		LR	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'impact financier du budget participatif.	Rejeté	X		X		X		X						
7	7	105		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet de réforme des Maisons des Associations.	Rejeté			X						X		X		
	7,3						2016 DJS 305		Adopté													
	7,3						2016 DGR 85		Adopté													
	7,1,3						2016 DGR 91		Adopté													X
	7,2,4						2016 DJS 307		Adopté													
	7						2016 DFA 130		Adopté											X		
1	1	106	358	GEP	JULIEN, CONTASSOT, SOUYRIS, BELLARD	VNR		relatif au renouvellement de la charte parisienne de téléphone mobile.	Adopté amendé													X
1	1	107	359	GEP	BELLARD, SOUYRIS, BRIDIER, ATALLAH, SOLANS	VNR		relatif aux jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA.	Adopté amendé													
1	1	108		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	VNR		relatif au règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris.	Rejeté	X		X				X						
3	1	109		LR	LECUYER	VNR		relatif aux fontaines de la place de la Madeleine.	Rejeté	X		X				X						
	1						2016 DRH 11		Adopté													
	1						2016 DRH 71		Adopté													
1	1	110	360	RG-CI	BROS, TAN, GUILLOT	VNR		relatif à la formation aux gestes de premier secours.	Adopté													X
	1						2016 DAE 385		Adopté													X
1	1	111		GEP, PCF-FG	CONTASSOT, GLEIZES, SOUYRIS, BELLARD, MEES, BONNET-OUALDI, PREMEL, LE RESTE, FILOCHE	V	2016 DAE 381	relatif aux conséquences de la création des ZTI.	Rejeté							X		X		X		
1	1	112		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PREMEL, LE RESTE	V	2016 DAE 381	relatif à la réunion du comité de suivi de la MIE "Travail du dimanche".	Rejeté							X		X		X		
1	1	113		LR	de FROMENT	V	2016 DAE 381	relatif à la création d'une zone touristique unique.	Rejeté	X		X		X		X						
1	1	114		NI	SIMONNET	V	2016 DAE 381	relatif à l'extension des ouvertures dominicales.	Rejeté			X				X		X		X		

Com # de dépo s	Com # ODJ	N°	N° ADO PTE	Groupes ou Exécutif	Ehes	A, V, VNR, LR	N° délib	Objet	STATUT	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - MoDem		Les Républicains		UNANIMITE
										CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	CONTRE	ABST.	
1	1	115		LR	BOULARD	V	2016 DAE 31	relatif à la production de bilans et d'étatements financiers.	Rejeté	X		X				X						
1	1	116		LR	KUSTER, BURKLI, DATI, GOIJON, BOULARD	V	2016 DAE 31	relatif aux attributions de places sur les marchés couverts et découverts.	Retiré													
	1						2016 DAE 31		Adopté												X	
	1						2016 DAE 379		Adopté													
	1						2016 DAE 140		Adopté													
5	1	117		LR	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à la structure de coopération inter-bailleurs pour les locaux communicaux.	Rejeté			X				X						
	1			RG-CI 2				Proposition de Délibération relatif à la création d'un festival gastronomique.	Adopté													X
1	1	118		LR	GOIJON, LAMOUR, de CLERMONT- TONNERRE, MENGUY, COURTOIS	V	2016 DAE 391	relatif à la destination du local situé, 99 rue Olivier de Serres (15e).	Rejeté	X		X				X						
	1						2016 DAE 391		Adopté													
1	1	119		PCF-FG, GEP	BONNET-GUALADI, LE RESTE, PREMIER, AQUA, BECKER, BOUTAULT, GLEIZES, JULIEN, SOUYRIS, BELLARD	VNR		relatif à la présence postale.	Retiré													
	1	119bis	361	Exécutif		VNR		En réponse au V119.	Adopté													
	1						2016 DAE 313		Adopté													X
	1,3						2016 DDC 157		Adopté								X		X			
	1,5						2016 DFA 145		Adopté									X		X		
	1,5						2016 DFA 54		Adopté									X		X		
	7,1,2	120	362	Exécutif		V	2016 DAE 250		Adopté													
							2016 DAE 250	Communication. Pas de vote. PAS DE VOTE	Adopté													
	3,4	121		LR	KOSCIUSKO-MORIZET, GOIJON	A	2016 DVD 137	relatif au contrôle du stationnement payant de surface à Paris.	Rejeté	X		X		X		X						
	1	122		LR		A	2016 DAE 381	relatif à la dérogation à la règle du repos dominical pour 2017.	Rejeté	X		X		X		X						
	1						2016 DAE 381	SCRUTIN PUBLIC	Adopté			X										
	7,4	123	363	Exécutif		V	2016 DGR 87	relatif à la solidarité de Paris avec les Parlementaires et les élus locaux grecs en Turquie.	Adopté													X
	7,4						2016 DGR 87		Adopté													X
	1	124	364	Exécutif		V	2016 DAE 381	relatif au respect de la réglementation en vigueur en matière d'ouverture dominicale.	Adopté									X	X			
	1						2016 DAE 381		Adopté	X												

En ce qui concerne le projet de délibération DFA 126, adopté à la séance des 26, 27 et 28 septembre 2016, il faut lire que le groupe RGCI vote pour ce projet de délibération.